REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

ANNÉE 1891

BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE A. BELLIER ET Cie
16, Rue Cabirol, 16.

ŒUVRE DIOCÉSAINE DES BONS-LIVRES
11, Rue Canihac, 11

1891

LES LETTRES DE CHATEAUBRIAND

A FONTANES

Les lettres de Chateaubriand à son ami Fontanes ont eu de singuliers destins. Leur histoire serait à faire : je la résume en deux traits principaux : le reste se trouvera disséminé dans le corps de l'ouvrage.

Elles furent communiquées en 1837 au plus curieux et au plus pénétrant des critiques. Libre d'en prendre connaissance et de s'en inspirer, Sainte-Beuve ne fut pas autorisé à les publier : une réserve extrême lui était imposée, et cette réserve se comprend. Sa notice sur M. de Fontanes devait être lue à M. de Chateaubriand en personne; et l'agrément de M^lle^ de Fontanes était subordonné au suffrage de l'illustre correspondant de son père. On peut supposer que nulle permission, ni de se servir de ses lettres, ni même de les communiquer, n'avait été demandée à l'auteur. Pour employer une expression qui revient sous la plume de Sainte-Beuve, à cette époque, c'était un « défilé à passer ».

Force fut donc au portraitiste de se borner, dans ses extraits, à quelques lignes bien courtes et bien couvertes.

La lecture faite, Sainte-Beuve s'empresse d'en informer M^lle^ de Fontanes :

« J'ai fini ma notice seulement mardi matin. J'avais promis » à M^me^ Récamier de lui en lire ce jour-là même, ainsi qu'à » M. de Chateaubriand, une partie, une moitié; mais cela m'a » mis tellement la poitrine hors de combat que je n'ai pu encore » leur faire entendre la fin. Ce sera demain que j'achèverai de » la leur lire; j'aurai ainsi, avant d'avoir l'honneur de vous » voir, l'avis de M. de Chateaubriand; et, comme je n'avais » jamais causé avec lui de la biographie de M. de Fontanes,

» cela lui donne occasion de m'indiquer quelques faits au » passage. Il a paru très content ; et, *en entendant l'usage assez* » *abondant que j'ai fait à un endroit de ses lettres et de ses* » *propres paroles, il a bien voulu se reconnaître sans s'inquiéter* » *de la source*. Il n'y avait, outre Mme Récamier et lui, que » M. Ballanche, Mme Lenormant, un ami à moi, M. Magnin, » qui se trouvait prévenu par Mme Lenormant. »

Heureusement franchi, le défilé !

Et quant aux lettres, communiquées confidentiellement, Sainte-Beuve dut les rendre inédites (1). Il ne put s'y résoudre qu'après en avoir tiré copie. Première indiscrétion, qui devait être suivie d'autres plus graves.

A diverses époques, il publia des fragments de ces lettres ; il en publia même une, tout entière, sans y être autorisé. Le lundi 18 mars 1850, à propos des *Mémoires d'outre-tombe*, il écrivait : « Ceux qui ont eu entre les mains des lettres de » lui, datées de ce temps, ont pu comparer ce qu'il y disait » avec ce qu'il a dit depuis dans ses Mémoires... Je n'en » indiquerai qu'un tout petit exemple. »

Et il cite trois lignes d'une lettre de Chateaubriand à M. de Fontanes (6 novembre 1802), qu'on lira plus loin.

A dix-huit ans de là, Villemain, se proposant d'étudier à fond « le plus grand génie du XIXe siècle », demanda communication des mêmes lettres. Mlle de Fontanes n'eut garde de refuser. Villemain était proclamé le premier critique de l'époque. Tout jeune, il avait prononcé l'éloge de M. de Fontanes à l'Académie Française ; il se faisait honneur d'avoir été protégé et conseillé, au « saillir de l'enfance », par l'illustre grand maître ; et jamais, depuis, ni dans ses écrits, ni dans ses discours, il ne s'était déjugé : son admiration demeurait entière, comme sa reconnaissance.

(1) « ... Je voudrais qu'il n'en fût plus question entre nous quand je vous reverrai : j'aurai cet honneur bientôt, en vous reportant toutes les lettres et pièces que j'ai dues à votre obligeance. » Lettre de Sainte-Beuve à Madame la comtesse Christine de Fontanes [1838].

Plus libre que Sainte-Beuve, il a puisé plus largement dans ces lettres. Les extraits qu'il en a donnés sont plus étendus et plus suivis; quelques-unes figurent même dans leur entier, entremêlées d'explications, de contestations, ou de simples gloses.

Dirai-je toute ma pensée? Ainsi tronquées, ainsi coupées en deux, trois, quatre morceaux, ainsi mises en pièces, sous prétexte de les ramener à la mesure voulue, de les rajuster et adapter au texte d'une histoire, ces lettres perdent leur physionomie de jeunesse et leur caractère d'intimité. Le charme caractéristique est rompu.

Et sur quels passages ont porté les choix de Villemain? Uniquement sur les morceaux à effet.

Presque rien ne subsiste du premier style étrange, de l'accent exotique contracté dans l'exil; car Chateaubriand avait pris l'habitude de penser en anglais; presque plus de noms propres, ni de détails biographiques; rien, notamment, ou presque rien, sur la « grande bienfaitrice » mainte et mainte fois invoquée.

Villemain s'est servi de ces lettres; il ne les a pas servies.

Loin de moi la pensée de contester à Villemain la liberté de son plan et de ses choix. Son livre sur Chateaubriand a pour titre général: « La Tribune moderne ». On comprend qu'il ait surtout recherché les morceaux oratoires, qu'il se soit ménagé fréquemment l'occasion de pérorer à son tour. « Tout ce qui donne occasion à l'éloquence dans la critique est le triomphe de M. Villemain », disait Sainte-Beuve. Le sujet qu'il a traité, c'est M. de Chateaubriand, considéré surtout comme personnage public. Des lettres qu'il avait sous les yeux, il a volontairement négligé le privé, l'en-dedans, l'en-dessous, le mystère confidentiel, l'émotion présente, l'humeur brusque et mobile. Préoccupé de l'acteur et du rôle, que lui importent le caractère, le cœur et l'âme, tels qu'ils se révèlent à cette date de jeunesse dans la primesautière et naïve expression d'un épanchement absolument intime? Cela est resté inédit.

Quelle critique contient cette seule remarque! — Et aussi, ce me semble, quelles promesses!

Dans cette manière d'utiliser une telle correspondance, ce qu'il y a de moins acceptable, c'est l'interruption, et l'interruption à tout propos. Fût-on l'homme le plus spirituel de son temps (Villemain passait pour être cet homme-là), on n'a pas bonne grâce à couper de la sorte la parole à Chateaubriand. Le procédé est d'un goût douteux; il fatigue, il impatiente. S'il était possible, on imposerait silence à l'éloquent historien. On n'est pas le moins du monde porté à l'indulgence, quand d'aventure il se trompe, ni dédommagé, si peu que ce soit, par des réflexions dans le genre de celles-ci : « Le reste est « rempli de détails sur le nouvel ouvrage... » — « Suivent « quelques détails d'affaires... » — « Puis il ajoute. » — « — Pardon, grand écrivain; pardon, noble et brillant « génie! »

Ces menus détails d'affaires, ces copieux détails sur le nouvel ouvrage, voilà qui nous serait d'un intérêt suprême. Et l'on nous avertit que ces détails, on les néglige.

A sa rentrée en France, après un long exil, quelles étaient les ressources de Chateaubriand? Comment vivait-il? De quel argent? Emprunté? Gagné? Ménagé? Et ce nouvel ouvrage, n'est-ce pas le *Génie du Christianisme*, le plus brillant succès littéraire du siècle? En dépit des imperfections avouées, ce livre n'a-t-il pas « renouvelé l'imagination française »? N'a-t-il pas rouvert les sources vives à la poésie, à l'art, à la critique, à l'histoire, qui s'abreuvaient à de vieilles citernes lézardées, en même temps qu'affranchi les idées religieuses, bafouées et proscrites, plus encore par la tyrannie du philosophisme que par la Révolution.

Idée première, travail fiévreux, changement de plan, variations du titre, état de l'ouvrage au retour de l'émigré dans sa patrie, alternatives de craintes et d'espérances, appuis politiques et littéraires, attaques furieuses, ces « détails » contemporains des choses et confiés par le jeune auteur à son meilleur ami, sont dignes de fixer l'attention — si rapides et disséminés qu'ils soient dans le décousu d'une correspon-

dance ! Avec quelle ardente et sympathique curiosité le lecteur serait entré, à la suite de Villemain, dans le secret de telles confidences !

Villemain en a jugé et disposé autrement.

Encore une fois, libre à lui.

Libre à nous aussi de regretter un pareil système de citations écourtées et d'interruptions prolongées, quand c'est Chateaubriand qui parle et se livre, Chateaubriand jeune, exalté, « bon garçon », « bon enfant », naïf encore, « transparent par nature (1) », le Chateaubriand qu'on ne reverra plus.

Oh ! que Sainte-Beuve, laissé libre, en eût d'autre sorte jugé, usé ! « Moi, disait-il dans la préface de son livre, je me suis tenu à un Chateaubriand antérieur, tout littéraire, plus familier, s'abandonnant dans un cercle intime. » Ces lettres « d'abandon », ces lettres du Chateaubriand « antérieur », il les aurait intégralement publiées, comme il publia, les correspondances du même Chateaubriand trouvées dans les papiers de Chênedollé et de G. de Mussy. Il les aurait mises dans l'ordre des dates et liées les unes aux autres par un commentaire rapide, sans hausser le ton, sans viser à l'éloquence, comme à demi-voix et en causerie avec le lecteur. Le cas se fût-il présenté de mots illisibles ou disparus ; il eût dit l'impossibilité de lire ; il eût accusé l'accident survenu à l'original ; et, après avertissement, il eût proposé sa version. Il ne l'aurait pas imaginée en dehors des vraisemblances, comme le critique rival. Exemple : Villemain cite un passage de la correspondance :

« Si le consul me fait mettre au Temple, je le lui pardonnerai de tout mon cœur... S'ils veulent me donner encore un peu plus de gloire, qu'ils me persécutent ! Le climat d'Italie m'a guéri de tous mes rhumatismes et je [puis] passer quelques mois « *au Nord* » sans de grands inconvénients. » Villemain ajoute : « Cette dernière phrase, que n'attend pas ici le lecteur, se rapporte à une des médisances ou des contre-

(1) Joubert.

intrigues, auxquelles le secrétaire de légation était exposé, sur ce terrain agité de l'ambassade française à Rome.

» Un grand nombre d'influences venait en effet s'y réunir, ou s'y heurter. C'étaient d'anciens émigrés, des prêtres réfugiés pour défaut de serment, des émissaires étrangers, anglais ou russes. Un de ces derniers fut chargé d'offrir à l'ambassadeur l'éducation d'un prince de la famille impériale. L'offre ne fut pas acceptée, mais elle fut connue et dénoncée. »

Le mot souligné remplace un mot enlevé par le cachet, et dont il ne reste dans l'original que la dernière lettre; or cette lettre unique ne permet pas de supposer le mot *Nord*: c'est un *t*; d'ailleurs, le mot eût-il disparu sans laisser le moindre vestige, le contexte, consulté avec attention, dicte clairement *cachot* ou *secret*, et repousse absolument *Nord*; car le projet auquel Villemain rattache le mot en question demandait non « quelques mois », mais « sept à huit ans ». Chateaubriand le dit en termes formels dans une lettre postérieure. Quelques mois au cachot, au secret, au Temple, cela cadre très bien. Quelques mois au Nord, quand on sait les propositions faites au secrétaire, cela ne s'accorde pas, et ne signifie plus rien. L'éducation d'un prince à faire en quelques mois!

En opérant cette substitution, Villemain voulait-il se ménager le droit de négliger la lettre où le projet du Nord est mentionné? De cette lettre, il n'a pas jugé à propos d'extraire une seule ligne. Or, c'est bien certainement l'une des plus intéressantes et des plus caractéristiques.

Il faut donc revenir au texte intégral, surtout aux lettres de jeunesse. Pour qui veut étudier Chateaubriand, ou plutôt le connaître sans étude, le surprendre dans le fond sincère et l'arrière-fond naïf, c'est le bon temps, c'est l'époque unique, c'est le document psychologique par excellence. Plus tard, « boutonné par système (1) », il sera presque impénétrable. Alors, il dit à son ami ce qu'il pense, ce qu'il veut, ce qu'il espère, ce qu'il éprouve. Il le dit en confident, comme cela lui vient, comme cela jaillit de son cœur et de sa plume, sans

(1) Joubert.

s'inquiéter des contradictions et des revirements, sans apprêt littéraire, sans aucune intention de publicité.

Avant la gloire. Après la gloire.

D'abord, préparant le *Génie du Christianisme*, en pleine fièvre de composition; ayant en vue la France à ramener de l'impiété, le philosophisme tout puissant à provoquer et à battre. Visière levée, il s'élance au combat.

Fontanes, vieux routier, très au courant de la situation, espère peu, tranchons le mot, désespère.

Le brillant et fougueux chevalier lui jette ce cri superbe : « Le grand moment approche. Du courage, du courage; vous me paraissez fort abattu. Eh ! mordieu ! réveillez-vous, montrez les dents. La race est lâche. On en a bon marché, quand on ose la regarder en face. »

Cri d'héroïque confiance ! Vous le chercheriez inutilement dans Villemain, inutilement dans Sainte-Beuve ; mais celui-ci est tout excusé. Je n'en sais pas où se peigne mieux, et dans une attitude plus sincère, dans la divine attitude de ce premier et décisif combat, l'officier breton, auteur du *Génie du Christianisme*. Je n'en sais pas non plus qui peigne mieux la situation. Fontanes effrayé, Chateaubriand enivré.

Rude combat ! Toute la philosophie donna furieusement. Dans les journaux, dans les recueils, dans les salons voltairiens, à l'Institut, à l'Académie française, ce fut comme un concert d'hostilités. Par le raisonnement, par la plaisanterie, au nom de la langue, du goût, du vrai christianisme, de l'histoire naturelle, le fond et la forme furent critiqués à outrance. On sait les noms et les incidents. On sait aussi le résultat. Fut-il jamais livre plus attaqué ? Et plus noblement vainqueur ?

Beau et brillant chevalier ! Sans peur, oui ! non sans reproches !

Quels défauts de caractère et d'humeur ! Quelles inconséquences de paroles et de conduite ! Tous les défauts que la gloire, les événements favorables ou contraires et l'âge, tantôt

dissimulèrent et tantôt firent saillir, déjà se montrent à nu dans l'intimité et la soudaineté de sa correspondance. C'est le parfait déshabillé. L'âme même s'y découvre : tour à tour insatiable et rassasiée, suppliante et impérieuse, changeante et obstinée. Déjà l'ennui la ronge.

Après la gloire littéraire. Tout de suite, il lui faut le pouvoir, les premiers rôles, la diplomatie. Il s'engage sur ce terrain nouveau et mouvant, dans cette carrière difficile, semée d'écueils et d'embûches, non certes à pas comptés et surveillés, mais à pleines enjambées, pour ainsi dire, et en courant, comme sur un grand chemin triomphal.

C'est la même ardeur confiante qu'en engageant le combat contre les fils de Voltaire. Il oublie que ce n'est plus du tout la même chose. Et, par dessus tout, il oublie qu'il n'est pas l'ambassadeur, qu'il ne commande pas, et qu'il doit obéir. Obéir, lui !

Enfant, il s'y refusait, méprisant la violence. Homme fait, il rompt et ne plie pas. Celte rude et sauvage, nature volontaire et indomptée, — avec de flatteuses apparences d'homme du monde, avec des envies périodiques d'homme de cour.

Son chef hiérarchique a beau être l'oncle du tout puissant consul. « *Mon ambassadeur est un sot*, écrit-il à Fontanes; *qu'importe son sang* ! »

C'est donc encore la guerre ! Non celle qui lui convient, à ciel ouvert, sous le regard électrisant des foules émues, mais la guerre souterraine, sourde, — sournoise. Il n'y entend rien et reçoit tous les coups. Blessé, il jette des cris de colère et d'impuissance. Il en a vite assez, et beaucoup trop, par dessus la tête. « Ils ont souillé une vie pure », écrit-il encore à Fontanes. Il n'aspire plus qu'à vivre « chez Joubert ou en Bretagne ». Sur ces entrefaites, on lui répète la menace du premier consul : « Je le ferai ramener ici sur une charrette, pieds et poings liés. » Menacé, il se retrouve et se redresse, prêt à braver le maître. Mais sur un mot aimable — et trompeur — du cardinal Fesch, le voilà radouci; il consent à rester.

Je m'aperçois que je risque de tourner à l'analyse.

Lisez vous-même cette correspondance, dans la continuité du texte confidentiel, dans la suite mouvementée que les lettres se font les unes aux autres, dans les brusques passages de la tristesse à la joie, du désir au dégoût, dans la vivacité et l'emportement d'un cœur qui se verse, non goutte à goutte et avec précaution, mais d'un seul coup, et à tout coup, qui se livre sans songer le moins du monde à se juger, sans s'inquiéter de l'impression que ressentira l'ami.

L'homme entier y passe, le Chateaubriand de nature, tout franc, tout cru, personnel, exalté, excessif, amer, ennuyé, grincheux, impatient des obstacles, mordant le frein, précipité dans ses jugements; — et, avec de tels défauts, on ne sait comment, bon, noble, généreux, magnifique, captivant, séduisant, « enchanteur ». Semblable à ces prodigues pleins de contrastes qu'on ne peut s'empêcher de blâmer et d'aimer. Car nous l'aimons encore (1), en cette noire et boueuse fin de siècle, dont l'aurore étincela de son génie.

Fontanes, Joubert, Clausel, le connurent à fond. Ils l'aimèrent jusqu'au bout. Joubert écrivait à M. Molé : « Il y a un point essentiel, et dont il faut préalablement convenir entre nous : c'est que nous l'aimerons toujours, coupable ou non coupable; que, dans le premier cas, nous le défendrons; dans le second, nous le consolerons. Cela posé, jugeons-le sans miséricorde, et parlons-en, entre nous, sans retenue. Vous avez fort bien commencé; vous voyez que je vous suis de près. » Ces lignes du pénétrant et bon moraliste indiquent

(1) Lisez la dernière en date, et la meilleure à mon sens, des Études littéraires publiées sur Chateaubriand. Elle est de M. Émile Faguet (1 vol. in-12, Lecène et Oudin, Paris). Bien que les limites et les lacunes du génie de Chateaubriand y soient indiquées avec une précision inflexible, l'analyse ne va pas sans une chaude sympathie, sans une franche et large admiration, qui ne gênent en rien la liberté du critique. Loin de la gêner, cette liberté, elles l'attestent, elles la prouvent. L'Étude de M. Faguet me semble le parfait correctif du livre de Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*. Impossible d'être plus équitable et mieux renseigné, plus dégagé des servitudes politiques et des préventions d'écoles.

dans quel esprit vont être publiées les lettres de Chateaubriand à Fontanes et à ses autres amis.

Tel est le programme, et quant à la méthode, qu'on me permette de redire ici, d'une manière plus marquée, ce qui n'est qu'effleuré dans l'avant-propos. Je les publie, ces lettres, telles quelles, sous leurs dates, dans leur intégrité, leur mouvement et leur suite. Nulle suppression, lors même que l'éditeur en serait fort tenté : car, il y a cinq ou six lignes !... Nulle interruption; car ayant, de ce chef, critiqué Villemain, moins qu'un autre je serais excusable de l'imiter en cela, — d'autant que la spirituelle éloquence de l'interrupteur ferait, cette fois, trop sensiblement défaut. Dans l'intervalle d'une lettre à l'autre, quelques explications brèves, quelques souvenirs jugés opportuns, quelques additions soit de lettres étrangères à la série, mais étroitement liées au sujet, soit de morceaux empruntés aux bonnes sources, aux sources voisines; de rares commentaires; des aperçus et discussions critiques; des noms de personnes rétablis dans le texte, et mis entre crochets; quelques points obscurs élucidés peut-être; d'autres restés obstinément obscurs et abandonnés à des chercheurs plus heureux.

Voilà pour la correspondance qui précède 1804.

De 1804 à 1814, Chateaubriand vit en famille, et dans la société de ses amis. Le commerce épistolaire se ralentit et subit des interruptions, sauf pendant le voyage d'Orient. De loin en loin quelques billets reparaissent. Ils témoignent des mêmes sentiments affectueux. Dans la longue vie de Chateaubriand, cette période est la moins agitée, la plus féconde, la plus heureuse. J'aurai sujet de mettre ce dernier point en lumière.

A la Restauration, la politique s'empare de lui, la politique militante et qui divise. Il n'a plus, ce semble, que des amis politiques. Les amis de cœur, les vieux amis, professent d'autres opinions; il les néglige, un moment même il se détourne de Fontanes. Hâtons-nous d'ajouter que l'infidélité fut de très courte durée et que l'oubli n'était qu'apparent.

M^me^ de Chateaubriand entretenait, pour eux deux, la

correspondance, lorsqu'il était trop pressé de travail, ou peut-être un peu distrait et négligent. Parfois, les deux écritures se suivent, sur un même papier, symbole et preuve de commune amitié. Sous « cette vive et leste plume » de femme, si l'expression n'était plus la même, au moins étaient-ce les mêmes sentiments à l'égard des amis morts, Fontanes, Joubert; à l'égard des survivants toujours aimés, Clausel, Ballanche, Bonnevie et autres.

Grâce aux lettres mêlées de M. et de M^me^ de Chateaubriand, nous pourrons suivre jusqu'en 1847, jusqu'à la fin, le Chateaubriand des rapports familiers.

On pourra comparer la voix de l'époux et celle de l'épouse, dans le commerce épistolaire.

On comparera aussi avec charme la voix même de Chateaubriand aux diverses époques; non la voix éclatante de l'auteur et de l'homme politique, mais la voix de l'homme privé, voix toute simple, voix attendrie, dès la jeunesse et, de plus en plus, en se rapprochant de la fin; — au demeurant, voix douce et bonne.

G. PAILHÈS.

UN CURÉ D'AMBARÈS AU XVII^e SIÈCLE

LANCELOT DE MULLET DE VOLUSAN

Les de Mullet qui furent pourvus de la cure d'Ambarès au XVII^e siècle — de 1600 à 1670 — appartenaient à une vieille famille parlementaire de Bordeaux. Ils étaient sieurs de Cayssac ou de Quinsac, ce qui pourrait expliquer que trois d'entre eux ont été successivement curés de Saint-Pierre *de Quinsac* d'Ambarès : cette paroisse était un fief de famille qu'on se passait de frère à frère, d'oncle à neveu.

Quoi qu'il en soit, les de Mullet n'écrivaient leur nom à l'origine qu'avec un seul L; mais, raconte M. J. Delpit

d'après Gaufreteau (1), l'un d'eux, avocat général, intercepta un jour un panier de pâtisseries adressées au célèbre prédicateur Ogier Emon (2). Le Révérend Père, ayant mal pris la chose, se vengea de ce tour en exposant en chaire les raisons multiples qui avaient empêché Noé d'admettre les mulets dans son arche au moment du déluge. Le sermon eut grand succès, et le nom de l'avocat général servit de texte à mille plaisanteries : celui-ci crut y mettre fin en glissant un second L dans son nom de famille, et de Mulet il se fit Mullet. Mais cette transformation ne désarma pas le terrible Emon qui mit sa vengeance en vers latins : il fit une épigramme ; elle passa de mains en mains dans ce public lettré du Parlement, et chacun répétait avec elle, que, Mulet ou Mullet, animal ou poisson, ne pouvait être que le nom d'une bête.

Nos lecteurs pourront porter des jugements divers sur le caractère ou la conduite du Mullet dont nous allons raconter les démêlés avec Henri de Sourdis ; assurément, ils penseront avec M. Jules Delpit qu'il ne fut pas un sot.

Les archives de l'Archevêché, dont M. l'abbé E. Allain a débrouillé le chaos, nous ont conservé le procès-verbal de la visite faite les 20 et 21 octobre 1612 à la paroisse d'Ambarès par le cardinal François d'Escoubleau de Sourdis. (L 2, f^{os} 109vo-113.)

Le curé d'alors s'appelait Noël de Mullet; il n'a pas d'autre qualification que celle de « prebstre », et le procès-verbal de la visite, qui est la seule pièce qui nous ait été conservée à son sujet, ne nous apprend rien sur les origines ni sur la durée de son administration.

Nous y lisons que l'église avait le « paué rompu en

(1) J. Delpit. *Un curé bordelais.* Introduction, page xxi. Sauveterre, J. Chollet, 1881.

(2) Gaufreteau veut sans doute désigner ici le père Emond Auger, de la Compagnie de Jésus (1530-1591), que l'historien Mathieu a appelé « le Chrysostôme de la France, le plus éloquent et le plus docte prédicateur de son siècle ». (Note de M. de Lantenay).

» plusieurs endroicts », que la couverture avait besoin de réparations.

« Et sur les interrogations ordinaires faictes tant au curé » qu'aux vicaires, a esté trouué qu'ils font prosne et » catéchisme, mais qu'aucun n'y veut venir, et qu'il y a un » régent qui l'enseigne particulièrement. »

La paroisse comptait douze cents communiants; « le » reuenu de l'œuvre est seulement ce qu'on amasse pour » l'esglize; les ouvriers rendent leur compte par devant le » curé. »

« La mayson presbytéralle » était en bon état; mais le cimetière attendait toujours les grilles et la croix qui avaient été prescrites après la visite du 30 janvier 1607. Toutefois, observe l'Archevêque, dont l'attention se portait sur tous les détails, « la terre est bien; ensemble le tombeau où on jette » les os des défuncts ».

Puis vient une observation importante pour qui veut étudier l'histoire locale : « On tient les quatre registres » ordonnés, excepté celui des communians. »

Veut-on me permettre à ce sujet quelques réflexions avant mon entrée en matière?

Ces registres d'Ambarès dont fait mention le procès-verbal, et qui seraient si précieux pour rétablir la généalogie des vieilles familles du pays, ont été malheureusement perdus; tandis que nous avons encore, de la même époque, ceux de la Grave, petite paroisse voisine, aujourd'hui incorporée à Saint-Pierre d'Ambarès. Il est vrai que le sieur Alleman, curé de la Grave, au commencement du XVIII^e siècle, écrivait ses sermons et ses prières sur les registres mêmes où il notait les baptêmes, les mariages et les obsèques de ses paroissiens; mais ce pêle-mêle n'est pas sans quelques charmes; c'est la vie d'alors, prise sur le fait par un de ses côtés; l'acte inscrit nous explique quelquefois le sermon ou la prière, et celle-ci nous fait connaître avec plus de détails les personnages — nobles, bourgeois ou paysans — dont la même page contient l'état civil et religieux.

Ambarès n'a conservé ses registres que depuis les premières

années du XVIII[e] siècle. A partir de cette époque, ils sont généralement bien tenus et conformes aux ordonnances royales réglant la matière : on pourrait même trouver que ceux qui les rédigeaient, curés ou vicaires, étaient parfois trop pénétrés de l'esprit de ces ordonnances : « Tous les actes de » baptême, disaient-elles, mariages et sépultures, seront » inscrits sur chacun desdits deux registres *de suite et sans* » *aucun blanc.* » Il n'y a pas ou presque pas de blanc dans ces vieilles pages, et tout y est tellement à la suite que les signatures d'un acte sont souvent noyées dans les premières lignes de l'acte suivant. La lecture n'en est pas toujours facile ! Et de plus, il ne faut pas oublier que si le papier d'alors valait mieux que celui d'aujourd'hui, il coûtait aussi beaucoup plus cher, et que, de ce côté, l'économie se mesurait à l'encombrement des lignes.

Mais pour être moins bien alignés que les nôtres, comme ces vieux cahiers sont parfois plus intéressants !

Les nôtres ne contiennent guère qu'une pure inscription de noms, où l'œil se heurte à un assez désagréable mélange de typographie et d'écriture courante; les recherches y sont plus faciles; mais ne leur demandons aucun détail sur la naissance, le mariage ou la mort des inscrits : le type est étroit, et l'on ne sort pas du type.

Les cahiers d'autrefois manquaient de symétrie; mais la plume y courait librement et ne se faisait pas faute d'insérer, parmi les formules consacrées, les incidents qui avaient marqué la naissance de cet enfant, les dévotions qui avaient précédé les fiançailles ou le mariage de ces jeunes époux, l'indication des lieux où la mort avait surpris les pauvres et les errants, les circonstances qui avaient empêché ou permis de leur administrer les sacrements, les signes qui avaient servi à reconnaître le corps d'un catholique : grâce à eux, nous pourrions nommer les maisons d'Ambarès que les pauvres de la contrée connaissaient bien autrefois, et où les misères errantes étaient assurées de trouver une suffisante hospitalité pour la nuit.

Puis, avec son écriture, chacun des rédacteurs a laissé dans

ces pages des traces de son caractère, de ses impressions du moment : Le vicaire, — car le curé n'apparaît qu'à de longs intervalles, — le vicaire était heureux de rédiger tel acte; il était pressé d'en finir; il était fâché d'avoir attendu. On est avec lui dans la sacristie lorsqu'il écrit; on saisit le mouvement de ce maladroit qui, du revers de la main, étend sur toute la page le pâté d'encre qu'il a mis à côté de son nom; on reconstitue la scène, on voit les personnages, on croit les entendre, et les signatures aidant, — signatures de paysans, signatures de bourgeois ou de nobles, car les signatures ont aussi leurs distinctions sociales, — on revit un instant au milieu de ces invités d'autrefois.

Gardons nos registres pour les facilités qu'ils nous donnent; mais pourquoi ne pas en élargir un peu la rédaction? pourquoi ne pas laisser un peu de place pour ce qui peut sortir de l'ordinaire? Il me semble que trois ou quatre feuilles blanches mises à la suite des pages imprimées pourraient avoir leur utilité : chaque curé serait invité à y consigner par écrit les premières communions, les confirmations, les achats, les réparations, et en général tous les événements de l'année qui peuvent intéresser sa paroisse ou ses paroissiens. L'histoire locale s'écrirait ainsi peu à peu, en double exemplaire, et les chercheurs de l'avenir trouveraient sans peine, et sans lacunes, des matériaux tout prêts.

Je soumets cette idée à qui de droit et je reviens à nos curés d'Ambarès.

Messire Noël de Mullet eut pour successeur dans la cure d'Ambarès, Messire Lancelot de Mullet de Volusan, seigneur et abbé de S. Pierre de Verteuil en Médoc, et conseiller du Roy en ses conseils d'État et privé.

Lancelot fut pourvu de l'abbaye de Verteuil par une bulle de Clément VIII donnée à Rome le 24 avril 1600; il prit possession de ce bénéfice le 30 juin suivant (1).

Les protestants s'étant soulevés pendant la minorité de

(1) M. de Lantenay, *Mélanges de biographie et d'histoire*, pages 12 et 13.

Louis XIII, un de leurs partis se jeta dans le Médoc et ravagea les terres des membres du Parlement qui avait armé contre eux. Cette prise d'armes se termina par la bataille de Saint-Vivien : les huguenots furent battus, passèrent le fleuve et se réfugièrent dans la Saintonge. Mais leur passage coûta cher à l'abbaye de Verteuil et à son abbé : l'abbaye fut assiégée, prise et ruinée, et l'abbé, qui la défendit les armes à la main, tomba sous le coup des censures : il devint irrégulier. Les conséquences de l'irrégularité étaient graves pour le prêtre et pour l'abbé : mais nous ne savons pas comment les accepta Lancelot ; il est certain qu'elles durèrent jusques au commencement de 1623. Ce n'est qu'à cette époque qu'il s'adressa au pape Grégoire XV pour obtenir l'absolution de la censure encourue : elle lui fut accordée le 16 janvier.

En 1626, l'abbé de Verteuil put se croire appelé à de hautes destinées : l'évêque de Sarlat, Louis de Salignac, se démit de son siège en sa faveur; Paris approuva, Rome préconisa. Mais l'évêque démissionnaire ne tarda pas à revenir sur sa démission, et prétendit garder son siège; l'évêque préconisé, qui ne l'entendait point ainsi, entreprit de faire valoir ses droits, par ministère d'huissier; un procès s'ensuivit qui dura un an, et que Lancelot perdit en 1627.

Il devait en perdre d'autres : mais le ministère d'huissier eut toujours pour lui plus de charmes que le ministère pastoral ; une longue conversation va s'établir entre l'abbé et ses supérieurs ecclésiastiques, et c'est par huissier que se transmettront attaques et ripostes.

En sa qualité de seigneur abbé de Verteuil, Lancelot avait donné « par escript licence et approbation à sieur Jean » Dubosq, prieur claustral de l'abbaye du dict Verteuil » pour administrer les sacrements dans toutes les Esglizes » dépendant de la dicte abbaye ».

Cela pouvait être commode pour le sieur abbé qui probablement ne résidait pas dans son abbaye; mais cela dépassait ses pouvoirs, bien qu'il invoquât à l'appui de ses prétentions une bulle d'Alexandre III. Pierre Caron, prêtre, docteur en théologie, chanoine, archidiacre de Fronsac, vicaire général de

l'Illustrissime et Révérendissime archevêque de Bordeaux, se chargea de le lui rappeler. Il lança contre lui un mandat de citation le 31 décembre 1642. Jacques Pélerin, le premier huissier du clergé, qui portait l'exploit, fut assez mal accueilli, et revint à celui qui l'avait envoyé, lui racontant que « le sieur » abé avait respondu qu'il se mocquoit des vicaires généraux, » qu'il leur bailloit ung pied de nez, qu'ung appel comme » d'abus en feroit la raison, qu'il n'estait point leur justi- » ciable... »

De l'avis de MM. les examinateurs de la seconde Congrégation, et sur la réquisition du promoteur, le peu respectueux abbé fut cité le 14 janvier 1643 par devant la prochaine Congrégation, « pour respondre sur ses dictes réponses. »

« Et d'autant, ajoutait l'ordonnance de citation, que le dict » sieur abé ne tient compte de nous représenter la bulle » d'Alexandre troiziesme, sur laquelle il prétend fonder son » priuilège, lui faisons inhibitions et deffences, sur peyne » d'excommunication, de donner aucune approbation pour » administrer les sacrements en le diocèse, jusqu'à ce qu'il aye » faict apparoir de son dict priuilège, se deuant contenter le » dict sieur abé de conférer les bénéfices de sa collation » vacance arrivant, mais ne lui appartenant en aucune façon » d'expédier et donner des lettres de *Regendo*, mais seulement » aux ordinaires, sans commettre ung attentat contre l'autho- » rité et jurisdiction archiépiscopalles, comme a faict le dict » sieur abé... »

La bulle d'Alexandre III ne figure pas au dossier de cette affaire (1) : elle ne fut pas exhibée. Mais à l'huissier qui lui signifia ce nouveau mandement de citation, le 18 janvier suivant, l'abbé répondit :

« Qu'en ce qui regarde les parolles que M^e Jacques Pélerin » a rapportées en son exploict de citation, elles sont, soubs » correction, fausses, et n'en auoir point parlé... »

(1) Il en existe une copie informe aux archives de l'archevêché (J. 2. Verteuil). Cette bulle approuvait les règles du monastère et énumérait ses possessions. Mais je doute qu'elle fut fort pertinente à la cause pendante entre Lancelot de Mullet et l'autorité diocésaine.

Lancelot savait que tout mauvais cas est niable.

« Pour ce qui regarde la représentation de la bulle » d'Alexandre III, elle est assez annoncée et adprouvée par le » concordat, de laquelle mesme bulle et concordat le seigneur » archeuesque se sert contre luy, ou contre ceux dont il a » prins la cause, faisant pour Roche, prebstre, pour la » vicairie de Bégadan, membre uny à la table abbatialle de » Verteuil, dont le procès est pendant au grand Conseil... »

Par suite, il appelait comme d'abus de cette exigence, avouant néanmoins qu'il « luy estait impossible de la montrer » (1); comme d'abus « des inhibitions et deffences » à lui faites pour commettre en l'administration des sacrements.

« Protestant, en cas qu'ils passent oultre, s'en prendre à » M. Caron, vicaire général et Fourniel, promoteur, en leurs » propres et priués noms, de faire ce qui sera aduisé par son » conseil contre eux, et qu'il est appelant de la présente » citation, comme de fait il appelle... »

Lancelot était déjà curé d'Ambarès lorsque le vicaire général Caron dut lui rappeler que son titre d'abbé ne lui conférait pas des pouvoirs qui n'appartenaient qu'à l'archevêque. Si l'abbé ne résidait pas, le curé ne résidait pas davantage, et l'archevêque Henri de Sourdis essaya vainement d'amener le pasteur au milieu de son troupeau. Le débat fut long, et grâce à l'intervention du pouvoir public dans les affaires ecclésiastiques, l'archevêque, qui avait la raison et le droit pour lui, ne paraît pas avoir eu gain de cause. Ici encore, les huissiers furent les entremetteurs de cette conversation judiciaire.

A première vue, un huissier peut nous paraître un étrange porte-paroles entre un archevêque et ses prêtres. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque les tribunaux ecclésiastiques étaient régulièrement constitués, qu'ils fonctionnaient de même, et que l'huissier est l'un des organes essentiels de toute machine juridique. Il y avait donc des huissiers pour les affaires ecclésiastiques, et tout prêtre mis

(1) La bulle.

en cause devant la justice épiscopale, pouvait s'attendre à quelque « exploict » de la part d'un huissier du clergé. Ce n'est pas là qu'était le mal. Ce personnel et ces formes juridiques étaient les meilleurs garants de la justice. Le juge qui condamnait d'après ces règles sacrées, était à l'abri de tout soupçon de passion ou de partialité; l'accusé s'était défendu et ne pouvait s'en prendre qu'à sa cause elle-même de la condamnation qui le frappait. Nous constaterons plus bas que le mal commençait, dans l'espèce, à l'apparition de l'huissier laïque.

(A suivre.) J. HAZERA.

LE LIVRE DU PÈRE DIDON [1]

Peu de questions restent longtemps actuelles pour notre société enfiévrée, et j'en pourrais sans peine citer une demi-douzaine qui ont successivement passionné l'opinion publique, ces derniers mois, et sont tombées, au bout de quinze jours, dans le plus profond oubli. Telle n'a pas été la fortune de l'œuvre du Père Didon. Son succès a été éclatant, il est durable, et l'explication de ce fait est encore plus dans le sujet traité que dans le talent de l'écrivain et la science de l'exégète.

Heri et hodie, Ipse et in sæcula, lisons-nous au frontispice du livre. Cette parole de saint Paul a pu paraître hardie au jour où elle fut écrite. Les siècles ont passé, rendant témoignage, les uns après les autres, à sa rigoureuse vérité. Notre-Seigneur est resté la grande préoccupation des esprits; toutes les questions relatives à sa personne, à sa mission, à sa doctrine peuvent diviser les hommes, mais elles les attirent et pas un esprit sérieux ne peut, au fond, rester indifférent à leur solution. Il faut être pour Lui ou contre Lui. Nous l'avons bien vu encore à propos de la belle œuvre de l'éloquent Dominicain. Quiconque prétend supprimer le surnaturel s'est dressé contre elle. De quelle façon ? par la question préalable. Nous avons

(1) *Jésus-Christ.* Paris, Plon, 1891. 2 vol. in-8° de LXXXVIII-483 et 469 p., avec 2 cartes et 2 plans.

une fois de plus assisté à ce spectacle singulier d'hommes faisant profession de discuter librement et se gardant bien de discuter. La négation toute simple est infiniment plus commode. Le Père Didon est croyant, donc il ne peut écrire scientifiquement l'histoire de Celui qu'il adore comme son Dieu, donc il n'y a pas lieu d'étudier son livre. Voilà ce qu'ont dit les ennemis de notre foi, les uns dogmatiquement, les autres en exécutant des variations plus ou moins spirituelles sur le thème rebattu de l'incompatibilité prétendue entre la science et la foi. Ici, le calcul ne s'est pas trouvé juste et des milliers de lecteurs ont refusé de suivre, dans le cas présent, les sophistes jurés et patentés qui les empoisonnent professionnellement.

C'est déjà un grand résultat acquis. Parmi ces milliers de lecteurs, il est certainement des légions d'âmes inquiètes justement préoccupées de ces graves problèmes : Que sont les Évangiles ? Des légendes ou des témoignages ? Qu'est Jésus-Christ ? Un aimable moraliste, un Rabbi à la suave éloquence, ou bien le Messie et le Verbe fait chair ? Si elles les ont étudiés de bonne foi, sous la conduite du Père Didon, plus d'une assurément, avec l'aide de Dieu, aura trouvé le chemin de la vérité, et reconnu en Jésus-Christ « Celui par qui seul nous allons au Père ».

Je sais bien que parmi les critiques catholiques, plusieurs ont traité le nouvel historien de Notre-Seigneur avec une certaine défiance. Ils ont pris son livre, l'ont tourné et retourné, l'ont examiné à la loupe, disséqué même. A Dieu ne plaise que je m'érige à mon tour en critique de ces savants hommes et que je discute après eux (et avec infiniment moins de compétence) les points qui leur ont paru imparfaitement traités ! Admettons, si vous voulez, qu'on peut en certaines questions d'histoire et même de théologie ou d'exégèse différer d'opinion avec le savant auteur; admettons qu'on peut lui reprocher d'avoir adopté une manière trop constamment oratoire ; admettons qu'il abuse un peu des descriptions qui pourtant sont un élément d'intérêt très heureusement adopté ; qu'il affectionne trop certaines expressions, ce qui du reste arrive à tout écrivain, il n'en restera pas moins que son livre, sans atteindre la perfection absolue qui n'est pas de ce monde, est vraiment une œuvre considérable faite pour éclairer et toucher beaucoup d'âmes. Et c'est bien le cas de dire avec le poète :

Verum ubi plura nitent... non ego paucis
Offendar maculis quas.....
... humana parum cavit natura.

Beaucoup de nos lecteurs ont suivi l'ouvrage d'un bout à l'autre; tous ont certainement goûté les belles pages sur la Nativité de Notre-Seigneur que nous avons eu la bonne fortune de reproduire dans le dernier numéro de la *Revue Catholique*. Personne n'ignore comment le P. Didon a compris sa tâche; au lieu d'entremêler ordinairement la discussion au récit, il a déblayé le terrain dans une introduction savante, où il traite avec tous les développements nécessaires *de la critique et de l'histoire dans une vie de Jésus-Christ*. Il a résolument abordé la difficulté et prouvé pleinement, en profitant des derniers résultats acquis à la science, le caractère vraiment historique des Évangiles. Il attaque de front la critique rationaliste qui part d'un système préconçu et nullement démontré pour accepter ou rejeter les documents de l'histoire; il provoque les ennemis du surnaturel sur le terrain de la raison pure. Je voudrais ici faire d'amples citations qui feraient ressortir tout ce qu'il y a de lumière et de vigueur dans l'argumentation du P. Didon. Remarquons seulement qu'il accepte résolument le combat sur la question du caractère divin des faits évangéliques. Grâce à Dieu, on ne trouvera pas chez lui de compromissions ni d'atténuations. Il revendique et défend avec les armes de la vraie philosophie et de la saine critique tout notre héritage traditionnel sur cette question capitale. Il prend du reste le surnaturel sur le fait dans l'accomplissement des prophéties. Il en rapporte tout au long, neuf pages durant, l'admirable ensemble emprunté à des livres, dont les plus radicaux parmi nos adversaires sont contraints d'admettre l'existence antérieure au Christ, à des livres que les Juifs nous ont conservés avec un soin jaloux. Puis il montre comment ces prophéties se sont accomplies à la lettre en Notre-Seigneur, et comment leur réalisation constitue à elle seule le plus éclatant des miracles.

Vient ensuite le récit complet et merveilleusement attachant de la vie de Jésus d'après les quatre Évangiles, constamment rapprochés et éclairés les uns par les autres. L'auteur s'était proposé « d'encadrer cette vie divine dans son milieu pittoresque ou géographique et dans son milieu social et juif. » Il y a, ce me semble, parfaitement réussi. Pour le milieu géographique, tout le monde a dû convenir du charme extrême de son exposition; j'ai été frappé plus encore des lumières qu'on peut trouver, pour l'intelligence de l'Évangile, dans les pages où le P. Didon fait connaître si complètement et si clairement l'état d'esprit des contemporains de Notre-Seigneur à l'heure de son avènement dans la chair. Qu'on lise

avec attention l'admirable chapitre intitulé : *les Temps* ; le troisième livre, l'*Apostolat galiléen et le Royaume de Dieu*. L'exégèse de cette dernière formule, constamment employée par saint Jean-Baptiste et par Notre-Seigneur m'a semblé très remarquable.

J'ai dit que le P. Didon n'avait pas mêlé ordinairement la discussion au récit. Mais, bien entendu, au cours de sa narration, il n'a pas reculé devant l'examen approfondi d'une multitude de problèmes de détail relativement aux miracles de Notre-Seigneur, et il a dû à plusieurs reprises insister sur les conséquences de ses actes et de ses discours en ce qui concerne l'affirmation et la démonstration de sa divinité.

Les réflexions ascétiques sont nombreuses et pénétrantes, et plus que ses devanciers, le P. Didon a fait la part large à la science théologique dans son ouvrage.

On trouvera à la fin du deuxième volume vingt-deux appendices traitant diverses questions de chronologie, de critique et d'exégèse. Tout le monde n'a pas accepté sans réserve quelques-unes des solutions adoptées par le savant religieux. Mais cela ne saurait tirer à conséquence. *In dubiis libertas*.

Je citerai, en terminant, les dernières lignes d'un article très solide et très judicieux dû à un exégète compétent, le P. Corluy. Je suis heureux d'appuyer mon insuffisance sur sa haute autorité. « En résumé, disait-il dans la *Science Catholique* du 15 novembre, le livre du P. Didon est un ouvrage de grande valeur ; solide et scientifique pour le fond et pourtant accessible à toutes les intelligences cultivées par la simplicité de l'exposition et l'élégance de la forme, il est appelé à faire aux âmes un bien considérable. Ce livre vient à son heure ; car jamais il ne fut plus nécessaire qu'à notre époque de faire connaître et aimer l'Homme-Dieu. C'est par lui seul que notre vieux monde peut être sauvé de la ruine qui le menace de toutes parts. Souhaitons donc à ce livre nouveau qu'il pénètre partout dans les familles chrétiennes ; que surtout il éclaire un grand nombre d'esprits dévoyés et ramène par sa douce onction vers le Dieu Sauveur tant de cœurs qui ne vivent éloignés de lui que parce qu'ils ignorent les charmes infinis de sa personne divine. »

E. ALLAIN.

LA LOI SUR LE DROIT D'ACCROISSEMENT

(*3e article*)

Les journaux politiques publiaient, il y a quelques jours, l'entrefilet suivant :

« Le Conseil des ministres a commencé l'examen du projet de loi sur les associations que le garde des sceaux vient de préparer et qui doit être déposé sur le bureau de la Chambre au cours de la prochaine session, conformément à l'engagement pris par le président du Conseil lors du débat sur le régime fiscal des congrégations. »

Il suit de là que les Congrégations religieuses ont eu raison de ne pas céder aux exigences spoliatrices du fisc, et il faut que leur cause soit bien celle de la justice pour que, même après les votes des 8 et 9 décembre dernier, elle s'impose encore à l'attention de nos hommes d'État et les oblige à se préoccuper d'adoucir des lois longuement et savamment élaborées.

Ce résultat inattendu n'est point la victoire assurément, mais c'est un temps d'arrêt dans la voie désastreuse où le gouvernement était entré; et si la promesse de son représentant officiel est tenue, comme il faut l'espérer, les associations religieuses seront sauvées sans doute et, avec elles, les innombrables œuvres qui vivent de leur activité et de leur vie.

Il nous a paru instructif de résumer ici les récents débats que vient de soulever devant les Chambres l'application de la loi sur le droit d'accroissement; c'est un spectacle, d'ailleurs, qui ne manque pas d'intérêt que celui d'un ministre amené par la force des choses à formuler, devant la France entière, une déclaration solennelle qu'on peut regarder comme une condamnation, du moins partielle, des lois néfastes de 1880 et 1884.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les doctes travaux et les lumineuses conclusions de M. Robert et de MM. Bosviel et Louchet, qui ont déjà fait l'objet de deux études approfondies dans cette Revue (1).

(1) 25 novembre et 10 décembre 1890.

Ce sont les conclusions de M. Robert, et, à défaut de celles-ci, du moins celles de MM. Bosviel et Louchet, que le simple bon sens, d'accord avec la foi catholique, s'est efforcé de faire adopter par les Chambres.

Le débat s'est ouvert à la Chambre des députés, le 8 décembre, à l'occasion de l'article 19 du budget des recettes.

M. Piou dépose un amendement ainsi conçu : « Les biens des congrégations autorisées, acquis en vertu de leurs statuts approuvés ou en vertu d'une autorisation du gouvernement, ne sont pas soumis aux droits d'accroissement prévus par l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 et l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884. »

Il conclut par ces mots : « L'État qui a les congrégations reconnues sous sa tutelle, doit les prendre sous sa protection ; c'est pour rester fidèles au droit et à la justice que les législateurs de 1880 et de 1884 n'ont pas voulu abriter la spoliation sous l'artifice de la rédaction. » (Applaudissements à droite.)

Ce premier amendement est attaqué d'abord par M. Brisson qui s'appuie principalement sur le malheureux arrêt de la Cour de cassation, puis par M. Millerand ; celui-ci affirme, d'ailleurs sans en fournir la preuve, que les législateurs de 1880 et de 1884 ont bien voulu atteindre *toutes* les congrégations. M. Rouvier, ministre des finances, intervient pour indiquer la pensée du gouvernement sur l'arrêt de la Cour de cassation. « Le gouvernement, dit-il, a l'intention d'appliquer cet arrêt, parce qu'il est conforme à la volonté du Parlement. »

M. Piou veut répliquer ; il est interrompu à chaque instant par la gauche qui crie : Aux voix !

Son amendement est rejeté par 358 voix contre 177.

La discussion reprend le lendemain, 9 décembre, sur l'amendement Flourens :

« Les biens des congrégations autorisées, acquis en conformité de leurs statuts approuvés ou en vertu de l'autorisation du gouvernement, ne sont pas soumis aux droits d'accroissement prévus par l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 et l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, lorsque ces congrégations possèdent à l'étranger des établissements subventionnés par le gouvernement. »

M. Flourens rappelle les services réels et non contestés que les

congrégations autorisées nous rendent à l'étranger. Tout à coup il retire son amendement parce que, dit-il, « la question est dans cette Chambre une question politique, et je ne voudrais pour rien au monde scinder la majorité républicaine ».

M. Rouvier déclare que le gouvernement n'aurait pas accepté l'amendement de M. Flourens. « Si les congrégations, dit-il, rendent des services au pays, le gouvernement continuera à leur accorder des subventions et, s'il est trop à l'étroit, nous demanderons des ressources à la Chambre qui ne les refusera pas. »

M. Clausel de Coussergues dépose un troisième amendement qui répond aux conclusions de MM. Bosviel et Louchet; le voici :

« Pour l'application, en cas de décès, de l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, il sera fait une déclaration unique au siège principal des établissements y énoncés. »

M. Rouvier, au nom du gouvernement, repousse l'amendement; toutefois, sentant que les solides arguments de M. Clausel ont pu ébranler le centre gauche, il promet que « si la loi a réellement les effets exorbitants qu'on lui prête, lui-même prendra l'initiative d'une modification ».

Cette manœuvre habile lui réussit et, après quelques paroles de M. Delmas relevant la déclaration de M. le ministre des finances, l'amendement de M. Clausel de Coussergues n'obtient que 243 voix contre 312.

Mgr Freppel vient à la rescousse et reprend l'amendement de M. Clausel sous une autre forme. L'éminent orateur apporte à la tribune de nouveaux chiffres, non plus hypothétiques mais réels; il montre, par exemple, la congrégation de Saint-Charles (Maine-et-Loire) possédant dans ses écoles rurales des mobiliers scolaires si modiques que, lors du décès de l'un des membres, chacun des survivants sera censé hériter de 9 centimes seulement, et néanmoins devra payer au fisc 2 fr. 25 par bureau.

Efforts inutiles; la majorité de la Chambre a juré de fermer les yeux à la lumière, et l'amendement de Mgr Freppel à son tour est repoussé par 323 voix contre 177.

Le gouvernement est satisfait de la journée; M. Brisson triomphe de son côté et, dans le contentement qu'il éprouve, retire l'amendement qu'il avait déjà déposé et qui ne tendait à rien moins qu'à la

ruine des congrégations, en leur faisant payer des sommes fabuleuses sur les décès accumulés depuis la promulgation de la loi.

Le retrait de ce dernier amendement est providentiel. Si M. Brisson eût maintenu son amendement, la Chambre, sans nul doute, affolée comme elle l'était, l'eût voté sans regarder aux conséquences, et alors, dit M. Robert, dans un remarquable travail publié par le *Nouvelliste* de Rouen (1), « malgré le principe que les lois n'ont pas d'effet rétroactif, que ce sont les tribunaux seuls qui en sont les interprètes, le fisc aurait pu, par une de ces sélections adroites dont il est coutumier, grouper un certain nombre de fragments des discours prononcés, pour en composer un vigoureux réquisitoire contre les congrégations. Mais le résultat final de la discussion ne lui a pas procuré ce dernier avantage : il en avait assez d'ailleurs ».

Et maintenant, la situation des congrégations autorisées se trouve-t-elle aggravée devant la loi ?

Les amendements qui prétendaient améliorer d'une façon quelconque la législation fiscale qui régit les congrégations religieuses ont été repoussés sans doute ; mais le gouvernement n'a point fait voter, comme cela lui était facile, une disposition soumettant expressément au droit d'accroissement, avec effet rétroactif, les biens possédés, par exemple, par les communautés de femmes soumises au régime de la loi de 1825. Les 400 congrégations qui, au dire de M. Brisson, ont refusé jusqu'à présent de se soumettre, peuvent résister et plaider encore, surtout après la déclaration de M. Rouvier devant le Sénat (2).

(1) Reproduit par la *Croix* de Paris, 12 décembre 1890.

(2) D'après M. Robert, le rejet de tous les amendements, même de celui de M. Brisson, par le gouvernement, aurait été une tactique de M. Rouvier pour ne point *améliorer* quant à présent la législation fiscale des congrégations, mais aussi pour ne point l'*empirer* :

« Quoi qu'il arrive, ajoute-t-il, ceux qui connaissent un peu le dessous des cartes, qui savent combien certains magistrats (non pas des juges de la cause astreints au secret), mais des magistrats en exercice, et non des moins éminents, ni des moins intelligents, se sont intéressés à cette question, et quelle opinion ils s'en sont faite ; ceux-là sauront gré au ministre d'avoir empêché qu'une résolution positive de la Chambre exerce une influence directe ou indirecte sur les nombreux tribunaux appelés à connaître de la question. »

A. Robert. (Article déjà cité.)

C'est le 23 décembre que cette déclaration importante a été faite. M. Bardoux avait repris l'amendement soutenu à la Chambre par M. Clausel de Coussergues; beaucoup d'adhésions avaient été recueillies parmi les républicains modérés; on pouvait espérer le succès.

M. Rouvier, ministre des finances, monte à la tribune; il convient que certaines congrégations se trouvent dans la situation exposée par M. Clausel de Coussergues et paient le double ou le triple des droits dus par les autres contribuables. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, le gouvernement m'a chargé de faire la déclaration suivante :

« Il n'y a pas à songer à modifier les lois organiques de l'enregistrement. Nous reconnaissons qu'il y a eu des perceptions exagérées du fait de la loi de 1884. Le gouvernement est, dans ces conditions, résolu à apporter la plus grande correction à l'égard des congrégations intéressées. » (Approbation au centre.)

Il continue :

« J'ai chargé mon administration d'étudier la question et d'examiner si elle peut être tranchée par voie administrative. Je serai prochainement fixé à cet égard. Mais si mon administration est insuffisamment armée, le gouvernement prend l'engagement de présenter une disposition législative pour rétablir l'égalité entre les congrégations et les contribuables, et cela dès la rentrée.

» Dans ces conditions, j'espère que les auteurs de l'amendement consentiront à le retirer. » (Applaudissements au centre.)

M. Bardoux prend acte des déclarations de M. le ministre des finances et l'en remercie, puis retire son amendement, mais après en avoir bien précisé le double but : « soustraire les congrégations aux excessives conséquences des lois de frimaire an VII et de ventôse an IX, et, en outre, faire cesser l'inégalité résultant de la loi de 1884 et la faisant ressembler à une véritable loi de confiscation ».

Après quelques paroles échangées entre M. Boulanger, rapporteur général, et MM. Léon Renault et Lucien Brun, la discussion est close par M. de Freycinet, président du Conseil, qui confirme, au nom du gouvernement, la déclaration de M. le ministre des finances.

Nous pourrions ajouter que la question est encore revenue incidemment devant la Chambre des députés, le 24 décembre.

M. Brisson, à propos des déclarations de M. Rouvier au Sénat, s'est plaint amèrement du *droit arbitraire* que s'arrogeait le gouvernement pour calmer les susceptibilités de certains sénateurs, etc. M. Rouvier réplique :

« Nous poursuivrons l'application de la loi ; mais il est vrai qu'il y a une congrégation qui paie double taxe et une autre qui paie triple. (Mouvement.) Nous voulons résoudre ces difficultés par voie administrative, si nous en avons le droit, et dans le cas contraire, par voie législative. On sait que tout citoyen a six mois pour faire sa déclaration. J'examinerai s'il ne serait pas possible de réunir pour un décès de congréganiste toutes les déclarations faites dans ce délai de six mois et de percevoir la taxe, non de 20 francs en 20 francs, mais sur la totalité de la déclaration. Est-ce là un crime ?

» Ce que nous voulons, c'est que tout le monde se courbe devant la loi ; mais nous ne voulons ni persécuter, ni léser personne. »

Il faut nous conclure : Le régime fiscal imposé aux congrégations reconnues est si odieux, il est si difficile à défendre que le gouvernement lui-même sent la nécessité de le modifier malgré les criailleries ou les hurlements de l'extrême gauche. Il appartient à la presse de pousser les pouvoirs publics dans cette voie de réparation ; mais il appartient aussi aux congrégations intéressées de ne pas prêter la main à l'injustice dont elles seraient les premières victimes : elles doivent résister énergiquement aux injustes exigences du fisc, se laisser traduire devant les tribunaux, et donner ainsi aux journaux l'occasion de discuter la loi, de la battre incessamment en brèche, enfin de faire l'opinion autour d'eux et, par l'opinion, d'agir efficacement sur les Chambres et sur nos hommes d'Etat. Ajoutons que, dans des questions de cette importance, les bons catholiques n'ont pas la prétention d'attendre le succès de leurs seuls efforts et qu'ils savent la puissance et l'efficacité de la prière.

A.-J. LAFARGUE.

UN CURÉ D'AMBARÈS AU XVII[e] SIÈCLE

LANCELOT DE MULLET DE VOLUSAN

(Suite.)

La procédure entamée contre Lancelot de Mullet, curé d'Ambarès, pour l'obliger à la résidence, commença en 1639. Nous n'avons que le résumé des premiers actes de ce long procès ; l'official et le promoteur se transportèrent le 18 décembre à la cure d'Ambarès et firent enquête sur la non-résidence du curé : « le 24[e] janvier 1640, le promoteur » requiert devant l'official que le curé d'Ambarès ira résider » dans trois jours. Le curé deffend, et dit que mal à propos » le promoteur le poursuit, puisqu'il est effectivement résident » en sa cure, présupposant néanmoins s'en pouvoir dispenser » en vertu de sa qualité de conseiller d'État dont il fera » apparoir. »

Il alléguera plus tard d'autres raisons, mais en attendant, sa défense ne fut pas prise au sérieux ; on ne tint pas compte de la qualité dont il excipait, et son affirmation de résidence cachait probablement quelque distinction subtile, car il fut aussitôt « appointé que icelluy de Mullet ira résider dans trois » jours *effectivement* ».

Acte fut néanmoins octroyé à d'Autiège, avocat du sieur curé, de ce qu' « il dit que de Mullet est en sa parroisse y » faisant les fonctions curiales ».

Le 31 janvier suivant, de Mullet appelle « de cet appointement en réparation », et l'official appointe de nouveau que « sur l'apel en réparation on viendra playder, et octroye acte » à d'Autiège de ce qu'il dit sa partie estre sur les lieux ».

Il fut plaidé, en effet, sur l'appel en réparation, le 7 février 1640. Il est probable que dans l'intervalle Lancelot,

pour les besoins de sa cause, était allé passer quelques jours dans sa cure; mais les juges, tout en acceptant l'affirmation de résidence, ne croyaient pas aux bonnes dispositions de l'inculpé; ils appointèrent « que l'appointement du 24me jan- » vier sortira son plein effect : et attendu là déclaration de » d'Autiège que sa partie réside, luy est enjoinct de continuer » sa résidence à peyne d'interdict, et, pour l'exemption » prétendue, que le sieur de Mullet communiquera dans trois » jours ».

La communication n'était pas encore faite le 14 février, car le promoteur menaça pour la première fois, ce jour-là, de faire déclarer la cure vacante.

D'Autiège répondit aussitôt que « mal à propos on » poursuit sa partie, puisqu'elle réside, et d'ailleurs qu'il est » préalable de vuider l'apel interjetté des précédents appoin- » temens ». Et, séance tenante, il fut appointé de nouveau que « sans préjudice d'apel, attendu la matière dont est » question, il est enjoinct, comme autrefois, audict sieur » de Mullet d'aller résider en sa cure, ou que dans huitaine, » il rapportera attestation de sa résidence, et le promoteur, » au contraire, et communiquera le brevet ».

Ces « dicts et contredicts » durèrent jusqu'au 10 décembre 1641. Il fallait en finir et décider tant sur les appels que sur le fond. L'affaire fut en effet jugée le 17 décembre suivant entre le promoteur et le sieur de Mullet.

« L'auditeur dit qu'il a esté jugé bien, mal et sans fruictz » apellé, et attendu qu'il y a près de deux ans escoulés » depuis ledict apel sans que ledict sieur de Mullet aye » tenu compte de résider, ny satisfaire à son debvoir, ny aux » arrests du Conseil, après diverses admonitions canoniques » qui lui ont esté faictes, faisant droit aux fins et conclusions » du dict promoteur, auons déclaré et déclarons ladicte cure » de Sainct Pierre de Quinsac d'Ambarès, vacquante... »

L'arrêt était gros de conséquences pour le sieur de Mullet, qui, sans doute, préférait, et de beaucoup, les revenus aux fonctions de sa charge de curé.

« Condampnons, ajoutait l'auditeur, condampnons le dict

» de Mullet à rendre et restituer les fruictz par lui perceus » depuis qu'il a esté pourveu de ladicte cure jusques à » présent; la moytié desquels fruictz seront employés à la » construction d'une esglize et mayson presbytérale au lieu » et ainsy qu'il sera ordonné par mon dict seigneur l'Arche- » vesque; et l'autre moytié en ornements et réparations de » l'esglize parrossiale, ainsy qu'aux pauvres de ladicte » parroisse. Et cependant ordonnons qu'il soit pourveu d'un » titullaire résidant à la parroisse, et que les fruictz d'icelle » seront saizis conformément à l'arrêt du Conseil prins du » douzième décembre 1639.

» Et condampnons le dict de Mullet envers le dict promo- » teur aux despens.....

» Faict à Bourdeaux par devant M^e Thibaut, prebstre, » docteur en théologie, curé d'Abzac et auditeur particulier » de Mgr l'Archeuesque de Bourdeaux, le 17 décembre 1641. »

Cette sentence avait coûté deux ans de lutte aux vicaires généraux d'Henri de Sourdis : elle ne fut pas exécutée !

Le 18 décembre, en effet, le sieur curé appelle comme d'abus ; le même jour il fait « exploicter » son appel et signifier à l'official; le 19, il obtient du Parlement « inhibitions sur requeste » contre l'official, auditeur et promoteur, et les fait signifier le 21.

Et cela fait, il garda sa cure avec ses revenus, et ne résida pas davantage. L'appel comme d'abus avait sorti son plein effet et tenu en échec la justice archiépiscopale. Deux ans se passèrent ainsi, au bout desquels M. de Mullet, de nouveau poursuivi sans doute, s'adressa au Roi, et entre autres griefs, dont nous aurons à parler, il lui exposa :

« Qu'il y a desjà longtemps qu'il est curé d'Ambarès et de » son annexe N. D. d'Ambès, lesquelles esglizes il a tousjours » faict servir au contentement des parroissiens, et a tenu deux » vicaires et ung prédicateur à la dicte cure d'Ambarès, et » en l'annexe N. D. d'Ambès, ung vicaire et ung prédicateur : » au préjudice de quoy, quelques personnes ayant envié la » dicte cure, ils ont faict tout ce qui leur estoit possible pour » la faire déclarer vacquante par la non résidence du dict » sieur curé, qui ne peut y résider à cause de l'intempérie

» du lieu où la dicte cure et annexe sont situées, et des » incommodités du corps que le dict sieur curé y auroit, qui » sont des excuses de droit pour la non-résidence... »

Les gens du roi le jugèrent sans doute ainsi, car le 24 octobre 1643, le sergent Nicolas reçut un ordre ainsi conçu :

» Pour ce est-il que nous te mandons et commettons par » ces présentes, que, à la requeste du dict sieur curé, tu » assignes bien et dûment en notre Cour du Parlement de » Bourdeaux les dicts vicaires généraux de l'Archevêque de » Bourdeaux et ceux qu'il appartiendra et dont serois requis, » qui ont baillé la prétendue ordonnance, pour voir corriger, » réparer et amender les dicts torts et griefs, et cependant » leur faire inhibitions et deffances, de par nous, sur certaines » et grandes paynes à nous appartenant, que pendant la » dicte cauze et mattière d'appel, ils n'attentent ne ignorent » aucune chose au préjudice du dict apel : ains, sy aucune » avoit esté faicte au contraire, de la casser, réparer, et » remettre incontinent, sans dellay: car tel est notre playsir. »

Le roi qui donnait ainsi ses ordres était Louis XIV : mais ces hauteurs de style et ce dédain des sentences ecclésiastiques ne lui sont pas imputables : il commençait à peine de régner, et il n'avait pas six ans.

En ce temps-là, et par suite des appels incessants du clergé à l'autorité civile, toujours prête à intervenir, les prêtres accusés étaient beaucoup trop protégés. D'une part, le droit canon était connu et appliqué : l'accusé, plusieurs fois averti, était appelé à se défendre, et la sentence n'était jamais rendue qu'après débats contradictoires ; les cas *ex informata consciencia* eux-mêmes n'échappaient pas à cette loi, et d'ailleurs ils étaient prévus, déterminés et rares. C'était bien : aussi bien pour le juge que pour l'accusé, nous l'avons dit plus haut; c'eût été parfait, si, d'autre part, la justice civile n'avait émis et fait prévaloir la prétention de protéger, elle aussi, les accusés relevant du for ecclésiastique. L'accusé bien et dûment convaincu, justement condamné par son évêque, s'adressait au roi, qui évoquait l'affaire par devant ses tribunaux : le procès recommençait, et quelquefois pour ne pas finir, et en attendant une sentence définitive, l'accusé, coupable

canoniquement convaincu, restait nanti de tous ses droits et jouissances : il était trop protégé.

Notre curé d'Ambarès était homme à profiter de cette protection excessive de la justice civile; il se couvrit du nom du roi, et s'obstina dans sa non-résidence.

Nous trouvons en effet que l'Official, « à la requeste du » promoteur, faict enqueste le 22 mars 1644, par laquelle il » appert que le curé d'Ambarès ne réside pas ».

Le 11 juin suivant, le curé de Montussan, François Bar, témoin synodal, se transporta dans la paroisse d'Ambarès, en compagnie de Maître Gachet, promoteur de Mgr l'archevêque, et à sa requête :

« Où estant arrivés, dit-il, serions allés en la mayson » presbytérale, où nous aurions trouvé maistres G. Giboury et » Jacques Labouée, prebstres, vicaires conductifs de la dicte » parroisse, avec lesquels nous sommes informés qui estoit » curé du dict lieu, et s'il résidoit actuellement en sa parroisse.

» Lesquels nous ont respondu que Messire Lancelot de » Mullet, abbé de Vertheuil, estoit curé de la dicte parroisse, » et le dict Giboury a dict que depuis quatre ans qu'il est » vicaire, le dict sieur de Mullet n'a faict résidence actuelle » ny ordinaire en la dicte parroisse : bien est-il vray qu'il est » venu au dict Ambarès quelquefois; et le dict Labouée a dict » qu'il y a environ deux mois qu'il est vicaire au dict Ambarès » et que dans ce temps-là le dict sieur curé n'y a point » résidé... »

Le témoignage du peuple ne fut pas moins défavorable que celui des vicaires.

« Et peu de temps apprès, ajoute l'enquêteur, à l'issue de » la messe, serions allés à la place du bourg et au devant le » cimittière, où il y avait grand nombre de paroissiens, » parmi lesquels estaient présents Dortic, maistre chirurgien, » Jean Ducoing, marchand, et autres à nous incognus. Et » nous estant enquis d'iceux, et mesmement des dicts Dortic » et Ducoing, qui estoit leur curé, s'il résidoit actuellement » en la parroisse, et qui fesoit le service divin et administroit » les sacrements : iceux, tous d'une voix, nous ont dict que

» monsieur de Vertheuil estoit curé, puisqu'il tiroit le revenu,
» et qu'il ne résidoit pas actuellement ny ordinairement,
» et qu'il n'auoit jamais résidé : bien est vray qu'il est venu
» quelquefois à la dicte parroisse.

» Et pour le regard du service divin, ont dict qu'il estoit
» faict par deux vicaires, lesquels leur administroient les
» sacrements quand ils le demandoient. »

La déposition était aussi claire qu'unanime, et il fallait la signer. Or, le curé d'Ambarès, conseiller du roi en tous ses conseils, était un homme puissant et redoutable, et il était vraisemblable que des scrupules de conscience ne l'arrêteraient pas dans ses vengeances. On parla volontiers, *verba volant ;* on ne signa pas, *scripta manent.*

Le curé de Montussan continue : « Et ayant représenté
» aux sus dicts parroissiens qu'il falloit signer notre procès-
» verbal, et après en avoir faict lecture, plusieurs ont dict
» qu'ils ne savoient lire ny escrire, et les autres s'en sont
» allés sans vouloir signer, disant pourtant que ce que nous
» avions mis en icelluy procès-verbal estoit vray. Hormis les
» dicts Dortic et Ducoing, avec les dicts sieurs vicaires ont
» signé à l'original des présentes, avec nous et avec le dict
» sieur promoteur. »

(A suivre.) J. HAZERA.

UNE RELIGIEUSE ANNONCIADE DU MONASTÈRE DE BORDEAUX

SOUS LA TERREUR ET LE DIRECTOIRE

(Suite et fin) (1).

Sœur Brunet est introduite.

Le président l'interpelle :

— Citoyenne, persiste-tu dans les noms, prénoms et autres réponses fournies par toi à la séance précédente?

— Oui.

(1) Voir la *Revue Catholique* du 25 octobre, du 25 novembre et du 25 décembre.

— Est-ce que le citoyen Laville n'a pas assisté chez toi à la célébration de la messe? Quand nous l'avons pris chez toi, il y était dans cette intention.

— Je crois qu'il y a assisté; mais je ne m'en rappelle pas bien, attendu que ce citoyen est à la campagne (1).

— Voyons, parle franchement; est-ce que des enfants de huit, dix à douze ans, n'ont pas assisté chez toi aux exercices du culte catholique, apostolique et romain?

— Non.

— N'as-tu caché dans ladite cachette que le prêtre qu'on y a surpris?

— Cette cache n'a pas été faite pour cacher directement des hommes; mais, je vous l'ai déjà observé, c'était pour y enfermer divers objets, tels qu'ornements d'église, etc., etc.

— Pourquoi, après les diverses sommations qui t'ont été adressées au nom de la loi, t'es-tu refusée d'ouvrir, et dans quelle intention as-tu fait cacher le prêtre Majeune?

— Si je ne me suis pas empressée d'ouvrir, c'était pour donner le temps à une religieuse qui habite avec moi de se lever. Quant au prêtre, si je l'ai fait mettre dans l'épaisseur du mur, je ne le dissimule pas, c'était pour le soustraire à la police.

— Dans quelle intention avais-tu fait cacher chez toi le citoyen *Laville*?

— Je voulais éviter qu'on pût lui poser des questions compromettantes.

— C'est toi qui as obligé le même citoyen de se cacher à l'entrée de la cache. Tu avais l'intention de soustraire ainsi le prêtre *Majeune* à la police. Tu espérais qu'en prenant *Laville*

(1) Laville perdit tout courage en présence des juges. Ses réponses contrastent avec l'énergie de sœur Brunet; aussi fut-il promptement relâché. Bernard, le chef de la deuxième division au Bureau central, l'annonce en ces termes à l'administration départementale :

« . . . . . .

» P.S. — Nous vous observons que le citoyen Laville trouvé avec le prêtre » *Majeune* et la nommée *Brunet*, a été mis en liberté immédiatement après » son interrogatoire. » (Arch. dép.)

la police serait satisfaite et que toute autre recherche cesserait alors?

— Je persiste dans ma précédente réponse.

— N'es-tu pas une reprise de justice? Tu as été incarcérée?

— Je ne suis pas une reprise de justice ; mais j'ai été mise en état d'arrestation en l'an II *comme n'ayant pas prêté le serment.*

« *Et plus n'a été interrogée ; à elle fait lecture, a dit contenir vérité dans ses réponses, y persister et a signé avec nous au bas de chaque page.* »

Qu'allait-il résulter de ces divers interrogatoires? Jeanne l'ignorait ; mais sa grande âme se plaisait à espérer que Dieu daignerait agréer son sacrifice ; car le délit était flagrant : il fallait appliquer la peine fixée par la loi.

Dès le lendemain ses vœux lui semblèrent exaucés. Le chef geôlier entra inopinément dans la salle réservée aux détenues. « La citoyenne Brunet! » s'écria-t-il d'une voix puissante. Jeanne à cette interpellation se lève calme et sereine. « Suis-moi », lui dit le gardien. La religieuse obéit, demandant au Ciel force et confiance : elle va s'entendre condamner à la déportation.

L'escouade saisit Jeanne au sortir de la prison. C'est encore vers le Bureau central qu'on la dirige.

Bientôt, en effet, les portes de la Chambre des délibérations s'ouvrent devant elle pour la troisième fois. Medoux et Larroque, tous les deux commissaires de police, achevaient de classer sur une longue table, près du tribunal, plusieurs paquets noués, étiquetés, paraphés et marqués même par des cachets de cire rouge.

L'interrogatoire recommence en ces termes :

— Citoyenne, dit Balguerie d'un ton solennel, nous t'avons amenée devant nous afin de procéder à la levée des scellés et à la reconnaissance des objets qui t'appartiennent. Reconnais-tu comme intacts les dits scellés!

Sœur Brunet parcourt du regard les divers paquets, puis elle répond :

— Oui, président.

— Citoyen Medoux, enlevez les scellés et procédez à la vérification des objets confisqués.

Le commissaire obéit. Les cachets de cire sont brisés et les paquets dénoués.

— Faites l'inventaire publiquement, et que le greffier en tienne note exacte.

L'énumération a lieu dans l'ordre suivant (je cite le procès-verbal):

1° Un ciboire avec son couvercle qu'on nous a déclaré être en argent.

— Ouvrez-le, interrompt Balguerie.

A cette parole, sœur Brunet pâlit, un frisson involontaire agite ses membres, ses yeux suivent avec anxiété les mouvements du commissaire.

Le lecteur va comprendre la raison de ce trouble.

— Il y a des hosties brisées, dit Medoux.

— C'est bien, continue le président. Laissez-les, et proclamez.

2° Huit morceaux de cierges brisés.

— A quoi servaient ces cierges ? demande le président en interpellant sœur Brunet.

— A célébrer la messe chez moi.

Le commissaire poursuit :

3° Une boîte contenant trois autres petites boîtes d'étain.

— Ces trois boîtes, dit le président, en hochant la tête, sont probablement ce qu'on appelait *autrefois* les saintes huiles?

— Oui.

Balguerie fait un signe et Médoux lui présente un autre objet.

4° Une boîte en paille qui contient du pain *enchanté* (*sic*).

— Est-il consacré?

— Non, répond sœur Brunet.

5° Un certificat de baptême.

— Ne le mettez pas ainsi de côté, dit le président au greffier qui le plaçait sans autre explication à la suite des objets ci-dessus énumérés. Nous pourrons peut-être y puiser de précieux renseignements. Donnez-en connaissance.

Le commissaire lut à haute voix : « L'an mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf, et le premier du mois de novembre, je soussigné, prêtre approuvé dans le diocèse de Bordeaux, ai baptisé dans une maison particulière, à défaut de temple pour les catholiques, *Jeanne Montaul*, née le vingt-sept du mois dernier dans la paroisse de Saint-Projet de la ville de Bordeaux, du légitime mariage du sieur Jean *Montaul*, maître perruquier, et de dame Anne *Cremou*. Elle a eu pour parrain, *Marraud Doussaint*, négociant, représenté par M. Jean Cremou, son grand-père maternel, et pour marraine Jeanne *Dubissou*, épouse du sieur *Doussain*.

» Signés avec nous :

» Jean Cremou. Jeanne Doussain. »

— Cette pièce, citoyenne, a été saisie chez toi. Donc les baptêmes se célébraient en ton domicile. Avoue-le; et indique-nous le nom du prêtre qui a fait ce baptême?

— Ce baptême n'a pas été fait dans ma maison. Je ne connais ni la personne de Jean Montaul, ni le prêtre qui a baptisé.

— Oserais-tu contresigner avec nous ledit extrait *pour ne varier*?

— Je suis prête à signer.

— Donnez-lui la plume.

Sœur Brunet et Balguerie apposent leur signature au bas de l'acte *baptistaire*.

Le commissaire reprend l'énumération des objets rangés devant le tribunal.

6° Deux morceaux de papier contenant le nom de diverses personnes.

— Que signifient ces noms, qui les a écrits et dans quel but?

— Ce sont des papiers placés peut-être dans les Heures de quelque personne. C'est pour la première fois que je vois ces papiers.

— Voudrais-tu contresigner avec nous ces papiers *pour ne varier*?

— Je suis prête à le faire.

« Et à l'instant, ajoute le procès-verbal, la prévenue a contresigné *pour ne varier*. »

7° Un volume intitulé « le Petit Paroissien Romain » enveloppé dans une poche.

— A qui appartient ce livre ?

— A Marguerite, ma domestique.

8° Une petite boîte recouverte d'un taffetas rose, ornée d'une blonde en garniture.

9° Deux habits d'homme.

— A qui appartiennent ces deux habits ?

— C'est la propriété du nommé Majeune, prêtre insermenté.

10° Une espèce de robe noire, sans manches.

— Et ça, à qui ?

— A moi, reprend sœur Brunet.

11° Un morceau de batiste.

— A quoi servait cette étoffe ?

— Je la destinais au service de l'autel.

12° Un morceau d'étoffe en faille et à grandes fleurs.

— Pourquoi cela ?

— Je le destinais à orner la table qui nous servait d'autel.

13° Un volume in-folio.

— C'est un missel ?

— Oui.

14° Un manipule, une étole, une bourse, un voile et une chasuble.

— Tous ces objets servaient à dire la messe chez toi ?

— Oui.

15° Trois morceaux de carton, un lavabo et un purificatoire.

— Toujours pour la messe ?

— Oui.

16° Un morceau de coton rayé et une serviette.

— Pourquoi ceci ?

— C'était du linge à mon usage.

17° Un petit pupitre.

Le président le montre du doigt en faisant à sœur Brunet un signe interrogatif. Celle-ci répond :

— Ce pupitre servait pendant la messe à soutenir le missel.

18° Une pierre avec des croix.

— C'est une pierre sacrée.

19° Deux vêtements en linge.

— Ce sont des aubes.

20° Un morceau d'étoffe en faille à fleurs.

— Ce morceau servait au même usage que celui que vous avez examiné, il y a un instant. Il devait garnir la table d'autel.

21° Une pierre encadrée de bois et enveloppée d'un linge.

— C'est une autre pierre sacrée.

22° Un ornement en faille noire, composé de huit pièces.

— A quoi destinais-tu cet ornement?

— La couleur, répond sœur Brunet, vous l'apprend. C'est un ornement employé pour célébrer la messe dite des morts.

23° Un bonnet double en coton.

— Quel est le citoyen qui t'a donné ce bonnet?

— Il appartient au nommé Majeune, prêtre insermenté.

24° Dix morceaux en étoffe de faille verte, ornés la plupart de galons faux.

— Que voulais-tu faire de ces morceaux d'étoffe?

— Un ornement pour la célébration de la messe.

25° Un morceau de batiste épaisse.

— Et cela?

— C'est un corporal qui m'appartient.

26° Un paquet de six serviettes ou nappes, un cordon avec *glan*, le tout en fil blanc.

— Tu te servais de tout cela?

— Oui, pour recouvrir la table d'autel, et le cordon était à l'usage du prêtre.

27° Un autre morceau de toile.

— Probablement encore pour l'autel?

— Oui.

28° Un vêtement de linge.

— C'est une aube.

29° — Et cela?

— Une palle; elle sert à couvrir le calice.

3o° Un calice et sa patène.

— C'est celui dont vous vous serviez pour la messe?

— Oui, et il est en argent.

— Tous ces objets sont-ils ta propriété?

— Oui, ils m'appartiennent à l'exception des deux habits et d'un bonnet qui sont au sieur *Majeune*, prêtre insermenté.

L'inventaire était achevé.

— Qu'on fasse connaître le procès-verbal de la séance, dit le Président.

Le secrétaire se lève et lit à haute voix le document que nous venons de citer.

Cette formalité remplie, Balguerie interpelle sœur Brunet :

— Le verbal est-il conforme à la vérité?

— Oui.

— Persistes-tu dans tes déclarations?

— Oui.

— Veux-tu signer le procès-verbal avec nous?

— Oui.

Le secrétaire présente la plume à sœur Brunet et l'Annonciade appose son nom au bas de chaque page du procès-verbal. L'écriture que nous avons sous les yeux paraît ferme et ne trahit aucune émotion. Je remarque à côté du nom de sœur Brunet, ceux de *Pierre Balguerie*, administrateur du Bureau central, et de *Bernard*, chef de la deuxième division.

Sœur Brunet crut à ce moment en avoir fini avec ces interrogatoires et ces comparutions devant le Bureau central. Elle allait enfin respirer... car, depuis son arrestation, toute séance devant les juges lui était un véritable martyre. Son excellent cœur redoutait un mot imprudent, un oubli, un signe qui pût éveiller les soupçons de la police et compromettre quelque famille chrétienne.

Nos administrateurs, disons-le, devinaient un peu ces justes préoccupations. Les réponses de la prisonnière n'avaient pas satisfait leur curiosité malveillante. On la soupçonnait de recourir sans cesse à des subterfuges, d'user largement de réticences et d'équivoques... Aussi, à peine le Président

eut-il relu le procès-verbal qu'à l'encontre de toute prévision il apostropha la prévenue en ces termes :

— Citoyenne, tu as caché certains papiers, nous les voulons. Livre ta correspondance et celle du prêtre réfractaire que nous avons saisi chez toi.

— Je n'ai aucune correspondance.

— Mais à ton domicile?

— Non plus.

— Cela suffit, qu'on la reconduise en prison.

Le même jour, à trois heures de relevée, le commissaire de police (section n° 9), Medoux, l'ennemi juré du fanatisme et de l'aristocratie, recevait un mandat conforme à ses goûts et à ses fonctions.

Le Bureau central lui enjoignait « d'extraire de la maison » du Dépôt la citoyenne *Brunet*, ci-devant religieuse, et le » citoyen *Majeune*, prêtre insermenté; et d'opérer à nouveau, » en leur présence, des fouilles exactes et minutieuses, rue du » Grand-Cancera, n° 22 ».

Sur le champ l'ordre est exécuté; et, *escortés par cinq hommes de la troupe soldée*, Medoux, Majeune et Jeanne Brunet gagnent à pas précipités la rue du Grand-Cancera.

Connaît-on le résultat de cette perquisition domiciliaire? Oui; nous pouvons le dire au lecteur : car le *Rapport* en a été conservé aux archives départementales. Je le cite textuellement.

« Après avoir extrait de la maison du Dépôt la citoyenne » *Brunet*, ex-religieuse, et le citoyen *Majeune*, prêtre inser- » menté, nous nous sommes rendu en leur compagnie, escorté » par cinq hommes de la troupe soldée, au domicile de la » citoyenne Brunet, rue du Grand-Cancera, n° 22, où étant » rendu et decoré, nous nous sommes rendu au second » étage de la dite maison, où nous avons procédé en la » présence de la citoyenne *Brunet* et du citoyen *Majeune*, à » la recherche la plus exacte des papiers qui auraient pu *si* » trouver, d'où il est résulté que nous n'avons absolument » trouvé aucune espèce de papiers.

» Le citoyen *Majeune* nous ayant remis un portefeuille

» contenant quelques papiers, nous a déclaré être les seuls » qu'il possède. Sur lequel portefeuille nous avons apposé le » scellé avec une bandelette signée par le citoyen *Majeune* et » contresignée par nous et scellée en cire rouge et d'un cachet » à nous appartenant, dont l'empreinte est ci-contre en marge.»

Cette visite domiciliaire se termina, d'après un second rapport de Medoux, à cinq heures et quelques minutes; puis, l'escouade reprit sans plus tarder le chemin de la prison du Dépôt. Sœur Brunet et le prêtre Majeune furent rendus au chef geôlier, et à l'instant les verrous *mirent en sûreté* nos deux prévenus.

Trois jours après cette enquête, l'Administration départementale recevait la lettre suivante :

2e DIVISION — BUREAU DE POLICE ADMINISTRATIVE —

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Bordeaux le 24 Brumaire an VIII de la République française, une et indivisible.

Le Bureau central du canton de Bordeaux :

A l'administration départementale de la Gironde.

Citoyens,

Nous vous transmettons la procédure de la nommée BRUNET, ex-religieuse insermentée, recéleuse de prêtres insoumis et faisant célébrer chez elle le culte catholique sans déclaration préalable, conformément aux loix.

Salut et Fraternité,

DURAND.

Pierre BALGUERIE.

P. M. BERNARD, *chef de la deuxième division.*

L'Administration départementale a-t-elle condamné cette *insermentée, recéleuse de prêtres insoumis et faisant célébrer chez elle le culte catholique sans déclaration préalable*? A-t-on usé d'indulgence, à son égard, en se souvenant de l'avis du proconsul Jullien (avis émis après la Terreur), *qu'on doit actuel-*

lement attribuer le fanatisme religieux de la femme à la folie ou à l'égarement involontaire ? Les archives départementales, pas plus que les registres et les notes de l'archevêché, ne m'ont encore rien appris à ce sujet. Il faut descendre jusqu'à l'année 1805 pour découvrir sœur Brunet. A cette époque, Mgr d'Aviau la mentionnait sur un « *Tableau des anciennes religieuses restées sur le territoire de Bordeaux* ».

Cinq ans plus tard, nous retrouvons l'ancienne Annonciade. Elle aimait, chaque matin, à longer les vieux murs de son cher monastère. On la voyait stationner aux diverses portes, tantôt rue Sainte-Eulalie et tantôt rue Mangin, cherchant à jeter un regard furtif dans ces lieux bénis.

Le P. Poujet a raconté ces pieux pèlerinages et aussi les délicates prévenances de M^lle^ de Lamourous envers sœur Brunet. Je m'en voudrais de déflorer l'exquise simplicité de ce récit. Ecoutons :

« Une des directrices, dit-il, chargée de surveiller » les réparations de la maison, remarqua que deux dames, » dont l'une était bien âgée, passaient tous les matins le long » de la Miséricorde, en se rendant à la messe, à Sainte- » Eulalie; qu'elles s'arrêtaient ordinairement devant la porte » du nouvel établissement, et qu'elles regardaient quelquefois à la dérobée, dans jardin et disaient en soupirant : » Pauvre maison ! Pauvre maison !

» La démarche, l'exclamation de ces bonnes dames intriguaient beaucoup la Directrice, qui ne put s'empêcher » d'instruire la Supérieure de ce qu'elle avait observé. Et la » Supérieure aussitôt de répondre : « Nous verrons bien ce » que c'est. Si ces dames passent encore devant la maison et » donnent les mêmes témoignages de peine, priez-les de monter » dans ma chambre. » La Directrice eut bientôt occasion de le » faire, et les deux inconnues acceptèrent volontiers l'invitation d'entrer chez la Supérieure. Celle-ci les reçut avec son » amabilité ordinaire, et leur demanda la raison de la compassion qu'elles semblaient avoir pour la maison ou pour » celles qui l'habitaient. La moins âgée des deux lui dit » avec l'accent d'une profonde sensibilité : « Ne vous étonnez

» pas, Madame, de l'intérêt que nous portons à la maison que » vous habitez. Nous l'avons habitée aussi ; et nous ne pouvons » nous rappeler sans attendrissement les beaux jours que nous » y avons passés. Vous voyez devant vous deux anciennes » Annonciades. Voilà sœur Victoire qui a été quarante ans » religieuse ici. Moi, sœur Jeanne (1), je suis plus jeune et » j'y ai passé moins d'années. Nous y étions entrées avec » l'intention d'y servir Dieu toute notre vie et de mourir en » paix dans sa pieuse enceinte. La Révolution nous en a » chassées ; elle nous a jetées au milieu du tourbillon du » monde qui n'est point notre élément, et où nous ne pou- » vons nous plaire. La vue, la seule pensée de cette maison » chérie excite en nous bien des regrets, et nous ne pouvons » quelquefois nous empêcher de les manifester extérieure- » ment quand nous passons sous ses murs, ou quand nos » yeux pénètrent encore dans ce que nous estimons être un » jardin de délices.

» — Oh ! Mesdames, reprend Mlle de Lamourous, vous » avez droit de prétendre à quelque chose de plus. Cette » maison est toujours la vôtre, regardez-la toujours comme » telle. C'est à moi à me considérer comme chez vous. Je » gémis sincèrement de l'injustice qui vous en a dépouillées. » Je veux la réparer, cette injustice, autant qu'il sera en mon

(2) L'historien de la fondatrice de la Miséricorde, donne à Jeanne Brunet le nom de Thérèse.

D'où vient l'erreur ? Une vénérable Directrice de la Miséricorde, Mlle Séraphin, âgée aujourd'hui de plus quatre-vingts ans, que nous avons consultée sur ce point, *croit, sans pouvoir l'affirmer*, que ce nom de Thérèse, en grand honneur dans la maison, avait été attribué par respect à l'ancienne Annonciade ; et ce nom, le P. Pouget le lui a conservé.

Ce ne pouvait être, ajouterons-nous, une Annonciade autre que sœur Brunet ; car nous avons sous les yeux tous les noms et prénoms de toutes les religieuses du monastère de l'*Ave* de Bordeaux au moment de la Révolution. Or, pas une ne porte le nom de Thérèse. Enfin, le dossier de sœur Jeanne nous apprend qu'elle garda constamment chez elle comme servante (lisez comme compagne), une ci-devant converse de l'Annonciade, appelée Marguerite Depieux, et en religion sœur Victoire. Celle-là même dont parle le P. Pouget.

» pouvoir. J'ai acheté cette maison, il est vrai, et si je ne » l'eusse fait, que serait-elle devenue? Vous l'auriez vue » peut-être convertie en manufacture, en auberge, ou en » établissement de ce genre. Mais enfin, c'est votre maison, » venez y travailler, venez vous y reposer. Venez dans la » chapelle faire vos prières, réciter votre office : venez vous » promener dans le jardin tant et autant qu'il vous plaira. » Prenez dans ce jardin et fruits et fleurs, tout y est à votre » disposition. Je veux que vous disiez toujours : Voilà mon » église, voilà mon jardin, voilà ma maison. »

Les religieuses l'écoutaient avec une sorte d'ivresse. Il se passait dans leur âme quelque chose que le langage humain ne saurait exprimer, et il était facile de voir dans leur extérieur combien elles étaient touchées d'avoir trouvé dans Mlle de Lamourous un cœur si bon, un cœur qui, dès le premier moment, avait si bien compris les sentiments et les besoins des leurs.

La Supérieure ne se borna pas là : Elle fit apporter les clefs de la maison et les mit dans les mains de ces dames, en les priant de se regarder désormais comme maîtresses du logis. Et celles-ci de se confondre en remerciements, en excuses, et de lui rendre les clefs. « Eh bien ! dit Mlle de » Lamourous, puisque vous le voulez, je tiendrai ces clefs » de vous; mais je ne prétends pas les posséder au détriment » des religieuses à qui cette maison appartenait et des deux » bonnes sœurs qui me représentent toute leur communauté. » Je vous renouvelle sincèrement toutes les invitations que » je vous ai faites. Encore une fois venez ici quand vous » voudrez; et regardez vous tout à fait comme chez vous. »

La proposition était faite de trop bon cœur par Mlle de Lamourous et trop agréable aux deux Annonciades pour n'être point accueillie avec transport. Celles-ci vinrent dès lors fréquemment à la Miséricorde. Sœur *Jeanne* y passait des journées entières. Pour n'être point à charge dans une maison qu'elle savait être si pauvre, elle portait avec elle sa nourriture. Elle priait, elle conversait avec les directrices et les pénitentes, comme si elle eût retrouvé en elles ses

anciennes sœurs. Les Filles l'aimaient beaucoup. Elle était si bonne, cette sœur *Jeanne* ! Placée le dimanche dans l'une des allées du jardin, elle voyait accourir tout le troupeau qui venait écouter avec le plus vif intérêt de vieilles histoires. Elle revenait souvent sur un sujet bien cher à son cœur. Elle leur parlait de la maison qu'elles habitaient, leur en donnait le plus grand détail, l'ancien état topographique : « Ici se trouvait le Chapitre, là le réfectoire, cet » appartement était la chambre de la Supérieure, celui-là la » mienne, etc... » Elle regardait quelquefois d'un œil de regret l'église encore pleine de décombres et que la pauvreté de la maison ne permettait point de faire réparer. C'était toujours quelque nouvelle histoire à raconter touchant ses chères Annonciades. »

Sœur Victoire aimait aussi beaucoup la Miséricorde, elle y était aussi vénérée que sœur Jeanne, mais les infirmités de la vieillesse l'empêchaient d'être aussi gaie et aussi aimable. Elle retombait même un peu dans l'état de la première enfance. Sœur Jeanne, qui avait quelques ressources, l'avait prise chez elle et la traitait avec toute la délicatesse de la plus tendre charité. Si, quelquefois, sœur Victoire montrait quelques caprices et refusait d'obéir à sa bonne compagne, celle-ci n'avait qu'à la menacer de ne pas la conduire à la Miséricorde, et aussitôt sœur Victoire se pliait à tout comme une timide brebis.

Du reste, sœur Victoire profitait volontiers de toutes les permissions qui lui avaient été données. Les pénitentes observaient avec un peu de gaieté et un peu de malice que quoique après enfant, elle savait bien choisir les laitues les mieux pommées. Elle les montrait tout bonnement à M^lle^ de Lamourous comme pour lui demander son sentiment. Le choix étant bon, M^lle^ de Lamourous était toujours de son avis. « Oui, disait-elle, sœur Victoire, voilà bien ce qu'il vous faut. » Et elle portait la délicatesse jusqu'à défendre à ses filles de cueillir des légumes pour sœur Victoire, afin de lui laisser à elle-même le plaisir de choisir.

Sœur Victoire ne vécut pas longtemps. Sa bonne compagne

et les Filles de la Miséricorde lui rendirent dans ses derniers moments les soins les plus empressés et les plus assidus. Elle eut la consolation de mourir entre leurs bras, entourée de tous les secours et de toutes les attentions qu'elle eût trouvés dans sa chère communauté.

Sœur Jeanne jouit encore de longues années du bonheur d'avoir M^lle^ de Lamourous pour amie. Elle continuait toujours à visiter la Miséricorde et à profiter de tous les privilèges qui lui avaient été donnés.

Enfin, une mort édifiante couronna une vie de sacrifices et de vertus. Les pénitentes à qui elle avait inspiré le plus tendre intérêt lui donnèrent, jusqu'au dernier moment, des preuves de leur affection et de leur dévouement (1).

Quand survint cette mort, quels en furent les diverses circonstances? Ni les traditions actuelles de la Miséricorde, ni les registres paroissiaux de Sainte-Eulalie n'ont pu nous renseigner. Qu'importe! si le témoignage des hommes fait défaut, l'Evangile est là pour combler cette lacune et nous affirmer que le trépas de l'ancienne Annonciade a été précieux aux regards du Seigneur : car, en toute vérité, à cette heure suprême, notre héroïne pouvait redire, comme autrefois le grand apôtre : « J'ai combattu le bon combat et j'ai gardé la » foi. Jamais je n'ai rougi de Jésus-Christ; au contraire, pour » Lui et bien volontiers j'ai enduré la faim, les outrages et » la prison. Aussi, c'est avec une pleine confiance que » j'attends là-haut l'éternelle couronne! »

Telle est, cher lecteur, la biographie de Sœur Brunet. Ai-je eu tort, au début, de l'estimer édifiante et digne d'admiration? Votre cœur en jugera.

Puisse-t-il m'accorder ses suffrages. C'est là tout mon désir.

Henri LELIÈVRE,
vicaire à Sainte-Croix.

FIN

(1) *Vie de Mlle de Lamourous, fondatrice et première supérieure de la Miséricorde de Bordeaux*, par le Père Pouget, S. J., p. 124 et suiv.

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

(Suite)

LETTRES

VIII

A Madame C...

Grand Séminaire, ce 3 mai 1889.

MADAME,

Votre aimable lettre est venue fort à propos épanouir mon âme. Elle a été comme un coup d'archet qui l'a fait vibrer à l'unisson de la vôtre dans cette sublime harmonie qui parle de Dieu.

Lorsque j'ai reçu votre souvenir, j'étais à la maison de campagne du Grand Séminaire, au réfectoire, devant un superbe paquet de radis et prêt à le faire disparaître comme le plus habile prestidigitateur. A ce moment solennel, on m'apporte la lettre; elle vient de Larrivaux... A plus tard les radis... l'estomac n'est pas digne d'entrer en lutte avec le cœur.

Vous priez pour moi, merci! oh! merci!! Plus le temps s'avance, plus je sens le besoin de grâces pour détruire dans cette nature humaine viciée par le péché tout ce qui n'est pas de Dieu et ne peut servir au bien des âmes.

Je comprends et partage vos inquiétudes au sujet de Joseph. L'affaire de l'instruction et surtout de l'éducation d'un enfant devient chaque jour plus délicate pour les parents chrétiens, car le mal s'est glissé partout. Aussi vos craintes sont légitimes. Il ne faut cependant pas les exagérer...

Je vous remercie de la gravure que vous m'avez envoyée. Elle est de fort bon goût, délicate comme la main qui l'a peinte (1), simple comme l'âme qui en a inspiré le gracieux sujet.

Ma santé est bonne, même après un carême de Séminaire. A Larrivaux j'avais pris des forces pour neuf mois.

Veuillez bien croire, Madame, à mon respectueux attachement.

(1) Cette gravure venait d'une religieuse du Carmel de Libourne.

IX

A son jeune élève Joseph C...

Grand Séminaire, 23 mai 1889.

MON BIEN CHER JOSEPH,

Je vous remercie d'avoir toujours conservé pour moi votre sincère et franche affection. Le cœur grandit par l'amour mais seulement à la lumière de la foi et sous l'influence de la divine charité. Travaillez chaque jour à développer ces sentiments affectueux que le bon Jésus a mis au fond de votre âme. Aimez-le ardemment, lui d'abord, à cause de ses infinies perfections, aimez vos parents ensuite et enfin tous les hommes pour Dieu. Vous ne pouvez pas encore savoir votre future destinée; quelle qu'elle soit, préparez-vous des amis sur la terre; on en a tant besoin lorsque l'heure de la souffrance vient à sonner!

Vous m'invitez à aller contempler les beautés de Larrivaux. Hélas! Il faut encore rester en cage un mois et quelques jours; mais patience, laissez ouvrir la porte, et vous me verrez voler vers les « vertes prairies » dont vous me parlez en termes si poétiques.

En attendant, je continue à me former une figure de plus en plus ascétique à la façon de saint Antoine. Bientôt je ressemblerai à ces prunes sorties du four dont la peau est collée au noyau; triste ressemblance, il est vrai, mais que voulez-vous que j'y fasse ? Je commence à cuire dans ma cellule. Le sacrifice ne fait jamais de mal!

Depuis samedi dernier nous avons au Séminaire le supérieur général de Saint-Sulpice ; c'est un véritable personnage en France. Jugez, en conséquence, de quel respect filial et dévoué on entoure ce vieillard de quatre-vingt-deux ans qui, après quarante-deux jours de prison en 1871, faillit être victime de la Commune.

Hier, Son Eminence le cardinal nous a fait sa visite annuelle. Tout cela rompt un peu la monotomie.

Adieu, bien cher petit ami, je vous embrasse de tout mon cœur en priant pour vous et pour toute votre famille.

X

A Joseph L...

Grand Séminaire, ce 14 juin 1889.

BIEN CHER JOSEPH,

Après avoir versé un pleur sur la mort de vos bien-aimés faisans et aussi sur les *nombreuses* fautes d'orthographe qui émaillent votre lettre, je passe à des sentiments plus gais.

Vous me paraissez maintenant heureux comme le poisson dans l'eau. Est-ce la sagesse, est-ce l'étude qui fait votre bonheur? Quoi qu'il en soit, apprenez à devenir aimable comme vos tourterelles, afin de rester toujours le charme de vos bons parents et l'ami du bon Jésus.

Le Séminaire va bientôt ouvrir ses portes. Ah ! comme je m'envolerai avec rapidité ! La graisse m'embarrasse aujourd'hui moins que jamais. Adieu la chambre n° 74 où je me suis à moitié cuit, adieu le Séminaire ! Je pars pour un nouveau nid, une nouvelle retraite, auprès de deux petits oiseaux qui m'appellent à hauts cris. Quinze jours encore. Juste le temps de faire sa malle.

Hier, les séminaristes qui ne sont pas en retraite d'ordination, ont assisté au *Te Deum* chanté en l'honneur du nouveau cardinal de Bordeaux. La cérémonie était splendide. La cathédrale regorgeait de monde ; les autorités de la ville (généraux, préfet, maire, état-major, Cour, Chambre de commerce, etc., etc.) rehaussaient par leur présence l'éclat de la fête. Mgr l'archevêque était superbe sous la pourpre ; il éclipsait tous les costumes du monde officiel. Son discours simple et animé a fait impression sur l'auditoire.

Ces détails, bien cher Joseph, ne doivent guère vous intéresser ; vous préférez à tout cela la douce liberté des champs, la compagnie de vos oiseaux...

P. S. — L'abbé Maizonnobe est à Soussans depuis lundi dernier, il se repose des fatigues de l'année. Priez pour lui et pour moi. Adieu !

XI

A M. l'abbé E. Maizonnobe.

Grand Séminaire, ce 16 juin 1889.

BIEN CHER AMI,

Je m'intéresse trop à vous pour rester dans l'incertitude au sujet de votre santé. Assurément elle n'est pas gravement atteinte; mais on ne peut être indifférent à l'égard d'un ami comme vous, même quand il s'agit de petits riens.

L'amitié consiste dans la réciprocité des sentiments et la communauté des impressions. Si vos joies sont mes joies, vos douleurs sont aussi les miennes; je les réclame comme un droit. Le bon Dieu vous veut avec lui sur la croix, c'est bon signe. Remercions-le ensemble, car il vous sacrifie avant que vous-même l'immoliez sur l'autel. Préparation sublime et divinement efficace de notre sacerdoce déjà si proche!

Votre départ a un peu surpris au Grand Séminaire, sans trop soulever de jugements. Votre figure amaigrie et souffreteuse trahissait assez, depuis quelques jours, la réalité de votre état.

Ici tout est rentré dans le calme ordinaire. Jeudi dernier les non-ordinands ont assisté au *Te Deum* à la cathédrale. La cérémonie était superbe, mais la présence des autorités civiles, la foule, le bruit lui ôtaient trop le cachet religieux. Beaucoup de curiosité, peu de piété. Les regards s'arrêtaient sur le monde officiel ou sur le nouveau cardinal, sans aller jusqu'au Tabernacle. Il me semble qu'à ce moment-là surtout où l'église était transformée en exposition de toutes les gloires de la terre, notre Dieu devait chercher dans la foule quelque consolateur. Je ne veux pas vous redire les détails de la fête, les journaux ont dû vous les apporter. Au Grand Séminaire on en a parlé longtemps. On a si peu de choses à dire!

L'ordination avait toujours la même grandeur, le même charme. Beaucoup de prières entremêlées de chaudes larmes. Les ordinands étaient nombreux : il y a eu un prêtre franciscain.

A la prochaine!! Nous serons *prêtres!* — Cette pensée m'épouvante.

Adieu, bien cher ami, soignez-vous et comptez sur mes pauvres prières, gage de la sincère affection avec laquelle je vous suis tout dévoué.

XII

A M. l'abbé H. T...

24 juin 1889.

...Des nuages passent quelquefois sur le ciel des âmes, non pour les obscurcir à jamais, mais pour leur faire apprécier davantage, par une privation momentanée, le bonheur de vivre en plein soleil. Il nous faut du nouveau et de la variété !

Les cœurs se heurtent, mais ne se brisent pas; de ce choc jaillit l'étincelle, le feu de l'amitié. En ce triste monde tout fuit dans le passé ou vers un avenir incertain. Le bien de Dieu, l'Amour, a besoin de se fortifier en se retrempant dans les larmes du sacrifice pour réaliser autant que possible l'éternelle immutabilité de sa source infinie.

Vous vous êtes effrayé, bien cher frère, à la vue de ce qui vous paraissait un malheur, alors que c'était peut-être une nouvelle grâce de la bonne Providence. Vos sentiments sont le fruit le plus doux de votre amitié; aussi l'ai-je recueilli, ce fruit, avec la joie du divin Moissonneur dont le cœur est toujours ouvert pour recevoir les œuvres, les larmes et les *caresses* de ses amis. Merci, merci ! Votre conduite dans cette affaire m'a touché au sensible et m'a prouvé une fois encore combien est puissante l'amitié pure et sacerdotale qui nous unit. Dieu le veut, aimons-nous pour lui, aimons-le en nous !

Soyez tranquille maintenant; dormez en paix sur le cœur de Jésus en entendant ici-bas cette harmonie de l'amour tombée du ciel, ou plutôt apportée par Jésus-Christ afin de nous donner l'avant-goût de l'infini. L'orchestre s'est arrêté un moment; il y avait des soupirs dans les parties, des cordes cassées dans les instruments, mais vous avez tout relancé par un coup d'archet bien donné. Merci, c'est un coup de maître.

Le mal n'était point aussi grave que vous avez bien voulu vous l'imaginer. C'était un simple malentendu.

Maintenant préparons-nous à bien passer nos vacances. Retrouvons-nous souvent auprès du bon Dieu, à tous les quarts d'heure, si c'est possible, afin d'entrer dans l'esprit de notre union et de venir en aide à notre cher André. J'ai le droit d'espérer que vous ne l'oubliez pas.

Prions, souffrons, c'est pour Dieu, c'est pour nous !

(*A suivre*). L. AUDY.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE AUX ÉTATS-UNIS

Les regards se tournent de nos jours, plus que jamais peut-être, vers le Nouveau-Monde ; on admire bruyamment l'esprit d'initiative et les gigantesques travaux des Yankees. La grande république américaine est portée aux nues. Chaque peuple, se plaît-on à répéter, doit calquer ses institutions sur celles des Etats-Unis, et commencer, à leur exemple, par adopter la forme républicaine.

Il nous a paru opportun de noter comment se meut et se développe, par delà le grand Océan, l'Eglise catholique, sous un régime politique qui favorise si peu parmi nous la plus sainte des libertés, celle de la vie religieuse ; notre travail, hâtons-nous de le dire, ne sera guère, d'ailleurs, que le rapide résumé d'une longue et savante étude publiée par le *Correspondant*, en tête du tome cent-soixante-deuxième de sa brillante collection, sous la signature de M. le vicomte de Meaux, ancien député (1).

I

L'Église catholique romaine compte à cette heure, aux Etats-Unis, sur 10 millions de membres baptisés, un peu plus de 8,000 évêques ou prêtres, tant séculiers que réguliers, venus pour la plupart d'Europe, ce qui donne un seul ministre du culte pour 1,200 fidèles.

Le grand souci des évêques est le recrutement de leur clergé qu'ils cherchent à rendre de plus en plus homogène en éliminant l'élément exotique ; de là ces fondations de séminaires qui s'élèvent aujourd'hui à 35, outre ceux de Louvain et de Rome, et renferment plus de 2,000 séminaristes.

Ce n'est pas suffisant, sans doute ; mais c'est un grand pas de fait, si l'on songe qu'en 1866, il n'y avait encore qu'une vingtaine de séminaires renfermant 700 séminaristes environ, ce qui était déjà magnifique, il est vrai, en comparaison de ce qui existait à la fin du dernier siècle. Alors, en effet, quand l'évêque Carroll rétablit la hiérarchie catholique, non seulement il ne trouva ni séminaires, ni étudiants en théologie, mais c'est à peine s'il put grouper autour de lui 21 prêtres appartenant à sept ou huit nations différentes et presque tous anciens jésuites.

(1) Le Clergé catholique aux Etats-Unis, *Correspondant*, 10 janvier 1891.

La Révolution française le servit sans le vouloir. M. Emery, obligé de chercher un refuge à sa congrégation de Saint-Sulpice, se concertait avec lui (1790) et ouvrait le séminaire de Baltimore. Les proscrits affluaient bientôt sur le sol de la libre Amérique. L'un d'eux, Ambroise Maréchal, ordonné en cachette à Bordeaux le jour même de son départ, allait dire sa première messe à Baltimore, pour y mourir archevêque, 36 ans plus tard. Le futur cardinal de Cheverus débarquait lui-même aux rivages de laNouvelle-Angleterre, lui apportant « avec les prémisses de son ministère, les meilleures traditions de notre ancien clergé, l'urbanité française unie au zèle et à la gravité sacerdotale ».

L'enseignement donné dans les séminaires américains resssemble à celui de France. Toutefois, le clergé des Etats-Unis passe pour moins instruit que le clergé français. L'Américain n'est pas porté aux études abstraites. Dans la profession ecclésiastique comme en toute autre, il a hâte d'agir : d'ailleurs ne faut-il pas qu'il se hâte pour suffire aux besoins du peuple fidèle qui s'accroît chaque jour ?

Les prêtres, aux Etats-Unis comme en France, sortent surtout du peuple. Enfants d'un peuple libre, ils restent mêlés à toutes les épreuves, à toutes les luttes de la vie populaire ; de là l'immense influence qu'ils exerçent sur les classes ouvrières. Point de défiances, point de mur de séparation entre le pasteur et la partie la plus nombreuse du troupeau. Il est vrai que le troupeau ne voit pas d'un mauvais œil la situation sortable, parfois brillante, faite au pasteur. Les prêtres américains vivent dans une tout autre aisance que les prêtres français, « ils se résigneraient mal à l'existence terne et dénuée de la plupart de nos curés de campagne. En définitive, ils se privent moins que les prêtres français, mais ils travaillent plus, leur zèle est plus entreprenant, plus prompt et plus hardi ».

Leur costume les met à l'aise. Ils ne portent la soutane que chez eux ou à l'église. Dès qu'ils sortent, ils s'habillent comme les *clergymen* des autres communions : un pantalon et une redingote noire, un chapeau rond à haute forme, un petit collet blanc, un plastron, noir pour les prêtres, violet pour les évêques, rouge pour le cardinal. Tout cela les fait sans doute aisément reconnaître quand on les regarde de près, mais ne les signale pas au milieu de la foule quand ils montent en *tram* ou circulent dans la rue.

Vicaires ou curés, leur ministère est très fatigant à remplir : double service le dimanche, prône à toutes les messes, prédication aux enterrements comme aux mariages, longues distances à

parcourir pour visiter les malades : telle paroisse a l'étendue d'un de nos diocèses. Souvent dans ces paroisses, quand arrive un jeune desservant, tout est à faire. Il faut bâtir l'église avec l'école; pas d'église sans une école à côté, c'est la règle. Il faut, en outre, (car la paroisse, sous le contrôle du pasteur, doit être un centre vivant d'associations nombreuses et diverses entre les fidèles), il faut bâtir, avec le presbytère, un local assez vaste pour pouvoir y rassembler ou installer : sociétés de prières, confréries pour la jeunesse et pour l'âge mûr, bibliothèques de bons livres, conférences de Saint Vincent de Paul, sociétés de tempérance, de secours mutuels, d'assurances sur la vie, escouade de la *Catholic Benevolent Legion*, qui est bien autre chose que l'Union catholique en France; chœurs de musique, asiles, conférences ou lectures publiques, théâtre enfin.

« A New-York, le lendemain de Noël, dit M. de Meaux, j'ai assisté à une représentation du *Mikado* donnée par la troupe pieuse de chanteurs et de chanteuses bénévoles qui venait de prendre part aux offices d'une grande paroisse. Le spectacle était monté par le prêtre chargé des chants de l'église, les costumes étaient brillants, les acteurs naïfs et pleins d'entrain, la voix pure des jeunes filles répondait sans embarras à la voix forte des jeunes gens, les dévotes du quartier remplissaient la salle; au premier rang le clergé riait et applaudissait bruyamment. Chacun se sentait parfaitement à l'aise. »

II

Les curés, qu'ils soient inamovibles (il y en a un sur dix) ou amovibles, sont nommés par l'évêque seul, sans que le gouvernement intervienne le moins du monde. L'élément laïque n'a point de part, non plus, aux élections d'évêques. Voici comment on procède à ces élections, suivant les décrets de la Congrégation de la Propagande, en 1883, et du concile plénier de Baltimore, en 1884.

A la mort d'un évêque, le métropolitain (ou le plus ancien évêque, s'il s'agit d'un archevêché) réunit, sous sa présidence, dans la ville épiscopale, les curés inamovibles et les conseillers diocésains. L'assemblée dresse une liste de trois candidats pour le siège vacant, puis soumet cette liste aux évêques de la province et même à tous les archevêques des Etats-Unis s'il faut remplacer un archevêque. Rome prononce en dernier ressort et donne ou refuse l'institution canonique.

Les évêques ainsi nommés ne diffèrent guère, dans leur manière de vivre, de ce qu'ils étaient auparavant. « Les habitudes démocratiques, la simplicité cordiale des mœurs américaines, le labeur pressant et varié qui leur est imposé les rapprochent sans cesse de leur peuple et les mêlent constamment à leurs prêtres. Nul reste de vieille étiquette ne les embarrasse eux-mêmes et ne rend à qui que ce soit leur abord difficile. Ils vont et viennent dans leur lieu de résidence, ils voyagent au loin, ils prêchent, ils accomplissent les fonctions ecclésiastiques sans le moindre apparat. Voici, par exemple, le premier de tous, le cardinal Gibbons; à Baltimore, à côté de sa cathédrale, il n'a d'autre demeure que celle des prêtres qui desservent la paroisse, il y vit en commun avec eux et, lorsqu'il est présent, on le voit les simples dimanches monter en chaire à son tour, lire les annonces et faire le prône. »

Nous avons dit que le clergé américain se mêle essentiellement à la vie de la nation. Cela est très vrai en général. L'archevêque de Saint-Paul, par exemple, dans une ville qui vient de naître et qui grandit sans mesure, au milieu d'une société à peine assise, pousse les catholiques, prêtres et fidèles, à intervenir en toutes choses. « Lui-même traite avec les Compagnies de chemin de fer pour bâtir des villages, il dicte à la législature du Minnesota les lois qui concernent son Église et son culte, il se concerte avec les ministres protestants pour propager les sociétés de tempérance, il provoque le congrès laïque de Baltimore et y mène les gens de l'Ouest ». Il veut qu'à Minneapolis le curé soit le premier citoyen de la ville; et celui-ci, le jour où l'on prépare une exposition des beaux-arts et de l'industrie, figure parmi les fondateurs; il sera encore de ceux qui administreront la bibliothèque de la ville, lorsque cette bibliothèque s'ouvrira avec des salles de cours publics.

Toutefois il est des cas, très rares d'ailleurs, comme à New-York et à Boston, où les évêques, par prudence, s'abstiennent de participer à certains faits de la vie sociale. Cela n'amène point de contradictions ni de mésaccords dans le gouvernement ecclésiastique des Etats-Unis, grâce aux synodes ou conciles qui se tiennent régulièrement, ceux-là chaque année, ceux-ci tous les trois ans, dans chaque diocèse et dans chaque province.

Trois fois même, depuis le rétablissement de la hiérarchie, en 1852, en 1866 et en 1884, les évêques de toutes les provinces se sont réunis en concile plénier, sous la présidence de l'archevêque de Baltimore, désigné par le pape comme délégué apostolique. En 1884,

ils étaient quatorze archevêques, soixante-deux évêques et six abbés. Au prochain concile, ils seront plus de cent.

Ajoutons que dernièrement, à la solennité du centenaire, il a été convenu que les métropolitains se réuniraient chaque année, sans l'apparat d'un concile, tantôt dans une province, tantôt dans une autre (1).

Cette entente des évêques fait leur force.

III

Un mot sur le clergé régulier.

Tous les ordres religieux connus dans l'Europe occidentale se sont librement implantés aux Etats-Unis. Quelques congrégations indigènes y ont même pris naissance.

Les Jésuites vinrent les premiers, rappelés par l'évêque Carroll ; ils ne furent d'abord que cinq ou six, ils sont aujourd'hui près de quatorze cents. Les Rédemptoristes accoururent en 1841, sur la demande de l'archevêque de Baltimore, pour prendre soin de l'émigration allemande ; ils ont opéré de nombreuses conversions parmi les protestants. D'eux sont sortis les Paulistes qui rédigent une revue religieuse, le *Catholic World,* et fournissent des professeurs à l'Université de Washington.

Les Franciscains possèdent quarante-quatre couvents : les Passionnistes n'ont encore que sept maisons, mais leur influence est grande sur les Irlandais qui aiment leur parole enflammée.

Parmi les congrégations de femmes, nous mentionnerons : les Carmélites qui ne possèdent que cinq couvents (les ordres purement contemplatifs ne s'adaptent guère au génie américain) ; les religieuses de la Visitation, déjà répandues dans douze diocèses ; les sœurs de Saint-Vincent de Paul, les sœurs du Bon-Pasteur d'Angers, enfin les Petites-Sœurs des Pauvres, partout demandées ou accueillies avec empressement, car elles s'offrent comme les anges de la charité, et les œuvres de miséricorde sont partout les bienvenues, partout magnifiquement favorisées chez les Yankees, sans que l'aspect d'une robe de bure ou d'une humble croix pectorale offusque les regards de ces républicains d'outre-mer.

A.-J. LAFARGUE.

(1) Tous ces conciles font fleurir un tel accord aux Etats-Unis qu'il n'y a qu'un seul catéchisme et qu'un seul livre de prières pour tous les diocèses.

ÉTYMOLOGIES LOCALES

AMBÈS

Le *Bec d'***AMBÈS** est une langue de terrains alluvionnels au confluent de la Dordogne et de la Garonne : l'importance géographique de ce petit coin du monde lui valut, il y a cent ans, l'honneur de donner son nom au département du *Bec-d'Ambès*, honneur éphémère qui s'éclipsa bientôt devant le nom plus célèbre de Gironde.

Le sens du mot *Ambès* est si naturel et si généralement accepté, que nous l'enregistrons sans conteste : *de ambabus* (*aquis*), des deux eaux, allusion à la rencontre de nos deux grands fleuves. — Le latin *ambo*, deux ensemble, en grec *ampho*, se décompose en *hama duo*, grec; *simul duo*, ou plutôt *simul bi*, latin; ensemble deux. — Tout le monde sait que dans les mots composés latins *deux* se rend par *bi*, et l'adverbe *deux fois* par *bis*; ex : *bicorne*, qui a deux cornes; *biceps*, qui a deux têtes; *bipes*, qui a deux pieds. — Or, *bi* n'est qu'une forme adoucie de *dui*, *dvi*; de même que *bellum*, guerre, n'est qu'une forme adoucie de *duellum*, mot à mot *double*, c'est-à-dire affaire entre deux. — Ce même radical *di* se retrouve dans le latin *dies*, jour; nous le conservons à la fin des jours de la semaine, lun*di*, mar*di*, jeu*di*, et dans quelques autres mots comme *di*urne et *di*urnal. — Y a-t-il quelque relation de sens entre le mot *di*, jour, et le mot *deux*? Ce n'est pas improbable : en effet, le mot *voir*, en latin *videre*, en grec *idein*, nous donne la filiation de ce double sens : car l'organe de la vue est essentiellement double. Les Sémites, obéissant au même ordre d'idées, ont un duel *aim*, *ain*, deux, bien voisin de leur nom de l'œil, *oin* (que l'on fait prononcer *ain*), en arabe *ain*, dont *iom*, jour, serait l'anagramme OI, IO.

RACINE : VID, d'où DVI et DIU : *œil* et *voir*, puis *jour* et *deux*.

FORME finale en ES, paraît dérivée par contraction : *ambâbus*, *ambâis*, *ambès*.

NOTE. — Malgré l'origine plausible de ce nom de commune, il reste un doute pour la solution duquel seraient nécessaires quelques textes anciens.

BEC, mot celtique et français ; nom de la bouche des oiseaux ; reste en latin dans le nom du pic, *picus* ; même racine que *pungere*, piquer.

ANGLADE

L'ancien château d'*Anglade* occupait un promontoire élevé dominant de trente mètres le grand marais de La Vergne qui s'étend d'Etauliers jusqu'à la Gironde sur une longueur de six kilomètres. Le bourg est plus reculé dans les terres, à l'extrémité d'un vallon gracieux.

Les traditions de ce bourg remontent jusqu'à l'époque gallo-romaine ; la fontaine où baptisait saint Martin est devenue un lieu de pèlerinage.

Anglade, en latin *Angulata*, terre anguleuse, d'*angulus*, angle, diminutif de *uncus*, crochet, bien voisin du grec, *ankè*, *ankalè*, bras.

RACINE : ANK, courber, renversement de KAM, même signification ; racine très riche : sous la forme ANK, c'est le bras qui est le modèle de la courbure ; sous la forme KAM, c'est la jambe.

K adouci en G : déjà en grec le K racine s'était adouci dans *gonù*, genou ; mais il persistait dans *knémé*, jambe, et dans *ankè*, bras ; en latin, il est déjà doux dans *angulus*, dans *uncia*, once ; mais il reste dur dans *uncus*.

La forme finale ADE, terminaison gasconne, au participe passé singulier féminin, répond au latin ATA, au français ÉE : l'*Anglade* serait l'*Anglée*. — T latin adouci en D gascon ; — A final devenu muet.

H. CAUDÉRAN.

UN CURÉ D'AMBARÈS AU XVII[e] SIÈCLE

LANCELOT DE MULLET DE VOLUSAN

(Suite.)

Six mois après, nouvelle enquête de ladite non-résidence, confiée cette fois au « soubz chantre de Sainct-André », le 28 décembre 1644. Assurément elle ne fut pas plus efficace que les précédentes. Le procès-verbal n'en a pas été conservé.

Toutefois il peut arriver que justice se fasse enfin, même contre les curés récalcitrants : Lancelot en fit l'expérience. Un sergent royal en Guyenne se présenta chez lui, à Bordeaux, le 24 mars 1645, et à la requête de messire Henry de Sourdis, archevêque de Bordeaux, lui déclara qu'à faute par lui de résider dans la paroisse d'Ambarès, il avait « prinz, » saisi et mis soubs la main du Roy, nostre sire, tous les » fruictz et reuenus qui sont de présent pendants, et qui » prouiendront par cy après, jusques à la dicte résidence, » dépendans de la dicte cure d'Ambarès ; au régime et gouver- » nement desquels susdicts fruictz et reuenus, j'aurois » déclaré au dict sieur de Mullet que j'y establissois et députois » commissaire et sequestrè, de par le Roy, nostre sire, la » personne de Monsieur Maistre Philippe Tronchot, con- » seiller du Roy et commissaire général des saizies réelles en » Guyenne, pour ' iceux fruictz et reuenus bien régir et » gouuerner, en bon père de famille, les faire aller à l'afferme, » suyuant l'ordonnance, prendre et percevoir iceux, aux fins » que par cy après et à l'aduenir, il feust par le dict sieur » commissaire général rendu bon et fidel compte, et prester » reliqua quand et à qui il appartiendroit, et par justice en » feust ordonné... »

Cet « exploict » accompli au domicile du sieur de Mullet, le sergent royal s'achemina « en la maison et domicile dudict » sieur Tronchot », l'investit des pouvoirs à lui conférés touchant la saisie qui venait d'être faite; et enfin, le 3 avril suivant, à la requête du même Tronchot, il se rendit chez François Fouques, « citoyen de Bordeaux, tant pour luy que » pour ses consortz, fermiers des fruictz et reuenus de la cure » de la parroisse de Sainct-Pierre d'Ambarès, et lui déclara la » saisie faicte des dicts fruictz à la requeste de messire Henry » de Sourdis, cheualier, conseiller du Roy en ses conseils » d'Estat et privé, commandeur de ses ordres, et seigneur » archeuesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine. »

Or cet Henry de Sourdis, si hautement qualifié, mourait deux mois après, en juin 1645, à l'assemblée du Clergé, à Paris. En ce siècle où les évêques ne résidaient guère, il avait peut-être moins résidé que les autres.

Certes, le devoir est absolu, et les négligences du supérieur n'autorisent ni n'excusent celles de l'inférieur : mais comme l'autorité du premier est moralement diminuée lorsqu'il veut réprimer chez le second les fautes dont il est lui-même coutumier!

Henry de Sourdis fut pendant seize ans archevêque de Bordeaux. Combien d'années consacra-t-il effectivement et personnellement à son diocèse? Évêque de Maillezais à vingt-huit ans, il vivait auprès de Richelieu, et dans son intimité, plutôt en ingénieur militaire qu'en évêque; promu au siège de Bordeaux à trente-quatre ans par le grand cardinal qui voulait l'opposer au duc d'Épernon, gouverneur de la province, il entra pleinement dans les vues de son puissant ami, et ses divers passages à Bordeaux furent signalés par des démêlés, demeurés fameux, avec le vieux duc; puis nous le trouvons, à la tête des escadres françaises, opérant contre les Espagnols, sur les côtes de l'Océan ou dans la Méditerranée : il est au siège de Fontarabie, à la prise de Laredo, dans le golfe de Santoña; il détruit une flotte espagnole à Guetary, il aide à la reprise des îles Sainte-Marguerite; il livre héroïquement bataille à des forces supérieures devant Tarragone; puis,

comme ses succès ne répondent pas toujours aux espérances du cardinal ministre, et que son humeur difficile lui crée trop souvent des difficultés avec ses compagnons de guerre, supérieurs ou subordonnés, il est quelque peu exilé à Carpentras. Mais que devenait l'archevêque pendant que le marin se conduisait si vaillamment! Ces hauts faits, glorieusement accomplis au loin, ne relèvent guère, il faut l'avouer, l'autorité de l'Évêque (1) qui veut rappeler à un inférieur le devoir de la résidence qu'il pratique si peu lui-même.

Henri de Béthune fut désigné, le 20 novembre 1646, pour remplacer Henry de Sourdis sur le siège de Bordeaux; son procureur ne se présenta que le 1^er septembre 1648, et lui-même ne vint de sa personne que le 6 mai 1649 : il y avait quatre ans que Bordeaux n'avait pas vu d'archevêque.

Le nouveau titulaire continua-t-il les poursuites commencées par son prédécesseur contre Lancelot de Mullet? Rien ne le prouve, et le procès paraît s'être terminé par la saisie-arrêt du 24 mars 1645; mais rien ne prouve non plus que Lancelot ait été depuis cette époque plus fidèle au devoir de la résidence. Toujours est-il qu'il garda sa cure jusqu'en octobre 1647.

Que devenait la paroisse pendant cette absence opiniâtre du titulaire?

Elle n'était point absolument abandonnée : le curé y entretenait à ses frais plusieurs vicaires pour en assurer le service. Ses ressources y suffisaient et au delà. Sans parler de l'abbaye de Verteuil qui lui rapportait annuellement 7,000 livres d'alors, la cure d'Ambarès lui donnait des revenus, dont nous ne connaissons pas le chiffre pour cette époque, mais qui devaient être considérables, puisque, obligé à les rapporter, comme nous l'avons plus haut, il aurait trouvé en eux de quoi bâtir une église et un presbytère, et de quoi restaurer et embellir l'église d'Ambarès.

(1) Nous ne prétendons pas établir qu'Henry de Sourdis ne fit rien pour son diocèse, et nous sommes loin de méconnaître son œuvre épiscopale; nous voulons seulement constater, à propos d'un procès de non-résidence, qu'il ne résidait pas.

Le curé d'Ambarès entretenait donc, sur ses revenus, deux vicaires et un prédicateur supplémentaire à l'église-mère, et un vicaire et un prédicateur à la chapelle annexe d'Ambès.

Le curé qui avait la charge des vicaires en avait aussi le choix; mais il ne pouvait les choisir que parmi les prêtres approuvés par l'autorité diocésaine qui conférait le pouvoir d'exercer le saint ministère par des lettres qu'on appelait alors *de regendo*. Ainsi choisis, les vicaires étaient les hommes du curé; aussi prenaient-ils le titre modeste de vicaires conductifs, — *conductitii*, — loués à prix d'argent pour faire le travail.

Nous ne connaissons que deux vicaires d'Ambarès dans la période de 1639 à 1645 : ils s'appelaient maîtres Giboury et Labouée, déjà nommés. En l'absence du curé, la direction de la paroisse ne manqua pas de leur créer quelques ennuis.

Sans doute la population était bonne, puisqu'elle l'est encore aujourd'hui et qu'un juge autorisé a écrit que rien ne change parmi ces « Bretons de la Gironde ». Mais les abus se glissent partout, et de même qu'il n'est pas de bonne terre qui ne puisse avoir ses mauvaises herbes, il n'est pas de bonne paroisse qui n'ait ses mauvaises habitudes. Or les paroissiens d'alors — je ne dis pas d'aujourd'hui — n'entendaient pas que l'on touchât à leurs habitudes, même mauvaises.

Témoin le mal que se donna le vicaire Giboury à propos de l'abus que certains faisaient de la « chante-pleure » dans la nuit du 1er au 2 novembre, et à chaque décès.

On nous pardonnera de citer les termes mêmes de la plainte qu'il adressa à MM. les vicaires généraux.

Il exposait « le grand abus qui se commet dans l'esglize » d'Ambarès par les sacristins d'icelle, touchant les sonne- » ments des cloches de chante-pleure, tant généralement » pour ceux qui viennent à décéder, que particulièrement » la nuict d'entre le jour solennel de tous les saincts et le » consécutif.

» Vous entendrez, s'il vous plaist, de la façon qu'elle ce » passe, et la grande déuotion qui si tient. »

Et le bon ecclésiastique, essayant d'agrémenter son style de quelque pointe, exposait ainsi les faits :

« Premièrement, tous les plus gens de bien *a sinistris* s'en » viennent pour sonner et prier pour les âmes des deffuncts » de la manière qui s'ensuit :

» C'est de bien boire et yurongner jusques à perdre l'enten- » dement et la raison, à jouer aux cartes, et celui qui jure » et blasphème davantage, c'est le meilleur garçon et le plus » vertueux de la compaignie; avec cela mille paroles licen- » cieuses, mille querelles, et autres semblables prières. Les » petits larcins, comme de volailles et autres menues choses » pour faire marcher la marmitte, sont aussi quelquefois du » party... De façon, messieurs, que cette nuict si solennelle, » qui deuroit estre illuminée par les raïons de toutes sortes » de bonnes prières et louables actions, est plus tost obscurcie » par une noyre ecclypse de toutes sortes de débordemens, » de débauches et insolences, et ce sont nos bonnes et antiennes » coustumes. »

Et pour les décès, le vicaire ajoutait en post-scriptum :

« Aussy, messieurs, ils sonnent pour les petits comme » pour les grands; et si quelqu'un vient à décéder en jour de » dimanche ou feste de commandement, ils ne font qu'inter- » rompre les prières publiques par leurs sonnemens, de » sorte que le monde ne sçait si on dict la messe ou non. »

Du reste, le zèle desdits paroissiens, qui détenaient les clés de l'église et du clocher, s'arrêtait là : « Ils ne sont » à l'esglize que pour prendre, disait M^e Giboury; car les » jours de dimanche et festes de commandement, quand il » faut sonner, c'est à nous de les enuoyer quérir dans les » cabarets, où pareilles vies que dessus ont accoustumé » se commettre, ou autrement faire sonner par d'autres, » et nous-mesmes le plus souvent sommes contraincts de » le faire. »

Giboury fit de son mieux pour réprimer de pareils désordres. Mais les coutumes étaient anciennes et chères, les têtes résistantes; il n'était lui-même qu'un simple « vicaire conductif »; il eut peu de succès.

« Et les ayant reprins, écrit-il, et voulu empescher de le » faire à plusieurs et diuerses fois, je n'ay rien peu proufiter, » eux ce mocquants plus tost de moy, m'appellant réforma- » teur de bonnes et antiennes coustumes, et si j'estois venu » pour les empescher de faire du bien, et que tous les autres » les auoient laissé vivre en paix, sans les inquiéter d'aucune » chose. »

Ce fut alors qu'il s'adressa aux vicaires généraux de l'archevêque absent, ou mort, car le document est sans date : « J'ay esté contrainct, messieurs, leur dit-il, d'avoir recours » à vos authoritez, comme à mon vray azille, afin qu'il vous » plaise ordonner ce qui sera à faire là-dessus.

» Pour moy, ajoutait-il, si j'ay l'honneur de recepuoir de » vos authoritez quelque commandement, j'auray assez de » courage, avec l'ayde de Dieu, pour le mettre à exécution. » Car autrement, messieurs, la corruption, peu à peu et à » succession de quelques années, pourroit tellement prendre » pied, si on n'allait au deuant, que ses fondements, quoyque » mal pozés, demeureroient quasi inébranlables. Je pense » qu'à vos seuls commandemens tout fléchira, puisque le » tout ne regarde que la gloire de Dieu, et l'union qui doit » estre en son Esglize, qui ne ci peut mieux faire qu'en » obéissant à la voix de ses supérieurs et légitimes pasteurs, » en si rendantz générallement conformes. »

Nos vieux papiers ne nous disent pas ce que répondirent les vicaires généraux, ni la suite qu'ils donnèrent à cette supplique.

Ni « sacristins » ni sonneurs ne donnent plus lieu aujourd'hui à de telles plaintes; les « antiennes coustumes » ne leur ont pas été transmises, et la nuit de la Toussaint n'est plus « obscurcie par une noyre ecclypse de toutes sortes de débordemens ». — Toutefois, et quoique les « sonnemens » se fassent toujours à propos, il arrive souvent encore « que le monde ne sçait si on dict la messe ou non ». Car le clocher, qui a été rebâti depuis cette époque, l'a été de telle sorte que les fidèles qui prient ont le désagrément d'avoir la cloche comme battant à leur oreille : et cet ennui n'est pas le seul...

Mais ne parlons pas de la vieille église d'Ambarès, crainte de manquer de respect à sa vieillesse.

Le vicariat d'Ambès donna quelques soucis à messire Lancelot.

Les premiers ennuis qu'il en eut et dont nous trouvons la trace dans nos papiers sont datés du 14 mars 1640 : le pauvre curé était déjà poursuivi pour sa non-résidence, et l'autorité diocésaine n'était pas sans doute très portée à ne pas augmenter ses chagrins.

Deux habitants notables de la contrée, MM. de Bacherez et de Malvin, s'avisèrent un jour de trouver qu'Ambès n'était pas suffisamment desservi, et aussitôt ils écrivirent à l'Illustrissime et Révérendissime archevêque de Bordeaux, qui, lors, était dans sa ville archiépiscopale :

« Supplient humblement les habitans de la jurisdiction » d'Ambès et partie de ceux de la paroisse de Sainct-Pierre » d'Ambarès et Montferrand, disant que bien que ladicte » jurisdiction d'Ambès soit de grande estendue et de un grand » reuenu, néantmoins le sieur curé d'Ambarès, auquel la » chappelle d'Ambès est annexée, ne tient jamais en ladicte » chappelle que un seul prebstre, lequel ne peut satisfaire » au seruice qui est deu, tant aux habitants d'Ambès que à » partie de ceux de Sainct-Pierre d'Ambarès, qui vont faire » leurs déuotions à la dicte chappelle, comme plus prosche » que l'esglize parroissialle d'Ambarès.

» Ce considéré, il vous plaize de vos grâces ordonner que » le sieur curé entretiendra d'ores en auant deux vicaires en » la dicte chappelle d'Ambès. Sy ferez bien. »

Henry de Sourdis saisit l'occasion au vol, et la lettre lue, donna incontinent sa réponse : elle est au bas de la même feuille :

« Attendu la grandeur de la paroisse et nombre du peuple, » nous ordonnons qu'il y aura deux prebstres adprouués » pour l'administration des saincts sacremens en la dicte » chappelle d'Ambès, annexe d'Ambarès, lesquels seront

» payés sur les fruicts décimaux... » ; et cela avec menace d'employer « l'ayde du bras séculier », s'il en était besoin.

Peut-être n'en fut-il pas besoin, car trois ans passèrent sans plaintes ni réclamations à ce sujet : trois ans, c'était beaucoup pour la patience du curé.

Le prêtre Georges Albessard avait été envoyé en qualité de second vicaire à l'annexe de Notre-Dame d'Ambès. Le vicaire général Caron, dans l'acte du 14 janvier 1643, nous raconte comment fut accueilli le nouveau venu :

« Lequel a dict que s'estant porté sur les lieux en la dicte » parroisse d'Ambès pour y faire sa charge, il ne luy a pas » esté possible de trouver un logement dans la dicte parroisse ; » pour le regard du premier vicaire qui est au dict lieu, qu'il » luy auroit dict que le logis n'ayant qu'une chambre et ung » lict, qu'il auroit esté contrainct d'aller loger à Bourg. Et » s'estant retiré vers ledict sieur abé de Verteuil, pour luy » représenter ses lettres *de regendo*, et qu'il luy plust mettre » ordre à son logement, ledict sieur abé luy auroit respondu » qu'il perdroit plus tost mil escus et la vie que de souffrir » qu'il y eust deux vicaires en la dicte parroisse d'Ambès ; » qu'il donnoit vingt-cinq escus à ung Recolé de Bourg, pour » y aller prescher, et qu'il n'y auoit acoustumé d'y avoir » qu'ung vicaire, et si quelqu'un s'ingéroit dans la dicte charge » de vicaire sans son commandement, que la rivière estoit » proche... ; qu'il ne payeroit pas leur Albessard, encore qu'il » allast au dict lieu d'Ambès ; ce qu'il a déclaré pour estre » véritable ; mesmes, le dict Albessard ayant dict au dict sieur » abé qu'il nous rapporteroit tout ce que dessus, le dict sieur » abé lui auroit respondu qu'il le trouuoit bien, et le diroit à » nous-mesmes.

» Toutes lesquelles responses du dict sieur abé marquent » ung grand mespris de ses supérieurs, outre qu'elles sont » pleines d'insolences, d'iniures et violences, ne ressentant » aucunement l'esprit ecclésiastique. »

Après cet exposé, les vicaires généraux renouvelaient l'ordonnance du 14 mai 1640, et enjoignaient de nouveau « au dict sieur abé de Verteuil de faire seruir la dicte parroisse

» par deux prebstres de nous adprouués, lesquels il nous » pourra présenter si bon luy semble, et ce, sur les mesmes » peynes d'excommunication, auxquels il moyennera le » logement nécessaire, outre leur pention ordinaire, avec » inhibitions et deffances d'user de menaces, violences et » intimidations à l'endroict des prebstres vicaires par nous » enuoyés pour faire le seruice divin en la dicte parroisse, » sur les peynes de droict. »

Lancelot ne resta pas sans réponse; à l'huissier qui lui porta ce commandement, il donna charge de répliquer en son nom : « Pour ce qui regarde M[e] Georges Albessard, » prebstre, luy auroit dit que jamais feu Monseigneur le » cardinal de Sourdis n'auoit commis deux ecclésiastiques, » ains seullement ung, d'autant qu'il n'y a dans Ambès que » dix-sept charruées, et qu'il faict estat que dans chaque » mayson il n'y a que six personnes permanentes, qui ne sont » toutes capables des saincts sacrements; et pour suppléer » encore, il a conuenu avec le prebstre Pardiez, de Bourg, » pour assister le vicaire approuué de messieurs les vicaires » généraux, come est aussy le prebstre Pardiez, ainsi qu'il » luy a faict apparoir. C'est tout ce que le sieur abé a dit à » M[e] Albessard. »

On voit que si le sieur abbé avait le premier mouvement un peu vif, il savait, à la réflexion, en adoucir l'âpreté. Il continue dans sa réplique :

« Et en outre le presbytère qui est à présent a esté » construict par feu M. d'Ambarès, frère du dict sieur abé, » et du depuis il l'a mesme tout réédifié... »

La menace d'appel comme d'abus se trouvait naturellement au bout de cette réponse. Elle n'arrêta point les vicaires généraux qui, le 7 octobre suivant, nommèrent Anthoyne de Forgues second vicaire d'Ambès pour un an : *Concedimus... ut in Ecclesia parochiali d'Ambès, vicarii munia cum altero vicario rite obire possit et valeat per annum.*

Cet Anthoine de Forgues appartenait au diocèse de Lescar; il avait été vicaire à Saint-Martin de Captieux et il arrivait à Bordeaux avec une lettre de l'évêque de Bazas. Le nouveau

venu n'était pas riche sans doute, et les déplacements avaient épuisé ses économies ; il était pressé de les refaire.

Quinze jours après sa nomination, le 22 octobre, il présenta une requête aux vicaires généraux, « à ce qu'il leur plust » luy taxer pension raisonnable pour seruir la dicte parroisse » d'Ambès, laquelle est de grande peyne et fort estendue, et » en lieu palustre ».

Il obtint satisfaction : le même jour, il lui fut taxé une somme de deux cents livres par an, outre le logement, « de laquelle il sera payé par le curé ou son fermier, et à » quoy faire ils seront contraincts par toutes voyes deües » et raisonnables, même par imploration du bras séculier ».

Et le même jour encore, le vicaire fit faire « commande- » ment de par Sa Majesté à Me de Mullet, abé de Verteuil, » de incontinent, sans délay, payer la somme de deux cents » livres, et que à défaut de ce faire, il sera procédé par » prinse-saysie de ses biens.

» Et auenant le mesme jour, raconte l'huissier, à faute de » payement de la dicte somme, j'ay saisi et arrêté entre les » mains de Pierron, bourgeois, marchand de Bourdeaux, » toutes les sommes qu'il peut debuoir au dict sieur abé de » Verteuil, provenant de la ferme des dixmes du dict » Ambès et Ambarès, et luy ay faict inhibition et deffances » d'en rendre les mains, à peyne de payer deux fois. »

Et sortant de chez Pierron, l'huissier Chatillon s'en alla donner avis de son exploit au sieur Lancelot.

Que fit Lancelot ? Il en appela comme d'abus. Et, saisie de cet appel, l'autorité royale s'empressa d'intervenir en alléguant les griefs de Lancelot contre les vicaires généraux : il y avait des jaloux qui depuis longtemps convoitaient la cure d'Ambarès, et avaient essayé de la faire déclarer vacante par la non-résidence; ce que n'ayant pu obtenir « les dicts » personnages, ils se sont aduisés de faire venir ung certain » vicaire aux sieurs vicaires généraux du seigneur archevêque » de Bourdeaux, qui ont ordonné deux cents livres de pention, » quoyque le dict exposant tienne ung vicaire pour faire le » service et ung prédicateur en la dicte chappelle d'Ambès :

» sur laquelle demande les dicts sieurs vicaires généraux, au » préiudice de nos ordonnances, arrests et règlemens de nostre » conseil priué et de nos cours souueraines, auroient fait taxe » à ung nommé Forgues, soy disant second vicaire de la » dicte chappelle d'Ambès, de la somme de deux cents livres, » comme s'il eust serui l'année entière ; et d'ailleurs personne » estrangère laquelle pour quatre ou cinq jours s'est ingéré » de faire ce seruice en la dicte chappelle d'Ambès... »

En conséquence les effets de la saisie demeuraient en suspens, et Forgues était assigné à comparoir le lendemain en la cour du Parlement pour avoir à se justifier; le vicaire général Caron y comparaissait avec lui.

A la distance où nous sommes de ces temps-là, il nous est bien difficile de dire si la défense de Lancelot n'aurait pas dû être prise en considération. En droit, le supérieur ne pouvait pas avoir tort : *ratio stat pro superiore*; l'évêque d'ailleurs est le juge suprême des besoins de son Église ; mais, en fait, là où un prêtre suffit aujourd'hui avec une population bien autrement considérable, deux prêtres ne pouvaient-ils pas suffire alors ! Et cette insistance ne révèle-t-elle au fond de la pensée des vicaires généraux le secret désir de n'être pas agréables à un curé désagréable ? Ils paraissent du reste n'avoir pas manqué une occasion de lui prouver qu'ils voulaient en user avec lui dans toute la rigueur du droit, et même peut-être au delà.

Le cardinal François de Sourdis, frère et prédécesseur d'Henry, avait établi dans le diocèse de Bordeaux, sous le nom de congrégations foraines, des réunions mensuelles assez semblables à ce que nous appelons aujourd'hui conférences cantonales. Les curés d'un même district se réunissaient chaque mois chez un confrère pour y prier ensemble à l'église et étudier ensuite une question de dogme, de morale ou de discipline ecclésiastique, ainsi que l'a exposé M. l'abbé Allain dans la *Revue Catholique* (1). Chaque presbytère donnait à son tour l'hospitalité à la docte et pieuse réunion.

(1) Numéro du 10 juillet 1889.

Le règlement établi par le cardinal François fut « depuis » et toujours obserué jusques en septembre 1641 ». Or, à cette époque, le curé Lancelot était en lutte avec Henry de Sourdis, ou du moins avec ses vicaires généraux : puisqu'il dessert deux églises, dont il tire le revenu, ne pourrait-on pas lui imposer double congrégation foraine? Le Conseil archiépiscopal fut de cet avis; les vicaires forains y souscrivirent, et avis fut donné au sieur curé, le 4 septembre 1641, à la suite de la congrégation tenue ce jour-là « en l'esglize parroissialle » de Saincte-Eulaye », que la prochaine serait tenue en la chapelle de Notre-Dame d'Ambès.

Or, en 1640, la congrégation s'était réunie « en l'esglize » matrisse d'Ambarès parroissialle » ; le tour de la paroisse n'était pas encore revenu ; le curé protesta, et fidèle à ses habitudes procédurières, il protesta par voie d'huissier.

Il alléguait d'assez bonnes raisons : d'abord, jamais congrégation ne s'était tenue en la chapelle d'Ambès, « qui est » annexe de la cure d'Ambarès et bastie à l'extrémité de la » parroisse pour plus grande commodité des habitans, » quoyqu'ils soient en fort petit nombre en cet endroit; » parce que comme le pays est tout marescageux et palustre, » il y a difficulté de venir en l'esglize parroissialle, lorsqu'il » y fait de grandes pluyes : à cause de quoy, le dict sieur abé » n'y faict pas le seruice divin seullement en temps incommode » et pluvieux, mais toute l'année où il tient ung vicaire » effectiuement, sans que néantmoins on aye jamais acoustumé » de faire en ladicte chappelle assemblée d'aucune congréga- » tion foraine... »

Puis, ne fallait-il pas considérer la « despence » qu'entraînent ces sortes de réunions? Car alors, comme aujourd'hui, le modeste dîner faisait partie intégrante de la conférence.

« A cause de quoy, il s'oppose à ce que la dicte congrégation » foraine soit faicte en la première assemblée dans la dicte » chappelle d'Ambès, ny ailleurs, lorsque le rang de la cure » d'Ambarès escherra, que dans l'esglize parroissialle d'icelle, » à cause que ce seroit faire porter double charge à la

» parroisse en y faisant double congrégation et assemblée » avant que son rang ne soit escheu... »

Venait enfin une troisième raison plus grave que les autres.

« Ce serait préjudicier l'esglize principalle et authoriser » une chappelle à son égal au préjudice du titulaire.

» Et pour d'autres raisons très pertinentes que le dict sieur » curé dira et desduira en temps et lieu, lorsqu'il sera de » besoin, protestant, au cas où il seroit passé outre au » préjudice de la présente opposition, de se pouruoir tant » contre les vicaires forains et ceux qui s'y assembleroient, » que contre ceux qu'il verra estre à fayre. »

L'acte fut en effet signifié aux vicaires forains et au promoteur du diocèse; mais on passa outre, et la congrégation tint son assemblée dans la chapelle d'Ambès. Que fit Lancelot? Il n'assista pas à la réunion; il laissa ses confrères s'assembler sans lui, et s'en aller sans lui dîner à Bourg, sauf à se vanter d'avoir « faict ung affront aux vicaires forains et de les avoir » enuoyé disner à leur despens dans les cabarets ».

Mais enfin Lancelot ne s'occupait-il jamais de sa paroisse que pour attaquer ou se défendre en justice? Les archives sont à peu près muettes à cet égard. Elles ont conservé toutefois une lettre signée de lui et datée du 13 mars 1645, qui prouve qu'il n'était pas absolument indifférent aux dons faits à son église; que même il n'était pas éloigné d'encourager les donateurs, puisqu'il travaillait à leur faire obtenir la récompense attendue. Du reste il n'eut que la peine de mettre sa signature au bas de cette supplique, dont on nous pardonnera de reproduire le texte.

« Monsieur, il y a longues années que le beau-père et belle- » mère de Monsieur de Sainct-Sault ont esté bienfacteurs de » l'église d'Ambarez : les imittant, le dict sieur de Sainct-Sault » a fait des présants en la dicte esglize de valeur, mesmes a » faict faire des couronnes d'argent à l'image portraict de » Nostre Seigneur et de la Saincte Vierge, et promest d'en faire » d'autres. Le dict sieur demande une gratification de pozer

» un banc dans l'esglize pour estre disserné du comun des » parroissiens. Il baillera encore quelque chose au dessus de » ce qu'il a donné. Pour moy, sy j'avois la direction entière, » je luy accorderois très volontiers. Mais puisque le pozement » du dict banc despend entièrement de monseigneur l'arche- » uesque de Bourdeaux, comme a très bien recognust le dict » sieur de Sainct-Sault, il a voulust seullement que je vous » aye faict entendre que le dict banc ce pourroit pozer sans » incommoder dans l'esglize; pour cet effect il vous porte le » planc de l'esglize. Je vous prie d'obtenir le dict pozement » du dict banc du seigneur, et le dict sieur de Sainct-Sault » priera Dieu pour sa santé et prospérité. Je suis votre très » humble et très obéissant serviteur. L. de Mullet. »

La lettre est datée, non pas d'Ambarès, hélas! mais de Bordeaux.

Deux ans après, Lancelot résignait la cure d'Ambarès en faveur d'un parent, d'un neveu peut-être, Jean-Louis de Mullet, qui en fut pourvu par Notre Saint Père le Pape, et qui s'empressa de demander à l'autorité archiépiscopale le visa de la signature de Sa Sainteté. Le nouveau titulaire fut dûment examiné en congrégation, trouvé suffisant, capable et idoine : le visa lui fut accordé par MM. d'Arche et d'Allaire, vicaires généraux, l'archevêque Henry de Béthune n'ayant pas encore été préconisé archevêque de Bordeaux; le document est daté du 18 décembre 1647.

Le savant M. de Lantenay nous apprend que Jean-Louis était né le 3 octobre 1617 de Pierre de Mullet, sieur de Quinsac, conseiller du roy en la cour et commissaire aux requêtes; en 1634, à dix-sept ans, Jean-Louis était lui-même qualifié sieur de Quinsac, conseiller du roy, commissaire aux requêtes, chanoine de Saint-André et archidiacre de Blaye (1). — A ces titres, Jean-Louis ajouta celui de curé d'Ambarès en 1647 ; il avait alors trente ans.

Lancelot fut remplacé en 1648 à l'abbaye de Vertheuil par Michel Girard, frère de l'historien du duc d'Epernon; il

(1) *Revue Catholique*, 16 février 1882.

mourut probablement dans les premiers mois de cette année, puisque le 7 juillet le Pape Innocent X donnait une bulle où Lancelot est expressément nommé, avec cette mention, *dum viveret*. Il n'est donc pas l'auteur de la brochure intitulée : *Jugement du curé bourdelois* qu'on lui a attribuée, mais qui ne parut qu'après la mort de Louis Bonnet, curé de Sainte-Eulalie, de Bordeaux, arrivée le 20 décembre 1650. Cette brochure fit quelque bruit dans son temps et a donné lieu à l'intéressante publication de M. J. Delpit, qne nous avons citée au commencement de cette étude. (M. de Lantenay, op. cit. 16.)

J. HAZERA.

CONTRASTE

Tout a été dit sur la versatilité de la foule. Il semble que ce soit pour elle un besoin de briser aujourd'hui son idole d'hier. Voilà pourquoi, dans la galerie de l'histoire, le *tolle* s'impose comme pendant naturel de l'*hosanna*.

Les Archives de Bourg sont riches en tableaux de ce genre. J'en extrais une paire assez curieuse, que j'offre, à titre de spécimen aux lecteurs de la *Revue Catholique*.

PREMIER TABLEAU

« Le 29 octobre 1781, les jurats de Bourdeaux envoient à ceux de Bourg, copie de la lettre de Louis XVI :

« De par le Roy,

» Très chers et bien amés, nous écrivons aux archevesques et évesques de notre royaume de faire chanter le *Te Deum* dans toutes les églises de leur diocèse en action de grâces de la naissance d'un fils, dont la reine notre très chère espouse et compagne vient d'estre heureusement délivrée, et nous vous faisons cette lettre pour vous

mander et ordonner de vous rendre à cellui qui sera chanté dans l'église principalle de notre ville de Bourdeaux et de faire faire des feux de joye ainsy qu'il est accoustumé, pour marque de réjouissance publique. Si ny faites faute, car tel est nostre plaisir. Louis. »

Deux jours après, le comte de Fumel fait part à la communauté de l'avis qu'il a reçu du roi à ce sujet : « Cet événement, y est-il dit, qui assure le bonheur de mes peuples, en assurant ma succession, pénètre mon cœur de la plus juste reconnaissance; mon premier soin est de m'empresser d'en rendre grâces à Dieu. »

La fête est fixée au dimanche, 2 décembre. Suit le procès-verbal :

« Nous entrasmes le jour d'hier au présent hostel de ville, à neuf heures du matin, après que la feste annoncée au soleil couchant de la veille et au soleil levant du même jour, à la cloche sonnante et par une salve de vingt-un coups de canons que nous avons fait venir exprès de Bourdeaux, et les quatre compagnies des milices bourgeoises de cette ville ayant été commandées, et s'estant rendues sur la place publique de la présente ville et au devant du présent hostel; nous nous sommes rendus, accompagnés desdites milices bourgeoises et précédés des vallets de ville et de messieurs du régiment de Languedoc actuellement en garnison à la citadelle de Blaye que nous avons fait venir exprès, à l'église Saint-Giron de ceste ville et avons assisté à la messe qui sy est célébrée pontificalement (*sic*) par messire Barthélemy Duverger, prêtre et curé de la présente ville, les vicaires ayant accompagné et fait leur partie à ladite messe, à laquelle les officiers royaux ont aussy assisté, à l'élévation de laquelle messe il a été fait une décharge de vingt-un coups de canon et de toute la mousqueterie de la milice. Au retour de la messe, avons fait placer aux deux bouts de la halle une barrique de vin (une à chaque bout), qui ont servi de fontaine à la discrétion du public. A trois heures de relevée, le corps de la magistrature s'est rendu dans le même ordre dans ladite église Saint-Giron pour assister au *Te Deum* qui y a été chanté à issue des vespres accompagné de la même symphonie après lequel et l'*Exaudiat*, le procureur syndic a crié : « Vive le Roy ! » ce qui a été suivi de toute l'acclamation publique et de vingt-un coups de canon et de toute la mousqueterie; à la fin de tout quoy nous sommes sortis de l'autre costé de l'église et avons fait le tour, la mousqueterie bordant la haye de toutes parts,

et estans rendus sur la place et au devant la porte du présent hostel, la mousqueterie et les canons continuant de tirer, nous avons mis le feu à un bucher qui avoit été préparé à cet effet au devant du présent hostel, et vers les neuf heures du soir en continuant notre feste, il a été tiré un feu d'artiffice et plusieurs fusées au devant du présent hostel, lequel a été illuminé de toutes parts par une infinité de lampions que nous avons fait faire exprès, cette illumination faite en cimétrie; toutes les maisons de la ville se sont trouvées illuminées avec des feux de joye de part et d'autre. Ce fait, nous avons esté souper en corps, assistés de l'estat-major et officiers desdites milices bourgeoises, auquel repas il a été porté plusieurs santés au roy, à la reyne, et à Mgr le Dauphin, le canon ayant toujours continué ses salves ordinaires, et après le souper nous sommes allés au présent hostel de ville précédés des instruments de musique, éclairés par des flambeaux, où nous avons donné un magnifique bal aux dames, qui a duré toute la nuit, et durant lequel il a été présenté aux dames diverses confitures et toutes sortes de raffraichissements. De tout quoy, avons fait et dressé le présent verbal. Fait à Bourg, le 3 de décembre 1781. Delaborde, maire; Gellibert, Pelletan, jurats Lataste, procureur syndic; Pillot, secrétaire greffier. »

Cette scène d'hosanna est assez réussie, n'est-ce pas? Voici maintenant le deuxième tableau :

DEUXIÈME TABLEAU

« Le 20 juin 1792, une députation des citoyens actifs demande l'élévation de l'arbre de la liberté. La municipalité accorde et fixe la cérémonie au 24 juin.

» Ledit jour, à six heures du matin, le commandant se rend à l'hôtel de ville dire que les troupes sont prêtes. Messieurs du District, messieurs les juges et leurs assesseurs, les municipalités du canton, monsieur le lieutenant de gendarmerie, messieurs les notables et officiers municipaux se rendent sur la place publique où ils se mettent entre deux divisions du détachement de la garde nationale et se mettent en marche et passent par les rues des ci-devant Récolets et de l'Hôpital, par la porte de Blaye, traversent la Corderie au

milieu du bataillon qui était sur deux lignes et se rendent sur la place d'Armes où était rangé le cortège qui devait précéder l'Arbre. La marche a été ouverte par la première division du bataillon; le cortège a tenu l'ordre qui suit. La musique en avant, vingt petites filles vêtues en blanc marchaient sur deux lignes et jetaient des fleurs au devant le livre de la Constitution qui était porté par deux petites filles; aux quatre coins du livre était une guirlande soutenue par quatre autres filles. Venaient ensuite vingt jeunes gens de dix à douze ans, revêtus de l'uniforme national, armés de piques, sur deux lignes, qui bordaient et gardaient le livre de la Constitution, à leur tête était un vingt-unième portant cette devise : *Nous chérissons nos parents et la loi.* Cette devise était soutenue par deux guirlandes que portaient deux jeunes filles. Venaient après, douze jeunes filles de dix-huit à vingt ans, rangées de la même manière que celles ci-dessus, qui jetaient des fleurs au devant de l'arbre de la liberté; à leur tête était une treizième qui portait cette devise : *La préférence aux soutiens de la loi*, qui était soutenue par une guirlande de chaque côté que portaient deux autres jeunes filles. Suivaient deux citoyens, les plus âgés de la commune; l'un portait une pique surmontée du bonnet rouge rangé à la droite, l'autre le drapeau aux trois couleurs tenait la gauche. Suivait un faisceau d'inscriptions formant un triangle qui était porté par deux jeunes gens, où étaient tracés d'un côté ces mots : *Sous le symbole de la liberté, tout bon Français est en sûreté*; de l'autre : *Je suis le tombeau des tyrans et le palladium des Francs*; et le troisième portait ceux-ci : *Quiconque me déplantera avec moy périra*; à chaque coin une guirlande soutenue par une jeune fille. Venait ensuite l'arbre de la liberté porté par vingt hommes des plus nerveux; vingt femmes revêtues en blanc, dispersées moitié d'un côté, moitié de l'autre, le supportaient avec des rubans aux trois couleurs; derrière eux étaient une femme et un homme marchant l'un à côté de l'autre, l'homme portait cette devise : *Les hommes vraiment libres sont esclaves de la loi*, et la femme celle-cy : *Nous instruirons nos enfants dans la loi.* Venaient ensuite Messieurs du District, les municipalités du canton, les juges de paix et leurs assesseurs, le lieutenant de gendarmerie, les notables et officiers municipaux de cette ville. La deuxième division du bataillon fermait la marche. Le départ a été annoncé par une salve d'artillerie de sept coups de

canon. L'on est entré en ville par la porte Saint-André ; l'on a suivi la grande rue et l'on s'est rendu sur la place publique où les fenêtres et les alentours de cette place étaient garnis d'un peuple innombrable. Aussitôt que l'arbre a commencé à paraître sur ladite place, il y a été reçu par une salve de sept coups de canon. La garde nationale s'est rangée en bataillon carré et le cortège s'est placé dans l'enceinte. L'arbre, arrivé dans l'endroit destiné pour le recevoir, a été élevé aux acclamations de tous les citoyens et citoyennes qui faisaient retentir l'air de « Vive la liberté ». La musique exécutait l'air « Ça ira », et le canon annonçait son élévation. Les vingt hommes qui le portaient se disputaient la gloire de monter à son sommet y attacher la pique, au haut de laquelle était le bonnet de la liberté, et au bas le pavillon national. Cela fait, Monsieur Lafosse, procureur-syndic, s'est avancé et a fait au peuple un discours plein de civisme et d'éloquence (1) :

« CITOYENS,

» L'arbre de la liberté vient de s'élever majestueusement vers le ciel. Le drapeau tricolore s'agite fièrement au-dessus de nos têtes. La pique, l'effroi des tyrans, surmontée du bonnet de la liberté, va les faire frémir de rage et anéantir pour jamais leurs folles espérances. Le despotisme est aux abois, c'est en vain qu'il se débat et voudrait se relever de sa chute. Partout le flambeau de la raison éclaire les hommes, partout ils veulent la liberté, et bientôt le monde entier sera libre. Citoyens, élevons nos idées à la hauteur de nos destinées, soyons dignes en tout de cette liberté que nous avons conquise, et nous serons la première nation du monde.

» Que ce jour soit le plus beau de notre vie. Consacrons-le entièrement à resserrer les liens qui nous attachent les uns aux autres, que les sentiments de la plus sincère fraternité unissent à jamais nos cœurs. Jurons, sur ce livre saint et sous l'ombrage de cet arbre civique, de nous aimer, de nous aider, de nous défendre et de mourir pour la liberté. Que cette sublime constitution, que ces droits

(1) Si, boursouflure de style mise de côté, on se donne la peine de souligner les sanglants démentis donnés par la Révolution à ces rêvasseries, combien de phrases échapperont au crayon vengeur ?

sacrés de l'homme, ignorés depuis tant de siècles et sortis du sein de l'Éternel, se propagent sur tout le globe, et préparent le bonheur du genre humain. Et c'est à nous, Français, à qui les générations futures devront le grand bienfait, gloire immortelle, qui nous méritera la reconnaissance et l'amour de la postérité.

» Contemplons un instant ce spectacle auguste et si intéressant pour les âmes sensibles, embrasées de l'amour de la patrie. Nos cœurs en sont émus. L'amitié, la confiance, les affections les plus douces, les devoirs les plus sacrés, la plus belle de toutes les causes enfin, voilà les motifs qui nous rassemblent ; femmes, enfants, frères, amis, nous ne faisons tous qu'une même famille. Loin de nous ces distinctions bizarres, ces prérogatives absurdes, ces privilèges odieux, ouvrage de l'orgueil, du fanatisme et de l'ignorance, qui mettaient souvent un scélérat à la place d'un honnête homme. Ces monstrueux abus n'existent plus, la raison et la philosophie les ont fait disparaître pour toujours ; nous ne reconnaissons plus que le règne de la loi, et la seule qualité dont l'homme désormais pourra s'enorgueillir, sera celle de bon citoyen; ce titre précieux lui donnera droit à tout, et le meilleur de tous sera placé au premier rang.

» Célébrons donc cette fête civique avec la joie la plus pure ; que la gaîté et la franchise règnent au milieu de nous, que le son des instruments et des tambours se mêle au bruit du canon et au cri mille fois répété de « Vive la Liberté ! » S'il était parmi nous quelques tyrans ou quelques esclaves qui regrettassent encore les horreurs du temps passé, qu'ils se cachent, qu'ils disparaissent de la terre de la liberté, qu'ils ne souillent plus de leur souffle impur la fête de la sainte Égalité, qu'ils aillent se réunir aux anthropophages de Coblentz pour s'abreuver encore de sang humain.

» Et nous, chers concitoyens, restons toujours unis, n'oublions jamais l'engagement solennel que nous allons contracter... C'est ici... à la face du ciel, que nous allons jurer de nouveau de vivre libres ou de mourir. Que ce serment soit réfléchy et que le cœur le prononce. Il sera la désolation des tyrans et l'Être Suprême le recevra. Quel plus bel hommage pouvons-nous lui rendre !

» Si des fâcheux, des intrigants, des ennemis du bien public enfin, cherchaient à vous séduire, à vous rendre parjures et à vous entraîner dans l'erreur, s'ils pouvaient ébranler un instant votre patriotisme,

accourez ici à cette place, portez vos yeux sur l'arbre de la liberté, voyez, admirez ces emblèmes, ces inscriptions, ces guirlandes de fleurs, ouvrage de vos mains, cette pique, ce bonnet, ce drapeau aux trois couleurs, symbole de la liberté... méditez un instant... pénétrez-vous des sublimes vérités que tous ces objets vous représentent... si tout cela, dis-je, ne vous rappelle pas votre devoir, si votre cœur est froid et tranquille, si votre âme ne s'embrase pas d'une nouvelle ardeur pour la Patrie, fuyez, éloignez-vous, vous êtes indignes d'être libres. Mais non, rejetons cette pensée ; cet arbre sacré vous rappellera sans cesse vos serments ; qu'il soit votre sauvegarde et qu'il vous garantisse à jamais des atteintes perfides que des traîtres et des lâches voudraient porter à votre civisme.

» Sous de si heureux auspices, je requiers que M. le maire invite tous les citoyens et citoyennes de prêter de nouveau le serment civique et de jurer la liberté ou la mort, la constitution tout entière, périr plutôt mille fois que de souffrir qu'elle soit changée ou modifiée. »

« M. Duverger, curé de la paroisse Saint-Giron de cette ville, invité et présent à cette fête avec M. Pastoureau, son vicaire, s'est aussy avancé vers le peuple et lui a dit :

« CHERS FRÈRES ET CONCITOYENS,

» Pour venir à l'appui de ce que vous a si bien dit M. le procureur de la commune, c'est à l'amour des lois (1), à l'obéissance stricte à vos chefs, c'est à l'amour de la patrie qu'est réservée la gloire de consommer le grand ouvrage de la Régénération française... Vous voyant tous ici réunis par l'intérêt commun, et animés par des motifs supérieurs, je m'écrie imperturbablement : « Citoyens, votre tâche est remplie ; jouissez de votre ouvrage, venez vous reposer à l'ombre des lauriers plantés par la loi, cultivés par les mœurs, consacrés par la liberté. Assez longtemps vos cœurs ont palpité de crainte et d'espérance, qu'ils ne palpitent plus que de plaisir ! Les orages, il est vrai, peuvent encore se former ; mais ne craignez rien sous

(1) Ce partisan de conciliation à outrance oublia bientôt la loi de Dieu pour s'incliner devant les décrets de la Convention, se ravalant jusqu'à mériter les éloges et les applaudissements d'Yzabeau !

l'ombrage de l'arbre de la liberté élevé à si grands frais : il est défendu, protégé du ciel même. Hâtez-vous donc ; la gloire vous a devancés ; le bonheur vous appelle... Et qu'il sera sûr, ce bonheur ! puisqu'il est le produit de votre patriotisme actif et de vos généreuses vertus. »

« Ensuite M. le maire s'est avancé et a parlé en ces termes :

« CITOYENS ET FRÈRES D'ARMES,

» Vous venez d'entendre les discours du procureur de la commune et de notre pasteur ; tous les deux nous ont dit des vérités immuables dans l'honneur de la fête que nous célébrons aujourd'hui et dans l'esprit de la constitution que nous avons jurée : jurons donc encore sous l'arbre de la liberté, de ne vouloir vivre que sous l'empire des lois constitutionnelles ou de mourir. Je le jure. »

« Ce serment fait par M. le maire avec force et courage a enflammé le cœur de tous les citoyens qui ont fait le même serment, à la suite duquel on a crié à différentes fois : « Vive la nation, vive la loi, vive le roy ! » Dans ce moment l'artillerie a fait un salut de sept coups de canon...

» Puis, MM. les maire et officiers municipaux auraient invité MM. du District, les officiers municipaux du canton, les juges de paix et leurs assesseurs, le lieutenant de gendarmerie, les notables, MM. Duverger, Charlery et Pastoureau, prêtres, de se rendre à la maison commune pour y prendre un repas, ce qu'ils auraient accepté, et se seraient retirés. Ensuite les citoyens se livrant à la joie qu'inspire une semblable fête, auraient témoigné à la municipalité le désir de vouloir danser dans la maison commune. Cette demande leur a été accordée. De tout quoy a été fait le présent procès-verbal. — Fait à Bourg dans la maison commune, les dits jour, an et mois que dessus, à huit heures du soir. — Valentin Bernard, maire ; Labadie, Berniard, jurats ; Lafosse, procureur ; Gellibert, secrétaire-greffier (1). »

Voilà, à quelques années d'intervalle, une opposition fortement tranchée. Eh bien ! ce contraste n'est, peut-être, qu'apparent. Le banal proverbe : Plus ça change, plus c'est la même chose, serait bien capable de relier, et même de

(1) Archiv. municip. de Bourg. R. XXVI — pag. 40-43.

réunir ces deux tableaux ! En effet, la foule de 1781 festine et s'amuse. En 1792, cette même foule festine et s'amuse. *Panem et circenses !* c'est partout et toujours le régime de son cœur.

F. LACOSTE.

MISÈRE ET CHARITÉ [1]

Paris peut être étudié à bien des points de vue : c'est tout un monde. On raconte qu'un savant qui, pour se rendre à son travail, passait tous les matins sur la place Vendôme, avait fini par composer un herbier des petites plantes, des mousses qu'il y recueillait dans chaque saison. D'autres calculeront combien la capitale consomme par jour de viande ou de fromage, supputeront les kilomètres du réseau téléphonique; le médecin comptera les microbes qui en amont ou en aval de Paris empoisonnent les eaux de la Seine et ceux qui les boivent; l'amateur de jardins saura nous dire combien de géraniums ou de chrysanthèmes M. Alphand tient en réserve

(1) *Manuel des Œuvres. Institutions religieuses et charitables de Paris et principaux établissements des départements pouvant recevoir des orphelins, des indigents et des malades de Paris.* In-12, 572 p. Poussielgue, 15, rue Cassette.

Le *Manuel des Œuvres* a paru en 1846, sous l'inspiration du vicomte de Melun. Il compte huit éditions. La dernière (1891) a été entièrement refondue par Mme de Serry. Toutes les œuvres nouvelles y figurent. Voici les établissement cités pour Bordeaux :

Les Petites Sœurs de la Passion, de Notre-Seigneur, rue Pelleport, 242, reçoivent dès le bas âge les enfants abandonnées.

Les Religieuses du Bon-Pasteur, boulevard de Caudéran, admettent à treize ans les jeunes filles ; elle offrent aussi aux femmes une retraite soit dans Bordeaux même, soit au Bouscat.

Les sourdes-muettes sont reçues rue Saint-Sernin, à l'Institution nationale, dans laquelle l'enseignement et la surveillance sont confiés aux Sœurs de la Charité de Nevers.

Les sourds-muets sont admis rue de Marseille, dans l'école de M. l'abbé Gaussens, tenue par les Frères de Saint-Gabriel, qui suivent, pour l'enseignement, le règlement de l'Institution nationale de Paris. La même école reçoit les aveugles.

Les Sœurs de Marie-Joseph, 239, rue Saint-Genès, offrent leur asile de préservation pour les jeunes filles et pour les enfants des détenus.

La maison de la Miséricorde, fondée par Mlle de Lamouroux, donne refuge gratuitement aux jeunes filles et aux femmes repenties, rue Sainte-Eulalie, 64, et au Pian, dans le Médoc.

pour le plaisir des yeux et l'ornement des squares. Tout le monde connaît les plus sérieuses et vraiment belles études de M. Maxime du Camp. La charité y occupe une large place.

Quand la nuit est étoilée, on voit s'ouvrir les fenêtres de l'Observatoire ; nos Leverriers vont contempler les astres comme les Mages de l'Orient et découvrir peut-être de nouveaux soleils. En saluant respectueusement le génie de l'homme, ne peut-on pas lui dire avec notre poète Jasmin :

Ah! qu'al lot dé counta lous astrés, las estèlos!
Ah! qué counte aci-bas lou noumbré des paourets?

Il y a d'autres découvertes à faire, une plus utile statistique à dresser : celle de la misère à Paris.

Sait-on que le chiffre des pauvres inscrits sur les registres de la bienfaisance officielle augmente toujours? Et la sonde ne touche pas le fond de cet abîme de souffrances. Qui pourra jamais nous dire le nombre des malheureux qui ne se plaignent pas, de ces familles qui cachent leur pauvreté comme une honte et qui préfèrent mourir de privations que de tendre la main?

Celui qui arrête son attention, ne fût-ce qu'un instant, sur ce lamentable spectacle de la misère à Paris, en est pris de vertige. Que faire? se demande-t-il. Trop souvent le riche, après un moment de trouble et de réflexion, voulant jouir encore, détournera la tête pour ne pas agiter plus longtemps sa quiétude, et continuera à vivre dans le tourbillon des plaisirs, comme si tout le monde avait du pain à manger.

Quelques-uns cependant s'appesantiront sur cette question, et leur cœur en sera remué autant que leur esprit; leurs entrailles d'homme seront émues; au milieu de l'éclat, du bruit de leurs plaisirs mondains, ils croiront entendre le cri de la faim, le spectre de la misère se dressera devant eux, comme la statue du Commandeur, à la table de leurs orgies, pendant que leur mémoire leur rappellera ces vers du poète :

Ah! songez-vous parfois que de faim dévoré,
Peut-être un indigent, dans les carrefours sombres,
S'arrête et voit danser vos lumineuses ombres
Aux vitres du salon doré?

Encore une fois, que faire? Cette misère est-elle donc un enfer d'où il n'y ait aucun espoir de sortir?

Qu'on s'émeuve, mais qu'on ne désespère point. La charité ne supprime pas la misère à Paris, mais elle la soulage considérablement. Ajoutons qu'elle peut faire toujours mieux, toujours davantage. Pour s'en rendre compte, il faut entrer dans ce magnifique courant des bonnes œuvres; mais, comme les œuvres sont diverses, nombreuses à l'égal des souffrances mêmes des malheureux, il faut un guide pour nous conduire dans cet enfer de la misère, dans ce paradis de la charité. M^me^ de Serry sera notre guide.

Io son Beatrice che ti faccio andare.

Pour d'excellents cœurs ignorants de la misère, son livre sera une véritable révélation. Qu'on nous permette un exemple.

Nous avons connu une grande dame, Hollandaise devenue Française par son mariage. Elle habitait un château bâti par un maître architecte du grand siècle. Elle l'avait meublé des raretés de bon goût apportées de son pays. Nous avons encore dans les yeux ces grandes et magnifiques estampes coloriées devant lesquelles, enfant, nous arrêtions longuement nos regards. On y voyait un chasseur ramenant ses chiens fatigués au déclin du jour, un vieux berger suivant son troupeau battu par la tempête. Il y avait là de ces tableaux d'intérieur, de ces scènes de famille du Nord qui ont l'air si placide et si honnête. Tout cela était tenu avec une propreté merveilleuse; que dire du linge que la dame reprisait elle-même en mettant ses lunettes et qu'elle passait soigneusement sous la presse, quand elle ne le faisait pas calandrer? C'était le plus beau linge du monde, le plus fin, le plus blanc, le plus lustré. Tout était à l'avenant. Le paysage autour du château était entretenu et peigné à souhait : de grandes prairies avec une source et un lavoir commode, des serres pleines de fleurs et de soleil, des arbres chargés de fruits, avec des charmilles et de longues allées droites que la châtelaine n'avait pas le temps de parcourir, trop occupée qu'elle était des détails du

ménage. Et la vacherie? Serait-on vraiment Hollandaise si l'on n'avait pas ces grosses vaches aux mamelles gonflées de crème autant que de lait?

La maîtresse de maison faisait bien dans ce tableau; d'une haute taille, elle avait conservé jusque sous ses cheveux blancs le teint rosé d'une jeune fille. Toute sa personne respirait la propreté, le confortable autant que la distinction. Avec cela, un sourire gracieux, le cœur sur la main, une bonté tout affectueuse et prête à se traduire par des larmes à la vue de la moindre souffrance... Mais qui voyait-elle souffrir, cette heureuse mortelle ? Personne. Elle rendait content tout le monde autour d'elle, quelquefois même des êtres peu dignes de ses bienfaits. Elle ignorait en vérité qu'il y eût des pauvres dans le monde; et, si elle l'avait su, elle fût allée les secourir dans leurs mansardes, à Paris, où elle passait ses hivers. Elle n'avait pas d'enfants; mais si elle eût vu souffrir ceux des pauvres, elle se serait empressée de leur porter le lait le plus nourrissant de ses vaches. Croyait-elle peut-être que tout le monde avait comme elle un château et un bel appartement près des grands boulevards, que toutes les femmes passaient leur vie dans cette atmosphère douce et embaumée, à faire des reprises avec tant d'art qu'on n'en faisait pas la différence avec la trame primitive ?

Cette existence éclose au sein d'une riche famille d'Utrecht s'est prolongée jusqu'à une extrême vieillesse dans la douce abondance du pays bordelais et sans autre bruit que celui de l'aiguille ou d'une réprimande à quelque servante casseuse et maladroite, à tout approprier, fourbir et faire reluire; sans poésie si ce n'est celle qu'on peut trouver dans le ménage, ni pour le cœur d'autre passion que celle de l'ordre et de la propreté. Quel dommage que la flamme de la charité, une étincelle seulement de cette flamme jaillissant à la lecture du livre de Mme de Serry, n'ait pas échauffé ce cœur naturellement bon, et ne l'ait pas fait battre pour le soulagement des malheureux!

Ce livre aurait appris à cette bonne créature ce qu'elle ignorait, comme tant d'autres. Trop souvent le riche ne voit

pas les pauvres, il s'absorbe dans ses jouissances, et finit de bonne foi par ne plus trop savoir que dans le monde il y a des malheureux.

Hélas ! la misère n'existe que trop partout; mais à Paris c'est un fleuve qui déborde, c'est une marée d'équinoxe qui menace de tout submerger.

On le voit bien dans le *Manuel*, où chacun, suivant l'inclination de son cœur, peut apprendre à connaître et à soulager la misère de son choix.

Depuis les œuvres de charité qui intéressent l'enfance jusqu'à celles qui sont établies pour le soulagement de la vieillesse, la liste est longue !...

Un de nos amis nous disait récemment, devant la porte toujours ouverte d'un hospice où sont reçus les enfants malades : « Ces enfants innocents, pourquoi souffrent-ils ? Je comprends que nous soyons punis, nous qui avons péché; mais que peut réclamer de ces petits êtres la justice de Dieu ? Ce mystère serre le cœur et trouble la raison... »

Un bas-relief représente sur le fronton de la chapelle l'Enfant Jésus encore enveloppé de ses langes, mais déjà se tenant debout, sans doute par la force de sa vertu divine, pendant que des anges jeunes et petits comme lui l'entourent et l'adorent.

Peu d'œuvres intéressent autant que celles qui s'adressent à l'enfance. Tout le monde a pu entrer quelquefois dans ces longues salles où sont alignées des couchettes aux rideaux blancs, toutes remplies d'enfants qui sommeillent ou qui sourient.

La grande et bonne figure de saint Vincent de Paul ne se sépare pas de ces berceaux. Le saint porte toujours entre ses bras un petit dont il réchauffe la nudité dans un pli de son manteau et bien plus encore de la chaleur de son cœur. Si l'on entre au Panthéon et qu'on y cherche des grands hommes à la place de sainte Geneviève, on y trouve du moins celui-là, et c'est un enfant dans les bras que l'a représenté le ciseau d'un de nos plus illustres statuaires.

Cependant tous les enfants pauvres ne sont pas dans les

salles d'hospice. Les familles ne s'en séparent qu'avec peine, et la plupart préfèrent les garder avec elles en se privant un peu plus; et quand on se prive là, ce n'est pas du superflu, c'est du nécessaire. Les moyens de venir en aide à ces mères qui tiennent à conserver ces chers petits sont ingénieux. Cet enfant en naissant serait souvent comme le petit Enfant Jésus, sans berceau, si les dames riches ne lui en donnaient un; de leurs mains habiles elles confectionnent les langes, elles les portent à la mère, la soutiennent avec une meilleure nourriture, lui donnent des bons de lait, l'encouragent, et la naissance de ce petit être n'est plus une charge pour la famille, c'est une bénédiction. Comme le cœur d'une femme doit doucement s'émouvoir dans ces visites charitables !

On peut dire que cette œuvre est celle de la crèche à domicile. On compte dans Paris quarante-sept *crèches* véritables : les ouvrières, les femmes qui travaillent viennent y déposer les nourrissons, et quittent, à certains moments, l'atelier pour venir les allaiter.

L'enfant grandit; la *salle d'asile* le reçoit de trois à six ans. Là il apprend sous la douce action d'une femme les premiers éléments de l'instruction ou plutôt de la vie, la discipline. Quel mérite ont ces maîtresses; quelle fatigue aussi ! Trop souvent nous avons vu des jeunes Sœurs de charité épuiser dans ces salles remplies d'enfants pauvres la belle santé de leurs vingt ans. Elles mouraient en leur chantant de pieux cantiques. Avez-vous vu manœuvrer ces enfants comme de petits conscrits? Il faut aussi que cela joue, que cela mange. C'est un spectacle à voir celui de ces interminables files d'enfants à l'entrée et à la sortie de l'asile. On pratique ordinairement à leur usage une porte basse qui ne dépasse pas la hauteur de leur petite taille, et on les voit défiler par là sans se baisser, pendant qu'une blanche cornette surveille leurs évolutions. C'est un joli sujet pour un de nos prochains Salons.

Ces enfants sont pauvres, mais ils ont au moins leur mère. Il y a des enfants qui n'ont pas de mère. Les *orphelinats* s'ouvrent alors devant cette misère qui fait pleurer. Beaucoup

de paroisses de Paris ont des places gratuites à donner aux orphelins ou du moins des avantages et des réductions de prix à leur offrir.

Voici les *écoles*. Nous avouons peu comprendre, peu apprécier l'école obligatoire pour les campagnes. L'enfant qui appartient à une brave famille de cultivateurs est privé, par ce régime, de ses libres mouvements, du soleil, du grand air; il doit renoncer à cette gymnastique naturelle qui fortifie ses membres, et les prépare au travail si rude de la terre, pour demeurer toute la journée sous la férule d'un maître dans une salle empestée. Il serait si heureux chez lui; il serait libre et cependant dressé à un travail utile par ses bons parents. Que de fois nous avons vu nous-même le jeune fils du laboureur saisir de sa petite main le manche de la charrue et suivre ainsi dans le sillon son père qui le laisse faire et lui sourit !

Dans une ville, c'est autre chose : l'enfant doit fréquenter l'école. Tout le monde comprend que cela lui vaut mieux que le vagabondage des rues.

Il faut donc établir des écoles et les soutenir. Il est bien entendu que nous recommandons les bonnes écoles, qu'elles soient d'ailleurs tenues par des congréganistes ou par des maîtres laïques. Nous déplorons les résultats funestes que ne peuvent manquer de produire les écoles *sans Dieu*. L'enfant, dès qu'il est en état de comprendre, doit être enseigné, et il ne s'agit pas de lui apprendre une morale civique reconnue insuffisante, mais le catéchisme (1).

(1) Nous ne voulons pas parler des catéchismes républicains : on les connaît. Nous en avons un spécimen sous les yeux (à l'usage des sans-culottes et de leurs enfants) que l'éditeur recommande comme favorablement accueilli par la Convention. Au lieu de cantiques on y trouve pour les fêtes civiques des couplets détestables ou insignifiants comme celui-ci, de Serieys, sans-culotte de la section du Panthéon français :

Vainqueur de l'hydre tyrannique,
Peuple souverain redouté !
Le vaisseau de la République
Est plus que jamais agité ! *(bis)*, etc...

Et comme enseignement, on y parle d'un *prétendu* saint Bernard; on y lit par demandes et par réponses des phrases impossibles :

« Vois ce monstre hideux d'une grandeur énorme, sa tête surchargée de

Il faut en même temps que l'enfant soit édifié par le bon exemple de ses maîtres, quels qu'ils soient. C'est ce que dit fort bien Rollin : « Le moyen le plus sûr et le plus efficace pour insinuer aux jeunes gens des sentiments de piété, c'est que le maître en soit lui-même bien pénétré. Alors tout parle en lui, tout est instructif, tout inspire de l'estime et du respect pour la religion, lors même qu'il s'agit de toute autre chose. Car c'est ici l'affaire du cœur encore plus que celle de l'esprit, et pour la vertu, aussi bien que pour les sciences, la voie des exemples est bien plus courte et plus sûre que celle des préceptes. » (T. I, p. XCIX.)

Toute l'antiquité même païenne est unanime sur ces questions capitales; on ne rompt pas impunément avec les traditions constantes de la grande famille humaine. Les utopies comme celle de J.-J. Rousseau, malgré leur prétention à passer pour naturelles, sont tout simplement contre nature; et de fait, quand on n'a plus enseigné à l'enfance la religion chrétienne, il a fallu essayer d'y substituer un culte ou une idolâtrie quelconque et jusqu'aux légumes d'Egypte.

> O sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis
> Numina ! (1)

C'est pour suppléer au vice de l'enseignement que les œuvres, si modestes en apparence, de *catéchisme* ont, à l'heure qu'il est, la plus grande importance.

Les écoles ne suffisent pas pour la jeunesse; il faut des *patronages*, des œuvres de *préservation*, de *réhabilitation*, de *placement*.

diadèmes entremêlés de serpents farouches et sanglants; sa gueule armée d'une triple rangée de dents qui sortent d'autant de gencives distillent mille poisons divers; il remue sa queue dont les écailles sont autant de blasons. C'est sur cette monture que les prêtres et les tyrans sont forcés par les destins de s'asseoir; le monstre développe ses ailes... il prend son vol vers les cieux... un coup de foudre précipite dans le néant ce monstre. L'aristocratie et son fardeau roulent dans un précipice éternel, et la nature enfin va respirer. »

Pauvres enfants ! C'est couvert avec un parchemin peut-être arraché à de précieuses archives et sali par la crasse d'un sans-culotte qui prend encore la précaution de promettre une récompense à celui qui lui rapportera ce triste pamphlet !

(1) Juvénal, sat. xv.

Le *Manuel* continue par le grand chapitre des *hôpitaux*, des *hospices* pour les malades, les blessés, les incurables ou les infirmes du corps ou de l'esprit, les *maisons de santé*, les *asiles pour les convalescents*, les œuvres spéciales aux *jeunes détenus* et aux *prisonniers*, celles pour les *militaires* si utiles aujourd'hui que tous les jeunes gens sont soldats, les *sociétés de secours mutuels*, les *bibliothèques de bons livres*, les *conférences de Saint-Vincent de Paul*...

A propos de cette Société de Saint-Vincent de Paul qui fait tant de bien par la visite des pauvres, nous lisons dans le *Manuel de la charité* de l'abbé Mullois cette remarque très sage que s'il vaut mieux être riche quand on s'y présente pour pouvoir donner davantage, sans l'être beaucoup on peut là comme ailleurs exercer utilement la charité. M. Léon Say, dans son rapport à l'Académie sur les prix de vertu, le 20 novembre 1890, dit fort bien : « Nos pauvres vertueux, n'ayant pas d'argent, se donnent eux-mêmes et partagent avec de plus pauvres qu'eux ce qu'il y a de plus précieux dans le trésor de l'humanité, le cœur et l'âme. » Ce n'est pas la seule bonne pensée qu'on puisse relever dans ce discours où le célèbre économiste constate justement l'impuissance et les graves inconvénients de la bienfaisance officielle. Le grand secret de la charité est donc de se donner soi-même, et c'est ce que demandent, dans une belle prière d'un de leurs premiers présidents, les confrères de Saint-Vincent de Paul, *et seipsos super impendant* (1). Nous avons beaucoup connu et beaucoup aimé un homme bien distingué d'ailleurs par son savoir, qui a débuté dans les œuvres de charité comme saint Vincent de Paul en donnant ses trente sous — tout ce qu'il avait, et qui depuis, dans le cours de sa longue et laborieuse carrière, a comblé de ses bienfaits et de grosses sommes

(1) Sénèque (De benef., l. 1, c. 7) rapporte le trait suivant qui peut s'appliquer ici : *Cum Socrati multa multi pro suis quique facultatibus offerrent, Eschines pauper auditor : nihil, inquit, dignum te quod dare tibi possim invenio, et hoc tantum me pauperem esse sentio. Itaque dono tibi quod unum habeo, me ipsum. Hoc munus, rogo, qualecumque est, non dedigneris, cogitesque alios, cum multum tibi darent, plus sibi reliquisse... Vicit Eschines hoc munere omnem juvenum opulentorum magnificentiam.*

d'argent ce quartier Saint-Marceau de la sœur Rosalie que les pauvres appellent le *faubourg souffrant.*

(A suivre.) A. P.

DEUX PIÈCES NOUVELLES SUR SOULAC

Dans un fascicule intitulé : *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Littérature latine et histoire du moyen âge, par L. Delisle*, président de la section d'histoire et de philologie (Paris, Ernest Leroux, 1890. grand in-8°), on trouve *deux lettres des papes Alexandre II et Grégoire VII, relatives à l'église de Soulac en Médoc*, vers 1067 et 1080. L'éminent critique fait précéder ces documents (p. 19-20) de l'intéressante analyse que voici : « Le célèbre manuscrit de Saint-Sever en Gascogne, qui contient le commentaire de Beatus sur l'Apocalypse (ms. latin 8878 de la Bibliothèque nationale), se termine par la copie de plusieurs chartes, entre lesquelles sont, au fol. 289 v°, deux lettres d'Alexandre II et de Grégoire VII, qui paraissent avoir échappé aux éditeurs de lettres de papes. Elles ont trait à l'église de Soulac en Médoc et au long procès dont cette église fut l'objet entre les abbayes de Saint-Sever et de Sainte-Croix de Bordeaux. Elles viendront heureusement s'ajouter aux lettres de Grégoire VII et du légat Amé, évêque d'Oloron, que l'on possédait déjà sur la même question. (*Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 571, 680, 631 et 763.) En tête des deux lettres, on trouvera le récit de la lutte engagée vers 1067 entre les abbayes de Saint-Sever et de Sainte-Croix, lutte qui faillit aboutir à un conflit sanglant. Le récit s'interrompt malheureusement au moment le plus pathétique. Ce que nous en possédons suffit pour montrer avec quel acharnement deux maisons religieuses pouvaient se disputer la possession d'une église. »

L'île de Cordouan est si voisine de Soulac que c'est ici l'occasion de signaler une pièce qui n'a été connue d'aucun de ceux qui ont eu à s'occuper de la célèbre tour (y compris le soussigné). Je la trouve sous la date de 1088 (environ) dans le *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, publié par Alexandre Bruel. (Paris, Imprimerie nationale, 1888, p. 801.) Voici le titre du document : *Notitia quomodo Stephanus, abbas, et Ermenaldus, prior Sancti Rigaldi in Cordam insulam venerunt et deinde cellam condiderunt in loco qui dicitur grava, quam Cluniacensi monasterio subdiderunt.* On trouvera dans la notice ou relation quelques détails pittoresques sur le séjour à Cordouan d'Etienne et d'Ermenald, qui vantent avec enthousiasme leur compagnon Guillaume, moine de Cluny, homme à grandes ressources (*ingeniosus*), très vaillant pêcheur (*laboriosus piscandi*), lequel préparait des filets, construisait des pêcheries et fit enfin succéder l'abondance à la disette. Souhaitons aux pêcheurs des parages de Cordouan les magnifiques succès de leur prédécesseur d'il y a mille ans et plus.

T. DE L.

LA RELIGION ET LE CLERGÉ A LA RÉOLE

PENDANT LA RÉVOLUTION

Le devoir et l'intérêt de l'avenir auraient dû inspirer à la Révolution la pensée de respecter la religion : elles avaient, toutes les deux, les mêmes principes de charité et de justice, appliqués, il est vrai, d'une manière plus naturelle et plus rationnelle par l'Évangile, mais les mêmes tendances. Les littérateurs philosophes qui procédaient au renversement des institutions politiques et sociales auraient dû aussi inspirer à leurs adhérents la fraternité pour les ministres de cette religion, qui pratiquaient cette même fraternité pour tous, amis et ennemis, par conviction. Cependant le clergé s'était montré plus réservé que la noblesse et la bourgeoisie, hostiles, toutes les deux, à la Révolution, dès qu'elle se fut déclarée contre tous les privilèges ; et plus désintéressé, puisqu'il n'avait pas attendu la nuit du 4 août pour renoncer à ces mêmes avantages; car tous les cahiers rédigés au mois de mars consacrent cet abandon ; mais le peuple, qui vit de désirs déréglés, enivré par les excitations des hommes d'Etat du journalisme et par les discours des orateurs des clubs, confondit toutes les institutions léguées par le passé, divines et humaines, et se rua, sans réflexion, sur cette religion qui lui donnait la paix de l'âme et le pain du corps.

Les premiers temps furent donnés à l'enthousiasme et aux projets de la société nouvelle. Les moyens de propagande politique n'étaient pas encore usités en France. Arthur Young, agronome anglais, voyageant en 1787 dans nos provinces, est frappé d'étonnement en ne trouvant pas dans les plus grandes villes des journaux politiques, et la jurade de La Réole avait

délibéré, quelques années avant, de s'abonner à la *Gazette d'Utrecht* pour être informée des affaires de la France. C'était une feuille petit in-quarto donnant des nouvelles de la Cour et fort discrète sur le gouvernement.

Aussi fut-on singulièrement surpris à La Réole, comme dans tous les centres de population, lorsque les habitants apprirent que M. le marquis de Piis, grand sénéchal d'épée du Bazadais, venait d'adresser au maire, au mois de février 1787, une ordonnance portant exécution d'une lettre du Roi donnée à Versailles, le 27 janvier, pour la convocation des États généraux. M. Duclos, curé de la paroisse Saint-Michel, fut chargé de faire lecture de cette lettre en chaire avec les formes solennelles. Les curés des vingt-six paroisses de la juridiction de La Réole (1) se réunirent, avec les autres prêtres de la région, à Bazas, chef-lieu de la sénéchaussée. L'assemblée offrit d'abandonner ses privilèges pécuniaires, de soumettre à l'impôt tous ses biens comme les deux ordres; mais elle demanda la conservation de ses propriétés, droits, honneurs, prérogatives et distinctions, la liberté de ses assemblées particulières, les conciles provinciaux, les assemblées provinciales, la suppression de la mendicité, la réforme de l'instruction publique et de l'administration judiciaire, diverses mesures pour l'amélioration du sort des curés, des pauvres et des vieillards. Ce programme était conforme à l'esprit chrétien. Il excluait les questions politiques et n'insistait sur la

(1) De Pierron, curé de Castillon ; Duprat, curé de Hure; Laujacq, curé de Casseuil et de Sainte-Pétronille; Couthure, vicaire; Meilhan, curé des Esseintes et de Saint-Aignan ; Espagnet, curé de Mongauzy et Saint-Michel de Lapuyade ; Bacot, curé de Floudès ; Bignon, curé de Puybarban ; Morrain, curé de Saint-André du Garn ; Brocas, curé de Saint-Sève ; Nadau, curé de Saint-Exupéry ; Reynard, curé de Bassanne ; Ducasse, curé de Montagoudin et Bourdelles ; Bentéjac, curé de Fontet ; Soubès, curé de Noaillac; Ryan, curé de Blaignac ; Baudessons, curé de Saint-Martin ; Duclos, curé de La Réole; Latapy, curé de Saint-Martin de Lerm ; Cousseau, curé de Baleyssac ; Pésaro, curé de Saint-Ferme ; Tholoze, curé de Cours ; Pardiac, curé de Bagas Bignon, curé de Saint-Vivien ; Botet de la Caze, curé de Saint-Hilaire ; Lacosse, curé de Loubens ; Chauvin, curé de Taillecavat ; Cornuaut, curé de Sauveterre.

conservation des propriétés de l'Eglise et sur les prérogatives de ses membres que pour rester dans l'indépendance du pouvoir politique et maintenir le prestige nécessaire à sa mission divine. L'assemblée se fit représenter aux États généraux par Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur, évêque de Bazas ; son âge et ses infirmités obligèrent le clergé à lui donner, en septembre, un suppléant, M. Esprit-Pierre Duprat, curé de Hure.

Pendant ces préparatifs à l'imposante réunion des élus de la France, qui allait régénérer notre patrie d'après les orateurs des clubs et les partisans du changement, hélas ! toujours trop nombreux dans notre malheureux pays, un des clubs installés à Versailles délibéra, en secret, de mettre en œuvre le stratagème qui avait si bien réussi aux révolutionnaires anglais contre les Jacobites, lorsque le prince d'Orange détrôna, en décembre 1688, son beau-père Jacques II (1). Il exécuta son projet en juillet avec habileté.

Il s'agissait en France comme en Angleterre de semer l'épouvante au sein de la nation, en supposant des dangers imaginaires, pour la contraindre à s'armer contre la royauté, encore puissante dans les campagnes et dans les petites villes. Les populations, habituées au calme le plus profond, voyaient s'écrouler sous leurs yeux tout ce qu'elles avaient appris à respecter ou à craindre. L'orage qui grondait au loin les tenait inquiètes et attentives; ces appréhensions vagues, indéfinissables, prédisposaient les masses aux croyances les plus déraisonnables comme aux actes les plus irréfléchis. C'est ainsi que la France se trouva tout à coup sous les armes le même jour et presque à la même heure, sans s'être rendu compte de cette soudaine résolution. Ce fait, si invraisemblable s'il n'était pas attesté par des vieillards et par des documents authentiques et contemporains, s'était produit sous l'influence d'un sentiment général, d'une impression spontanée que l'on a justement définie d'un mot : *la peur*. Le Club breton fit annoncer, le même jour, dans les principales villes, que des

(1) Macaulay, *Hist. d'Angleterre*, t. II, p. 603, édition française in-12.

brigands armés parcouraient le royaume. Ce bruit que le plus léger bon sens aurait démenti dans les temps de calme, fut accueilli partout comme exact et répandit l'alarme jusque dans les villages les plus reculés. Le registre des baptêmes de l'église Saint-Michel de La Réole renferme sur ce fait extraordinaire une relation écrite par M. Duclos, curé de la ville. Le titre de l'auteur de ce récit et du registre où ce prêtre l'a consigné nous font un devoir de le reproduire textuellement : « Le lundi, 13 juillet 1789, on découvrit une conspira-
» tion formée contre les États généraux alors assemblés à
» Versailles et contre la ville de Paris. Tous les habitants
» prirent les armes, dissipèrent l'armée forte de 30,000 hommes,
» se rendirent maîtres des Invalides et de la Bastille (château).
» Plusieurs têtes furent détachées de leurs troncs et portées
» au bout de piques. Les conspirateurs prirent la fuite et les
» Parisiens triomphèrent des ennemis de la patrie. Des
» courriers extraordinaires annoncèrent à toutes les villes
» principales de province tous les désastres et malheurs qui
» venaient d'arriver dans la capitale du royaume. A Bordeaux,
» on forma tout de suite autant de régiments de milice
» bourgeoise qu'il y a de paroisses. Tous les citoyens sont
» devenus soldats et portent une cocarde appelée nationale
» composée de trois couleurs, blanc, bleu et rouge. Les
» prêtres, les religieux mêmes l'ont prise de gré ou de force.
» Toutes les provinces ont suivi l'exemple de la capitale. Les
» citoyens se sont enrégimentés et armés pour se défendre.
» Le 30 du même mois, jour de jeudi, MM. les jurats de Sauve-
» terre envoyèrent un exprès à MM. les jurats de cette ville
» pour leur annoncer l'arrivée des troupes du roi, qui portaient
» partout le fer et le feu. Une heure après à (trois heures et demie
» du soir), un jurat de Sauveterre vint lui-même annoncer que
» le bruit de l'approche des troupes du roi était faux par ce
» chemin. Les esprits se calmèrent et se rassurèrent. Mais,
» une heure après, on vint du côté de Saint-Macaire annoncer
» encore l'approche des troupes du roi par ce chemin.
» L'alarme fut donnée par un adjoint de cette ville, parti pour
» Saint-Macaire. Il vit tant de désordre à Codrot *(sic)*

» occasionné sans doute par la peur, qu'il s'en revint en poste » et assura que les troupes approchaient; alors on fit sonner » le beffroi et presque toutes les cloches de la ville. Les » citoyens s'armèrent; les femmes et les enfants épouvantés » quittèrent la ville, gagnèrent les bois des paroisses voisines » et un grand nombre passèrent la rivière. On n'entendait que » cris et gémissements dans la ville et dans les paroisses » voisines; on regardait la mort comme certaine. Cette alarme » dura jusqu'à sept heures du soir et finit par le rapport que » fit le sieur Bertrand, gendarme, envoyé à la découverte, et » celui de trois voyageurs qui arrivaient de Bordeaux et » assurèrent qu'ils n'avaient rien vu ni trouvé dans leur » route qui pût faire croire le bruit qui s'était répandu. » Presque tous les habitants des villes et des campagnes » depuis Libourne jusqu'à Tonneins étaient sous les armes à » la même heure. »

Les émotions étaient à l'ordre du jour pour le clergé et allaient se reproduire chaque jour jusqu'au martyre des ministres du Dieu de paix. — 1789-1790. L'Assemblée nationale enchaîne l'Eglise. Le Conseil de la commune de La Réole, apprenant que divers citoyens se sont présentés aux enchères des biens ecclésiastiques, délibère qu'il y a lieu de faire observer au Comité de l'Assemblée nationale chargé de la vente de ces biens que les deux églises des Bénédictins et des Jacobins sont *de la plus grande utilité soit pour le culte divin soit pour les établissements à faire lors de l'établissement du district* (arrondissement). Les jours suivants, les religieux des trois couvents d'hommes de la ville comparaissent devant le Conseil municipal et déclarent, pour obéir aux lettres patentes du Roi du 19 février, qu'ils ont l'intention de se retirer, savoir : dom Demptos, sous-prieur du monastère de Saint-Pierre, et dom Chrestien de Lamastre, senior et religieux dudit monastère, le premier chez M^me^ Laveau, sa sœur, à La Sauve, lieu de sa patrie, et le second dans la ville de Saint-Sever, chez sa nièce, M^me^ Saint-Félix; dom Mathias Alexandre Monbel, bénédictin conventuel de Saint-Pierre, déclare qu'il fixe sa résidence à Saint-Pé en Bigorre; les

révérends Pierre-Bertrand Dussault, André Bernier et Jean Polle, cy-devant religieux cordeliers, de l'ordre de Saint-François, déclarent vouloir quitter la chambre qu'ils habitent dans leur couvent et demandent à emporter leur linge particulier. Les RR. PP. Emériq Chamloup, cy-devant dominicain de cette ville, et F. Farchau, cy-devant prieur dominicain; dom Vallat, bénédictin; dom Jean-Pierre Junca, dom Jacques de Villebrun et dom François Boyrac, bénédictins, font la même déclaration.

— 7 mai 1791. Sur la demande des administrateurs du district, les officiers municipaux dressent le rapport suivant : « Dans l'enceinte de la ville de La Réole, il y a » trois couvents de religieux, et il n'y a que celui des cy-» devant Bénédictins qui soit propre à recevoir le nombre » de vingt religieux, et les deux autres pourraient tout au » plus en contenir sept ou huit. » Ledit procès-verbal ajoute que « de tous les religieux qui étaient conventuels dans la » présente ville, aucun n'a déclaré vouloir vivre en commun. » Au contraire, ils ont pris tous leur parti séparément (1) ». Il n'y aucune déclaration dans le registre municipal des religieuses de l'Annonciade que nous trouverons plus tard en butte aux dénonciations calomnieuses. — 1791. 3 avril. Convocation des électeurs pour élire le syndic fabricien de

(1) Il y a quelques omissions dans la délibération, notamment celles des religieux : de Langeac, prieur commendataire du prieuré des Bénédictins, de Benzman, et dom Gauban; nous ignorerions quel sort l'avenir réserva à tous ces religieux, si l'abbé Bertrand, directeur au Grand Séminaire de Bordeaux n'avait publié une notice particulière sur certains de ces vieillards, forcés d'abandonner leur retraite, dans son beau travail sur *les Prieurs claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux et de Saint-Pierre de La Réole*. Nous sommes plus à l'aise sur la vie de dom Gauban dont M. Bertrand décrit l'existence accidentée avec une bienveillance dont nous lui sommes reconnaissant (p. 119). Pierre Gauban débuta par la prédication à Agen et à Toulouse, où les fidèles se pressaient autour de la chaire sacrée pour entendre sa parole persuasive. Nommé professeur de philosophie au célèbre collège de Sorèze, il s'affilia à la Congrégation de Saint-Maur et il collabora aux travaux historiques qui ont illustré cette corporation religieuse. Envoyé plus tard au prieuré de La Réole, il prêcha à Bordeaux avec le même succès qu'à Toulouse. A la Révolution, il vint loger chez son frère,

l'église de Saint-Michel, fonctions fort recherchées avant la Révolution, maintenant sans valeur. Les éligibles, qui ne trouvaient plus dans les prérogatives attachées aux positions honorifiques le moyen de s'élever, ne se présentèrent pas, et les électeurs, préoccupés de questions politiques, firent défaut. Cependant ils se rendirent en grand nombre à l'élection des curés. La religion n'était pas encore bannie des cœurs. Nous constaterons dans la suite de cette étude la persistance de nos pères dans la foi catholique malgré la haine venimeuse du pontife de la Révolution proclamant la raison humaine critérium de vérité, et, six mois après, l'existence de l'Être suprême, avec le même apparat et dans la même tribune où il l'avait détrôné de son autorité despotique. On avait rendu au peuple le droit dont il jouissait dans la primitive Eglise de désigner ses directeurs spirituels; mais le temps n'était plus où le pasteur et les brebis ne songeaient qu'aux intérêts du ciel, et la municipalité, préoccupée sans doute des conséquences de cette innovation, se rendit à l'église Saint-Michel où se tenait l'assemblée électorale, et le maire, M. Ezemar, prononça le discours suivant : « Le corps municipal de cette » ville emploie aujourd'hui mon organe pour exprimer son » respect et sa vénération à l'auguste assemblée électorale, » dont vous êtes tous membres. Que j'ai de regrets, messieurs,

notaire des Bénédictins de La Réole. Accusé d'avoir envoyé son domestique à Coblentz, à l'armée des émigrés, il fut arrêté et incarcéré à Bordeaux. Son domestique, domicilié à Monségur, ayant protesté contre la calomnie, la Commission des Trois, nommée pour interroger les prévenus, le mit en liberté moyennant finance. L'un des trois commissaires était de La Réole. Il se vanta de faire arrêter de nouveau Gauban. Celui-ci, averti, s'enfuit en Espagne. Après diverses aventures de l'émigré français, le général Desolles arriva avec tout son état-major et un corps de dragons à cheval sur une haute montagne où Gauban vivait dans une cabane, à une lieue de Cordoue. Notre émigré revint en France en 1814. Mgr d'Aviau l'ayant averti qu'il allait le nommer vicaire général, dom Gauban se sauva à la Trappe du Port-du-Salut (Mayenne). Le ministre des cultes sous la Restauration lui offrit l'évêché de Bayeux. Le trappiste refusa et mourut en 1835 après avoir fait le voyage d'Alger où il choisit l'emplacement du couvent de Staouëli que les longues formalités administratives l'empêchèrent d'établir.

» de n'avoir pas en ce moment une éloquence assez vive pour
» vous parler dignement des votes sublimes dont je suis bien
» sûr que vous êtes pénétrés! Nous espérons qu'aucun de
» vous n'oubliera que la patrie a des droits imprescriptibles et
» sacrés sur vos talents et sur vos vertus, sur vos sentiments
» et sur toutes vos actions; vous savez qu'il y a des lois
» établies contre les crimes, mais qu'il n'en est point contre
» les vices, qui donnent atteinte aux mœurs et qui par cela
» seul entretiennent dans l'Etat un poison destructeur. Vous
» savez encore qu'un seul exemple de dissolution peut
» corrompre une ville, une nation. Veuillez, Messieurs, dans
» le choix que vous allez faire, prouver à tous vos concitoyens
» que vous poursuivez le vice par une haine vigoureuse, en
» nous donnant des pasteurs qui, par leurs vertus austères,
» leurs sages prédications et leur amour pour la nouvelle
» Constitution, fassent tomber l'indignation publique sur la
» licence qui détruit les mœurs, sur les perfides qui se
» dérobent à la vigilance des lois et sur la fausse probité qui
» surprend l'estime des hommes. Ils vous apprendront, ces
» dignes pasteurs, à n'être pas en guerre les uns contre les
» autres, à ne pas confondre la légèreté de l'esprit avec la
» méchanceté du cœur, et à nous pardonner mutuellement
» nos défauts. A leur exemple, nous deviendrons bons
» citoyens, bons patriotes. Nous serons heureux et nous
» n'oublierons jamais que nous vous sommes redevables de
» notre bonheur. »

(A suivre). Octave GAUBAN.

LE CAMP ROMAIN DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

ET LE PUJEAU DE LA CAPELLE

Qui ne connaît à Bordeaux, du moins de nom, la Jalle de Saint-Médard? Les rives de l'homérique Simoïs étaient moins fraîches et ses eaux moins limpides; et, à défaut des belles Troyennes venant

elles-mêmes en dehors des portes Scées laver le linge et caqueter dans le clair courant, les brunes blanchisseuses modernes ne manquent pas, enlevant allègrement la besogne et lessivant de l'aube à la nuit noire, au bruit des langues et du battoir, la grande cité voisine. Braves filles au demeurant et qui seraient des perfections peut-être, si leurs pieds engourdis par la fraîcheur de l'eau, six jours de la semaine, n'éprouvaient trop le besoin de se détendre et de sauter le septième jour.

Ce que l'on sait moins, c'est que nos poétiques rives qui ont plus d'un point de ressemblance avec celles du divin Scamandre et s'éveillent chaque matin, non seulement sous les coups du battoir, mais encore au son du clairon et dans le crépitement de la fusillade, semblent avoir été propices de temps immémorial au dieu de la guerre.

Il est peu de Bordelais, appelés à servir, qui n'aient dormi sous les vieilles tentes du camp de Saint-Médard, aujourd'hui heureusement remplacées par de vastes et salubres bâtiments en pierre, bien aérés ; dès la plus haute antiquité, les tacticiens ingénieux avaient su prendre position sur les bords de la Jalle, et l'on peut voir encore une Motte féodale et les restes d'un camp romain en un endroit vraiment inexpugnable pour ces époques reculées.

La Jalle sort de terre avec l'abondance d'un torrent, dans la commune même de Saint-Médard, à 9 kilomètres du bourg, au milieu des bois, en un site sauvage nommé cap de Bos (1). Immédiatement

(1) On peut lire dans les *Variétés bordeloises* de Beaurein, nouvelle édition, tome II, page 144, une curieuse description de la source de la Jalle au siècle dernier. Cette description convient encore à la source actuelle, sauf que son diamètre parait beaucoup plus grand que ne l'a vu Beaurein :

« Le ruisseau de la Jalle prend sa source dans une fameuse fontaine qui existe dans la paroisse de Saint-Médard-en-Jales, au lieu des landes dépendantes de la seigneurie de Belfort... Cette fontaine, qui est placée au pied d'une petite élévation couverte de sable, mérite d'être plus connue qu'elle ne l'est. On voit au milieu de son bassin, qui est de figure carrée, un bouillonnement continu et réglé. Il a chaque fois plus d'un pied de hauteur et autant, pour le moins, de diamètre. Ce bouillonnement, qui s'élève et s'abaisse sans interruption, semble sortir des entrailles de la terre ; il ne varie ni en été, ni en hiver ; il est le même dans les plus fortes chaleurs que dans les pluies les plus abondantes. C'est de tout temps la même quantité d'eau qui en sort et la même qualité... On peut la comparer à celle de l'ancienne *fontaine*

elle forme un large ruisseau qui recueille dans sa course rapide une multitude de petites sources et, après avoir formé le superbe étang de Bonneau, fait tourner le moulin du même nom. Bientôt elle se grossit de la Jalle de Martignas, fait tourner un second moulin à Caupian, non loin du champ de tir et du camp, traverse la Poudrerie qui ne l'utilise plus guère, et y baigne les ruines du vieux Castera, puis alimente un troisième moulin, celui de Gajac, près de la route départementale.

Là, elle prend, non sans décrire de capricieux méandres, la direction du nord. Elle passe sous la ligne du chemin de fer des Landes et, brusquement, par un angle aigu, oblique à l'est, vers le manoir et le moulin du Thil.

Or, cette sorte de presqu'île que forme tout à coup la Jalle est curieuse à étudier. Des monticules qui ne sont point l'œuvre de la nature attirent tout d'abord l'attention. Ces monticules, évidemment, avaient une destination militaire; il y a déjà longtemps que la Société des Monuments historiques de Bordeaux a vu dans le plus important, qui ne mesure pas moins de 100 mètres de pourtour, une Motte féodale et dans l'autre, ou plutôt dans les autres, les vestiges d'un camp romain (1).

Le tout, relié par des murs ou d'autres terrassements qui ont disparu, devait former, au moyen âge, une sorte de château fort, défendu par la Jalle au nord et à l'ouest, traversé par un large fossé plein d'eau du midi au nord, et si on s'en rapporte soit à la dépres-

Divona dont Ausone fait tant d'éloges; et si son bassin était placé dans Bordeaux, comme l'étoit celui de cette ancienne fontaine, on pourroit dire qu'elle y suffiroit pour tous les besoins de ses habitants, sans craindre que sa source ne fût jamais épuisée.

Innumeros populi non usquam
Exhaustus ad usus.

» Elle est connue dans le pays sous le nom de *font de cap dau Bosc*, c'est-à-dire fontaine placée à l'extrémité d'un bois. C'est sur le ruisseau qui découle de cette source qu'est assis le moulin à poudre de Saint-Médard. Il y a d'ailleurs plusieurs moulins à bled, tant au-dessus qu'au-dessous de ce premier, qui sont situés sur ce ruisseau. »

(1) On trouve sur cette Motte et sur le camp romain qui l'avoisine un substantiel rapport avec planches à l'appui, signé M. Durand, dans le *Compte rendu des*

sion du terrain, soit à des cartes du dernier siècle, protégé encore à l'est et au midi par un bras de la Jalle, de telle sorte que ce qui est aujourd'hui une presqu'île aurait été une île en ces temps-là.

Les traditions locales, qu'il ne faut point dédaigner pour rechercher la vérité historique, s'accordent sur l'existence d'un établissement militaire en cet endroit, au moyen âge et plus anciennement encore. Elles parlent des Anglais, elles nomment même les Romains.

Elles viennent de se trouver subitement corroborées par les découvertes archéologiques faites bien par hasard le mois dernier dans ce sol inégal et inculte, rocailleux sur les monticules, marécageux dans les bas-fonds, et qui ne pouvait guère servir jusqu'à présent qu'au pacage des bestiaux.

En nivelant et triant les terres pour les ensemencer, la bêche a heurté d'antiques sépultures (1); des médailles précieuses par leur antiquité ont été retrouvées et même, au sud de la grande Motte ou Pujeau, comme on dit ici, les fondations et quelques pierres ornées d'une petite chapelle; ce qui explique le nom de *Pujeau de la Capère* ou *Capelle*, que porte cette Motte féodale (2).

Les sépultures, orientées pour la plupart, s'alignaient au midi de la chapelle; elles paraissaient avoir été creusées hâtivement, peut-être

travaux de la Commission des Monuments et Documents historiques du département de la Gironde pendant l'année 1849-50.

« La Motte féodale, dit le rapporteur, est parfaitement conservée et a tous les caractères de celles déjà connues et qui ont porté des châteaux antérieurs au XIIe siècle. Son fossé, malgré les atterrissements qui en ont exhaussé le sol, reçoit encore, dans une partie de son développement, les eaux de la Jalle dont il est tangent.

» Le camp de l'époque a tous les caractères des établissements de ce genre et de cette époque; c'est le premier dont l'existence ait été signalée dans le département; il est situé sur le bord de la Jalle dont les eaux alimentaient le fossé qui les reçoit encore... Des débris de tuiles évidemment romaines, et qui abondent dans les terrains en culture situés au midi du camp, font croire qu'il a existé en ce lieu d'assez nombreuses habitations de cette époque et peuvent faire conjecturer que l'enceinte retranchée dont il s'agit servait de refuge et de défense momentanée aux habitants d'une petite colonie militaire qui aurait habité les environs. »

(1) Un vieux bonhomme de la localité avait prédit aux travailleurs qu'ils découvriraient des ossements humains, puis un trésor. Les ossements ont bien été retrouvés, mais le trésor sera longtemps, sans doute, à se montrer, à moins qu'il ne s'agisse d'un trésor analogue à celui du laboureur de Lafontaine.

(2) Le vrai nom dans l'idiome local est : *Poujoou dé la Capère*.

après un combat meurtrier. Les crânes des squelettes reposaient tous sur une pierre brute.

N'est-ce pas là l'explication d'un vieux quatrain local, plein d'une douce mélancolie ?

Soun alà den la prédure,
Lou cap su la peyre dure;
Per sen Pierre et per sen Paou,
Soun alà touts en repaou (1).

Quoi qu'il en soit, nous recommandons aux spécialistes qui voudraient donner leur appréciation autorisée sur toutes ces trouvailles de faire diligence. La bêche et la charrue vont leur train. Les fossés se comblent, les mottes s'aplanissent, les ossements se mêlent à la poussière. Pour peu que tardent Messieurs les archéologues, ils n'auront plus à contempler, sur les bords toujours frais et riants de la Jalle, au milieu d'une plaine consciencieusement nivelée, qu'une moisson fort peu préhistorique de choux énormes et de betteraves géantes (2).

En attendant le résultat de leurs savantes recherches, on lira sans doute volontiers deux études intéressantes et qui nous sont gracieusement communiquées, l'une par un ancien professeur de belles-lettres, qui consacre une bonne part de ses loisirs à explorer les curiosités archéologiques des bords de la Jalle ; l'autre par un érudit bien connu de nos lecteurs, M. l'abbé Caudéran (3).

A.-J. LAFARGUE.

(1) Ces quatre vers se retrouvent avec certaines variantes dans une vieille complainte du pays qui est un bizarre mélange de français et de gascon et qui fait évidemment allusion à quelque drame sanglant.

Assise au coin de la chapelle,
Tout doucement qué (*sic*) disait-elle,
O ma mère, quand j'y pense,
Quand il (*sic*) viendra mon tour?
Ils sont là dans la tréture (*sic*)
Lou cap su la peyre dure,
Per sen Pierre et per sen Paou,
Aqui qué soun touts aou répaou.

(2) Ces lignes étaient déjà imprimées quand les fouilles du Pujeau de la Capelle ont eu, le 21 février, la visite de MM. Piganeau, secrétaire de la Société d'archéologie, et de Mensignac, conservateur du Musée préhistorique.

(3) Nous donnerons son article dans le prochain numéro de la *Revue Catholique*.

LES SÉPULTURES DE SAINT-MÉDARD

AU PUJEAU DE LA CAPELLE

Dans le courant du mois de janvier dernier, un cultivateur du village de Gajac, commune de Saint-Médard-en-Jalle, défonçant un terrain resté inculte jusqu'à ce jour (1), rencontra quelques ossements humains. Le bruit de cette découverte, accompagné des commentaires que ne devait pas manquer d'inspirer aux gens superstitieux de la campagne cette manifestation inattendue de la mort, ne tarda pas à se répandre dans le pays. Désireux de me rendre compte de la réalité et de la nature des faits qui m'étaient racontés, je me rendis sans retard à l'endroit où avait été faite cette étrange trouvaille.

L'emplacement est situé sur le bord de la Jalle. On y remarquait alors deux buttes. L'une, très petite, a aujourd'hui presque complètement disparu sous la pioche des gens qui ont entrepris de niveler le sol. L'autre bien plus grande, qui n'a été attaquée que d'un seul côté, est encore à peu près entière. La nature des matériaux qui composaient ces buttes, la disposition des couches du terrain prouvaient à ne pas en douter qu'elles avaient été élevées par la main des hommes et n'étaient aucunement l'œuvre de la nature.

Mon attention fut d'abord attirée par la plus grande de ces buttes. Dressée perpendiculairement à la direction d'une voie ancienne que mes investigations m'avaient fait reconnaître dans ces parages, cette élévation de terre avait un peu la forme du tumulus. J'en vins à supposer que les sépultures découvertes pouvaient se rapporter à l'époque gallo-romaine. Cette hypothèse ne tarda pas à être contredite par l'examen attentif des faits.

Les ossements, en effet, avaient été rencontrés à une certaine distance de la butte. Leur état de conservation relativement parfait ne pouvait leur assigner une origine trop reculée. Enfin leur

(1) Ce terrain dépend de l'antique domaine du Thil dont le propriétaire actuel est M. Fourcade.

orientation uniforme de l'est à l'ouest, les pieds dirigés vers le levant, la tête ostensiblement tournée vers l'orient, était conforme à la coutume chrétienne qui plaçait les morts face à la Terre-Sainte, le visage tourné vers la vallée de Josaphat où doit sonner la trompette de l'universelle résurrection.

Ces sépultures étaient certainement des sépultures chrétiennes. Situés à des profondeurs variant de $0^m,40$ à $0^m,70$, les cadavres étaient généralement entourés d'un encadrement de pierres sèches posées sur champ qui enserraient la forme du corps. Cet encadrement, très étroit autour des pieds, s'élargissait aux épaules et contournait la tête. Certains squelettes n'avaient de pierres qu'à la tête; presque tous avaient la tête posée sur une pierre plate et abritée par deux autres pierres s'arc-boutant au-dessus du visage de façon à le protéger du contact de la terre. Un seul corps, paraissant appartenir à un jeune homme d'une quinzaine d'années, était recouvert d'une dalle plate triangulaire de forme allongée. Quant aux autres, les pierres qui les entouraient étaient simplement juxtaposées: dans deux ou trois tombes seulement on pouvait retrouver la trace de mortier ayant servi à relier entre eux les matériaux dont elles étaient formées.

Les squelettes, en raison de leur état presque pulvérulent, n'ont pu être l'objet d'un examen bien approfondi.

Toutefois, en les regardant attentivement, on n'a rien aperçu ni dans leur configuration générale, ni dans la conformation particulière du crâne, qui pût les rapporter à une race autre que celle habitant aujourd'hui nos contrées. Deux d'entre eux étaient d'une taille bien au-dessus de la moyenne. La denture était absolument saine. Une seule dent portait des traces de carie. Par contre, une mâchoire a été trouvée munie de molaires à six racines d'une dimension telle et si fortement constituées, qu'on aurait hésité, si on les avait rencontrées isolées, à les attribuer à une mâchoire humaine.

Nous terminerons cet ordre de considérations en insistant sur le caractère d'improvisation hâtive qui est le trait commun de ces sépultures. Situées à des profondeurs inégales, mais toujours peu considérables, les tombes ne portent la trace d'aucune inscription. Les matériaux qui les constituent sont formés de pierres brutes mêlées à des pierres taillées, sculptées même, qui semblent avoir été

empruntées au hasard aux constructions avoisinantes. Les cadavres ont tous les bras uniformément allongés le long du corps. On peut affirmer de la façon la plus certaine qu'ils ont été ensevelis sans cercueil. Enfin aucun objet n'a été trouvé parmi les tombes.

Les objets recueillis ont tous été rencontrés dans la plus petite des buttes dont il est parlé plus haut. Ils se composent en grande partie d'armes et de débris d'armes. Nous citerons un fer de lance bien conservé dont la pointe est légèrement émoussée; un fer de hallebarde; deux éperons, dont l'un doré semblable à ceux que portaient les chevaliers. Signalons plus particulièrement une pointe de javelot qui à elle seule permettrait de faire remonter ces objets à une époque antérieure à l'usage de la poudre si le fait n'était pas attesté par la date des pièces de monnaie. Nous terminerons cette énumération en mentionnant une agrafe dorée, deux clés d'un travail très curieux, et un manche de poignard en cuivre doré, orné de ciselures remarquables.

Les restes de constructions abondent. Le travail de terrassement, bien que mené à une profondeur ne dépassant pas $0^{m},80$, a révélé l'existence de trois piliers en maçonnerie disposés pour servir d'assise à un bâtiment d'une réelle importance. Les pierres trouvées à côté de ces piliers semblent avoir appartenu à un édifice religieux. Une croix de Malte en trois morceaux est parfaitement reconnaissable. Une rondelle en terre cuite admirablement conservée mérite une mention à part. Plate et de forme circulaire, elle est percée sur une de ses faces de trous coniques qui s'enfoncent à une certaine profondeur sans la traverser de part en part. Disons enfin que le sol est littéralement jonché de matériaux en partie calcinés où l'on remarque des dallottes en terre cuite d'une forme absolument inconnue à notre époque. Les débris de tuiles prédominent partout et recouvrent la partie supérieure des entassements comme si, à la suite d'un embrasement de l'édifice, le toit s'était effondré sur les décombres.

De tous ces faits on pourrait arriver par voie d'induction à fixer l'époque à laquelle se rattachent ces restes des temps anciens. Mais cette époque nous est marquée d'une façon incontestable par les monnaies recueillies dans la petite butte. L'une de ces pièces semble porter la date de 1212. L'autre, dont la légende est parfaite

ment lisible, a été frappée par Richard Cœur de Lion en sa qualité de souverain d'Aquitaine. Elle est en argent; sur une de ses faces on lit: RICARDUS; sur l'autre AJVITANIE. On peut la trouver écrite sous le numéro 2769 dans le médaillier qui existe à la Bibliothèque de Bordeaux.

Il est donc hors de doute que les restes qui nous occupent se rapportent à l'époque de la première domination anglaise en Aquitaine sous les Plantagenets. La tradition locale a du reste conservé un souvenir vivace quoique confus des événements auxquels ces vestiges se rattachent. Bien que se trouvant éloignée de toute construction religieuse ou autre, la grande butte dont nous avons parlé s'est toujours appelée *Pujeau de la Capelle*. Aujourd'hui encore on chante en patois dans le village de Gajac un quatrain significatif dont voici la traduction :

Ils sont là dans la prairie,
La tête sur la pierre dure.
Pour la Saint-Pierre et la Saint-Paul,
Ils sont là tous en repos.

S'il était permis de hasarder une conclusion au sujet de fouilles incomplètes qui n'ont certainement pas donné tous les renseignements que l'on est en droit d'en attendre, nous dirions que l'on se trouve en présence du théâtre d'une lutte soutenue par une troupe anglaise auprès d'une construction féodale. Le feu a détruit l'édifice et les morts ont été ensevelis aux abords de ses ruines. Nous rappellerons une tradition universellement admise dans le pays d'après laquelle un souterrain dont l'entrée est parfaitement reconnaissable dans l'ancien fief de Tiran débouche dans les carrières du Thil et nous émettrons l'hypothèse que la sortie de ce souterrain existe sous la grande butte dont nous avons parlé. Peut-être cette butte n'est-elle que le tombeau d'un des personnages marquants des grandes guerres de cette époque. Il n'y a pas bien longtemps du reste qu'une société savante d'Angleterre a fait pratiquer sur le territoire de notre commune des fouilles restées sans succès en vue de découvrir la tombe d'un homme de guerre de leur nation.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il est hors de doute que nous nous trouvons en face de monuments authentiques qui peuvent fournir des renseignements précieux sur une période aussi obscure qu'intéressante de notre histoire locale et nationale. Les fouilles à opérer sont peu coûteuses; conduites par des personnes versées dans la science archéologique, elles ne sauraient manquer d'amener des résultats importants. Les habitants de l'ancienne Guienne ne voudront pas se montrer plus indifférents au passé de leur patrie que les Anglais qui ont fondé une Société pour l'étude des antiquités de l'Aquitaine. C'est à eux qu'il appartient d'entreprendre des fouilles complètes au Pujeau de la Capelle et de dire le dernier mot au sujets des sépultures de Saint-Médard-en-Jalles.

16 février 1891.

Marius SURGAND.

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

(Suite)

LETTRES

XIII

A M. l'abbé J. B...

25 juin 1889.

... La grâce, quelque gratuite qu'elle soit, ne descend pas dans les âmes dissipées, vivant du monde et pour le monde, ne pensant à Dieu qu'à de rares intervalles et se croyant sans reproche parce qu'elles sont sans péché. Cette vie n'est pas la nôtre, elle ne peut pas l'être, car notre union avec Jésus-Christ doit être trop intime. Il nous faut plus de sève dans le cœur qu'il n'en faut aux chrétiens vulgaires; combien d'âmes vivront de nous! Et déjà n'en avez-vous pas trouvé qui ont un peu vécu de vous? Restons donc attachés à notre principe par la conformité de notre volonté à celle de Jésus, par une obéissance pleine et constante. Ayons un règlement, le même si vous voulez, et observons-le jusqu'au dernier iota, en

songeant à notre commun Maître. Dans l'accomplissement de ses divers points, nous penserons l'un à l'autre ; ce souvenir sera une force.

Une idée me vient. Ne serait-il pas possible d'inviter notre plus jeune frère... à nous suivre dans les mêmes pratiques? Puisque nous sommes de la même famille, ne pourrions-nous pas vivre de la même vie? Ne serait-il pas ainsi plus fort et moins seul ? Jugez vous-même et décidez.

Ce règlement embrassera la piété, le travail, et même nos moments de loisir. Si toutes nos heures sont sanctifiées par l'obéissance, ne seront-elles pas plus fécondes? Oh! cher frère, travaillons ensemble tout le jour afin d'avoir la même récompense.

Levons-nous de bonne heure ; sur ce point, je sais que vous serez fidèle. Au moment du réveil, faire le signe de la croix et dire cette invocation dont j'ai pu depuis longtemps apprécier la vertu :

Divin Cœur de Jésus, donnez-nous en partage
De vous aimer toujours et toujours davantage.

Immédiatement après le lever, faire l'oraison, y consacrer le même temps qu'au séminaire. Que cet exercice doit nous être cher! C'est l'entretien de l'âme fidèle avec son divin Epoux, l'épanchement le plus doux entre un pauvre pécheur et un Dieu qui se dit, là surtout, notre ami. Dans l'oraison, l'âme adore, contemple, aime... aime encore..., et demande pour soi et surtout pour les autres les biens spirituels et même ceux de la terre. Jésus écoute nos prières sans se plaindre de nos froideurs. Oh! essayez de cette nourriture divine, elle fortifie, spiritualise et transforme tout notre être. On n'aime pas cet exercice parce qu'on ne le connaît pas.

Pour profiter de cet aliment, il faut s'y préparer dès le soir et s'habituer à la présence de Dieu... Ah! bien cher! Je sens que si je ne me contenais, mon cœur se laisserait entraîner à chanter Dieu et les beautés divines que l'oraison nous découvre.

Faites-en l'expérience et vous verrez. Abandonnez-vous à l'action de la grâce, et votre cœur aimant trouvera dans le sein de Dieu un ample dédommagement à tous les abandons humains. L'homme peut être ingrat, Dieu ne l'est *jamais*.

Après l'oraison, la messe, tous les jours. Ne s'en dispenser que

pour des raisons graves. Allons y méditer l'amour de Jésus-Christ. Nous sommes faits pour aimer (oh! destinée sublime!), aimer Dieu et la vertu, aimer les âmes! Où apprendrons-nous cette science, si ce n'est au pied d'une croix sanglante où tout parle d'amour? D'ailleurs c'est le seul moyen de nous préparer à monter à l'autel pour y offrir nous-mêmes la Victime de notre Rédemption. Si nous ne savons pas encore souffrir, nous trouverons là un Maître sublime. La pauvreté, les humiliations, l'abandon, tout nous paraîtra un bienfait de Dieu, puisque ce sera avec Lui une ressemblance.

Encore dans la matinée la récitation des Petites Heures, la lecture d'Ecriture sainte et un peu d'examen particulier, si c'est possible.

Dans la soirée, récitation des vêpres et du chapelet, visite au Saint Sacrement, longue, bien longue, pour consoler un de nos amis, le meilleur de tous, Jésus-Christ, si méconnu des hommes. Je serais bien heureux si vous pouviez me promettre de prolonger cette visite pendant une heure continue une fois tous les quinze jours. Jamais nous n'aimerons l'Eucharistie autant que les séraphins qui font cortège à l'Agneau immolé; et cependant ne devrions-nous pas l'aimer plus que ces esprits célestes, nous prêtres? Enfin, lecture spirituelle et prière du soir avec l'examen de conscience et la préparation de l'oraison.

Que nous serions vite des saints si nous étions fidèles à ce régime qui me semble assez facile... Il suffit d'aimer Dieu, et je sais que vous l'aimez, car je ne crois pas que vous soyez ingrat à son égard.

Quant au travail, je laisse à votre bonne volonté le soin de fixer et de limiter le temps donné à l'étude. Nous ne savons rien. Comment enseignerions-nous les autres? Que notre étude soit sérieuse et ne se borne pas à des lectures fades qui dissipent sans élever l'intelligence.

Les moments de loisir, nous les passerons à nous réjouir dans le Seigneur ; nous en profiterons même pour faire du bien par nos exemples et nos paroles. Un sou jeté dans la main du pauvre est un trésor placé dans les cieux ; une parole de consolation adressée à un affligé, un service rendu à propos, une amabilité constante attirent les âmes et les tournent vers Dieu. On se trouve si grand lorsqu'on fait du bien à une âme... On est si près de Jésus-Christ!...

J'aurais voulu, bien cher ami, jouer sur mon violon un de ces petits

airs qui vont si droit au cœur parce qu'ils partent directement d'une âme aimante. Je ne sais jusqu'à quel point j'ai réussi. Je trouve mon instrument rebelle, il ne s'est pas encore habitué à rendre cette harmonie; il est tout neuf, mais il vieillira. J'irai le déposer au pied des autels jusqu'à ce qu'il se soit complètement imprégné d'amour; et alors je chanterai mieux le cantique de l'amitié chrétienne.

Adieu, bien cher frère; croyez en la sincérité de mon affection en N.-S.

XIV

A M. l'abbé E. Maizonnobe.

Bordeaux, ce 6 juillet 1889.

BIEN CHER AMI.

Les dernières nouvelles que m'a apportées M. l'abbé B... sur votre santé m'ont laissé bien triste. Cette maladie se prolonge trop longtemps... Vos amis en souffrent et prient de tout leur cœur la divine Providence de mettre bientôt un terme à votre épreuve. Seront-ils exaucés comme ils le désirent? Oh! je le souhaite.

Je vis à Bordeaux, depuis la sortie, dans ce petit trou que vous savez, sur les bords du ruisseau si vanté autrefois par le malicieux abbé de P... Certes, le site n'a rien d'attrayant, loin de là. Aussi ai-je soin de mettre un peu le nez dehors et d'aller respirer l'air des larges rues. Malgré ces petites promenades, j'étouffe dans cette ville où s'étiolent tant de personnes, où se meurent tant d'âmes; dans cette atmosphère empoisonnée de dissipation, de luxe et de plaisirs. On n'est pas bien dans un milieu où Dieu ne se sent pas! Les confrères se font rares... tous gagnent le large... Je ne tarderai pas à les imiter et à prendre mon essor vers Cissac où je suis attendu. Je compte partir dans le courant de la semaine prochaine. Je ferai mon possible pour vous faire une petite visite. En attendant, bien cher ami, comptez sur mes pauvres prières et croyez à toute l'affection que je vous porte. Tout à vous en N.-S.

XV

A M. l'abbé H. T...

Bordeaux, ce 7 juillet 1889.

BIEN CHER AMI,

Je suis seul, je viens à vous. Ouvrez-moi votre cœur bien grand et permettez-moi d'y reposer un instant. Il fait si bon près d'un ami ; la solitude a tant de charmes dans les étreintes de la charité !

Je vis dans mon petit trou comme le rat dans son fromage. C'est à peine si les bruits extérieurs viennent troubler la solitude de mon désert. Je sors, il est vrai, tous les jours, pour respirer un peu. Mais cela ne vaut pas les promenades sous les chênes de Saint-Paulin (1) où l'on parlait ensemble de Dieu, de la vertu, du dévouement, en un mot des seules choses capables par leur noblesse d'intéresser nos âmes sacerdotales. Ici, dans cet air empesté, les corps s'étiolent et les âmes se meurent au milieu d'une corruption affichée au grand jour... Oh ! comme les misères morales sont plus écœurantes que les misères physiques ! !

Ce matin, à Saint-Pierre, avait lieu la seconde communion. J'ai prié pour les jeunes enfants qui étaient l'objet de cette fête... Ils ont tant besoin de secours. Parmi eux, combien maintenant vont déserter l'église, combien s'éloigneront de Jésus !... Priez pour eux ! !

J'irai vous voir mardi prochain, dans l'après-midi, à moins que le temps soit trop mauvais. Je partirai probablement le surlendemain pour Cissac où je suis impatiemment attendu.

J... est parti. Adieu les amis ! Je vais être tout seul maintenant, puisque je vous quitte aussi, après vous avoir embrassé bien tendrement.

Adieu. A Dieu ! !

(1) Maison de campagne du Grand Séminaire.

XVI

A sa mère.

Larrivaux, ce 13 juillet 1889.

BIEN CHÈRE MÈRE,

Je suis arrivé hier à une heure quarante-trois minutes, à Saint-Estèphe, où la voiture du château m'attendait. J'ai été reçu les bras ouverts. C'est toujours la même cordialité au sein de cette famille. Les cœurs ne changent pas, ou plutôt, ils font comme le vin qui gagne à vieillir.

La fatigue se continue encore aujourd'hui, malgré un sommeil calme et profond, prolongé jusqu'à sept heures. Je puis à peine marcher; il semble déjà que la chaleur de la jeunesse m'ait abandonné. Mais tranquillise-toi, c'est le seul mal dont je souffre. Le temps et le repos sont, je crois, les seuls remèdes.

Mon voyage s'est bien effectué. J'ai fait halte à Soussans, et, sous un soleil de feu, à travers la poussière du chemin, je me suis rendu à la maison de notre cher malade. Je l'ai trouvé au lit, la figure amaigrie et très fatiguée. L'appétit est nul et les souffrances sont très vives, occasionnées soit par de nouvelles douleurs au côté, soit par les vésicatoires qui lui tapissent le dos. J'ai dû le laisser seul presque tout le temps de mon court séjour à Soussans, tant la lassitude était grande. Son état est encore grave, mais non pas désespéré. Ce sera long, bien long; mais le bon Dieu l'en tirera, je l'espère.

Adieu, bien chère mère, sois heureuse et ne t'inquiète pas à mon sujet. Ici, je serai très bien. Embrasse mes sœurs pour moi, recommande-leur de ma part la sagesse et l'obéissance. Je prie pour vous toutes et pour mon père. Je t'embrasse bien tendrement.

(*A suivre*). L. AUDY.

LES EXCENTRIQUES DISPARUS

Ce serait une erreur de croire que la misère et les égarements des excentriques sont bien à plaindre. Au fond, ce sont des hommes heureux. Ils passent à côté des tristesses de la vie sans les voir et sans en être abattus, toujours bercés par leur idéal et entraînés vers les régions de leur imagination et de leurs rêves. Ce ne sont pas des fous ; ils ont leur raison, même dans leurs exaltations les plus étranges. Ils se plaisent dans leur beau pays de bohème, au grand air, sous le soleil ou sous les étoiles, se laissant aller à l'insouciance et à la poésie, en attendant l'admiration publique et la fortune, qui s'évanouissent comme des mirages, et toujours en rupture des choses pratiques. Ils vivent en marge de la société, tout remplis de leurs visions et des merveilles de leurs beaux châteaux en Espagne, n'accusant pas le sort, subissant leur destinée avec une résignation touchante, et mourant souvent de misère, en restant doux même envers la mort. Leur histoire est longue, charmante à la fois et douloureuse : elle a été écrite dans *les Réfractaires* par Jules Vallès, dans *les Illuminés* par Gérard de Nerval, dans *les Excentriques* par Champfleury, et par bien d'autres ; histoire attachante et qui ne manque ni d'originalité, ni d'enseignements. Il n'est pas donné à tout le monde d'écrire l'éloge de la folie, mais sans être Érasme ou Saint-Évremond, on peut peindre d'après nature et sur le vif des portraits d'illuminés et de visionnaires, de rêveurs et de mystiques et pénétrer, sous leur masque, leurs sentiments et leurs idées.

Les Excentriques disparus (1) vont prendre une place choisie à côté des meilleurs livres qui ont parlé de ces irréguliers et de ces victimes de l'art et de l'intelligence. Il en était beaucoup de ces errants et de ces désordonnés qui avaient été oubliés et perdus dans le grand naufrage de la vie. Ils se sont réveillés à la voix de Simon Brugal qui a ranimé leur ombre pâlie. Il les aime ; leur souvenir lui

(1) *Les Excentriques disparus*, par Simon Brugal. Un volume in-12. — Paris, Savine, éditeur, rue des Pyramides, 12. — Toulouse, Privat, éditeur, rue des Tourneurs, 45.

est cher; il les a retrouvés dans leur vapeur lointaine, avec un mélancolique attendrissement. Leur fantôme ondoyant s'est placé devant lui, en pleine lumière et avec une sorte d'étoile au front. Il les a classés en cinq parties : les excentriques de la rue, les illuminés, les mystiques de la science, les candidats toqués et les bohèmes littéraires.

Dans les Excentriques de la rue, Pierre-Paul Poulaillon mène le chœur et le cortège : un petit vieux, allant toujours à cloche-pied, avec son parapluie rouge et son énorme cartable qui contenait ses poésies inédites et la collection de son journal. C'est lui-même qui vendait sa *Revue littéraire, scientifique et lyrique*, dans les ruettes du quartier Latin, bavard intarissable et solennel, ondoyant et divers, ayant déserté le séminaire pour être maître d'école, devenu tour à tour chantre de paroisse, poète, disciple de Jean-Jacques, rimant des poèmes de dix mille vers et répandant de tous côtés son *Poète boiteux*, mélange bizarre de prose, de vers, de rébus, de centons, d'énigmes, de chansons, de professions de foi électorales, de diatribes contre le participe passé, d'anathèmes contre la Bourse et de panégyriques de l'Institut.

Après Poulaillon, c'est Pierre Dupré, le Chodruc-Duclos de l'Université, qui avait latinisé son nom et ne se faisait appeler que *Petra Pratensis Sancto Marco Girardino salutem*, latiniste à outrance, fervent apôtre de la métempsycose et croyant être la vingt-unième incarnation de *Cornelius Nepos*. Telle était sa force en thèmes, qu'on le croyait destiné aux situations les plus hautes de l'Université. Il se présenta en Sorbonne pour y soutenir sa thèse de doctorat, qui roulait, à propos de fèves, sur une nouvelle psychologie morale, basée sur l'hygiène. Il se troubla, s'embarrassa et fut refusé.

Il se vengea de son échec en se montrant, enguenillé et l'air railleur, à la Sorbonne, au collège de France ou devant l'École normale; il écrivait partout des notes vengeresses et d'une rudesse singulière sur les hommes célèbres de l'Université. Il appelait Villemain, vile âme dans un corps de guenon. Vieux avant l'âge et d'une maigreur fantastique, il jouait, pour se distraire, de l'accordéon aux araignées de sa chambre. On le trouva mort, dans une soupente pleine de charbon, dans l'hiver de 1875.

Dans une vieille maison qui n'était pas éloignée de la soupente

de Dupré, vivait Nicolas Cirier, l'ennemi de Voltaire et du baron Brisse, en pleine imprimerie du père Pillet, qui avait publié les *Mémoires de Mme Manson* et le *Journal des Villes et des Campagnes*. Celui-là venait de Domrémy, catholique fervent, ayant brigué la députation en 1848 et s'intitulant candidat revendicateur, ouvrier et lettré, compositeur et correcteur. Il était vêtu d'une longue blouse noire et portait une croix rouge pour cocarde, et une ceinture tricolore de trois mètres, un mètre pour chaque couleur. Deux haines terribles le hantaient sans cesse, la haine contre Voltaire à cause de *la Pucelle*, et contre le baron Brisse pour sa prose culinaire. Il a publié bien des brochures étranges, entre autres *les Briséides*, où tout est extravagant : il y a des pages sang de bœuf, d'autres jaune serin. Le texte est entremêlé de gravures cabalistiques et des rubans de papier s'en échappent de tous côtés, pareils aux oracles de la Sibylle de Cumes. Il avait fermé les yeux d'Hégésippe Moreau. Il mourut sur un grabat.

La femme au perroquet, qui mourut centenaire en 1870, n'était connue que sous le nom de Mme Cornélie. C'est qu'aux plus mauvais jours de la Révolution elle avait représenté la déesse Raison et reçu les hommages des Hébertistes, dans une église de Paris. Elle avait brillé dans les salons du Directoire, à côté de Mlle Lange, et surtout chez Barras, en costume de la Phryné grecque. Plus tard, plus décrépite que la Fée aux Miettes de Charles Nodier, habillée de défroques impossibles, elle cheminait lentement le long des murs, un perroquet d'une main, une chaufferette de l'autre, même en été, suivie d'un roquet galeux, murmurant des mots sans suite, dédaigneuse des grimaces des gamins de la rue, parfois inerte et paraissant dévorée de remords. Elle mourut le 4 septembre 1870.

Les *illuminés* entrent en scène avec Naündorff et Eugène Vintras. Louis XVII est-il mort au Temple? Simon Brugal incline à croire que non, avec Jules Favre, Louis Blanc, le comte d'Hérisson et Victorien Sardou. Il y a eu seize faux dauphins. Quel est le vrai? Mystère. Aux yeux de Simon Brugal, le plus vraisemblable est Richemont, mort sans enfants. Naündorff a fait souche. On le connaît assez pour n'avoir pas besoin de reprendre son histoire.

Vintras, qui était de Bayeux et avait essayé bien des métiers, vint en aide à Naündorff pour le faire proclamer duc de Normandie

et fils de Louis XVI. Il prétendait recevoir la visite de l'archange saint Michel, de saint Joseph, de la Sainte Vierge et de Dieu lui-même. Lui aussi voulut fonder sa religion qui eut quelques adeptes. On finit par le condamner comme escroc. Naündorff et Vintras, jaloux l'un de l'autre, se brouillèrent et sortirent de ce monde avec leurs illusions.

Il y eut un autre faux dauphin au quartier Latin. Son vrai nom était Varney, lecteur maniaque d'un cabinet de lecture où il était salué par tous les habitués du titre de roi, même par Jules Vallès. Il était manchot et prétendait avoir perdu un bras en s'approchant des engrenages d'une machine, poussé par le goût des arts mécaniques qui lui venait de son père Louis XVI. Il était licencié ès lettres. Il croyait vraiment à ce qu'il disait.

Agger le swedenborgien a établi une *Jérusalem* nouvelle près du Panthéon. C'était un prêtre, premier vicaire de Notre-Dame de Paris, détraqué par le magnétisme et le mysticisme, tourmenté par l'idée de savoir si Judas Iscariote était damné ou sauvé. Il essaya vainement d'attirer des fidèles à sa nouvelle Jérusalem ; il écrivit même à M. de Rothschild pour l'attirer à ses fêtes. On n'a pas de peine à croire qu'il prêcha dans le désert.

Anna-Marie n'est autre que la comtesse de Hautefeuille, d'une vieille et noble race de Normandie, qui s'est séparée de son mari pour se livrer aux sciences occultes et à l'exaltation de son esprit. Elle s'était faite végétarienne, disciple de Gleyzès, un Ariégois de Mazères, qui croyait que l'homme devenait féroce parce qu'il mangeait de la chair et du sang, et qu'il fallait en revenir à la nourriture des premiers hommes et ne manger que du laitage, des herbes et des légumes. Un autre prophète, Coëssin, eut aussi sur elle une déplorable influence. Celui-là voulait un phalanstère chrétien qui trouva des partisans, entre autres un Constant marié avec Claude Vignon qui s'est plus tard remariée avec le ministre Rouyier. Amoureuse d'émancipation et de magnétisme, amie de Cazotte et de Lamartine, Anna-Marie prétendait en outre chasser les démons. Elle mourut entièrement délaissée, au milieu d'une famille d'angoras, de perruches et d'épagneuls.

Nous arrivons aux mystiques de la science. Arcade d'Orient, dont le vrai nom était Vial, sorti de Perpignan, horloger bijoutier, épris de

science et de métempsycose, resté à sa manière bon catholique, soucieux de la fin du monde, écrivant des livres scientifiques, philosophiques, prophétiques et des poèmes religieux se scandant comme des vers latins et prédisant le retour des Juifs en Palestine. Lui aussi soutenait que l'homme en mangeant de la viande s'animalise et s'abrutit. Cela ne l'empêcha pas de vivre jusqu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans. On l'appelait, dans son quartier : l'homme du bon Dieu.

Le vicomte de Lapasse appartient au Languedoc par ses origines. Il avait assisté, comme volontaire, à la bataille de Toulouse. Sous la Restauration, il avait été secrétaire d'ambassade. Après 1830, il se mit à voyager. A Palerme, il fut initié par le prince Balbiani, ami de Cagliostro, aux sciences hermétiques. Rentré en France, il se mit en relations avec le marquis d'Ourches qui avait rassemblé dix mille volumes de magie, de magnétisme et d'ancienne médecine. C'est alors que le vicomte de Lapasse s'attacha à l'étude de l'art de guérir, d'après les alchimistes et les disciples d'Hermès, avec une conviction robuste et une inébranlable persévérance. A soixante ans, il se fit inscrire comme étudiant à la Faculté de médecine de Paris et vint ensuite se fixer à Toulouse où il fit de la médecine gratuite, surtout avec ce qu'il appelait l'or potable. Ses chapeaux avaient la dimension d'une ombrelle. Malgré ses travers, tout le monde respectait « ce vieillard, à la figure fine et spirituelle, à l'allure aristocratique, voué aux recherches mystérieuses, moins pour satisfaire une vaine curiosité que pour venir en aide à son prochain ».

Le docteur Van Ktout était de Villemur, où il passait pour sorcier. Après avoir exercé bien des métiers et perdu beaucoup d'argent dans des publications de toute nature, il se fit magicien à Paris, regagna le Tarn, dans sa vieillesse, écrivit dans le *Messager de Toulouse* des chroniques agricoles et publia divers écrits qu'on a oubliés : entre autres, un *Traité du rire* et un *Miroir de beauté*, plein de recettes précieuses à l'usage des femmes. Ce fut aussi un intrépide pêcheur à la ligne. Il en mourut. Croyant voir un jour, au fond de l'eau, des pierres merveilleuses, il y plongea si bien qu'il y perdit la vie. Son vrai nom était Timothée Coutet.

La série des candidats toqués est innombrable. Pendant la période électorale, tous les partis entrent en guerre et en discours. Les murs

sont couverts de leurs affiches. C'est une débauche de placards et une sorte de folie. Dans le livre de Simon Brugal, on retrouve tous ces candidats bizarres à dater de 1848, avec leurs programmes, leurs chimères, leur tour d'esprit et d'imagination. Il en est qu'on est surpris de rencontrer dans cette cohue de grotesques. L'un d'eux a été un grand avocat, dont la passion oratoire et l'éloquence entraînante avaient eu un éclat qui n'est pas effacé : je veux parler de Théodore Bac. Il croyait avoir été égorgé dans une forêt du Limousin, il y a cent cinquante ans, et affirmait avoir reconnu un de ses assassins. — Pourquoi, lui dit un jour le général Cavaignac, ne l'avez-vous pas fait arrêter? Bac répliqua : C'est qu'il y a prescription.

De cette multitude d'ambitieux et d'égarés dont la liste est longue, le livre de Brugal ne dit pour chacun d'eux qu'un mot en passant; mais un mot qui les perce à jour et qui leur donne leur vive empreinte. Il ne peint en pied que Paulin Gagne, Adolphe Bertron, Pradier-Bayard, Tapon-Fougas et l'abbé Xavier Cotton.

Qui ne connaît Paulin Gagne et sa fameuse *Unitéide* de vingt-cinq mille vers? Il s'occupait de spiritisme et de tables tournantes, et il entendait partout les esprits frappeurs. On l'enferma un moment dans une maison de santé. Il se remit, bien vite, à la poésie et à ses professions de foi électorales qui resteront célèbres par leur extravagance. En 1868, une famine ravageant l'Algérie, il conseillait sérieusement aux gens de se manger les uns les autres. Pendant le siège de Paris, il renouvela sa lugubre plaisanterie, en proposant de commencer par les journalistes et les vieillards. Il poussa l'abnégation jusqu'à s'offrir le premier. On le trouva trop dur. Il voulait assembler un archi-concile pour élire un archi-pontife et un archi-monarque. Il appelait la république, la rage publique. Il a publié brochures sur brochures. Il est mort de misère.

Adolphe Bertron fut le candidat humain ; mais celui-là était riche et vivait en aristocrate. Sans sa manie électorale et son désir de remplacer M. Grévy à la présidence de la République, il eût été parfaitement heureux.

Pradier-Bayard. Je l'ai rencontré souvent dans les rues de Limoges. Il était de Brives-la-Gaillarde, et avait plaidé au barreau de Tulle. Des chagrins de famille lui troublèrent le cerveau. Il alla en Algérie, regagna Tulle, se présenta à la députation, colportant lui-même dans

une sacoche ses appels aux électeurs. Repoussé par les électeurs de la Corrèze, il brigua les suffrages de la Haute-Vienne. Je l'ai vu coller lui-même ses affiches, les lire à haute voix, devant le Palais de Justice, et montrer le poing aux conseillers de la Cour qui éclataient de rire.

Il disait dans ses proclamations : « Ma candidature court comme » une grande idée sur les fils télégraphiques. Tous les mages de la » pensée viennent à moi. Ma marche est un triomphe grandiose. » J'ai fait Tulle, Meyssac, Turenne, cette Gibraltar terrestre de la » Corrèze. Je vais à Juillac, Pompadour, Lubersac, dans le pays » d'un de mes adversaires qui perd la tête, parce qu'il voit avec » amertume la grandiose renommée que me font mes écrits et ma » douceur. »

Une autre fois, il écrivait : « Je ne suis pas révolutionnaire, parce » que si je l'étais, la force centrifuge n'étant point balancée par la » force centripète des lois, je serais précipité dans le néant... On ne » m'a pas élu dans la magnanime Corrèze, mais on m'y a fait mille » ovations barytonniennes. Je jure d'être l'appui et l'immuable » cariatide du pouvoir. »

Enfin, se présentant au Sénat, il disait : « Délégués de la » puissance conclaviste du Sénat, nommez et acclamez Pradier- » Bayard, un rude à poil, qui ne bouda jamais dans la polygamie » jumentalisée de la dialectique, ayant autant de raisons spécieuses » que les coursiers ont de frénétiques hennissements. »

Tapon-Fougas se faisait appeler le Lamartine de l'Auvergne. Caissier de banque ou de recette générale, auteur dramatique de pièces qui n'ont jamais été jouées, il menait de pair les chiffres, la politique et les vers. Étant en Belgique, il publia des pamphlets violents contre M. Thiers, Alexandre Dumas, Victor Hugo et Louis Veuillot. Il mourut de chagrin de n'avoir pas été député.

L'abbé Cotton, d'une instruction des plus variées, prétendait régénérer la terre et rêvait la conciliation doctrinale de toutes les philosophies et de toutes les religions. Il devint fou. Rien ne saurait égaler l'extravagance de ses idées. Il signait parfois ses proclamations du nom de Fulmi-Cotton. Il portait une robe blanche, un manteau blanc, des guêtres jaunes et un casque en zinc orné d'arabesques de diverses couleurs et de flots de dentelles. Il dessinait merveilleusement. On l'enferma dans un asile d'aliénés.

Le livre se ferme sur les bohèmes littéraires. L'un d'eux, Marc Trapadoux, écrivit la vie de saint Jean de Dieu, dont une partie était en style biblique. Il servit souvent de modèle à Courbet. On l'appelait le géant vert, à cause de sa haute taille et d'un long paletot couleur d'épinard. Lié avec Murger, Champfleury et Baudelaire, il vivait dans une pauvreté mystérieuse et se chauffait en imagination, devant des bûches non allumées. C'est l'absinthe qui l'a tué.

Constant Thérion dont Alphonse Daudet a fait l'*Elysée* des *Rois en exil* ne fut excentrique que dans ses allures. Esprit vif et ouvert à tout, il étudiait la religion, l'histoire, la philosophie, l'économie politique et sociale, le droit, les lettres, les arts et les sciences. Tout l'attirait. Un moment, il dirigea à Vienne l'éducation des fils de l'archiduc Albert d'Autriche, neveu de l'empereur François-Joseph. C'était un semeur d'idées, qui aurait pu occuper une position importante, ayant en lui du royaliste à outrance, de l'orateur et du soldat. Il mourut découragé de la vie, sans avoir achevé des travaux auxquels il songeait. Brouillé avec son ancien ami Jules Vallès, il n'hésita pas à lui donner asile, après la déroute de la Commune et à le sauver ainsi de la mort.

Tel est, dans son ensemble et ses grandes lignes, ce livre attachant, curieux, émouvant bien des fois, d'une rare vigueur de style, où tous les mots portent et enfoncent. On dirait de belles gravures à l'eau-forte, avec la couleur et le relief en plus. Tous ces pauvres morts revivent avec leurs figures où la misère, les déceptions, les hasards de la vie et les aventures de leur bohème ont mis leur pli. Ils se reconnaîtraient vite eux-mêmes à ces portraits de main de maître ; ils ne pouvaient guère s'attendre à trouver leur historien : ils l'ont eu,-et ce qu'il a raconté de leur existence a dû plaire à leurs ombres errantes et leur être, après leurs infortunes humaines, une joie et une gloire dans la vie nouvelle où ils sont entrés. Ils étaient plus à plaindre qu'à blâmer. Loin d'être bafoués, ils ne doivent inspirer qu'un touchant intérêt. Il faut être indulgent à ces déshérités et à ces égarés qui gardèrent jusqu'à la mort une probité sans tache et une candeur d'enfant.

Et maintenant, qu'on ne se méprenne pas sur l'auteur de ce livre d'un rare cachet littéraire. Sous le nom de Simon Brugal, se cache ce fin et vigoureux esprit qui s'appelle Firmin Boissin, directeur du

Messager de Toulouse, le plus répandu des journaux de notre Midi, mainteneur des Jeux Floraux, auteur de *Jan de la Lune*, un roman historique qui a fait du bruit, et un des plus vaillants défenseurs du catholicisme et de la monarchie.

DUBÉDAT.

L'ERMITE DE CORDOUAN

Le vieil ami, T. de L., contre lequel, il y a bien vingt-quatre ans, deux *ermitans* de Soulac rompirent quelques lances en tout honneur et toute courtoisie, daignera permettre de bon cœur au seul tenant d'armes encore en pied, de lui rappeler :

1° Qu'en 1865, dans la 1re édition de *Notre-Dame de Soulac*, M. l'abbé J.-B. Mezuret, alors curé du Nouveau-Soulac, mais perchant dans la balise de Notre-Dame de Fin-des-Terres, écrivait à la page 270 de son livre :

« L'an 1092 eut lieu la fondation de l'abbaye de Saint-Nicolas » de Grave ou de la Grave, qui passera en 1131 aux religieux de » Soulac. Rappelons les causes de sa fondation.

» Etienne, abbé et ermite de l'île de Cordouan, et Ermenald, » prieur du même lieu, fuyant les menaces des tempêtes, vinrent » s'établir au lieu de la Grave, en face de l'Océan, dans une île qui » dépendait du monastère de Cluny. Là, du consentement de l'abbé » Hugues, ils construisirent une abbaye qu'ils dédièrent à saint » Nicolas. L'abbé Étienne en fut le premier abbé.

» NOTE. — Les anciennes cartes représentent sur l'île de Cordouan » une église au milieu d'un village assez considérable. Quand le » rocher fut dénudé, un religieux, véritable ermite, y demeura pour » entretenir pendant la nuit un grand feu qui servait de phare aux » matelots. L'ermitage devait être d'un accès difficile. Peut-être » même a-t-on voulu jouer sur ce détail en donnant pour titre à » une mazarinade : *l'Ermite de Cordouan.* »

J'ai lu dans le cahier de M. Mezuret le texte latin de la citation. Où l'avait-il pris ? Il l'avait probablement copié dans l'une des

bibliothèques publiques de Paris, durant l'hiver précédent. Son Éminence le cardinal Donnet, alors sénateur, plaidait chaudement la belle cause de l'église ensablée et cherchait des ressources pour le hardi travailleur.

J'ai vu aussi le petit atlas du XVII[e] siècle où figure LE POVRTRAICT DE LA TOVR DE CORDOVAN; la tour de Henri II est surmontée d'un haut échafaudage d'où s'échappent d'énormes tourbillons de fumée; tout auprès, une petite église, des maisons, une autre tour à demi ruinée. Ce petit atlas est resté dans la bibliothèque de Notre-Dame-entre-Boutonnes, à Saint-Jean d'Angély.

En conséquence, nous prions M. T. de L. d'être assez aimable pour rayer M. Mezuret du nombre de ceux qui ont ignoré l'existence des ermites de Cordouan.

2° Que deux lettres de saint Grégoire VII sur Soulac étaient connues de M. Mezuret, non pas peut-être en 1865, puisqu'elles ne sont pas citées dans la première édition, mais certainement en 1877, date de la deuxième édition sous le titre de *Sainte Véronique*. La première lettre est donnée en entier, en français et en latin, p. 154, 155; cette lettre ne porte pour date que le 2 des ides de Mars, indiction XII. La seconde, qui serait de 1079, est simplement citée. D'après M. T. de L., une lettre de Grégoire VII, sur Soulac, datant de 1080 (et qui nous paraît être la même que la seconde citée par notre ami, l'auteur de *Sainte Véronique*) n'aurait été donnée pour la première fois au public qu'en 1890, par M. L. Delisle. Comment se fait-il que M. Mezuret ait connu la seconde en 1877 ? Réponse facile : l'ancien curé de Soulac était depuis longues années l'intime ami, le visiteur assidu de l'illustre archiviste,

M. T. de L. n'en mérite pas moins nos plus sincères remerciements. A chaque voyage il nous fait connaître l'existence ou la publication de documents précieux. Ceux qu'il nous signale concernant Soulac seront insérés à leur place d'honneur dans la troisième édition de *Sainte Véronique*.

H[te] CAUDÉRAN.

ETUDE SUR LE " STABAT MATER "

Les Croisades, prêchées par un ministre des autels et inaugurées par un pape, eurent dans le principe un but exclusivement religieux. La piété chrétienne, outragée dans ses sanctuaires les plus vénérés, ne voulut d'abord que délivrer les *Lieux Saints* du joug des infidèles. La politique et l'ambition ne vinrent que plus tard. Ces expéditions lointaines amenèrent une révolution véritable dans l'industrie, dans le commerce et dans les idées. Au contact des lieux sanctifiés par des souffrances et des larmes divines, le guerrier sentit sa paupière se mouiller de pleurs sous son casque de fer; son cœur soudainement assoupli par deux forces parallèles, le remords et l'amour du Crucifié, fut initié à la pitié. De ces impressions nouvelles naquit un culte nouveau, le culte des douleurs de l'Homme-Dieu et de sa sainte Mère. On sait que les *Mystères* chrétiens ne furent primitivement que la pieuse représentation en plein air de la Passion ou de quelque tragique circonstance de ce drame suprême; les poètes et les hymnographes s'inspirèrent des mêmes sentiments et les traduisirent avec cette exquise naïveté que l'art moderne, avec ses allures élégantes et païennes, ne peut ni imiter, ni faire oublier.

De toutes les productions émanées de ce sentiment, le *Stabat Mater*, ainsi appelé du premier mot de cette prose, est à la fois la plus antique et la plus populaire. Il y a des choses que le temps n'use pas; nos douleurs sont plus immortelles que nos joies.

Chose étrange ! Le plus beau chant de la douleur, l'inspiration la plus attendrie du mysticisme catholique n'a eu

longtemps qu'une origine incertaine. Nos pieux ancêtres du moyen âge aimaient trop Dieu pour aimer la gloire; ils signaient rarement leurs œuvres, préférant au bruit séducteur de la renommée la sainte obscurité d'un nom inconnu. Mais la science est curieuse; dans cette matière comme dans d'autres, elle a voulu arracher au passé un secret qui semblait impénétrable; de quoi ne triomphe-t-elle pas par un travail opiniâtre? Après avoir erré dans le dédale des opinions, elle est enfin parvenue à restituer à son véritable auteur un chef-d'œuvre faussement attribué à d'autres personnages.

Saint Antonin, archevêque de sa ville natale de Florence, où il avait pris l'habit de l'Ordre de Saint-Dominique, nous apprend, dans sa *Chronique tripartite*, qu'à son époque (xv[e] siècle) le pape saint Grégoire le Grand était considéré comme l'auteur du *Stabat Mater* (1). Le pieux historien, en rapportant cette opinion sans la garantir, ne s'en fait ni l'adversaire, ni le défenseur; il s'est borné à mentionner la croyance commune de son siècle sur cette question. Réserve superflue! On a abusé, sans examen, de sa parole, et on lui a imputé la paternité d'une opinion qui appartenait déjà au domaine de l'histoire. Le P. Grasset, jésuite, n'avait pas lu, sans doute, ou avait mal lu le texte du célèbre dominicain, quand il imprimait dans un de ses ouvrages : « Le *Stabat*... » est une prose funèbre qui est du style et de la dévotion de » saint Bonaventure. *Cependant saint Antonin et quelques* » *autres auteurs l'attribuent à saint Grégoire le Grand* (2). »

Un autre jésuite, le P. Poiré, a tenu le même langage (3).

L'erreur, protégée par l'ignorance ou la mauvaise foi, devait faire des progrès. Après quelques affirmations, répétées de distance en distance par des échos dociles, il a été admis par quelques écrivains contemporains, que saint Grégoire le

(1) *Divi Antonini, archiepiscopi Florentini, Chronicorum tertia pars.* Lugduni, 1586, p. 445.

(2) *La Véritable Dévotion envers la Sainte Vierge,* par le R. P. Grasset. Paris, 1679, p. 346.

(3) *La Triple Couronne de la Bienheureuse Vierge*, par le R. P. Poiré. Paris, 1643, p. 744.

Grand est vraiment, selon saint Antonin, l'auteur du *Stabat*. D'autres, plus confiants, ont transformé une opinion contestable jusqu'alors en une sorte d'axiome historique, et sans invoquer l'autorité désormais inutile du même saint, ont fait hommage du *Stabat* à l'illustre docteur de l'Eglise.

Nous ne citerons, pour abréger, que deux témoignages : M. le baron de Nilinse, dans un ouvrage spécial à la matière, s'exprime ainsi : « On attribue généralement le *Stabat Mater*, » paroles et chant, à saint Grégoire le Grand (1). »

Parmi les prières dont M. l'abbé Bugniot a orné sa seconde édition d'un bon petit livre (2), on trouve le *Stabat*, « prose » composée, dit-il, par saint Grégoire le Grand ».

Nous ne discuterons pas longuement le sentiment de ces auteurs qui, sur la parole mal interprétée de saint Antonin, font remonter jusqu'au VII^e^ siècle la composition du *Stabat*. Outre que cette prose ou séquence n'a jamais occupé de place parmi les ouvrages de ce pape, on sait que Notker le Bègue, moine de Saint-Gall, qui écrivait au X^e^ siècle, est considéré comme le premier auteur des séquences. On n'en lisait donc pas au siècle précédent, encore moins au temps de saint Grégoire le Grand, qui mourut en 604. D'ailleurs, pour qui connaît les œuvres littéraires du XIII^e^ siècle, il est manifeste que le *Stabat* est empreint d'un air de famille qui ne permet pas de lui assigner une autre époque. Comme l'architecture et plus tard la peinture, la littérature a eu ses phases; elle a affecté, à chaque siècle, un style et un *faire* particuliers qui ne permettent pas de se méprendre. On n'est pas excusable de confondre une pièce poétique du siècle de saint Grégoire le Grand avec celles du siècle de saint Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure.

Quelques écrivains, parmi lesquels semble se ranger le P. Dom Guéranger (3), attribuent, avec plus de vraisemblance, le *Stabat* au pape Innocent III, qui mourut en 1216.

(1) *Histoire sommaire de la liturgie*, par M. le baron de Nilinse, p. 30.

(2) *Le Sacrement de la Pénitence expliqué aux jeunes gens*, par M. l'abbé Bugniot. 2^e^ édition, Paris, 1859, p. 219.

(3) *Institutions liturgiques*, t. I, p. 326.

Cette seconde opinion est née de l'examen des œuvres de ce pape, justement célèbre, à qui l'on doit une *hymne sur le Christ et la Bienheureuse Vierge Marie, sa Mère.* Or, cette hymne a plus d'une analogie avec le *Stabat.* De plus, la prière finale *Interveniat* est identiquement la même dans les deux pièces et a été nécessairement empruntée à l'une pour servir aussi à l'autre. On en a conclu que les deux pièces étaient deux sœurs nées d'un même père qui leur avait donné pour couronne la même oraison. Conclusion peu rigoureuse. La prière *Interveniat* peut avoir été ajoutée à l'une et à l'autre pièce par la sainte Eglise, dans le but d'édifier les fidèles et de leur faire aimer encore davantage deux œuvres à la récitation desquelles elle avait attaché des faveurs spirituelles. N'avait-elle pas déjà ajouté ses propres paroles à celles de l'ange dans la *Salutation angélique* ?

Ceux qui contestent à Innocent III l'honneur de ce chef-d'œuvre en reculent l'avènement jusqu'au siècle suivant, et lui donnent pour auteur un humble franciscain, le bienheureux Jacopone, mort en 1306. Cette opinion, la seule admissible, selon nous, a prévalu sur les deux autres. Elle compte parmi ses défenseurs un écrivain du même Ordre, Waddingus (1), Gaston de Flotte et Ozanam (2).

Le modeste ami de Dieu et de la Vierge, qui fut capable de composer le *Stabat*, ne pouvait être un homme ordinaire. Waddingus, son biographe, résume sa vie en trois mots : « Il » dit, il fit et il écrivit des choses admirables (3). » Disons un mot de tant de merveilles.

A l'entrée de l'Ombrie et sur une colline qui domine le confluent du Tibre et de la Naja, s'élève la petite ville de Todi avec sa cathédrale, sa place carrée et ses trois enceintes. Là naquit Jacques Benedetti vers le milieu du XIII^e^ siècle.

Son enfance fut turbulente, sa jeunesse encore plus orageuse. Ramené à des goûts sérieux par l'étude des lois, il

(1) *Scriptores Ordinis Minorum recensuit Fr. Lucas Waddingus, ejusdem instituti theologus.* Romæ, 1650.

(2) Les *poètes* franciscains en Italie au XIII^e^ siècle.

(3) « Mira dixit, fecit et scripsit. » (*Scriptores Ordinis Minorum*, p. 180.)

fixa les inclinations de son cœur sur une jeune fille aussi distinguée par la vertu que par les dons de la naissance, de la richesse et de la beauté. Un événement providentiel rompit tragiquement la plus heureuse des alliances. En 1268, la ville de Todi célébrait des jeux publics. Encore ami du plaisir, le jurisconsulte avait obligé son épouse à assister à un bal. Au milieu de la fête, le plafond de la salle s'écroule et écrase une partie des spectateurs. Sa femme est parmi les victimes; il se précipite, l'enlève encore palpitante, visite ses plaies, et sous les riches tissus dont elle était parée, découvre un cilice presque identifié avec ses chairs. Au même instant, la mourante rend son âme à Dieu.

Cette mort soudaine, ces austères habitudes au sein de l'opulence; puis, par un retour forcé sur lui-même, la conviction d'être le seul coupable des scandales expiés par la pénitence d'une épouse adorée, frappèrent le jurisconsulte de Todi comme d'un coup de foudre. Muet d'admiration, fou de douleur, il erre dans les campagnes comme un forcené. Après quelques jours d'une morne stupeur, il recouvre enfin la plénitude de ses sens; mais ce n'est plus le même homme; il a vu de trop près la vanité et la fragilité des choses de ce monde pour n'y pas renoncer. Il vend tous ses biens, les distribue aux pauvres, veut être pauvre lui-même, se couvre de haillons, et s'expose avec une sorte d'avidité aux railleries des enfants qui, par une de ces terminaisons *péjoratives* si fréquentes dans la langue italienne, ne l'appellent plus que Jacques l'insensé, *Jacopone*. Nous lui donnerons désormais ce nom dérisoire qu'il n'a plus quitté et qu'il a rendu glorieux.

Sous les égarements de la douleur, Jacopone cache les premiers transports d'une pénitence héroïque. Il demande la paix aux livres saints qu'il lit d'un bout à l'autre, et répare les faiblesses de sa première vie.

Mais le bruit du monde fatigue encore cette âme pénitente. Jacopone pleure, parce que *l'amour n'est pas aimé*, et sollicite un asile dans un cloître franciscain pour y servir Dieu sans obstacle. Ses vœux sont exaucés; mais par humilité il veut être et rester frère convers.

Comment aimer Dieu sans l'exprimer ? Jacopone devint poète par le cœur. Quelques-unes de ses *séquences* latines et d'autres compositions le démontrent abondamment. Mais sur le Calvaire où il apercevait tant de sang et tant de larmes, l'*Homme des douleurs* et la *Mère douloureuse* offrirent à ses méditations deux types d'une séduction enivrante. La *Passion* de Notre-Seigneur avait eu son chantre dans les temps prophétiques ; elle avait inspiré les hymnes élégiaques de Claudien Mamert et de saint Fortunat qui font depuis longtemps partie de notre liturgie. Jacopone fut, plus que tout autre, le Jérémie des temps modernes dans l'hymne de la *Compassion* de la Mère de Dieu. « Il fit sentir ce que le saint vieillard Siméon » n'avait prédit que par un seul mot, et il l'écrivit dans un » chef-d'œuvre, le *Stabat*. Rien de plus touchant que cette » complainte si triste, dont les strophes monotones tombent » comme des larmes ; si douce, qu'on y reconnaît bien une » douleur toute divine et consolée par les anges ; si simple » enfin dans son latin populaire, que les femmes et les » enfants en comprennent la moitié par les mots, l'autre » moitié par le chant et par le cœur (1) ».

Le chef-d'œuvre de Jacopone, en vers syllabiques rimés, devait plaire aux oreilles du peuple par sa cadence facile et harmonieuse. Le reste de l'Italie l'accueillit avec empressement. Dès l'année 1399, année si lamentable dans les fastes de l'humanité, on le chantait en signe de deuil et de pénitence. En ce temps-là, nous dit saint Antonin, témoin oculaire de ce qu'il raconte, une terreur universelle agita l'Europe. La guerre avec tous ses désastres, des maux de toute sorte, dont on ne pouvait prévoir, ni espérer la fin, avaient jeté dans les esprits une telle anxiété, qu'on sentit le besoin de fléchir le ciel par de publiques expiations. Heureuse et sainte pensée dont l'Espagne, l'Ecosse, l'Angleterre et la France revendiquèrent plus tard l'initiative.

On organisa de nombreuses processions où furent admises toutes les classes de la société. Ces multitudes de pénitents

(1) Ozanam.

parcouraient les campagnes et les cités avec de longs vêtements blancs, la tête voilée. L'air retentissait de leurs cris désespérés, de leurs cantiques en idiome vulgaire et en latin, et principalement des pieux gémissements du *Stabat* (1).

De l'Italie, où le *Stabat* était déjà populaire en 1399, et chanté par des armées entières de pénitents publics, cette hymne de douleur passa rapidement dans les autres parties de la catholicité. La sainte Eglise en accepta les paroles et le chant toutes les fois qu'elle voulut célébrer les *sept douleurs de la Mère affligée, pleurant debout au pied de la croix, où, martyre elle-même dans son âme,* ainsi que l'appelle saint Bernard (2), elle conquit la couronne de *Reine des martyrs,* qui lui a été décernée dans les Litanies de Lorette.

Le *Stabat* a inspiré tous les génies. La Mère des douleurs n'a plus été appelée que *Mater dolorosa* dans le langage des beaux-arts, qui ont essayé cent fois ce sujet trop divin pour pouvoir être complètement réussi.

Pour représenter convenablement tant de douleurs mêlées à tant de force, il ne suffisait pas de contracter habilement les traits déjà mûrs de la Vierge-Mère, de les inonder ou de les rougir de pleurs, et de percer son cœur de sept glaives; il fallait méditer profondément son sujet, l'Évangile à la main, et considérer, dans la seconde victime du Calvaire, non seulement la Mère tendre et dévouée, mais encore sa qualité de coopératrice au salut du genre humain. « Elle attendait, dit » saint Ambroise, non la mort du gage sacré de son amour, » mais le salut du monde (3). » Quoique affligée au delà de toute mesure, son dévouement lui inspirait une force supérieure à ses angoisses. Pendant que les apôtres, Pierre lui-même, s'enfuyaient traîtreusement, elle resta auprès de la croix de son Fils mourant et elle y resta debout, comme pour un office. En présence du sang et des tortures de son bien-

(1) *Divi Antonini, archiepiscopi Florentini, Chronicorum tertia pars.* Lugduni, 1586, p. 445.

(2) *S. Bernardi opera omnia.* Edit. Migne, t. II, col. 438.

(3) « Expectabat non pignoris mortem, sed mundi salutem. » (*S. Ambrosii opera omnia.* Édit. Migne, t. II, col. 1837.)

aimé, Marie, au-dessus de son sexe, au-dessus de l'homme, au-dessus de l'humanité, seule avec la Divinité, immobile, se tenait debout, *Stabat*. « Je lis bien, dit encore saint » Ambroise, qu'elle était debout, mais je ne lis pas qu'elle » pleurait (1). »

Saint Ambroise, dans ces dernières paroles trop souvent citées, fait le procès de tous ceux qui font pleurer la sainte Vierge sur le Calvaire; mais ne peut-il pas être accusé lui-même d'avoir méconnu la nature et les saintes faiblesses du cœur maternel ? La foi la plus héroïque n'est pas incompatible avec les larmes. Notre Seigneur, qui a pleuré sur Jérusalem coupable, sur le tombeau d'un ami et durant sa propre Passion (2), pouvait-il condamner les larmes de sa Mère au moment où elle le perdait par le plus douloureux des trépas ? Il était facile, semble-t-il, de concilier les exigences de la foi avec les droits de la nature, la Vierge-Prêtre avec la Vierge-Mère. Telle est, dans la réalité et dans nos idées, la force du sentiment imprimé dans le cœur d'une mère, que nous regardons comme impossible de la part de Dieu la condamnation de ses larmes au moment où elle est menacée de perdre le fruit de ses entrailles. Dieu, que nous appelons *Père*, n'a jamais demandé ce triomphe, inutile d'ailleurs, sur la nature, et nous pouvons appliquer à ce sujet la réponse fameuse d'une mère à qui on proposait l'exemple du sacrifice d'Abraham :

Ah ! Dieu ne l'eût jamais exigé d'une mère ! (3)

Au reste, le mot de saint Ambroise n'a point rencontré d'écho dans le monde catholique. Nous ne connaissons qu'un seul écrivain du XVII^e^ siècle qui en ait tenté la justification. Nous voulons parler de l'abbé Thiers, polémiste plus érudit que judicieux, plus prolixe qu'exact. Selon lui, le *Stabat* est injurieux à la Sainte Vierge. A cet auteur inconsidéré,

(1) « Stantem illam lego, *flentem* non lego. » (Ibid., t. III, col. 1371.)
(2) « Cum clamore valido et *lacrymis*. » (Hebr., V, 7.)
(3) *L'Amour maternel*, par Millevoye.

opposons Erasme qui avait assisté en Allemagne à la désorganisation du culte national, et qui regrettait que Luther eût aboli le *Stabat*.

La littérature s'est exercée avec plus ou moins de succès sur cette hymne si chère à l'Église. Un enfant de Saint Ignace, le P. Léonard Frizon, a essayé une imitation du *Stabat* en vers latins d'une nouvelle mesure. Son travail, d'une versification embarrassée, parut en 1653. Il est aujourd'hui oublié. Un magistrat de Bordeaux, Bardy-Fourtou, traduisit, en 1859, l'immortelle complainte en vers français. Un autre littérateur, Galoppe d'Onquaire, fit paraître, à son tour, vers la même époque, une nouvelle traduction du *Stabat* en vers français. Citons encore une traduction du *Stabat* en espagnol par Lope de Vega Carpio, sous ce titre : *El Llanto de la Virgen*, *le Gémissement de la Vierge*.

On a fait, on fait et on fera en musique des *Stabat* de toute sorte et de valeurs diverses. On a vanté celui de Pergolèse, illustre Napolitain du XVIII^e^ siècle. Mme de Staël assure, dans *Corinne*, que Pergolèse fut assassiné pour son *Stabat*. C'est une erreur grossière ; le célèbre compositeur avait accepté la retraite que lui offrit, au pied du Vésuve, le duc de Mondragone. C'est là qu'il mit au jour son *Stabat*, et qu'il s'éteignit doucement, en 1737, loin des coups de l'envie.

Que penser de l'œuvre de Pergolèse ? Chateaubriand a formulé un jugement sans appel par un parallèle entre la mélodie populaire du *Stabat* de nos campagnes et la science musicale de Pergolèse : « Ce chant pareil, dit-il, qui revient » à chaque couplet sur des paroles variées, imite parfaitement » la nature : l'homme qui souffre promène ainsi ses pensées » sur différentes images, tandis que le fond de ses chagrins » reste le même. Pergolèse a donc méconnu cette vérité qui » tient à la théorie des passions, lorsqu'il a voulu que pas » un soupir de l'âme ne ressemblât au soupir qui l'avait » précédé. Partout où il y a variété, il y a distraction ; et » partout où il y a distraction, il n'y a plus de tristesse, tant » l'unité est nécessaire au sentiment. »

D'autres grands maîtres ont mis le *Stabat* en musique,

notamment Haendel, Haydn et Palestrina, *le prince de la musique sacrée*. De nos jours, Rossini a composé un *joli Stabat*, selon l'expression spirituelle de J. Janin; musique mondaine, théâtrale, où la savante monotonie de la douleur du chant vulgaire est remplacée par les plus étranges agréments.

Quand la mort du Sauveur
Fait gémir la nature,
Que l'Église en douleur
Veut être sans parure,
La musique, en un deuil si grand,
Doit suspendre ses charmes;
Et quand Jésus verse son sang,
Tout doit verser des larmes.

Le chant du *Stabat* n'est qu'un long sanglot. Quel qu'en soit l'auteur, il est digne des paroles qu'il accompagne, et le peuple, bon juge dans cette matière, ne se lasse pas de l'entendre.

Revenons à Jacopone. Son existence séraphique n'a laissé aucune trace dans le monde. Dieu suffisait à cette âme affamée d'amour divin. Quelques rares écrits nous révèlent des ardeurs que rien ne pouvait éteindre; mais son chef-d'œuvre, objet de ces humbles pages, est la seule pièce qui l'ait immortalisé, la seule aussi dont la récitation ait été encouragée par une indulgence de cent jours qu'Innocent XI accorda le 1er septembre 1681.

Après le *Stabat* du Calvaire, Jacopone voulut composer, sur la même mesure et les mêmes rimes, le *Stabat* de la Crèche :

Stabat Mater speciosa
Juxta fœnum gaudiosa,
Dum jacebat parvulus.

La joie est rare sous le ciel de l'homme, tandis que la tristesse est son apanage de chaque jour. Aussi sommes-nous impuissants à traduire éloquemment les sentiments d'une âme heureuse. Le second essai du Frère Mineur, exhumé de notre *Bibliothèque nationale* par Ozanam et livré au public

par ses soins, n'est qu'une médiocrité tombée depuis longtemps dans l'oubli. Le Divin Enfant de la Crèche voulut cependant récompenser le bon vouloir du pieux Franciscain; il l'appela de la terre au ciel la nuit de Noël, au moment où le prêtre entonnait à l'autel le cantique des anges.

C'était en 1306. Les grands et les petits se pressèrent autour du tombeau de *Jacques le fou*. Celui qui avait voulu paraître insensé, *ob admirabilem suî contemptum* (1), fut admis aux honneurs des autels et classé parmi les *bienheureux*. Ses œuvres en latin ou en italien l'ont fait regarder comme le plus populaire et le plus tendre des poètes de la famille de Saint François.

J.-B. PARDIAC.

LA RELIGION ET LE CLERGÉ A LA RÉOLE

PENDANT LA RÉVOLUTION

Le lendemain, l'assemblée électorale envoya une députation pour remercier le corps municipal. L'orateur, M. Bonnac, parla ainsi : « Ils sont passés ces temps où par une pusillanime éduca-» tion il fallait applaudir même ce qui était ridicule. L'assem-» blée électorale dont nous nous félicitons en ce moment » d'être l'organe nous charge, messieurs, de vous témoigner » toute sa satisfaction et toute sa sensibilité pour les choses » affectueuses et instructives que vous lui avez adressées » hier. » Si d'après cet orateur, il fallait, au temps jadis, applaudir ce qui était ridicule, le temps était venu, au moment où il manifestait sa sensibilité, de fouler aux pieds tout ce qui était respectable, tout ce qui honore l'humanité, entre autres la sainte congrégation des Filles de Saint-Vincent de Paul. La municipalité délibéra le 24 août 1791 sur la situation

(1) « A cause de son admirable mépris de lui-même. »

intolérable des trois sœurs de l'hôpital, « accablées d'injures » et d'outrages dans leur maison par quelques habitants de » la ville et insultées à chaque moment par les pauvres » auxquels elles prodiguent leurs soins, et craignent que des » voies de fait ne succèdent aux paroles outrageantes qu'elles » essuyent ».

Le Conseil déclare les trois sœurs libres dans leurs pratiques religieuses et les prend sous sa sauvegarde. Quelques jours plus tard, l'administration municipale fut obligée de solliciter la conservation de la cloche de l'église Saint-Pierre. La Révolution avait besoin de canons et confisqua les trois cloches de la ville. Le Conseil, assailli de plaintes et de calomnies, défendait les antiques croyances pied à pied; il était encore composé d'anciens bourgeois et d'artisans, qui professaient le respect des choses saintes et des ministres de l'Église. Le 10 octobre, il reçut une pétition signée par cent citoyens, « demandant qu'on fermât l'église des dames » religieuses et celle de l'hôpital, et qu'on n'y laissât dire » la messe qu'à leurs aumôniers particuliers. Les péti- » tionnaires prétendaient que La Réole était devenue le » centre de rassemblement de nombreux prêtres non » assermentés. Le Conseil, considérant que ces allégations » sont des calomnies, refuse de s'associer au vœu de la » pétition ».

Le nouveau curé, nommé Hubert-Noël Cadis, voulut faire preuve de zèle et dénonça les sœurs de l'hôpital, coupables, selon ce curé patriote, « de faits de la plus haute » gravité ». Nous ne savons pas quel attentat avaient commis ces trois Filles de Saint-Vincent de Paul; nous sommes convaincu que le crime était horrible, et ce qui nous rassure, c'est que, coupables ou non, la justice révolutionnaire ne les oublia pas. Le tour des religieuses de l'Annonciade était arrivé. Une pétition les dénonça comme recevant des prêtres non conformistes. Sur la proposition du maire Constantin, le Conseil délibéra de rendre compte aux pétitionnaires des mesures prises. Le maire écrivit à Mme de Birazel, supérieure du couvent : « Madame, vous avés préféré la retraite au

» monde où vous rappelaient nos institutions nouvelles. Cette » détermination tient à des sentiments respectables. En la » prenant, vous vous êtes mise sous la sauvegarde des lois. » Vous avés dû les croire insuffisantes ou muettes, quand » vous avés vû votre oratoire devenir le rendés-vous de ces » hommes réunis par leur haine comme les Français le sont » par leur amour pour des lois bienfaisantes. L'esprit de » patience et de support est une de vos vertus, mais elle » encouragerait la malveillance, et les magistrats doivent » éloigner de vous tout ce qui ressemble à la persécution. » Le peuple est juste, toutes ses fautes tiennent à l'erreur, » et nous l'instruirons en lui disant : La demeure de tout » citoyen est un azile sacré, combien n'est pas plus sacré » encore l'azile où sous la protection spéciale de la loi, des » femmes se sont vouées à la sollitude ? Le peuple respectera » votre repos, et si les hommes qui ont voulu changer votre » oratoire en un temple public s'obstinaient à vous tourmenter » par leur présence, alors l'autorité des magistrats du peuple » soutiendra l'intention que vous ne pouvés pas ne pas avoir, » celle de rendre inviolable la retraite où vous vivés; ainsi » vous pouvés dès aujourd'hui vous reposer avec sécurité sur » la loi qui veille pour vous, et fermant votre oratoire au » public ne l'ouvrir qu'à l'aumônier de votre choix. — Le » maire : Constantin Faucher. »

Cette réprimande si courtoise, dictée probablement par les relations d'intimité qui existaient entre Mme de Birazel et Mme de Faucher, mère de Constantin, cet avis paternel déplut sans doute aux pétitionnaires qui voyaient « de graves dangers » dans une réunion de quelques âmes pieuses. Ils renouvelèrent leurs plaintes, et la supérieure, qui sans contester les allégations mensongères des dénonciateurs avait fermé sa chapelle, reçut une nouvelle lettre demandant des renseignements sur un ton impérieux. Mme la supérieure démentit la calomnie et l'aumônier déclara qu'il n'administrait les citoyens que sur un billet du curé de La Réole. La délibération conclut ainsi : « Tout est calme, et les magistrats du » peuple s'honorent d'être à la tête d'une cité qui se distingue

» tous les jours davantage par son respect pour la loi et par » son invincible amour pour la liberté. »

Ce témoignage de satisfaction donné aux calomniateurs démontre à quel degré de pusillanimité la Révolution avait avili ces hommes, en détruisant dans leur cœur les croyances chrétiennes et dans leur esprit la notion du devoir. Nous allons reproduire la doctrine exposée par le maire devant la même assemblée qui l'accueillit avec de grands applaudissements, doctrine qui prouvera que cette funeste Révolution avait perverti non seulement le sens moral, mais même le simple bon sens. Les officiers municipaux se rendirent, suivis des notables, aux cérémonies de la fête des Rameaux et revinrent dans la salle du Conseil. Le maire prit la parole et dit : « Il » n'est pas loin le temps où l'instruction publique, en » détruisant les erreurs qui nous restent, apprendra aux » hommes que leurs relations intellectuelles sont non seule- » ment indépendantes des institutions civiles,. . . . .

. . . . . .

» mais qu'elles leur sont étrangères. Bientôt les corps civils » n'iront plus dans les temples ; chacun de leurs membres » ira comme homme dans celui de son choix, et si les officiers » municipaux vont dans des temples ou des oratoires, ce sera » dans tous indifféremment et comme hommes de la loi, » veillant pour elle dans les grands rassemblements d'hom- » mes ; mais *en attendant ce dernier triomphe de la raison*, » les élus de la confiance et de l'estime publiques *doivent* » *marquer l'époque de cette raison universelle*, etc. » Le Conseil général de la commune adopta cet exposé de doctrine. Le même Conseil délibéra, le 3 avril, ce qui suit : « Considérant » que les opinions religieuses, essentiellement indépendantes » dans leurs rapports intellectuels, sont soumises à la puis- » sance civile dans la manifestation de leur culte ; considérant » qu'en attendant la fixation des fêtes publiques de la religion » nationale, il est désirable que la multiplicité de féries du » culte salarié par l'Etat n'ajoute pas une oisiveté forcée au » manque de travail et aux autres causes de malheur, arrête » qu'il sera écrit à l'évêque métropolitain de l'Ouest pour lui

» demander de diminuer le nombre des féries du culte salarié » par l'Etat. »

— 10 avril. Le procureur entre dans la salle du Conseil et dit : « J'ai rencontré plusieurs citoyens portant du pain » bénit, marchant au bruit du tambour avec deux drapeaux, » suivant l'usage qui se pratiquait pour la fête de Saint- » Joseph. J'ai observé à ces citoyens qu'ils contrevenaient » à la loi qui ne connaissait pas de corporations, et je les » ai priés de cesser. Ces citoyens, en montrant la plus » grande soumission à la loi, ont soudain obéi à la voix » du magistrat. » Cependant le Conseil n'osa pas braver l'opinion publique à l'occasion de la bénédiction des drapeaux de la garde nationale (16 mai 1792), et prit la délibération suivante : « Sur la conduite qu'il doit tenir lors des cérémonies » publiques du culte salarié : considérant que l'usage ancien » où étaient les corps qui ont précédé les institutions nouvelles » d'assister à ces cérémonies rendrait dangereux peut-être et » certainement douloureux à plusieurs bons citoyens l'éloigne- » ment des magistrats du peuple; considérant qu'autant il est » de son devoir de hâter le développement de la raison qui » sépare les institutions politiques des pratiques, autant il » doit s'appliquer à ne pas heurter les opinions générales » consacrées par le tems; mais observant que lors de la » bénédiction des drapeaux réunis de la garde nationale de » cette ville, etc., les corps institués ne s'y rendirent point et » qu'il ne parut que deux seuls membres du Directoire du » district à cette double fête civique et religieuse; observant » que les invitations de la municipalité ont été inutiles et que » pas un membre des corps institués n'a voulu assister à la » proclamation de déclaration de guerre que la municipalité, » à la tête du peuple et des gardes nationales armées de La » Réole et du second bataillon des volontaires réunis à cet » effet, a faite avec la solennité et la pompe qui devaient » accompagner cet acte auguste de la volonté et de la force » nationales, le corps municipal n'aimant à voir dans ce » refus des fonctionnaires publics que l'opinion que les idées » philosophiques ont rempiacé celles qui ne le sont pas,

» s'en référant aux principes posés dans ses délibérations, » arrête que provisoirement il n'invitera plus aucun corps » institué à des cérémonies religieuses; que les magistrats » du peuple continueront selon l'usage à assister aux céré- » monies religieuses ou civiques qui suppléent, en les » attendant, les fêtes nationales. » — 15 septembre. Les citoyens, menacés de perdre la cloche de l'église Saint-Pierre, réclament l'intervention du Conseil. La délibération porte que : « Vu la demande de l'universalité des citoyens, appuie » ladite réclamation. » — 21 décembre. Une pétition signée de « cent et quelques citoyens demande que les portes du » temple national de Saint-Pierre soient ouvertes et que les » prêtres de la commune puissent y aller dire la messe ». Le curé est invité « à faire porter dans ce temple les vases » sacrés nécessaires aux cérémonies religieuses du culte » catholique ».

(A suivre.) Octave GAUBAN.

MISÈRE ET CHARITÉ

(Suite.)

Si l'on savait combien le pauvre a de plaisir à recevoir cette visite du jeune confrère de Saint-Vincent de Paul! Mgr Dupanloup écrivait en défendant l'autonomie de cette Société contre M. de Persigny : « Dans son pauvre foyer, étroit et précaire refuge de son indépendance, l'ouvrier aime à recevoir la visite d'un chrétien et moins celle d'un fonctionnaire. Sa susceptibilité est excessive : quoi qu'on fasse, il voit derrière l'homme officiel cette figure de l'État qui lui apparaît trop habituellement non sous l'habit guerrier qu'il admire, ou sous la toque du magistrat qu'il respecte, mais sous les traits du commissaire qui lui est peu agréable, ou du percepteur qui l'attriste. »

Mais nous sommes loin déjà de ces berceaux d'enfants que nous aimions à regarder tout à l'heure. La vie du malheureux se précipite rapidement vers la fin. Il n'est pas âgé, et déjà il est vieux, usé par les privations plus que par le travail, par les excès où l'ignorance et l'abandon l'ont poussé. C'est un vieillard, et c'est de nouveau comme un enfant. Mais qu'il est loin d'avoir les charmes de ceux qui nous souriaient dans leurs berceaux! Et cependant qui serait insensible aux souffrances d'un vieillard? Le respect de la vieillesse est un sentiment naturel : c'était celui des familles patriarcales de l'Ancien Testament; c'était celui d'Homère; et s'il est vrai que les sauvages exposent leurs parents infirmes aux flots de la marée montante, partout où la civilisation chrétienne permet de luire à cette lumière que Dieu a donnée à l'homme en le créant, le vieillard est respecté, le jeune homme lui prête l'appui de son bras, et s'il le faut, il nourrit son père, comme enfant il a été nourri par lui.

S'il y a donc quelque part, attendant, près d'un foyer qui s'éteint, un peu de chaleur qui vienne le réchauffer, un vieil ouvrier qui ne peut plus gagner son pain, vite allons le chercher et portons-le dans un de ces asiles qu'ouvre pour le recevoir la charité chrétienne. A quelle porte aller frapper? A plusieurs peut-être avant de trouver une place. Tous les lits pour les vieux sont pleins comme les berceaux pour les petits. Et cependant depuis quarante ans les *Petites Sœurs des Pauvres* ont doublé les ressources hospitalières de la bienfaisance officielle. Or, il y a cette remarque à faire, consolante sans doute, mais fâcheuse pour ceux qui attendent leur tour d'admission, que la mortalité de leurs vieux pensionnaires est retardée par leurs bons soins et que les places se vident lentement. Les vieillards se trouvent là relativement si bien! Au lieu de la malpropreté où ils étaient tombés, ils sont nettoyés, bien blanchis; plus de froid à endurer, ils ont des vêtements et s'abritent dans des chambres chauffées; ils n'avaient plus de famille, plus d'amis, comme il arrive quand on avance en âge, ils retrouvent dans ces maisons des figures qui leur sourient. A certains jours ils y retrouvent la joie.

Les Petites Sœurs venaient d'établir leur deuxième maison, dans la rue du Regard. Leurs débuts, au printemps de 1849, avaient été pénibles à Paris. Il y avait déjà neuf ans que deux pauvres ouvrières de Saint-Servan, sans l'inspiration du charitable abbé Le Pailleur, avaient porté entre leurs bras pour la soigner dans leur chambre une vieille femme aveugle. En arrivant à Paris, on vécut misérablement; on reçut l'hospitalité dans la maison de Nazareth, puis les secours des charitables religieuses de la Visitation. Pour ne pas perdre son temps, on soigna, en attendant, les cholériques. Enfin la maison de la rue Saint-Jacques fut fondée, et l'on dut bientôt en établir une seconde dans la rue du Regard. Et là on oublia bien vite ses misères dans une sainte joie. « A la Saint-Augustin, raconte M. l'abbé Mullois (1), il y eut bien autre chose. Je ne sais comment dire... Enfin, on alla chercher un petit Savoyard avec sa vielle, et... on dansa; vous n'en serez pas scandalisés, mes enfants, quand je vous dirai que le danseur et la danseuse avaient au moins ensemble trois demi-siècles. Un instant ces pauvres gens oublièrent leur âge et leurs infirmités; les boiteux, les aveugles, les paralytiques, tout le monde voulut être de la partie. »

Plusieurs de ces vieillards ne connaissent plus Dieu; ils en sont venus à ne plus savoir qu'après cette vie qui a été si pénible et si triste pour eux, la religion leur promet le repos; les Petites Sœurs leur montrent le ciel qui les attend et leur en ouvrent la porte. L'espérance ranime ces âmes défaillantes; et vraiment ces vieillards consolés avant de mourir et dont les yeux s'ouvrent dans les derniers moments à cette clarté d'en haut que la charité leur découvre, font penser à ces jours d'hiver pluvieux, froids et sombres, bien courts et qui paraissent longs à force d'être tristes; vers le soir, la brume se dissipe un moment à l'horizon; un rayon de soleil paraissant tout à coup, réjouit la campagne avant la nuit, et les oiseaux se couchent plus gais sur les branches dans l'espoir d'un meilleur lendemain.

(1) *La Charité aux enfants.*

Ainsi, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, les misères de l'homme sont soignées et en partie consolées. Il y a plus : si la charité s'intéresse à l'enfant, avant même qu'il vienne au monde, quand l'homme est mort, la charité ne l'abandonne pas encore ; elle rend à la dépouille du pauvre les derniers devoirs, et tandis que par une mesure de police et de salubrité, on s'en débarrasse dans le délai légal de quelques heures, la piété par ses confréries, par ses fondations, assure à ce corps qui fut le temple du Saint-Esprit, des funérailles chrétiennes, et à l'âme de ce pauvre, l'aumône des prières de l'Église et du saint sacrifice de la Messe.

N'y a-t-il pas encore des pays catholiques où de pieux fidèles ensevelissent les morts comme Tobie ? A Rome (nous ignorons si la tradition s'en est conservée depuis l'invasion piémontaise), une confrérie, qui datait du XVI^e^ siècle, s'était donné cette mission ; les papes, en récompense, lui avaient octroyé le royal privilège de délivrer un condamné à mort. Cette confrérie existait aussi en Toscane, et Brizeux écrivait de Florence, à Emile Deschamps, ces strophes où le poète breton aimait à noter la foi de sa patrie dans le lointain pays de son voyage :

A coups redoublés le Bargello sonne ;
Mon pâle voisin quitte le café.
Toujours plus bruyant le tocsin résonne.
Un autre s'en va : qu'est-il arrivé ?

— Seigneur, nous vivons dans la même auberge.
Quels sont ces gens noirs couverts jusqu'aux yeux ?
Pour porter des morts et tenir un cierge,
Leurs doigts sont bien blancs ; je suis curieux.

— Seigneur étranger, nul ne peut connaître
Les hommes voilés pour faire le bien.
C'est un ouvrier, le grand-duc peut-être :
Sous cet habit noir, chacun est chrétien.

Le dernier grand-duc était, en effet, membre de cette pieuse association.

Quand on a parcouru cette liste magnifique des œuvres

de charité établies dans Paris, on éprouve un soulagement. Avant cette lecture, en pensant à l'étendue de toutes ces misères, nous étions découragés, nous ne le sommes plus. Nous voyons bien encore, hélas! que les moyens employés pour venir en aide à ceux qui souffrent sont insuffisants; nous voyons qu'il reste bien des améliorations à espérer même dans les bonnes institutions; mais enfin la voie de la charité est belle et large, c'est à nous d'y avancer...

Nous ne demandons pour cela que la liberté; mais il nous la faut. Portalis l'a dit : « La bienfaisance souffle comme elle veut et où elle veut; si vous ne la laissez pas respirer librement, elle s'éteindra ou elle s'affaiblira dans la plupart de ceux qui sont disposés à l'exercer (1). »

Serait-il possible qu'on fût jamais privé par des moyens violents ou par des moyens détournés de cette liberté de faire le bien? — L'histoire d'hier nous dit assez ce que nous devons craindre pour demain. Nous ne disons rien d'aujourd'hui. Il est vrai, m'accordez-vous, la Révolution a défendu, mais pendant quelques jours de folie et de saturnales seulement, de faire l'aumône (2), sous prétexte que le pauvre a droit à être nourri par l'État, que l'aumône avilit celui qui la reçoit et que celui qui la donne rappelle un passé de fanatisme et de superstition; c'était le temps où un décret (du 6 avril 1792) remplaçait auprès des malades les Filles de la Charité par des filles patriotes; mais tout cela ne faisait pas vivre les pauvres, pas plus que la confiscation des biens des Bureaux de charité (23 messidor an II) ainsi que celle des biens des hospices; en attendant ils mouraient de faim; cette aberration ne pouvait durer, et elle ne

(1) Paroles de Portalis dans son rapport à l'empereur, du 16 avril 1804, concluant à faire rapporter un décret consacrant le droit exclusif des Bureaux de bienfaisance à l'exercice de la charité.

(2) Le 24 vendémiaire an II, la Convention portait ce décret :

« Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir donné à un mendiant aucune espèce d'aumône, sera condamné par le juge de paix à une amende de la valeur de deux journées de travail; l'amende sera doublée en cas de récidive. » Celui qui avait mendié trois fois était puni de la déportation.

saurait revenir. — Détrompez-vous : c'est un système laïque et anticlérical que beaucoup d'esprits poursuivent encore de nos jours; il fait partie du plan social dont ils rêvent de nous faire l'application. Pour prévenir un pareil danger, il faut combattre les sophismes sur lesquels s'appuie cette théorie, et ensuite ne jamais laisser oublier l'antiquité et l'origine chrétienne des Institutions charitables. Ce sont nos titres.

(A suivre.) A. P.

LE CAMP ROMAIN DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

ET LE PUJEAU DE LA CAPELLE [1]

Les fouilles ont continué jusqu'au 26 février; elles recommenceront après les semailles du printemps.

Conduites avec ordre et surveillées avec soin durant les derniers jours, elles permettent de mieux préciser les diverses époques.

Le lecteur voudra bien nous pardonner la sécheresse de nos énumérations.

SOL PRIMITIF

A l'état naturel, le promontoire du Pujeau n'était qu'un banc de sable, île ou presqu'île, au milieu d'une lagune, d'un étang marécageux noyé par les eaux de la Jalle. Les eaux s'arrêtaient devant un seuil de sable bien visible encore, déterminant un ressaut de la plaine et un rétrécissement de la vallée un peu au-dessous de l'arrivée d'un ruisseau latéral par lequel descendent les écoulements d'un vallon assez large compris entre les grands plateaux de Saint-Médard et du Tiran. A partir de ce confluent, la Jalle reprend sa direction vers l'Est, direction dont elle s'était écartée en demi-cercle, pour contourner par la base méridionale le grand plateau de Saint-Médard. Il est inutile de dire au lecteur que la

(1) Voir dans la *Revue Catholique* du 25 février, deux articles de MM. A.-J. Lafargue et Marius Surgand, sur le camp romain et les sépultures de Saint-Médard-en-Jallés.

Jalle reconstruirait bientôt le seuil, avec le sable qu'elle tire de ses affouillements, si le propriétaire du moulin du Thil ne veillait à la libre circulation des eaux.

Au niveau des basses eaux, le sous-sol est un calcaire argileux blanchâtre, avec nids d'argile verte et rognons de polypiers mêlés de graviers quartzeux. Les géologues classent ces calcaires dans le miocène supérieur, sous le nom de faluns de Saint-Médard.

Au-dessus du calcaire s'étend le sable apporté par les débordements de la Jalle : la hauteur de cette alluvion récente ne dépasse guère deux mètres sur toute l'étendue du Pujeau. Ces sables ont été remaniés bien des fois ; cependant les plus inférieurs, de couleur roussâtre, pourraient bien appartenir à la dernière alluvion tertiaire qui recouvrit toutes nos landes de graviers blancs et des sables ferrugineux connus sous le nom d'*alios*. La surface de l'îlot, remaniée à chaque inondation, a pris une teinte noirâtre, due à la décomposition des plantes dans un marais tourbeux.

Ce sol primitif constitue une terrasse de hauteur à peu près uniforme sur les deux flancs de la vallée, le long des prairies, terrasse dont l'altitude est de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les plateaux de droite et de gauche se relèvent : Gajac, alt. 21^{m}; le Tiran 28^{m}.

Le sol du Pujeau formait-il une île ? Ne formait-il qu'un simple promontoire ? Les deux, selon l'étiage : une île en temps humide, un promontoire en temps sec.

PÉRIODE GAULOISE

Lorsque nos landes étaient peuplées par les Gaulois Aquitains, le Pujeau portait-il déjà quelque habitation ? — Les fouilles n'ont pas encore répondu.

On a pourtant recueilli trois silex taillés, assez petits, avec bulbe de percussion, deux certainement dans le sol primitif intact, sous le rempart du camp.

Mais ces objets seuls ne prouvent pas : car les Romains se servaient eux aussi de couteaux en silex pour les sacrifices et pour le greffage, comme aussi de pierres à feu.

NOTE. — Je n'ajoute pas que les modernes s'en sont servis jusqu'à nos jours pour le feu, pour les fusils et pour les pistolets, parce que

nos silex se sont trouvés sous le rempart, dans un sol vierge depuis près de mille ans.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE ET GALLO-FRANQUE

Les nobles bordelais bâtirent de nombreuses villas tout autour de Bordeaux. Les noms de ces villas rappelaient ceux des propriétaires, de leurs amis, des princes régnants, du pays d'origine. Ainsi nous trouvons près de nous les noms suivants évidemment gallo-romains : Gajac, villa de Gaius; Tiran, de Tyrannus; Corbiac, de Corvus; Hastignan, de Fastus, Fastinus; comme Astigeac ou Estigeac, de Festus; Cérillan, si l'orthographe est exacte, de Cerillus ou Cyrillus; Germignan, de Germanus; Pradignac, de *pratum*, pré, ou de Pratinus; le Lignan, de *lignum*, bois, forêt; Pilliole, de *piliola*, petite pile ou pierre plantée le long d'une route. Issac et Caupian, quoique plus difficiles à traduire, ont une forme bien voisine d'Ictius, Ixius, et de Calvius.

En étendant cette période jusqu'aux temps mérovingiens, le culte de saint Aubin, fin du V^e^ siècle, et celui de saint Médard, fin du VI^e^, s'expliquent facilement. Le nom même de Magudas, de *Macutanis*, peut être rapproché de celui de saint Malo, *Mac-lovius*, dont la forme saintongeoise est Macout, *Machutus*.

Le Pujeau fut-il habité sous les Romains? Fut-il fortifié? Très probablement : car on a trouvé des briques à rebords et des pierres de petit appareil. Mais on n'avait encore élevé ni la motte ni les remparts du camp. S'il y eut des fortifications, elles enveloppaient tout l'îlot.

Ce point était bon et bien choisi, près d'un confluent, dans une boucle de la Jalle, au milieu d'un marais, où les hommes et les chevaux se seraient infailliblement perdus. De plus, ce point commandait un gué de la Jalle, le Pas Jallez, où se bifurquaient deux anciennes voies de Bordeaux à la mer par Gajac : l'une se dirigeant sur Lacanau par Hastignan, Cérillan, Issac, Pilliole, le Lignan, Salaunes, etc.; l'autre par Saint-Aubin et Castelnau.

Cependant le sol primitif fut fouillé, au moins pour y bâtir des maisons : car c'est dans ce sol antérieur à la motte et aux remparts qu'ont été trouvées des fondations et des armes en assez grand nombre pour justifier le souvenir d'une ancienne bataille.

Si donc il est permis de hasarder quelques conjectures pour les temps gallo-romains, nous dirons qu'il y avait sur le Pujeau quelques habitations dans une enceinte fortifiée, avec un fortin et une fontaine.

Nous catologuons ici les objets de cette époque.

Médailles. — Une seule : petit bronze romain.

— Tête casquée à gauche ; lettres visibles DIO, probablement DIO*cletianus*.

— Revers : Une grande lettre L ou V ; — légende : ... OTIO.

Armes. — La plupart ont été trouvées dans le sol primitif, sous le rempart.

Fer de lance, de forme lancéolée, elliptique aiguë.

Fer de lance, de forme sagittée, triangulaire à oreillettes.

Quatre pointes de flèche ou de fleuret, fines aiguës, les unes pleines et carrées, les autres creuses avec douille.

Un éperon, la pointe en trident.

Ornements. — Une agrafe en bronze doré, en forme de losange, le bord crénelé et ajouré (peut-être garni de perles autrefois), le milieu relevé en chaton ovale.

Une autre agrafe ronde et bombée, avec trois lignes se croisant au centre.

Un fragment de fer à cheval, à talon, avec le reste d'un clou.

Un bouton plat en cuivre, à sept angles, avec clou à tête plate au milieu.

Autres instruments en fer et en métal. — Un clou de porte (?) à chapeau en champignon.

Un clou de charpente, tête épaisse, carrée.

Clou à crochet, tige carrée.

Cinq petites pattes à crochet.

Morceau de fer météorique ou scorie.

Morceau de métal fort lourd, dur, à cassure blanche brillante.

Morceau de manganèse (?).

Ustensiles. — Col d'une ampoule en verre, le seul objet de ce genre que l'on ait trouvé.

Les trois pierres à feu déjà citées.

Nombreux fragments de poterie blanche ou à peine rougie ; vernis vert, jaune clair, rouge orangé, noir.

Les formes se rapportent aux types suivants :

Couvercles en doucine, avec bouton gros plat, contour épais et plat en dessous. — Taille moyenne.

Potets ou *picheys*. — Aiguières semblables aux nôtres, avec deux filets assez gros autour de l'ouverture, mais pied plat débordant largement tout autour. — Taille moyenne.

Bassins évasés ou *gardales*. — De grande taille, semblables aux nôtres, avec deux espèces d'anses, les unes en oreillettes larges et plates de la longueur et de l'épaisseur du doigt, les autres en petit arc de cercle appliqué. — Sur la bordure, petites coches entre deux arrêts pour appliquer le pouce.

Bassins (à filtrer ?). — Ce sont des vases élargis, vernis en dehors et en dessous, non vernis en dedans, — et percés en dessous de trous en rangées circulaires régulières : ces trous atteignent presque la paroi supérieure. — Déjà signalés par M. Marius Surgand près des sépultures, ont été retrouvés sous le rempart. — En retournant le vase, on pouvait y ficher des fleurs ou d'autres objets à queue fine.

Assiettes : fragments, l'un avec dessins circulaires concentriques, l'autre avec une volute.

Trépied, *trubès*, de cuisine en terre rouge non vernie. — Taille moyenne.

Objets d'alimentation. — Veau et porc : — plusieurs fragments de mâchoire, ossements entiers ou brisés pour en extraire la moelle. (Un boucher du pays croit que l'espèce trouvée n'est pas la nôtre.)

Quelques coquilles d'huître, *ostrea edulis*, petite gravette d'Arcachon.

Nombreuses coquilles d'escargot, *limac* ; hélice chagrinée des naturalistes, *helix aspersa*.

Une seule hélice variable, le *touric* des pelouses, *helix variabilis*.

De coquilles de *cotoye* de la Jalle, mulette des ruisseaux, *unio*.

Pierres. — Un monument d'une certaine importance existait à l'époque gallo-romaine, si nous en jugeons par les restes suivants :

Plusieurs pierres d'appareil moyen lisses ou striées soit en long, soit en large, soit en travers ; — ayant été depuis employées aux sépultures.

Deux pierres de petit appareil, carrées.

Deux gargouilles de chéneau ou de fontaine, employées depuis comme moellons dans le rempart.

Trois fragments de deux meules en pierre dure, portant trace de l'usure circulaire, — meules à bras ou à mulet, — servant à moudre le grain ou l'argile (nos potiers en emploient de semblables); — employées depuis aux sépultures.

Grands fragments d'auges tombales et de leurs couvercles, ayant de nouveau servi aux sépultures.

Plusieurs dalles à paver, en carré long; minces, de dimensions moyennes.

Ciments blancs avec graviers et gros fragments de briques à rebords et autres.

Nombreux moellons bruts.

NOTE (pour mémoire). — Dans le sol primitif, sous le rempart du camp, ont été enfouis de gros blocs de pierre, par monceaux de cinq ou six ensemble, chaque monceau distant du voisin d'environ cinq pas. — Trois monceaux ont été reconnus.

Si le même fait persiste sous le demi-cercle ou le pourtour entier du rempart, deux questions se posent naturellement :

1° Ces monceaux auraient-ils été placés pour servir de guide aux remblayeurs ?

2° Ces monceaux ne seraient-ils pas d'une plus haute antiquité ? — quelque enceinte sacrée des temps gaulois ?

Briques. — Nombreux fragments isolés ou empâtés dans les circuits.

Grosses briques plates à rebords, d'un grain fin, rouges, pour toitures.

Briques moyennes, plates, pour carrelage.

Une brique triangulaire pour carrelage, grain grossier.

Tuiles de recouvrement pour être posées sur deux briques à rebords, — courbes, analogues à nos tuiles creuses, mais terminées par un large épatement : ce qu'en 1849 M. Durand avait déjà fait remarquer; — grain grossier.

Une brique plate pour carrelage, à dessins géométriques : raies droites deux à deux se coupant à angle droit et recoupées par un double arc de circonférence. — M. de Mensignac les rapporte aux temps mérovingiens.

Un joli mascaron en terre cuite trouvé dès le commencement des fouilles; — a disparu depuis; n'a pas été dessiné.

Question. — Y eut-il à cette époque une chapelle au village du Pujeau ? Tout porte à le croire, surtout ces débris de tombes anciennes très probablement mérovingiennes.

PÉRIODE ANGLO-FRANÇAISE

A la dissolution de l'empire de Charlemagne, les provinces se morcelèrent, les fiefs se multiplièrent; chacun se fortifia chez soi.

C'est alors que le Pujeau devint un véritable fort ; l'ancienne île fut coupée en trois ; au couchant un camp demi-circulaire, au milieu le terre-plein du village, au levant une motte ronde.

Pour rehausser la motte et le camp, l'on recreusa la Jalle qui dorénavant coula par trois profonds canaux; les terres calcaires extraites du fond furent rapportées sur la motte et sur l'enceinte du camp, jusqu'à la hauteur de 16 pieds au-dessus des eaux moyennes pour la motte et de 13 à 14 pieds pour l'enceinte. Ces remblais bien visibles tranchent par leur couleur blanchâtre sur le sable brun du sol primitif. L'îlot du milieu ne paraît pas avoir été surhaussé; mais il est probable qu'il fut aussi protégé par une enceinte, laquelle a disparu lors des premières cultures.

Dans les remblais l'on ne trouve rien, ni pièces de monnaie, ni fragments d'armes, ni briques; tout a été trouvé par dessus, sur les glacis, ou par dessous. Les glacis, aujourd'hui gazonnés, sont entièrement pavés de morceaux de tuiles enfouis dans une couche noire de terre végétale, et c'est justement dans cette couche mince qu'ont été recueillies les monnaies anglo-françaises qui déterminent approximativement l'âge des remblais ; la motte et les remparts ont été construits entre le IX^{e} et le XII^{e} siècle, antérieurement à Richard Cœur de Lion. Ces deux limites circonscriront les recherches de nos érudits.

L'axe des deux buttes est dirigé selon la ligne équinoxiale : cette ligne prolongée vers le couchant va passer au château de Belfort, point culminant de la lande, à cinq kilomètres de distance, alt., 39^{m} ; prolongée vers le levant, elle suit à peu près le cours de la Jalle sans rencontrer de point saillant, à moins que l'on ne compte comme tel le moulin du Thil jadis fortifié, et tout à fait à l'horizon le monastère

de Bonlieu (le Carbon-Blanc). Le côté du camp longeant la Jalle est une ligne droite nord-sud, dont la direction va passer en plein nord au vieux château du Tiran, alt. 28m, et en plein sud au village de Gajac, alt. 21m. Que ces directions soient dues au hasard, qu'elles soient dues au calcul, il n'en est pas moins vrai que le Pujeau se trouve au centre d'un cadran naturel, et qu'avec quelques arbres plantés en évidence, le factionnaire connaissait d'une manière suffisante toutes les heures du jour.

La butte du levant est une motte pleine, élevée de 4 mètres au-dessus du niveau moyen des eaux et d'environ 6 mètres au-dessus du fond de la Jalle ; les remparts du camp sont un peu moins élevés ; le terre-plein du camp et celui du village ne sont pas à 2 mètres au-dessus du niveau de l'eau.

Il existe plusieurs plans de cet ensemble ; l'un chez M. Fourcade, propriétaire du Thil ; deux autres au cadastre de Saint-Médard ; un quatrième très bien fait, avec coupes, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Gironde*, 1849, ayant pour auteur l'architecte M. Durand. Tous ces plans sont exacts pour le levé du terrain, en tenant compte des variations de la Jalle qui sans cesse ronge ses rives et se déplace parfois lors des inondations.

Un nouveau plan géométrique n'était donc pas nécessaire ; nous préférons donner une vue perspective à vol d'oiseau, par un jour d'inondation ; l'on comprendra mieux la position défensive des trois îlots.

La Motte du Pujeau. — Elle est à peu près circulaire. Le diamètre de la terrasse est de 23 mètres ; — celui du massif à la base est de 33 m. 70 ; — le glacis du levant était un peu plus raide que celui du couchant.

Cette motte portait probablement une tour ; on le saura mieux lorsque le sommet de la terrasse sera tranché par le pic ; il y paraît en effet quelques pierres de fondations. Sur les glacis, les fragments de briques sont nombreux ; mais jusqu'ici l'on n'a découvert que deux pierres équarries et plantées comme des bornes de terrains : l'une sur la corniche de la terrasse à l'extrémité de l'axe au levant ; l'autre au pied du glacis, du même côté, mais non sur la même ligne.

Le camp. — Le diamètre de l'enceinte est de 35m50 mesurés sur la crête des remparts, dont la terrasse a 2 mètres de largeur ;

l'épaisseur à la base des glacis est de 13 mètres. Quant au rempart en ligne droite, le long de la Jalle, il est plus difficile d'en juger, parce que les érosions continues ont dû le détruire en partie.

Dans l'enceinte, vers l'angle sud-ouest, le pic heurte les fondations d'un puissant massif, d'une tour sans doute. Cette partie ne sera fouillée que plus tard.

Au pied du glacis, au sud-est, existait un mur de soutènement en moellons, dans lequel ont été trouvées quelques pierres d'appareil. Ce mur protégeait l'unique entrée de l'enceinte, au milieu du demi-cercle formé par le rempart. C'est par là que l'on communiquait avec le village.

Près de cette entrée, coulait sans doute la fontaine ; trois marches d'escalier encore en place paraissait y descendre. De fait, la tradition conserve le souvenir d'une fontaine ; mais jusqu'à ce jour on l'a vainement cherchée en plusieurs endroits. Les ouvriers se promettent meilleure chance. Comme expert dans l'étude des eaux, je croirais plutôt à quelque puits creusé profondément dans le sous-sol, de manière à capter les eaux bien pures, puits cimenté à la hauteur des eaux du marais et encastré dans le mur-palier du pont-levis. Dans les pleines eaux ce puits devenait fontaine ; en temps sec l'on puisait soit de dessus le palier, soit en descendant par l'escalier. On peut faire un bon puits, n'importe en quel endroit, car partout l'eau vient à fleur de sol ; mais la garnison prévoyante avait pris ses mesures en cas de siège.

Deux gargouilles retirées des murs peuvent avoir servi de canal à la fontaine ; mais ce n'est pas certain, car il fallait aussi des canaux pour mener les eaux de pluie en dehors de l'enceinte.

Le village. — Le terre-plein du village se développe sur une longueur de 24 mètres ; mais en y comprenant les glacis, le développement est de 34 mètres entre les fossés des deux ouvrages protecteurs.

Mais ce terre-plein de forme irrégulière se prolonge au midi de la motte jusqu'au troisième canal de la Jalle, c'est-à-dire jusqu'en face du milieu de la motte ; la longueur totale serait d'environ 50 mètres ; la largeur est à peu près celle du camp, 35 à 36 mètres.

Nous ne parlons pas des ruines du village. On n'y a pas encore porté le pic.

La chapelle était bâtie presque au milieu de la terrasse du village, mais un peu plus près de la motte que du camp. Les ouvriers ont cru reconnaître les fondations des piliers ou plutôt des contreforts : ce sont des massifs de blocage en ciment avec débris de briques romaines et moellons; le plan par terre n'a pas été relevé; la principale longueur entre piles serait de $7^{m}80$, soit de 24 pieds; la largeur serait à peu près égale; mais ces mesures ont besoin d'être reprises à nouveau, lorsque la moisson sera faite.

Au levant du dernier massif, dans la ligne droite, à 17 mètres de distance, est un autre massif de 4 mètres au carré, dans lequel on a découvert une chambrette pleine de cendres et pavée avec un pisé d'argile fort épais. Ce doit être le soubassement d'une tour de défense, dominant le mur du cimetière et commandant le fossé.

Le cimetière a été fort bien décrit par M. Marius Surgand. Les tombes d'enfants mieux soignées que les autres furent entièrement bâties en pierres brutes cimentées avec de l'argile. La dernière ouverte, lors de la visite de MM. de Mensignac et Piganeau, contenait deux petits cadavres; la fosse avait servi deux fois : le crâne du plus ancien était partagé, moitié dessus, moitié dessous le crâne du plus récent.

M. l'abbé Chabrol, curé de Martignas, nous faisait savoir le même jour que jadis, près de Gajac, il y avait une chapelle dédiée à *saint Auban* ou Alban, premier martyr de la Grande-Bretagne, décapité vers l'an 287, sous Maximien (1).

OBJETS RECUEILLIS DANS LE SOL ANGLO-FRANÇAIS

Monnaies. — Billon blanc avec patine noire, fruste; d'un côté, la croix pattée, de l'autre le monastère Saint-Martin de Tours. — De la légende, une seule lettre bien visible, un V, à la place qu'il occupe dans

TTRONTS CIVIS

Type des monnaies françaises depuis avant Philippe-Auguste jusqu'après Jean le Bon; — a été imité par les rois anglais, en particulier par le Prince Noir.

Billon blanc. — Obole de Richard Cœur de Lion (1189-1199); —

(1) Baurein, en effet (*Variétés bordeloises*), place un oratoire ou chapelle de Saint-Auban, près du bourg de Saint-Médard, sans indiquer l'endroit précis.

type 9 de la planche LX, *Monnaies féodales*, de Faustin Poey d'Avant. — Bien décrite par M. Marius Surgand.

Billon blanc, avec belle patine noire. — Obole, petit léopard d'Édouard III (1317-1355) ; type 14 de la planche LXII, de Poey d'Avant. — N° 2818, 2820 du texte.

✠ ЄD : RЄX : ANGLIЄ ; léopard ailé dans un cercle engrené ; par dessous deux lettres, ꝺB⁹, *Moneta Burdigalensis*. — Revers : ✠ DVX : AQITANIЄ, croix pattée dans un cercle engrené, au 2ᵉ canton, couronne en oméga, ꟻ.

Bronze. — Denier (de Bretagne (?). Je n'ai pu trouver ce type dans Poey d'Avant. Croix pattée, dans un cercle plat, au 2ᵉ canton P ; légende fruste, ✠ PHS... ASIE (?) ; peut-être *Philippus rex Francie*. Revers : écartelé en sautoir à 16 hermines, 4 par 4, posées 1, 2, 1 ; peut-être, écartelé d'hermines et de fleurs de lys ; légende fruste ...DV...RANOꝺ ; peut-être *Dux Britannorum*. Philippe-Auguste, quoique simple tuteur d'Alix, frappa monnaie en son nom avec titre de duc de Bretagne. Attribution douteuse.

Armes. — Comme au pourtour du glacis le sol anglo-français se confond avec le sol gallo-romain, il y a doute sur l'attribution des armes recueillies à fleur de sol, au pied même de la pente.

Un manche de poignard en cuivre doré avec ciselures remarquables.

Une lame de couteau de chasse.

Un fer à cheval de forme anglaise.

Deux petits ornements, peut-être de fourreau : un poisson gravé à la pointe dans un encadrement de cordelettes, avec trèfles et quatrefeuilles ; un sanglier à queue de scorpion dans une arcature ogivale XIVᵉ siècle.

Ameublement. — Trois clés ouvrées.

Ustensiles. — Des poteries de même genre que celles décrites comme gallo-romaines, ont été trouvées auprès des sépultures : couvercles, gardales, potets, un beau filtre. Le type s'était donc maintenu.

Alimentation. — Plusieurs fragments de mâchoires, veau ou porc.

Un grand os de jambonneau, *camajot*.

Pierres. — A citer de nouveau les pierres gallo-romaines, qui ont servi une seconde fois soit comme moellons, soit en blocage, soit pour les sépultures.

Notamment, le couvercle d'une grande auge qui recouvrait la tombe d'un jeune homme.

Pierres striées, les trois fragments de meule, des carrelages.

Deux gros fragments d'une croix (croix de l'église ou du cimetière); — forme pattée comme la croix d'Angleterre ; sur le méplat, un triangle en creux.

Briques. — La plupart de celles qui recouvrent le rempart du camp : pâte moins fine ; forme semblable aux gallo-romaines.

Carreaux et triangle.

Manquent jusqu'ici les briques à rebords.

Blocages en ciment blanc ; chaux bien conservée.

PÉRIODE MODERNE

Le Pujeau de la Chapelle paraît avoir beaucoup souffert à la fin des guerres anglaises.

Était-il encore de quelque importance durant les guerres civiles du protestantisme et de la Fronde? Servait-il parfois d'abri, de campement, lors du passage des partisans? Autant de questions.

Aux guerres de la Fronde nous rapportons un double tournois d'Orange, dont le type n'est pas figuré dans les monnaies féodales de Poey d'Avant (1).— La pièce ayant glissé n'a été frappée qu'aux trois quarts. — Buste armé de Frédéric-Henri, prince d'Orange; tête tournée à gauche; légende incomplète: ...FR...NAV...RIAV... probablement Frédéric de Nassau, prince d'Aurange. — Revers : trois trèfles fleurdelysés ; légende : ★ DOVBLE TOVRNOIS, 1642. — Cette date rend l'attribution certaine.

Un liard de France de Louis XIV, fruste. — En usage presque jusqu'à nos jours.

Pour acquit de conscience, ajoutons que récemment encore, il y avait quelques cabanes sur les buttes du Pujeau.

C'est avec un intérêt bien naturel que l'archéologue assiste à de si belles découvertes, tout en regrettant dans son cœur l'entière disparition de ces vieux témoins.

Le nivellement du sol va reconstituer l'ancien promontoire ; il n'y aura plus ni la grande île primitive, ni les trois îlots du moyen âge, ni le camp avec son enceinte, ni la haute butte avec ses fossés.

L'abbé H^te^ CAUDÉRAN.

1. Le type 11 de la planche C 1 ressemble assez à notre pièce : c'est un denier tournois de 1659, frappé sous Guillaume-Henri, successeur de Frédéric (1650-1702).

LA PASSION [1]

Oblatus est quia ipse voluit.
Isaïe, L. III, 7.

Dans le récit de la Passion, ce qui frappe tout d'abord l'esprit du lecteur, c'est la spontanéité avec laquelle Jésus en a supporté les humiliations et les douleurs. Il accepte avec tranquillité, même avec empressement, les épreuves qui constituent la réparation de nos fautes. Mais cette spontanéité n'est pas seulement de la résignation, si parfaite qu'on la veuille supposer : se résigner consiste à souffrir, avec constance ou avec joie, des peines qu'une volonté étrangère impose, et la sublimité de cette obéissance ne lui enlève rien du caractère de soumission qui en est inséparable.

Ici rien de pareil.

Au jardin des Oliviers, Jésus se soumet comme homme à la volonté de son Père; mais il ne faut pas grand effort pour reconnaître que cette volonté et la sienne, à un autre point de vue, sont identiques, et que la résignation entre elle-même dans le plan qu'il s'est tracé depuis longtemps. De même, pour la plainte désolée de la dernière heure : « Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? », cette défaillance est la préparation voulue de la sereine affirmation : « Tout est consommé ! »

De longue date, en effet, il avait prédit les angoisses et les

(1) Avec une bienveillance dont nos lecteurs lui sauront gré autant que nous-mêmes, M. Lethielleux, l'éditeur du beau livre du R. P. Ollivier, que nous avons annoncé dans notre dernier *Supplément*, a bien voulu nous autoriser à donner à nos lecteurs ces pages magnifiques, où l'éloquent religieux a si bien résumé les divins enseignements de la Passion de Notre Seigneur. *(N. D. L. R.)*

souffrances de son dernier jour : souvent il avait ouvert à ses disciples des horizons où l'ombre cachait le sang et les pleurs, dans un langage qui ne laisse aucun doute sur la précision de sa connaissance. De longue date également, il avait manifesté l'ardent désir de boire le calice, et, le soir même du Jeudi Saint, — au Cénacle et à Gethsémani, — il avait montré clairement que la trahison ne le surprendrait pas.

Connaissant, acceptant, désirant l'épreuve, il serait admirable comme prophète et comme martyr ! il ne serait pas tout lui-même, ainsi que le lecteur a dû le voir avant que nous prissions la charge de le lui démontrer. L'humanité s'élève rarement à de pareilles hauteurs : mais si haut qu'elle soit arrivée, Jésus la domine, — la laisse si loin qu'on est tenté de se demander si elle lui appartient,— la porte à ce voisinage de la divinité où l'on sent qu'elle s'y unit et participe à sa domination des êtres et des temps.

Jésus veut sa Passion, dans son ensemble et dans chaque partie : il la veut à l'heure déterminée par lui, dans la progression et la mesure qui lui conviennent, avec une consommation dont il est l'unique arbitre. Longtemps avant le jour révélé à ses apôtres, il a déclaré que *personne ne lui prend sa vie, qu'il la dépose à son gré et la reprendra quand il lui plaira.* Après s'être livré aux Juifs, il ordonne de respecter les siens, et il est obéi.

Au procurateur, il déclare tranquillement qu'*on ne pourrait rien contre lui, si la permission n'en était donnée d'en haut*, c'est-à-dire par lui-même, *le Roi dont le règne ne vient pas de ce monde.* Entre ses mains, Anne et Caïphe, Hérode et Pilate, les pharisiens et les scribes, la foule et les bourreaux, sont comme des instruments dont il fait jouer les ressorts. Les amis qui se dérobent et les ennemis qui triomphent remplissent également le rôle qu'il leur a tracé : les soufflets qui le frappent au visage, les fouets qui lui déchirent les flancs, les clous qui lui percent les mains, le fiel et le vinaigre dont on l'abreuve, la croix où il expire, la lance qui ouvre son cœur, viennent dans l'ordre prophétisé former le cercle épineux dont il couronne sa tête affaissée au moment

du *Consummatum est*, et redressée vers le ciel, dans le doux et fier appel à Celui dont *les mains doivent recueillir son âme.*

C'est là ce qui se voit tout de suite et plus clairement à mesure qu'on avance dans la lecture du récit évangélique. Le centurion attend le tremblement de terre pour confesser la divinité de Celui qui fend le rocher sous ses pieds : ne l'avait-il pas devinée plus tôt et ne cherchait-il pas à la dégager des voiles où elle s'enveloppait, quand il se tenait debout vis-à-vis du Crucifié, l'oreille attentive à ses paroles et le regard scrutant ses yeux pour y lire le secret de sa pensée? Rien pourtant ne l'avait préparé à la révélation dont il fut éclairé : il ne savait rien des prophètes, il n'avait pas été le disciple de l'homme qui lui avait réservé l'honneur de veiller sur son agonie. Seule, la droiture de son âme lui valait la grâce de reconnaître et de confesser le Maître : elle lui valut bientôt de s'élever jusqu'au martyre.

Les Juifs auraient dû le précéder, semble-t-il, dans l'humble aveu de leur erreur et l'affirmation de la divinité de Jésus : mais la passion ne leur permettait de trouver qu'un grief mortel dans la parole provoquée par eux-mêmes : « Je suis le Christ, fils du Dieu vivant, et *dès maintenant* je reprends à sa droite la place qui m'appartient. » Ils n'avaient pas mieux compris quand il leur disait au moment de son arrestation : « C'est votre heure, l'heure de la puissance laissée aux ténèbres. » — Pas davantage quand il ajouta : « Tout ceci arrive pour la justification des prophéties. » — Pas même, quand il avait guéri l'oreille de Malchus, en disant à Pierre et à Simon : « Laissez tout faire. »

Le Maître des hommes et des événements s'affirmait clairement : mais c'était *l'heure des ténèbres* où *la lumière luit en vain*, parce qu'elle est impuissante contre les ténèbres volontaires. Le ciel obscurci, la roche fendue, le voile du temple déchiré, les tombeaux ouverts ne leur pouvaient rien apprendre, et la résurrection irrita leur orgueil, en lui infligeant une suprême humiliation. La force de Dieu ne va pas communément jusqu'à briser de pareilles résistances, encore qu'elle en soit capable, le respect de la liberté humaine lui interdisant

d'ordinaire de la courber sous le joug autrement que par des illuminations, des appels et des excitations. Jérusalem avait vu briller cette lumière, entendu ces appels, ressenti ces excitations, mais *Jérusalem n'avait pas voulu de la miséricorde*, et se livrait en aveugle aux coups de la justice.

Aussi le Rédempteur refusait-il la pitié des filles d'Israël, en les avertissant de pleurer sur elles-mêmes et sur leurs enfants. *La verte tige de Jessé* bravait les efforts de l'ouragan déchaîné par les hommes : mais quelle résistance offrirait le *bois sec* au vent de la colère divine et à la flamme allumée par son souffle ?

L'obstination des Juifs avait elle-même été prévue, prédite et rappelée jusqu'au dernier moment par Celui qu'elle repoussait.

Elle est donc, de sa domination sur leurs agissements, une preuve d'autant plus saisissante que les volontés essaient de lui résister et concourent néanmoins à l'œuvre de la rédemption. Il les fait ses instruments quand ils croient être ses maîtres, et, son œuvre achevée, il les rejette avec un formidable dédain. Au lendemain de sa résurrection, il affecte de ne plus les apercevoir : il apparaît en Judée et en Galilée, à Jérusalem et à Tibériade, dans le secret du cénacle, au grand soleil des plages et des monts, sans leur donner un regard ou une pensée. Il ne semble pas même songer à eux pour leur pardonner : ils ne lui sont plus utiles, et *leur souvenir s'est évanoui.*

Plus heureux que les enfants de Jacob, nous avons reçu des générations baptisées qui nous précédèrent, de l'éducation chrétienne qui nous a formés, et du propre effort de notre raison aidée de la foi, la révélation du plan arrêté et suivi par le Fils de l'homme. Nulle rédemption ne saurait procéder d'une expiation involontaire, et plus la victime est consciente et spontanée, plus est relevé le prix de son sacrifice. Mais à la rédemption de l'humanité, l'oblation d'une victime purement humaine n'aurait pas suffi, quoi qu'il en paraisse d'abord. L'homme, qui peut arriver jusqu'à Dieu par l'injure ne le peut quand il s'agit de réparation. La plus méprisable des faiblesses suffit aux plus grandes ruines : leur effacement est réservé

aux plus hautes énergies, et la faute de l'homme ne pouvait être expiée que par les souffrances d'un homme qui fût aussi un Dieu.

Mais alors nulle autre volonté que celle du Rédempteur ne pouvait lui fixer l'heure, la forme, la durée de l'expiation, à laquelle sa miséricorde voulait bien consentir. A lui seul, comme au Verbe éternel, appartenait de tout régler à sa guise, jusque dans les moindres détails, parce que la plus légère immixtion d'une volonté étrangère eût été une inconvenance ou plutôt une impossibilité. S'il daignait subir l'action d'une force qui ne fût pas la sienne, ce devait être conformément aux conditions de sa vie mortelle. En réalité, il avait choisi, il dirigeait, il rejetait les instruments dont il avait besoin pour souffrir, puisqu'il devait porter le poids de la souffrance, en homme vraiment semblable à tous les hommes. Hors de cette nécessité qu'il s'imposait librement, nulle autre ne lui pouvait peser et il était de son honneur de le bien affirmer : ce qu'il a fait par la bouche des prophètes avant de le faire par lui-même.

« *Oblatus est quia ipse voluit!* » Victime comme homme, — il est sacrifié par lui-même, comme homme et comme Dieu. Voilà tout le secret de la Passion, ou, pour mieux dire, de la vie de Jésus-Christ, dont il n'est pas possible de rien savoir, si on ne le voit attaché à la croix, suivant la doctrine de l'Apôtre. Heureux celui qui pénètre ce secret non pas seulement avec son intelligence, mais surtout avec son cœur ! Dans le crucifié du Calvaire, il reconnaît et adore son Dieu, c'est-à-dire son créateur, son maître, son juge, et bien plus encore, s'il est possible, son frère, son ami, son rédempteur; — la victime, il est vrai, mais aussi la rançon de ses fautes; — le Fils éternel du Père, devenu l'enfant de Marie, pour *porter* en notre humanité *le poids de nos langueurs*, et nous dire en montrant son cœur blessé pour nous : « Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes chargés : je vous rendrai la vigueur et la joie. »

Sans nul doute, il prétend que nous unissions notre volonté à celle qui le porte à souffrir : il ne nous sauve pas

sans nous, et notre rédemption est en partie notre œuvre. De son calice, il nous propose à boire quelques gouttes et nous demande de répéter après lui le *fiat* de Gethsémani. Au jour où, devant les anges, il prononce l'arrêt qui fixe notre éternité, il veut pouvoir, en nous ouvrant le ciel, montrer la croix sur laquelle nous l'avons mérité, et dire de nous ce que nous disions de lui-même : « *Oblatus est quia ipse voluit !* » Tout chrétien n'est-il pas un autre Christ, et ne convient-il pas que nous suivions tous les traces de notre *premier né, sur le chemin de la souffrance, pour entrer avec lui dans la gloire* ?

P. Ollivier.

L'OFFICE CENTRAL DES INSTITUTIONS CHARITABLES

SON BUT. — SON UTILITÉ. — SES MOYENS D'ACTION (1)

Messieurs,

Il y a dix ans, un grand catholique, M. le comte Émile Keller, écrivait : « Après le Concordat, la foi que l'on croyait morte, étouffée dans le sang et sous les ruines, jette partout de nouvelles racines et s'épanouit dans une floraison d'œuvres plus fécondes encore et plus belles que celles qui ont signalé la renaissance religieuse du XVII^e^ siècle. C'est l'arbre que les vents d'hiver ont dépouillé de ses branches et de ses feuilles mortes et qui reverdit au soleil du printemps... Partout où il y a des pauvres à secourir, des malades à soigner, des enfants à instruire, des âmes généreuses se réunissent pour venir à leur secours... »

Cet exposé est profondément vrai ; oui, il y a eu chez nous un

(1) Nous prions M. Léon Lallemand, l'éminent économiste catholique dont l'amitié nous est précieuse, d'agréer l'hommage de notre reconnaissance pour l'honneur qu'il fait à notre recueil en le choisissant pour y publier l'éloquente conférence donnée par lui avec tant de succès, à l'Athénée, le 14 courant, sous le patronage du Groupe Bordelais des Unions de la Paix sociale. *(N. D. L. R.)*

admirable développement de la charité privée ; mais ce n'est pas cet attachant tableau que je viens dérouler sous vos yeux, je me propose d'indiquer en quelques mots les moyens de fortifier cette action bienfaisante, de lui donner un centre, de diriger ses efforts vers le soulagement efficace de l'indigence. Me bornant ainsi à mettre en lumière des faits, à fournir des détails précis, je n'ai nullement l'ambition de prononcer un discours ; je sais trop bien du reste que je me trouve en pays girondin, cette terre classique de l'éloquence, et je ne veux point risquer d'encourir le blâme des maîtres dans l'art de la parole qui me font, en ce moment, l'honneur de m'écouter.

I

De l'importance de la charité privée et de son rôle.

A la fin du siècle dernier, au milieu de l'épouvantable tempête qui venait fondre sur la France et dévaster tant d'institutions ayant pour but de lutter contre la misère, la charité chrétienne ne se laisse pas abattre. Ces femmes qui se sacrifiaient au service des malades, des vieillards, des orphelins, sont dispersées, traînées devant de prétendus tribunaux d'où la justice est absente ; elles se soumettent aux plus dures privations plutôt que d'abandonner volontairement ces membres souffrants du Christ confiés à leur sollicitude. On en voit obtenir par grâce de rester à leur poste sous un costume séculier, quêtant de maisons en maisons de quoi nourrir les infortunés abrités dans des asiles privés de toutes ressources. Ailleurs, la vie en commun est interdite ; alors elles se dévouent isolément au prix de dangers sans cesse renouvelés, prêtes à reprendre au premier signal la tâche interrompue. Il y eut durant cette période douloureuse des miracles d'abnégation trop peu connus ; j'espère un jour pouvoir en publier l'émouvante histoire.

A peine un calme relatif s'établit-il que l'on se préoccupe de relever les fondations qui couvrent le sol de leurs débris. Il faut, je l'ai indiqué en plusieurs circonstances (1), et j'aime à le répéter, rendre

(1) « De l'assistance des classes rurales au XIXe siècle. » Conclusions d'un mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. In-8°, 170 p. — Paris, Picard, Guillaumin, 1889.

un légitime tribut de gratitude aux législateurs qui surent éviter à la France l'expérience funeste de la bienfaisance légale et constituer ces corps autonomes, indépendants, qui s'appellent les Commissions administratives des hôpitaux et hospices civils. Je m'empresse d'ajouter que sans le concours de la charité privée cette tentative si louable serait restée impuissante. Il a fallu que trois générations versassent des largesses sans nombre dans des caisses aux trois quarts épuisées par les folies des constituants et des conventionnels. Il a fallu surtout que le catholicisme vînt associer ses ordres religieux à ce mouvement en faveur des délaissés. Sauf de rares exceptions, nos administrateurs ont compris, apprécié, ces nobles dévouements et presque partout c'est la sœur qui veille au chevet du malade; comme l'a dit M. le Dr Després (Chambre des députés, séance du 18 décembre 1890) : « Si le malheureux qui va mourir ouvre un instant les yeux et jette un dernier regard sur la vie, il voit au moins près de lui un visage bienveillant qui semble lui dire : courage ! »

Mais la sève chrétienne n'était pas tarie par la formation de ces milliers de servantes des pauvres : nous voyons, dès l'aurore du XIXe siècle, se constituer de nombreuses œuvres destinées à combattre le paupérisme, l'ignorance, le mal sous ses formes multiples. Souvent la pensée première de ces œuvres a pris naissance au plus fort de nos crises sociales; des âmes d'élite appartenant à tous les rangs de la société, modestes ouvrières ou descendantes de nobles lignées, ont senti le besoin de se dévouer pour réparer les désastres dont elles étaient témoins; là encore le sang des martyrs a été une semence feconde.

Il suffit de parcourir l'ouvrage de M. Émile Keller que je citais en commençant : *Les Congrégations religieuses en France* (Paris, 1880), pour être édifié à ce sujet; et sans aller plus loin, Messieurs, le voyageur qui parcourt votre grande Cité rencontre à chaque pas les preuves vivantes du dévouement des Filles de la Charité, des Sœurs de Marie-Joseph, de la Doctrine chrétienne, de la Sainte-Famille, de Saint-Joseph, du Bon-Pasteur, des Dames de Nevers et d'autres Instituts fidèles à cette pieuse recommandation de la fondatrice d'une communauté du diocèse de Coutances : « Faire le plus de bien possible, en se cachant le plus possible. »

Dans nos villes et nos campagnes, la charité privée s'emploie de

mille manières au soulagement de nombreuses infortunes, complète l'Assistance publique et apporte au pauvre, avec l'appui matériel, l'inappréciable bienfait de sentir à ses côtés un cœur qui sait l'aimer et se dévouer pour lui. « Il y a, disait M. de Gérando (*Visiteur du Pauvre*, 3e édit., p. 11), il y a une indigence de l'âme et de la raison, plus fatale encore que la faim. Ce n'est pas l'aumône seule que la misère sollicite, c'est une consolation, un guide. Que fera l'aveugle, le paralytique, de pièces de monnaie, s'il reste seul, abandonné ? Eh bien ! la plupart des infortunés sont aveugles aussi. La charité la moins digne de ce nom est celle qui ne donne que de l'or. »

Quelle différence également entre la charité compatissante, affectueuse, et la bienfaisance légale qui oppose au malheureux la lettre froide et inflexible de ses règlements, voit en lui un nom, un numéro inscrit sur des registres. Cette assistance de l'État ne possède aucune vertu pour toucher l'indigent, le relever de son abaissement ; elle ne saurait découvrir l'homme doué d'une âme immortelle dans le pauvre réduit à solliciter les subsides officiels, subsides distribués sans amour, acceptés sans reconnaissance. « Mon fils, disait l'auteur inspiré de l'*Ecclésiastique* (XVIII, 15-16), mon fils, ne mêlez point vos reproches au bien que vous faites et ne joignez jamais à votre don des paroles tristes ou affligeantes. La rosée ne rafraîchit-elle pas l'ardeur de la chaleur ? Ainsi la parole douce vaut mieux que le don. »

Mais pourquoi m'appesantir sur ce sujet ? Vous connaissez, Messieurs, les secrets de la charité, car vous les mettez chaque jour en pratique.

Le devoir du Gouvernement serait donc de favoriser les entreprises dues à l'initiative privée, tout en exerçant son droit de haute surveillance en vue d'éviter que des exploitations indignes ne cherchent à s'abriter sous le nom justement vénéré de la charité. Est-ce le programme suivi à l'heure actuelle ? Hélas ! non. Que l'hostilité soit latente, qu'elle se traduise par des actes, le préjudice apporté à la cause de l'infortune n'est pas moins grave. On n'a point encore osé, il est vrai, interdire les quêtes faites à domicile, ou dans les édifices religieux, en faveur de ceux qui souffrent. Le Conseil d'État sollicité à maintes reprises de statuer en ce sens, a reculé devant les conséquences d'une pareille mesure. (Avis du Conseil d'Etat ; 24 mars 1880.) Lorsqu'il s'agit non plus de dons manuels, mais de

legs, la même réserve est loin d'être observée ; on pourrait former une longue liste des dispositions testamentaires ainsi foulées aux pieds. Tantôt on refuse à des établissements reconnus d'utilité publique le droit d'accepter les libéralités dont ils sont gratifiés ; tantôt des sommes léguées à des ecclésiastiques, à des Fabriques paroissiales, pour secourir la misère, se trouvent attribuées aux Bureaux de bienfaisance. Que de fois des capitaux destinés aux Petites Sœurs des Pauvres n'ont pu être remis aux légataires, parce que les statuts de cette congrégation ne lui permettent pas de posséder des rentes et que le Gouvernement s'opposait à ce que l'argent fût employé à construire de nouveaux asiles pour les vieillards. Il serait facile de multiplier ces exemples, ils sont connus de tous.

Parlerai-je du divorce que de soi-disant amis du peuple veulent établir entre la bienfaisance et la charité en expulsant les Sœurs ? On peut appliquer au Conseil municipal de Paris et aux quelques Commissions administratives qui ont marché à sa suite, les réflexions si justes de M. le pasteur Naville, l'auteur du beau traité sur la charité légale ; il visitait la France en 1830 et admirait le dévouement des Frères Saint-Jean de Dieu et de nos Hospitalières. « Nous ne pouvions, écrit-il (II, p. 394), concilier avec tout ce que nous voyions de nos propres yeux, la malveillance à laquelle nous nous apercevions d'autre part que ces ordres religieux étaient en butte. Nous en demandâmes avec instance les raisons ; mais, aux réponses niaises ou brutales que l'on fit à nos questions, nous vîmes qu'il n'y en avait pas d'autre qu'une haine contre la religion, qui s'étendait jusqu'au bien qu'elle pouvait faire à l'humanité. » Cette remarque d'un pasteur protestant serait aussi bien datée de 1891 que de 1830 : les haines sectaires ne désarment jamais.

Les Sœurs dirigeant les écoles s'occupent des infirmes, des malades de la localité ; quelquefois une religieuse est spécialement chargée de ce soin. Quelles ressources précieuses pour les habitants des régions montagneuses du Centre où les communications sont si difficiles ! Que de communautés locales fondées par d'humbles prêtres désolés de voir leur paroisse soumise aux ravages des épidémies, les secours faisant presque complètement défaut ! Ces faits ont été rappelés à la tribune du Sénat, le Gouvernement les connaît ; ont-ils arrêté une seule laïcisation ?

Les journaux ne nous apportent-ils pas le résumé d'un projet de loi contre les Associations, projet monstrueux qui nous ramènerait d'un siècle en arrière, car il renferme ces formules hypocrites si chères alors aux Jacobins, ces pires ennemis de la liberté.

Enfin, est-ce que les spoliations déguisées sous le nom de droit d'accroissement ne sont point à l'ordre du jour? Sans parler des tarifs excessifs inventés par des fonctionnaires désireux d'obtenir de l'avancement, lorsque l'on vient demander aux membres d'une congrégation, déclarée d'utilité publique en récompense des services gratuits qu'elle rend à la société, de verser des sommes plus ou moins élevées au décès de chacun de leurs confrères, on commet un abus de pouvoir. Ces religieuses, ces religieux peuvent-ils être assimilés à des héritiers ordinaires? Pour tout esprit non prévenu, poser la question c'est la résoudre.

Au Congrès international de 1889, M. le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques s'écriait (I, p. 284) : « Les partisans de l'intervention de l'État sont les premiers à admirer la charité privée; ils considéreraient comme un crime de l'entraver ou seulement de la décourager. » Qui donc espère-t-on tromper par de pareilles promesses en contradiction flagrante avec les actes? D'ailleurs, est-ce que M. Monod ne veut pas, j'ai essayé de le démontrer il y a peu de mois (1), fonder l'omnipotence de l'État en dépouillant les Commissions hospitalières elles-mêmes de l'autonomie qui fait leur force? Il oublie que dans ce Congrès (I, 332), M. Rosenau, secrétaire de la « Charity Organization Society » de Buffalo, disait en parlant de cette bienfaisance centralisée : « La distance s'agrandit chaque jour entre le riche et le pauvre... L'État oblige les hommes à aider les indigents par une taxe obligatoire; mais en même temps il les débarrasse de la nécessité de leur montrer de la sympathie. »

Pour venir en aide à la misère, en arrêter les progrès, la charité privée est indispensable; elle seule fortifie et éclaire l'âme du pauvre; suivant M. Monod, on commet un crime si on l'entrave; ce crime est commis; M. le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques paraît être seul à l'ignorer; c'est à nous, Messieurs, qu'il

(1) « Un péril social. L'introduction de la charité légale en France. » Communication faite à la Société d'Economie sociale le 10 novembre 1890. (Voir la *Réforme sociale*, numéros de janvier 1891.)

appartient d'en atténuer les conséquences et de travailler à rendre plus efficaces encore que par le passé les sacrifices des cœurs dévoués si nombreux dans notre Patrie.

II

L'Office central des institutions charitables.

Il existe de par le monde des opinions toutes faites que l'on accepte sans contrôle et qui se trouvent ordinairement être l'opposé de la vérité. Il est à remarquer que ces opinions sont en général conçues dans un esprit de dénigrement du catholicisme et de ses œuvres. Ainsi on rencontre partout l'éloge du pasteur Oberlin, considéré comme le créateur des salles d'asile; on parle de Robert Owen, des études faites en Angleterre pour importer chez nous cette utile institution; on ne voit indiqué nulle part que les salles d'asile fonctionnaient à Rome depuis un temps si reculé que S. Em. le cardinal Morichini déclare dans son livre admirable « sugli Istituti di Carità » de la Ville éternelle qu'il ne peut en fixer l'origine d'une manière certaine. Et il ne s'agissait pas ici de simples garderies, c'étaient de petites écoles placées sous la surveillance du Cardinal-Vicaire.

Je ne prétends nullement diminuer le mérite des philanthropes dont je viens de citer les noms, je désire établir que la Papauté n'avait pas attendu leur initiative pour prendre soin des enfants du peuple, dès l'âge le plus tendre, et les élever en les instruisant, tandis que les parents, délivrés de toute inquiétude, pouvaient vaquer aux occupations de leur état.

Au point de vue de la charité privée, il règne des préjugés de même nature. Pour bon nombre de personnes, cette charité ne connaîtrait qu'une seule forme : l'aumône; aumône aveugle distribuée sans discernement, et destinée à favoriser la paresse, l'imprévoyance. On vante alors beaucoup les mesures adoptées à Elberfeld, les enquêtes si prudentes, si minutieuses des « Charity Organization Societies » établies à Londres, Birmingham, Liverpool, New-York, Boston, etc. Ces œuvres récentes ont obtenu en Angleterre et en Amérique de très heureux fruits; leurs statuts sont sages, appropriés

aux besoins de ces diverses contrées; au dernier Congrès, MM. Ch. Loch et Rosenau en ont exposé d'une manière fort intéressante le but et le fonctionnement.

Mais enfin il semblerait, à lire ces rapports, qu'il s'agit de véritables découvertes; que jusqu'ici les catholiques de France, d'Italie, d'Espagne, de Belgique, n'avaient jamais soupçonné l'utilité d'une assistance rationnelle des pauvres; qu'ils ne songeaient point à s'entourer de renseignements afin de séparer les nécessiteux méritants de ceux indignes de secours. Sans sortir de notre siècle, on ne peut oublier cependant que *le Visiteur du Pauvre* a été publié par M. de Gérando en 1820; et cet ouvrage si pratique, si élevé, contient l'indication de toutes ces règles que l'on voudrait nous présenter comme des innovations anglaises ou américaines. Il faut se souvenir que la Société de Saint-Vincent de Paul compte soixante années d'existence. Les Bureaux de bienfaisance ont de leur côté procédé de tout temps à des enquêtes sérieuses pour se mettre en garde contre les faux indigents. Il est donc naturel de voir mentionner au procès-verbal de la séance du 3 août 1889 (I, p. 550) la réclamation suivante d'un membre du Congrès : « Nous sommes ici un certain nombre de membres des Bureaux de bienfaisance de Paris et nous ne voulons pas laisser partir les étrangers avec la conviction qu'ils nous ont donné des leçons. Le service des enquêtes existe à Paris et il fonctionne mieux qu'ailleurs. »

Cela veut-il dire, Messieurs, qu'en ne prenant pas nos inspirations à Londres ou à New-York, qu'en laissant à chaque pays les formes charitables adaptées à sa constitution intime, il n'y a nulle nécessité d'améliorer et de fortifier la charité française ? Cette communication a au contraire pour objet, comme vous le savez, de préciser la manière d'arriver à ce résultat. Ainsi il est évident que nos œuvres vivent trop isolées, ignorant le bien qui s'accomplit autour d'elles; on s'expose ainsi aux doubles emplois, alors que les ressources font défaut en présence de malheurs dignes d'intérêt.

L'émigration de plus en plus fréquente des cultivateurs vers les centres industriels et populeux, rend difficile la constatation des besoins réels. Il existe une masse d'individus sans racines dans le lieu de leur résidence, changeant continuellement de demeure, et les subsides risquent d'autant mieux de s'égarer que dans les cités

agrandies, toute recherche devient longue et pénible. En outre, beaucoup d'asiles sont assaillis de demandes qu'ils doivent écarter, faute de places, tandis que d'autres moins connus offrent des facilités dont on ne profite pas.

Il était donc indispensable de donner un centre à toutes ces bonnes volontés individuelles ; de décupler leur puissance par des moyens fort simples. L'honneur de cette organisation féconde revient à un catholique au cœur généreux, qui, par ses écrits et ses actes, se montre tel qu'il est, c'est-à-dire passionné pour le bien. Ce catholique, vous le connaissez, c'est M. Léon Lefébure, l'ancien député de l'Alsace et du département de la Seine.

Le 11 mars 1889, M. Lefébure, dans une magistrale conférence à la Société d'Économie sociale, posait les bases de l'œuvre ; elle ne fut réellement constituée, grâce à ses sacrifices personnels, qu'en juillet 1890, et j'ai eu, le 14 novembre dernier, la grande joie d'assister à la séance du Conseil où furent arrêtés les règlements définitifs (1). Je vais vous indiquer les avantages multiples dus à cet Office central, installé, 3,, rue de Champagny. Je vous le montrerai tel qu'il sera après la première période d'organisation. Cette période ne pourra, d'ailleurs, être que courte, j'en ai pour garantie le zèle du fondateur

(1) STATUTS. — TITRE PREMIER. — *But et composition de la Société.*

ARTICLE PREMIER. — L'Œuvre libre d'assistance, office central des institutions charitables, a pour but de rendre l'exercice de la charité plus efficace, de faire connaître aussi exactement que possible l'état de la misère, et de discerner et de propager les moyens les plus propres à la combattre et à la soulager.

Elle se propose d'atteindre ce but :

1° En reliant et en mettant en communication entre elles les œuvres charitables de la capitale ; 2° En fournissant des indications sur ces œuvres et en servant d'intermédiaire auprès d'elles ; 3° En recueillant des renseignements sur les pauvres ; 4° En provoquant la création d'œuvres d'assistance par le travail et en aidant à leur développement ; 5° En facilitant le rapatriement des individus susceptibles de trouver des moyens d'existence hors de la capitale et en multipliant, à cet effet, le nombre de ses correspondants ; 6° En établissant des rapports suivis avec les œuvres charitables de province ; 7° En correspondant et en échangeant des informations avec les œuvres charitables à l'étranger et en mettant à profit leur expérience ; 8° En propageant les institutions de prévoyance, et notamment en facilitant les assurances ouvrières.

Elle a son siège à Paris.

et des personnes dont il a su s'entourer (1), et les ardentes sympathies acquises dès son berceau à ce complément de la charité parisienne.

Il faut établir en premier lieu que l'Office central n'a la prétention de réglementer ou de diriger aucune œuvre existante; contrairement aux usages des « Charity Organization Societies »; il ne délivre point, à moins de circonstances exceptionnelles, des secours en argent ou en nature; il ne fait pas arrêter les mendiants, comme cela se pratique à New-York; son rôle très modeste, quoique considérable, se borne à guider, à éclairer ceux qui recourent à son intermédiaire. Les membres de l'Office central ne s'imposent jamais, mais savent se faire tout à tous.

Transportons-nous, Messieurs, par la pensée dans un faubourg de la capitale. Un de ces événements si fréquents parmi les classes nécessiteuses vient de se produire : le père d'une nombreuse famille est mort victime d'un accident du travail; ou bien il a succombé après une cruelle maladie; ou bien encore, délaissant des charges trop lourdes pour son manque de courage, il a disparu. D'autres fois c'est une mère, une veuve, succombant à la tâche, qui laisse après elle des orphelins sans ressources.

Il faut dans ces diverses hypothèses pourvoir de suite au placement de jeunes enfants; le propriétaire, des négociants du quartier, touchés de compassion, sont disposés à soulager cette infortune; on peut espérer réunir une certaine somme. A qui s'adresser ? Entravé par ses règles étroites, le Bureau de bienfaisance ne peut en général

(1) Membres du Conseil : Président, M. le marquis de Vogüé, membre de l'Institut; vice-président, M. Georges Picot, membre de l'Institut; secrétaire général, M. Léon Lefébure, ancien sous-secrétaire d'Etat; secrétaire général adjoint, M. Albert Rivière, ancien magistrat. Membres : MM. le prince d'Arenberg, député; Bertrand; E. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées; de Crisenoy, ancien conseiller d'Etat; Danguillecourt; Maurice Davillier; A. Delaire; le marquis de Gouvello, ancien député; le comte d'Haussonville, de l'Académie française; le général Humann; Léon Lallemand; Etienne Lamy, ancien député; le baron de Livois; Mamoz; Marbeau, ancien conseiller d'Etat; le docteur René Marjolin; le marquis de Mortemart; le baron Roze, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat; le baron Fernand de Schickler; Jules Simon, de l'Académie française, sénateur; de la Sizeranne; le vicomte de Villiers. Administrateur : M. Alphonse Béchard, ancien préfet.

intervenir ; reste la charité privée. A quelle porte doit-on frapper avec chance de réussite ? Le temps presse, les voisins ne sauraient conserver ces pauvres petits, et ils manquent des loisirs indispensables pour continuer les investigations. A la suite de quelques tentatives infructueuses, les bonnes volontés se lassent, les premières impressions de pitié s'effacent, les orphelins sont abandonnés ou placés entre les mains d'individus disposés à les exploiter. Le bien réalisable à l'origine ne s'effectue pas, faute de renseignements précis recueillis au moment voulu.

Avec l'Office central, ces difficultés disparaissent. Qu'un cas analogue à ceux dont je viens de parler se produise, on court rue de Champagny ; le jour même, le lendemain au plus tard, l'affaire est instruite; une fiche mentionne les noms des enfants, leur âge, les détails nécessaires sur leur état de santé, les aumônes qui peuvent être obtenues, etc. ; puis on consulte les dossiers contenus dans les archives de l'Œuvre. Ces dossiers renferment les règlements, programmes d'admission de tous les orphelinats, asiles, ouvroirs, refuges, orphelinats agricoles ; ou au moins du plus grand nombre possible d'entre eux. Le secrétaire trouve très rapidement les maisons où il existe des places vacantes, celles qui conviennent aux orphelins dont on est venu l'entretenir ; il peut indiquer en pleine connaissance de cause les pièces à produire, l'avenir assuré aux enfants. Une correspondance s'échange, par dépêches si cela est utile, et tout est terminé dans un bref délai. Se présente-t-il des complications imprévues, les membres du Bureau entretenant les meilleurs rapports avec les œuvres sont à même d'en triompher. Après le placement, l'Office reste l'intermédiaire entre les orphelinats et les bienfaiteurs, recouvre les versements promis et économise à chacun des pertes de temps et des frais.

Prenons une autre hypothèse : l'Office, grâce à ses puissants moyens d'investigation, réussit à découvrir les parents éloignés des jeunes délaissés, il leur assure un foyer ; ne sauvegarde-t-il pas les liens de la famille, cette force précieuse pour la société ?

Ces bons avis, ce concours empressé ne font jamais défaut rue de Champagny, qu'il s'agisse d'admissions de vieillards, d'infirmes, de malades, dans des établissements publics ou privés ; les archives possédant les arrêtés, circulaires, des grands services administratifs,

on est assuré d'avoir là, en un instant, les indications qui nécessitaient autrefois de nombreuses démarches. Pour faciliter le rapatriement d'un ouvrier sans travail, d'une jeune fille sur la pente du mal, l'Office peut encore intervenir ; il obtient selon les cas l'appui de la Préfecture, de l'Administration de l'Assistance, des Compagnies de chemins de fer, ou se charge de faire conduire à la gare cet ouvrier, cette jeune fille, de manière à ce qu'ils ne puissent abuser des sacrifices consentis en leur faveur.

L'Office central, ai-je dit, entretient les meilleurs rapports avec les diverses institutions affectées au soulagement de l'indigence ; ce résultat n'a rien qui doive surprendre. En effet, sans émettre aucune pensée de suprématie, de direction, de concurrence, il accomplit le bien : tout le monde est donc *a priori* disposé favorablement à son égard. De plus les asiles surchargés se trouvent délivrés, grâce à ses sages conseils, des solliciteurs importuns, tandis qu'il assure à d'autres une publicité favorable à leur développement.

Enfin les secrétaires, les membres du Conseil peuvent, avec prudence, lorsqu'ils sont consultés, mettre les dossiers sous les yeux des personnes charitables et attirer ainsi l'attention sur telle ou telle œuvre intéressante dont l'état présent est précaire, et qu'une aide momentanée mettrait à même de surmonter ce passage difficile.

La scène change ; voici un individu qui se rend à votre domicile et demande un secours en invoquant des titres susceptibles de vous émouvoir : Êtes-vous officier ? c'est un ancien militaire ; appartenez-vous à l'instruction ? il a été professeur. Cette misère apparente vous touche, toutefois vous savez que très souvent des imposteurs habiles emploient de semblables manœuvres pour surprendre la charité. Par quel moyen sortir de cette perplexité ? Refuser, c'est quelquefois pousser au désespoir un malheureux digne de pitié ; accorder au hasard : vous craignez de favoriser les plus mauvaises passions. Quant à procéder à une enquête, pouvez-vous y songer ? Il faut beaucoup de temps et une expérience capable de déconcerter toutes les ruses. Donnez alors une aumône légère, le pain de quelques jours, et recourez à l'Office central ; vous y trouverez classées dans un ordre parfait, des milliers de fiches fournissant l'historique des personnes habituées à solliciter la générosité des particuliers ; leurs adresses successives, leurs noms d'emprunt, la véracité de leurs

déclarations ou la preuve de leurs mensonges; s'il n'existe aucune fiche, une enquête, confiée à un visiteur au courant des dessous de la vie des classes pauvres, vous renseignera promptement; la situation une fois constatée, vous pourrez sans crainte donner suite aux nobles inspirations de votre cœur.

Un homme de bien, M. Mamoz, qui, après le siège de Paris, en 1871, a constitué des archives de cette nature dont l'importance croît d'année en année, se demandait à qui remettre, dans l'avenir, ces nombreux documents. Depuis la création de l'Œuvre dont je parle, ses incertitudes ont disparu et, lors de la première réunion, il nous a annoncé que l'Office central serait, sous ce rapport, son légataire universel.

C'est une vérité banale que de vous dire, Messieurs, qu'on doit s'efforcer de prévenir la misère, que la meilleure aumône consiste à donner au pauvre du travail, à lui inspirer l'amour de l'économie, de la prévoyance. Ici encore, la fondation de M. Lefébure a un rôle important à jouer. Voyez ces registres, tenus avec une grande régularité : on y inscrit les offres d'emploi; consultez-les, et en allant porter du pain à l'infortuné qui cherche de l'ouvrage, avec le désir d'en trouver, vous pourrez le tirer de sa triste inaction. S'il refuse une place en rapport avec ses forces et ses aptitudes, vous serez fixé sur la valeur de ses plaintes.

Sociétés de secours mutuels, sociétés coopératives, caisses de retraite, en un mot toutes les œuvres destinées à atteindre le paupérisme jusque dans ses racines, ont à l'Office central leur dossier intelligemment formé; vous y recueillerez les indications les plus utiles, soit que vous vouliez faire participer quelqu'un à ces sociétés, soit que vous ayez la pensée d'en créer de nouvelles. Les modèles ainsi réunis vous permettront d'éviter des tâtonnements nuisibles au succès final ou de fausses manœuvres quelquefois irréparables.

J'ai indiqué plus haut, et je le répète, que nous ne devions pas chercher nos exemples chez des peuples dont les lois, les habitudes, les mœurs, diffèrent des nôtres. En matière de charité, la France peut ne s'inspirer que de son passé, il est assez glorieux pour cela. Néanmoins il y a des détails qu'il peut être important de connaître. Dans quelle bibliothèque se procurer les ouvrages traitant de ce sujet ? La difficulté n'existe plus, car l'Office central est en correspon-

dance suivie avec les institutions étrangères se proposant un but analogue au sien : « Charity Organization Societies » de diverses villes; « Society for organising charity and repressing mendicity » de Philadelphie; « The Associated Charities », de Boston, etc.; leurs enquêtes, leurs rapports annuels, leurs statistiques s'offrent, rue de Champagny, aux recherches des travailleurs.

Tels sont, Messieurs, en résumé, les avantages principaux de l'Œuvre. J'ai eu l'honneur de vous prévenir que je vous parlerais plutôt de ce qu'elle sera un jour que de son état actuel après cinq à six mois d'existence. Néanmoins, l'examen rapide de cette période de début permet d'affirmer l'excellence des résultats futurs; vous allez en juger d'après quelques extraits des procès-verbaux.

De novembre à janvier, l'Office, à peine connu encore, a fait secourir cent quatre-vingt-cinq personnes et assister par des œuvres diverses vingt-cinq familles qui avaient été visitées spécialement par ses soins, et dont la misère était affreuse. Du travail ou des emplois ont été procurés à près de cinquante individus; l'admission de trente et un vieillards ou orphelins a été obtenue. Grâce au concours de généreux bienfaiteurs et de la Compagnie Transatlantique, quinze rapatriements dont quatre en Amérique pouvaient être effectués. C'est également à cette époque que la colonie de Mettray a honoré l'Office naissant en le choisissant pour la représenter à Paris. Le rapport mensuel du 13 février permet de suivre la marche en avant et je viens, Messieurs, de recevoir une lettre de M. Léon Lefébure qui est de tout cœur avec nous; il a eu hier la satisfaction de donner connaissance aux membres du Conseil des chiffres suivants : Depuis la fondation, plus de 1,200 personnes se sont adressées rue de Champagny. Dans les trois derniers mois 400 infortunés environ ont éprouvé les heureux effets de l'intervention de l'Office central.

Du 13 février au 13 mars, le nombre des nécessiteux ainsi protégés a été de 213. Cette progression aussi rapide que consolante est bien faite pour fortifier le courage des ouvriers de la première heure et leur inspirer une pleine confiance dans l'avenir.

III

Les Offices centraux des provinces.

Un Office central des Institutions charitables fonctionne donc dans la capitale. Isolé il ne pourrait accomplir qu'un bien restreint; il faut qu'il se trouve en union intime avec des œuvres similaires constituées dans les grands centres. La vapeur et l'électricité ont supprimé les distances; il convient de briser les barrières factices des départements pour revenir aux limites de nos anciennes provinces. Ainsi un Office central établi à Bordeaux pourrait, selon moi, étendre son action sur le vaste territoire de Guyenne et Gascogne en ce qui concerne les placements, les sociétés de prévoyance, les rapatriements, etc. Je ne parle que pour mémoire des notes à fournir sur des personnes recourant à la charité des particuliers, car en dehors de Bordeaux, où ce service serait utile, les autres villes de la région sont peu étendues, tout le monde s'y connaît plus ou moins, ce qui rend impossibles les manœuvres frauduleuses dont j'ai parlé.

Remarquez, Messieurs, qu'il ne s'agit pas de fonder de simples succursales; loin de nous une pareille pensée. Les Offices de Bordeaux, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Dijon, Nancy, etc,, agiraient dans la plénitude de leur initiative, modifiant les règlements intérieurs selon les localités, adoptant même un autre nom, s'ils le jugeaient opportun. Il leur suffirait d'entrer en rapports avec le bureau de la rue de Champagny, d'échanger entre eux des avis utiles, de s'entendre au sujet des rapatriements de telle sorte que toutes les fois qu'un individu secouru partirait de Paris pour un point quelconque de la France, ou serait au contraire dirigé sur Paris, on sache s'il est assuré de trouver, au lieu de sa destination, du travail, ou des parents, des amis prêts à lui venir en aide, afin de n'être plus exposé à dépenser en pure perte des frais de route toujours dispendieux.

Ces résultats si désirables exigeraient-ils de lourds sacrifices ? Evidemment non. Les Offices de province seraient d'ailleurs par la force des choses moins coûteux que celui du département de la Seine obligé de faire face aux besoins de trois millions d'âmes ; et

même là que faudra-t-il ? Le loyer d'un appartement, des frais de correspondance, les indemnités à accorder à quelques secrétaires et visiteurs, un petit fonds pour secours d'extrême urgence. Le budget de 1891 est évalué à 21,000 francs, somme minime si l'on place en regard les avantages obtenus.

On pourvoira à ces dépenses au moyen de cotisations annuelles (1); et puis est-ce que les hommes dévoués qui auront sollicité en mille circonstances le concours de l'Œuvre ne seront pas disposés à verser une offrande en échange des services gratuits ainsi rendus ?

La question pécuniaire ne peut vous arrêter, elle sera facile à résoudre, et si je considère l'ensemble magnifique des institutions, asiles, orphelinats, refuges, ouvroirs, maisons ouvertes aux sourds-muets, aux épileptiques, aux vieillards, qui couvrent votre beau pays de Guyenne et Gascogne, je suis assuré que vous sentirez prochainement l'impérieuse nécessité de les grouper afin de les développer encore, et je salue par avance l'Office central de la Cité Bordelaise.

Mais, Messieurs, est-il besoin de l'ajouter, n'attendez pas ce moment pour nouer de fréquentes et affectueuses relations avec les membres de l'Œuvre parisienne ; en effet, si nous voulons combattre le flot montant du paupérisme, échapper à la charité légale, il importe d'unir de suite nos efforts, de donner toute l'extension dont elle est susceptible à la charité chrétienne, cette charité qui sait comprendre le pauvre, l'aimer, le rendre meilleur et mettre en

(1) STATUTS. — ART. 2. — L'Œuvre se compose de Membres Bienfaiteurs, Fondateurs, Titulaires et Souscripteurs. Le nombre des membres est illimité.

Le titre de Bienfaiteur pourra être donné par le Conseil de l'Œuvre, sur la proposition du Bureau, aux personnes qui, par un don exceptionnel, ou par des services signalés, auront contribué à son développement.

Sont reconnus membres fondateurs par le Conseil d'administration, sur la présentation de deux membres, au scrutin secret et sans débat, à la majorité des suffrages, ceux qui font à l'Œuvre une libéralité de 300 francs au moins, une fois donnée.

Sont reconnus comme membres titulaires ceux qui versent une cotisation de 25 francs au moins.

Sont déclarés souscripteurs tous ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 10 francs.

Les souscripteurs auront droit au compte rendu qui sera publié chaque année.

pratique la belle devise gravée sur le sceau de l'hôpital Saint-Luc à New-York : « Guérir le corps ; sauver l'âme. » (*Corpus sanare. Animam salvare.*)

Léon LALLEMAND,

Associé de l'Académie royale de Belgique,
Correspondant des Académies royales d'Espagne, de Portugal, etc.

LA RELIGION ET LE CLERGÉ A LA RÉOLE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite et fin.)

Mais l'année qui caractérise la Révolution arrive, et les dénonciations commencent. Le citoyen Nadeau, prêtre, ancien curé de Saint-Exupéry, est signalé comme « recevant » des papiers nouvelles aristocratiques incendiaires, et à l'aide » de ces papiers répand des fausses nouvelles, jette l'alarme » et tient des propos inciviques. Le juge de paix est invité à » apposer les scellés sur les papiers de Nadeau, et ce prêtre » est arrêté ». Mais les habitants de la ville accourent en foule dans l'église Saint-Pierre et demandent que ce prêtre soit mis en liberté et autorisé à leur dire la messe, le jour de Pâques. Le Conseil y consent. Le 26 mai, il ordonne « qu'une messe de requiem sera célébrée dans l'église Saint- » Michel pour rendre les honneurs funèbres à la mémoire de » tous nos frères victimés dans la journée du 13 mai, par les » brigands fanatisés dans le département de la Vendée, et » qu'ensuite l'hymne en actions de grâces sera chantée pour » le succès qu'ont eu nos armes dans la journée du 16 du » même mois contre les brigands insurgés ». — 11 décembre. Réquisition des vases sacrés et des ornements d'église. — 18 février 1794. Le représentant Yzabeau change l'église Saint-Pierre en temple de la Raison pour « y célébrer la » fête décadaire. Les autorités constituées se placeront dans

» le sanctuaire où il sera établi un bureau; et le peuple aura » des chaises dans l'intérieur du temple : les hommes à droite, » les femmes à gauche. Toute la société populaire sera invitée, » ainsi que les corps administratifs, judiciaires et autres. Les » autorités y rendront compte au peuple des opérations » intéressantes qu'elles auront faites pendant la décade ». — Le 10 novembre 1793, la Convention avait en effet décrété le culte de la déesse Raison, qui sera détrônée par la même assemblée sur la proposition du même Robespierre, qui l'avait divinisée six mois avant (7 mai); mais sous l'un et l'autre régime, du bon sens ou de la déraison, on persista avec zèle dans le système de la persécution. « Les ci-devant » sœurs grises de la ci-devant congrégation de Saint-Vincent » de Paul actuellement desservant l'hôpital », n'ayant pas prêté le serment ordonné par la loi du 3 octobre 1793, furent privées de leur traitement et chassées de l'hospice, et le Conseil municipal invité à les remplacer par des citoyennes connues par leur attachement à la Révolution. Comme on ne trouvait pas des citoyennes assez dévouées au bien pour accepter un métier aussi répugnant, les religieuses, privées de leur maigre traitement et mourant de faim, demandèrent à être remplacées au plus vite. Le Conseil général, avant de statuer sur la pétition, invita la municipalité à faire connaître aux sœurs le serment qu'elles avaient à prêter sous peine d'être traitées comme personnes suspectes. Enfin on trouve quatre citoyennes disposées à prendre le service de l'hospice à la condition d'être quatre au lieu de trois religieuses, et de recevoir 200 francs au lieu de 120 donnés aux sœurs. Celles-ci demandent le cabinet et le linge qu'elles déclarent leur appartenir. Mais le Conseil général répond qu'elles ne peuvent rien emporter ni rien recevoir parce qu'elles sont réfractaires. Pour compléter le long martyre de ces saintes filles de Saint-Vincent de Paul, on les fouetta sous la halle, un jour de marché, et on les renferma dans la prison.

Les citoyens du Conseil général et du Conseil municipal, après avoir fêté et célébré par des banquets et des discours la divinité de la Raison qui leur avait inspiré sans doute la

stupide conduite que nous venons de raconter, s'empressèrent de proclamer l'existence de l'Être suprême et de faire inscrire sur le frontispice du temple de la Raison ces mots de l'article premier du décret de la Convention : « Le peuple français » reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. » (2 juin.) Le fronton fut nettoyé des inscriptions concernant la divinité destituée; le peintre de la ville figura une grande Gloire; sur sa poitrine il écrivit le mot Vérité. Quatre rayons contenus par la Gloire traversaient le ciel. Le Conseil général demanda au Comité d'instruction publique « de payer les frais de la fête » célébrée à La Réole en l'honneur de l'Être suprême à » laquelle on mit tout l'éclat digne d'un si grand sujet en » invitant les communes de ce district à se rendre au chef- » lieu, ce jour-là, pour prendre leur part des discours qui s'y » prononceront, soit dans le temple de la Raison, soit dans la » société populaire, propres à enlever le reste du venin » répandu par l'athéisme et le fanatisme, à faire connaître » aux bons habitans des campagnes jusques à *quel point* » *les prêtres abusaient de leur crédulité;* ces discours ayant » pour objet d'élever les communes des campagnes à la » hauteur de la Révolution et de propager les principes de » l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme. »

Le secrétaire du Conseil nous a privés de ces discours vraiment intéressants. Nous aurions été heureux d'apprendre par la parole indignée de ces victimes quels étaient les scélérats qui avaient abusé de la crédulité du peuple : ou des prêtres mourant pour leur foi dans les prisons infectes en attendant la guillotine ou la cale du navire faisant eau de toute part qui allait les transporter à la Guyane à la disposition des sauvages; ou des discoureurs des clubs, versant leur sensiblerie, terme à la mode, sur la tête des niais mourant de faim. Mais il n'y avait plus de forfaits à commettre. Les auteurs de ces crimes et leurs complices apprirent les événements du 9 thermidor (27 juillet 1794); ils s'empressèrent de se réunir à la maison commune : « l'administration du district, le tribunal » judiciaire, le bureau de conciliation, la justice de paix, le » comité de surveillance révolutionnaire, les commissaires

» des fêtes publiques envoyés par la société populaire, le » Conseil municipal. Ces citoyens prennent chacun une branche » de chêne vert et entrant dans le centre d'une compagnie de » vétérans et d'un détachement de la garde nationale, ils » partent en chantant les hymnes à la liberté et se rendent » au temple consacré à l'Être suprême. On fait lecture de » l'adresse de la Convention au peuple français. Des cris » réitérés applaudissent : Vive la Convention nationale, les » pères, les sauveurs du peuple! La joie que procure le triom- » phe de la vertu sur les crimes des tyrans est peinte sur » tous les visages. »

Il ne resta d'autre souvenir de cette arlequinade que les frais de l'inscription et de la décoration de l'entrée du temple de la Raison; le citoyen Terrier, peintre, reçut pour les fêtes 123 livres 10 sous.

— 2 juillet. Un grand nombre de citoyens de l'un et de l'autre sexe demandent que l'église Saint-Pierre soit ouverte et que le citoyen Cadis, ancien curé constitutionnel, y célèbre les cérémonies du culte catholique; le Conseil hésite et ajourne sa décision. Le curé constitutionnel, revenu sans doute à de meilleurs sentiments, sollicite l'autorisation d'exercer le culte catholique, apostolique et romain. Mêmes déclarations des citoyens André-Grégoire Saint-Rome, de Jean Pellé, prêtres, de Jacques Maux, ci-devant curé d'Auriolle. Les autres curés des vingt-six paroisses de l'ancienne juridiction moururent pendant la Révolution ou émigrèrent en Espagne; ceux-ci sortirent de leur retraite pour rentrer dans leur presbytère.

Voici la Liste des Membres du Clergé Condamnés, Incarcérés ou Émigrés.

Condamnés à mort :

1 Dornal de Gui (Mathurin), 66 ans, prêtre, caché à Bordeaux (Saint-Ferme).
2 Grénier (Pierre), prêtre, 50 ans (Taillecavat).
3 Lavaisière (Jacques) aîné, 66 ans, chanoine (La Réole).
4 Lavassière (Louis), 66 ans, prêtre (La Réole).

5 Lebert (Jeanne), 35 ans, religieuse (Clairac).
6 Sauve (Jeanne), 58 ans, religieuse (Saint-Macaire).

Condamné à la détention et à l'amende :

7 Faye (Pierre-Jean), curé, 1,000 francs d'amende, détention jusqu'à la paix, exposition pendant six jours (Saint-Macaire).

Condamnée à la détention :

8 Lavaissière (Victoire), religieuse, 28 ans, détention à la paix.

Détenus morts en prison :

9 Audureau (Vincent), prêtre (Mesterrieux).
10 Couturier (Joseph), prêtre, bénédictin (La Réole.)
11 Meilhon (Jean-Baptiste), prêtre (Gironde).
12 Saint-Blancard, curé de Baigneaux.
13 Sauve (Jeanne), religieuse (Saint-Macaire).

Déportés, émigrés :

14 Audureau, prêtre (Mesterrieux).
15 Bentejac, prêtre (Fontet).
16 Cathérineau, prêtre déporté (Gironde).
17 Chaudruc-Duclos, prêtre déporté (La Réole).
18 Cornuaut, prêtre (Saint-Léger).
19 Desarnaud, prêtre déporté (Saint-Maixent).
20 Dumergier, prêtre déporté (Les Esseintes).
21 Espagnet (Hubert), prêtre déporté (Mongauzy).
22 Gaschet, prêtre déporté (Gironde).
23 Gauban (Pierre), bénédictin (La Réole).
24 Laboye, capucin déporté (Noaillac).
25 Laboual (Roland), prêtre déporté (Saint-Ferme).
26 Lacroix fils, prêtre (Saint-Maixent).
27 Larouy, prêtre déporté (Noaillac).
28 Meilhan, prêtre déporté (Les Esseintes).
29 Pardiac (Jean), prêtre déporté (Bazas).
30 Pasquerie, prêtre déporté (Le Puy).
31 Pellé, prêtre déporté (Mesterrieux).
32 Peynaud, prêtre déporté (La Réole).
33 Peytaud (Simon), prêtre (Saint-Pierre d'Aurillac).
34 Saint-Crip, prêtre (Caudrot).
35 Villevielle, prêtre déporté (Monségur).

Octave GAUBAN.

MISÈRE ET CHARITÉ

(Suite.)

Dans un admirable discours à l'Assemblée nationale, Mgr Dupanloup disait (le 27 mars 1873) :

« L'aumône humilie, Messieurs, quand elle n'est pas faite avec la délicatesse chrétienne... ; mais elle émeut, elle unit, quand elle est, comme le prescrit la religion, le don secret et pur d'un frère à un frère... Ce qui est humiliant, c'est de ne pas se suffire à soi-même quand on le peut ; c'est d'être un vagabond et un paresseux, quand on peut être un bon ouvrier... »

Voilà des vérités de sens commun où il faut toujours revenir et l'évêque d'Orléans y avait déjà insisté quand la circulaire de M. de Persigny avait frappé des foudres impériales la Société de Saint-Vincent de Paul :

« La charité mal faite entretient, augmente la misère ; bien faite, elle la diminue, la répare ; elle peut favoriser les vices ou encourager les vertus ; elle peut affaiblir les liens de la famille ou les resserrer ; elle demande un discernement, une entente et une persévérance particulière. La religion a inventé pour les misères involontaires et inévitables, pour la maladie, pour la vieillesse, des ressources incomparables ; elle a mis au chevet de tous ceux que ces maux cruels abattent, dans le cours ou à la fin de la vie, une femme qu'ils appellent : ma Sœur. Il n'y a rien de plus beau que cela. »

Voilà la charité. Mais c'est un mot qui offusque les esprits contre lesquels nous nous tenons en garde. Ils ne veulent entendre parler que de bienfaisance. Nous citerons à ce propos quelques phrases de M. Dufau, l'excellent directeur qu'a justement regretté l'Institut des Jeunes Aveugles de Paris :

« Les Bureaux ont reperdu en 1830 leur titre de Bureaux de Charité. Ce changement eut lieu d'après le

rapport de je ne sais quel commis et sur le curieux motif que *la charité avilit et dégrade* celui qui en est l'objet. On se demandera par quel secret le don n'aurait plus le même résultat parce qu'il serait fait à titre de *bienfaisance*. C'est là assurément emprunter au *Dictionnaire des synonymes* une analyse bien subtile et qui ne mérite guère qu'on s'y arrête. Mais s'il y a une différence, j'ose dire qu'elle est à l'avantage de la charité. En effet, à ce mot s'attache en général un caractère religieux et fraternel qui affaiblit cette sorte d'humiliation résultant de l'aumône pour celui qui la reçoit. Aussi ce reproche d'ingratitude si fréquemment adressé aux pauvres, c'est surtout de la part de la bienfaisance administrative qu'il est mérité. L'indigent qui, après plusieurs heures d'attente, obtient d'un commis impatient et dédaigneux un bon de pain ou de bois, ne paraît pas en général, je l'avoue, en sortant du Bureau de son quartier, pénétré d'un bien vif sentiment de reconnaissance; mais souvent au contraire cette faible offrande qu'inspire l'esprit de charité et qu'accompagnent quelques-unes de ces paroles, de ces témoignages d'intérêt qui relèvent le courage et raniment l'espérance, pourra laisser de profondes traces dans son cœur (1). »

C'est à nous, chrétiens, qu'il appartient de défendre ce droit de faire la charité. Le même grand évêque que nous citions tout à l'heure avait bien raison de dire à la tribune de l'Assemblée Nationale que la charité venait de Jésus-Christ, et découlait comme d'une blessure de son cœur. Et il concluait : « La vérité est, Messieurs, que non seulement nous avons créé sur la terre le capital de la charité (les hôpitaux, etc.), mais que nous avons créé la charité elle-même. »

Il en est et il en a été toujours ainsi non seulement à Paris,

(1) Il y a longtemps qu'un orateur sacré, Mgr de Beauvais, recommandait en ces termes la délicatesse avec laquelle on doit faire l'aumône : « De même que la rosée rafraîchit la fleur desséchée par l'ardeur du soleil, ainsi, a dit l'Esprit de Dieu, les paroles, meilleures que les dons, rafraîchissent un cœur flétri par l'infortune : *Nonne ardorem refrigerabit ros? Sic et verbum melius quam datum.* »

mais partout. Nous retrouvons dans nos notes une lettre dans laquelle M. Steeg se plaignait que, dans la Gironde, toutes les bonnes œuvres fussent depuis trop longtemps entre les mains des Congrégations catholiques, rendant ainsi à la religion un hommage involontaire, qui nous faisait penser à l'ânesse de Balaam. Voici ce qu'il écrivait en 1883; cela vaut la peine d'être cité (1) :

« Dans le rapport de la commission sénatoriale, sur la proposition de loi de M. Th. Roussel relative aux enfants abandonnés, se trouve une statistique des établissements de bienfaisance destinés à recevoir, dans chaque département, les orphelins, les enfants des prisonniers et les abandonnés. Je remarque sur ce relevé la statistique relative au département de la Gironde. J'ignore si elle est complète, mais je suis frappé du caractère clérical de la presque totalité de ces établissements dans notre Gironde (numéro de l'*Officiel* d'aujourd'hui).

» Pour une population de 750,000 habitants, il y a 28 établissements. J'en remarque au moins 25, sinon 27 ou 28, qui sont aux mains du clergé. Ces établissements abritent et élèvent 1,430 enfants dont 390 garçons et 1,040 jeunes filles. Tous ces enfants sont soumis à la direction des sœurs de la Présentation de Marie, de Nevers, etc., etc. Quant aux garçons, ce sont également des prêtres ou des sœurs qui ont la direction de leurs asiles. »

Et il conseille aux Républicains de fonder aussi des établissements charitables. C'est ainsi que Julien l'Apostat, saisi d'admiration devant les merveilles de la charité, fut dévoré d'envie et chercha à les imiter : « Faites construire, écrit-il à ses prêtres, beaucoup de maisons destinées aux étrangers; car les impies Galiléens nourrissent non seulement leurs pauvres, mais les nôtres. »

Nous avons dit que nous ne devons pas oublier, en effet, en présence des œuvres vivantes et agissantes de nos jours, que la plupart remontent à des temps fort anciens et ont une

(1) Lettre du 28 février 1883, insérée dans le journal *la Gironde*.

pieuse origine. Si nous ne craignions pas de trop nous étendre, nous remonterions volontiers à l'époque de ces fondations qui sont souvent plus vieilles qu'on ne pense, et presque toujours pieuses et chrétiennes dans leur origine (1).

Pour les Quinze-Vingts, par exemple, saint Louis, suivant toutes les probabilités, ne fit que restaurer, agrandir et doter une œuvre bien plus ancienne. Voici ce que nous lisons dans une étude sérieusement travaillée sur cette maison :

« Des établissements de ce genre existaient déjà vers le milieu du XI^e^ siècle dans plusieurs villes de France. Les aveugles de Paris sentirent aussi le besoin de se réunir en corps afin de pourvoir aux plus impérieuses nécessités de la vie. Ils s'assemblaient dans un bois qu'on désignait alors sous le nom de *garenne*, et plus tard, quand il fut défriché, sous celui de *champourry* (champ des pauvres). Ils formèrent une sorte de société de secours mutuels qui reçut la dénomination de congrégation, et chacun de ses membres prit celui de frère, selon l'esprit du siècle où florissaient les institutions monastiques et les confréries. »

On s'était de bonne heure occupé en France des secours à domicile.

« Saint Louis chargea des commissaires de dresser les rôles des pauvres laboureurs que l'âge ou les infirmités mettaient hors d'état de travailler, afin d'assurer quelque soulagement à leur misère.

» François I^er^, par lettres patentes du 6 novembre 1544, institua à Paris un bureau général des pauvres, qui présidait à la distribution des secours à domicile dans la capitale. Il était autorisé à lever chaque année sur les princes, sur les seigneurs, les ecclésiastiques, les communautés et toutes les propriétés, une taxe d'aumône pour les pauvres. Cette taxe se levait encore en 1789.

» ... Il suffit de consulter les ordonnances de 1536, 1547

(1) Sans s'éloigner de la région, on pourrait citer de très anciennes et princières aumônes à des maisons-Dieu et à des léproseries en Agenais.

et 1586 pour se faire une juste idée du soin avec lequel la distribution des aumônes était réglée.

» La disposition principale de l'édit du 9 juillet 1547 mérite d'être rapportée textuellement :

» — Au regard des pauvres malades et impuissants qui n'ont maison, chambres, logis, lieux de retraite en la ville ou faubourg de Paris, et n'ayant aucun moyen de travailler ne gagner leur vie, ou qu'avec tout leur devoir ne se peuvent entièrement sustenter... qu'ils soient nourris, secourus et entretenus par les paroissiens de chaque paroisse, qui en cette fin en feront faire les rôles par les curés ou vicaires et marguilliers, chacun en son église ou paroisse, pour leur distribuer en leur maison ou tel autre lieu commode qui sera avisé... l'aumône raisonnable (1). »

Nous avons entre les mains un livre (d'Alletz, dit-on), portant la date de 1769. Il est intitulé : *Tableau de la bienfaisance ou Précis historique des charités qui se font dans Paris.* Nous avons été curieux de le comparer avec le *Manuel* de M^me^ de Serry.

On y remarque d'abord l'ancienneté de la plupart des œuvres charitables. Il nous semble aussi qu'il en existait quelques-unes qu'on pourrait bien faire revivre. La visite des prisonniers, par exemple, n'est-elle pas trop abandonnée? On a craint, sans doute, des abus. Mais où n'y en a-t-il pas? et pour supprimer l'abus, faut-il supprimer le bien?

Cette œuvre, dont l'origine remontait déjà, d'après l'auteur, à près de deux siècles, devait ses commencements à une dame de la famille de Lamoignon. Il y avait une compagnie de Dames et une compagnie de Messieurs. « Celle des Messieurs est composée de vingt-cinq à trente personnes, tous citoyens connus et d'une réputation établie, et plusieurs étant même revêtus de charges considérables. Les soins dont ils s'occupent ont pour objet la délivrance des prisonniers pour dettes; par leurs peines et par leurs soins, ils procurent

(1) *Manuel des Bureaux de Bienfaisance*, par M. de Champeaux, avocat à la Cour impériale de Paris, 1856. p. 3.

tous les ans la liberté d'un grand nombre de citoyens qui gémissaient dans la captivité... Ils touchent l'aumône que le Roi fait sur sa cassette aux prisonniers pour la délivrance d'iceux tous les trois mois.

(A suivre.) A. P.

CHANT MATERNEL

A Mme la Cte de ***

Mon fils était soldat ; — jamais plus noble cœur
N'alla pour son pays combattre au champ d'honneur ;
Et moi, songeant à lui, j'étais tremblante et fière,
Car je suis, à la fois, je suis Française et mère.

Trois ans bientôt ! — Au loin le canon retentit,
L'ennemi s'avançait, le régiment partit ;
Mais, parmi ces héros volant à la bataille,
Lui, les dominait tous par sa mine et sa taille.

Quand venait le récit d'un exploit glorieux,
Son nom, au premier rang, rayonnait à mes yeux,
Avec ses compagnons, sur l'arène sanglante,
Il avait promené sa valeur triomphante.

Un jour, parmi les feux grondant de toutes parts,
Le drapeau dans sa main, il parut aux remparts.
Il y trouva la croix, — la croix de la vaillance,
Pour sa mère et pour lui sublime récompense !

Chargé de ses lauriers, il allait revenir,
Quand, hélas !... ô mon Dieu, funèbre souvenir !
Voyant d'un œil jaloux sa jeunesse et sa gloire,
La mort frappa mon fils au sein de la victoire.

Mon fils ! c'en est donc fait ! O toi, mon seul espoir,
Ma joie et mon orgueil, j'ai fini de te voir !...
Pourtant, malgré mes pleurs, je suis heureuse et fière,
Car je suis à la fois... Je suis Française et mère !

Mars 1891.

Edmond MESTIVIER,
Curé de Saint-Léonce de Langoiran.

ÉLOGE D'ÉMILE BRIVES-CAZES

Discours de réception à l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

PRONONCÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LE 19 MARS 1891

MESSIEURS,

J'ai cru longtemps qu'il était dans ma destinée d'avoir pour épitaphe un jour — le plus tard qu'il plaira à Dieu — les deux vers, légèrement modifiés, qu'un lettré du siècle dernier écrivit pour lui-même :

Ci-gît celui qui ne fut rien,
Surtout académicien.

Je me trompais et votre indulgence en a décidé autrement.

Déjà les Mainteneurs toulousains, gardiens fidèles depuis Clémence Isaure des traditions du Gai-Savoir, en me nommant Maître ès Jeux Floraux, avaient fait de moi un demi-académicien. Vous me faites ce soir académicien tout entier. C'est plus d'honneur que je n'en mérite.

Votre Compagnie, Messieurs, est, avec l'Académie des Jeux Floraux, la plus ancienne, la plus justement renommée des sociétés littéraires du midi de la France. J'ai la bonne fortune d'appartenir à l'une et à l'autre : permettez-moi de les rapprocher dans un même sentiment d'affection et de reconnaissance.

Bordeaux et Toulouse, capitales du Sud-Ouest, reines du bassin de la Garonne, sont deux sœurs, de physionomie diverse, mais non dissemblable, ainsi qu'il convient aux filles de la même mère. Comme les nymphes de Virgile, Clio et sa sœur Béroé, *Oceanides ambæ*, ne sont-elles pas toutes les deux filles de l'Océan, de cet Océan que nous appelons la Garonne? Le flux et le reflux de la grande mer océane

vient battre nos quais, le rivage qui nous fait face porte le nom d'Entre-deux-Mers, il est donc permis de comparer la Garonne à l'Océan, sans être accusé de se laisser emporter par la poésie des imaginations méridionales. En tout cas, ce n'est pas ici, entre Gascons, que l'on me critiquera. Si d'aventure, quelqu'un l'osait, je connais parmi vous tel chantre épique de la Garonne qui est homme à prouver envers et contre tous, l'épée de Roland au poing, que la comparaison est tout entière à l'honneur de l'Océan.

Toulouse et Bordeaux s'abreuvent à cet Océan de la Garonne aux ondes rapides et tumultueuses. Les Romains, non sans quelque malice, appelaient ces eaux : fécondes en paroles, *verbigenæ*. Ils ont dit, remarquez-le, que les paroles étaient abondantes ; ils n'ont pas dit qu'elles fussent menteuses. Nous pouvons en sûreté de conscience saluer à Toulouse le Capitole. Pourquoi Bordeaux, cette patrie d'Ausone, ne nous apparaîtrait-il pas comme une autre Ausonie ? La terre bordelaise mérite bien d'être appelée *magna parens frugum, magna virum*. Dans le cercle des productions du sol, trésors de nos campagnes, les vins célèbres de la Gironde, rubis du Médoc, or de Sauternes, occupent le premier rang. Dans le concile des plus fiers génies, honneur de la race humaine, Montaigne et Montesquieu sont des cimes assez hautes pour ne redouter aucun voisinage.

Vous, Messieurs, dignes héritiers de ces grands noms, vous formez l'École d'Athènes de la riche province d'Aquitaine. Tous les arts sont représentés parmi vous : l'art qui parle et l'art qui écrit, l'art qui chante, peint, sculpte, grave, l'art qui guérit les corps et l'art qui sauve les âmes, l'art qui orne l'érudition la plus sûre et la science la plus précise de toutes les grâces ou de toutes les clartés de l'esprit.

Ici, plus que partout ailleurs, les Sciences sont devenues les auxiliaires des Lettres. Puisqu'il n'est point douteux que le physique influe sur le moral, en sauvant le vignoble français de tant d'ennemis contre lui conjurés, trois d'entre vous (1) ont rendu aux Lettres le plus signalé service. La sève généreuse des vins de France réjouit le cœur et donne des ailes à l'esprit : elle favorise l'essor de ces qualités de gaieté, de clarté, de vivacité légère, d'expansion cordiale, en tout temps l'apanage du génie de notre race. L'alcool corrosif trouble et

(1) MM. Millardet, Gayon, Dezeimeris

enfièvre l'intelligence, la bière épaisse l'alourdit et l'obscurcit ; ils nous raviraient nos dons aimables. Avec l'agrément de boire le vrai vin de France, nos savants collègues assurent à nos descendants la jouissance d'œuvres charmantes. Non moins que les viticulteurs ou les gourmets, les amis des Lettres doivent une infinie reconnaissance aux maîtres de l'École de Bordeaux.

A toute École il faut des élèves : à ce titre je viens prendre place au milieu de vous. Sans doute je vous ai présenté un bagage de quelque poids : quinze ou vingt mille lignes rimées, sans compter la prose, cela peut à certains égards passer pour un titre académique. Mais est-ce vraiment un mérite d'écrire des vers ? Le sens poétique est un don, peut-être une infirmité, de nature : *fiunt oratores, nascuntur poetæ*. Les meilleurs vers ne sont pas cherchés, mais trouvés ; ils naissent en nous malgré nous, presque à notre insu. Les anciens connaissaient bien ce souffle qui passe, apportant le rythme, l'image, la pensée. Ils le nommaient Muse. Nous l'appelons inspiration. Cela ne change pas sa nature. Ce n'est pas nous qui le créons : c'est lui qui vient à nous. Où est notre mérite, s'il nous choisit de préférence ? Soyons reconnaissants, mais sans orgueil. Je n'ai jamais compris l'orgueil poétique, ni pourquoi on traite les poètes de race vaniteuse et irascible. Ce doit être un bruit que les prosateurs font courir. Je m'inscris en faux contre l'accusation.

Il y a peu de mérite à naître poète. Il y en a plus à devenir docte jurisconsulte et excellent historien comme le fut mon très regretté prédécesseur, Émile Brives-Cazes.

Durant de longues années vous l'avez connu et aimé. Si j'avais à désigner ceux d'entre vous qui furent ses amis, je devrais, je le pense, vous nommer tous. Je n'en citerai qu'un seul, parce qu'une des dernières pensées de Brives-Cazes nous a réunis dans un commun souvenir de fidèle affection. Mais ai-je besoin de prononcer son nom ? Si j'indique l'artiste (1), l'érudit, l'honnête homme, également impeccable, dont la main sûre a saisi et gravé pour la postérité, en des eaux-fortes magistrales, les vestiges de la Guyenne militaire et religieuse, qui ne reconnaîtra de qui j'entends parler ?

Je me sens soutenu par une sympathie unanime au moment où

(1) M. Léo Drouyn.

j'essaie de faire revivre une image qui vous est chère à tant de titres. Bordelais de naissance, Brives-Cazes l'était aussi de cœur. Il aimait passionnément Bordeaux, son histoire, ses illustrations, ses monuments, ses traditions, la beauté de son fleuve large comme le Bosphore, la douceur du ciel, la mollesse ionienne du climat, la grâce de ce caractère où la vivacité gasconne se tempère d'indolence créole. Il était fier de l'élégance de sa ville natale et se plaisait à en faire les honneurs. Il se réjouissait, comme d'une bonne fortune personnelle, de tout ce qui contribuait à sa gloire. Il souffrait, comme d'une blessure, de tout ce qui semblait porter atteinte à son prestige.

Qu'il s'agît des petites choses ou des grandes, cet amour était aussi vif, aussi sincère. J'ai vu notre ami vraiment attristé, confus, humilié, certain hiver où, contre toutes les traditions bordelaises, le froid et la neige, se prolongeant plusieurs jours, donnèrent à l'esplanade des Quinconces un vague aspect de paysage sibérien. Il s'indignait contre les vents d'est coupables de cette dérogation aux lois de la température girondine. On lui avait changé son Bordeaux. Il ne le reconnaissait plus. Même les charmes du patinage étaient impuissants à le consoler. Je vois encore son air de triomphe, son accent joyeux et son bon sourire quand le souffle subit d'une de ces belles bourrasques d'ouest qu'il regardait comme un privilège providentiel de nos régions, vint fondre la glace et nous apporter du large l'air tiède et vivifiant de la haute mer, des landes voisines les effluves résineux des forêts de pins.

On a beaucoup discuté sur l'emplacement du paradis terrestre. J'imagine que ni les hauteurs du plateau de Pamir, ni les plaines de la Mésopotamie n'eussent obtenu les suffrages de notre collègue. La Garonne et la Dordogne présentaient à ses yeux des titres bien autrement sérieux que le Tigre et l'Euphrate. Je me persuade que c'est dans l'Entre-deux-Mers, sous les ombrages de la Grande-Sauve, *sylva major*, qu'il eût placé les délices de l'Eden.

Ne sourions pas, Messieurs, de cet enthousiasme : c'est la faiblesse d'un grand cœur et l'une des meilleures choses de ce monde. L'amour indestructible du sol natal forme le plus solide fondement du patriotisme. Ce petit coin de terre, qui nous tient au cœur si fortement, est, entre tous, le symbole vivant de la grande patrie,

l'image même de la France. Pour Brives-Cazes, la ville de Bordeaux où s'exerçaient ses devoirs de magistrat, les Archives de la Gironde témoins de ses patientes recherches, les grèves et les bois d'Arcachon qu'il se plaisait à parcourir aux vacances, furent, avec l'Académie, les grandes affections de sa vie. Ne nous étonnons pas si, étant bon Bordelais, il fut aussi bon Français.

Joseph-Jacques-Honoré-Émile Brives-Cazes naquit à Bordeaux le 12 juillet 1822, rue Arnaud-Miqueu, au cœur de la vieille cité. Il avait à peine six mois quand ses parents vinrent habiter, dans le quartier de la Cathédrale, la maison voisine de celle où devait s'écouler la plus grande partie de sa vie, où il est mort soixante-cinq ans plus tard, presque jour pour jour, le 20 juillet 1887. Son existence s'est ainsi déroulée tout entière à l'ombre de la tour de Pey-Berland. Exemple assez rare, en nos jours de goûts nomades et de déplacements inquiets, d'une longue vie qui s'éteint au foyer même où elle s'est allumée.

Sa famille, originaire du Quercy, appartenait à cette classe de la bourgeoisie, de fortune modeste, mais de haute culture morale, qui mieux qu'une autre peut-être a su conserver les traditions de nos pères. Il vécut dans un milieu élevé et grave. Sa mère, M^lle^ Dallas, d'une conscience délicate, d'un sens ferme et droit, d'une piété éclairée et pratique, lui donna l'exemple d'une vie austère et du dévouement à tous les devoirs. Elle le marqua de son empreinte. Par elle il apprit de bonne heure les fortes vertus : bonté, résignation, dévouement, sacrifice. Son père, homme bon mais faible, éprouvé par de graves revers de fortune, fut atteint avant le temps par la décadence de l'âge. Cette commune affliction resserra le lien entre la mère et le fils. L'affection filiale de Brives-Cazes devint une vénération et un culte. Une étroite amitié l'attachait aussi à sa sœur, personne aimable et distinguée, âme exquise, qui ne quitta pas le foyer de la famille et mourut jeune encore sans avoir été mariée. Il vécut ainsi dans la maison paternelle, entouré de ces chères tendresses, le vrai trésor de la vie. Lorsqu'elles nous sont dérobées, la raison même d'exister semblerait enlevée, si une espérance immortelle ne venait rappeler que l'épreuve est une loi divine, que le ciel explique la terre et que les liens brisés seront renoués ailleurs.

Brives-Cazes tenait quotidiennement un journal des principaux événements de sa vie. Dans ces notes très brèves, qu'il appelait sa chronique personnelle, je lis, à l'époque de la mort de sa mère, les lignes suivantes qui, dès le seuil de ce discours, feront bien connaître son âme et ses sentiments : *Defunctus adhuc loquitur.*

« La fatale semaine! Samedi 28 octobre 1876 : L'état de ma mère s'est aggravé depuis les premiers froids; hier, j'ai dîné seul! Aujourd'hui, elle reste au lit. — Dimanche : Ce n'est plus que l'ombre d'elle si forte, si intelligente. Elle recule devant l'effort de la pensée. « Que je suis lasse ! » me dit-elle. Elle a lutté jusqu'au bout et s'est alitée pour mourir. — Lundi : Elle reconnaît encore l'abbé Dulac, le vicaire. Après l'extrême-onction elle a dit en me serrant les mains : « Mon pauvre fils ! » Ses dernières paroles. Aucun adieu. Toujours forte, me ménageant les angoisses. — Mardi : Depuis hier soir l'agonie se continue sans incident; plus de manifestation de connaissance. Une voix unanime proclame sa belle âme, la supériorité de son intelligence, son grand cœur, son dévouement à ses amis. Elle meurt à onze heures moins vingt minutes. Me voilà seul désormais!... Que Dieu me garde! — Jeudi 2 novembre : Je conduis le deuil de ma mère jusqu'au caveau qui renferme ma sœur et mon père. Ma mère est à gauche, mon père et ma sœur à droite. Il ne reste plus qu'à m'y porter. »

Les jours suivants il note : « Je suis étourdi du coup qui transforme ma vie. Quel changement! La multiplicité de mes devoirs de toute sorte fait diversion à mon état. Le travail me soutient, les sympathies m'encouragent. Je prends possession du ménage, j'organise, je revois tout. Que c'est long! Je garde l'appartement, grâce à la bienveillance des Theulier. Je reste au milieu de mes chers souvenirs! » Mais une lumière s'est éteinte dans sa vie. Une ombre planera désormais sur ses joies. A un an de là, aux vacances 1877, il voyage; il visite des parents et des amis. Au retour il écrit : « En somme, bonne excursion... beau temps continu... Malgré tout, je sens que je ne peux plus m'éloigner beaucoup de mes chers souvenirs. » Et un an plus tard, quand il est nommé vice-président : « Qu'est-ce qu'une joie qui n'est pas partagée ? »

De 1833 à 1840, Brives-Cazes fut élève du Lycée de Bordeaux, situé, à cette époque, tout près de l'habitation de ses parents, sur

l'emplacement où l'un de nos collègues, dont nous portons le deuil, a élevé récemment le palais des Facultés des Lettres et des Sciences. Il rencontra là, dès l'enfance, quelques hommes de sa génération qui devaient à divers titres marquer leur place parmi les premiers de la cité : MM. Azam, Alauze, Adnet, Alexandre Léon, Loste, Gustave Labat. Occupant dans la classe un rang honorable, Brives-Cazes ne tenait pas la tête. Il n'était pas doué d'une grande facilité naturelle ; mais il avait une extrême ténacité, le goût de l'étude, une volonté ferme de réussir. Ses aptitudes le portaient vers les sciences d'application : chimie, physique, histoire naturelle. Les succès qu'il obtint lui donnèrent un instant l'idée de se vouer au professorat et de concourir pour l'École normale supérieure des sciences.

Il y renonça et dirigea ses efforts d'un tout autre côté. En 1841, ayant terminé ses études classiques, ou mieux ses humanités, selon l'heureuse expression d'autrefois qu'on a tort d'abandonner, après un court stage chez M. Troubat, avoué, ses parents l'envoyèrent à Paris pour faire son droit, notre ville n'étant pas alors le foyer universitaire qui brille aujourd'hui d'un si vif éclat.

En 1844, à vingt-deux ans, Brives-Cazes est reçu licencié en droit, et docteur deux ans plus tard, le 15 mai 1846. Il est intéressant de noter, par contraste avec l'usage actuel qui donne aux thèses de doctorat le développement d'un ouvrage de fond, que sa thèse latine a seulement douze pages, et sa thèse française, *De l'Administration du tuteur et de l'Émancipation*, vingt pages. Si la soutenance des thèses était aussi difficile, il faut convenir que leur rédaction était bien simplifiée.

L'année suivante (1847), au concours des docteurs de la Faculté de droit de Paris, Brives-Cazes obtint un succès éclatant. Il remporta la médaille d'or.

Le sujet proposé était : *Histoire et théorie des partages d'ascendants*. La commission d'examen se composait de cinq membres : MM. Oudot, Perreyve, Colmet-Daage, Roustain, et Machelard, rapporteur. « Le premier prix, dit celui-ci, a été donné au mémoire dont l'auteur est M. Émile Brives-Cazes, de Bordeaux. Ce mémoire présente réunies de nombreuses qualités que nous n'avons rencontrées chez nul autre avec cet ensemble. Le plan, annoncé dès la première phrase, se déroule simplement et avec unité ; il ressort de toutes les parties qui concourent harmonieusement à formuler le système

général. Le style est correct et élégant, et sous cette forme agréable les idées sont saines et judicieuses. »

Après avoir cité les passages remarquables du mémoire, M. Machelard termine ainsi : « C'est surtout dans l'exposé de la théorie du droit actuel que M. Brives-Cazes procède avec fermeté et logique. Toute cette partie est traitée vigoureusement et de main de maître. Il n'est aucune des difficultés de la matière qui n'ait été examinée et résolue. Une étude attentive de la jurisprudence a permis au candidat de jeter une vive lumière sur toutes les questions que la pratique a soulevées. Toutes les discussions s'enchaînent dans un ordre harmonieux, grâce à l'habileté du plan et de la distribution. Enfin si le système de l'auteur est bien conçu, l'exécution de l'œuvre est encore meilleure. Aussi ne pouvons-nous donner une idée de la sève, de l'élégance, du charme même qui animent le mémoire. Chacun le lira sans fatigue, avec plaisir, et reconnaîtra que M. Brives-Cazes a déployé autant d'art dans la forme qu'il a mis de conscience dans ses recherches. »

Je me suis plu à reproduire les éloges exceptionnels donnés à ce mémoire, parce qu'ils indiquent avec autorité, au début de la carrière de Brives-Cazes, quelles seront dans l'avenir les qualités de son œuvre. Clarté, précision, abondance et sûreté d'information, netteté méthodique d'un plan bien conçu et bien suivi, exacte division du sujet, simplicité élégante de la forme, tous ces mérites signalés dès la première heure par le savant professeur de Paris dans le travail du jeune étudiant, sont les mêmes qui distingueront plus tard les travaux du jurisconsulte et surtout de l'historien.

Cette médaille d'or demeura pour Brives-Cazes le plus précieux souvenir. Un premier succès est comme un premier amour : il reste entouré d'une auréole lumineuse. « Les feux de l'aurore ne sont pas si doux que les premiers regards de la gloire. » Cette pensée de Vauvenargues est la formule d'une vérité éternelle. Le cœur de l'homme n'oublie jamais ces premiers sourires de la fortune. Quarante ans plus tard, touchant au terme de sa vie, lorsque Brives-Cazes écrit son testament, et lègue à votre Académie, Messieurs, la fondation d'un prix de cinq cents francs destiné à encourager les études d'histoire locale, c'est la médaille d'or, « joie de sa jeunesse », qu'il désigne pour en former le sceau.

Une forte instruction technique ne fut pas le seul avantage que

Brives-Cazes rapporta de ce séjour à Paris. Attaché successivement, en qualité de secrétaire, au cabinet de deux avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Descamps et Dupont-White, il noua avec ce dernier d'affectueuses relations qui eurent sur son esprit une grande influence.

Intelligence vive, brillante, étendue, causeur plein de feu, philosophe, littérateur, historien et économiste plus encore que jurisconsulte, Dupont-White exerçait un charme puissant. C'était un semeur d'idées. M. de Laveleye a pu très justement l'appeler un précurseur : plusieurs des idées qui ont acquis droit de cité dans la science furent d'abord exprimées par lui. Homme d'étude, homme du monde et homme d'esprit, Dupont-White joignait la séduction d'un commerce agréable à celle d'une instruction variée et profonde qu'il se plaisait à répandre. Sans ambition personnelle, libéral, indépendant, désintéressé, et, sauf un court passage au secrétariat général du Ministère de la justice en 1848, s'étant tenu toute sa vie volontairement à l'écart des fonctions publiques, Dupont-White était « un homme élevé par le caractère et par le talent », a dit Victor Hugo (1), à qui il donna asile, ainsi qu'à plusieurs représentants du peuple, dans la journée du 4 décembre 1851.

Dans ce milieu où il rencontrait autour de Dupont-White des hommes tels que Carnot, Jules Simon, Rémusat, Senard, à une époque où un souffle d'enthousiasme et de réformes plus généreuses que réfléchies passait sur la jeunesse, Brives-Cazes, au contact de ces natures d'élite, sentit se développer et s'affermir en lui le goût des idées générales, le sentiment de la liberté, l'amour de la science cultivée pour elle-même, en dehors des visées pratiques de fonctions à remplir ou d'avancement à poursuivre.

Avec son ami Augustin Cochin, il fut aussi l'un des auditeurs assidus des conférences du P. Lacordaire, qui réunissait alors tout Paris au pied de la chaire de Notre-Dame. Il s'échauffait à ce foyer d'éloquence et l'âme du prédicateur chrétien communiquait à la sienne quelque chose de son élévation et de sa fermeté morale. Cette belle figure du grand dominicain, resplendissante du double éclat du génie et de la sainteté, demeura rayonnante dans sa mémoire.

(1) Victor Hugo. *Histoire d'un crime*, t. II, p. 103.

Quinze ans plus tard il écrit dans son journal : « 4 novembre 1866 : Mort du P. Lacordaire. Quels souvenirs sur ce nom! Ma jeunesse n'a rien de plus ravissant. Comment pourrais-je oublier ?... »

Sans se bercer d'illusions, autorisées par un premier succès mais que l'avenir eût déçues, Brives-Cazes s'éprit à Paris d'un idéal auquel il demeura fidèle. Sa jeunesse fut active, régulière, plus soucieuse du travail que du plaisir. Son esprit atteignit de bonne heure la maturité et sa raison eut dès l'abord cette rectitude morale qui ne nous laisse dévier de la droite voie ni en théorie ni en pratique. Titres, honneurs, distinctions, fortune, ces biens vulgaires et passagers, vains hochets de l'orgueil humain, il les prisait à leur valeur. Il était loin de les mettre en balance avec l'attachement aux principes supérieurs, études, devoir, honneur, justice, amitié, avec ces sentiments dont le respect permet de ne jamais rougir ni devant sa conscience ni devant Dieu. Fais ce que dois, advienne que pourra : c'est la devise des nobles cœurs ; ce fut la sienne. Je ne dis pas que de tels caractères soient rares : notre temps, et la magistrature surtout, en a fourni de beaux exemples. Néanmoins ils sont le petit nombre : quand on les rencontre, il est juste, et il est bon, de les saluer et de leur rendre hommage.

Ce fut un bonheur pour Brives-Cazes d'avoir compris dès sa jeunesse ce qu'il entre de vanité dans toute ambition humaine, même la plus légitime, et que le succès en ce monde ne va pas toujours au plus digne et au plus laborieux, mais s'égare souvent sur le plus habile ou le plus heureux. Il devait éprouver par lui-même ce qu'il y a d'amertume à se sentir méconnu.

De petite taille, de frêle apparence, d'une physionomie où le regard ne s'animait qu'au feu de la pensée, d'une réserve extrême, modeste, discret, timide même et enveloppé, il n'était pas de ceux qui savent profiter des occasions et au besoin les faire naître. Il ignorait l'art de se faire valoir qui est aussi, parfois, l'art de parvenir. Il était dans sa destinée de n'être pas apprécié selon son mérite, d'être sacrifié à qui ne le valait pas, et de n'arriver que tardivement aux charges qui lui étaient dues. Tenu à l'écart sous l'Empire comme suspect de trop d'indépendance, il vit sa carrière entravée sous la République par le même soupçon. Prévention également injuste, car il ne fut jamais le serviteur d'un parti, mais uniquement,

comme il sied au magistrat, le serviteur de la loi, du droit, de la justice.

De retour à Bordeaux, en novembre 1847, il débute aussitôt au barreau de notre ville où, selon le témoignage de M. le premier président Delcurrou, « on apprécie bien vite la maturité et le sérieux, la solidité de son instruction juridique, ses plaidoiries bien étudiées que rehaussait encore sa modestie. Ses succès, sa bonne conduite, le recommandent pour la fonction judiciaire. Il est d'abord attaché au parquet du Tribunal, puis nommé juge suppléant, à la date du 9 novembre 1849. Cette fonction de suppléant, qui lui permet d'appliquer son activité à divers services, où il conquiert, de progrès en progrès, la confiance de ses collègues et l'estime des hommes d'affaires, qu'il remplit avec d'autant plus de zèle qu'elle est gratuite ; cette fonction, Brives-Cazes l'a remplie pendant plus de quatorze ans. Oui, quatorze ans, sans murmurer, avec la même résignation et une égale dignité ».

Être nommé à vingt-sept ans juge suppléant au Tribunal de Bordeaux, cela pouvait, à cette date de 1849, être regardé comme une faveur exceptionnelle, d'ailleurs parfaitement justifiée. Mais rester quatorze ans dans ce poste, c'est une disgrâce persistante. Quelle en peut être la cause? Messieurs, cette cause est tout à l'honneur du magistrat. Elle est le plus bel éloge qui se puisse faire de sa délicatesse morale. Par une de ces mesures d'exception que la passion politique explique sans les rendre légitimes, et dont notre génération a été plus d'une fois le témoin, en décembre 1851, l'inamovibilité de la magistrature fut suspendue. Des magistrats furent arrachés de leur siège, et parmi eux un juge au Tribunal de Bordeaux, M. Bellot des Minières. Par décision du Tribunal, Brives-Cazes fut désigné pour occuper provisoirement le poste du magistrat proscrit. Il accepta les obligations de la charge ; il n'en accepta pas le profit. Bien qu'il fût lui-même sans fortune, le traitement ne passa par ses mains que pour être remis intact à celui qui restait à ses yeux le véritable titulaire. Pour qui a le sentiment de la justice, le caractère du magistrat, comme celui du prêtre, est sacré et inamissible : *sacerdos in æternum.*

Au bout de deux ans, M. Bellot des Minières, mis à la retraite, fut remplacé ; mais, contre l'attente générale, ce remplaçant ne fut

pas Brives-Cazes. Les gouvernements ont, d'ordinaire, assez peu de goût pour les esprits indépendants. C'est un tort, car on ne se soutient bien que par ce qui résiste, mais c'est un fait, et ils sont les maîtres. On s'en aperçut à l'oubli qui, durant dix années, maintint Brives-Cazes simple suppléant.

C'était un sage : le travail le consolait des mécomptes de la vie, de ses lassitudes et de ses dégoûts. L'estime publique lui était aussi une compensation à une défaveur imméritée. Méconnus dans les régions officielles, ses titres sont proclamés par tous dans le monde du Palais. En 1861, il est élu membre du Conseil de l'ordre des avocats au premier tour de scrutin. La même année, il obtient, pour une étude juridique sur Ausone une médaille d'or de l'Académie de législation de Toulouse, qui l'élut un peu plus tard membre correspondant. En 1864, votre Académie, Messieurs, lui décerne une médaille d'or pour un mémoire sur la Chambre de Justice de Guyenne de 1582, chapitre important, et, avant lui, inconnu, de notre histoire locale.

Bien que la réserve de ses paroles. la dignité de son attitude, n'en aient jamais rien trahi, il souffrait de la longue injustice dont il était victime. J'en trouve la confidence dans son journal. A la distance où nous sommes des hommes et des choses, ces notes sont de l'histoire, je puis les reproduire intégralement : « 1er janvier 1864 : Je fais avec le bâtonnier les visites de l'Ordre : le monde officiel. Brochon, maire, parlant de l'indépendance du barreau, me donne des témoignages dont il n'est pas prodigue; le premier président Raoul Duval a l'air de me féliciter... J'ai répondu par mes sympathies pour le barreau... Ne suis-je pas sa grande victime ? — 28 janvier : Rude journée d'émotions. Brière-Valigny m'avise que je suis nommé juge de paix du troisième canton de Bordeaux. Puis le procureur général, le premier président, gracieux au possible. Position enlevée de haute lutte. Je ne me croyais pas si peu modeste en me laissant faire juge de paix. Que je regrette le barreau ! Ses sympathies ont fait ma force. Au banquet des stagiaires, où j'assiste comme secrétaire de l'Ordre, toast de Trarieux à mon adresse : Il y a de l'avenir dans ce jeune homme. Ma réponse émue. Qu'ai-je dit ? — 30 janvier : Banquet du Conseil de l'Ordre. Adieux au barreau. Séparation pénible. Trop juge pour un avocat, ou trop avocat pour

un juge... — 3 février : Le sacrifice est consommé. Je prête serment de juge de paix devant le tribunal. Compliments pleins de cœur et d'affection de M. le substitut de la Rouverade, de M. le président. Roquette. Que d'émotions à la fois ! J'entre aussitôt en fonctions. Que Dieu m'aide ! »

Cette nomination tardive n'était qu'une demi-réparation : Brives-Cazes n'eût dû que traverser les fonctions de juge de paix. On l'y maintint sept ans. Pour bien juger de cette âme, inacessible à tout sentiment de rancune personnelle, je me borne à rapprocher des notes que je viens de lire celles que je trouve à huit années de là : « 29 janvier 1871. Toujours des violences arbitraires : décret déclarant déchus de leurs sièges les magistrats ayant pris part aux commissions mixtes de 1852, notamment le premier président Raoul Duval... J'ai été sa grande victime ! » Pas d'autre réflexion. Toujours des violences arbitraires : c'est la seule leçon qu'il convienne au magistrat de tirer d'un événement où il eût pu voir une revanche. On ne se connaît pas assez : si M. Raoul Duval eût mieux connu Brives-Cazes, se fût-il mis en travers sa carrière ?

Souhaitons, Messieurs, dans l'intérêt supérieur de la patrie, que de tels malentendus, qui enlèvent au service public des forces précieuses, soient désormais inconnus parmi nous. Souhaitons, pour le bien de tous, que par les générations nouvelles soient oubliées les vieilles haines, les vieilles divisions, les vieilles intolérances; que sous l'égide d'un chef respecté, l'État ne soit plus regardé comme le bien d'un parti mais comme le patrimoine commun des enfants de la France; souhaitons que dans cette France réconciliée l'union de tous fasse régner la paix sociale, et que l'aube du siècle qui se lève éclaire une France loyale, fraternelle, généreuse, n'ayant qu'une seule âme, un seul cœur, un seul corps compact et puissant, aux forces décuplées, prêt pour un avenir digne de son passé.

Pendant huit années, Brives-Cazes s'acquitte des fonctions de juge de paix avec un soin, un zèle, une exactitude au-dessus de tout éloge. Arrive le 18 août 1871 : « Je suis enfin nommé juge au Tribunal civil de Bordeaux. Reçu à six heures du soir télégramme de Cochin, mon ancien et fidèle camarade de doctorat. Le garde des sceaux Dufaure a entendu la voix du Palais. Réparation ! ! poursuivie par Adnet, Princeteau, de Carbonnier, Cochin, etc. Leurs dévouements

actifs ont rompu le charme... malfaisant ! Justice tardive, dit-on... Manifestation universelle de sympathie. Nécessaire au Tribunal en 1854. Pour fortifier le Tribunal en 1871. Trop juge pour un avocat; trop avocat pour être juge : ma vieille épigraphe est à changer. — 21 août : Je prête serment et je suis installé au Tribunal. *Hoc erat in votis !* Me voilà revenu où j'avais réussi à me faire connaître. »

Sept ans s'écoulent encore durant lesquels Brives-Cazes semble de nouveau oublié en haut lieu. Il n'en jouit pas moins de l'estime de ses collègues. « 8 mars 1878 : Je suis élu par acclamation trésorier du Tribunal. C'est une surcharge de mes occupations variées, mais comment résister à l'élan de tant de cordialité ! » Quelques mois après, le 6 décembre, M. Dufaure étant redevenu ministre de la Justice, il a enfin la satisfaction d'écrire : « J'apprends ma nomination de vice-président du Tribunal. J'étais présenté en première ligne, mais j'avais à craindre le courant politique actuel que le président Brétenet a détourné en ma faveur. Installé le 18 décembre. Accueil sympathique. Flot de visites, de cartes, de lettres. Semaine d'émotions. »

Nouvelle étape de sept ans. Il échappe à l'orage qui, en 1883, bouleverse la magistrature ; mais d'autres, avec moins de titres judiciaires, portés par le courant politique, passent devant, et il doit attendre jusqu'en 1885 le siège de conseiller à la Cour. Il l'obtient grâce à la haute et pressante intervention de M. le premier président Delcurrou : rapproché de lui par une similitude de goût pour les recherches historiques, il en fut vite apprécié et ne cessa de recevoir les marques de son affectueuse sollicitude.

De septennat en septennat, ce couronnement de sa carrière arrive bien tard. Ses forces se sont consumées dans le rude labeur de la Chambre de police correctionnelle et des flagrants délits. Il sentait le poids du fardeau et sa plainte s'exhale dans ces notes : « Je viens de présider ma dernière audience à la deuxième Chambre, la plus lourde de celles que j'ai présidées. Quelque mélancolie s'y mêle. A peine le temps de faire mon *Journal des Arrêts* ; pas un dimanche pour mes études d'histoire locale ; pas une ligne au manuscrit ouvert en octobre dernier. »

Déjà il avait le pressentiment de sa fin prochaine : « 27 novem-

bre 1884 : Je cède le *Journal des Arrêts* que je n'ai cessé de rédiger depuis janvier 1848. Je lui dois la notoriété qu'il a faite à mon nom, les nombreux volumes dont il a grossi ma bibliothèque, les premiers mille francs dont j'ai disposé! Je m'en sépare tristement, avec l'émotion d'un commencement de détachement de ce monde. » Un mois après il ajoute : « L'année qui va finir a mis fin à des apparences sur mon état physique. Je me suis aperçu depuis six mois de la raideur de ma jambe gauche : de là des trébuchements, un pied tordu... je boite. Ma marche est inquiète... Mon côté gauche semble affaibli... Je lutte contre cette décadence. » Quelques semaines plus tard : « 28 février 1885. Je suis nommé conseiller. Je vais encore une fois quitter le Tribunal, mais dans de meilleures conditions qu'en 1865, et j'arrive enfin à la Cour, *pede claudo*. C'est le repos : *otium cum dignitate*. Grande manifestation de sympathie au Palais et au dehors. — 11 mars : Installé comme conseiller, j'ai rejoint mon siège clopin-clopant, soutenu par l'accueil le plus aimable, et même le plus flatteur, pour le vieil arrêtiste. Une nouvelle vie va s'ouvrir... Des loisirs inconnus... Adieu ma vie de vice-président, une longue période très intense pour l'esprit et le cœur. Que de chers souvenirs! »

Au 31 décembre de cette même année 1885, jetant un regard en arrière, il résume ainsi ses impressions : « L'année qui va finir a vu le couronnement de ma carrière : honneurs, grande aisance, loisirs inouïs, liberté d'esprit, n'était l'état de ma jambe gauche ; vives inquiétudes de ce côté... Marche non assurée, menaçante; accident possible d'un moment à l'autre. Triste situation! »

Telle est la destinée humaine. Nommé enfin conseiller, à soixante-trois ans, Brives-Cazes se réjouissait : il touche au terme de son ambition; il sera l'historien du Parlement de Bordeaux; toutes les vicissitudes, tous les froissements de sa vie sont oubliés. Avec cette nomination, si longtemps attendue, va lui venir, ample et libre, le loisir toujours souhaité pour ses travaux historiques. Ce fut la maladie qui vint, maladie si grave qu'elle annonçait la mort à courte échéance. Le jour même où il prit possession de son poste de conseiller, il dut, pour la première fois, s'appuyer sur une canne pour se rendre au Palais, sur le bras d'un collègue pour gagner son fauteuil.

Il avait subi la première atteinte de cette cruelle maladie de la

moelle épinière, paralysie rapidement progressive qui allait envahir l'un après l'autre tous ses organes, et, en moins de trois ans, le conduire au tombeau. Il n'en fut pas abattu et fit tête à l'épreuve avec un courage inébranlable. Continuant d'employer de son mieux le peu de vie qui lui restait, aussi longtemps qu'il put marcher, il se rendit au Palais et à l'Académie; aussi longtemps qu'il put tenir une plume, il écrivit dans son cabinet. Sans illusions d'ailleurs. Avec sa lucidité ordinaire, il suit les progrès du mal et note chaque étape de cette *via dolorosa*. Je reproduis quelques-unes de ces éphémérides. Elles témoignent d'une énergie vraiment admirable. Cette fermeté d'âme forme un contraste saisissant avec les défaillances morales si fréquentes à notre époque de pessimisme et de théories amollissantes. Pour beaucoup de nos contemporains la vie est une fête qui doit toujours leur sourire. On la prend en dégoût au premier nuage. On se blesse au pli d'une feuille de rose. A ces décadences, qui sont des ferments de dissolution sociale, il convient d'opposer de plus nobles exemples, et de montrer que la vie, même disputée pied à pied à la mort, est toujours digne d'être vécue parce qu'il en peut toujours être fait un bon et utile emploi.

« 1er mars 1886 : Après l'audience, je suis envahi par une crise nerveuse, suivie d'une congestion violente. Situation grave. Impossible de marcher. Accalmie le 4. Je suis encore bien faible. Grands témoignages d'affection des amis accourus. Crises intermittentes. Trop faible pour aller au Palais. Je lutte. »

Un mois se passe : « 25 avril. Pâques : beau soleil et de plus doux souvenirs. Plus de vacances de Pâques. Résignation. Plus de crise, mais grande faiblesse. Je vais à la messe au bras d'un ami : aller très difficile; retour très pénible. Tristes vacances ! — Mai et juin : Je retourne par intervalle au Palais où mon énergie est admirée, en même temps qu'on me donne l'assistance la plus cordiale. Grande fatigue. — 5 juillet : Je cesse la correspondance Dalloz que j'avais depuis juillet 1854. Elle se fera désormais par la poste. Par une déférence des plus courtoises, le Comité a chargé M. L... de venir personnellement me faire connaître sa décision ; ce qu'il a fait très gracieusement en me révélant les démarches d'un collègue qui a tenté de me supplanter. Ainsi se détachent successivement les occupations multiples dont j'avais rempli ma vie laborieuse. C'est presque providentiel dans l'état d'affaiblissement où je suis, mon

intelligence n'étant plus servie que par des organes insuffisants. Où vais-je ? — 21 août : Je pars pour Balaruc-les-Bains, sur les conseils et l'insistance de M. le premier président Delcurrou, qui a préparé mon installation dans ce village. Séjour difficile dans mon état, adouci par l'empressement cordial du curé du village. Station plus qu'austère. Tout y est d'un primitif inconcevable, peu approprié à l'état de ceux qui s'y rendent. Rentré chez moi, sans accident, je m'étonne de l'effort que j'ai dû faire. »

Ce voyage n'amena aucune amélioration et le journal continue son impitoyable analyse : « 14 octobre : Ma situation s'est aggravée. Marche de plus en plus difficile. Main gauche refuse le service. On m'applique des pointes de feu. Je ne peux plus sortir. Rentrée de la Cour : je devrais siéger à la quatrième Chambre ; mais quand ? — 1er janvier 1887 : L'atrophie musculaire s'est aggravée de jour en jour : elle a gagné mes jambes, mon bras gauche et même les muscles de la langue. Où s'arrêtera-t-elle ? Que Dieu me garde ! Où est le *mens sana in corpore sano* ? Mon intelligence encore entière n'est plus servie que par mon bras droit ! »

A cette date, Messieurs, la mort planait sur Brives-Cazes. Il n'avait plus que six mois à vivre. Ou plutôt tout était déjà mort en lui, sauf le cœur, l'intelligence et la main droite. C'en était assez pour qu'avec une force d'âme merveilleuse, il achevât d'écrire, fît imprimer et publiât l'un de ses meilleurs travaux historiques, *les Origines du Parlement de Bordeaux* dont la première partie parut en janvier 1887 avec cette touchante épigraphe : *Studia senectutem delectant, domi consolant.*

Obligé de renoncer au Palais, il se donna tout entier à l'histoire, travail de prédilection et préoccupation constante de sa vie. Les études, charme de sa jeunesse, distraction de son âge mûr, devinrent la consolation de sa vieillesse. Dès la première heure, il avait été du nombre de ces esprits distingués, les Léo Drouyn, les Barckhausen, les Gustave Labat, qu'assembla autour de lui, pour leur insuffler le feu sacré et les initier aux mystères de la paléographie, le maître éminent, aujourd'hui patriarche vénérable de l'érudition bordelaise, M. Jules Delpit. De ce petit groupe sortit la florissante *Société des Archives historiques de la Gironde.*

(A suivre.) Gaston DAVID.

MADEMOISELLE SIVAN

PREMIÈRES ANNÉES DE L'ATELIER CHRÉTIEN (1)

On se tromperait beaucoup si l'on croyait que, pour avoir une maison plus spacieuse, Mlle Sivan eût dès lors la bourse mieux garnie. Il n'en fut rien. On vivait plus que jamais sur les fonds de la Providence et sur la générosité de Mme Milhac, qu'Elvina secondait de son mieux par son travail, celui de ses enfants et de quelques jeunes filles du dehors qui, sous sa conduite, se formaient à la vie et aux vertus chrétiennes. Ces jeunes filles venaient travailler tout le jour et retournaient le soir dans leur famille. Quant aux enfants, leur nombre ne tarda pas à augmenter.

La sixième qui se présenta avait dix-huit ans. Venue de Cadillac-sur-Garonne, elle apprenait l'état de lisseuse, près de l'église Saint-Paul. Comme elle était très bonne fille, et qu'à tout prix elle voulait rester vertueuse, elle se porta d'instinct vers les Sœurs de la Sagesse, dont elle avait fréquenté l'école à Cadillac.

Elle y trouva une sainte religieuse qui devint son ange gardien. Quand la jeune fille avait un chagrin, un découragement, un de ces riens qui sont des montagnes pour la jeunesse, et qui influent plus qu'on ne croit souvent sur toute la vie, Laure allait trouver la Sœur dont elle avait pris le nom par reconnaissance ; elle s'en revenait toujours plus joyeuse et plus forte.

Comment fut-elle attirée chez Mlle Sivan ? Je l'ignore ; elle aussi. Toujours est-il qu'elle y vint. Au premier coup d'œil,

(1) Nos lecteurs n'ont pas oublié Mlle Elvina Sivan, fondatrice de l'*Atelier chrétien*, dont nous annoncions la douce mort dans notre numéro du 25 mai dernier. Ils seront heureux d'apprendre que la Vie de cette femme admirable, écrite avec le cœur et avec talent, par l'aumônier si dévoué de son Œuvre, paraîtra bientôt en volume.

Les pages que nous donnons ici en primeur formeront le chapitre troisième du très intéressant et édifiant travail de M. l'abbé Estève. N. D. L. R.

la pieuse directrice devina dans Laure une coopératrice dévouée pour son Œuvre. « Mon enfant, dit-elle, il est inutile que vous fassiez un essai. Il faut ou ne pas entrer ici, ou rester toujours. » Laure avait bien envie de rester, car elle avait vu des enfants, des enfants malheureuses ; elle s'était souvenue de ses premières années passées dans l'abandon, et une voix impérieuse lui disait que sa place était là. Mais la dame qui l'accompagnait se récria, et réclama quelques heures au moins de réflexion. M^lle^ Sivan les accorda. La réflexion ne fit que fortifier le premier mouvement. Le lendemain, Laure se rendit, au moment où on allait se mettre à table : « C'est bien le moment d'arriver ! » dit Elvina, qu'effrayait la perspective d'une bouche de plus à nourrir. La pauvre fille se mit à fondre en larmes ; ce que voyant, Elvina se mit à son tour à l'embrasser, à lui parler bien tendrement ; puis elle la fit asseoir à table, à côté d'elle, et lui donna la moitié de sa maigre pitance. Pour son premier repas, Laure mangea des topinambours ; elle les trouva délicieux.

Laure est maintenant la sœur Laure. Elle a été, avec Noélyne, le principal soutien de la maison. Elle se fait vieille, car elle a rudement peiné depuis trente ans. Mais son cœur est toujours jeune et d'une tendresse ineffable, avec un je ne sais quoi de simple et de naïf qui donne à sa bonté plus de saveur encore. Vous pensez bien qu'elle n'est pas très experte en l'art de déchiffrer les écritures. Sans cela, je ne dirais pas ces choses qui la feraient pleurer grandement. Plusieurs fois, prise elle aussi de découragement à la vue de tant de misère, elle a voulu s'en aller; mais en voyant ces pauvres petits êtres lui sourire et lui tendre les bras, le courage lui a toujours manqué.

Dans le couvent et ailleurs, tout le monde l'appelle « ma mère Laure ». Quand elle entre dans une classe, qu'elle traverse la cour ou qu'elle fait la cuisine, elle a invariablement autour d'elle sept ou huit petits lutins qui se pendent à son cou pour l'embrasser, qui s'accrochent à sa robe et qui lui crient : « *Maman Alau ! maman Alau !* »

On trouve peut-être que je m'attarde un peu trop à ces

commencements. C'est que j'y goûte un grand charme, le charme des choses lointaines, des choses inconnues, des rivières à leur source, là-haut, dans ces coins de montagnes où l'œil de l'homme n'a jamais pénétré, et où les eaux réfléchissent mieux l'azur du ciel.

Au surplus, je n'aurai guère le loisir, à présent, de crayonner de nouvelles figures. Le ruisseau va devenir torrent, je veux dire que les misères vont venir plus nombreuses frapper à la maison hospitalière. Elles sont six au mois de mars 1858; dans un an, elles seront quarante.

Donc la maison de la rue Millière est plus grande. Il y a un jardin, un joli jardin où l'on travaille le jour, où l'on prend la récréation quand il fait beau, où l'on prend patience aussi en attendant le dîner, qui n'est pas toujours prêt à l'heure, et pour cause. Il y a, de plus, une cave. Oh! cette cave! vous ne devinez pas ce qu'on en fit. On en fit le réfectoire. Il faut dire que le matériel répond parfaitement aux splendeurs de la salle à manger. Quelques planches servent de tables; les cuillers et les fourchettes sont en bois; chacune possède une écuelle en fer où elle mange la soupe, le café au lait et la viande, quand il y en a. Souvent l'écuelle devient inutile, tant le menu est simple. Je ne pense pas que l'on commît beaucoup de péchés de gourmandise, à cette époque, dans la maison.

Et ce chétif repas, on ne peut pas même le prendre tranquillement. Tous les gamins du quartier se réunissent à cet endroit. De voir le couvert mis dans une cave, cela les réjouit fort, et ils se font un jeu cruel de railler cette pauvreté et de gâter, à coups de pierres, la nourriture de ces enfants. Je connais un prêtre qui fréquentait, vers ce temps-là, l'école voisine, et qui s'est rendu coupable de cette méchante action, quand il avait sept ou huit ans. Ce souvenir lui pèse comme un remords, et il pleure presque en songeant qu'il a pu priver de son repas quelque pauvre orpheline du bon Dieu.

Aux dortoirs, même misère. On couche un peu partout. Deux tréteaux, trois planches, une paillasse, voilà un lit; il y a un drap aussi, un seul, et il n'y en a pas de rechange. A

mesure que les enfants augmentent, le nombre des lits devient insuffisant. Que faire? On met deux enfants sur la même paillasse. Cela leur importe peu, on dort si bien à cet âge! Elvina donne l'exemple, elle partage sa couche avec Laure et elle n'a pas plus de draps que les autres. Pour surveiller sa petite famille, pour rassurer celles qui ont peur, pour consoler celles qui pleurent, car les orphelines pleurent quelquefois, le soir, en pensant à leur mère, elle couche tantôt ici, tantôt là, et souvent, la nuit, elle se lève pour voir si tout le monde est tranquille. Pour le reste, elle s'en rapporte à Dieu et à ses anges; est-ce que les anges ne sont pas faits pour veiller sur les petits enfants?

Toutefois il fallait avoir l'œil sur le démon, comme le témoigne le trait suivant. Il y avait, près de Saint-Nicolas, une fille nommée Marie B*** qui, malgré sa présence presque continue à l'église, faisait le scandale de tout le quartier. M^lle^ Sivan la connaissait depuis assez longtemps. Elle l'avait conduite plusieurs fois au Père Raphaël et avait essayé de la ramener au droit chemin. Ses efforts ne semblèrent pas inutiles, car cette personne vint d'elle-même lui demander un asile dans sa maison. Elvina la reçut avec d'autant plus d'empressement qu'elle trouvait l'occasion de réaliser l'idée première de son œuvre.

Marie B*** était extraordinaire. Extérieurement, elle vivait comme une sainte; pourtant les enfants en avaient peur. Un soir, elle demanda avec instance à parler à M^lle^ Sivan. Elle lui raconta toute sa vie, et cette vie n'était qu'un tissu d'abominations où l'influence diabolique se montrait visiblement. Cet entretien dura jusqu'à onze heures et demie. Tout à coup, un grand bruit se fit entendre dans la cuisine. Tous les ustensiles se mirent à s'agiter avec fracas : « J'ai peur, Mademoiselle ! s'écria Marie. — Je le crois bien, dit Elvina; vous avez peur parce que vous êtes avec le démon; mais moi je n'ai pas peur, parce que je suis avec le bon Dieu. » Elle fit un grand signe de croix, et le bruit cessa comme par enchantement.

Depuis lors, on entendait souvent, pendant la nuit, des

bruits étranges. Sans être le moins du monde superstitieuse, Elvina faisait prier, jetait de l'eau bénite partout, et se multipliait pour donner du cœur aux enfants qui tremblaient d'épouvante.

Enfin Marie B***, résistant à toutes les sollicitations de la grâce, sortit de la maison. Elle revint à son ancienne vie et mourut dans ses égarements. Mlle Sivan, de qui je tiens cette histoire, se consolait un peu en songeant à cette pauvre âme : « Au moins, disait-elle, tant qu'elle a été chez nous, elle n'a pas fait de mal. »

Le règlement de la petite communauté ressemblait en bien des points à celui des maisons religieuses. On se levait à quatre heures et demie ou cinq heures, selon les temps et les âges. La journée se partageait entre la prière et le travail, accompagné de lectures pieuses et de cantiques. Chaque matin, les plus grandes allaient à la messe. Saint-Nicolas était tout proche ; mais on préférait la chapelle des Passionistes. C'est là que l'Œuvre avait pris naissance ; on l'aimait comme une patrie. On y suivait tous les offices, on y chantait aux Saluts ; et puis on y trouvait le « bon Père » toujours aimable, toujours souriant. On avait tant besoin de lui ! La vie était si dure pour Elvina et pour ses enfants ! Mais un conseil du Père Raphaël rassérénait tout le monde et rendait plus doux les sacrifices. On ne saura jamais tout ce qu'un bon prêtre peut donner de force à une âme.

Ce n'était pas que le Père Raphaël se montrât fort ardent pour l'Œuvre de sa pénitente. Au contraire, tout en admirant au fond, il se retranchait extérieurement dans une réserve extrême ; et si Mlle Sivan avait toutes les audaces de la charité, il avait, lui prêtre et directeur, tous les sages tempéraments de la prudence. Il se contentait donc de signaler les écueils à Elvina, la laissant, du reste, libre d'agir selon les lumières que Dieu lui donnait, et ajoutant qu'en définitive il ne pouvait pas l'empêcher de faire le bien. La bonne Elvina ne demandait pas autre chose. Aussi quelle force elle rapportait de ce petit sanctuaire où, chaque jour, elle allait retremper son âme pour de nouveaux dévouements !

Pour se rendre à la chapelle, on évitait les rues populeuses, quoique bien plus commodes. On suivait la rue des Sablières, le chemin des *Cinq-Arâits* (rue Grateloup), qui longeait l'orphelinat de la Mission, et enfin la rue des Cinq-Deniers (rue de Brézetz). Dans ces rues solitaires et presque inhabitées, on trébuchait dans les fondrières, on enfonçait dans la boue jusqu'à la cheville ; de novembre à février, on n'y voyait goutte ; mais l'hiver comme l'été, sous le soleil comme sous la pluie, on marchait quand même. Chacune tenait son chapelet à la main. De sa voix claire et douce, Elvina disait : « *Je vous salue, Marie* » ; et toutes répondaient : « *Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous* » ; et ainsi la petite troupe s'en allait, joyeuse et recueillie, demander au Père qui est aux cieux la grâce qui nourrit les âmes et le pain qui nourrit le corps.

Mme Milhac se joignait au cortège ; puis elle revenait prendre son café au lait au milieu des enfants, et se donnait le plaisir de faire quelques observations, d'ici, de là, en bonne mère de famille, quelques semonces qui manquaient généralement leur but. On n'a pas tous les talents ; et de trouver à manger pour tout ce monde, c'en était un qui la dispensait des autres. On s'imagine facilement, d'ailleurs, qu'elle n'y put bientôt plus atteindre, car la famille augmentait à vue d'œil. Le contenu du fameux panier, qui avait suffi à peu près, pendant quelques mois, n'était plus qu'un faible appoint à la nourriture de chaque jour. Pour se consoler, Mme Milhac se chargea de la comptabilité de la maison, chose à laquelle Mlle Sivan n'entendit jamais rien. Elle fit même le projet de payer quelques dettes. Mais soit qu'elle eût promis au delà de ses moyens, soit que l'argent fût absorbé par les dépenses urgentes, elle ne put réaliser son dessein, et le thermomètre financier de l'Œuvre resta toujours au-dessous de zéro.

On commençait toutefois, dans le quartier et même au delà, à connaître l'Atelier chrétien, et un courant sympathique s'établissait en sa faveur. Parmi les personnes qui se signalèrent alors par leur charité, je dois nommer la vénérable Mère Rivière, supérieure de l'hôpital Saint-André, qui envoya

une fois jusqu'à deux cents francs, une fortune, à Mlle Sivan. Le couvent de la Miséricorde n'oublia pas que lui aussi avait traversé de mauvais jours; il fut un des amis de la première heure, il resta un ami fidèle, comme nous pourrons le voir dans la suite. Mme Lescure, Mme Degors rendirent aussi beaucoup de services; on peut les regarder comme les premières dames patronnesses de l'Œuvre, avec Mme Justin Dupuy, femme de l'éminent directeur de la *Guienne*.

Mme Justin Dupuy n'avait pas de fortune, mais elle avait un grand cœur et des relations. Elle mit tout au service des Enfants abandonnées. Elle se fit mendiante; elle allait chez ses amies, chez ses fournisseurs, demandant la part des pauvres. Les uns lui donnaient de l'argent, les autres un gigot, un pot-au-feu, un poulet, une morue ; elle ne refusait rien et venait elle-même porter ces provisions, heureuse de rendre service et de faire plaisir.

Mais qu'est-ce que cela pour tant de monde? Car Mlle Sivan s'est fait une loi de ne refuser personne. Elle reçoit de vieilles femmes impotentes; elle reçoit des enfants de trois ans, de deux ans, de dix-huit mois! Tout cela mange et ne travaille pas. Quel problème à résoudre chaque matin ! et que de larmes répandues, en se demandant si les pauvres enfants auront seulement du pain pour leur dîner! Laure et Noélyne n'y tiennent plus; une idée sublime traverse leur cœur; elles vont trouver Elvina : « Mademoiselle, vous voyez, nous n'avons plus rien, pas d'habits, pas de pain. Ça nous fait mal de voir les petites qui pleurent. Si vous vouliez, Mademoiselle, nous pourrions aller demander l'aumône dans les belles maisons. » Mademoiselle ne veut pas. Elle ne peut se faire à l'idée de voir ces enfants, si jeunes, seules dans les rues, exposées à tout.

Mais la nécessité devient plus forte ; le propriétaire, le boulanger, sont là qui réclament, qui menacent impitoyablement. Quelques jours après, Elvina fait venir les deux jeunes filles : « Allez, mes pauvres enfants, et que le bon Dieu vous protège! » Elles se mettent à genoux et la sainte femme leur donne sa bénédiction. Les voilà parties. L'une a

dix-huit ans, l'autre quinze ; mais elles n'ont pas peur. Elles pensent aux petites qui ont faim, elles pensent à leur mère adoptive, elles frappent résolument à toutes les maisons de la rue Millière. Et au lieu de rebuts qu'elles attendaient, tous les cœurs s'ouvrent et toutes les mains ; on donne des sous, on donne des provisions. Le soir, elles rapportent, à foison, des bons de pain, des bons de viande, du bois, des choux, des sabots, des pommes de terre, plus huit francs en cuivre et en pièces blanches.

Quelle fête ! Elvina pleure de joie en les voyant et les presse sur son cœur. Oh ! le beau souper qu'on fit, ce soir-là, dans la cave de la rue Millière ! Telle fut la première quête de l'Œuvre des Enfants abandonnées ; la bénédiction d'une mère porte toujours bonheur.

Quand la ruche est trop pleine, les abeilles s'en vont. Nos orphelines sont quarante au bout de dix-huit mois. Elles ne tiennent plus dans la maison, et plus que jamais, le propriétaire menace de les jeter dehors. Il faut partir ; mais où aller ? On n'en sait rien ; la Providence y pourvoira. Vers la fin de l'été 1859, on dit adieu à la rue Millière, non sans quelques larmes ; — les malheureux aiment les lieux où ils ont souffert. — Les plus grandes prennent les petites dans leurs bras ; les autres, Elvina en tête, chargent sur leurs épaules les tréteaux, les planches, les paillasses, les draps, les écuelles de fer, les cuillers de bois ; et elles s'en vont, à la garde de Dieu.

L'Abbé Estève.

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

LETTRES (Suite)

XVII

A M. l'abbé J. B...

Larrivaux, ce 13 juillet 1889.

Bien cher Ami,

Je suis arrivé à Larrivaux depuis hier soir, fatigué, pouvant à peine me tenir sur mes jambes... J'ai retrouvé au sein de l'excellente

famille de mon élève la même cordialité et la même tendresse, c'est le mot. Les cœurs n'ont pas vieilli, ni rien perdu de leur chaleur. Dieu soit loué de m'avoir conduit dans ce petit nid ! Il y en a tant d'autres sans abri, tant d'autres qui souffrent ! Pourquoi y a-t-il des privilégiés, pourquoi suis-je de ce nombre ? Adorons la bonté de la Providence. Ici, je suis l'enfant gâté; on m'a trouvé maigre et fatigué et on m'a proposé un régime particulier au vin de Vial, aux côtelettes, etc. J'ai cru devoir refuser.

M. S... était ici la veille de mon arrivée. J'ai bien regretté de ne pas le rencontrer. Avant de quitter Bordeaux je l'ai revu et l'ai remercié de sa gracieuse hospitalité. Il a été charmant, presque affectueux et m'a même offert de conduire Henri, quand je le voudrais, à la maîtrise pour y faire de la musique.

Hier je me suis arrêté à Soussans pour voir notre cher malade. Je l'ai trouvé très fatigué, la figure amaigrie, encadrée dans une barbe assez longue qui lui donne un air lugubre. La fièvre est grande, les douleurs qu'il ressentait au côté le font encore cruellement souffrir... Ne devons-nous pas acheter par le sacrifice notre sacerdoce ? Heureux ceux qui savent utiliser tous les petits maux de cette vie afin de se préparer aux épreuves du ministère ! Plus j'approche vers le but, plus je tremble à la pensée des dangers et des soucis du prêtre. Sans doute ce n'est pas bien courageux, ce n'est même pas digne de nous de s'effrayer à la vue de la souffrance, mais c'est pour moi un sentiment presque irrésistible. Mon imagination me retrace quelquefois un tableau bien noir, bien noir, et presque pas de bleu au ciel, triste horizon vers lequel je me retourne involontairement pour rêver et souffrir à l'avance d'un mal qui peut-être ne m'atteindra jamais. Et cependant que penser de cette solitude sans amis, de cette charité sacerdotale très souvent sans reconnaissance et quelquefois tout à fait mal interprétée, de ce zèle infructueux, de ces critiques en l'air, de ce délaissement quasi universel ?... Oh ! quel malheur de se laisser emporter par le cours de ses pensées sur des rivages si sombres et si incertains !

Comme je l'avais promis à T..., je me proposais d'aller le presser un moment sur mon cœur et essayer de vous remplacer près de ce bon ami; je l'avais même averti par lettre de ma prochaine visite, lorsque la divine Providence est venue détruire tous ces beaux plans de l'amitié. Qu'elle soit bénie toujours ! Depuis l'avant-veille,

ma sœur Suzanne était retenue au lit, malade d'une angine. Quelque temps on a craint une complication de mauvaise fièvre. Et j'ai souffert, bien cher ami, d'un avenir qui s'assombrissait, de la douleur de ma mère tremblante au pied de ce lit que son imagination lui faisait entrevoir entouré déjà de cierges funèbres. Oh ! oui, j'ai été triste, trop pour aller voir T... et quitter ma sœur. Grâce à Dieu, elle est maintenant hors de danger. J'ai pu me mettre en route pour Larrivaux, tranquille et confiant en la divine Providence.

Je vous donne là bien des petits détails, je sais qu'ils vous intéressent, aussi n'ai-je pas craint de revenir sur cette histoire ancienne et toujours nouvelle. J'aime à vous dire mes douleurs, elles ne se présentent que rarement sous un jour nouveau, mais elles n'en demeurent pas moins toujours cuisantes. Si mon cœur saigne, je vous en envoie quelques gouttes, recevez-les.

Enfin j'ai quitté Bordeaux... La campagne a quelque chose de plus pur dans sa simplicité, de plus divin dans le calme de son immensité, de plus religieux dans l'éternel élan des créatures vers leur Souverain Maître. Ici les fronts me semblent plus sereins, le vice y a moins creusé de sillons, les âmes sont plus près de Dieu.

A Dieu, bien cher ami ; je vous quitte après ces réflexions qui ne sont que pour vous. C'est le même cœur qui vous parle, la même bouche qui vous embrasse.

XVIII

A M. l'abbé H. T...

Larrivaux, ce 15 juillet 1889.

MON BIEN CHER AMI,

Je pense à vous tout particulièrement aujourd'hui. N'est-ce pas votre fête ? Comme je prie votre saint patron de vous donner quelque chose de cette royauté spirituelle qui fait sa gloire dans l'éternité ! Soyons rois par le cœur. Nous pouvons l'être, il suffit d'être grands par la vertu et par la noblesse de nos sentiments, grands par le sacrifice, grands par le dévouement de tous les jours. Aimer, aimer en Dieu, voilà ce qui nous élève au-dessus du vulgaire. Ayons cette fierté bien légitime, nous, futurs prêtres, de monter sans cesse en

passant par le Calvaire avant de nous fixer au Thabor et de montrer à tous que les enfants du peuple peuvent, avec la grâce, se faire un front capable de porter la plus belle couronne, celle du sacerdoce de Jésus-Christ.

J'ai quitté Bordeaux vendredi dernier, laissant ma sœur encore malade, mais dans un état qui n'inspire plus de crainte. Le bon Dieu connaît les siens, qu'il soit béni ! Je me suis arrêté quelques heures à Soussans, chez l'abbé Maizonnobe. Son état est grave. Je le recommande à vos bonnes prières ; faites comme si c'était pour moi.

Me voici maintenant avec mon jeune élève, devant cette petite intelligence et cette petite âme sur lesquelles je dois travailler pour les former à l'image de Notre-Seigneur. La tâche est noble, mais difficile par sa délicatesse. Je suis heureux, cependant, de me mettre en contact avec les âmes et de vivre un peu dans ce monde spirituel et tout divin : c'est le prélude de mon ministère futur.

Au moment où mon cœur s'épanche dans le vôtre, je suis en classe, à côté de mon Joseph occupé d'un exercice de style. Que de progrès il a encore à faire avant de parler la langue des maitres ! Nous avons passé par ce moule. Hélas ! avec quelle forme en sommes-nous sortis !

Adieu, mon petit roi ; gardez toujours votre fleur de lis, préparez-vous à porter la couronne cléricale, aimez et priez pour vos fidèles amis. Je vous embrasse encore une fois.

XIX

A M. l'abbé J. B...

Larrivaux, 18 juillet 1889.

BIEN CHER AMI,

Je vous remercie de votre lettre si consolante pour un cœur « angoissé » comme le mien. Sans doute j'ai eu de bons jours, même d'excellents, surtout depuis que je suis ici ; mais il en est d'autres, par contre, qui ne comptent que pour le ciel. Heureux si je savais mettre à profit toutes ces attentions de Dieu !... Demandez au divin Crucifié de me faire comprendre ces paroles de l'Office : « *In manus tuas commendo spiritum meum.* » Demandez cette grâce pour

ma mère; elle a tant besoin de patience et de courage dans cet océan de misères au-dessus duquel il lui faut, depuis vingt-trois ans, soutenir ses enfants exposés.Les bras se lassent, si le cœur reste infatigable.

Merci des consolations que vous me donnez pour l'avenir. Assurément le ministère ne m'apparaît pas sous un aspect bien beau. Est-ce illusion ou réalité? Ce qui est certain, c'est qu'en général je ne visite pas de curé à la campagne sans éprouver inconsciemment un froid au cœur extraordinaire. Cependant je reconnais qu'avec vous, bien cher frère, la solitude sera moins grande. Votre souvenir me gardera comme un ange protecteur. D'autre part j'aurai près de moi un Dieu, le Dieu de ma première communion et de mon sacerdoce. En faut-il davantage ? Je serai heureux à l'ombre des tabernacles où je passerai, ce me semble, de longs moments. Merci de m'avoir rendu le courage en me découvrant un coin du ciel. C'est toujours là qu'il faut en revenir dans les heures de souffrance.

Des nouvelles de ma famille ? En voici : Suzanne va mieux, mais c'est le tour de ma mère. Les angines sont contagieuses. Ma mère garde le lit depuis que ma sœur l'a quitté. J'espère dans le bon Dieu et crois qu'il n'y a pas de danger. Quoi qu'il en soit, c'est encore une peine. Ah! c'est si triste dans une pauvre maison quand la mère n'est pas au milieu de ses enfants !

... Adieu mes rêves de pèlerinage et de bonheur auprès de mes condisciples pour lesquels je conserve au fond du cœur une si vive affection. Adieu, Verdelais! tu es trop loin de Saint-Estèphe : la dépense serait trop grande pour moi. Bien cher ami, j'en fais le sacrifice, il vaudra bien une prière et même un bon chemin de croix sur le Calvaire.

... Quelles bonnes vacances je passe, surtout au point de vue de la piété! C'est charmant, céleste, dans ce calme des champs. Il me semble entendre la voix de Dieu partout. Je vis, j'aime, je prie. O bonheur, avant-goût des éternelles joies! Il ne manque plus qu'une chose à la perfection de mon état, la réalisation d'un bien, quel qu'il soit, fait au prochain.

Vous me parlez de vos amis, oh! faites-leur le plus de bien possible. Approchez-les tout près de votre cœur sacerdotal. Ils gagneraient tant à connaître le prêtre. On s'éloigne trop de lui

à notre époque, voilà peut-être pourquoi il y a tant de méchants. J'ai encore peu vécu, et cependant j'ai pu constater l'heureuse influence de quelques bons prêtres, sur l'âme des enfants surtout. A l'œuvre, cher ami, avec prudence et piété. La terre que vous travaillez est riche, faites-lui produire des fruits. Permettez-moi d'y faire tomber quelques rayons de ma pauvre charité pour l'ensoleiller, quelques effusions de mes prières pour l'humecter. Vous me parlez de G... Oh! si vous saviez comme je m'intéresse à lui! Je l'ai abordé plusieurs fois, j'ai pu lire un peu dans son âme et j'ai eu de l'espoir pour son avenir. Qu'en dites-vous? Ne pourrait-il pas y avoir là une belle âme, une âme de prêtre? Cette pensée me charme, je la caresse souvent.

J'ai failli prêcher dimanche ; cela me souriait assez : prêcher une seconde Communion! Il me semble que j'aurais fait du bien à ces enfants.

A Dieu. J'ai juste la place de vous embrasser.

XX

A M. l'abbé F. F...

Larrivaux, ce 20 juillet 1889.

BIEN CHER AMI,

J'ai quitté Bordeaux depuis le 12 juillet. J'étouffais dans la ville entre ces murs à perte de vue qui ferment tout horizon. Je respire maintenant à pleins poumons l'air pur de la campagne et je me plais dans la solitude. Il est si facile ici de penser à Dieu ; rien ne dissipe l'âme, elle semble doucement bercée dans ce calme de l'infini qui l'enveloppe, et elle s'endort dans des rêves célestes où tout parle d'amour et de bonheur. On nous a dit souvent que les vacances sont dangereuses, funestes. Est-ce vrai pour tout le monde? J'en sais pour qui tout va mieux au point de vue corporel et spirituel.

Comment se trouve-t-on à P...? Est-on souvent en fête? Depuis mon départ je n'ai vu aucun séminariste, si ce n'est l'abbé Maizonnobe que j'ai trouvé au lit très malade, avec 114 pulsations et 38 degrés de fièvre. Jeudi j'ai reçu de Soussans des nouvelles qui m'annoncent

que sa santé commence à s'améliorer. Priez et recommandez-le à la Très Sainte Vierge de Verdelais.

Je regrette de ne pouvoir me trouver avec le Cours au pèlerinage. C'était mon plus grand désir de revoir Verdelais avec vous. Mais il est impossible de satisfaire ce désir ; j'espère que ce sacrifice me sera méritoire.

Adieu, bien cher ami, offrez mes meilleures amitiés à tous nos confrères et croyez à ma sincère et vieille affection.

(*A suivre.*) L. AUDY.

ÉTYMOLOGIES LOCALES

ANDERNOS

Cette famille de noms en OS a de tout temps exercé l'esprit et la plume de nos géographes aquitains. Si jamais thèse fut gentiment exposée, c'est bien celle qu'écrivit, il y a trente ans, M. Henri Ribadieu, rédacteur de la *Guienne*, sous le titre alléchant d'*Une colonie grecque dans les landes de Gascogne*. Entre les Pyrénées, le cours de la Garonne et l'Océan, plus de cent noms de communes sont terminés en OS, et, coïncidence curieuse! si pour les écrire on se sert des lettres grecques, on reproduit presque toujours des noms de villes historiques situées dans l'Hellade, la Macédoine, les îles et l'Asie Mineure. De cette ressemblance l'auteur conclut à l'identité d'origine et cherche des preuves dans les ouvrages des anciens qui parlent assez clairement d'une colonisation grecque sur nos côtes de l'Atlantique. Moins riche que les Landes et les Basses-Pyrénées, la Gironde fournit cependant un contingent respectable ; elle nous montre, surtout à l'entour du bassin d'Arcachon, éparpillées des localités à physionomie grecque : telles seraient Andernos, Biganos, Caudos, Guillos, Lugos, Mios, Saumos ; autour de Bazas, Auros, Bernos, Budos, Cudos, Giscos, Lados ; d'autres localités de terminaison différente revendiqueraient l'origine hellénique, savoir

Le Porge, Lège, Arès, Lanton, Audenge, le Teich, Féret, Arcachon.

Pour *Andernos*, la ressemblance grecque n'est pas douteuse : car *Andreinos* signifierait parfaitement *viril*.

Et pourtant, sans nier que les navires grecs aient visité nos côtes, sans nier même quelques mots grecs restés dans notre langue et dans notre topographie gasconne, nous ne pouvons admettre l'assimilation en masse. Il y a, contre cette assimilation, un fait linguistique important que les savants apprécieront; ce serait le déplacement de l'accent tonique, déplacement en contradiction avec l'usage gaulois qui a laissé tomber la finale latine. Lorsque, en Gascogne comme en France, le *lupus* latin est devenu *loup*, pourquoi le *lucos* grec serait-il devenu *lugos*? L'on comprendrait *luc*, *louc* (comme en saintongeais), *loug*; mais *lugos* ne se comprend pas. La comparaison avec le latin nous offrirait au contraire certains rapprochements fort acceptables : par exemple, *Lugos* pour *lucosus*, plein de bocages; *Caudos* pour *calidosus*, plein de chaleur; *Bernos* pour *vernosus*, printanier; *Giscos* pour *viscosus*, visqueux.

Mais alors quelle forme du bas latin nous rappellerait *Andernos* ? — J'avance *internosus* (simple supposition) et je l'explique. D'abord, comme sens, la région nord du bassin d'Arcachon, située derrière l'île des Oiseaux, peut bien mériter le nom d'intérieure; secondement, le changement de *in* en *an* (*en*) habituel en français, n'est pas sans exemple dans le gascon : nous disons *anuyt* (mieux écrit *anhuyt*) pour *en-huyt* (latin *in hodie*), en huy, aujourd'huy; nous disons *s'anujà* (mieux écrit *s'annujà* ou *s'annujar*) pour *s'en nujar*, s'en nuyer (bas latin *se innoctare*), se mettre en nuit; nous avons déjà vu *Ambarès* pour *Embarès*, *in Vallensi*; et qui sait même si *Ambès* n'est pas pour *Embès* ?

RACINE : Provisoirement *internus*, intérieur.

FORME finale en OS, dérivée des adjectifs latins en *osus*, qui signifient exagération, plénitude, fréquence.

Hte CAUDÉRAN.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE CATHOLIQUE

Je confesse ingénument mon extrême embarras, au moment de rendre compte à nos lecteurs, comme je l'ai promis, de cette mémorable assemblée. J'ai là, sous les yeux, les documents qui s'y réfèrent et leur immensité m'effraie. A la vérité, si je les mettais en œuvre, je prendrais la meilleure voie pour aller au fond des choses et pour montrer d'une façon concrète le but que se sont proposé les organisateurs du Congrès, les moyens employés pour atteindre ce but, les résultats obtenus. Mais comment pourrais-je espérer de parler avec quelque compétence de tant de hauts problèmes posés et résolus dans les sections et les assemblées générales ? Ne serais-je pas contraint par suite d'être extrêmement superficiel et de ne donner guère autre chose qu'un aride procès-verbal, de longues listes de noms et de sujets ? Enfin, la presse catholique quotidienne s'est acquittée de cette tâche, et tous les croyants auxquels les préoccupations scientifiques ne sont pas totalement étrangères ont suivi ses comptes rendus avec un intérêt passionné.

Il me paraît qu'un autre parti s'impose : faire connaître dans ses grandes lignes l'œuvre accomplie et formuler en toute simplicité quelques-unes des réflexions suggérées par sa réalisation.

Constatons d'abord l'éclatant succès de cette noble entreprise. Quand pour la première fois, il y a six ans, un groupe de savants catholiques dont les chefs étaient Mgr d'Hulst et l'abbé Duilhé de Saint-Projet, en émirent l'idée pleinement passée aujourd'hui dans le domaine des faits, les épreuves ne leur manquèrent pas : ils durent affronter les railleries des

ennemis de notre foi, l'indifférence d'une partie des hommes de science, les critiques des timides de l'orthodoxie. Ils ne se découragèrent pas, Dieu merci; et, grâce à l'appui du Souverain Pontife qui encouragea leur œuvre en la délimitant, grâce à la bienveillance de l'épiscopat, ils réussirent à convoquer cette première assemblée de 1888 qui marquera dans l'histoire du mouvement scientifique du temps et dans les fastes de l'apologétique chrétienne. Deux volumes infiniment précieux furent remplis par les travaux du Congrès. A peine ces volumes donnés au public, la Commission de permanence, cette fois encore présidée par l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris, se remit à l'œuvre pour préparer la réunion de 1891. C'en était fait cette fois des oppositions, de celles du moins qui auraient pu renaître dans nos rangs. Plus de 3,000 adhésions ont été recueillies, l'épiscopat français presque tout entier, nombre d'évêques de toutes les parties du monde se sont déclarés les promoteurs de l'entreprise. Léon XIII a parlé de nouveau et a répandu sur l'œuvre scientifique catholique les plus larges bénédictions. D'illustres savants italiens, espagnols, belges, allemands, autrichiens, hongrois, américains même, sont venus à nous ou nous ont envoyé d'importants mémoires; nos jeunes universités catholiques se sont trouvées représentées par l'élite de leurs maîtres. Et, je puis le dire sans crainte d'être démenti, c'était un beau spectacle que celui de tant d'hommes distingués, parfaitement unis par leur foi et, en même temps, dépensant les trésors de leur science, au profit de la vérité, dans l'obscur labeur des sections.

Les assemblées générales ont été vraiment magnifiques. Je n'essaierai pas d'en retracer le tableau. Nos lecteurs s'imaginent sans peine ce qu'elles ont pu être sous la présidence de l'illustre évêque d'Angers dont les allocutions et discours avidement écoutés par un auditoire de choix, avidement lus dans les journaux catholiques, nous seront conservés dans les volumes du compte rendu.

Que se proposaient les organisateurs des Congrès scien-

tifiques internationaux catholiques? Trois choses, ce me semble : démontrer par des faits accomplis au grand jour que loin d'être incompatibles, comme le répètent sans cesse nos adversaires, la foi et la science s'attirent et se servent l'une l'autre; apporter une contribution actuelle et puissante à l'apologétique contemporaine; provoquer et développer l'activité scientifique parmi les catholiques. Par surcroît, ces réunions internationales ont un quatrième avantage, secondaire il est vrai, mais appréciable et que Mgr Freppel a fait ressortir heureusement dans un de ses discours : « Des assemblées comme celles-ci n'auraient-elles d'autre but que d'encourager et de mettre en évidence tant d'hommes de talent dont la modestie égale le savoir, qu'il faudrait encore y applaudir. Car, sous ce rapport, je le dis à regret aux publicistes qui m'écoutent, la presse catholique est loin de remplir tout son devoir. Soit timidité, soit excès de désintéressement, nous sommes les premiers à ne pas savoir reconnaître et publier le mérite des nôtres.

» C'est nous qui, la plupart du temps, créons la réputation de nos adversaires par le bruit immérité que nous faisons autour de leurs œuvres. S'agit-il au contraire d'un travail signé du nom de quelque savant chrétien, c'est à peine si nous osons rompre le silence en sa faveur, ou, du moins, sommes-nous à cet égard d'une réserve excessive. Ah ! si les remarquables écrits des Claudio Jannet et des Lapparent, pour ne citer que ceux-là, sortaient du camp de l'incroyance, quel concert d'éloges ne s'élèverait-il pas de toutes parts pour célébrer tant de science et d'érudition !

» Eh bien ! messieurs, il est bon, il est utile que le peuple chrétien sache que, dans n'importe quel ordre de connaissances, l'Église compte parmi ses fils une élite de penseurs qui n'ont à redouter aucune comparaison. »

Mais laissons ce côté particulier de la question pour venir aux trois motifs de l'ordre le plus élevé qui ont déterminé l'institution des Congrès scientifiques catholiques.

D'abord ils ont été la démonstration expérimentale de ce

principe établi par le concile du Vatican que « la foi et la raison s'aident mutuellement ». Depuis des siècles, les ennemis du christianisme s'appliquent à amener un divorce irrévocable entre la science et la foi. On a proclamé, on proclame tous les jours qu'elles s'excluent formellement, que la recherche sincère de la science est incompatible avec la soumission au dogme révélé.

Jamais l'Église n'a laissé passer ce sophisme sans protestation. Le concile du Vatican, notamment, a formulé dans une admirable synthèse la nature et les affinités de la raison et de la foi (1), et Mgr l'évêque d'Angers a repris son enseignement dans le superbe discours par lequel il a clos le Congrès.

Cet enseignement, les savants catholiques réunis à Paris pour la seconde fois l'ont confirmé avec éclat par leurs travaux eux-mêmes. Ils étaient là, nombreux, venus de presque toute l'Europe. Il en était parmi eux dont les œuvres ont singulièrement contribué aux progrès de la science ; quelques-uns même jouissent sans contestation de la plus haute autorité et sont les rivaux redoutés des plus célèbres entre les ennemis de nos croyances. Les mémoires lus ou envoyés par eux au Congrès ont témoigné éloquemment de ce fait d'expérience que la

(1) « L'Église catholique a perpétuellement admis et admet qu'il y a deux ordres de connaissances, distincts dans leur principe et dans leur objet; dans leur principe, puisque, dans le premier ordre, nous connaissons par notre raison naturelle, et dans le second, par la foi divine; dans leur objet aussi, parce qu'en dehors des choses que la raison naturelle peut atteindre, des mystères sont proposés à notre foi, lesquels, cachés en Dieu, ne peuvent nous être manifestés que par la Révélation... A la vérité, la raison éclairée par la foi, procédant dans ses recherches avec soin, piété et sagesse, peut, avec l'aide de Dieu, acquérir une certaine et très fructueuse intelligence des mystères, soit par leur analogie avec ce qu'elle connaît naturellement, soit par le lien des mystères entre eux et avec la fin intime de l'homme; mais jamais elle ne peut les pénétrer parfaitement comme les choses qui constituent son propre objet... Bien que la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais exister de discordance véritable entre elles, puisque le même Dieu qui révèle les mystères et donne la foi aux âmes y a répandu aussi la lumière de la raison. Dieu ne peut se démentir lui-même et le vrai ne peut contredire au vrai. Les vains semblants de contradiction qui se rencontrent parfois proviennent de cette double cause : ou bien les dogmes de la foi

soumission éclairée et inébranlable aux doctrines révélées s'associe fort bien avec l'ardeur et la sagacité dans la recherche de la vérité scientifique, avec la liberté d'esprit la plus complète dans la critique des théories, des textes, des faits. Qu'il s'agît de philosophie, de jurisprudence et d'économie politique, d'histoire et d'archéologie, de sciences mathématiques, physiques et naturelles, de philologie même, les savants catholiques se sont montrés armés de toutes pièces, au courant de tous les progrès réalisés, auteurs même plus d'une fois de ces progrès, et comme l'a pu dire l'éloquent évêque d'Angers : dans leurs assemblées « on a vu les droits et les devoirs de la science se concilier dans une harmonie parfaite ». Les volumes où seront réunis les travaux du Congrès seront donc un monument de l'action scientifique vraiment féconde des savants catholiques de tous les pays.

Ils seront de plus, pour les défenseurs de notre foi, un précieux instrument d'études et un arsenal bien garni d'armes fortement trempées. La plupart des grandes questions qui préoccupent les esprits en notre temps y ont été abordées résolument et plusieurs d'entre elles y ont été discutées à fond. Il ne faut pas se le dissimuler : plus que jamais, notre foi doit compter avec

n'ont pas été compris et exposés dans le sens de l'Église, ou des opinions menteuses ont été considérées comme des enseignements rationnels... Non seulement la foi et la raison ne peuvent jamais être en dissidence, mais elles s'aident mutuellement : la droite raison démontre les fondements de la foi ; aidée de sa lumière, elle s'applique à la science des choses divines ; la foi préserve la raison de l'erreur et l'enrichit de multiples connaissances. C'est pourquoi, tant s'en faut que l'Église s'oppose à la haute culture artistique et scientifique qu'elle l'aide et la favorise de toute manière. Elle n'ignore ni ne méprise les avantages qui en résultent pour la vie de l'homme ; bien plus, elle profcsse que les arts et les sciences ayant leur origine en Dieu, conduisent à leur Auteur, avec l'aide de la grâcc. Elle ne défend pas assurément que ces études, restant dans leur propre domaine, usent de leurs principes propres et de leur propre méthode ; mais, leur reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec soin à ce qu'elles ne tombent pas dans l'erreur en contredisant la doctrine divine, et empêche que, franchissant les limites qui leur sont assignées, elles s'établissent sur le terrain de la foi et y portent le désordre. » (*Conc. Vat.; de Fide et Ratione.*)

ce que saint Paul appelait déjà *oppositiones falsi nominis scientiæ*. On nous reproche parfois de ne pas aimer la science pour elle-même et d'aborder ses problèmes innombrables avec des préoccupations apologétiques. Mais nos adversaires sont-ils plus désintéressés que nous et cherchent-ils autre chose, dans leurs investigations savantes ou prétendues telles, que des moyens de trouver en défaut la Révélation? Ils affirment bien que c'en est fait depuis longtemps de l'enseignement catholique et que nul esprit éclairé n'y saurait plus souscrire. Mais il faut croire que le cadavre est récalcitrant puisqu'on s'applique incessamment à lui porter des coups mortels. Dans ces conditions, il est du devoir des croyants de suivre attentivement l'évolution de la science athée, de lui faire face sur tous les terrains où elle porte l'attaque, de contrôler ses affirmations, de dévoiler ses erreurs, de répondre à ses objections sophistiques. Mais si nous voulons y réussir, il faudra que les moyens dont nous disposons pour la défense soient identiques à ceux qu'emploient les assaillants. Chaque période de cette guerre éternelle est signalée par un perfectionnement dans les armes, par des modifications dans la tactique. C'est un des plus grands avantages des Congrès scientifiques catholiques de mettre au courant de ces perfectionnements et modifications les chrétiens auxquels Dieu a départi quelques lumières. Sous ce rapport aussi, l'utilité de la dernière assemblée est manifeste et on ne saurait douter que son compte rendu ne soit appelé à rendre d'éminents services.

L'œuvre commencée à Paris en 1888 et 1891 et qui se continuera en 1894, probablement en Belgique, aura un dernier avantage : celui de développer parmi nous l'ardeur pour les hautes études, et, à ce point de vue, c'était un heureux symptôme que le nombre des ecclésiastiques présents au Congrès et assidus aux séances des sections. Il faut espérer que nos confrères ayant constaté le zèle admirable de tant de savants laïques, de tant de religieux distingués, et aussi la science approfondie dont bon nombre des nôtres ont fourni

la preuve, se sentiront à leur tour portés à développer largement leur culture intellectuelle, chacun selon son attrait particulier et ses aptitudes. Le champ est immense, les ouvriers y sont encore clairsemés. Bien des places sont donc à prendre. Prenons-les résolument.

C'est notre devoir de prêtres de défendre la vérité et d'étendre son règne. Pour y réussir, il en faut avoir une connaissance non pas superficielle mais sérieuse et profonde. Il est très certain que nous ne passons pas pour fort savants; bien des gens nous accusent même de nous tenir systématiquement en dehors du mouvement scientifique. Je ne veux pas discuter cette opinion, cette calomnie, si l'on veut, je la constate seulement, et qui pourrait dire qu'elle n'est pas fort répandue? Or, dans un siècle comme le nôtre, où l'engouement pour la science est énorme, où tout le monde prétend y être plus ou moins initié, cette opinion perfidement entretenue est un obstacle véritable à notre action sur la société et à l'efficacité de notre ministère.

Le meilleur moyen de renverser cet obstacle, c'est évidemment de prouver par des faits le mal fondé de l'accusation portée contre nous. Est-ce à dire que tout le monde va s'improviser philosophe, exégète, historien, savant de profession? Evidemment non. On pourrait même répéter en notre temps ce que disait déjà Tacite : *ut multarum rerum, sic litterarum intemperantia laboramus.* Mais serait-ce tomber dans une exagération blâmable que de souhaiter que tous les chrétiens intelligents et au premier rang les ecclésiastiques s'intéressent aux choses de l'esprit, aux choses de la science, se tiennent au courant des résultats vérifiés; que chez nous notamment on acquière des notions vraiment sérieuses sur un certain nombre de problèmes vitaux relatifs à l'Écriture Sainte qu'essaie vainement d'anéantir la critique rationaliste, aux origines de l'Église, aux théories anthropologiques, à l'organisation du travail? Je cite quelques exemples entre beaucoup d'autres.

Il existe sur tous ces sujets d'excellents livres d'étendue moyenne qui seraient une base solide d'initiation, ceux de

M. Vigouroux, en fait d'exégèse, pour n'indiquer que ceux-là. Lequel d'entre nous pourrait dire sérieusement que le temps lui manque pour les étudier? Le temps! C'est toujours la grande objection. Mais le temps, on le multiplie par le travail; et un esprit habitué à une rigoureuse discipline, un esprit qui sait se refuser les lectures vaines et les conversations oiseuses, ne tarde pas à sentir sa vigueur décuplée. Il arrive bientôt à fournir en quelques heures une carrière qui demandait autrefois de longues journées. Un travail repose d'un autre travail et on est récompensé, même en ce monde, par les joies austères que procure la vérité mieux connue, la certitude acquise d'un enseignement plus fort et plus vivant départi aux âmes dont on a la charge, la conscience du devoir accompli.

E. ALLAIN.

LES SEIGNEURS DU CUBZAGUAIS ET LE CHATEAU DU BOUILH

A PARTIR DU XIII[e] SIÈCLE

Les trois pièces ci-après sont extraites du registre des Archives départementales, G. 304, où se trouvent les hommages rendus aux archevêques de Bordeaux de 1264 à 1727.

Ces hommages, au nombre de 112, mentionnent, à différentes époques, les noms des plus illustres familles de la Guyenne, parmi lesquels nous relevons les suivants, comme nous touchant de plus près : Monbadon, Lachassaigne, Lur-Saluces, Milon ou Milet, et Durfort.

1[re] PIÈCE. — Elle est écrite en latin, et datée du 31 octobre 1264. Voici son contenu : « Milon ou Milet (1), chevalier et seigneur de la maison noble du Bouilh, ayant

(1) Milon ou Milet, mais plus souvent Milet, *Miletus de Bolio*. (*Archiv. historiques de la Gironde*, tome XXII, page 732.)

reçu de l'archevêque de Bordeaux, Pierre de Ronceveaux (1), le droit de prélever la dîme sur les paroisses de Saint-André, de Saint-Gervais et de *Leya* (2), s'engage en retour à rendre hommage au prélat qui daigne le gratifier d'une aussi grande libéralité. Cet hommage consistera en un *marbotin d'or* (3) que le susdit chevalier et seigneur portera, tous les ans, à Bordeaux, le jour même de la fête de Saint-André. Seulement comme la faveur archiépiscopale est perpétuelle, l'hommage le sera aussi; en conséquence, Milon promet fidélité pour lui et tous ses héritiers : « *Ipse Miles et ejus heredes nobis et nostris successoribus perpetuo tenebuntur.* » La pièce se termine par ces mots : « *In cujus rei testimonium, presentibus litteris sigillum nostrum duximus aponendum.* »

Nous verrons plus loin qu'elle est transcrite tout au long dans les autres hommages. C'était l'usage alors; mais, avouons-le aussi, c'était une excellente manière d'écrire l'histoire. Elle permettait de remonter ainsi très facilement à l'origine des droits féodaux et aux conditions diverses de leur exercice, alors même qu'une pièce serait venue à se perdre.

2e PIÈCE. — *28 août 1304.* — Cette pièce comme la précédente est écrite en latin, et contient un assez long « procès-verbal de l'hommage-lige que vient rendre à Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux », le même Milet, chevalier et seigneur du Bouilh. Seulement il est qualifié ici de damoiseau, *domicellus*. Pourquoi cela ? Il est à présumer qu'on ne devait pas être avare de ce titre, à cette époque; on voit même qu'on le prodiguait un peu à tort et à travers,

(1) Pierre Ier du nom, que MM. de Sainte-Marthe appellent *de Roscidâ valle*, fut le 33e archevêque de Bordeaux et succéda à Géraud de Mallemort. Il gouverna son Église de 1261 à 1269, et « fut enseueli dans la chapelle Nostre-Dame qui est aux allées du chœur ». (*L'Église Saint-André*, tome II, pages 231-232.)

(2) Saint-Martin de Laye (Leya, Legia, Laya), canton de Guîtres. (Voir les *Archives historiques de la Gironde*, tome XXII, page 859.)

(3) Marbotin d'or. C'est une monnaie dont nous n'essaierons pas, alors que M. Léo Drouyn y a renoncé, de déterminer exactement la valeur.

puisque on le donne à l'archevêque lui-même : *domicellus archiepiscopus Bertrandus*, est-il dit un peu plus bas, dans le présent procès-verbal.

L'hommage a lieu en plein Périgord. — Or, coïncidence assez curieuse, c'est qu'au moment où Milet du Bouilh rejoint l'archevêque de Bordeaux pour la présentation du fameux marbotin d'or, celui-ci était en visite de métropolitain dans un couvent de Templiers, le couvent de *Bonafare, in domibus templi de Bonafara* (1). L'impartiale histoire affirmant et prouvant que les Templiers ne furent supprimés, en 1312, que parce que leurs biens s'étant accrus d'une façon démesurée, ils s'étaient mis à vivre avec tout le faste qu'inspire d'ordinaire l'opulence, et à se livrer à tous les plaisirs auxquels sont exposés des militaires qui ne sont plus retenus par le frein de la religion, ne peut-on pas dire que c'est pour les avoir vus de près et s'être rendu compte de leurs désordres que Bertrand de Goth, devenu pape, se résolut à prendre contre eux la grave mesure dont nous parlons, mesure approuvée, du reste, l'année précédente, par le concile de Vienne (2) ?

Autre coïncidence que fait remarquer le procès-verbal lui-même dont nous donnons ici le résumé. L'heure où le seigneur du Cubzaguais fait le voyage du Périgord pour remplir ses obligations de vassal était une heure exceptionnellement solennelle pour son suzerain, le prélat bordelais. Benoît XI, d'heureuse et sainte mémoire, venait de mourir : *Sede vacante per mortem bonæ memoriæ Benedicti Papæ undecimi.* Bertrand de Goth était donc à la veille de lui succéder sous le nom de Clément V. Et en effet, son élection comme pape eut lieu, le 5 juin suivant, veille de la Pentecôte,

(1) *Bonnefare*, couvent de Templiers dans la commune de Saint-Michel-Bonnefare, canton de Vélines (Dordogne), non loin du château restauré où naquit Montaigne.

(2) Nous laissons à notre collaborateur la responsabilité de ce jugement sommaire sur une des questions les plus obscures de l'histoire du moyen âge. Tout en penchant vers la solution qu'il adopte, nous n'oserions pas être aussi affirmatifs. *(N. D. L. R.)*

et il fut couronné, peu de mois après, à Lyon, dans l'église de Saint-Just, en présence de Philippe le Bel.

Mais revenons à l'hommage-lige de Milet du Bouilh. Il se passa avec tout le cérémonial alors en usage ; et l'archevêque tint à ce qu'on n'en omît pas le plus minime détail.

Et d'abord étaient présents, comme témoins à ce requis, les vénérables, religieux et discrets hommes dont les noms suivent : Raymond de Blayac, grand chantre de l'Église de Bordeaux; Arnaud Fayard, archiprêtre d'Entre-Dordogne; Edouard Audouin et Guillaume Gaverlin, tous deux frères mineurs; enfin Bernard Caprari, clerc et notaire public, *imperiali authoritate.*

Une fois cet imposant sénat groupé autour de l'archevêque, Milet s'avance solennellement, revêtu de la tunique, mais sans la cape et l'épée. Il présente tout d'abord les lettres de Pierre de Ronceveaux qu'on vérifie : elles sont bien munies de son sceau et contiennent véritablement les droits susmentionnés à la dîme des trois paroisses, avec la redevance à offrir annuellement et à perpétuité aux archevêques de Bordeaux. Cela fait, Milon se mettant à genoux et joignant les mains, fait son hommage. Puis, touchant les Saints Évangiles de Dieu, il jure de nouveau fidélité à l'archevêque, à ses successeurs et à l'Église de Bordeaux. En retour, Bertrand de Goth lui donne l'accolade et ne manque pas de réserver pour l'avenir ses droits personnels, ceux de son siège, et même ceux qu'un autre pourrait avoir : *Salvo jure suo, et Ecclesiæ, et alieno.* « De tout ce que dessus, après en avoir été prié, dit Caprari, nous avons dressé le présent acte de notre propre main et en forme publique, au jour, à l'an et à l'indiction plus haut spécifiés, ayant eu soin de mettre sur le tout notre sceau et notre seing ordinaire : *eaque signo consueto signavi rogatus.* »

3e PIÈCE. — *10 juillet 1603.* — *Charles de Durfort*, seigneur de Castel-Bayac, fait hommage au cardinal de Sourdis pour lui et pour *Jeanne de Lane*, damoiselle, sa femme; et pour *Lydie de Lane*, aussi damoiselle, sa belle-sœur, une des filles d'honneur de Mme de Bar, sœur unique du roi, lesdites dames

de Lane, dames du Cubzaguais et de la maison noble du Bouilh.

On ne lira pas sans un vif intérêt le procès-verbal de ce dernier hommage, surtout à cause de la saveur spéciale du vieux style dans lequel il est rédigé; et on se prendra à regretter, comme nous, que le temps ait fait disparaître les autres hommages qui ont été rendus, dans le cours des siècles, à nos archevêques par les divers seigneurs du Cubzaguais. Voici *in extenso* ce curieux procès-verbal :

« A esté présent messire Charles de Durfort, seigneur de Castel-Bayac, tant au nom et comme mary et conjoinct à personne de Jeanne de Lane, damoiselle, son espouze, que faisant pour Lydie de Lane, aussy damoiselle, sa belle-sœur, l'une des filles d'honneur de M^me^ la duchesse de Bar, sœur unique du Roy; les dictes damoiselles de Lane, dames de Cubzagues et de la maison noble du Bouilh, paroisse de Sainct-André du dict Cubzagues; lequel a recogneu tenir en foy et hommage de Monseigneur le cardinal de Sourdis, tout le droict de dixme qu'à cause de la dicte maison noble du Bouilh les dictes damoiselles ont droict de prendre, leuer et perceuoir annuellement ez paroisses de Sainct-Geruays et Sainct-André au dict Cubzagues, par commun et indiuis auec les prieurs et curez des dictes paroisses, ainsi qu'a dict le dict sieur de Castel-Bayac; desquels droicts de dixmes le dict sieur de Castel-Bayac a receu vestiyon de mon dict seigneur le cardinal, lequel après auoir receu d'icelluy sieur de Castel-Bayac le serment de fidelité... et aussy après qu'il a eu dict et confessé estre contant, payé et satisfaict du dict sieur de Castel-Bayac de tous arrerages des debuoirs cy-dessoubz spécifiez, à luy deubz et appartenans pour raison de droictz de dixme du passé jusques à présent, l'en a receu pour homage... au debuoir d'un gratieux baiser à la bouche (1) à la coustume des prélatz... et pour un *marboutin vallant un escu d'or sol*... porté et rendu au pallais archiepiscopal.

» En oultre promet [tant] le dict sieur de Castel-Bayac, au

(1) Le mot *bouche* a été biffé et remplacé par celui de *joue*.

dict nom que les dictes dames du Bouilh... [estre] bons et fidelles vassaux... tout ainsy qu'il est plus à plain contenu en l'homage fait par feu Miletus de Bolio à feu messire Bertrand, archeuesque du dict Bourdeaux, la vigile de la feste de Toussaints de l'année mil trois cens quatre, faisant mention d'autre précédant homage faict des mesmes droictz à feu messire Pierre... aussy archeuesque de Bourdeaux, le vingt-huictiesme d'aoust mil deux cens soixante-quatre, qu'ont esté trouuez au quarante-cinquiesme feuillet *recto* du terrier des homages, ez archiues du dict Archeuesché; la teneur desquelz homages s'ensuit : « *In nomine Domini...* ». (Voyez ci-dessus, n° 1.)

» Faict et passé à Bourdeaux, au pallais archiépiscopal, ez présances de messire Pierre Boyer, chanoine de l'esglize métropolitaine; messire Jacques Myard, maistre des cérémonies de mon dict seigneur; Jean Binet, son secrestain, et Pierre Beillon, prestre, archiprestre d'Aruert et curé de Talamon en Xainctonge; M^e^ Jean Fumade, auocat à la cour et juge ordinaire du dict Cubzaguès, témoins à ce requis. »

Voilà tout ce que j'ai pu trouver *sur la question des hommages* rendus à nos archevêques par les seigneurs du Cubzaguais. Le nombre a dû en être certainement plus considérable. Mais, hélas ! de sa faux impitoyable, que ne brise pas, que ne détruit pas le Temps !

Je vais essayer maintenant d'établir *la nomenclature et de dresser la liste des châtelains et barons de la seigneurie du Cubzaguais*. Les documents dont je vais me servir, à cet effet, ont été empruntés, pour la plupart, aux riches bibliothèques de MM. Vitrac et H. de Lur-Saluces. La cour des comptes de Nérac les possédait également, en 1608, puisque nous voyons, le 12 décembre de la même année, Henri IV s'en faire délivrer des copies par l'entremise du sieur de Boysredon, « tant pour la liquidation des lodz, ranthes et autres droitz à luy appartenans en la compté de Périgord que pour monstrer que la seigneurye de Cubzac et Cubzaguès ont appartenu à la maison d'Albret et sont

relleuans de la compté de Périgord (*) ». Ces copies furent vérifiées et signées par de Lavallade, du Brassay et Dulong, conseillers de ladite cour, et Dupin, garde du trésor.

Je ne doute pas qu'ils ne soient lus avec intérêt, car ils jettent un grand jour sur l'histoire peu connue de cette partie de notre département qu'on appelle le Cubzaguais.

1er Document. — *1er juin 1341.* — Lettres patentes du roi d'Angleterre pour mettre Bérard d'Albret en possession de la terre du Cubzaguais, Sauveterre et Blazimont.

Ces lettres, émanant de la chancellerie britannique, sont écrites en assez mauvais latin, avec des phrases qui ne brillent pas précisément par leur lucidité.

Voici le résumé succinct de ce premier document : « Nous, Édouard III (1), par la grâce de Dieu roi d'Angleterre et de France, et seigneur d'Irlande, faisons savoir à tous ceux qui liront les présentes lettres, que nous mettons notre cher et fidèle Bérard d'Albret en possession des terres de Blazimont, de Sauveterre et de Cubzaguais. Cette dernière comprend les paroisses de Marcamps, Prignac, Cazelles et Saint-Laurent d'Arce, l'*Hospital* de Magrigne, Saint-Gervais, Saint-André, Cubzac *avec son port*, Aubie, Espessas, Puyzard, Gauriaguet, Marsas, Saint-Antoine, Cézac, Cavignac, Laruscade et Cubnezais. Nous y ajoutons toutes les appartenances et dépendances de ces paroisses, lesquelles sont situées dans le Bourgès, *in Burgesio*, et de la juridiction de Bourg, *in honore de Burgo.*

» Ces paroisses produisent un revenu annuel de 100 livres

(*) Voir les *Archives historiques de la Gironde*, tome XXIII, page 437.

(1) Edouard III, roi d'Angleterre (1327-1377), vint rendre hommage à Philippe de Valois pour sa province de Guyenne en 1329; commença la guerre de Cent ans en 1337; défit la flotte française devant le fort de l'Écluse à l'embouchure de la Meuse en 1340; prit Calais en 1347; battit le roi Jean à Poitiers en 1356, mais fut ensuite vaincu, dans une série d'escarmouches, sous Charles V, par son célèbre connétable Du Guesclin. C'est lui qui a créé l'ordre de la *Jarretière* et bâti le château de Windsor. Il était le père du *Prince Noir* que nous verrons figurer dans la suite de cette histoire.

sterling. Ce revenu est en sus des 130 autres livres sterling (1) dont nous avons déjà gratifié Bérard, et qu'il aura le droit de percevoir chaque année, sur les vins se rendant de Vayres, Rions, Gironde et autres lieux de l'Aquitaine dans notre bonne ville de Bordeaux, *percipiendas super exitibus costumæ vinorum descendentium*, etc. Bérard et ses héritiers auront droit, dans les dites paroisses, de haute, moyenne et basse justice, de pur et mixte commandement, *de puro et mixto imperio*, ainsi qu'aux hommages de tradition et déjà existants dans le pays. Nous concédons le tout en dédommagement, *in recompensationem*, de la perte que notre féal et aimé vassal a faite pour nous de son château et de la moitié de la ville de Sainte-Bazeille; pour raison de ses loyaux services tant sur le continent qu'au delà de la Manche, tant en France que dans notre duché; en souvenir enfin de ses dix détentions au milieu de nos ennemis, et des mauvais traitements qu'il y a subis, traitements auxquels nous n'avons pas manqué de compatir : *ex decimâ carcerali detentione quam per inimicos nostros non absque corporis sui anxietate, quod compatimus, sustinuit.*

» En retour de la susdite terre que nous concédons à Bérard, avec les dons plus haut mentionnés, nous exigeons que lui et ses successeurs à perpétuité nous rendent les hommages auxquels nous avons droit et ne cessent de se montrer bons et liges vassaux.

» Donné à la Tour de Londres, le 1er juin 1341, le quinzième de notre règne en Angleterre et le deuxième de notre règne en France (2). — Signé : ÉDOUARD. »

2e DOCUMENT. — *1er juin 1341.* — Il porte, comme on le voit,

(1) La livre sterling valant environ 25 fr. 20 de notre monnaie, c'était de ce double chef une rente annuelle de 5,796 francs que recevait Bérard d'Albret. Cadeau vraiment royal, étant donné le pouvoir de l'argent à cette époque.

(2) Encouragé par les promesses des Flamands, de nouveau révoltés contre leur comte Robert d'Artois, et aussi par l'appui de l'empereur d'Allemagne, Édouard prit solennellement le titre de roi de France. C'était en 1340, peu avant sa victoire du fort de l'Écluse. Par conséquent, en 1341, nous sommes bien dans la deuxième année de son règne en France.

la même date que le précédent et dut être expédié à Bordeaux par le même courrier. Édouard III y donne commission au grand sénéchal de Guyenne et au juge de la cour de Gascogne de mettre, le plus tôt possible, Bérard en possession des diverses libéralités qu'il lui a plu lui octroyer, ainsi qu'à ses héritiers, à savoir :

1° Les 130 livres sterling à percevoir sur le transport et l'entrée des vins de la provenance déjà indiquée;

2° Les seigneuries de Sauveterre, de Blazimont et de Cubzaguais, avec mention, pour cette dernière, des dix-sept paroisses qui la composent;

3° Enfin les 100 autres livres sterling de revenu produit annuellement par les susdites paroisses, ainsi qu'il appert d'une enquête commandée par lui, Édouard, et faite par le gouverneur de son duché d'Aquitaine.

« Tout ce qui précède sera fidèlement exécuté selon la teneur des présentes, où Sa Majesté déclare, une fois de plus, vouloir maintenir et sauvegarder pour lui et ses successeurs l'ensemble de ses droits, franchises et libertés.

» Donné à la Tour de Londres, le 1er juin 1341, le quinzième de notre règne en Angleterre et le deuxième de notre règne en France. »

(Cette pièce a été scellée en queue pendante.)

3e Document. — *16 juillet 1341*. — Commission du sénéchal de Guyenne au juge de la cour de Gascogne.

Ainsi qu'on peut le constater par la date de cette nouvelle pièce, le « chevalier » sénéchal, qui se nommait alors Olivier de Jughun, ne tarda pas à exécuter les ordres de son maître. Il écrivit, au nom du roi, son prince sérénissime, à hommes *discrets et prudents* :

Anthoine Ususmare, *lieutenant*;

Michel Ususmare, *constable de Bordeaux*;

Gérard du Puy, *licencié en droit, juge de la cour de Gascogne*;

Et à maître Jehan Amicq, *bachelier en droit*, la lettre suivante :

« Retenu par une grave infirmité, *gravi infirmitate detentus*, et occupé à des affaires très ardues concernant notre roi et duc, *regis et ducis nostri negotiis arduissimis occupatus*; nous confiant du reste pleinement à l'habileté et à la fidélité de vous tous, *de vestrâ industriâ et fidelitate ad plenum confidentes*, nous vous enjoignons, ou au moins à deux d'entre vous, et nous vous ordonnons, en vertu du mandat que nous avons reçu, de mettre Bérard d'Albret, chevalier et seigneur de Vayres et de Rions, ou bien son procureur, en possession réelle et corporelle de la juridiction des paroisses et lieux, des revenus et biens, exposés dans le dit mandat; et qu'après vous le mainteniez et défendiez dans les dites possessions; et que vous n'omettiez rien des susdites prescriptions ; de plus, nous mandons aux nobles, non nobles et à tous les habitants des susdites paroisses, et autres habitants du duché, de vous obéir, à vous commissaires, dans l'exécution des présentes ordonnances, comme ils le feraient à nous-même.

» Donné à Bordeaux, sous le sceau de la cour de Gascogne. le 16 juillet de l'an du Seigneur 1341. — *Signé :* Olivier de Jughun. »

4e Document. — *30 juillet 1341.* — Procès-verbal de la prise de possession de la chastellenie de Cubzaguès par Bérard d'Albert.

Ce document, fort curieux et très long, commence par ces mots : *In nomine Domini, Amen. Pateat universis, per hoc præsens publicum instrumentum...* Nous le donnerons dans un prochain article.

J. Latour,

Curé de Saint-André de Cubzac.

ÉLOGE D'ÉMILE BRIVES-CAZES

Discours de réception à l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

PRONONCÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LE 19 MARS 1891

(Suite.)

Les études historiques sont la gloire de notre siècle, et parmi elles, en première ligne, les études locales, solidement documentées, nées au vrai sanctuaire de l'histoire, au riche trésor des archives. Ces histoires partielles apportent la plus utile contribution à l'histoire générale. Elles ne se bornent pas à la compléter : elles en constituent les profondes assises, le seul fondement stable sur lequel puisse s'établir le monument d'ensemble qui ne sera plus seulement les annales du gouvernement de la France, mais la vie même du peuple français. En outre, elles offrent un intérêt spécial : à défaut des grandes lignes et des événements retentissants, elles ont le détail pittoresque et vivant. Elles pénètrent plus avant dans les mœurs, dans l'intimité et jusque dans le cœur du passé. « L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, a dit Augustin Thierry, est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique. »

Tel fut le sentiment de Brives-Cazes. Dans ce champ immense de la science historique, l'objet de sa prédilection, celui qu'il choisit comme son domaine, fut l'histoire des institutions judiciaires de la Guyenne. Il ne prétendait pas embrasser l'universalité de ce vaste sujet, mais en détacher successivement une part, et l'explorer avec toutes les recherches d'une érudition minutieuse et précise, avec toute l'application d'un esprit attentif, judicieux, perspicace. Fouillant les archives et les bibliothèques, recueillant et rapprochant les documents authentiques, chartes, diplômes, manuscrits, registres, actes et contrats divers, il fait revivre chaque époque dans sa manière d'être particulière. Pour bien comprendre le rôle du Parlement, il estime qu'il faut d'abord connaître le milieu où il a vécu : état social, institutions, lois, mœurs, intérêts, habitudes d'esprit, courant des idées et des faits. Comme ce milieu change

sans cesse, le Parlement change aussi. Chaque génération a une physionomie distincte, qu'il s'agit de retrouver, pour bien marquer les différences des temps, et les lentes transformations amenées par le cours des âges. C'est faute d'avoir tenu compte de ces règles prudentes que certaines histoires, en usage dans notre enfance, nous peignaient les règnes de Clovis ou de Clodion le Chevelu sous des couleurs qui les distinguaient peu de ceux de Henri IV ou de Louis XIV.

Tous les Bordelais désireux de s'instruire du passé de leur pays apprécient de longue date la série de monographies historiques publiées depuis 1867 par Brives-Cazes :

Les Grands Jours du dernier duc de Guyenne, 1469-1472; le Parlement de Bordeaux et la Cour des Commissaires de 1549; le Parlement de Bordeaux et la Chambre de Justice de Guyenne en 1582; la Chambre de Justice de Guyenne, en 1582-1584; Effets des aliénations des Justices royales en Guyenne, 1695-1720; la Police des livres en Guyenne, 1713-1785; Épisodes du système prohibitif en Guyenne, 1725-1762; le Parlement de Bordeaux et le Bureau de la grande police, 1763-1767; Usages des étudiants dans l'ancienne Université de Bordeaux, 1725-1751; Passages de princesses royales françaises et espagnoles en Guyenne, 1721-1748; Expédition en Vendée de deux bataillons de la garde nationale de Bordeaux, 1793.

Enfin il convient de rappeler la revision et la publication par Brives-Cazes des deux volumes de l'*Histoire du Parlement de Bordeaux* de Boscheron des Portes.

Je ne puis entrer dans le détail de ces divers travaux. J'insisterai seulement sur le dernier en date dans l'ordre de la composition, bien qu'il précède tous les autres dans l'ordre chronologique, l'*Histoire des origines du Parlement de Bordeaux* (de 1370 à 1462). Cette étude est la plus considérable que nous ait donnée Brives-Cazes, la plus abondante en faits inédits, en curieuses révélations.

Le sujet est neuf, car il s'agit, non de l'histoire du Parlement lui-même, mais de celle des grands corps judiciaires, jusqu'ici fort peu connus, qui l'ont précédé et qu'il a remplacés. Marchant sur un terrain encore inexploré, par là même obscur et difficile, l'habile historien ne s'est pas départi de ses habitudes d'érudition scrupuleuse et de méthode sévère. « L'esprit d'à peu près, a-t-il dit, qui

se contente des approximations et des apparences, ne peut convenir à des études faites sur les lieux et sur les documents eux-mêmes. » Suivant cette règle, il avance « épuisant les textes, rassemblant les détails épars, recueillant jusqu'aux moindres indices des faits et des caractères, et de tout cela formant un corps », selon le précepte d'Augustin Thierry.

Rien n'est livré aux conjectures dans ces pages où les documents sont réunis avec une patience infatigable et contrôlés avec un soin minutieux. On y voit partout l'historien consciencieux, épris de son art, qu'aucune peine ne rebute. Ses longues explorations à travers les textes l'ont tellement identifié avec son sujet qu'il en est devenu le contemporain.

Qui ne jurerait que l'auteur a vécu aux temps lointains dont il nous parle, tant il est familier avec les hommes et les choses, tant il nous explique avec lucidité le mécanisme et le fonctionnement d'institutions dont on soupçonnait à peine l'existence avant qu'il eût éclairé ces ténèbres du grand jour de l'histoire?

Les affaires dont il nous entretient se fussent plaidées hier par devant la Cour d'appel de Bordeaux au lieu de se débattre, il y a quatre siècles, devant la cour supérieure de Guyenne, qu'il ne nous en donnerait une idée ni plus complète, ni plus exacte.

Le style est simple, net, sans recherche, mais clair, courant et aisé, comme un flot limpide.

Entre les feuillets desséchés des vieux manuscrits, l'historien entend les voix du passé qui s'élèvent et murmurent : il écoute et comprend leur langage. Les témoins des jours disparus ne sont plus muets, les choses mortes revivent, et dans ces entretiens mystérieux il trouve autant de charme qu'à suivre le bruissement du vent qui chante entre les rameaux verts des pins du Moulleau, ou les rumeurs innombrables des vagues qui se brisent éternellement au pied des dunes du cap Ferret.

Le livre que nous analysons se divise en quatre parties : la Cour supérieure anglaise, 1370-1451; la Cour souveraine de Charles VII, 1451-1452; les Commissaires royaux de 1454; les Grands Jours de Bordeaux en 1456 et en 1459. Chaque partie est elle-même subdivisée, d'une manière identique, en trois chapitres : le premier consacré à un aperçu historique de la période étudiée; le second à

l'organisation intérieure et aux attributions du corps judiciaire; le troisième aux affaires jugées, aux actes de juridiction, et, quand il y a lieu, aux ordonnances. Dans ce cadre si bien tracé, tous les faits viennent prendre place, à leur tour et à leur rang, dans un ordre parfait. Ceux qui connaissent par expérience les difficultés d'une pareille entreprise ne pourront se défendre d'admirer l'art consommé qui a su débrouiller les notices confuses de ces temps reculés, et les amener, par un classement méthodique, à un enchaînement rigoureux.

J'ajouterai quelques mots pour indiquer l'intérêt du sujet. Pendant la période de la domination anglaise au moyen âge, les Bordelais considérèrent toujours comme un de leurs privilèges essentiels d'avoir sur leur territoire une justice souveraine. Néanmoins, ils ne se faisaient pas faute à l'occasion d'en appeler au juge du suzerain de la Guyenne, au Parlement de Paris. Ce n'est pas un des traits de mœurs les moins piquants de cette époque que de voir les Gascons, fort attachés d'ailleurs à l'Angleterre, recourir cependant à la justice des rois de France, quand ils croient y trouver une meilleure sauvegarde de leur droit.

Il est dans la nature humaine que nos affections et nos actes dépendent surtout de nos intérêts et de nos habitudes. Chez les grands seigneurs, la préférence pour le roi d'Angleterre tenait à ce que l'état de guerre perpétuelle où l'on vivait alors leur offrait à chaque instant une de ces occasions favorables dont le sire d'Albret parlait à Froissart avec un soupir de regret : « J'avais plus d'argent et mes gens aussi, quand je faisais la guerre pour le roi d'Angleterre, que je n'en ai maintenant ! Quand nous chevauchions à l'aventure nous trouvions toujours quelques riches marchands de Toulouse, de Condom, de La Réole ou de Bergerac : il se passait peu de jours que nous ne fissions de bonnes prises, et maintenant tout est mort. » Quant aux bourgeois et marchands, la raison de leur attachement à la domination anglaise était le grand débouché qu'ils trouvaient en Angleterre pour le placement de leurs vins, commerce à peu près unique, dès cette époque, du duché de Guyenne.

Mais les uns et les autres recouraient volontiers à la juridiction suprême du roi de France : on retrouve dans les *Olim*, ces précieux registres du Parlement de Paris au cours des XIII^e^ et XIV^e^ siècles,

la trace des nombreux appels et différends de toute sorte déférés à cette Cour par les Gascons. Cet état de choses dura jusque vers le milieu du XIVe siècle. Après les désastres de Poitiers et de Crécy, le traité de Brétigny mit fin à ces recours au roi de France sous prétexte d'appel. Édouard III, se déclarant désormais possesseur de la Guyenne en toute souveraineté, s'empressa de s'affranchir de la suzeraineté du roi de France, et, par suite, des appels devant le Parlement de Paris. Mais ne voulant pas priver les Gascons des garanties dont ils avaient joui jusque-là, il promit d'instituer une Cour supérieure, à laquelle fut substituée une Cour des Grands Jours durant le gouvernement du Prince Noir, et qui ne fut établie qu'en 1369 par lettres patentes la dotant des pouvoirs judiciaires les plus étendus. Avec un grand esprit politique, Édouard III choisit de préférence les membres de la Cour parmi les gens notables du pays, clercs et laïques, de façon à ce qu'elle eût pour les Gascons toutes les apparences d'une juridiction autochtone.

C'est l'histoire de cette Cour que Brives-Cazes expose avec une abondance surprenante des détails les plus attachants jusqu'à la fin de son existence en 1451. On sait que le 12 juin de cette année, Bordeaux, après avoir vainement attendu les secours promis par la couronne d'Angleterre, capitula devant les armées du roi de France. Pour prix de leur soumission, les négociateurs stipulèrent, au nom des gens des trois États de la ville et cité de Bordeaux et du pays bordelais, le maintien des franchises et libertés de la Guyenne et spécialement l'établissement à Bordeaux d'une juridiction souveraine. Charles VII n'hésita pas à ratifier sans réserve le traité de capitulation et signa à Taillebourg, le 5 août 1451, les lettres patentes instituant en Guyenne une Cour souveraine qui allait bientôt devenir le Parlement de Bordeaux.

Sous sa forme primitive, cette Cour ne fut pas de longue durée : elle disparut lors du mouvement de révolte contre la France qui, dès la fin de 1452, rétablit momentanément à Bordeaux la domination anglaise. Mais l'année suivante (1453), Talbot est vaincu et tué à Castillon : une nouvelle conquête, celle-là définitive, réincorpore la Guyenne à la monarchie, et Charles VII nomme, en 1454, des commissaires royaux, avec mission d'organiser, dans les pays annexés, l'administration de la police et de la justice, conformément

à ce qu'elle était dans les autres provinces. Les ordonnances qu'ils rendirent à cet effet ont une importance capitale pour connaître ce qu'était alors, sous le rapport judiciaire, la situation intérieure de la Guyenne. L'honneur de les avoir retrouvées et publiées revient tout entier à Brives-Cazes.

Un peu plus tard, en 1456 et 1459, des conseillers du Parlement de Paris furent envoyés à Bordeaux tenir des Grands Jours, non seulement pour juger les appels à eux déférés, mais pour régler les diverses questions d'attributions, de compétence et de procédure soulevées par l'introduction du régime français. Grâce à ces efforts poursuivis sans relâche, le terrain se trouva préparé pour le Parlement, institué par lettres patentes du roi Louis XI, datées de Chinon, 12 juin 1462.

Ce livre des *Origines du Parlement* s'arrête à l'année 1459. Pour le relier aux *Grands Jours de 1469*, antérieurement publiés par Brives-Cazes, il restait à étudier les débuts du Parlement et son rôle pendant le règne de Louis XI, époque décisive par les habiles mesures que ce roi si politique sut prendre pour pacifier et assimiler la Guyenne. C'est à combler cette lacune que Brives-Cazes, avec une ténacité peut-être sans exemple, consacra ses derniers jours.

Jusqu'à l'heure suprême, il put redire en toute vérité le mot de Solon : « Je vieillis en apprenant chaque jour quelque chose. » Ses longs et laborieux efforts avaient accumulé des matériaux en grand nombre. Au déclin de sa vie, il les mettait en ordre avec une intelligence toujours lucide et une force d'âme triomphant de la débilité du corps. Incapable de poursuivre lui-même des recherches aux archives, et même dans sa bibliothèque, l'abondance de ses notes, la précision de ses indications lui permettait d'y suppléer, en fournissant à ses amis les renseignements nécessaires pour retrouver et lui apporter le document demandé. Que les amis de la première et de la dernière heure, MM. Léo Drouyn et Gustave Labat, soient ici remerciés pour un dévouement que leur propre érudition rendait plus efficace et qu'ils ont si généreusement prodigué.

Ainsi fut écrite l'*Histoire du Parlement de 1462 à 1469* dont la première partie est insérée dans les Actes de l'Académie de l'année 1886. Brives-Cazes eut encore le temps de rédiger la seconde. De sa main défaillante et déjà refroidie, il en traça les dernières

lignes peu de semaines avant sa mort. « Je puis, me dit-il, mettre au bas de la page : *Exegi monumentum!* Mon œuvre est terminée. Voilà un siècle des annales judiciaires de la Guyenne, de 1370 à 1472, qui se trouve par moi plus ou moins éclairé dans son entier. Mais je puis ajouter : *Nunc dimittis servum tuum!* Ma vie aussi s'achève. Que la volonté de Dieu soit faite! »

Je le pressais d'envoyer le manuscrit à l'imprimeur. Il ne put se résoudre à s'en séparer. Fidèle à sa devise : *Laboremus*, tant qu'il se sentit un souffle de vie il voulut revoir son œuvre, en vérifier les détails, la rendre moins imparfaite, plus digne de la postérité. Hélas! fragilité des œuvres et des espérances de l'homme! Les feuillets étaient encore sur sa table de travail le jour de sa mort. Dans la confusion des derniers instants, dans le trouble des heures funèbres, que sont-ils devenus? On ne sait, et cette relique sacrée, arrachée à la souffrance, n'a pu l'être à la destruction. Le manuscrit n'a pas été retrouvé. *Debemur morti, nos nostraque!*

Malgré cette perte à jamais déplorable, Brives-Cazes est assuré de laisser dans l'histoire judiciaire de la Guyenne une trace qui ne s'effacera pas. En songeant à la fin de sa vie, l'esprit se reporte vers un autre historien, Augustin Thierry, dont il était digne de s'approprier ces belles paroles : « Si j'avais à recommencer ma route, je prendrais celle qui m'a conduit où je suis. Aveugle et souffrant, sans espoir et presque sans relâche, je puis rendre ce témoignage qui de ma part ne sera pas suspect : il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même : c'est le dévouement à la science. »

Brives-Cazes peut rendre le même témoignage : il a donné sa vie à la science et la science ne s'est pas montrée ingrate. Elle est devenue l'appui de sa vieillesse après lui avoir donné force et courage au milieu des épreuves de la vie. Pourquoi cette compagne a-t-elle été la seule? Pourquoi, ayant toutes les qualités familiales, ne s'est-il pas marié? Quand des propositions avantageuses lui sont faites, quand il voit ses meilleurs amis se marier l'un après l'autre, il s'interroge et demande : *Quid mihi?* Toujours il répond : Je ne me déciderai jamais. Sa chronique intime permet d'entrevoir quelques-uns des motifs qui dictaient cette réponse : incertitude de

sa situation dans sa jeunesse, attachement pour sa mère qu'il craignait, je pense, de transformer en belle-mère, inclination persistante pour une personne qui n'était pas libre... Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. Laissons-les sous le voile et n'insistons pas davantage sur ce problème délicat.

La science fut donc pour Brives-Cazes l'amie de tous les instants. Sensible aux moindres égards, il était heureux de toute marque d'attention donnée à son œuvre. Un jour, il ouvre une Revue célèbre et voit son nom cité avec éloge. Aussitôt il note : « 15 janvier 1877 : Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* sur les Etudes historiques en France depuis la guerre, par M. Charles Louandre, je suis personnellement cité pour la première fois au milieu des travailleurs de province... C'est trop d'honneur, quand d'autres noms ici plus méritants ne sont pas prononcés. A qui dois-je cette distinction? » Et il ajoute cette simple citation latine : *Ite libelli*, qui peint bien d'un seul mot la joie intime de l'écrivain, ravi de voir ses petits livres faire leur chemin dans le monde.

J'ai tenté, Messieurs, de vous montrer en Brives-Cazes le magistrat et l'historien : il me reste à vous parler de l'académicien et de l'homme.

L'académicien, un mot suffit à le peindre : ce fut un académicien modèle. Élu membre de votre compagnie en 1869, il fut reçu en séance publique le 21 mars 1872 et prit pour sujet de son discours *les Légistes bordelais*. L'Académie devint sa seconde famille. Personne ne le dépassera jamais par l'assiduité, l'abondance des communications, l'empressement aux détails d'intérieur, travaux des commissions, surveillance des impressions, qui contribuent à la vie des corps savants.

Il n'était pas de ceux qui gardent leur science avec une réserve jalouse. Prodigue de son savoir, il aimait à en faire largesse, à guider les autres vers les sources où il puisait. Pour l'histoire de Bordeaux, surtout, il était comme une encyclopédie vivante et parlante. Rien ne le rendait plus heureux que de rencontrer un jeune homme ayant le goût des études historiques. Il l'accueillait, l'encourageait, l'aidait de ses conseils. Le provoquant, l'excitant au travail, il s'ouvrait à lui avec une chaleur communicative, une simplicité cordiale et une bonne grâce familière. Notre principal lauréat de ce soir, docteur en

droit lui aussi, et qui, pour une œuvre historique du plus haut mérite, va précisément recevoir la première attribution du prix de cinq cents francs fondé par Brives-Cazes, M. Houques-Fourcade est l'un de ceux qu'il avait ainsi accueillis et qui n'ont pas trompé son attente.

Point de sujet où ne se portât la haute curiosité de son esprit toujours en éveil. Il ne se bornait pas au droit et à l'histoire, mais prenait le plus vif intérêt aux manifestations des idées sous toutes leurs formes. Épris du beau et du vrai, les objets les plus divers de la pensée, les sciences et leurs applications, les problèmes sociaux et philosophiques, le tentaient non moins que l'art, la poésie ou les spectacles de la nature. Tout ce qui ennoblit l'esprit, purifie l'âme, relève l'homme vers l'idéal, l'arrache aux réalités matérielles pour le rattacher aux réalités invisibles, trouvait en lui un adepte et un fervent. C'était un des grands charmes qui l'attiraient dans votre compagnie. Là, il aimait à être mis au courant du mouvement intellectuel par nos savants collègues des Facultés; là, il s'enrichissait et se renouvelait. Très fin d'ailleurs, très perspicace, ne se laissant point duper à l'apparence et gardant l'indépendance de son jugement. Épris de la science, il n'en avait pas la superstition. Après tel Congrès plus ou moins scientifique où il assistait, il y a quelque vingt ans, je lis dans son journal cette courte note qui en dit long: « Beaucoup de savants... mais maigre science! »

(A suivre.) Gaston DAVID.

LA SEIGNEURIE DE TIRAN

(Saint-Médard-en-Jalles)

EN 1268

Comme suite aux articles déjà publiés sur les Sépultures de Saint-Médard-en-Jalles (1), nous pouvons offrir à nos lecteurs, grâce aux recherches et à la savante collaboration de MM. H^le^ Caudéran et Marius Surgand, le texte et la traduction avec notes d'un curieux

(1) *Revue Catholique*, 25 février et 10 mars.

document du XIII[e] siècle, tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel (1). On verra quelle devait être à cette époque l'importance des constructions du *Pujeau de la Capelle*; le Pujeau était alors une dépendance et comme un ouvrage avancé du manoir de Tiran, dont le seigneur étendait son autorité sur les paroisses voisines et jusqu'à Saint-Laurent du Médoc. A.-J. L.

Edwardus, illustris regis Anglie primogenitus, omnibus ad quos presentes littere pervenerint, salutem.

Sciatis quod coram nobis personaliter constitutus Gumbaldus, de Tiran, domicellus, allodia sua, ut asserebat libera, infra scripta, recepit de nobis per homagium ligium et per servicium unius nisi sauri constabulario burdegalensi qui pro tempore fuerit, ab ipso [et] *heredibus suis apud Bordeu persolvendum, nomine recognitionis, in mutationibus dominorum: volens nihilominus teneri ad servicia debita et consueta pro allodiis supradictis. Recepit enim dictus Gumbaldus a nobis Tiran et quidquid habet et habere debet ibidem; et quidquid alii de ipso tenent ibidem in feudum in parrochia Sancti Medardi de Jales, excepta villa que appellatur Bosc. Et quidquid dominus de Tiran habet in parrochia Sancti Martini et* (2) *Odinis, ratione dominii de Tiran excepto feudo quod appellatur Laforest. Et quidquid habet in parrochia Sancti-Hilarii de Ancelha* (3), *ratione ejusdem dominii. Et villam de Membisos in parrochia Sancti Vincentii de Lacanau et quidquid ab eo tenetur in feudum in eadem parrochia. Et quidquid habet et habere debet in parrochia de Molins. Et decimam totam d'Analac in*

(1) Ce manuscrit a dû faire partie des archives du Bureau des Finances de Bordeaux. Il a pour titre : *Recognitiones feodorum*. M. Jules Delpit, chargé par le gouvernement français de l'étudier, a rédigé une notice qui se trouve à la bibliothèque de Bordeaux. L'acte du prince Edouard concernant Gombaud de Tiran a été résumé sous le n° 35, dans le 14[e] volume des Mémoires et Manuscrits publiés par l'Académie des Insoriptions et Belles-Lettres. Le texte intégral, tel que nous le donnons ici, vient du *Recueil des Archives historiques du département de la Gironde*, tome 3[e], page 16, n° 67. E. Gounouillou, imp. 1861-1862.

(2) Il y a ici probablement une erreur de copiste; l'original doit porter *de Odinis*.

(3) Lire *Autelha*; dans les anciens manuscrits les lettres *u* et *t* sont les mêmes que les lettres *n* et *c*. Le copiste n'aurait pas commis cette erreur, s'il avait eu présent le nom actuel de la localité : *Le Taillan, au Taillan*.

parrochia Sancti Laurentii de Medoc. Et quidquid idem Gumbaldus habet et habere debet in parrochia de Cussas et de Sancta Gemma. Quod quidem homagium de omnibus et supradictis salvo nostro et alieno jure, in omnibus recepimus ab eodem.

In cujus rei testimonium has litteras fieri fecimus patentes, apud Wodestoc XIV die julii, anno regni regis domini patris nostri quinquagesimo secundo (1268, juillet 14).

Édouard (1) premier-né (2) de l'illustre roi (3) d'Angleterre, à tous ceux auxquels les présentes lettres parviendront, salut.

Sachez que, par devant nous comparaissant en personne, Gombaud (4), de Tiran (5), damoiseau (6), a déclaré libres ses alleux (7) plus bas désignés et les a reçus de nous par hommage lige et pour le service (redevance) d'un jeune aigle de mer (8) à notre connétable (9) bordelais qui pour lors sera,

(1) Édouard Ier, fils d'Henri III, né en 1239, roi d'Angleterre en 1272, mort en 1307.

(2) *Premier-né*, *primogenitus*, titre que prenaient les héritiers à la couronne d'Angleterre, soit dans les actes publics, soit sur les monnaies.

(3) Henri III de Winchester, fils de Jean-sans-Terre, né en 1207, roi en 1216, mort en 1272.

(4) *Gombaud*, *Gumbaldus*, abrégé du gothique *Gundewald*, bon guerrier, nom fort usité durant tout le moyen âge.

(5) *Tiran*, localité probablement gallo-romaine. Le château de Tiran, sur un plateau au levant de Saint-Médard, fut le siège de la seigneurie, avant que le titre du Tilh prédominât : « seigneur du Thil, Tiran, Preuillac et autres lieux. »

(6) *Damoiseau*, *domicellus*, diminutif de *dominus*, dom, seigneur. Dans les chartes gasconnes, *donzel* et *donzet*.

(7) *Alleu*, *allodium*, terre franche; — d'où notre mot *lot*.

(8) Le latin porte *nisi sauri*. — *Nisus*, épervier, aigle de mer. Ducange indique ce dernier sens : *Haliæetus seu aquila maritima*. Il ajoute : *Numeratur cum sparveriis seu austoribus inter feras bestias quæ ad majus dominium spectare noscuntur. Harumce ferarum venatio ad solos superiores dominos pertinet; etiam inter præstationes majoribus dominis debitas nisi recensentur.* — On ne voit pas, après cela, pourquoi M. Jules Delpit s'est cru obligé de lire *austuri*, autour.

Saurus, saure (jeune, d'un an).— En fauconneric, on appelle oiseau saure ou sore, celui qui, étant dans sa première année, n'a point encore perdu son premier pennage qui est roux; cette première année se nomme l'année du saurage.

Vox in falconaria venatione notissima, dit Ducange, *in qua falco dicitur anniculus et primarum pennarum.*

(9) *Connétable*, dans le texte, *constabularius*, en anglais *constable*. La Constablerie de Bordeaux fut réglementée par le statut d'Édouard; mais la charge était déjà fort ancienne.

payable par lui-même et par ses héritiers dans Bordeu (1), à titre de reconnaissance à muances (2) de seigneurs : voulant néanmoins être tenu aux services dus et accoutumés pour les susdits alleux. Le dit Gombaud, en effet, a reçu de nous Tiran et tout ce qu'il y possède et doit y posséder, et tout ce que d'autres y tiennent de lui en fief dans la paroisse de Saint-Médard de Jales (3), excepté le village (4) qu'on appelle Bosc (5). Et tout ce que le seigneur de Tiran possède dans la paroisse de Saint-Martin d'Eysines (6), à raison du domaine (7) de Tiran, excepté le fief (8) qui est appelé Laforest (9). Et tout ce qu'il possède dans la paroisse de Saint-Hilaire du Teilhan (10) à raison du même domaine. Et le village de Membisos (11) dans la paroisse de Saint-Vincent

(1) *Bordeu*, forme gasconne du mot *Bordeaux*, où l'*x* est de trop. La forme *Bordeus*, plus moderne, me paraît altérée.

(2) *Muances*. On désignait ainsi au moyen âge les changements de titulaire d'une charge ou d'un fief.

(3) Remarquer l'antiquité de la forme plurielle *Jales*. Le titre paroissial peut remonter à la fin du VI^e^ siècle.

Le fief de la paroisse de Saint-Médard appartenait alors, sous la suzeraineté du seigneur de Tiran, à dame Guiraude d'Aspremont, de la maison d'Espagne. En 1272, c'est-à dire quatre ans après l'acte d'hommage de Gombaud de Tiran, Guiraude, avec le consentement de son fils Arnaud, céda les fiefs de Saint-Médard et de Saint-Aubin en Jales au prieur de l'hospice de Saint-James à Bordeaux. Ces fiefs restèrent longtemps la propriété de l'hospice. Nous les voyons figurer dans un inventaire des propriétés de l'hospice de Saint-James dressé en 1371. (Archives du département de la Gironde.)

(4) Dans le texte, *villa*; — ce n'est plus la maison de campagne des nobles gallo-romains; c'est une grande ferme seigneuriale.

(5) *Bosc*, village au sud-est de Saint-Médard, entre Corbiac et le Haillan; mot gascon, maintenant affaibli en *bos*, bois, — en italien *bosco*, en espagnol de même; — de là viennent les mots français *bosquet*, *bocage*.

(6) Le titre de cette paroisse peut remonter au V^e^ siècle; saint Martin, évêque de Tours, évangélisa l'Aquitaine. — Dans le nom de *Odinis*, nous remarquons la forme plurielle qui s'est conservée dans *Eysines*.

(7) *Domaine, dominium*, dans les deux sens de terre et droit seigneurial.

(8) *Fief, feudum*, en gascon *heu*. — A Caudéran il y a le quartier de *Le Hü*, mieux *Sauheu* (sauf-fief) en face de *Saubos* (sauf-bois).

(9) *Laforest*, village d'Eysines, entre Caudéran et le Haillan. — A remarquer comme l'ancienne orthographe romane s'est conservée jusqu'à nos jours, d'autant plus que dans le gascon du pays, on dit *La Hourès*.

(10) *Le Teilhan*, paroisse voisine. La forme actuelle, Le Taillan, quoique déjà vieille, de deux cents ans, est fautive; le premier *a* devrait être un *e*.

(11) Au levant de Lacanau, il y a deux villages fort anciens *Méogas* et *Méjos*, avec mottes, moulin, landes immenses et défends, *dehès*, qui répondent sans doute, l'un ou l'autre, au fief de Membisos.

de Lacanau (1) et tout ce que l'on tient de lui en fief dans la même paroisse. Et tout ce qu'il possède et doit posséder dans la paroisse de Moulis (2). Et la dîme entière de Ballac (3) dans la paroisse de Saint-Laurent de Médoc (4). Et tout ce que le même Gombaud possède et doit posséder dans la paroisse de Cussac (5) et de Sainte-Gemme (6). Lequel hommage de tout ce que dessus, sauf notre droit et celui d'autrui, nous avons en tout reçu du même.

En témoignage de quoi nous avons fait faire ces lettres patentes à Wodestoc (7), le XIV[e] jour de juillet, l'an cinquante-deuxième du règne du roi et seigneur notre père (14 juillet 1268).

AUTRES OBJETS NOUVELLEMENT TROUVÉS

AU PUJEAU DE LA CAPELLE

En étendant les terres sur le sol, durant le mois de mars, les ouvriers ont fait encore quelques bonnes trouvailles.

(1) Mieux *La Canau*, le canal; ancienneté et persistance de l'orthographe romane et gasconne. — Le culte de saint Vincent peut remonter au premier siècle; il y eut, en effet, un saint Vincent qui évangélisa le Médoc avec son maître, saint Eutrope, et mourut évêque de Dax et martyr (1[er] septembre). Mais presque partout c'est le culte de saint Vincent, diacre de Saragosse et martyr (22 janvier), qui a prévalu.

(2) *Moulis*, autrefois *Moulins*, paroisse du canton de Castelnau, chef-lieu d'un ancien archiprêtré, dont le titulaire fut longtemps le curé de Saint-Médard.

(3) Dans le texte latin, *d'analac*. — Je lis *d'à ualac*, *à valac*, à Ballac, village au nord de Saint-Laurent.

(4) A remarquer l'antiquité de la forme orthographique du mot Médoc, déjà fixée au XIII[e] siècle. — Le culte de saint Laurent, diacre de Rome, (10 août), peut remonter à l'ère constantinienne.

(5) *Cussac*, on a lu *Cussas*, paroisse sur le bord de la Gironde, dans le canton de Castelnau. – Nom gallo-romain dont l'étymologie est douteuse.

(6) Sainte-Gemme, ancienne paroisse au nord de Cussac. — Ce texte est précieux, surtout dans un titre anglo-gascon du XIII[e] siècle : il réduit à néant l'opinion de ceux qui prétendent que l'ancien nom de cette paroisse était Saint-James. — Le culte de sainte Gemme, vierge et martyre (20 juin), est fort ancien : fille de Catilius, gouverneur de Galice au II[e] siècle, sœur de sainte Quitterie, de sainte Bazeille, et de sainte Livrade, Gemme fuyant son père, devenu son persécuteur, fut martyrisée à Saintes.

(7) *Wodestoc*, Woodstock, ville d'Angleterre dans le comté d'Oxfort, sur la Glynne, 7,500 habitants; ancienne résidence royale.

Monnaies. — Denier d'Éléonore duchesse d'Aquitaine, 1127, reine de France, puis d'Angleterre, morte en 1204. — Billon avec oxyde vert, très fruste, en fragments. — Poey d'Avant, *Monnaies féodales,* 2741, pl. LIX, n. 11. = Avers : on ne lit que trois lettres de la légende, ..T ✠ D..; c'est-à-dire, ✠ D*ucisi*T, duchesse; dans le champ, deux croisettes ✠ ✠, accompagnées ordinairement de ⌓ par dessus et de Λ par dessous, qui n'existent plus dans notre pièce. = Revers : on lit quatre lettres de la légende ...ITAI; c'est-à dire, ✠ *aqu*ITAN*ie,* d'Aquitaine; dans le champ, croix pattée dans un cercle en grènetis.

Les monnaies portant *ducisit* ont presque toutes été trouvées en Bordelais, notamment à Saucats.

La découverte de cette pièce au Pujeau de la Capelle nous autoriserait à croire que le camp existait déjà au commencement du XII^e^ siècle.

Obole d'Henri II, roi d'Angleterre (1154-1189). — Billon blanc, avec patine noire. — Poey d'Avant, 2759, pl. LX, n. 3. = Avers : légende ✠ ★NRICV●●, Enricus; dans le champ, croix pattée, cantonnée de deux annelets, l'un au 1^er^, l'autre au 4^e^; les deux cercles en grènetis. = Revers : sans légende; dans le champ REX, roi, par dessus ⌓, par dessous ✠.

Notre obole diffère du type figuré, par l'E d'Enricus en forme d'étoile, et par l'S remplacé par deux cercles pleins.

D'après Poey d'Avant, cette obole est rare.

Denier d'Édouard I^er^ (1272-1307). — Billon blanc, avec patine noire. — Poey d'Avant, 2775, pl. LX, n. 11. = Avers : légende ✠ EDVARDVS REX, Édouard, roi; dans le champ entouré d'un cercle engrêlé, au milieu AGL, *Anglie,* d'Angleterre; par dessus, un léopard tourné à dextre; par dessous, Є. = Revers : légende ✠ DVX AQ⊓T. BVRD, *Dux Aquitanie Burdegala,* Duc d'Aquitaine, Bordeaux; dans le champ: entouré d'un cercle en grènetis, croix pattée, cantonnée au 1^er^ d'un ⌓.

Double tournois de Charles II de Gonzague, en cuivre, très fruste. — On ne reconnaît que la face tournée à dextre, et deux lettres VX. — Le seul type qui réponde à cette

disposition est le 6145 de Poey d'Avant, pl. CXLIII, n. 7. *Karo. dVX, Niv. s. p. Arch.* Charles, duc de Nivernais, souverain prince d'Arches, 1607. — Charles de Gonzague, duc de Mantoue, de Nevers, comte de Rhétel, prince d'Arches.

Double tournois de Ferdinand-Henri d'Orange. Le même que celui décrit dans l'article précédent; mais les lettres paraissent bien et ne laissent aucun doute.

Autres liards de Louis XIIII.

Quelques pièces de la première République.

Armes. — Une cinquième pointe de flèche à fer massif carré avec douille.

Objets en métal. — Une troisième agrafe en bronze doré, arrondie, convexe, marquée de quatre lignes formant huit rayons, à deux trous dont l'un sur une patte carrée.

Deux autres fers à cheval, l'un entier plat, l'autre à moitié festonné. — Les étampures sont grandes en carré long; dans l'une reste encore un clou bien conservé, à tête plate sur les côtés, en tiers de cercle par dessous, et s'emboîtant parfaitement dans l'étampure. — L'un de ces fers a été trouvé dans le massif de La Motte à deux mètres de profondeur, enfoncé dans le sol gallo-romain.

Une aiguillette d'armure ou de caparaçon, en cuivre, boule massive avec douille creuse.

Une petite pioche en fer : sappe.

Une masse de minerai rouge, ocre et manganèse (?)

Objets en ivoire. — Deux plaquettes elliptiques, l'une avec plaquette en argent (peut-être modernes).

Céramique. — Deux nouveaux fragments de filtres.

Plusieurs becs de pots à lait. Bordure ronde complète, mais évidée par dessous pour le canal du bec qui est large et qui dépasse en hauteur la bordure.

Ossements. — Une corne de jeune chèvre.

Hte CAUDÉRAN.

RELATION INÉDITE

D'EXCÈS COMMIS EN 1622 DANS LE BAS-MÉDOC

PAR LES HUGUENOTS (1)

Le soulèvement des calvinistes de Saintonge en 1621 eut son contre-coup dans la Guienne et particulièrement dans le Médoc; cette région n'était séparée que par un bras de mer du principal théâtre de la guerre. Le capitaine Jean de Fabas, deuxième du nom (2), joua un rôle très actif dans cette prise d'armes. Il avait surtout pour mission de ravager le Bas-Médoc, soit par lui-même, soit par ses lieutenants. Le pillage était souvent l'unique solde de ces bandes indisciplinées; les cruautés envers les personnes et la profanation des choses saintes semblaient être leur amusement ordinaire. Un auteur, peu connu, mais généralement bien informé, dit à ce propos : « Fabas sortit de La Rochelle pour s'emparer de » l'embouchure de la rivière de Garonne, à la faveur de Royan, » afin de rançonner tous les vaisseaux qui voudraient monter à » Bordeaux, et fit une descente dans le pays de Médoc, le » 5 février 1622. Les églises y furent pillées, les autels renversés, » les images abattues et le mémorial de notre rédemption y fut » traité avec une indignité bien plus digne des juifs que des » chrétiens (3). »

Les historiens du Bordelais ont raconté ces choses avec une sûreté de renseignements et une précision de détails, désespérantes

(1) Archives du diocèse de Bordeaux (à l'Archevêché), portefeuille M 12. dossier 28; deux feuilles de papier petit in-folio, bonne écriture du XVIIe siècle.

(2) Son père, nommé Jean comme lui, avait été aussi un des chefs les plus ardents de la révolte protestante.

(3) *Histoire des édits de pacification*, par le sieur Soulier, prêtre. Paris, 1682, p. 291.

pour ceux qui seraient tentés de reprendre en sous-œuvre leurs récits achevés (1). Toutefois, ils n'ont pu connaître un document, enfoui, jusqu'ici, dans le pêle-mêle des vieux papiers de l'Archevêché. L'archiviste diocésain, M. l'abbé Allain, s'est employé à débrouiller ce chaos et nous devons à son obligeance la communication d'une pièce, vraiment curieuse, sur les tristes excès dont le Médoc eut alors à souffrir.

Il s'agit d'un rapport, adressé au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui l'avait demandé aux malheureux curés, témoins et victimes d'horreurs trop communes dans les guerres civiles. Rédigé sous la vive impression du moment, il n'atténue aucune des circonstances à la charge d'une soldatesque capable de tous les crimes.

Quant au style et à l'orthographe, les rédacteurs ont suivi leur fantaisie plutôt que les règles de la grammaire. Habitués à vivre au milieu de populations illettrées, obligés de leur parler patois pour se faire comprendre, ils avaient presque perdu l'usage de la langue française, en supposant qu'eux-mêmes l'eussent jamais bien possédée.

Le texte que nous publions est caractéristique, pour la forme, comme pour le fond. Les notes explicatives devront donc être historiques et grammaticales. Souvent aussi, il nous faudra suppléer, entre crochets, les mots nécessaires au sens de phrases incorrectes ou tronquées. Enfin, nous avons dû, par respect pour nos lecteurs, remplacer par des points deux courts passages, relatant des excès trop abominables pour qu'il nous soit permis d'en mettre le détail sous leurs yeux.

Je, Anthoyne Romanet, prebstre et curé des esglises Sainct-Pierre de Venssac et Sainct-Viuien de Begais [son] annexe et

(1) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, p. 215-217. — O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, première partie, t. II, p. 421-423. — Léo Drouyn, *Guienne militaire*, p. 274-275. — Anatole de Barthélemy, *Les Deux Fabas*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. II, p. 545. — Ant. de Lantenay, *Les Combats de Soulac et de Saint-Vivien racontés par des témoins oculaires.* (*Revue Catholique de Bordeaux*, 1881, p. 614-624.)

l'un des *vicayres forains* (1) de Mgr l'Illustrissime et Reuerendissime cardinal de Sourdis, Archeuesque (2) de Bourdeaux et Primat d'Aquitaine, en l'archiprebstré de Lesparre, en conséquence du mandement qu'il a pleu à sadicte Illustrissime Seigneurie me donner, y joinct la lettre sur ce à nous enuoyée par Me Jacques de Miard, chanoyne et archidiacre de Cernès en l'esglise methropolitaine Sainct-André de Bourdeaux, prothonotayre du Sainct Siège Apostolique et l'un des vicayres généraux de sa susdicte Seigneurie, en datte du 24 feburier 1622, certiffie que, le cinquiesme jour dudict moys et an, les rebelles et enemis du Roy, soubs la conduitte du sieur de Fabas, se seroit saisis du bourg et esglise de Nostre-Dame de Soulac en Médoc, auquel lieu [et] voysinage, ils auroit exercé toute sorte d'impiétés, comme sont pilleries, enleuement de prisonniers, bruslemens, rapts, et inouys sacrilèges. Pour ce est-il que, le dixiesme feburier, feu Me François Besse, prebstre et curé du susdict Soulac, qui feust prins par les susdicts enemis en la susdicte esglise et en eschappa quatre jours après et vint en la ville de Lesparre où nous aurions esté contraincts nous réfugier, interpellé à nous déclairer ce quy s'estoit passé contre l'honneur de Dieu et de son esglise, en présence de Me Jehan Charpentier, curé de Lesparre et tesmoing synodal en ce destroit, Me Jehan Veyssière, curé de Queyrac, et Me Anthoyne Boyer, curé de Vendays, nous auroit dict que, le sixiesme du susdict moys et an les rebelles *auroit* (3) faict une masquarade, estans reuesteus des ornemens sacerdotaux (4), mis l'image du sainct Crucifix et celle de la Vierge sur un lict par risée et icelles portées en quelques carrefours

(1) Le cardinal de Sourdis avait subdivisé les archiprêtrés de son diocèse en *congrégations*, institué les vicaires forains et placé un de ces nouveaux officiers à la tête de chaque congrégation. (*Revue Catholique de Bordeaux* du 10 juillet 1889, p. 395.)

(2) L'*u* consonne, pour le *v*, était alors en usage, même dans l'imprimerie.

(3) Le singulier au lieu du pluriel; cette faute revient souvent, pour les verbes surtout.

(4) Comme cela s'est fait plus tard, en 1793 et sous la Commune de 1871 · *nil sub sole novum.*

dudict bourg, couppèrent après les bras et jambes audict crucifix, après luy [auoir] donné nombre infini de pointes de picques et espées, finalement firent rouler le tronc du hault de la montaigne en bas, fouillèrent dans les sépulchres, pensans y trouver des thrésors; attestoit aussy qu'on auoit exercé sur luy toute sorte d'inhumanités, affin de *luy faire enseigner* (1) les sainctes reliques et vases sacrés; aucuns luy vouloit arracher les ungles, autres luy estraindre le front auec une corde, autres.....; l'un le pinçoit, et l'autre luy arrachoit les cheueux, et en telle façon le tourmentèrent que, quattre jours apprès qu'il feust retiré audict Lesparre, il rendit l'âme à Dieu et feust inhumé au conuent des PP. Cordeliers.

Le septiesme du susdict, ils firent une course dans le pays, duquel le peuple auoit fuy, ayant abandonné leurs maisons et leurs commodités, excepté quelques pauures, [ce] quy *obliga* (2) le baron de Sauignac (3), rencontrans Pierre Grousseau et Jehan Gandonnert au bourg de Sainct-Viuien, de leur dire que le peuple ne debuoit fuir et qu'ils l'asseurassent, de la part de M^r^ Fabas, qu'ils pouuoient librement retourner en leurs maysons, pourueu qu'ils l'allassent recognoistre et fournissent commodités pour l'entretien de sa garnison, *payans* (4) les deniers royaulx, et demandoit pappier pour en escripre l'asseurance.

En ceste journée mesme, visittèrent toutes les esglises de la susdicte contrée, y rompans les coffres pour y prendre les deniers et meubles, si aucuns y *auoit* esté laissés esdictes esglises.

A Venssac, rompirent la main et sceptre de l'Image de la

(1) Le forcer à déclarer où étaient...

(2) Ancienne orthographe, encore usitée au XVII^e^ siècle et plus conforme au latin *obligavit*. Dans cette phrase, le verbe obliger n'implique aucune idée de contrainte et signifie plutôt induire, engager à faire quelque chose par calcul et par ruse.

(3) Camarade et compère de Fabas; son discours aux paysans de Saint-Vivien, gens simples et faciles à tromper, n'était qu'une perfidie, imaginée pour les attirer dans le piège huguenot.

(4) Le participe présent s'écrivait alors par un *s*, comme dans le latin.

Vierge fort artistement élabourée et escripuirent à la muraille *Viue Fabas*, y ayans painct quelque *marmoyzet* que j'ay faict despuis rayer.

Le lendemain huictiesme, prindrent tout autant de prisonniers qu'ils rencontrèrent, bled, bestail, tant gros que *meneu*, comme moutons, brebis, vaches, cheuaux, jumans, en nombre quasi incroyable, pour autant qu'en ce consistoit principallement la richesse dudict pays.

Le treiziesme, les susdicts enleuèrent une jeune fille orpheline de l'*eage* de seize ou dix-sept ans, nommée Denise Moulyot, quy demeuroit avec Simon de Lamothe, mestayer d'Arnaud Allhou, mareschal, ainsi qu'il nous a esté attesté par Martin Noir, seruiteur d'Estienne Maurin, et Léonard Cauillot, tous habitans de la parroisse de Sainct-Viuien.

Le vingt-quatriesme, les susdicts rebelles commencèrent à se fortiffier aux ponts du *Gua* (1), ès enuirons du moullin de Mad[lle] de Tastes, d'où ils feurent chassés par la valeur et générosité de M[rs] d'Espalaye et Saint-Geruasy, frères. Ce mesme jour, ils bruslèrent les esglises de Talays et partie du bourg, couppèrent la teste de l'image de sainct Martin (2) au deuant la porte de ladite esglise, et mirent le rituel à la gorge d'un cheval mort, au cymetière, et en emportèrent la cloche, bruslèrent aussi l'esglise de Sainct-Viuien, en laquelle ils couppèrent les bras à l'image du crucifix, le pendirent *pieds contremont* (3), mirent de la pouldre dans les paupières des *ieux*, *aureilles* et lèvres d'icelluy et jettèrent les bras par la fenestre de Jacob Rongon; ce quy nous a esté attesté par Marthe Preuost, femme dudit Rongon, et Johanne Bonnel, *précipitarent* (4) du hault en bas du clocher les cloches sur les sépulchres (5), lesquels néantmoins ne s'altérèrent, *biens*

(1) Mot gascon, qui signifie tantôt ruisseau, tantôt marais (*aqua*); il est employé ici dans le dernier sens. (Baurein, *Variétés Bordeloises*, t. I, p. 248.)

(2) Patron titulaire de la paroisse de Talays.

(3) La tête en bas.

(4) Forme latine (*præcipitaverunt*), passée dans le gascon.

(5) Les tombes du cimetière qui entourait l'église.

qu'elles *soit* toutes deux du pois de seize cens livres, bruslèrent aussi, au mesme jour, la chappelle du *Temple* (1) et quelques parties du village.

Le vingt-septiesme, les cappitaines de Lardimalie, de La Sale, [les] cheualiers d'*Arrérac* et *Pichon* (2) *recouverarent* (3) les cloches de Sainct-Viuien, en ayans faict rencontre au bourg de Talays, sur le point que les enemis les prétendoit embarquer, prindrent troys prisonniers, et le reste de la troupe *gaigna au pied* (4).

Le mesme jour vingt-septiesme, La Fraisnée, l'un des cappitaines dudict sieur de Fabas, se vint *barriquar* (5) dans l'esglise Sainct-Pierre de Grayan, en laquelle il brusla tous les lambris, balustres [et] meubles d'icelle, démolit les autels... [disant] qu'il conuiendroit faire venir nostre pape de Rome, ce qu'il disoit par dérision, pour *rabilliter* (6) ladite esglise, brusla la *maison noble* (7) de Martignan et [la] grange, [le] village de Picqueaus et la plus grande partie de la susdite parroisse, feist brusler *inhumenaiment* un pauure homme de l'*eage* de soixeante ans, du bourg de Soulac, nommé Gilles Richard, et commit plusieurs autres actes exécrables et forcement de femmes *desquele* [les] noms j'ayme mieux tayre que diffamer.

Le septiesme mars, *nos* cappitaines allèrent à la guerre et *rencontrarent* des rebelles, enuiron seize, au bourg de

(1) Chapelle de l'ordre de Malte, située entre les paroisses de Vensac et de Saint-Vivien. (Baurein, *Variétés Bordeloises*, t. I, p. 245.)

(2) Familles de robe. Dans les guerres de religion, le parlement de Bordeaux montra beaucoup de zèle pour la cause catholique. Il favorisa de tout son pouvoir la levée des milices enrôlées volontairement sous cette bannière, et plusieurs membres de la compagnie payèrent vaillamment de leurs personnes sur les champs de bataille.

(3) Reprirent.

(4) S'enfuit.

(5) Barricader.

(6) Réconcilier, dans l'acception liturgique du mot. (Des propos aussi grossiers ne pouvaient qu'exaspérer les catholiques.)

(7) Dans le Bordelais, on appelait ainsi les fiefs ou terres seigneuriales. (Cf. Beaurein, *passim*.)

Talays, desquels ils *tuèrent* [douze], *prindrent* deux, et deux se sauvèrent, bruslèrent un batteau chargé de bled, que les rebelles *auoit* chargé, ne le pouuans emporter.

Le dixiesme dudit mois, lesdicts rebelles *vindrent* ensepuelir leurs morts et bruslèrent les maisons de M^rs^ Pasquier et Pillaine, grange et estables et moulin de Verard audict Talays.

Le vingt-quatriesme, M^r^ *de Saincte-Croix* (1), auec ses cappitaines, donnèrent un réueille-matin à M^r^ de Fabas, au bourg de Soulac (2) surprindrent la *santinelle*, gaignèrent les *bariguades* et [le] bourg, tuèrent le sieur d'Alabruse et son fils, lieutenant de Fabas, et cinquante ou *autant* (3) d'autres, prindrent *unze* prisonniers et, au retour, sommèrent ceux quy estoient dans l'esglise de Grayan, lesquels, ayans faict mine de vouloir tenir bon, une heure apprès, quittèrent ladite esglise; de quoy estans aduerty ledict sieur de Saincte-Croix, quitta son disner pour les aller poursuiure et rencontra le lieutenant de La Fraisnée, nommé Charron, et deux autres, qui feurent tués dans les *marès* et deux [feurent faicts] prisonniers; auxquelles actions ne feust tué ny blessé aucun des nostres que le sieur Despalaye *en une main* (4) conduisans les *enfans perdeus*.

Le vingt-huictiesme, les susdits rebelles se vindrent barriquar, en *plain* midy, au moulin de M. de Céreins, ayans faict une embuscade dans un boys, non loin de là, pensans attirer les nostres; mais elle feust descouuerte par MM. de

(1) Pierre d'Ornano, fils d'Alphonse d'Ornano, maréchal de France et gouverneur de Bordeaux. Ce cadet de noble famille fut, à la fois, homme d'église et homme d'épée. Abbé commendataire de *Sainte-Croix* de Bordeaux, de 1607 à 1629, il prit ou reçut le nom de ce bénéfice. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 866.) Après avoir fait la guerre aux huguenots dans la Saintonge et le Médoc, il combattit les ennemis du Roi, dans les rangs des Epernonistes et mourut à Bordeaux, en 1646. (Père Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 392, et *Archives historiques de la Gironde*, t. IV, p. 387.)

(2) Les gens de Fabas s'étaient emparés de Soulac, le 5 février 1622, ainsi qu'il est dit dans le commencement du rapport; mais ils en furent débusqués dans la journée du 24.

(3) Environ.

(4) Dans un engagement imprévu, autrement dit un coup de main.

Lareymalie, de La Sale et Charon d'Arès ; lequel moulin, apprès, lesdicts enemis *abandonnarent*, l'ayans bruslé, ensemble le moulin de Mad[lle] de Tastes, bruslèrent aussi l'esglise de *L'Hospital* (1) et une grande partie de ladicte paaroisse, [puis] vindrent mettre le feu à tout le village des *Artigues* (2), où ils feirent brusler grande quantité de grains.

Le deuxiesme avril, le susdit Fabas, estans assisté du baron de Saint-Seurin, gouuerneur de la ville de Royan (3), ayans enuiron sept cens hommes de pied et quarante *maistres* (4), faisans rouler une couleuqrine de quatorze pieds de long et deux fauconneaux, nous vint assiéger dans l'esglise de Saint-Vivien, lesquels estans descouuerts par la *santinelle* qui estoit au clocher, les nostres sortirent au devant et les *allarent* escarmoucher aux enuirons du moulin des Forthan, puis se retirèrent, *jugans* (5) la partie *n'estre pas bien faicte* (6), en combattans généreusement jusques à leurs barriquades, où le combat dura jusques à l'espace de six heures et, pour autant que les maisons de Saint-Vivien sont escartées et mal unies, les enemis s'en emparèrent d'aucunes, non sans *grand* perte de leurs hommes et en telle *fasçon* qu'ils feurent contraincts de se retirer, ayans mis le feu ès dictes maisons et moulin susdict des Forthan et *cyl* qui est proche du bourg, et, en se rettirans, M[r] de Sainte-Croix suruient tant à propos pour nous secourir que, faisans rencontre de huict vingts ou

(1) Ancienne et petite paroisse, que Baurein désigne sous le nom de l'*Hôpital de Saint-Jean de Grayan*. (*Variétés Bordeloises*, t. I, p. 237.) Elle est aujourd'hui unie à celle de Grayan.

(2) Dans la paroisse de Vensac. C'est le même endroit que l'on appelait *Artigue Entremeyre*, à cause de sa proximité de la mer. (Baurein, t. I, p. 204.)

(3) Royan était alors au pouvoir des calvinistes de Saintonge. Rohan-Soubise, leur chef, après s'être saisi de cette place, en avait confié la garde à Saint-Seurin, un de ses lieutenants. Louis XIII vint l'assiéger en personne et la ville se rendit, le 12 mai 1621. Saint-Seurin fut tué dans cette chaude action. (*Les Deux Fabas*, p. 561.)

(4). Cavaliers. Les catholiques s'était retranchés dans cette église dont les fortifications furent détruites au dernier siècle. (Baurein, t. I, p. 250.)

(5) Forme latine (*judicantes*).

(6) N'être pas avantageuse ou bien engagée.

tant qui ne s'estoit encore joints au gros, donna si viuement dessus qu'ils demeurèrent tous sur la plasse, et y feust recogneu trante hommes de commendement.

Dieu fauorisa en telle fasçon les nostres qu'en tous ces combats, il ne feust tué que deux soldats dans les barriquades et deux *regatiers* qui eurent loisir de se recognoistre à exhorter par M^r^ le curé de Grayan et moy, et troys blessés, sçavoir M. de Lassale, cappitaine, et deux soldats fort légèrement.

Le lendemain, ledict Fabas demenda tresues de quinze jours à M^r^ de Saincte-Croix, quy luy feurent octroyées.

J'ay une *bale* de ceste couleuurine, laquelle j'ay faict pendre en un coing de ladicte esglise de Sainct-Viuien, en perpétuel *anathème*, qui est du pois de huict liures et demie.

Voilà le sommaire véritable de tout ce qui s'est passé en nostre destroit. En foy de quoy l'ay signé et faict signer l'original aux attestans susnommés, sachans escripre. Faict à Sainct-Viuien, ce unzième juin mil six cens vingt deux. *Romanet*, presbtre et curé de Sainct-Pierre de Venssac et Saint-Vivien *annexe* (1).

L'intérêt de cette relation consiste surtout dans le récit des escarmouches et des petits combats, omis par la grande histoire. Chaque localité y retrouve le menu détail des épisodes les moins connus dont elle fut le théâtre obscur.

L'édit de paix, que Louis XIII signa, *au camp devant Montpellier*, le 19 octobre 1623, accorda aux protestants une amnistie pour les faits de guerre, arrivés depuis le 1^er^ janvier 1622, « en ce non » compris les cas exécrables, tels qu'ils sont spécifiés par l'article 86 » de l'édit de Nantes, dont pourra être fait recherche par devant les » juges auxquels la connaissance en appartient (2) ».

(1) Saint-Vivien était considéré comme annexe de Vensac, *église matrice*, disait-on. Toutefois, il restait encore, en 1784, quelques doutes à cet égard. (Baurein, t. I, p. 249.)

(2) *Histoire de l'édit de Nantes*, par Élie Benoit, t. II, p. 62. — *Cf.* Anquetil, *Histoire de France*, t. X, p. 202.

Par suite de cette réserve expresse, Fabas et ses complices auraient fort bien pu être poursuivis devant les tribunaux ordinaires, comme coupables de crimes odieux que le droit de la guerre lui-même réprouvait. Cependant, il ne paraît pas qu'on les ait tant soit peu inquiétés pour leurs excès. Véritables brigands, mais couverts par l'oubli du passé, ils échappèrent à la vindicte publique et jouirent tranquillement d'une scandaleuse impunité.

A. DUPRÉ.

L'ABBÉ ESTÈVE

SOUVENIRS

J'ai hésité avant d'écrire sur la douce et sainte figure du pieux abbé Estève ces pages que la *Revue Catholique* m'a demandées. Je me disais : La chère âme que nous avons tant aimée ne sera-t-elle pas mécontente là-haut ? Le bruit, les éloges, l'éclat, de quelque nature qu'il fût, étaient choses si antipathiques à sa nature humble et silencieuse, amie du calme et de l'obscurité.

Cette réflexion m'a arrêté plusieurs jours.

Puis j'ai pensé qu'il ne faut pas être plus sage que l'Église. Or l'Église, après leur départ de ce monde, jette un manteau de lumière sur les épaules de ceux qui, durant les jours de leur pèlerinage, ont voulu vivre inconnus et les propose solennellement à notre admiration. Ainsi j'ai triomphé de mes scrupules, et j'ai écrit pour l'honneur de cette pure mémoire, pour l'édification commune, pour la plus grande gloire de Dieu.

Ce n'est point l'histoire d'une vie que je veux retracer. Cette histoire paraîtra à son heure, et j'ose dire qu'elle sera très belle, car rien n'est plus beau que l'histoire d'une âme, d'une âme de prêtre, d'une âme de saint. Je veux simplement rappeler aujourd'hui quelques-unes des choses que j'ai vues et dire ce que furent les dernières années de celui que nous pleurons, spécialement dans l'œuvre à laquelle, déjà atteint par la maladie, il avait consacré le

reste de ses forces et le reste de ses jours. — C'est pourquoi je ne parlerai point des années de son enfance et de sa jeunesse cléricale; je ne m'arrêterai pas davantage sur son professorat au Petit Séminaire où je l'ai connu et où sa haute vertu fit une si profonde impression sur mon cœur d'adolescent. Il y a dans cette période des choses délicieuses sur lesquelles je reviendrai plus tard; pour le moment je commence au mois de mai 1882, début de son ministère dans l'Atelier Chrétien, auprès des Petites Sœurs de la Passion, chez M^lle^ Sivan.

***

M. Buchou, de regrettée mémoire, alors vicaire général et supérieur de la maison, vint un jour frapper à la porte de l'abbé Estève en le priant de secourir ses enfants délaissées. C'était une chose bien délicate que demandait le vénérable solliciteur à ce prêtre encore tout jeune, qui se croyait sans expérience, sans lumières et de si petite sagesse qu'il ne comprenait pas qu'on pût songer à lui. Il fallait prendre la direction spirituelle d'une communauté composée de vingt-huit religieuses, et cette mission très belle sans doute, mais aussi très difficile, effrayait son humilité. Toutefois l'abbé Estève ne voulut pas refuser : sans la connaître il aimait l'Œuvre, parce que l'Œuvre était pauvre; il se rendit au couvent.

On a gardé un pieux et touchant souvenir des paroles qui tombèrent de ses lèvres, lorsque, pour la première fois, il se vit en présence de celles qui allaient devenir ses filles devant Dieu. « Mes Sœurs, leur dit-il, si je ne craignais de vous faire de la peine, je vous dirais que j'éprouve une vraie répugnance à accepter la tâche qui m'est imposée. Vous appartenez au troupeau choisi, vous êtes la belle part de l'héritage du Seigneur, et pour paître le troupeau et pour administrer l'héritage, l'Église a coutume de prendre les pasteurs et les économes dans les rangs des anciens. Cependant, puisque je dois obéir, je veux le faire simplement, comptant sur votre bonne volonté, sur vos pieuses prières, sur la grâce d'En-haut qui ne nous manquera pas. »

On ne fut pas longtemps à s'apercevoir que les craintes étaient vaines et que, dans une large mesure, le Ciel avait donné à ce jeune

homme la sagesse et la prudence des vieillards. A la fleur de la vie, il possédait déjà cette maturité grave qui, d'ordinaire, suppose la durée et le nombre des ans, ce qui n'empêchait pas que l'on sentait tressaillir en lui toutes les saintes jeunesses, jeunesses qui se renouvellent comme celle de l'aigle et qui, c'est notre grand privilège, se réjouissent chaque matin à l'autel du Dieu qui ne vieillit pas. Aussi, dès le commencement, tous les cœurs allèrent à lui; dès le commencement, on comprit qu'il y avait là d'éminentes qualités sacerdotales et que la Providence, qui aime d'amour particulier les pauvres et les orphelins, avait envoyé à la communauté le plus beau des trésors. Le sentiment de vénération qu'il inspira à partir de cette heure ne fut pas affaibli une seule minute et durant près de neuf années il continua de grandir chaque jour. Pouvait-il en être autrement? Il suffisait de voir ce visage toujours souriant, malgré une teinte de mélancolie, ces yeux toujours épanouis et dilatés par le grand et saint amour, pour comprendre qu'il y avait en ce prêtre d'inépuisables abîmes de bonté et d'indulgence et qu'on pouvait toujours, sans crainte, venir s'appuyer sur son cœur. La piété, était en lui, infusée si profondément qu'elle semblait faire corps avec son être et que, tout naturellement, elle s'exhalait au dehors en paroles douces, tendres et suaves, en un je ne sais quoi de mystique et d'élevé qui était son âme, qui se manifestait dans son beau regard limpide, dans l'expression de son sourire, dans le son pur et tranquille de sa voix.

Pour ma part, je l'ai éprouvé souvent, d'autres l'ont éprouvé comme moi, quand il avait fini de parler, quand on était éloigné de lui, on croyait encore entendre ses conseils résonner au dedans. Maintes fois il nous a semblé qu'il nous accompagnait ainsi dans la vie, qu'il nous suivait pas à pas; ainsi les astres bienfaisants, dans la nuit étoilée, suivent le pèlerin pour lui donner jusqu'au bout du voyage une consolante lueur. Certes, il n'a jamais eu conscience de cette vertu divine qui sortait de lui; il eût été bien étonné s'il avait pu croire que nous pensions cela. Semblable au vase rempli de parfum il embaumait et ne le savait pas.

Le sentiment qui dominait en lui était l'amour des âmes. Aimer les âmes, c'est un des attributs de Dieu : *Domine qui amas animas nostras*; ce doit être l'attribut des saints. Il les aimait, les âmes, du véritable amour, de l'amour éternel. Il en avait faim et soif, il ne

voyait qu'elles au monde et il aurait marché jusqu'aux extrémités de la terre, bravant tous les dangers, si là-bas il y avait eu des âmes réclamant son secours. Pour les âmes il ne regrettait rien, il mettait tout à leur service, sa belle intelligence et son grand cœur. Tout ce qu'il y avait en lui de noble, de céleste, de divin, il le leur avait donné dans une sainte et parfois douloureuse passion afin de les conquérir à Jésus. Il avait pris pour règle, selon son pouvoir, de faire en toute occasion, largement, l'aumône du bonheur, s'oubliant sans cesse pour ne penser qu'aux autres, s'estimant mille fois trop payé par un sourire, faisant sa joie de la joie qu'il donnait au prochain. Compatissant aux faibles, patient envers les égarés, allant au devant d'eux pour les soustraire à leur propre malice, les désarmant par une bonne parole, ne se lassant jamais enfin, comme le Père céleste qui fait luire son soleil sur les bons et les méchants. Il avait médité très longuement ce que saint Paul dit de la charité divine, cette vertu incomparable qui est patiente, sans ambition ni calcul, ne pensant point à mal, n'ayant d'aspiration que vers la vérité, croyant, espérant, supportant tout pour assurer ici-bas le triomphe du bien. Vous avez peut-être entendu dire qu'on arrive à l'amour de Dieu par l'amour des hommes; c'est très possible, mais il me semble qu'il n'en va pas ainsi pour les saints et que leur amour des hommes n'est autre chose qu'une partie de leur amour de Dieu.

Je m'attarde et me laisse aller aux douceurs de ces souvenirs; je voudrais que mes lecteurs éprouvassent à les lire le charme que j'éprouve en les écrivant; ce serait là une récompense à laquelle je ne sais rien préférer. Revenons au couvent.

Dans la pauvre maison de la rue Pelleport, il n'y avait pas que des religieuses, il y avait aussi de nombreuses orphelines Les pauvres enfants ne pouvaient échapper à sa sollicitude; il s'inclina vers elles comme il s'était incliné vers leurs mères pour les prendre sous sa garde et leur donner la main.

D'abord il voulut essayer ses forces, car sa débile santé ne se prêtait pas toujours aux ardeurs de son zèle. Mais à mesure qu'il faisait un premier pas, un immense désir le prenait d'en faire un second, puis un troisième, et c'est ainsi qu'après s'être chargé des Enfants de Marie, puis des plus grandes jeunes filles, il se chargea des moyennes et des petites, faisant les conférences, les instructions,

les catéchismes, acceptant toutes les fonctions d'un aumônier, sauf la célébration de la sainte Messe qu'il disait au couvent de la Mission, cet autre amour de sa vie; n'oubliant qu'une chose, c'est que les aumôniers ordinaires touchent un traitement. On lui disait : Ami, vous ne pouvez aller loin; vous brûlez trop vite l'huile de votre lampe, la lumière ne durera pas. Et lui répondait, avec son calme sourire, le mot du saint évêque de Genève : Le bon Dieu me donnera assez de force pour le travail qu'Il veut que je fasse, et d'ailleurs un prêtre qui ne s'épuise pas, à quoi donc est-il bon ? Ainsi chaque matin il commençait le sillon de sa journée sans s'inquiéter de savoir s'il pourrait le finir; nul n'est nécessaire au Seigneur. Et il avait raison. Quand nous dépensons tous nos efforts, qu'importe une marche plus ou moins rapide, un chemin plus ou moins long; être dans la voie tracée par la Providence, cela suffit amplement pour nous rassurer et nous consoler.

La reconnaissance est une fleur très rare dans nos jardins d'ici-bas; mais on la trouve dans le cœur des plus pauvres : elle devait donc pousser à l'orphelinat Sivan. Elle poussait, en effet, et durant cinq années, avec suave joie, car j'étais de la maison, je l'ai vue s'épanouir sous mon regard.

Un sentiment tout particulier possédait ces âmes, objet de son labeur. Etait-ce de l'amour, de la reconnaissance, de la vénération ? Non; c'était un harmonieux mélange de tout cela. C'était une sympathie d'un genre unique, qui n'a pas de nom dans les langues de la terre, mais qui ne peut manquer d'en avoir un dans celle des élus. Car rien ne peut traduire l'impression que faisait cet être bon, simple et dévoué, dont la charité fut toujours lumière et sacrifice et dont la vie, quand on s'arrêtait à la considérer, faisait comme d'elle-même connaître et aimer le Seigneur. Aussi quel bonheur quand on pouvait s'approcher de lui, se trouver sur son passage, lui demander sa bénédiction. Voilà sa grande joie, bénir ses enfants. Lorsque les plus petites qu'il rencontrait souvent le matin, après la sainte Messe, venaient se presser autour de lui, une expression toute céleste illuminait son visage, tandis que son regard s'arrêtait sur ces anges de la terre dont les gardiens au ciel voient la face de Dieu. Plus d'une fois, en traversant la cour, j'ai été témoin de cette scène charmante; mon cœur était ému doucement, les larmes

montaient à mes yeux et j'avais comme une vision de ce qui devait se passer sous le grand ciel bleu de la Galilée, au bord des sources, près des palmiers ombreux, lorsque le Maître Divin ouvrait ses bras et prononçait l'ineffable parole : Laissez venir à moi les petits enfants.

Je cite ce détail, je pourrais en citer bien d'autres. Il y avait en lui quelque chose de si élevé, de si hautement sacerdotal, que les moindres faits où il avait un rôle se gravaient dans les âmes en un de ces souvenirs qui résistent à tout, nous en avons fait l'expérience, même aux misères et aux douleurs de la vie, comme ces croix et ces arabesques gravées par les enfants à la pointe du couteau sur l'écorce des arbres et que ni le vent ni les orages ne peuvent effacer.

Quand il parlait à la communauté avec cette voix faible comme un souffle, mais qui avait d'inoubliables accents de tendresse, on se laissait aller au charme de l'entendre, on oubliait le monde extérieur, et à certaines heures on aurait voulu que cela ne finît jamais. Surtout dans les derniers temps, alors que du corps et de l'âme il avait beaucoup à souffrir, on éprouvait ce sentiment. Aujourd'hui qu'il est parti, nous comprenons pourquoi : les roses ont un plus doux parfum quand on les froisse ou qu'elles vont se flétrir. Il me souvient en particulier d'une instruction de Noël. Il avait trouvé pour peindre cet amour d'Enfant Jésus né dans l'étable et couché sur le foin de la crèche, des mots adorables, des phrases que l'on avait envie de répéter à genoux. Il n'était pas sans doute de la race de ces orateurs puissants qui prennent un auditoire, l'enflamment et le remuent comme le forgeron remue au sortir du fourneau le métal incandescent. Sa parole n'était pas le torrent qui se précipite de la montagne, emportant tout dans sa furie, déracinant les arbres et brisant les rochers, non ; elle allait tranquille comme un ruisseau qui coule en murmurant et chante sa chanson à travers les fleurs qui l'embaument, entre des rives à pente très douce où croissent les herbes des prés. Mais quelquefois le ruisseau devenait un beau fleuve qui, tout en restant paisible, roulait de grandes eaux, superbe et majestueux. C'était lorsque certains sujets prenaient son âme. Alors il avait des pensées sublimes et il parlait de Dieu, de l'Église, de la Croix, du bonheur de souffrir, de la patrie éternelle, avec de

tels élans qu'on aurait dit qu'à ses regards étonnés s'était déjà ouvert le Paradis.

Je n'envisage ici que l'action du bon prêtre si regretté, dans l'œuvre de la chère Mère Sivan ; mais j'ai grand regret d'avoir si peu de place et d'être obligé de garder tant de choses en moi. Car les souvenirs me reviennent en foule pleins de parfums et de mélancolie, fleurs d'automne sur l'arbre qui ne peut plus refleurir. Lorsque je raconterai sa vie dans les autres œuvres et que je dirai quel fut son travail à la Mission où j'ai dû prendre sa place, lorsque sa santé déjà compromise l'obligea, nous avons vu au prix de quelle intime souffrance, à laisser ses chères enfants ; à l'Assomption où, professeur de haute littérature, il ravissait son jeune et brillant auditoire en lui inspirant le vivant enthousiasme du beau et la foi invaincue en l'idéal qui le possédaient tout entier ; j'espère montrer que partout il fut le même, ardent et pieux ouvrier pour le travail du bon Dieu.

***

Durant les derniers mois de sa vie, il entendait venir la mort et, sans aucune crainte, il la sentait près de lui. Cette pensée de la fin prochaine ne quittait pas son esprit ; il n'entreprenait plus rien sans ajouter : si je puis aller jusqu'au bout. Il semblait convaincu qu'il ne verrait point l'impression de ce beau livre sur M^lle^ Sivan qui va paraître dans peu de jours, et je me demande si ce n'est pas la pensée qui le guidait lorsqu'il nous parlait à ce sujet de ses intentions avec des détails que l'on ne songe point à donner ordinairement.

Il attendait donc la mort ; pourquoi l'aurait-il redoutée ? N'avait-il pas la consolation de penser qu'il n'avait jamais fait de mal à personne, qu'il avait eu soin des petits, qu'il avait aimé les pauvres, les infirmes et les ignorants ; qu'il avait dépensé toutes les forces de son corps, toutes les tendresses de son cœur, toutes les énergies de son intelligence et de sa volonté à étendre les limites sacrées de l'empire du bien ici-bas. La vie est un grave devoir qui nous a été imposé ; mais ce devoir il l'avait rempli, il pouvait donc, sous la bénédiction du Père d'En-haut, se coucher tranquillement et mourir. Je ne veux pas dire qu'il désirait la fin ; du moins en ma présence.

il n'a jamais exprimé ce désir. La mort donne l'éternelle béatitude, récompense des saints ; mais entre cette mort qui répondait aux plus intimes aspirations de son cœur en le mettant au ciel, et la vie qui devait multiplier ses mérites et développer ses œuvres, il ne savait que choisir. Car il ne songeait qu'au point de vue surnaturel. Il ne croyait pas que les choses de ce monde, à l'exception du souvenir de quelques aimés, fussent dignes d'un regret ou d'une larme; les considérations personnelles lui importaient bien peu, pourvu que Dieu fût glorifié.

Le Seigneur jugea dans sa sagesse que le moment était venu.

Sous les rayons du Soleil Divin le fruit était arrivé à maturité et le Grand Moissonneur se pencha pour le cueillir. Il le fit tomber sans secousse et prit son serviteur à la terre, sans déchirement, presque sans agonie, le montrant ainsi fidèle jusqu'au bout à la devise des natures vaillantes : Travailler ou mourir. Ce fut sans doute pour lui épargner les brisements de la séparation et les émotions affaiblissantes que le bon Dieu durant les derniers jours mit un voile sur son intelligence avant d'envoyer la mort fermer ses yeux. Quelques instants seulement avant de partir, après avoir reçu l'Extrême-Onction, il reprit possession de lui-même ; il sembla soulever avec peine sa tête appuyée sur l'oreiller et regarda longuement sa mère, sa sœur, son frère, les religieuses et l'ami qui l'assistait, comme pour emporter leur souvenir là-bas, dans le pays lointain pour lequel il partait et d'où il ne reviendrait pas. Cela dura quelques minutes, puis sa tête retomba immobile, l'âme avait laissé son vêtement de chair et les anges l'avaient déposée blanche et pure aux pieds de l'Eternel.

Ainsi le pauvre ami s'est arrêté au milieu de sa course, en pleine vigueur; il n'avait pas quarante ans. Doux et fort, il allait au travail ; au milieu du chemin s'est brisée sa faucille, le semeur ne fera pas la moisson. Ne plaignons pas ceux qui partent ainsi. Il y a tant de tristesses dans la vie, tant de fleurs que l'on voit éclore et que l'on voit se flétrir; tant d'aubes qui furent belles que suivent des midis accablants ou des soirs orageux; heureuses les âmes à qui sont épargnées ces douleurs crucifiantes et qui, avant l'heure prévue, ont déployé leurs ailes et sont allées rejoindre les élus.

Cependant nous ne pouvions pas croire que tout fût fini ; nous

aurions voulu toujours le conserver ainsi. Quand il fut habillé, étendu sur sa couche funèbre, ayant gardé toute la sérénité de son visage sur lequel la mort n'avait pas mis son empreinte, ayant les yeux entr'ouverts comme s'il pouvait encore nous regarder, ses mains blanches et effilées jointes sur la poitrine avec cet air si doux; et dans l'attitude que Chautrey a donné à sa statue de la Résignation, représente couchés sur les fleurs, à la marge des vieux missels, tandis que plus haut, dans le bleu du Paradis, les bienheureux s'occupent à tresser des couronnes immortellement vertes...

P.-A. NAUDET,
prêtre.

ÉLOGE D'ÉMILE BRIVES-CAZES

Discours de réception à l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

PRONONCÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LE 19 MARS 1891

(Suite et fin.)

Les voyages lui ouvraient une autre source d'informations. Dans sa vie si économe, si austère, c'était l'unique luxe qu'il se permît. Il leur consacrait ses vacances. Son journal désigne plus spécialement les années de 1855 à 1865 comme la période des voyages. Il visita tour à tour la Provence, le Languedoc, la Normandie, Fontainebleau, les Pyrénées, toute la région du plateau central, et à l'étranger le nord de l'Espagne, la Suisse, l'Italie. Ses notes très concises, uniquement destinées à rappeler d'un mot ses impressions, offrent surtout un intérêt personnel.

Quand il s'y rencontre des réflexions générales, on est frappé de la justesse des vues que l'événement confirme. Dans le voyage d'Italie (1859), accompli au lendemain de Solferino, je relève, en un mot souvent répété : « Ingrats ! Quels ingrats !! », une appréciation du caractère italien que l'avenir n'a pas démentie. Après Sadowa il écrit : « 5 juillet 1866 : Stupéfaction générale. La Vénétie est cédée

à la France. Quelques illuminations officielles. Est-ce la paix tant désirée ? C'est l'empire d'Allemagne qui va renaître. » Parole prophétique ! Tournons quelques feuillets : « 18 novembre 1871 : L'empire germanique est proclamé solennellement dans le grand salon du château de Versailles !! Cruelle humiliation ! »

Il y aurait beaucoup à glaner, dans la suite de ces notes, sur les événements des vingt dernières années. Mais ici, *incedo per ignes*. Je ne me hasarderai pas sur ce terrain brûlant. L'apaisement n'est fait ni sur les hommes ni sur les œuvres, et ce n'est ni l'heure, ni le lieu de reproduire ces dépositions d'un témoin. Je dirai seulement que ce témoin fut une conscience, et son langage, je le crois, sera celui de l'impartiale histoire.

Laissant de côté la politique j'indiquerai seulement deux remarques sur un homme qui a joué un rôle considérable dans les événements des vingt dernières années, et qui appartient désormais à l'histoire : « Janvier 1882 : Gambetta, premier ministre, tribun plus qu'homme d'État, est renversé par une Chambre qu'il a bravée dans son existence même et qui a bondi... malgré sa nullité pour les deux tiers de ses membres, plus de deux cents illettrés. » — « 1er janvier 1883 : Le bruit se répand de la mort de Gambetta. Il agonisait depuis quelques jours, à la suite d'un coup de revolver tiré par une femme ? Il finit à quarante-cinq ans la plus étonnante carrière... De la race de ces Franco-Italiens qui, depuis Mazarin, passant par Mirabeau et Bonaparte, ont dominé en France, il était un de ces politiciens qui personnifient un parti ; puissant par la clientèle qu'il s'était créée dans l'armée, dans l'administration. Avec ses formules : *Guerre à outrance* (70-71) ; *Le cléricalisme c'est l'ennemi*, il avait habilement réuni des masses... Appelé *le fou furieux* par Thiers en 1871, *l'insurgé* par Grévy, en quoi a-t-il servi la République ? Sectaire, et non libéral comme les politiques de race, il s'est trouvé impuissant et n'a rien réussi, ni en 1871, ni comme ministre. Il laisse un vide dans son parti. Pour la France, qui sait ? »

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher des notes précédentes cette réflexion de Brives-Cazes, sur le progrès social qu'il définit « l'accroissement successif de la liberté et de la sécurité de l'individu, assurant de plus en plus le développement de ses facultés physiques et

intellectuelles et le règne de la justice ». N'est-il pas instructif de se demander en quoi l'influence d'un politicien comme Gambetta à pu servir la cause du progrès ainsi entendu ?

Dans un ordre d'idées tout différent, je signale, comme un trait particulier, l'abondance des renseignements que fournit le journal de Brives-Cazes sur les perturbations de l'atmosphère et les divers phénomènes météorologiques dans notre région. Il suit d'un œil très attentif le cours des saisons et indique son influence sur les intérêts agricoles et la situation économique. Je transcris quelques exemples :

« Juin 1882 : Depuis quelque temps, les bourrasques sud-ouest se succèdent sans relâche : elles se forment entre les tropiques et l'Océanie, traversent l'Amérique où elles ne sont plus arrêtées, par suite des déboisements, suivent le Gulf-Stream et se jettent sur nos côtes. C'est du moins l'opinion des météorologistes. Un anti-cyclone nous a protégés pendant quelques semaines. — 31 décembre 1882 : L'année s'achève avec un temps pluvieux qui n'a pas cessé depuis la fin d'août. Il semble avoir cédé, pendant quelques heures, la place au soleil qui a éclairé hier jusque vers deux heures les obsèques du cardinal Donnet. Deux cardinaux, douze archevêques ou évêques. Tout s'est magnifiquement passé en bel ordre. J'assiste avec le Tribunal à la longue promenade, et dans le chœur, à l'office, à notre place habituelle. Mgr de Langalerie a parlé. Nature familière, le cardinal était devenu populaire par son aménité. Regrets universels surtout dans le peuple, si incroyant et irréligieux qu'il soit maintenant. — 5 juin 1883 : Cyclone avec grand abat d'eau, peu de vent, pas d'éclat de tonnerre; cause des dommages, moins qu'en août 1877. Depuis le commencement du mois, temps orageux, pluie intermittente ; l'été s'annonce comme l'an dernier... c'est inquiétant... Le mois se termine pas trop mal avec quelques journées de chaleur. La vigne est en bon état, mais la richesse de la Gironde est compromise gravement par le phylloxera : saisie des propriétaires, dépréciation des immeubles, ruine de ceux qui n'ont pas des capitaux disponibles. — Juillet 1884 : Grandes chaleurs depuis un mois (+ 30° et 35°) sans autre relâche que quatre ou cinq orages; cette continuité de franc soleil rappelle les étés d'autrefois. »

A la même époque, je relève une éphéméride d'un autre genre qu'il

n'est pas inutile de retenir : « 31 juillet 1884 : Je signe, à la place du Président en congé, les premières ordonnances relatives au divorce. Les époux déjà séparés ouvrent la marche : il faut s'attendre à un grand empressement. Que vont devenir les mœurs françaises ? »

Je ne saurais passer sous silence le soin avec lequel Brives-Cazes mentionne dans son journal les événements heureux ou malheureux touchant ses amis ou ceux de sa famille. Il les enregistre avec une sollicitude qui se traduit toujours par un mot ému. Par exemple : « 5 février 1881 : Décès de M^me^ veuve C..., la vieille amie de ma mère. Elle a vu l'anéantissement de la fortune que lui avait laissée son père et la ruine de ses enfants. Pauvre femme, quelles épreuves ! L'affaiblissement de son intelligence lui a sauvé les dernières douleurs. *Res sacra miser* ! »

En dehors de ces tristesses, cortège ordinaire de la vie, il est amené parfois à enregistrer des chagrins d'une autre sorte : procédés peu délicats, oublis ou négligences d'anciens amis. Il les note sans amertume, et, après avoir rappelé les souvenirs ou les obligations d'autrefois, il se contente d'ajouter : « mais comme toujours, *silens !* »

Sa nature délicate était vivement touchée par une preuve d'affection ou de bienveillance, si légère fût-elle. Que de fois on peut relever dans son journal des détails analogues à celui-ci : « André F... vient me visiter avec sa jeune femme, une gracieuse Cubaine qui me laisse son bouquet de violettes en souvenir. »

Je citerai aussi cette simple observation de touriste : « Que de gens, que de femmes surtout, ne voyagent que pour satisfaire un besoin de locomotion qui savait autrefois se satisfaire dans les soins incessants du ménage ! » Ou encore cette autre, sans indication de provenance pour ne blesser personne : « Ici les femmes, grandes et fortes, ont grand air et une beauté saisissante au premier coup d'œil, mais peu séduisante après. » Évidemment cela n'est pas daté de Bordeaux.

En revanche, c'est bien dans notre ville qu'il note avec un juste orgueil le succès, soutenu jusqu'au dernier jour, de l'Exposition organisée en 1882, par la Société philomathique : « Il est constaté que l'Exposition a eu près de cinq mille exposants et près d'un million de visiteurs. C'est un grand fait bordelais, attestant la puis-

sance de l'initiative privée et l'attraction de Bordeaux sur le Sud-Ouest. »

Parfois c'est une anecdote piquante, comme ce quatrain épigrammatique, à propos de peintures exécutées vers 1864 dans la première Chambre de la Cour :

Laissez-moi contempler votre auguste figure,
Éloquence, Vertu, Justice, Vérité ;
C'est bien le moins que la peinture
Remplace la réalité ;

et celui-ci sur le rachat du péage du pont de Bordeaux, où la circulation est gratuite depuis le 29 août 1861, à midi :

Après-demain Sa Majesté
Vient nous visiter en personne,
Pour nous donner la liberté...
La liberté de la Garonne.

Voilà trente ans que nous l'avons acquise cette liberté de la Garonne : elle nous est restée ; peut-être en est-il quelques autres que nous avons perdues en route, ou que nous attendons encore !

Simple silhouette bien expressive : « 3 juillet 1865 : Décès de M. Labat, père de mon ami Gustave. Le dernier survivant des hommes plus âgés que moi qui me tutoyaient. Ancien officier du premier Empire. Rien de militaire d'ailleurs. N'en parlait jamais. » Cette esquisse me semble évoquer, d'un trait précis, tout un caractère, un type rare et presque unique d'ancien soldat, vétéran des grandes guerres, avec des états de service superbes, mais qui, après les actions d'éclat a connu les revers des jours sombres, a enfermé ses souvenirs dans son cœur, et meurt, sans en avoir parlé, emportant dans la tombe son deuil éternel.

En 1886, ayant lu *la France Juive*, il écrit les réflexions suivantes, qui sont un excellent résumé des livres d'Édouard Drumont, sur l'un des grands dangers sociaux de notre temps : « Quatre ou cinq banquiers juifs possèdent à eux seuls d'immenses capitaux assez puissants pour peser sur tous les ressorts de la société : sur les fonds d'État par la Bourse où ils font la hausse et la

baisse; sur la haute administration et la politique, où ils occupent les grandes situations (ministres, préfets); sur l'ordre judiciaire, où ils ont les plus hauts emplois (à la Cour de cassation, dans les Cours); sur les hautes classes : 1° par relations mondaines, 2° par mariages avec l'aristocratie; sur le journalisme : 1° en accaparant les journaux (*Nation*, *Lanterne*, *Gaulois*), 2° en soudoyant les publicistes. C'est donc dans l'État une puissance de nature à lui faire échec. Or, de tout temps, les gouvernements se sont inquiétés de ces puissances occultes. De là, mesures contre gens de main-morte, contre gens de finances. Au siècle dernier, contre les traitants, accusés, en outre, de vols, d'exactions, d'usure : 10 novembre 1716, arrêts de la Chambre de justice. 6 février 1717, arrêts du Conseil; plus de 17 millions restitués; Samuel Bernard taxé à 9 millions, etc.»

De nombreuses notes attestent la vivacité des impressions de Brives-Cazes en face de la nature. Dès qu'il arrive à Arcachon, Royan, Soulac, Biarritz, Saint-Sébastien, il court droit à la plage. Que l'Océan lui apparaisse rayonnant ou voilé, calme ou tumultueux, en sa présence son âme se dilate. « Je m'arrache de chez moi péniblement, dit-il; mais dès que le sacrifice est fait, je retrouve mon ancienne ardeur d'excursionniste, et je jouis d'une vie qui est comme un rêve délicieux dans mon existence solitaire. »

A Arcachon, c'est la mer plus que la forêt qui l'attire, surtout vers le cap Ferret, où il ne se lasse pas de retourner : « Ici il faut voir la plage; la forêt ne suffit pas; ceci ne tuera pas cela; c'est autre chose. Je vais devant moi jusqu'à l'Océan, humant le grand air et ravivant les souvenirs. Que cette plage déserte en éveille en moi, de ceux qui vont au cœur! Longé la plage devant Moulleau, le Pilat, les grandes dunes de la Grave. Lames brisant sur les bancs de sable qui entourent le cap Ferret et sur le banc de Matoc. Superbe tableau à revoir! »

S'il va en Périgord, chez ses vieux amis de Thiviers dont le nom revient si souvent dans ses souvenirs, il ne goûte pas moins les fraîches vallées et les horizons verdoyants. Les grandes montagnes aussi parlent fortement à son âme. A son passage au grand Saint-Bernard il couche une nuit à l'hospice. Il ne note pas seulement le souvenir de la touchante hospitalité des moines et celui du défilé de Marengo, « de Bonaparte qui a passé par ici », il écrit ces vers :

A ces hauteurs, mon Dieu, mon âme plus légère
Vers vous monte avec moins d'effort.
Que me feraient ici tous les arts de la terre
Et les vains caprices du sort ?

Revenant de Biarritz (1873), il s'arrête à Lourdes « parce qu'il veut comparer la puissance créatrice du plaisir et celle du sentiment religieux ». Il remarque la piété des pèlerins de Vendée et de Bretagne « qui se pressent sans désordre sur la place et chantent un hymne breton, tandis que les communards de l'endroit en frémissent ». Il est frappé de « l'aspect saisissant de la grotte dominée par une blanche église romano-byzantine ». Il monte au Calvaire et écrit dans l'ascension : « O mon Dieu, accordez-moi la force et la santé pour accomplir et mon œuvre sur la terre et mon salut dans le ciel. » Arrivé au pied de la Croix, devant la vue splendide dont ne peuvent se détacher ses regards, d'admirables vers de Victor de Laprade chantent dans sa mémoire, et il les transcrit avec émotion en face des lointaines Pyrénées :

Plus haut! toujours plus haut, vers ces hauteurs sereines
Où nos désirs n'ont pas de flux et de reflux,
Où le bruit de la terre, où le chant des sirènes,
Où les doutes railleurs ne nous parviennent plus!
Plus haut dans le mépris des faux biens qu'on adore,
Plus haut dans ces combats dont le ciel est l'enjeu,
Plus haut dans vos amours. Montez, montez encore
Sur cette échelle d'or qui va se perdre en Dieu.

L'aspiration vers l'idéal était la marque de son esprit. Je pourrais multiplier les citations où il flétrit les tendances contraires. « Pendant que la Science, à force de reculer ses horizons, arrive à la poésie, l'Art reculant dans la voie inverse devient de plus en plus positiviste... comme s'il ne valait pas, non par l'imitation, mais par ce que l'artiste y met de sa pensée et de son idéal. » Il se rendait souvent à Paris pour les expositions, les réunions des sociétés savantes. Ces séjours étaient pleins de charme parce qu'il y retrouvait, outre des amis bien chers, les musées, le Salon de peinture qui lui était un vif attrait, la Comédie-Française, les concerts, l'Opéra. Il y

goûtait en dilettante la bonne musique, « car elle sait dire des choses pour lesquelles il n'y a point de mots ». S'éloignant de Paris, en 1882, il écrit : « Charmant séjour, où l'esprit et le cœur étaient de la partie. Accueil aimable d'Adnet, de Muyzon, chez qui je dîne ; de M. Ch. Vergé (de l'Institut), de Larouverade, etc. Jamais je n'ai quitté Paris avec tant de mélancolie. Jamais je ne m'y suis plus repris à vivre comme si je ne l'avais pas quitté. Et puis j'y suis aimé, comment en douter? » Malgré tout, il revenait attristé des tendances générales, effrayé du laisser-aller parisien : « Un réalisme brutal envahit tout, de la rue aux arts, à la science. Est-ce le résultat prévu d'une démocratie à outrance? L'esprit bohème, dit artiste, pénètre toutes les classes. Quelle insouciance d'un passé... d'hier! Intoxication des Parisiens pour combattre l'anémie. Et cependant tout baisse : dans les lettres, dans les arts. Aveux de tous les critiques. C'est le paganisme qui revient. » L'expression de ces regrets est constante dans les notes des dernières années.

Brives-Cazes aimait la France comme il aimait Bordeaux, avec toute son âme : pendant les jours néfastes de l'année terrible, ses notes brèves, précipitées comme les événements tragiques que chaque heure accumulait, sont toutes haletantes de l'angoisse patriotique. Il aimait la France dans son histoire, dans ses traditions, dans son génie, en effet si aimable lorsqu'il brille de son éclat naturel. Il était un peu sceptique à l'endroit des progrès modernes. Je suis plus enclin à l'excuser qu'à le blâmer, estimant qu'il est certains cas où le scepticisme a du bon. Quand on vante la beauté de l'art naturaliste, la clarté de la poésie décadente, la force de la philosophie pessimiste, le libéralisme de la libre-pensée, je l'avoue, je suis sceptique.

Aux yeux de Brives-Cazes, la sécurité civile, grandie avec la civilisation, et devenue un besoin essentiel pour l'homme moderne, est le seul progrès acquis depuis 1789. C'est à peu près tout l'avantage qu'il nous accordait sur nos pères. A part cela, il jugeait que nos anciens nous valaient bien, qu'ils étaient aussi bons Français que nous, eux qui ont fait la France, et qu'ils étaient plus grands puisqu'ils ont laissé de plus grandes œuvres.

Devant lui il en avait un modèle où ses regards se sont bien souvent attachés. Que de fois je l'ai surpris pensif et recueilli, assis

près de sa fenêtre, contemplant l'admirable décor de l'antique cathédrale de Saint-André, cette merveilleuse floraison de pierres dans son cadre de verdure, se détachant sur l'azur clair du ciel, enveloppée comme d'une tunique lumineuse des splendeurs d'un soleil d'été. Puissante tour de Pey-Berland, flèches sveltes qui prenez la pensée pour la porter en haut, monument vénérable, église témoin de tant de choses, poème historique où revivait pour lui tout le passé, qui dira le monde d'impressions évoquées par vous dans son âme, durant les longues journées de sa lente agonie? Une émotion religieuse s'éveillait en lui devant ce chef-d'œuvre de l'art chrétien, et des lueurs de l'infini brillaient dans la mélancolie des heures dernières. Comme le grand calme du soir descend et flotte, enveloppant, au-dessus des rumeurs de la ville, la paix divine entrait dans son cœur, effaçant les soucis terrestres, et il se retrouvait en accord avec l'ordre immuable, prêt à paraître devant l'invisible Juge.

Il se vit mourir par degrés, sans un instant de faiblesse. Plus soucieux de l'achèvement de son œuvre que de sa vie finissante, il assistait ferme et sans trouble à sa propre destruction, au lent envahissement de la mort. Depuis qu'il avait dû renoncer à toute excursion, qu'il lui était même devenu impossible de sortir de sa chambre: « Je me repose, disait-il simplement, et me distrais, en voyageant dans le passé. » Immobile sur ce fauteuil où le clouait la paralysie, seul au milieu des livres qui envahissaient tous ses meubles et jusqu'aux sièges de son cabinet, impuissant à faire un seul pas, ne pouvant qu'à grand'peine tourner un feuillet ou écrire une ligne, mais toujours avec la même égalité d'humeur, la même vaillance au travail, la même énergie morale, il apparaissait, dans cette ruine de tous ses organes, comme une affirmation victorieuse de la puissance de l'âme et du triomphe de l'esprit sur la matière.

Ainsi s'écoulèrent les derniers mois de sa vie. Il lisait souvent l'*Imitation* dans un vieil exemplaire qu'il tenait de sa mère. L'abondance du cœur, l'effusion tendre de l'incomparable moine du moyen âge lui rendaient plus sensible le lien de la religion qui rattache la terre au ciel. Je le trouvai un jour arrêté sur ce passage : « Certainement, au jour du jugement, on ne nous demandera pas ce que nous avons lu, mais ce que nous avons fait; ni si nous avons bien

parlé, mais si nous avons bien vécu. » C'est une parole qu'il pouvait méditer sans crainte, car la science qui passe ne lui avait point fait oublier la vérité qui demeure. Confiant dans l'avenir et la bonté souveraine, il envisageait avec une gravité calme l'inévitable terme. Derrière le sombre passage de la tombe, entrevoyant l'au-delà mystérieux où il retrouverait ses chers absents, où revivraient ses chers souvenirs, il s'est détaché de la vie sans regrets, « comme l'olive mûre, dit Marc-Aurèle, bénit en tombant l'arbre qui l'a portée ».

Vous n'ignorez pas, Messieurs, quel généreux emploi ses dispositions testamentaires ont fait de la fortune reconstituée par la constante sévérité de sa vie, partageant le capital entre des parents éloignés et d'anciens amis, les livres entre la Cour et le Tribunal, les tableaux et gravures entre le musée de Bordeaux, M. Gustave Labat, M. Albert Theulier; enfin, outre divers legs charitables, laissant à votre Académie la fondation d'un prix important.

Il faut toujours par quelque point payer tribut à la faiblesse humaine. J'écris un éloge sincère, non un panégyrique, et je dois avouer que cet homme excellent montrait en certains cas trop de subtilité d'esprit. Par surcroît de science peut-être et d'érudition, ou par une pente de sa nature portée à la minutie, il lui arrivait de se montrer méticuleux à l'excès et de compliquer inutilement les choses simples. Cette tendance n'est pas très rare chez ceux, mathématiciens ou légistes, qui ont vécu avec les chiffres et avec les textes plus qu'avec les hommes. C'est le revers, et comme la rançon, de leurs autres mérites. La vérité humaine est d'un autre ordre que la vérité algébrique : elle demande un tact, une mesure, qui ne s'accordent pas toujours avec la rigueur de la raison scientifique, et la justesse du discernement pratique peut souffrir du trop de science. Très droit dans les choses de la vie, très exact en histoire, le jugement de Brives-Cazes, quoique très éclairé, était quelquefois à côté, me dit-on, en jurisprudence.

Cette ombre, si c'en est une, est la seule que j'aie à marquer dans ce portrait; encore ne faudrait-il pas la pousser au noir. Au demeurant, notre ami fut le plus érudit et le meilleur des hommes. Simple, bienveillant, sympathique, il possédait au plus haut degré ces petites vertus, qui ne sont point si petites, puis-

qu'elles rendent la vie douce et légère à nous et aux autres, et qu'elles forment le privilège des esprits droits et des âmes saines. Être dévoué, charitable et bon, se rendre agréable à qui nous entoure, prendre intérêt à tout, aux idées, aux personnes et aux choses, n'avoir d'autres soucis que les soucis désintéressés de l'amour de la science et de la patrie, ne pas trop demander à la vie, ne pas trop en attendre, la bercer de quelques rêves nobles et beaux, qui élèvent, distraient, consolent l'âme, qu'on voit se dissiper sans que la déception soit amère, vivre avant tout par le cœur et par l'esprit, n'est-ce pas avoir le vrai sens de l'existence, la philosophie pratique qui assure le bonheur dans la mesure où il est donné à l'homme de l'atteindre? Homme de bien, homme de science, homme de foi, notre ami n'a-t-il pas réuni les trois vertus théologales de notre temps, et de tous les temps ?

Nous sommes dans le siècle des merveilles. Nous appartenons à des générations qui ont vu et entendu des choses jusque-là inconnues, *inaudita prius*. En un temps où la parole règne en maîtresse, les muets eux-mêmes ont appris à parler. Prodige non moins grand, des pierres ou des papyrus silencieux depuis six mille ans nous ont révélé leur langage. Nous avons revu le visage même de Sésostris, et du fond des hypogées de la Haute-Egypte les contemporains de Ramsès nous ont fait entendre leur voix. En soulevant la pierre de son sépulcre de Saqqarah, où il est couché depuis cinquante-cinq siècles, écoutez ce que nous dit Ptah-Hotep, fonctionnaire de la V[e] dynastie : « O mon cœur, cœur qui me viens de ma mère, mon cœur de quand j'étais sur terre, ne te dresse pas comme témoin, ne me charge pas devant Dieu le grand. Ayant vu les choses, je suis sorti de ce monde où j'ai dit la vérité, où j'ai fait la justice. Soyez bons pour moi, vous qui viendrez après, rendez témoignage à votre ancêtre. »

Ces paroles, qui montent du fond de l'abîme du temps et de l'espace, que l'écho du Nil envoie à l'écho de la Garonne, sont-elles d'hier ou sont-elles d'il y a six mille ans? Ces sentiments ne sont-ils pas les nôtres? Qui de nous n'avouerait cette invocation et ces prières? L'épitaphe du fonctionnaire de la cinquième dynastie égyptienne pourrait être gravée sur la tombe du magistrat de la troisième république française et notre ami ne tiendrait pas un autre langage.

Cette communion morale à travers les siècles atteste magnifiquement l'unité de la race humaine, issue du même Créateur, fille d'un même Père qui est aux Cieux. Ces hommes premiers nés des siècles, fils de l'aurore des temps historiques, et nous, hommes contemporains de cette fin de siècle, fils de sociétés vieillies, nous sommes les mêmes hommes, ayant en nous la même âme faite à l'image du même Dieu éternel. Sous le vêtement changeant des modes et des coutumes, nous portons le même cœur, nous avons mêmes vertus, mêmes défauts, mêmes amours, mêmes désirs bons ou mauvais, même devoir et même destinée immortelle.

Si l'immortalité des œuvres que nous laissons en ce monde est éphémère, il est une autre immortalité plus effective, assurée à l'homme juste. C'est elle que souhaitait Ptah-Hotep. C'est elle qu'a méritée Brives-Cazes. Que fais-je ici, ce soir, sinon rendre à la mémoire de notre ami le témoignage que sollicitait le scribe des Pharaons ? Être homme de bien ! tout est contingent et relatif, dans la vie, hormis cela ! Brives-Cazes le fut. Je suis heureux qu'il m'ait été permis de consacrer son souvenir d'une manière plus durable en donnant à ce témoignage la forme solennelle d'un hommage public. Mon dernier mot est pour vous remercier de nouveau de m'en avoir procuré l'occasion.

Gaston DAVID.

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

LETTRES (Suite)

XXI

A M. l'abbé J. B...

Larrivaux, ce 26 août 1889.

BIEN CHER AMI,

Je vous remercie de votre délicate charité à mon égard. Le cœur des vrais amis ne saurait vieillir, même dans l'éloignement, parce que partout se trouve la véritable source de l'amour, le tabernacle. Je vous y convoque; dressons-y notre tente, afin de vivre dans une continuelle communion. Nous sommes purs, prêts à monter au saint

autel, mais il y a encore peut-être dans ce pauvre cœur un reste de boue, un peu de l'homme. Pour nous en défaire, venons à Jésus, demandons-lui le zèle, le zèle prudent, héroïque, s'il le faut.

Ce que j'aime à trouver dans les Vies de prêtres, c'est l'esprit de zèle, l'amour dévorant des âmes. En lisant le récit de leurs œuvres, je me sens tressaillir intérieurement et il me semble que je deviens meilleur. Mgr Faurie, dont je lis actuellement l'histoire, m'intéresse beaucoup. J'aime à le voir courir, comme un vrai pasteur, à la poursuite des âmes égarées ; j'aime à le voir se dépenser pour Dieu. Que de mérites on doit acquérir dans ce travail tout apostolique ! Priez le bon Dieu qu'il me donne les forces nécessaires pour remplir dignement et avec fruit mon prochain ministère.....

Adieu, bien cher ; je pars demain pour Montalivet. Dans ce pays perdu on vit sans le Très Saint Sacrement. Pas de messe, pas de communion, rien. C'est le vide ! ! L'église la plus rapprochée (celle de Vendays) est à neuf ou dix kilomètres. Je vous serais donc reconnaissant de faire à ma place, cette semaine, une communion de plus, si cela vous est possible.

Adieu, bien cher ami ; je vous embrasse tendrement.

XXII

A sa mère.

Larrivaux, ce 2 septembre 1889

BIEN CHÈRE MÈRE,

C'est donc passé ! Je suis monté en chaire sans trop d'émotion. L'auditoire était très attentif et recueilli ; on ne dormait pas. Après le sermon, j'ai dû subir les félicitations des curés présents, celles, en particulier, du curé de la paroisse qui est venu m'embrasser, les larmes aux yeux. Les vieillards ont l'émotion facile !

Pendant toute cette journée on a été aux petits soins pour moi. Je dois surtout remercier la famille de mon élève. Elle a envoyé sa cuisinière m'apporter un bol de lait à la sacristie. Je suis revenu en voiture, et, à mon arrivée au château, sur les instances de tout le monde, il a fallu se changer. L'empressement était général ; l'un faisait chauffer mon linge, l'autre préparait du tilleul, tous s'occupaient du *prédicateur ! !*

Résultat : contentement.

Nous sommes arrivés de Montalivet vendredi soir, après avoir passé quelques jours excellents au bord de la mer. Adieu, chère mère, embrasse toutes mes sœurs comme je t'embrasse.

XXIII

A M. l'abbé F. F...

Larrivaux, ce 2 septembre 1889.

BIEN CHER AMI,

Nous voilà déjà au mois de septembre. C'est un éclair qui vient de passer à notre courte vie de vacances. Soyons heureux de rentrer au bercail, afin de nous préparer dans le silence de l'oraison au grand jour de notre prochain sacerdoce. Nous avons tant à acquérir ! Nous sommes si petits encore par nos vertus, et nous avons tant à grandir pour monter à l'autel ! Ah ! du moins que la main du pontife ne se repose pas sur des âmes surprises à l'improviste et mal préparées. Prions toujours l'un pour l'autre, surtout à l'ombre du tabernacle. Les vieux amis se retrouvent toujours dans le cœur de Dieu.

Je suis un peu en retard pour l'envoi du *libellum*; la cause en est à la préoccupation que m'a occasionnée mon premier sermon prêché hier, jour de l'Adoration perpétuelle à Cissac. Comme on se trouve en peine lorsqu'on a à parler de Dieu ! Nous pouvons dire comme le prophète Jérémie : « Je ne sais pas parler ; je ne suis qu'un enfant. » Pourquoi éprouvons-nous ces difficultés? Sans doute parce que nous n'avons pas su voir Dieu et l'entendre dans les multiples colloques qu'il a eus avec nous. Pour en revenir au sermon, l'émotion de mon côté n'a pas été bien grande et l'auditoire m'a paru assez attentif. Je ne vous parle pas des félicitations : vous savez comme moi ce qu'il faut penser de ces coups d'encensoir « *vanitas vanitatum* ». Je crains d'avoir été une cymbale retentissante. Fait-on beaucoup de bien du haut de la chaire? Hélas ! je crois que les fruits des sermons à grand fracas se réduisent à peu de chose.

Dans mon dernier voyage à Bordeaux, lors des funérailles de Mgr Guilbert, j'ai rencontré plusieurs diacres. Tous nous sommes allés dîner au grand séminaire. J'ai vu, pour la dernière fois probablement, notre cher T... qui part à la fin du mois, comme vous le savez, pour la Maison Carrée d'Alger. C... s'en va demain au séminaire des Missions Étrangères de Paris. Que la grâce de Dieu accompagne ces apôtres généreux !

Ma vie se passe toujours agréablement. Priez beaucoup pour moi. Je vous embrasse en ami, en frère.

P. S. — L'abbé Maizonnobe est gravement malade et ne s'en doute pas. Je le recommande à vos bonnes prières.

XXIV

A M. l'abbé Maizonnobe.

Larrivaux, le 5 septembre 1889.

BIEN CHER ET VIEIL AMI,

Que devez-vous penser de moi qui depuis si longtemps ne vous ai pas donné signe de vie! Certes ce n'est pas que je vous aie oublié. Un de mes plus grands soucis, au contraire, était de m'informer de vous, et une de mes plus grandes consolations était de prier le bon Dieu et Marie, le salut des malades. M. l'abbé B..., que j'ai vu à Montalivet, m'ayant appris que vous étiez encore souffrant, je me suis résolu à réveiller ma plume endormie et à vous écrire quelques mots d'amitié. Puissé-je égayer un peu votre solitude et adoucir vos douleurs toujours trop cuisantes pour le cœur de ceux qui vous aiment!

Vous commencez déjà à monter à l'autel en hostie expiatrice avant d'y monter en prêtre consécrateur. Courage, bien cher, l'heure de la délivrance n'est pas loin, je l'espère, cette heure de la communion fraternelle qui nous unira, encore quelque temps du moins, au Séminaire. Nous n'y retrouverons pas tous les nôtres; l'un d'eux, comme vous le savez, nous quitte pour courir à la conquête des âmes et relever les ruines de Carthage, en y plantant la croix; mais les mêmes cœurs y seront et les mêmes affections. Il me tarde de revenir dans cet agréable milieu. Ce sera pour la dernière fois.

Je suis allé à Montalivet dont le séjour ne m'a pas été favorable; j'en suis revenu vendredi, afin de me préparer au sermon que j'ai prêché dimanche, 1er septembre, jour de l'Adoration perpétuelle à Cissac.

Bien cher ami, je ne vous demande pas de réponse, si cela doit vous fatiguer. Cependant, je serais bien aise d'avoir des détails précis sur l'état de votre santé, car, vous ne l'ignorez pas, je m'intéresse beaucoup à vous.

Présentez mes amitiés à vos bons parents, et en particulier à votre mère. Adieu, je vous embrasse bien tendrement.

(*A suivre.*) L. AUDY.

MEMORARE

L'année dernière, à pareille époque, la *Revue Catholique* rappelait le pieux souvenir de Celui qui fut, dans l'ordre des dates, son second directeur et qui succomba à une maladie foudroyante, dans la fleur de l'âge et du talent.

Il est de « douloureux anniversaires » sur lesquels il convient d'insister : cette pensée a dicté à un vieil et excellent ami une lettre éloquente que nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux, non sans regretter avec nous que M. l'abbé Ferrand se fasse si rare, — absorbé sans doute par ses devoirs nouveaux d'académicien.

A.-J. L.

Baurech, 16 mai 1891.

MON CHER DIRECTEUR,

Il est juste que la *Revue catholique de Bordeaux* conserve et ravive le souvenir de ces amis disparus qui lui donnèrent une large part de leur esprit et de leur cœur. J'ai lu avec un charme intense, dans votre numéro du 10, l'article si pieusement ému consacré à l'abbé Estève, de suave mémoire (1). Permettez-moi, à la veille d'un douloureux anniversaire, de rappeler ici un autre nom, nom cher à vos lecteurs, et qui fût devenu celui d'un maître, si Dieu ne l'eût prématurément inscrit au Livre d'or de là-haut...

L'abbé Dreux avait été mon élève, et je ne crois pas qu'un

(1) Un accident de typographie a fait sauter la quatrième avant-dernière ligne de l'article, ce qui a rendu cette fin peu intelligible. Le texte doit être rétabli ainsi : « ... avec cet air si doux, il nous semblait voir un de ces saints de la légende que l'on représente couchés sur les fleurs, à la marge des vieux missels, etc. » (*N. D. L. R.*)

seul de ses condisciples m'accuse de partialité si j'affirme que nul ne fut meilleur élève que lui. Il réalisa de bonne heure, vous le savez, les hautes espérances que nous en avions conçues : il était même en train de les dépasser. Ce qu'il fut comme directeur de la *Revue*, je n'ai point à le dire ici : on s'y souvient, à coup sûr, de ces *Causeries littéraires* judicieuses, alertes, et par endroits exquises, qui décelaient un écrivain de fine race et faisaient pressentir le critique parfait. Ceux qui ne le connaissaient qu'à demi s'imaginaient qu'il écrivait en se jouant : la vérité est qu'à des dispositions naturelles étonnantes, il joignit toujours une incroyable âpreté de travail, et j'ai la conviction intime qu'il est mort à la tâche : noble destinée que celle de mourir en pleine jeunesse pour avoir prodigué, à l'excès, de belles facultés intellectuelles à la glorification de l'Église et de la Vérité.

L'abbé Dreux a laissé ici-bas une mère, femme de foi et de courage, qui porte sa lourde croix vaillamment, les yeux et le cœur pleins du souvenir vivant de son fils. Si, comme je l'espère, ces lignes tombent sous son regard, elles lui diront, une fois de plus, que le cher André n'est oublié, ni dans les pages de cette *Revue* qu'il dirigea trop peu d'années, ni dans les prières de ceux dont il fut l'élève et dont il restera l'ami éternellement.

A. FERRAND,
Curé de Baurech.

UN TRANSPORT DE JUSTICE EN GUYENNE

SOUS LA DOMINATION ANGLAISE

(1367)

Le voyageur qui suit la route de La Réole à Monségur et dépasse le sombre vallon de Roquebrune pour descendre au pont de l'Andouille, découvre, à sa droite, la silhouette des ruines de Cazes.

Ces ruines, telles qu'elles subsistent aujourd'hui, sont moins l'œuvre du temps que celle du marteau. Vers 1830, le château de Cazes fut acheté comme carrière par des maçons de Monségur, la toiture fut enlevée et les murs attaqués à la mine. « Mais il y eut des déceptions, car les mortiers s'étaient » solidifiés à tel point que les pierres extraites coûtaient » beaucoup plus cher que prises à une carrière ordinaire du » pays (1). » Ainsi le prix de revient des matériaux extraits fit renoncer à l'entreprise, et le château à moitié démoli fut abandonné dans l'état où on le voit encore.

Le château de Cazes et le vaste domaine y attenant appartenaient au prieuré bénédictin de Saint-Pierre de La Réole.

Les limites et confrontations du fief de Cazes furent, en 1367, l'objet d'un transport de justice fort intéressant et que nous allons raconter. Mais pour mettre le lecteur au courant de la querelle il nous faut jeter un rapide coup d'œil sur les origines et l'histoire du fief et du château.

Avant 1080, le prieuré de Saint-Pierre de La Réole avait reçu d'Auger de Marzarond, à titre de don, des terres, des bois et des moulins (2).

Ce fief n'était pas d'un seul tenant : il formait sur les domaines voisins de nombreuses enclaves, et réciproquement les voisins enjambaient sur son périmètre naturel. De là (*ob causam promiscuitatis*) de fréquentes contestations, si bien qu'en 1170, à la requête et du consentement des intéressés, les prieurs et religieux du couvent de Saint-Pierre de La Réole, d'une part ; l'abbé de Saint-Ferme, le seigneur du Puy, frère Pierre de la Porte, prieur de l'hôpital Saint-Gilles de Roquebrune, le chevalier Bertrand de Jusix, seigneur du fief auparavant appelé d'*Armentil*, et alors *de Jusix*, pour prendre plus tard le nom de *Guilheragues* qui lui est resté, d'autre part ; le roi d'Angleterre, Henri II, par mandement donné de Bordeaux, chargea l'évêque de Bazas, Guillaume

(1) Ce détail, de tradition dans le pays, m'a été confirmé textuellement par M. Chenard aîné, fils de l'un des entrepreneurs.

(2) O. Gauban, *Hist. de La Réole*, in-12, p. 475.

Garcias de Benquet, de se porter arbitre et de trancher le différend d'une manière définitive.

L'évêque, accompagné de Me Raymond, archidiacre de Bazas, se transporta sur les lieux, entendit les parties, prit connaissance des titres et adopta une décision acceptée de tous qui ne laissait plus subsister d'enclaves. Il fixait comme limites du fief le ruisseau de l'Andouille, le Drot, le ruisseau d'Estournet et les chemins ou sentiers plus explicitement indiqués dans l'acte de 1367.

Il était stipulé que les enclaves situées de part et d'autre de ces limites, sans solution de continuité, qui faisaient de tout le fief un seul domaine d'une contenance de deux cent quatre-vingt-un hectares, restaient la propriété de ceux chez qui elles se trouvaient. Cette clause explique comment deux cents ans plus tard, au milieu des troubles de la guerre de cent ans, il s'éleva de nouveau des contestations au sujet des limites du fief de Cazes : les anciennes enclaves étaient revendiquées. Ce sera le motif du transport de justice de 1367.

La décision arbitrale de 1170 désigne comme nature des immeubles constituant le domaine de Cazes, les moulins d'Estournet sur le Drot, toujours en première ligne dans les revendications, des terres labourables, des vignes, des prairies, des forêts, des collines, des ponts, des fontaines, des étangs ou réservoirs, des chaussées, des colombiers, des garennes, etc. (1). Il n'y avait encore de bâti que les moulins et les fermes. En 1202, par lettre datée de Rouen, Jean Sans Terre donna aux Bénédictins de La Réole l'autorisation d'élever une forteresse sur le fief de Cazes, de protéger par une muraille crénelée les bâtiments de ce domaine, de rebâtir le moulin d'Estournet et de le fortifier pour leur usage et la sécurité de leurs gens (2).

Le moyen âge touchait à son apogée : de toute part s'élevaient comme par enchantement des cathédrales, des églises abbatiales et des châteaux.

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. I, p. 188.

(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. I, p. 190. — Gauban, *Hist. de La Réole*, p. 83.

En 1312, Raymond Guillaume de Fargues, neveu par sa mère du Pape bordelais Clément V, succédait à Arnaud de Saint-Marcel comme prieur de La Réole.

Deux ans auparavant (1310), n'étant pas encore sous-diacre, Raymond de Fargues avait été créé cardinal diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, dans la promotion du samedi des quatre-temps de Noël. Il succédait dans ce titre au cardinal Raymond de Got de Villandraut, également neveu de Clément V, promu en 1305 et mort légat du Pape en Italie, en 1310.

La Chronique de Bazas, suivie par presque tous les auteurs, fait mourir le cardinal Raymond de Fargues à Avignon, peu après Clément V, c'est à dire en 1314 ou 1315 (1). L'acte de notre transport de justice de 1367 mentionne, il est vrai, que le cardinal fut surpris par la mort à Avignon, mais il n'indique pas la date.

Ciaconius, après avoir rapporté la première opinion, fait observer que Félix Contelorius prolonge la vie de Raymond de Fargues jusques en 1346 (2). De fait, durant ces trente années, nul des nouveaux cardinaux n'obtint le titre de diacre de Sainte-Marie-la-Neuve, ce qui paraît singulier dans le cas où ce titre eût été vacant. Mais la riche collection de nos *Archives historiques* nous fournit à l'appui de cette seconde opinion des preuves plus directes.

En 1317 une vente est faite « *en la man de l' senhor en Garssies Arrabin, prestre, procurador e loc tenent en lo priorat de la Reula de l' redoptable per en Christ, lo senhor en R., per la gracia de Diu de l' titre de Santa Maria Nova diaque cardenal e prior de l' deit priorat de la Reula* ». Dans l'acte de cette vente il est constamment parlé du prieur cardinal diacre comme d'un homme vivant, et son priorat sert à dater la pièce : « *Ramundo tituli sancte Marie Nove, diacra cardenali priore de Regula* (3). »

(1) Clementis Quinti mortem secuta est mors Raymundi Guillelmi de Fargis, Avenione. *Archiv. histor. de la Gir.*, t. XV, p. 36.

(2) Ciacon. *Vitæ R. R. P. P. et Cardinalium*, t. II, col. 381.

(3) *Archiv. hist. de la Gir.*, t. VII, p. 402.

En 1327 (18 mars), onzième année du pontificat de Jean XXII, frère Bernard de Balastens fait une vente comme procureur et vicaire au prieuré de La Réole « *de l' redoptable pair en Christ lo senhor en Ramon, per la gracia de Diu, de Santa Maria Nova diaque cardenal e prior de l' deit priorat de la Reula* » (1).

Ces documents ne suffisent-ils pas à établir que le texte si laconique de la Chronique de Bazas renferme une erreur ? Il est fort probable que peu après la mort de Clément V le faux bruit de la mort du cardinal son neveu se répandit à Bazas. Le chroniqueur l'enregistra et, plus tard, ne songea plus à corriger son erreur.

L'opinion que le cardinal Raymond de Fargues vécut jusqu'en 1346 nous paraît encore confirmée par le souvenir que lui accorde en 1342 le roi d'Angleterre Edouard III, qui se plaît à rappeler ses loyaux services, lorsqu'il donne à son neveu, également nommé Raymond de Fargues, et qui, lui aussi, servait fidèlement la cause anglaise en Gascogne, le lieu de Monségur et ses dépendances, à charge d'en faire la conquête sur les Français et de payer une redevance annuelle de cent livres sterling (2). D'après la charte de concession, un cousin germain du père de ce Raymond de Fargues avait autrefois possédé Monségur. Ce devait être Bertrand de Got, vicomte de Lomagne et seigneur de Monségur, qui le 29 janvier 1311, accordait aux habitants de cette ville l'exemption de tout péage sur ses domaines (3).

Notons en passant que le cardinal Raymond de Fargues, tout en restant fidèle à la cour d'Angleterre, savait se concilier les bonnes grâces du roi de France. Sa sœur, la marquise de Got, avait apporté la seigneurie de Duras à son mari Arnaud de Durfort, souche des Durfort de Duras. Le cardinal leur fit obtenir de Philippe le Bel la justice de la terre de Montaguillon.

Enfin si l'acte du transport de justice de 1367 n'indique

(1) Ibid., t. VII, p. 408.
(2) Ibid., t. V, p. 82.
(3) Ibid., t. V. p. 60.

pas la date précise de la mort du cardinal, il en parle au moins comme d'un fait survenu « à une époque dont le souvenir était très présent »; l'acte ajoute que le successeur de Raymond de Fargues « fit *depuis peu* établir ce petit moulin d'Estournet... ». Ce qui s'explique avec la date de 1346 et aurait peine à se comprendre avec celle de 1314.

Si nous avons discuté avec quelque insistance la date de la mort du cardinal de Fargues, c'est qu'elle présente un intérêt tout particulier dans l'histoire du domaine de Cazes.

Le cardinal prieur de La Réole conçut en effet le projet de transformer la terre de Cazes en un superbe domaine seigneurial. Il fit dresser le plan d'un château qui s'élèverait au point culminant de la colline d'où il commanderait à la fois la vallée du Drot et le vallon d'Andouille. Le cardinal voulut y réunir les agréments d'une maison de plaisance et les avantages d'une forteresse. Car l'utile n'était point sacrifié à l'agréable, et tandis que l'on entreprenait la construction du château, le cardinal faisait bâtir à nouveau, sur le Drot, les moulins d'Estournet et de Cazes, et reconstruire les chaussées de leurs réservoirs. Malheureusement, Raymond de Fargues, surpris par la mort à Avignon, laissa son œuvre inachevée. Une seule aile du château, qui mesure 55 mètres en longueur, $11^{m},60$ en profondeur, et 18 mètres de hauteur, était terminée. Les travaux furent suspendus et les pierres d'attente qui indiquent le raccordement des ailes projetées, sont là pour attester qu'ils n'ont jamais été repris.

Le château pouvait sans gros inconvénient rester inachevé; il n'en était pas de même des moulins. Le successeur du cardinal eut à cœur d'achever cette dernière entreprise; et même plus tard, d'accord avec l'abbé de Saint-Ferme dont les terres étaient limitrophes et dont les droits s'étendaient sans doute en ce point, comme en face de Monségur, sur les eaux du Drot, il fit établir un nouveau moulin désigné sous le nom de Petit Moulin d'Estournet.

Ces moulins étaient, pour le prieuré de Saint-Pierre, la source de gros revenus. Au rapport de Froissart, l'armée anglaise du comte de Derby qui prit Monségur en 1345,

trouva le pays « plein et dru en grosses villes bâties où ils recouvraient de tous vivres à franc-foison (1) ». Une bonne partie des grains de la contrée si peuplée et si fertile venait se moudre à ces moulins moyennant une redevance que les religieux percevaient soit par eux-mêmes, soit par les meuniers. Aussi n'est-il pas surprenant que certains voisins aient porté sur ces moulins un œil d'envie, et prétendu, grâce au trouble jeté dans la région par des guerres et des changements de régime si fréquents, en contester la possession.

Le fait est que dans les premiers mois de l'année 1366, « les religieux, prieur et couvent de Saint-Pierre de La Réole » se virent contraints d'adresser au prince Edouard, duc d'Aquitaine, une supplique pour obtenir la revision officielle des limites du fief de Cazes. Ils faisaient observer au prince que par suite des guerres exercées depuis longtemps dans le pays, du changement des hommes et des noms, des dévastations qui avaient transformé leur terre en un désert (2), ses bornes n'étaient plus exactement connues; de là le danger de voir du jour au lendemain surgir des contestations et des procès, si l'on n'y apportait au plus tôt un remède efficace.

Le prince accueillit favorablement la supplique des Bénédictins. Son Conseil entra dans les mêmes sentiments, et le 31 mai de cette même année 1366, le prince donna mandement au sénéchal d'Aquitaine et de Gascogne, Thomas de Falton, de reviser les titres authentiques de propriété du château de Cazes et de son fief. Le sénéchal devait se transporter sur les lieux du litige, y citer qui de droit, et terminer l'affaire en marquant, par des bornes de pierre ou autres juridiques et apparentes, les limites que le témoignage de personnes digne de foi et la tradition des anciens auraient indiquées comme ayant de tout temps circonscrit ladite terre. Il devra, s'il y a lieu, expulser les envahisseurs, imposer à tout jamais silence aux revendications, et rendre telle

(1) *Chroniques de Froissart*, liv. I, ch. CCXXXIV.

(2)..... Dictæ terræ heremocidationem. *Arch. histor. de la Gironde*, t. V, p. 83.

justice qu'il espère lui-même du souverain Juge au dernier jour (1).

En exécution de ce mandement, Thomas de Falton donna commission à l'huissier Richard Carder de citer à comparaître devant lui en temps et lieu convenable tous ceux dont il serait requis.

Le 8 juin de l'année suivante, 1367, jour assigné aux parties, le sénéchal se transporta au château de Cazes. Des sièges furent dressés devant la porte principale, en manière de tribunal où il prit place, assisté de maître Rodolphe de Dormepeyre, jurisconsulte du pays, versé dans le droit coutumier de la sénéchaussée, et de l'Anglais Thomas Waifiers (ailleurs Walstens), attaché en qualité de notaire à la cour du sénéchal. Ces deux assesseurs étaient envoyés par le tribunal d'*Assise* de Gascogne en Monségur (2).

Devant ce tribunal comparurent d'une part, au nom des Bénédictins de La Réole, frère Jean Ferme, religieux du même ordre, leur syndic; d'autre part, honorable homme maître André de Guilhem, trésorier et intendant du prince; Jean Lamy de Landerron, bailli de la ville et juridiction de Monségur; le chevalier Bertrand de Jusix, seigneur du château d'Armantil, appelé maintenant de Guilheragues; maître Jean de Boismarède, prieur de Saint-Egidius de Roquebrune, et Pierre de Casaugitat, syndics et procureurs des religieux et abbé de Saint-Ferme, ce dont faisaient foi des procurations en bonne forme.

Tous étant réunis, Jean Ferme, procureur des Bénédictins de Saint-Pierre de La Réole, réclama l'exécution du man-

(1) *Archiv. hist. de la Gironde, loc. cit.*

(2) Assisia Vasconiæ apud Montissecurum expeditis. (*Arch. hist. de la Gir., lot. cit.*) Le terme *Assisia*, désignant un tribunal, a été employé sous divers sens qu'énumère Ducange, et dont le plus ordinaire est celui d'un tribunal sans appel et local, mais dont la procédure varie. Ces audiences, analogues à celles de notre justice de paix, se tenaient sur les places publiques et en plein air, comme devant la porte des églises ou sur les cimetières. En siégeant devant la porte du château de Cazes, le sénéchal Thomas de Falton se conformait à ces règles.

dement du prince, dont lecture fut faite aux parties sur leur réquisition.

Ces formalités remplies, les précités demandèrent avant toute chose à voir les lieux où ledit Ferme prétendait avoir été et être encore les limites et confrontations du domaine.

Le frère Ferme offrit de les montrer aussitôt à tous les yeux, et sur l'heure, en présence des personnes déjà désignées et de celles mentionnées plus bas, le sénéchal et les intéressés se rendirent dans le voisinage de l'église et du château de Guilheragues. Là le frère Jean Ferme leur montra, à l'extrémité sud-est du fief, un sentier qui partait de l'Andouille et passait entre le cimetière de l'église et le bois de Scales dépendant de Guilheragues, qu'il longeait ainsi que les autres terres de cette maison. On arrivait ainsi à un chemin qui sortait du bois et servait de limite jusqu'au chemin qui menait de Mongauzy à Monségur (1). Ce dernier chemin bornait le fief jusqu'à la grotte et au ruisseau d'Estournes (qui en sort) et qui devenait limite jusques au Drot.

Il s'agit évidemment ici de la grotte dite du Roc, du fond de laquelle coule un ruisseau qui va au Drot. En effet le chemin venant de Mongauzy passe sur cette grotte; à ce point la limite du fief quittait le chemin pour suivre le ruisseau jusqu'au Drot. Le texte même suppose que la grotte et le ruisseau ne font qu'un. D'ailleurs c'est l'unique grotte du pays, aussi ne lui donne-t-on pas d'autre nom que la Grotte, *Cumbam*.

Nous devons cependant observer que le ruisseau qui coule de la grotte s'appelle aujourd'hui ruisseau du Roc, de même qu'on appelle village du Roc le hameau voisin de cette grotte.

Une autre difficulté plus grave que ce changement de nom, c'est que le ruisseau du Roc se jette dans le Drot à 500 mètres en aval du moulin d'Étourneau, tandis que nos titres relatifs aux limites du fief de Cazes semblent supposer que le ruisseau d'Estournes tombe dans le Drot en amont du moulin.

(1) L'acte de 1367 porte Montisnactio (Montignac), erreur évidente, pour Montisgaulioli (Mongauzy) qui se lit dans l'acte de 1170.

Il nous paraît malgré tout évident que le ruisseau d'Estournes est le même que celui du Roc. Ce ruisseau ne peut être en effet ni celui de la Colombière et des Barthes qui prend sa source au chemin n° 115 de La Réole à Duras et se jette dans le Drot au lieu des Barthes; ni le ruisseau de la Brune qui prend sa source audit chemin n° 115 et se jette à 800 mètres en aval du moulin d'Étourneau; ni le ruisseau du Pin qui prend sa source au lieu du Renard, et se jette à 300 mètres en amont du moulin. L'indication si précise de la Grotte et du chemin de Mongauzy à Monségur nous oblige à revenir au ruisseau du Roc qui se trouve entre celui de la Brune et celui du Pin. La difficulté relative à son embouchure qu'on devrait trouver en amont du moulin disparaît si l'on considère que, de l'aveu de tout le monde, ce ruisseau a dû être détourné de son ancien lit au lieu où se trouve la maison Roy, pour le besoin des prairies irriguées par ce cours d'eau. Il suffit en effet de jeter les yeux sur le terrain pour reconnaître que la pente naturelle longeait la grande route en remontant vers le levant et que les eaux devaient descendre le long du chemin qui aboutit au moulin de l'Étourneau et se dégorger en amont du moulin.

De l'embouchure du ruisseau d'Estournes jusques à celle de l'Andouille, la limite du fief suivait le Drot, englobant les moulins d'Estournet (1) et leurs dépendances. L'Andouille à son tour servait de limite depuis son embouchure jusques au sentier d'où l'on était parti. La surface du fief de Cazes présentait ainsi la forme d'un triangle ayant sa base au nord sur le Drot, son sommet au sud-est du château, l'un des grands côtés formés par l'Andouille, et l'autre par le ruisseau d'Estournes et les limites artificielles désignées.

(1) On les appelle aujourd'hui moulins d'Étournau. L'orthographe de ce nom a varié avec les siècles ; nous le trouvons écrit en 1170, molendina d'Estournet (*Archiv. hist. de la Gironde*, t. I, p. 188); en 1202, rivulus d'Estournet..., molendina d'Estournet (Ibid., t. I, p. 190); en 1367 le notaire anglais Thomas Walstens écrit rivum Destournes..., molendina Destournet (Ibid., t. V, p. 85); enfin en 1542 on écrit molin des Tourneaulx. On sait qu'étourneau se dit en gascon estournet ; le nom du moulin a dû, dans le langage du peuple, subir les mêmes variations que celui de l'oiseau.

Tout en montrant aux juges et à ses parties ces diverses limites, Jean Ferme affirmait que de temps immémorial elles servaient de bornes au fief de Cazes, et que ce qu'elles englobaient dans leur périmètre était de son domaine. Il demandait et requérait qu'il fût ainsi déclaré par le sénéchal, que des bornes de pierre ou autres juridiques fussent établies, que la pleine possession de toute cette contenance fût garantie à ses commettants, et qu'il fût inhibé aux susdites parties, sous les peines les plus graves, défense absolue de troubler de quelque manière que ce pût être leur paisible jouissance.

En preuve de ses allégations, Jean Ferme produisit et mit en mains du sénéchal divers titres et documents dont le texte fut inséré dans l'acte du transport de justice.

Indépendamment des preuves écrites, le procureur des Bénédictins produisit en témoignage cinq notaires du pays, dix bourgeois de Monségur, deux laboureurs de Sainte-Gemme et deux autres de Roquebrune, tous les quatre septuagénaires, demandant qu'ils fussent entendus sous la foi du serment et interrogés sur la vérité de ce qu'il venait d'établir.

Sur le vu des pièces présentées, le prieur de Roquebrune Jean de Boismarède, Pierre de Casaugitat et le chevalier de Jusix, déclarèrent qu'ils admettaient pour telles les limites et confrontations du fief, et acceptaient que pour les fixer, des bornes fussent établies, sans préjudice, toutefois, du droit que la coutume donnait au prieur de Roquebrune d'extraire des carrières de Cazes la pierre nécessaire aux besoins de son hôpital.

Me André de Guilhem, trésorier du prince, ne s'en tint pas là. Après avoir pris connaissance des titres, il déclara ne pas suffisamment reconnaître les limites et confrontations, et demanda à entendre les témoins cités. Le sénéchal leur fit d'abord jurer, la main droite appuyée corporellement sur les saints Évangiles, de déclarer la vérité sur toute l'affaire ; puis les titres et documents leur furent lus traduits en langue vulgaire ; après quoi ils furent interrogés séparément et entendus l'un après l'autre. Tous déclarèrent sous la foi de leur serment, et en jurant même sur *le vin du Saint Sacri-*

fice (1), que depuis cinquante ans et au delà lesdites confrontations telles que les avait indiquées le frère Ferme, étaient reconnues de tout le monde, et ils affirmèrent que c'étaient là les vraies limites de la terre de Cazes. De tout temps ils l'avaient entendu dire à leurs parents et aïeux et aux anciens du pays ; de tout temps et toujours ils avaient vu ladite terre ainsi bornée et ses possesseurs jouir de tous les revenus qu'elle comporte, notamment de la mouture aux moulins d'Estournet, qu'ils percevaient soit par eux-mêmes soit par les meuniers. Enfin ils ajoutèrent qu'eux-mêmes avaient vu, à une époque dont le souvenir leur était très présent, le cardinal Raymond de Fargues faire construire le château de Cazes ainsi que les moulins d'Estournet et de Cazes avec leurs chaussées et leurs réservoirs. Mais le cardinal étant mort prématurément à Avignon, le château de même que les chaussées et réservoirs des moulins d'Estournet et de Cazes restèrent inachevés. Son successeur, du consentement de l'abbé de Saint-Ferme, fit depuis peu établir le petit moulin d'Estournet, comme ils l'ont vu de leurs yeux et entendu dire.

Les témoins ouïs, le sénéchal interpella les parties et demanda si quelqu'un avait quelque allégation à opposer, quelque objection à produire. Tous répondirent qu'ils s'en remettaient absolument à la discrétion du juge, et qu'ils acceptaient les dépositions des témoins ; ils demandaient seulement que leurs droits, aussi bien que ceux du prince, fussent sauvegardés.

En conséquence, et tout bien considéré, le sénéchal, par sentence définitive, déclara que les limites et confrontations de la terre de Cazes étaient telles que les avait montrées le

(1) La forme de ce serment est particulièrement intéressante et suffirait à indiquer pourquoi en tête de l'*Esclapot*, cartulaire de Monségur de cette époque, de même qu'en tête du *Livre velu*, cartulaire de Libourne, se trouvent insérées des lectures du Saint Evangile : *Supra sancta Dei Evangelia, eorum manibus dextris corporaliter tacta, jurare fecimus de veritate dicenda supra tota re prædicta... et deposuerunt, eorum medio juramento et in vini religionis ipsius.....* (*Archiv. hist. de la Gironde*, t. V, p. 87.)

frère Ferme; que tout ce qu'elles englobaient, notamment les moulins d'Estournet, était de son domaine; enfin, que des bornes de pierre devaient être plantées pour marquer ces limites à perpétuité.

Il porta défense, sous peine d'une amende de cent marcs d'argent sterling applicable au trésor du prince, de troubler en quelque manière que ce pût être la paisible jouissance des religieux, prieur et couvent, ni la perception des rentes et divers revenus de ladite terre, sauf la réserve consentie par le frère Ferme, du droit allégué par Boismarède, prieur de Roquebrune.

La sentence prononcée, le sénéchal procéda séance tenante, du consentement et à la requête des diverses parties, à l'établissement de bornes de pierre au commencement et à la fin de chacun des sentiers et chemins servant de limite. Pour les autres confrontations, l'Andouille, le ruisseau d'Estournes et le Drot étaient assignés comme bornes juridiques.

Le tout fait, passé et prononcé en présence des parties et dans les lieux susdits, le huitième jour de juin, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1367 et du règne d'Edouard III en Angleterre le quarante et unième.

L'Anglais Thomas Walstens, notaire du roi, du prince et duc et de la sénéchaussée, rédigea l'acte du transport de justice et y inséra le texte des documents produits qu'il collationna en présence des parties avec les originaux; après quoi il apposa le sceau de la sénéchaussée et signa.

La conclusion historique de ce récit est que le Prince Noir, duc de Guyenne, gouvernait cette province non en pays conquis mais en véritable province anglaise, et avait le plus grand souci de faire rendre aux Gascons prompte et bonne justice.

S. Léglise.

MISÈRE ET CHARITÉ

(Suite et fin.)

» La seconde compagnie est celle des Dames qu'on appelle les trésorières des prisons. Leurs fonctions sont de fournir dans la prison dont chacune est chargée tout ce qui est nécessaire pour la nourriture, comme du bouillon, des portions...; on donne deux fois par semaine la marmite aux prisonniers malades, comme aussi du bois, du charbon, de la chandelle. Elles procurent même quelques douceurs nécessaires aux convalescents. En outre, elles contribuent souvent au paiement des chambres des personnes de famille pour les empêcher d'être à la paille... Ces Dames entretiennent la chapelle de la prison dont chacune est chargée, de tout ce qui est nécessaire... Chaque trésorière convoque de temps en temps des assemblées dans la chapelle de la prison, afin d'exciter les assistants à secourir par leurs aumônes les pauvres prisonniers. *Les magistrats ne cessent de les appuyer de leur protection.*

» ... Il y a encore une autre compagnie composée d'une vingtaine de Messieurs, qui, par leurs aumônes et les quêtes qu'ils font pendant trois jours de la Semaine Sainte, viennent à bout de fournir aux malheureux prisonniers des secours de diverses sortes; on peut dire même que ces secours sauvent la vie à plusieurs.

» Cette compagnie distribue ses secours aux trois prisons de Paris qui sont ordinairement les plus remplies; savoir: le grand Châtelet, le petit Châtelet et le For-l'Évêque. Elle fait donner ce qu'on appelle la marmite à tous les prisonniers de ces trois prisons, qui sont réduits au pain du Roi, et dont le nombre monte environ à six cents, et cela deux fois la semaine, c'est-à-dire le mercredi et le vendredi. Cette marmite consiste dans la soupe qu'on donne à chacun et en un morceau de viande.

» Elle fait donner une fois la semaine aux prisonniers des cachots et du secret environ une livre de pain et chopine de vin.

» Un de ces Messieurs qui est à la tête de cette œuvre, et qui y consacre son temps et une partie de son bien, se charge du soin d'envoyer aux mêmes prisons des gens qui portent aux prisonniers une chemise blanche toutes les semaines; ils reprennent celle qui est sale; c'est l'État qui paie la fourniture du linge; mais la personne dont nous parlons en fait les avances, et tient dans sa maison un grand magasin pour cet effet. Ces avances sont plus considérables qu'on ne pense; ses soins, à cet égard, s'étendent sur les prisonniers de la Conciergerie, pour lesquels il a la même attention.

» Cette compagnie se charge encore de visiter les prisonniers des cachots une fois la semaine pour les consoler dans leurs souffrances d'esprit et de corps, leur faire une lecture de piété, les exciter à accepter leurs peines en esprit de pénitence, et à faire à Dieu le sacrifice de leur vie... »

Nous croyons peut-être avoir inventé certaines œuvres d'hospitalité de nuit ou autres; notre vieux livre parle d'une maison établie en 1170, par Guarin, maître maçon, et Harcher, prêtre, et voici ce qu'il nous apprend :

« On reçoit dans cette maison d'hospitalité tous les pèlerins et passants que l'on loge pendant trois nuits consécutives... Le nombre des pauvres qui viennent loger à cet hôpital est quelquefois si considérable, qu'il y a eu des années où l'on a donné l'hospitalité à plus de 36,000.

» On leur donne à souper, avec une livre de pain, une bonne écuelle de soupe et une portion de viande ou de légumes, selon les jours.

» ... Ce sont les Religieuses qui servent tous les soirs, lavent la vaisselle, leur font la prière du soir... Il y a eu des années où ces Religieuses ont retranché la moitié de leur nourriture pour être plus en état de secourir les pauvres. »

Nous pourrions citer encore une belle œuvre pour l'assistance des artisans sans travail ou sans marchandises.

« Cette assistance consiste à donner aux malheureux ce

qui leur est nécessaire pour travailler : par exemple à un cordonnier, du cuir ; à un charpentier, du bois ; aux revendeuses qui vont par les rues avec des éventaires, l'argent nécessaire pour gagner leur vie ; à une blanchisseuse, du savon, du charbon. »

Dans la paroisse Saint-Eustache, on trouvait une Compagnie de Bon-Secours pour les pauvres honteux, qui envoyait auprès d'eux le médecin et les sœurs de la Charité. Celles-ci préparaient des soupes, des bouillons que les familles venaient prendre. Elles fournissaient aussi du linge.

L'auteur a d'ailleurs le soin de dire qu'il n'est pas complet dans l'énumération des œuvres de charité.

Nous avons lu dans son livre des détails qui intéresseraient sur les salles de l'Hôtel-Dieu, les sœurs de Saint-Augustin qui y soignaient les malades, les médecins et les chirurgiens qui y étaient attachés, la proportion des décès avec les entrées (6,000 sur 30,000).

Nous ne voulons pas prolonger ces citations ; nous ne quitterons pas cependant ce bon petit livre sans noter, dans le chapitre relatif à l'Hôtel-Dieu, cette réflexion fort sage, qui aujourd'hui encore recevrait son utile application :

« Nous croyons pouvoir dire ici que les personnes de piété, et qui sont à leur aise, devraient se faire une sorte de scrupule de n'avoir jamais visité un tel lieu, et de ne vouloir pas même y entrer par une délicatesse qui leur sera peut-être reprochée un jour : *elles en tireraient plus d'une leçon.* »

En remontant à la vénérable antiquité des établissements charitables, il faut avoir soin de constater le caractère chrétien de leur origine. C'est l'Église qui a inspiré, ce sont les chrétiens qui ont doté ces bonnes œuvres. Ne l'oublions pas.

Aussitôt après la mort de leur Divin Maître, les chrétiens vécurent dans une espèce de communauté de biens, autant que de souffrances. Dans les catacombes on lit encore des inscriptions qui attestent d'une manière touchante la charité des premiers chrétiens. Les Diacres, successeurs de Saint Étienne, vont porter les secours à domicile. Saint Clément

règle ces secours avec une rare prudence. Sous Évariste, quatrième successeur de Saint Pierre, ils donnèrent leur nom à des établissements charitables. *Diaconiæ dicebantur ædes hospitales ad pauperes recipiendos.*

Le pape Symmaque méritait ce titre superbe : *Parens omnium orbatorum et peregrinorum.*

Saint Chrysostôme disait dans une de ses homélies :

« Comptez combien l'Église nourrit chaque jour de vierges et de veuves. La liste de ces pauvres s'élève au moins à trois mille (pour Constantinople seulement). Ajoutez-y les détenus dans les prisons, les malades de l'hôpital, les pauvres valides, les étrangers, les estropiés, les serviteurs de l'Église et ceux qui viennent lui demander chaque jour des aliments, des vêtements et autres semblables secours. »

Saint Paul avait dit : « Il n'y a parmi nous ni libre ni esclave. » (Aux Coloss., III, 11.)

L'Église admet l'esclave aux sacrements. L'Église encourage, par tous les moyens possibles, l'affranchissement. Saint Paulin se substitue à un captif, comme plus tard devait le faire notre saint Vincent de Paul.

Les évêques intercédaient pour les esclaves, vendaient jusqu'aux vases sacrés pour leur rançon. Par une constitution apostolique, les papes ordonnent qu'on leur laisse deux jours de repos par semaine, et le monde moderne marchande la liberté du dimanche aux ouvriers.

La liste des lois antiques et des Conciles serait longue à dresser, si on voulait indiquer tous ceux qui ont organisé la charité.

Au premier Concile de Nicée, en 325, les évêques recommandent l'établissement dans chaque ville d'un hospice destiné à recevoir les infirmes, les malades, les voyageurs, probablement les enfants trouvés.

Pour ceux-ci, Constantin fonde des asiles. On lit, en faveur des enfants, ces admirables conseils dans les Constitutions apostoliques :

« Procurez à l'orphelin les moyens de subsister et d'apprendre un état, afin qu'il puisse un jour exercer honorablement

sa profession. Et ce serait une belle et bonne œuvre qu'un de ses frères, sans enfants, l'adoptât pour pupille et le traitât comme son propre enfant. »

On voit dans le Code Justinien des prescriptions particulières pour les administrateurs des orphelinats.

Le pape Pélage II fit de sa maison un hôpital pour les vieillards pauvres.

Au VII^e siècle, l'Église multiplie les maisons-Dieu. L'Hôtel-Dieu de Paris fut fondé vers 660 par l'évêque saint Landry. Les palais des pauvres malades s'élèvent d'abord près des basiliques épiscopales et près des abbayes. Les pestiférés, les lépreux sont soignés partout.

Un capitulaire de Charlemagne s'occupait déjà des établissements de charité.

Un canon du Concile de Tours stipule en propres termes : « *quæque civitas pauperes suos alito.* »

Au XIII^e siècle, sous l'impulsion de saint François d'Assise, qui embrasse la pauvreté volontaire, la charité opère des merveilles, avec son tiers-ordre.

Le premier Mont-de-Piété fut fondé à Pérouse par un capucin de Terni, et approuvé au V^e Concile de Latran par Léon X.

Saint Philippe de Néri créait à Rome un magnifique établissement pour les convalescents bien avant celui de Londres dont les Anglais sont fiers à juste titre. Rome donnait le bon exemple, si bien que Voltaire a pu dire : « Rome moderne a presque autant de maisons de charité que Rome antique avait d'arcs de triomphe et d'autres monuments de conquête (1). »

Les papes encourageaient par des indulgences les fondations pieuses.

Au Concile de Ravenne, en 1286, un Canon accorde une

(1) Dans l'ouvrage *Roma e Londra, del sacerdote Margotti, deputato al Parlemento sardo*, on trouvera des chapitres intéressants sur la charité à Rome; de même dans le livre de M. de Tournon, dans celui de Mgr Morichini : *Degli istituti di publica carità in Roma*, 1835; et dans les études plus récentes de M. Lallemand, qui ont paru dans le journal *le Monde*, etc.

indulgence d'un an à l'évêque qui aura nourri quatre pauvres pendant une semaine, à l'abbé qui en aura nourri deux, à l'archidiacre qui en aura nourri un pendant le même temps, et enfin aux clercs qui auront donné aux pauvres un repas par semaine.

Le même Concile accorde une indulgence de quarante jours à tous ceux qui donneront aux pauvres un vêtement nouveau (1).

La piété inspirait des legs charitables en grand nombre. L'établissement des Quinze-Vingts conserve dans ses précieuses archives les titres des dons et legs qui lui ont été faits. Après le roi saint Louis qui lui laisse trente livres parisis de rente sur sa cassette (*ad opus potagii*), on en remarque beaucoup aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, de minime importance quelquefois, mais toujours pieux et touchants. Ce sont les siècles les plus religieux qui en ont inspiré davantage (2).

Saint Vincent de Paul vint plus tard avec sa tendance à unifier le service des pauvres entre les mains de son admirable congrégation.

On trouve dans le *Manuel* d'excellentes notes historiques, toutes à l'appui de ce que nous avançons, mais pour quelques œuvres seulement. Si M^me^ de Serry veut bien nous le permettre, nous exprimerons le regret que ces notes soient trop rares. On les lirait avec intérêt et avec profit. L'auteur nous dira que son livre compte déjà près de six cents pages. Mais ne pourrait-on pas nous donner un second volume, qui compléterait le premier, où l'on trouverait en plus grand nombre ces intéressantes notices?

Tout ceci démontre que de tous les temps l'Église a secouru les pauvres, soit à domicile, soit dans ses établissements construits à leur usage. On l'a dit avec raison, l'histoire de la charité c'est l'histoire même de l'Église, c'est l'histoire des Saints, depuis les premiers siècles jusqu'à nos

(1) Plusieurs de ces indications sont empruntées à M. Léon Gautier.

(2) Nous trouvons ces précieux renseignements dans l'ouvrage intitulé : *les Etablissements généraux de bienfaisance, placés sous le patronage de l'impératrice*, Monographies présentées à Sa Majesté par M. de La Vallette, ministre de l'intérieur. Paris, Imprimerie Nationale, 1866.

jours, depuis les Diacres des temps apostoliques jusqu'à la croisade antiesclavagiste qui se lève pour délivrer la race de Cham. Aujourd'hui comme au temps des Apôtres on voit encore de jeunes hommes, de jeunes vierges se dépouiller pour les pauvres de tout ce qui leur appartient, le jeter aux pieds de l'Église, se faire pauvres pour ressembler plus parfaitement aux premiers chrétiens et au Dieu de la Crèche. Et même en dehors des communautés religieuses, dans le monde, nous pourrions citer des chrétiens qui, avant de mourir, toute leur vie se sont privés, se sont dépouillés; vous en avez peut-être connu comme nous qu'on était obligé de défendre contre l'excès de cet appauvrissement volontaire. Dans nos campagnes, un curé en était là; il donnait aux pauvres jusqu'aux chaussures qu'il ôtait de ses pieds, et sa vieille gouvernante était vraiment bien en peine pour lui en conserver. Qu'arrivait-il? Notre grand-père pratiquait aussi la charité et en connaissait la douceur et le prix; il était protestant, mais il ne rencontrait jamais le saint prêtre sans descendre de cheval pour le saluer.

Ce qui assure la perpétuité et l'universalité des bonnes œuvres dans l'Église, c'est que la charité est un précepte évangélique. Il ne s'agit pas d'un mouvement humain, inconstant, mobile, variable suivant les occasions et les tempéraments. Ce n'est pas de la sentimentalité, ce n'est ni une mode ni une fantaisie. C'est la religion même, presque toute la religion suivant la parole même du Divin Maître : « Il n'y a que deux commandements, et le second est semblable au premier : tu aimeras ton Dieu, et ton prochain comme toi-même pour l'amour de Dieu. » Le chrétien en donnant au pauvre croit donner à Dieu même, *Christo in pauperibus*.

Il serait bien intéressant d'étudier dans l'Évangile d'abord et dans les développements séculaires de l'Église chrétienne cette adorable doctrine. Sans remonter aux premiers temps ni descendre à une étude contemporaine, nous nous arrêterons un instant seulement à une époque où, dit-on, l'Église éblouie par le Roi-soleil demeurait prosternée et absorbée comme tout le monde dans la contemplation de cette majesté terrestre, — oubliant les petits et les misérables.

Un pauvre nous avait donné un livre où se trouvent réunis les plus beaux discours prononcés au grand siècle par les maîtres de la chaire chrétienne sur les richesses, leur bon emploi, sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Église. Ces prédicateurs sont Bourdaloue, Bossuet, Fléchier, Massillon, que l'auteur du recueil appelle avec raison *les avocats des pauvres*.

Ces prêtres parlaient souvent en présence de Louis XIV. C'est bien à tort en vérité qu'on leur a voulu reprocher d'abaisser devant le pouvoir civil la Religion et l'Église. Qu'on lise comme nous ces discours, on ne leur adressera plus ce reproche, et on sera convaincu plutôt que des républicains de nos jours ne supporteraient point une si fière indépendance de langage.

On trouverait dans les discours, comme dans les écrits, de ces grands orateurs ou pieux auteurs, des théories sur la communauté naturelle des biens, l'inégalité des conditions, les devoirs rigoureux qui incombent aux riches, des visées dont la portée paraîtrait aujourd'hui dépasser les droits de la chaire ; car c'est très justement que M. Feugère a pu dire :

« La charité n'est plus seulement (d'après la doctrine chrétienne développée devant Louis XIV par les orateurs sacrés) une vertu chrétienne, mais une vertu éminemment sociale (1). »

Bossuet, Massillon nous paraissent presque exagérés, quelquefois terribles.

Prêchant sur *l'éminente dignité des pauvres* dans l'Église, Bossuet rencontre des images saisissantes.

« ... Ils sont, dit-il, plus puissants que les rois. Les rois par leurs édits donnent quelque prix aux monnaies ; les pauvres les rehaussent de prix jusqu'à une valeur infinie sitôt qu'ils y appliquent leur marque. »

Dans sa péroraison d'un discours sur le mauvais riche, il dit :

« O riches du siècle, prenez tant qu'il vous plaira des

(1) A. Feugère, *Bourdaloue*, p. 321.

titres superbes, vous les pouvez porter dans le monde; dans l'Église de Jésus-Christ, vous êtes seulement *serviteurs des pauvres.* »

Il exhorte Louis XIV « à consoler Jésus-Christ qui souffre dans ses pauvres ».

Il continue :

« C'est aux rois à agir; eux-mêmes ne peuvent pas tout ce qu'ils veulent, mais ils rendront compte à Dieu de ce qu'ils peuvent. Sire, c'est tout ce qu'un sujet peut dire à Votre Majesté. Il faut dire le reste à Dieu... »

Il expose la doctrine même de l'Église sur ce mystère de l'éminente dignité des pauvres :

« ... *Ecce mysteriam vobis dico.* Voici un grand mystère que j'ai à vous dire. C'est le mystère du Nouveau Testament. Cette même miséricorde qui a obligé Jésus innocent à se charger de tous les crimes, oblige encore Jésus, tout heureux qu'il est, à se charger de toutes les misères; car comme le plus innocent est celui qui a porté le plus de péchés, aussi le plus abondant est celui qui porte le plus de besoins. Ici il a faim et là il a soif; là il gémit sous des chaînes, ici il est travaillé par des maladies. Il souffre en même temps le froid et le chaud, les extrémités opposées. Pauvre véritablement et le plus pauvre de tous les pauvres, parce que tous les autres pauvres ne souffrent que pour eux-mêmes et qu'il n'y a que Jésus-Christ qui pâtisse dans toute l'universalité des misérables... »

C'est la même doctrine, dure, mais solide comme le roc, qu'on trouve dans tous les autres sermons, et dans ce traité écrit pour un prince : *De la politique tirée de l'Écriture sainte.*

Ce traité commence par ces mots :

« Dieu est le Roi des Rois. »

On y rencontre à chaque page des propositions comme celles-ci :

« Le prince n'est pas né pour lui-même, mais pour le public. »

« Dans le peuple, ceux à qui le prince doit le plus pourvoir, sont les faibles. »

« Tous les hommes sont frères. »

« Chaque homme doit avoir soin des autres hommes. »

Et quels magnifiques développements !

« Dieu qui a formé tous les hommes d'une même terre pour le corps et a mis également dans leurs âmes son image et sa ressemblance, n'a pas établi entre eux tant de distinctions, pour faire d'un côté des orgueilleux et de l'autre des esclaves et des misérables. Il ne fait des grands que pour protéger les petits; il n'a donné sa puissance aux rois que pour procurer le bien public et pour être le support du peuple. »

Quoi qu'il en soit des prédicateurs, l'Évangile demeure le même, et ce qui prêche le mieux, c'est la vie même de notre maître et modèle Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la vie des saints, ses imitateurs.

Le livre de M^me^ de Serry nous montre la voie et les moyens d'accomplir le précepte évangélique de la charité. D'abord, il fait connaître à ceux qui l'ignorent l'étendue lamentable et la variété des misères qui affligent l'humanité; en nous montrant ce qui a été déjà fait, il nous indique aussi qu'il reste beaucoup à faire. De cette façon, au lieu d'être seulement une curiosité de statistique et de renseignement, ce *Manuel* est une lumière pour plusieurs, un bon exemple pour tous, un encouragement à élargir et à perfectionner le bien déjà fait, à épurer de plus en plus l'or de la charité en le dégageant de tous les alliages, à combattre d'où qu'ils viennent les abus dont les pauvres souffrent. Ce livre contient aussi nos titres. A nous, chrétiens, à les maintenir et à les faire valoir. Oui, nous marcherons en avant dans le chemin de la charité, quoi qu'on fasse pour nous le barrer. La charité est un devoir, nous réclamerons toujours la liberté de le remplir au nom de Dieu !

A. P.

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

LETTRES (Suite)

XXV

A M. l'abbé J. B...

Larrivaux, ce 9 septembre 1889.

... Les larmes sont fécondes, ne les comptez pas; celles que vous verserez sur autrui rejailliront sur vous, transformées, divinisées au contact du bien accompli, et serviront beaucoup à purifier votre âme.

Pauvre X...! Je ne connais pas la cause de cette douleur, qui, sans vous, l'aurait probablement fait sombrer, et cependant je m'intéresse à lui très vivement.

Si je pouvais quelque chose qui fût efficace, comme je l'entreprendrais avec ardeur! Mais il faut encore attendre. A vous seul de mettre le baume sur la plaie de ce pauvre cœur, á vous de le tenir toujours au-dessus de l'abîme. Il vous faut des armes, prions ; il vous faut du courage, unissons nos cœurs. En avant, à la garde de Dieu! L'ami de tant de larmes pourrait-il donc périr? Quoi qu'il advienne, abandonnons-nous à la Providence. Vous aurez fait votre devoir, cela suffit ; et dans toute hypothèse, j'ai l'espoir que notre affection accompagnera toujours notre cher X... comme un ange gardien, et qu'elle saura lui donner un peu de force et de vertu en face de l'épreuve.

Ma santé est encore chancelante, malgré tous les soins qu'on me prodigue ici. On est vraiment admirable.

Hier, dimanche, j'ai passé, avec le père de mon élève, une bonne partie de la soirée à déchiffrer un vieux testament sur parchemin, portant la date de 1582. Nous avons sué sur cette vieille relique. J'ai exercé mon talent de graphologue.

Adieu, bien cher ; je vous aime toujours et vous embrasse.

P. S. — Ma mère a eu des nouvelles de mon sermon. Depuis lors elle est aux anges. Qu'il lui en faut peu pour être heureuse! Est-ce étonnant lorsqu'on a tant souffert ?

XXVI

A Madame C...

Grand Séminaire, ce 16 octobre 1889.

MADAME,

... Les derniers mois que l'on passe au séminaire sont bien remplis, et, pour cette raison, s'écoulent avec rapidité. On est débordé par le travail. Nous avons toutefois une grande liberté, et certes elle n'est pas de trop. J'en profite pour me préparer au ministère déjà si proche, et aussi pour me reposer. Ma santé ne s'améliore pas vite. Il faut du temps pour relever des ruines!...

M. le Supérieur s'est rendu à Soussans hier, mercredi, pour accomplir une bien triste mission : annoncer au pauvre abbé Maizonnobe qu'il *allait mourir*, et lui administrer les derniers sacrements. L'âme du malade a conservé sa sérénité et ses bonnes dispositions. Il a son billet pour le ciel; prions pour qu'il ne séjourne pas longtemps en purgatoire. Les meilleures amitiés se brisent sur la terre, mais se reforment au ciel. Cette pensée peut seule consoler de certaines séparations...

Ici tout est calme. Il en sera bientôt de même à Larrivaux. Joseph n'est plus là pour peupler cette solitude, mais son souvenir est attaché à tous les objets et suffira pour leur donner la vie. Vous vous consolerez de son absence, surtout par les pensées de la foi. Les enfants sont le bien de Dieu avant d'être celui des parents; il les a faits pour lui, pour sa gloire... Le titre de mère est bien beau lorsqu'on en comprend toute la grandeur et toute la tendresse, mais il coûte bien cher!

Veuillez agréer, Madame, mon sincère attachement.

P. S. — L'abbé Maizonnobe vient de mourir!

XXVII

A Madame Maizonnobe.

Grand Séminaire, ce 24 octobre 1889.

MADAME,

J'éprouve le besoin de venir encore une fois pleurer sur le tombeau d'un ami et sur le cœur d'une mère. Excusez-moi de raviver une

plaie qui saigne encore ; mon désir serait uniquement d'y verser le baume de la consolation et de l'espérance. Je voudrais par mon affection *filiale* (permettez-moi le mot) combler le vide affreux que la mort a fait dans votre âme, et peupler cette solitude où elle vous a jetée pour toujours.

Pauvre ami ! Il m'avait aimé comme un frère durant sa vie ; souvent il s'était épanché en moi et m'avait confié ses douleurs et ses craintes. Dans ces entretiens intimes, j'avais pu entrevoir son âme. Elle était grande, pure, toute pétrie, ce semble, de générosité et d'affection. Certes, je pouvais être fier d'être son ami et d'avoir été choisi par lui pour confident de ses peines. Je croyais pouvoir compter sur une longue intimité, et soudain le Dieu jaloux des siens le retire de ce monde. Il ne me reste plus qu'à pleurer au souvenir de ce qu'il fut pour moi, et à prier tous les jours afin que le Seigneur l'introduise plus tôt en paradis. Mais, chose curieuse, je serais aussi bien tenté de l'invoquer que de prier pour lui. Il faut croire sans doute à la justice de Dieu ; mais sa miséricorde n'est-elle pas infinie comme sa justice ?

Et vous, parents désolés, vous êtes seuls, mais non pas délaissés. L'ami d'Eugène sera toujours l'ami de la famille. Je serai auprès de vous comme il y était. Je tâcherai, autant que possible, de le remplacer. Serai-je indiscret en agissant ainsi ? Je ne le pense pas. Il est parti, je vous reste ; et, avec moi, tous les nombreux amis qu'il avait eu le don de se créer. Ces sentiments s'échappent de mon cœur « angoissé » de votre propre douleur ; ils sont le fruit d'une affection tendre et dévouée...

Je vous laisse, Madame, à vos tristes pensées, dans l'espoir de vous écrire encore bientôt. En attendant, nous élèverons nos yeux vers le ciel, l'éternelle demeure de votre fils et de mon ami, et nous nous consolerons un peu dans cette vision anticipée.

XXVIII

A M. l'abbé J. B...

4 novembre 1889.

..... Ouvrez-la bien grande cette voie du dévouement et je marcherai sur vos pas ; ou plutôt, la main dans la main et le cœur

sur le cœur, nous volerons ensemble à la conquête des âmes. Je ne compte pas sur moi, car ma force n'est que faiblesse, mon intelligence que ténèbres, mon cœur que glace ; mais avec Dieu, avec la foi, avec l'amour, on transporte les montagnes. L'amour, dit la Sainte Écriture, est fort, fort comme la mort ! Allons le puiser à sa véritable source, au saint Tabernacle. De longues visites à Notre-Seigneur, de nombreuses communions spirituelles, de fréquentes aspirations vers notre seul bien, le *bon Dieu*, voilà ce qui nous rendra puissants, courageux, efficaces. Sans ces secours, illusions, mensonges, faiblesse ! Méditons souvent sur la bonté du Seigneur et sur le prix des âmes, sur la vanité de la vie et du monde. Lorsqu'une fois nous aurons formé en nous ces convictions, alors nous pourrons avec confiance aller de l'avant. Le bien à faire sera le lien le plus étroit entre nos deux âmes, la lumière la plus éclatante, la chaleur la plus douce pour elles.....

XXIX

A M. l'abbé J. B...

10 novembre 1889.

..... Le divin Soleil de justice va briller sur nos âmes de prêtres, les éclairer, les réchauffer, les fondre dans une même âme, dans un même ministère, dans une même affection. A deux, nous ne serons plus qu'un par l'union de nos forces et de nos œuvres. A deux, nous lutterons contre notre chair, nous la soumettrons à l'esprit, et nous tâcherons de vivre comme des anges par la pureté et le détachement de la matière. A deux, nous sauverons les autres, coûte que coûte ; nous ne nous lasserons jamais de courir après la brebis perdue ; et, si l'un de nous succombe à la peine, à l'ennui, au découragement, l'autre veillera...

Oh ! quel avenir de l'amitié ! Comme nous devons remercier Dieu de nous l'ouvrir si grandement et si généreusement. Remercions ce bon Maître de ses prédilections pour nous. Que nous sommes aimés de Lui ! Et pourquoi ? Parce qu'il veut faire de nous des saints. Travaillons donc à lui faire plaisir par nos efforts de chaque instant vers la perfection.....

XXX

A Madame Maisonnobe.

Grand Séminaire, ce 24 novembre 1889.

..... Je demeure à vos côtés, triste écho de celui que nous pleurons ; son devoir est devenu le mien. Quel bonheur pour moi si je réussissais à jeter dans votre âme quelques rayons de joie et d'immortelle espérance ! Un cercueil est bien lourd pour les épaules d'une pauvre mère, mais le poids en est allégé par les pensées du ciel et du Calvaire. Tout est si beau, si consolant dans cette atmosphère de la religion, que jamais nous ne devrions nous en éloigner, surtout à l'heure de la tribulation. Ah ! si nous savions répéter ces paroles d'une sainte religieuse aux pieds de son crucifix où est attaché le Fils unique de Marie :

« Tu me tiens lieu de tout, de trésor, de patrie ;
« Tout ce que j'ai laissé, tu le deviens pour moi :
« Mon amour, mon seul bien, ma liberté, ma vie,
« Ma famille, c'est Toi... ! »

Je prie sainte Élisabeth de vous donner la force dont vous avez un si pressant besoin, de vous introduire tout entière dans le cœur de Notre-Seigneur, afin que vous puissiez l'aimer au point d'oublier cette triste vallée de larmes. Il fait si bon se résigner et prendre son mal en patience, quand on se sent aimé d'un Dieu, quand on sait voir la main qui bénit sous les coups qu'elle frappe, quand enfin on vit au-dessus de cette matière du corps sujette à quantité de misères ! Pauvre mère, courage ; Dieu vous regarde, il compte vos sanglots, recueille vos larmes dans son calice éternel.

XXXI

A sa mère.

Grand Séminaire, ce 5 décembre 1889.

BIEN CHÈRE MÈRE,

Bénissons ensemble la divine Providence de son admirable conduite à mon égard. Non, elle n'a jamais délaissé ses enfants, surtout lorsqu'ils lui sont chers comme l'est un prêtre de son Église. Elle

m'a tiré de la bassesse de mon origine, moi pauvre, sans mérite et sans vertu, pour m'élever en dignité bien au-dessus des rois de ce monde, bien plus haut que les anges. Ah ! si tu comprenais l'honneur fait à ton fils, et, par extension, fait à toi-même, car une mère ne peut être séparée de son enfant, tu tomberais dans une extase d'amour et de reconnaissance. Le sacerdoce est si grand par sa nature et ses fonctions!! Ah ! ne te plains plus, bonne mère, d'avoir beaucoup pleuré. Tes larmes sont tombées goutte à goutte sur mon cœur, comme une céleste rosée, et ont fait fleurir ce lis virginal destiné aux autels du Seigneur et qu'on appelle le *prêtre*. Ces pleurs maternels brilleront sur ma couronne sacerdotale comme autant de diamants. S'il en est ainsi, je crois que bien peu de couronnes seront comparables à la mienne en prix et en beauté. Car, parmi ces dix-sept mères qui vont conduire bientôt leurs fils au sanctuaire, y en a-t-il une qui ait autant pleuré que toi ? Mais trêve à ces douleurs. Leur trop longue chaîne va se briser et l'aube du bonheur se lève !

Avant de monter au saint autel, avant d'offrir le saint sacrifice, laisse-moi te demander une grâce, celle du pardon. Comme le bon Dieu, bonne mère, pardonne à ton fils toutes ses fautes, toutes ses désobéissances, — toutes les peines qu'il a pu te causer durant sa vie ; pardonne-lui de n'avoir pas toujours montré extérieurement assez de tendresse pour toi. Oui, pardonne-moi et bénis-moi. Je demande aussi pardon à mon père et à mes sœurs du scandale que j'ai pu leur causer. Consolé par cette absolution de famille, je vous bénirai à mon tour avec plus d'allégresse.

En terminant, laisse-moi te remercier de ton cadeau ; l'aube que tu m'as donnée, je la conserverai comme un précieux souvenir. Merci des soins et de la sollicitude dont tu m'as entouré depuis ma naissance, merci ! Ma première messe sera pour toi, pour mon père et pour mes sœurs.

Adieu, embrasse toute la famille comme je l'embrasse.

P. S. — N'oublie pas de prier et de faire prier mes sœurs, chaque jour, pour que je sois un SAINT prêtre. A Dieu !

XXXII

A son oncle.

Bordeaux, ce 23 décembre 1889.

BIEN CHER ONCLE,

Depuis samedi dernier je suis prêtre et, deux fois déjà, j'ai eu le bonheur de monter au saint autel pour offrir le saint sacrifice. Mes mains et mon cœur sont pleins de célestes bénédictions, ; aussi est-ce avec plaisir que j'en déverse une partie sur vous et sur toute votre famille. Puisse le bon Dieu, descendu ce matin encore dans mes indignes mains, vous découvrir ses beautés éternelles, les délices qu'on goûte à le connaître, à l'aimer et à le servir en fervent chrétien ! A ces joies du ciel viendra s'ajouter comme par surcroît la prospérité de la terre, que je vous souhaite aussi du fond du cœur...

(*A suivre.*) L. AUDY.

ÉTYMOLOGIES LOCALES

ARBANATS

Mot d'apparence singulière et réellement difficile. Un érudit bien connu, zélé pasteur de Saint-Michel de Rieufret, me soufflait un jour à l'oreille : — « Ne serait-ce pas une colonie d'*Albanais* ? Il y a beaucoup de blonds ! » — Cette assertion n'est pas tout à fait gratuite. Au moment de la conquête mahométane, les Albanais, sous la conduite du roi Manes, se donnèrent à Venise; puis, durant la guerre d'Italie, devinrent les fidèles de François Ier qui leur distribua des terres en France ; la famille de Manes existe toujours en plusieurs branches dans l'Orléanais, le Poitou, la Saintonge ; la ville d'*Aubagne* près Marseille se dit en latin *Albania* et se donne elle aussi comme d'origine albanaise. — On objectera que les Albanais actuels sont bruns : mais ils ne sont pas de sang

pur: les vrais Albanais traqués, chassés, dispersés, furent remplacés par leurs vainqueurs qui gardèrent les femmes: les nouveaux Albanais sont des métis.

Difficulté plus sérieuse : le bourg d'*Arbanats* existait avant François 1er; on trouve cette localité citée dès le XIVe siècle. — Mais l'on peut déplacer la question et dire qu'il y a eu plusieurs émigrations d'Albanais. — S'il faut reculer jusqu'à l'époque gallo-romaine, on peut voir dans les habitants d'Arbanats une colonie d'*Albains*, issus d'Albe-la-Longue, la sœur aînée de Rome, et les Albains sont blonds à côté des Romains qui sont bruns.

Expliqué dans ce sens, *Arbanats* serait pour *de Alba natis*, R gasconne pour L.

RACINE : latin *Albus*, blanc ; grec *Argos*, blanc; hébreu *liban*, blanc : ce mot paraît bien voisin du grec *leukos*, blanc, et du latin *lux*, lumière. — Racine première *RA*, *AR*, nom du soleil en Orient, qui se conserve dans le grec *oraein*, voir; dans le latin *radius*, rayon ; dans *ardere* et *urere*, brûler, et dans l'hébreu *iara*, voir. — *Argos*, *Albus* serait pour AR-FU, soleil-être, être soleil, briller comme lui.

2° Je proposerais une autre origine. L'AR du commencement serait le redoublement gascon *arre* pour RE, *Arbanats* pour *Arrebanats*; — après l'N il manquerait un D, comme dans les mots gascons *branne* pour *brande*, bruyère; *penne* pour *pende*, pente; *houne* (Landes) pour *founde*, fronde. Cette suppression du D est déjà très fréquente dans le Bazadais: donc *Arrebandatz*, c'est-à-dire : rebandés, réunis en bande, allusion à quelque campement militaire, à quelque rendez-vous. Cette supposition n'est d'ailleurs fondée sur aucun document historique.

Hte CAUDÉRAN.

LE CULTE DE LA CROIX AVANT JÉSUS-CHRIST

I

La Croix a-t-elle été vénérée avant Jésus-Christ ? — Cette très intéressante question que nous avons déjà abordée nous-même (1) a été l'objet d'une savante discussion entre M. l'abbé Ansault, curé de Saint-Éloi, à Paris, et M. de Harlez, professeur à l'Université de Louvain.

M. l'abbé Ansault tient, on le sait, pour l'affirmative, et certes ses arguments, tels qu'il les a développés d'abord dans le *Correspondant* (2), puis dans la *Science catholique* (3), sont de nature à impressionner et convaincre. Néanmoins, M. de Harlez, se faisant le défenseur de l'idée contraire, n'a pas craint de déclarer puérile et de nulle valeur l'argumentation du docte curé de Saint-Éloi (4).

M. Ansault, ne battant point en retraite devant des phrases sonores et des épithètes retentissantes, a jugé qu'il était bon d'élargir le débat; et, abandonnant le champ clos des recueils périodiques, ouvert à un public lettré trop restreint, il a porté résolument la question au dernier Congrès scientifique international des catholiques.

Sa thèse neuve autant que hardie a soulevé, dans la section des sciences religieuses, des objections assez vives. M. l'abbé de Broglie sans doute n'a rien contesté, mais M. l'abbé Beurlier, professeur à l'Institut catholique de Paris, reprenant l'opinion de M. de Harlez, est allé jusqu'à nier que ces signes

(1) *Revue Catholique de Bordeaux*, 10 novembre 1889.
(2) 25 octobre 1889.
(3) 15 mars 1890.
(4) *Science catholique*, 15 février 1890.

multiples pris pour des croix de formes diverses soient vraiment des croix; il a même parlé de... nœuds de cravates (!!).

Croix des brenns gaulois (1).

Les érudits du monde chrétien, on le voit, sont loin d'être tous d'accord avec M. l'abbé Ansault. Celui-ci, convaincu que « ces aveuglements de parti pris passeront et que l'idée restera », ne se décourage pas en face des oppositions qu'on

(1) Les figures que nous reproduisons nous ont été gracieusement communiquées par M. l'abbé Ansault, et sont tirées de son *Mémoire sur le culte de la Croix avant Jésus-Christ.*

lui suscite, et publie intégralement le Mémoire dont il n'avait pu lire que des fragments au Congrès (1).

C'est l'analyse, trop succincte assurément, de cette magistrale étude, que nous offrons à nos lecteurs, en leur faisant remarquer, avec l'auteur, qu'il n'y a aucun danger pour la foi catholique, comme quelques-uns ont voulu le prétendre, « dans cette glorification de la Croix à travers les âges »; ce n'est point là « une réhabilitation du paganisme », c'est plutôt une nouvelle démonstration évangélique.

« La Croix du Christ que vous appelez une nouveauté, écrivait déjà Prudence, date de la naissance du monde. A peine créé, l'homme en traça le signe. Il en fit l'alpha et l'oméga de l'alphabet primitif. On y voyait la prophétie de la Croix du Calvaire. Juges, rois, prophètes, n'ont cessé, dans la paix, dans la guerre, dans les cérémonies du culte, de reproduire l'image de la Croix. L'antiquité a été enivrée de la Croix (2). »

II

Les contradicteurs de M. l'abbé Ansault, nous l'avons dit, soutiennent que ce qu'on se plaît à prendre pour la Croix chez les anciens n'était point la Croix à proprement parler. M. Ansault leur répond, en s'appuyant sur des faits, que non seulement c'était bien la Croix, mais même que toutes ces croix « auxquelles s'attachait dès lors le sens de Sauveur, avaient la forme de la Croix du Calvaire » (3); et il établit les cinq points suivants :

I. — *La Croix de Jésus-Christ était une Croix en* T *ou une Croix latine.*

Saint Jérôme, dom Calmet, etc., ont penché pour le T; saint Justin, saint Augustin, saint Irénée, etc., se sont prononcés

(1) *Mémoire sur le culte de la Croix avant Jésus-Christ*, avec de nombreuses figures dans le texte. Victor Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris.

(2) *Peristephanon*, hymne X, cité et traduit par M. l'abbé Ansault dans le *Mémoire sur le culte de la Croix avant Jésus-Christ*, page 69.

(3) *Mémoire*, page 13.

pour la Croix latine ; ce dernier sentiment est aujourd'hui généralement reçu.

II. — *Les Croix vénérées dans l'antiquité, comme signes du salut et de la vie éternelle, étaient des Croix en* T *ou des Croix latines.*

Au moment de leur sortie d'Egypte, c'est le T (la Croix) que les Israélites impriment sur les portes de leurs maisons avec le sang de l'agneau ; le Serpent d'airain dans le désert sera marqué du même tau ; et ce signe restera celui des élus : « Vous ne tuerez aucun de ceux sur le front desquels vous verrez le tau », dit le Seigneur par la bouche d'Ezéchiel (1) ; et « c'est cette lettre, écrira saint Jérôme, que les chrétiens ont l'habitude de tracer sur leur front et sur leurs mains ».

Chez les païens, la croix en T avait également une signification religieuse. Les Egyptiens la suspendaient, à l'aide d'une petite chaîne, au cou des enfants, des malades et des morts ; ils la collaient sur les bandelettes des momies ; et leurs temples, celui du Sphinx, par exemple, affectaient la forme d'un T.

Les Gaulois, les Étrusques, les Grecs, même les Romains, portaient le T comme ornement ou plutôt comme amulette.

Souvent cette croix était munie d'un anneau, d'où son nom de *Croix ansée.*

La Croix ansée était très fréquente en Egypte ; on la rencontre sur les murs des temples ou des hypogées, sur les stèles et papyrus funéraires. Les dieux et les rois la tenaient dans leurs mains ; elle reposait sur la poitrine des morts en attendant l'heure de la résurrection.

Il n'y avait presque point de solennités religieuses sans la Croix. Une fresque de Médinet-Abou représente le pharaon Ramsès III, sur son char, son lion familier à côté de lui, conduisant une procession, *la croix à la main.*

Nul symbole, sur les bords du Nil, n'était aussi populaire ni aussi sacré. Un collier de femme, trouvé dans une antique sépulture et conservé au musée du Caire, porte suspendues sept croix ansées.

(1) Ezéchiel, chap. IX.

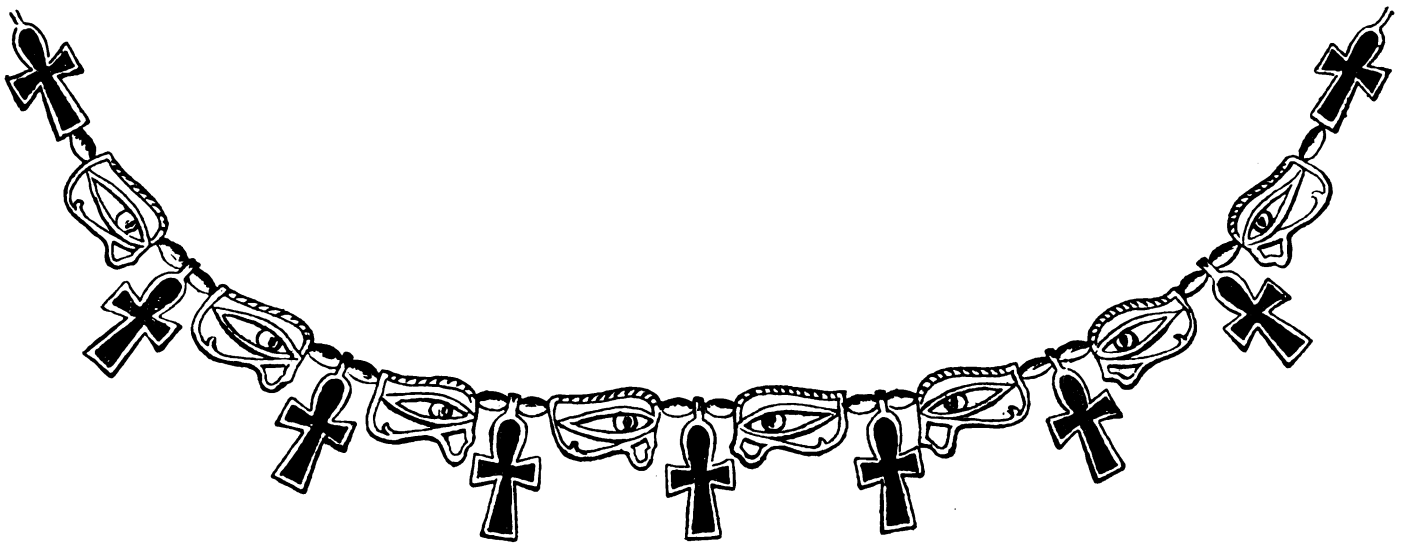

COLLIER DE DAME ÉGYPTIENNE (Ire dynastie).

Prisse d'Avennes : *L'Art égyptien*, collier en or, p. 44o.

Or tous les archéologues, Champollion-Figeac, Raoul Rochette, Waring, etc., s'accordent à voir dans la croix ansée le signe de *vie divine* et de *vie future*.

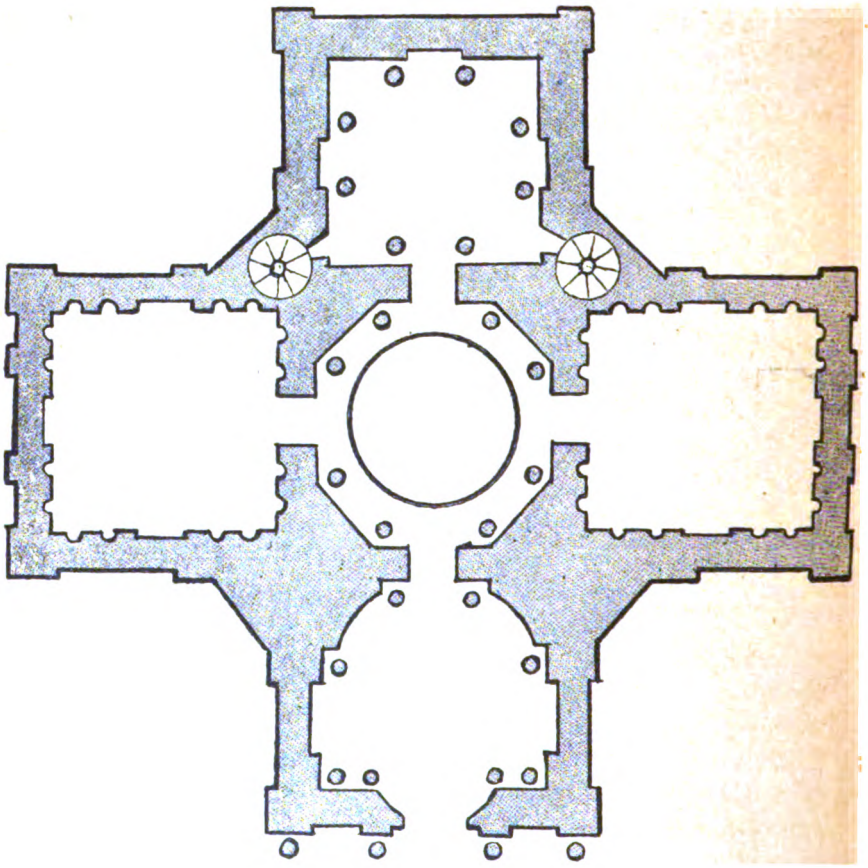

Temple de la campagne romaine.
Montfaucon : *L'Antiquité expliquée*, tome XII.

III. — *Des variantes de la Croix latine, telles que la Croix grecque et la Croix de Malte, avaient le sens de Sauveur.*

C'est certain pour l'Egypte : « Ptolémée Sauveur » s'écrivait en démotique : Ptolomée ☥.

Très probable pour l'Assyrie, la Grèce, l'Italie, les Gaules, etc., qui plaçaient la Croix grecque ou la Croix de Malte sur la robe des dieux, dans le plan des temples, sur la poitrine des rois. Un monolithe du palais de Nemrod à Ninive, conservé au Musée britannique, représente Samsi-Voul, fils de Salmanasar (882 ans avant J.-C.), avec la Croix de Malte sur sa poitrine, tout comme un chevalier des Croisades. Dans le tombeau d'Agamemnon, on a retrouvé la croix grecque en or que le roi des rois portait sur lui, selon toute apparence,

Croix d'Agamemnon.

au siège de Troie. Les manteaux d'Achille et d'Ajax étaient parsemés de Croix grecques. Des restes de vases antiques découverts dans de vieux cimetières d'Italie, antérieurs à la fondation de Rome, gardent, eux aussi, des empreintes de croix. Ce sont des croix encore (toujours la Croix grecque) qui forment la décoration intérieure des anciennes maisons étrusques (1000 ans avant J.-C.).

Dans les Gaules, la Croix n'était pas moins en honneur. Le dieu Tarann se montre décoré de quatre croix grecques. Les brenns avaient la Croix sur la poitrine. Les temples formaient la Croix grecque. La figure de la Croix se voyait sur les cuirasses et les boucliers, même sur les pièces de monnaie.

Chez les peuples infidèles modernes, la Croix n'apparaît

pas moins; on la rencontre parmi les bouddhistes, on la trouve même parmi les musulmans.

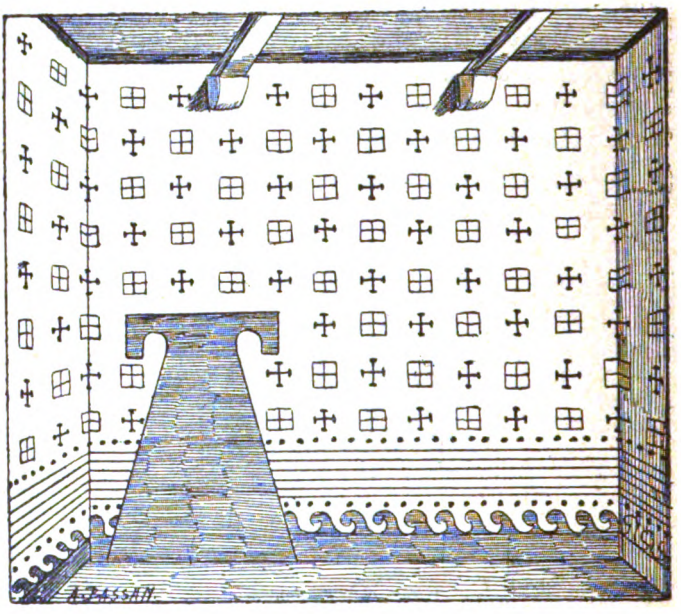

Décoration intérieure d'une maison étrusque, 1000 ans avant J.-C.
(Exposition universelle, 1889.)

IV. — *La Croix gammée ou Swastika passait pour un signe de sanctification et de bonheur.*

La Croix gammée, l'une des plus fréquentes, est celle dont les quatre bras se recourbent à angle droit, en formant un signe analogue à quatre gammas grecs dirigés dans le même sens et soudés par la base. On la nomme encore en sanscrit Swastika, objet de vénération.

Cette croix se rencontre chez tous les peuples du vieux monde, du Japon à l'Islande : on l'a même retrouvée dans les deux Amériques. Les bouddhistes la regardaient comme une marque de sanctification et la traçaient sur le front de leurs jeunes adeptes; elle voulait dire : *bénédiction, bon augure*, chez les Hindous.

V. — *L'Église a reconnu dans toutes les croix préchrétiennes le symbole de la Rédemption.*

Non point que l'Église ait jamais rendu de décret en ce sens, la question serait tranchée; mais dans son œuvre universelle d'évangélisation, respectant chez les peuples qu'elle convertissait les usages qui n'étaient point contraires à la foi, elle adopta comme symbole de la Rédemption toutes ces diverses formes de croix dont les populations avaient déjà l'habitude.

L'Égypte et l'Italie gardèrent la Croix en T, et la gravèrent sur les premières sépultures chrétiennes. L'Orient conserva la croix grecque; on la traçait sur son front avec le pouce; elle orna les sceptres et les diadèmes des empereurs. Un peu modifiée, elle devint la Croix de Malte qui n'est autre, en somme, que la croix de Samsi-Voul. Les chevaliers la portèrent sur leur poitrine comme autrefois les rois de Babylone.

Samsi-Voul, fils de Salmanasar, 882 avant J.-C.
Monolithe du palais de Nemrod à Ninive. (Musée britannique.)

La Croix ansée, croix des Pharaons, demeura en honneur surtout dans la vallée du Nil. On la retrouve coupant en

deux les mots de certaines inscriptions chrétiennes. L'Église l'a attachée, sans même y ajouter l'image du Sauveur, sur la poitrine de ses évêques, de ses chanoines, de ses religieux et religieuses.

Il n'est pas jusqu'à la croix des bonzes, des brahmines et des druides, qui ne soit devenue, elle aussi, une croix chrétienne. Le swastika ou croix gammée se retrouve sur les murailles des catacombes. Dans une fresque du cimetière de Calliste, le *fossor* Diogène porte trois swastikas sur son vêtement. A la fin du moyen âge, la robe blanche des moines cisterciens était ornée du swastika, et les religieuses le portaient sur la poitrine comme les Vestales de l'ancienne Rome. Aujourd'hui encore la croix gammée se voit sur les cloches de beaucoup d'églises en Angleterre et dans le midi de l'Allemagne.

III

Concluons : La thèse de M. l'abbé Ansault a soulevé et soulèvera sans doute encore des objections, elle ne s'impose pas comme une vérité mathématique ni comme un dogme; mais les plus sceptiques seront forcés de convenir qu'elle éclaire d'un jour nouveau l'histoire de la Croix dans le monde.

La Croix d'où ruisselle depuis dix-huit siècles le sang d'un Dieu, inonde la terre et apaise toutes les souffrances et toutes les soifs de l'âme; mais, avant la mort sanglante du Christ, sur l'autre versant du Calvaire et des âges, les peuples altérés se tournaient déjà vers la Croix et, selon l'énergique expression de Prudence, *la buvaient avidement :*

Crucem vetusta combiberunt sæcula.

A.-J. LAFARGUE.

LE MONUMENT DU CARDINAL DONNET

Le jour est proche où l'on va transporter à leur demeure dernière les cendres de Mgr le cardinal Donnet; il va pouvoir tranquillement reposer en sa cathédrale, au milieu des choses qu'il aimait, sous cette immense voûte qui a si souvent retenti de sa parole entraînante et chaude, dans le monument qu'on a pieusement élevé à sa mémoire.

Et c'est aussi devant une autre tombe qu'il nous faut parler de ce tombeau, devant une autre tombe dont le trou est toujours béant, la terre encore fraîchement remuée; car si le cardinal Donnet qui a été l'âme de l'œuvre a disparu, il est parti aussi l'artiste dont il avait guidé la main, celui qui en avait été l'habile ouvrier, le sculpteur Delaplanche.

C'était un homme sincère et convaincu, apôtre fervent de la Beauté, qu'il poursuivait avec acharnement; consciencieux, son talent manquait de ces envolées qui vous élèvent au-dessus de la masse, vous font émerger de la foule et vous mettent hors de pair. Il n'avait ni la morbidezza de Carpeaux, ni la simplicité grandiose et pleine de noblesse de Chapu, ni la grâce légèrement maniérée de Falguière.

Ses œuvres, toujours un peu froides, rarement empoignantes, sont toutes cependant marquées au coin d'un esprit laborieux, chercheur; et si l'idée n'a pas, en toute circonstance, l'ampleur voulue, si de sa cervelle n'a point jailli l'étincelle géniale, du moins n'a-t-il jamais offensé la pureté de la forme; sa main sûre ne l'a jamais trahi. Sa manière n'était point banale; son modelé avait quelque chose de particulier, une distinction spéciale, qui lui a attiré bien des sympathies, et la place honorable qu'il occupait parmi ceux de son art légitimait largement le choix qu'on avait fait de lui pour la conception du monument.

Sur un socle fauve repose un sarcophage fait de marbre noir, veiné de blanc; le prélat, taillé dans le Paros, y est agenouillé. A sa droite et à sa gauche, l'entourant comme

deux gardes du corps, éclatantes de blancheur, la Charité et la Foi. Au centre, coulées en bronze, les armes de l'archevêque; blason simple où l'on trouve une rose, symbole de sa douceur, de sa bonté, de sa vertu, et une tour, signe de l'inexpugnabilité de sa foi; comme devise, ces simples mots qu'il a ponctuellement suivis, qui sont le résumé de toute son existence : *Ad finem fortiter, omnia suaviter.*

La Charité est à droite; grande et forte, le corps puissant, l'œil hautain, la figure presque impassible, elle mène avec elle deux enfants, deux enfants qu'elle a recueillis. L'un est dans ses bras, encore à la mamelle, nu, grelottant, transi; contre son sein elle le presse pour le réchauffer sur son cœur; elle lui fait de son bras un chaud asile, l'enveloppant avec amour en son vêtement. L'autre est plus âgé, déjà capable de connaître la souffrance; il se blottit contre elle désespérément et implore sa pitié, les yeux demi-clos, les mains jointes, car il semble défaillir, — la faim le ronge sans doute ou la douleur.

Mais quel regard menaçant a la Charité et ne doit-elle pas être plus humble, plus simple, malgré sa fierté? Elle fixe le ciel et semble le défier; c'est large d'allure; mais est-ce bien là l'attitude de la Bonté? Et au lieu de menacer le ciel, de s'insurger contre le malheur, de proférer des imprécations, pourquoi ne pas implorer Dieu, pourquoi ne pas jeter simplement les yeux vers le prélat, dont elle était la fille chérie, l'enfant de prédilection?

Comme pendant, la Foi: elle a l'air illuminé et doux; elle rayonne de bonheur et de sérénité; son visage est modeste, simple, d'une rare noblesse d'expression. Sa main gauche est sur son cœur; l'autre présente un calice surmonté de l'hostie blanche et sainte; elle semble offrir ces deux présents, son âme pure et sans tache et le vase sacré où elle a dû s'abreuver, qu'elle a dû épuiser jusqu'au fond pour rester fidèle et forte.

Elle est belle en sa simplicitée, drapée dans son manteau, d'où elle émerge rayonnante d'humilité naïve, de grandeur qui s'ignore. Il lui paraît naturel de faire des sacrifices, de

souffrir pour affirmer sa croyance; et c'est d'un mouvement grandiose en sa sincérité, qu'elle tend la coupe, source de délicieuses joies.

Entre la Foi et la Charité, ses deux acolytes, sur le sarcophage, paraissant en sortir glorieux, l'archevêque est à genoux, revêtu de la pourpre cardinalice; le regard est franc, la tête droite, et il se présente à Dieu simplement, semblant lui dire : « Voilà ce que j'ai fait, Seigneur; voilà quels ont été mes conseillers et mes guides; je viens à vous avec le cortège de mes actions; maintenant que ma crosse est brisée, que ma tête n'est plus coiffée de la mitre d'or, ai-je mérité une place en votre demeure, suis-je digne de m'asseoir auprès de vous? »

Chacun de ces trois morceaux, pris à part, est certainement une œuvre d'art d'un réel mérite, où passe un souffle puissant; la ligne est harmonieuse et souple, la vie y est intense, le mouvement large et plein; mais l'ensemble ne me satisfait pas complètement, car les différentes parties ne forment pas un tout; le monument manque d'homogénéité.

La Foi et la Charité ne devraient-elles pas regarder, et bien en face, le prélat qui a toujours été leur disciple fervent? Elles n'ont pas besoin de laisser glisser leurs regards sur lui; leurs yeux pourraient s'y arrêter avec complaisance au lieu de sembler le fuir. Et devant Dieu à la barre duquel il se présente, simple et confiant, ainsi qu'a été sa vie, pour être jugé, l'artiste aurait dû, je crois, leur faire donner au prélat ce dernier témoignage sympathique.

Ainsi les différents sujets eussent été liés, eussent fait prise les uns avec les autres, au lieu de paraître simplement juxtaposés; l'idée de l'artiste, qui était vraiment belle, aurait alors revêtu un corps, eût été toute vivante; elle ne serait pas restée, ainsi que cela est, confuse, à l'état par trop vague.

Puis cet amalgame sent trop la recherche, le modernisme; les lignes sont complexes, les courbes voulues et trop savantes. L'archevêque avait une âme et un cœur moins compliqués; sa vie ne fut point si alambiquée. La mort aussi est plus simple.

Henry de Scusa.

HIPPOLYTE VIOLEAU

POÈTE BRETON

On ne se lasse pas plus des poètes de la Bretagne que des bords de leur Océan; et l'on respire dans leur âme, dans leurs vers, malgré bien des rudesses, comme dans la vue de la mer, quelque chose de triste à la fois et de divin, un charme particulier, une mélancolie sans banalité. On dirait que l'infini des cieux dont l'œil du Breton se rassasie à volonté est resté dans le bleu de son regard, dans son cœur et dans ses œuvres. Y a-t-il rien, d'ailleurs, qui fasse plus rêver à l'éternité que ces dolmens et ces menhirs érigés, depuis combien de siècles, par les mains inconnues des premiers Celtes, au bord de la lande silencieuse, sous la brume du ciel, non loin de Lock-Mariaker, sur la route d'Auray, ou à Carnac, tout près de la mer, et qui semblent avoir toujours été là, pour y demeurer toujours!

A travers les mètres souvent obscurs d'Hippolyte de La Morvonnais, à travers la poésie sans apprêt et parfois négligée d'Achille Duclésieux, sous la forme artistique et précise, guindée même, des *Bretons* et de la *Marie* de Brizeux, dans les strophes désolées d'Élisa Mercœur, sitôt flétrie par le vent de la mort, vous ne tardez pas à subir le grave attrait d'une mystérieuse souffrance, d'une grandeur sévère, d'une vocation chrétienne pour la douleur; la poésie en est l'auxiliaire, poésie d'autant plus réelle qu'elle vise moins à plaire qu'à contenter un sentiment vrai, et qui sort de l'âme, par nécessité, comme la rosée descend du ciel. Pas un Breton, que je sache, ne fut, de nos jours, poète des choses légères! Elles jurent avec le visage impassible et la taciturnité profonde de la race celtique.

Jusque dans le poète Hippolyte Violeau, dont nous allons essayer de reproduire la douce image et de caractériser les charmantes peintures de la vie de famille, de l'amitié et de tant d'autres sentiments aimables, je retrouve cet air de

parenté, cette tristesse chrétienne, et le souvenir intime d'un cataclysme qui aurait bouleversé l'âme humaine, comme le déluge a ravagé la terre.

Pour être poète, il faut avoir souffert; c'est le seul moyen de mettre dans ses vers quelques traits de la figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'idéal du beau dans la souffrance. Et nul, dans la fleur de la vie, alors que les roses fleurissent sur les joues, ne connut mieux la douleur qu'Hippolyte Violeau. A douze ans, il perdait son père, un maître voilier qui allait avoir sa pauvre retraite de sept cents francs. L'infortuné marin ne mourait pas même entre les bras de sa famille; la mort le surprenait aux Iles, à Port-Royal. Plus de ressources! et l'enfant entrait dans un atelier pour y entendre des blasphèmes; il voulait mourir. On dut le reprendre au foyer maternel. Du moins, il y souffrirait de la faim dans la paix de Dieu. A force de démarches, Hippolyte, qui avait une certaine instruction reçue dans les beaux temps d'une modeste aisance, put, au bout de plusieurs années, gagner quatre cents francs au bureau des hypothèques, à Brest; c'était la patrie du futur poète. Il faut avoir vu, comme nous l'avons vu, de nos propres yeux, durant un long séjour en Bretagne, ce qu'est la sobriété de certains Bretons, surtout de certaines Bretonnes, pour comprendre à quel point, sans rien réduire de leur énergie, ils réduisent leur nourriture, et pour saisir tout ce qu'il y a de vie morale, même de bonheur, au fond de ces âmes réellement supérieures aux corps, unies étroitement, devant un foyer plus que monacal, dans la foi, la pauvreté et les souvenirs.

Hippolyte eut un ami, Pierre Javouhey, qui rêvait pour son ami, ses deux sœurs et sa mère, douze cents livres de rentes, une petite maison, un petit jardin, un vallon où le poète naissant ferait des vers en l'honneur du bon Dieu!

Le bonheur à trois cents francs par tête, ce n'était pas cher.

Les premiers vers de Violeau, jetés à la dérobée dans la boîte d'un journal de Brest, lui valurent quelques encouragements du rédacteur et une leçon d'orthographe. Vingt francs

qu'on avait économisés à la maison, à force de patience, calmèrent le désespoir d'Hippolyte, et lui firent avoir, pour trois mois, des leçons de français. C'était encore moins cher que le bonheur en Bretagne.

Bientôt paraissaient les *Premiers Loisirs*, sans autre protection que celle de la Vierge Marie, à qui était dédié le volume. Il n'en réussit pas moins; le livre se vendit; l'auteur, de plus en plus heureux, concourut aux Jeux floraux et fut couronné. La ville de Brest, fière de son poète, le couronna à son tour, à sa manière, en lui envoyant, avec quelques livres, mille francs en or. C'était le Potose lui-même. En reconnaissance, Violeau dédia les *Seconds Loisirs* à sa ville natale. On ne voit pas souvent des municipalités si tendres pour les Muses.

Il nous reste à choisir entre tant de pièces, toutes émues et naturelles jusqu'à un certain abandon, comme il convient à un poète de la Bretagne, assez dédaigneux de la forme pourvu qu'il ait rassasié son cœur! Car le vrai Breton vise du regard bien plus l'immortalité du ciel que celle de la terre; et son vers cherche moins à plaire qu'à égaler cet infini dont il contemple avec tant d'amour l'image inspiratrice dans l'infini de l'Océan. Et c'est l'Océan que va traverser l'ami de Violeau.

Que d'épreuves pour celui-ci, à l'aurore de son existence! Plus de père! et l'amitié, à peine ébauchée, semble s'évanouir avec le navire fugitif dans le lointain horizon. Il lui reste sa mère, une sœur, la plus aimée, et la Sainte Vierge à laquelle il dédia son livre :

Vierge! Je veux aussi, de ma Muse innocente,
A tes chastes autels vouer mon premier né;
Débile et sans couleur, il faut ta main puissante
Pour soutenir ce fils de tous abandonné.
A son premier essor il tombe;
Son berceau deviendra sa tombe,
Si ton front couronné ne se penche vers lui.

Et la Muse n'a pas en vain chanté. Mais la vie sans drame

c'est la vie sans âme. Amour, amitié, tout a sa tragédie; Violeau aura la sienne, elle commence le jour où son ami Javouhey, vers son vingtième printemps, embarque pour l'Amérique ses jeunes espérances; le poète souffre, il chante:

Il ne s'en ira point sur la rive étrangère,
Comme un oiseau chassé loin du nid de sa mère
Et qui tremble en partant,
Sans qu'une larme parle à son âme qui pleure;
Sans dire : — « On me regrette, on prie en sa demeure;
Hélas ! il m'aime tant !... »

L'hirondelle... reviendra de l'exil,
Le rosier dépouillé reprendra sa parure,
Le ruisselet son cours, le bosquet sa verdure...
Mais lui... reviendra-t-il ?...

En attendant, Violeau s'entretiendra, à travers l'Océan, avec l'exilé.

Il faut à son chagrin un écho qui réponde
Et converse avec lui des biens d'un autre monde,
Et du temps écoulé.

C'est donc la peine qui fait balbutier à l'ami ses premiers vers, comme la première larme de l'aurore éveille la première chanson de l'oiseau. Mais l'oiseau n'a pas d'âme ! Pour l'homme, le talent ou le génie ne s'émeut qu'à la lumière descendue de la Croix. Qui n'a connu le déchirement d'un départ et ne se sent poète, les larmes aux yeux, en se rappelant surtout le premier départ ? Pour Violeau,

Ce jour est déjà loin ; le poids de trois années
A d'un fardeau plus lourd chargé nos destinées.

Il se trouve vieux ; il a vingt-deux ans ! Plus tard, on compte d'une autre manière :

Et l'absence toujours assise à notre seuil
Laisse à notre amitié ses regrets et son deuil,

De loin en loin à peine une lettre bénie
Apporte à l'un de nous une joie infinie,
Et, pleine de douceur, de constance et de foi,
Dit : L'ami vit encore et se souvient de toi.

C'est déjà le Breton avec sa constance. Mais le voici plus et mieux encore. L'ami revient; au moins Violeau le suppose :

Lorsque tu frapperas en disant : — « Ouvrez-moi ! »
Si ma porte aussitôt ne s'ouvre point pour toi ;
Si tout en te voyant n'a pas un air de fête,
Si l'hospitalité n'a point de table prête,
Si personne ne pleure en disant : — « Te voilà ! »
Alors, ô mon ami ! je ne serai plus là.
Prends le chemin connu qui mène au cimetière ;
Consacre au souvenir une soirée entière.
Au milieu des tombeaux des pauvres sans renom.
Cherche une croix modeste où tu liras mon nom.
Pour garder mon sommeil tu la verras penchée,
Si le délai fatal ne l'a point arrachée !
. . . . . .
Qu'importe, cependant, quelle place nous donne
Cette cité des morts où l'on nous abandonne !
Que l'on jette mes os à l'un ou l'autre bout...

Ce vers est sublime de familiarité et de mépris chrétien de la vie.

A l'ombre de la croix l'espérance est partout.

Celui-là est sublime d'espérance.

Par l'Océan, par la pensée, par le regard fixé sur l'immensité des eaux, l'âme du Breton est toujours en route pour l'éternité. C'est sa maladie, c'est sa grandeur; il a la nostalgie du ciel. Si la Bretagne est encore telle que Violeau l'a peinte et telle que nous l'avons vue, il n'y a pas de petites gens en Bretagne.

Ah ! si sa mère avait parlé à l'ami, comme la sienne parla à Violeau, il ne serait pas allé si loin, au delà de cet infini de la mer qui touche l'infini du ciel.

Un soir, il m'en souvient, sous l'arbre du rivage,
Je vis un petit oiseau mort;
Et comme je plaignais son sort,
Ma mère dit ces mots : « De son premier ombrage
Il s'envola trop vite, et le ciel le punit ;
En essayant son aile il est tombé du nid. »

Et Javouhey, pour être sorti trop tôt du nid, comme l'oiseau, expirera avant la fin du printemps. En attendant qu'il cesse de battre, son cœur oublie, c'est le nœud du drame :

Jadis, fidèle ami, chaque nouveau message
Me rendait plus heureux, plus résigné, plus sage.
Comment, dans ses devoirs ne pas être affermi,
En se disant tout bas : Que dira mon ami ?
Et voilà qu'aujourd'hui ton funeste silence
Vient ajouter la crainte au tourment de l'absence !
Rappelant le passé, je songe avec effroi
Que tu souffrais souvent en t'appuyant sur moi.
Ce silence effrayant, qui m'afflige et me blesse,
Cruel aussi pour toi, vient-il de ta faiblesse ?

Il y a deux morts, en effet, l'une qui glace les veines et immobilise le corps; l'autre qui descend comme le plomb dans l'âme, quand une trahison, quelle qu'elle soit, ébranle la confiance jusque dans les dernières profondeurs de la vie morale. Il arrive aussi, tant nous sommes faits pour la douleur, que nous souffrons d'avance d'un mal imaginaire avant qu'il devienne réel; même le deviendra-t-il ? Nous n'en avons pas moins souffert d'une mortelle appréhension. Quand Violeau écrivait à son ami, en janvier 1842, ce n'était point l'amitié qui mourait, c'était Javouhey. Le climat meurtrier de la Guyane l'enlevait à la vie, le 1er février de la même année, peut-être le jour où le poète se plaignait. Violeau versa plus d'une larme sur

Ce vide qui grandit de moment en moment.

Mais c'était trop tôt craindre « l'entier isolement » ; il avait à peine vingt-quatre ans ! Ainsi sont faits les hommes et surtout les poètes. Leur imagination, dans ses tristesses, brûle la vie, pour la peindre d'avance dans ce qu'elle a de plus noir ; et s'ils franchissent, sans effort, l'espace du temps, par un excès de mélancolie, ils reviennent aussi facilement des violettes de la mort aux fleurs de l'espérance printanière. Cependant le Breton, en général, n'en est pas là, parce que son espoir est moins dans la vie que dans la mort, dans *le* visible que dans l'invisible. Un jour le poète rêva, et *voici* son rêve :

Il est au fond du val un chêne solitaire
Dont j'ai souvent cherché l'ombrage salutaire ;
Sous cet arbre où tous deux nous allions nous asseoir,
Depuis que je suis seul je m'endormis un soir.
Bientôt autour de moi l'essaim léger des songes
Répandit en jouant son prisme de mensonges,
Et me voyant au val, après bien des tableaux,
Je reconnus le chêne et ses épais rameaux.
Le pèlerin, lassé d'un pénible voyage,
Sous l'arbre protecteur trouvait le même ombrage ;
Dans leurs nids réchauffés aux rayons du soleil,
Tous les oiseaux chantaient comme avant mon sommeil.
Je regardai longtemps, peut-être avec envie,
Cet arbre plein de chants, de fraîcheur et de vie.
Cependant à mes pieds, au détour du chemin,
Un bûcheron passait une hache à la main.
Le voilà devant l'arbre ; il regarde sa hache,
Gravit le tronc noueux où le lierre s'attache,
Monte de branche en branche et, bientôt, au sommet,
Frappe un rameau charmant où la grive dormait.
Le nid tombe détruit, l'oiseau s'envole, crie
Et cherche vainement sa demeure chérie.
Le bûcheron descend sur un autre rameau,
Il choisit sa victime et frappe de nouveau.
Branche à branche, je vois tomber tout le feuillage.
Plus de nids maintenant ! plus de chants, plus d'ombrage !
Rien qu'un tronc dépouillé, triste comme l'hiver,
Montrant de toutes parts les blessures du fer...

A-t-on jamais mieux dit, dans une image plus juste, avec plus de poésie et de simplicité? Le bûcheron, c'est Dieu ! Mais tandis que des feuilles, des rameaux coupés, se flétrissent et forment, sans jamais reverdir, sur la terre où dorment les amis défunts, un linceul funèbre, nos amis ressusciteront dans leur sommeil pour refleurir à nos yeux dans l'éternité. C'est ce que pense Violeau :

Le trépas, notre maître,
Nous chasse, au jour fixé, du toit qui nous vit naître.
Mais vaincu, sous ses coups nous partons en vainqueurs,
Pour retrouver au ciel les amis de nos cœurs.

Il est difficile de ne pas être poète, si l'on est chrétien, fût-ce dans le langage le plus simple, surtout en parlant du Ciel. Des rives de l'Éternité, on dirait que Dieu lui-même répond au cœur, et dicte, de son propre cœur, à travers le silence des espaces infinis, les vers harmonieux et consolateurs.

La perte de son ami, qui mit en deuil son printemps, fut-elle la plus grande infortune de Violeau déjà orphelin ? Dieu prodigue les larmes aux âmes tendres, et, sans quitter le poète, nous allons le faire parler en prose avec le cœur de Racine. Il nous écrivait un jour :

Depuis le 13 juin 1818, jour de ma naissance, jusqu'au 2 juin 1866, cruellement marqué dans mes souvenirs par une séparation des plus douloureuses, j'ai toujours eu à mes côtés une sœur dont le regard a fécondé ma vie et ranimé mon courage. Maintenant, malgré l'affection d'une autre compagne tendrement aimée, rien n'a pu combler le vide qui s'est fait autour de moi. Sous le poids d'une immense tristesse, je n'écris plus que rarement, et lorsque j'y suis tout à fait forcé. Je dis volontiers avec cette Eugénie (de Guérin) que vous appréciez si bien : « Sur la terre je trouve peu de choses à mon gré. Plus j'y demeure, moins je m'y plais ; aussi je vois sans peine venir les ans qui sont autant de pas vers l'autre monde ! »

Avoir une femme aimée et pleurer, à ce point, une sœur disparue pour habiter les cieux, c'est ce qu'on peut imaginer de plus entier, beaucoup diraient de plus exagéré. Mais que

voulez-vous ? Ce peuple est ainsi fait avec l'opiniâtreté de ses affections dont les racines plongent aux dernières fibres du cœur. Il ne les peut déraciner sur la terre que pour les enraciner dans le ciel. Elles sont éternelles ; et le passé peut faire tort au présent et aux amitiés de seconde date. Ce n'est pas agréable pour tous, mais c'est admirable; et je crois qu'en Bretagne il n'est pas rare qu'une femme soit fière de la souffrance et de la constance honnête de son mari, dût-elle n'en être pas la cause. Il n'y a là ni une subtilité de générosité, ni une délicatesse raffinée de l'égoïsme; non, l'épouse pense, sans doute, que si Dieu la fait disparaître un jour, elle sera regrettée, à son tour, et jamais oubliée.

Retournons aux vers et changeons de style : c'est du bonheur qu'il s'agit. Adieu le cimetière! adieu les larmes! Nous sommes au pardon, et le ciel est descendu sur la terre, à Dirimon, non loin de Brest, au milieu des champs. Avec le poète, prenons le chapelet, et suivons la procession chantée par le poète. Brizeux n'a pas mieux dit; et même, Brizeux avait perdu une partie de la foi que Violeau portait au fond du cœur, avec les joies qu'elle fait succéder aux larmes. Écoutez donc :

Nous allions pleins de joie.
Un laboureur portait la bannière de soie
Où quelque sainte femme au doigt intelligent
Broda sur un fond vert un calvaire d'argent.
Derrière elle flottaient les drapeaux pacifiques ;
Plus loin, le front levé, les porteurs de reliques,
Avançant à regret, prolongeaient le chemin,
Fiers de marcher un jour sous une aube de lin.
Puis venaient Saint Divy, sa mère, sainte nonne
Que Dirimon célèbre et nomme sa patronne ;
Et la Rose du ciel, l'Étoile de nos cœurs,
Avec son blanc cortège et son trône de fleurs.
Un prêtre la suivait en chantant ses louanges :
Il élevait la voix : « Chaste reine des anges !
» Refuge des pécheurs! Mère de Jésus-Christ !
» Recours des affligés! Temple du Saint-Esprit!

» Miroir de vérité! Vierge aimable et fidèle! »
Et ceux qui contemplaient la pompe solennelle,
Et ceux qui la suivaient, à tous ces noms si doux
Répondaient en chantant : — Priez, priez pour nous!
Que le chemin fut court! Trop tôt dans la campagne
Le clocher dentelé parut sur la montagne!
Trop tôt, en bondissant dans son palais à jour,
La cloche du pays sonna notre retour.

La poésie ne naît pas toujours de la souffrance. Ici, c'est le bonheur qui fait le poète, dans le sens le plus profond, le plus naturel et le plus surnaturel. Mais c'est toujours de la foi que sortent les beaux vers, inspirés surtout par Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa sainte Mère! De l'âme divine du Sauveur s'épanche comme une mer infinie, auprès de laquelle tous les Océans de la terre ne sont rien...; et cette mer tantôt paisible et bleue reflète la paix et la félicité du ciel, tantôt elle réfléchit, dans l'orage, le drame des douleurs humaines; elle s'élève alors des plaies et du sang du Fils de Dieu.

Le vrai poète ne suit toujours le même sillon sur les eaux. Non, Violeau n'a pas senti seulement les joies de la piété, mais observé aussi les plus nobles des passions, voire même les plus violentes ou les plus stupides, jusqu'à celle de l'or. Témoin la pièce du *Corriquet;* en voici le résumé fidèle :

Autrefois vivaient, à Lanmeur, en Bretagne, un fermier et sa femme avec leurs deux enfants, un garçon et une fille. La ferme prospérait; le bonheur en était l'hôte; car le fermier Thénénan pratiquait la charité; même il avait recueilli et reçu, comme un héritage de son aïeul, Nonna la centenaire, une sainte pauvresse, dont la présence bénissait le foyer où elle avait sa place, et toute la maison.

Il arriva qu'un soir, à la veillée, une conteuse, comme il y en a tant, au sein de la petite Bretagne, affirma :

Que, parmi les débris du château de Morlaix,
Habitaient des démons aussi riches que laids.
L'été, danseurs de nuits, ils épiaient l'aurore,
Et lorsque le chemin était désert encore,

Avec des cris joyeux et sautant à l'entour,
Ils étalaient leur or aux premiers feux du jour ;
Le passant matinal appelé par la bande
Obtient de leurs trésors ce qu'il leur en demande.
Que d'hommes, ajoutait la conteuse du soir,
Qui portent maintenant la veste de drap noir,
Et font les gros messieurs dans leurs fermes plus belles ;
Que de filles aussi qui font les demoiselles
Et portent le velours et les rubans coquets,
Doivent leurs beaux habits à l'or des Corriquets !
Thénénan écoutait : le serpent de l'envie,
Se glissant dans son sein, allait changer sa vie.

Malgré Nonna, malgré son bon ange, le fermier se rend au bal des Corriquets :

Il arrive. Voilà trois heures qu'il chemine.
Morlaix dormait tranquille au pied de la colline ;
Cependant un bruit sourd, des murmures, des cris,
Ensemble confondus, s'élevaient des débris.
Vous avez entendu, par une nuit d'orage,
Les flots heurtant les flots se briser au rivage ;
Vous avez écouté le vent dans les grands bois
Et, dans les carrefours, l'émeute aux mille voix ;
Confondez ces clameurs, unissez les bruits vagues
De la foule en courroux, des grands bois et des vagues,
Et vous approcherez de la rumeur, du bruit
Qui du bal des démons se répand dans la nuit.
Thénénan attendit le retour de l'aurore.
Avec la nuit livide elle luttait encore,
Quand, montant la colline et le bissac ouvert,
Notre homme interrompit la danse et le concert.
L'or plut dans sa besace ; on paraissait l'attendre.
J'ignore ce qu'il vit et ne veux point l'apprendre.
Mais ce que je sais bien et ce qu'il ne vit pas,
Lorsque vers sa chaumière il ramena ses pas,
C'est qu'un petit démon, d'une figure étrange,
Un Corriquet enfin, remplaçait son bon ange,
Et, du bissac plein d'or soulevant tout le poids,
Le rendait plus léger qu'une feuille des bois.

Hélas! avec l'or et le démon, entra le malheur dans la ferme. C'est l'ordinaire; et Violeau ne ment pas :

On l'a dit, le bonheur n'est pas dans la richesse;
Tant qu'on m'écoutera, je le dirai sans cesse.

C'est la vérité elle-même qui a la parole.

Désormais Thénénan est le plus malheureux des hommes, pour avoir voulu en être le plus heureux.

Toujours sombre, inquiet, le front chargé d'ennuis,
Il détestait ses jours et maudissait ses nuits.
Les tendres sentiments s'en allaient de son âme!
Il n'aimait que son or, il n'aimait plus sa femme;
Ses enfants lui coûtaient beaucoup trop à nourrir,
Et la vieille Nonna tardait bien à mourir.

Même un jour que Nonna le suppliait de rendre aux Corriquets leur don fatal, pour retrouver l'amour, la joie et l'honneur,

Il pousse vers le seuil la vieille qui chancelle :
La femme et les enfants se mettent devant elle;
Mais, sourd à leur prière et malgré leurs efforts,
Il la prend dans ses bras et la jette dehors.

En vain, la centenaire cria :

Ouvrez, ouvrez la porte à la pauvre Nonna!...
Elle se tut... lorsque minuit sonna.

Et Thénénan ouvrit la porte... par pitié pour la vieille ? Autour de lui, on le crut, un instant. Mais non; son cœur était mort, et l'espoir mourut dans tous les cœurs : car le fermier passa, sans émotion, près de Nonna fouettée par la neige et silencieuse; il allait chez les Corriquets. Or, l'heure de Dieu et de la vengeance était arrivée.

Que devint Thénénan ?... Quelques pierres noircies,
Emblèmes naturels des âmes endurcies,

Au penchant d'un coteau qu'on nous montre aujourd'hui,
Vous diront mieux que moi ce qui reste de lui.
Auprès d'elles jamais un oiseau ne s'arrête,
Pas un brin d'herbe vert! pas une pâquerette!
La femme, les enfants, tout Lanmeur avec eux,
Reconnurent l'avare à ces débris affreux.
L'église pour sa mort n'eut aucune prière;
Point de tombe à ses os dans le vieux cimetière!
Son nom, objet d'horreur, ne se dit que tout bas;
Et, comme une leçon rappelant son trépas,
Le curé de Lanmeur, aux portes de l'église,
A fait mettre en breton, pour que chacun le lise :
« *Chrétiens, si vous voulez garder le vrai trésor,*
« *Fuyez les Corriquets et méprisez leur or.* »

Dans cette pièce où la vive imagination du Breton se joue au milieu des Corriquets et des fabuleux trésors de leur repaire nocturne, dans ce drame tour à tour joyeux et paisible, navrant et cruel, écrit dans une langue naturelle, facile, et si simple que l'action semble se dérouler elle-même, sans d'autres auteurs que les personnages, se peint l'homme heureux et charitable, puis livré à la merci d'une passion aveugle et puni par le ciel. On songe involontairement au paradis terrestre, à la chute et à notre misère.

C'est encore la Bretagne qui se peint dans l'œuvre entier de Violeau, la Bretagne passionnée et chrétienne, constante, taciturne comme le sont, depuis tant de siècles, les rochers immobiles et silencieux sur les bords de l'Océan profond; fidèle à ses traditions jusqu'à conserver précieusement, aujourd'hui même, sinon dans son âme transfigurée par la foi, au moins dans son imagination, le souvenir de son antique idolâtrie et de ses superstitieuses légendes.

Ce n'est pas peu de chose de réfléchir, dans le miroir de la poésie, un pareil peuple et un pareil caractère, avec le charme assez nouveau, dans la rude Armorique, d'une douceur qui attendrit l'âme et fait aimer le poète.

Auguste Charaux,
Professeur à l'Université Catholique de Lille

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

LETTRES (Suite)

XXXIII

A Madame C...

Bordeaux, ce 6 janvier 1890.

MADAME,

..... Ma santé ne s'améliore pas vite ; quoi d'étonnant ? Les vieilles machines doivent faire un long stage aux ateliers de réparation, et c'est mon cas. J'ignore la figure que je vais faire à Sainte-Foy. Enfin, résignons-nous... M. le Supérieur du Grand Séminaire, que je suis allé voir, m'a bien recommandé de travailler le moins possible, m'assurant de la bonne volonté de mon confrère.

A Bordeaux, on entend tousser partout. Triste maladie que l'influenza ! Elle ne respecte rien, pas même le « corps sacerdotal ».

Les vicaires de la paroisse ont été atteints, et me voici devenu coadjuteur de Saint-Pierre. Je crois que l'épidémie ne respectera pas ma pauvre poitrine, car depuis deux jours je tousse beaucoup. Les rues sont si malsaines et l'atmosphère si humide ! Les microbes ont beau jeu.

Mon départ pour Sainte-Foy est toujours fixé au 10. Priez, afin que je fasse quelque peu de bien à ces âmes qui vont m'être confiées. Priez saint François de Sales, le grand convertisseur des protestants.

XXXIV

A M. l'abbé J. B...

Bordeaux, ce 16 janvier 1890.

BIEN CHER AMI,

Je commence à me lever un peu, mais je ne sors pas encore, vu l'extrême faiblesse où je me trouve. Je tousse toujours, souffre beaucoup, et ne mange rien, ou à peu près. Tout cela est bien triste

sous le ciel de la douleur où je vis, au sein d'une famille trop aimante, près du cœur angoissé d'une mère. Ajoutez à cela mes impatiences et ma mauvaise humeur qui sont loin de consoler tant de peines. Je souffre doublement et de mon mal et du mal que je cause aux autres. Priez beaucoup pour que j'acquière la patience, vous contribuerez ainsi à la joie de tout mon petit monde.

Rien d'insipide comme la vie inutile que je mène. Chacun s'agite autour de moi, on se prive, on souffre, et moi je suis cloué dans mon impuissance, réduit à compter tous les soins, toutes les bonnes paroles, toutes les larmes... Suis-je donc créé pour engendrer la douleur autour de moi, comme ces arbres empoisonnés dont l'ombre répand la mort ? Ou bien suis-je comme une ronce plantée dans ma famille pour déchirer les mains et ensanglanter les cœurs ? Je suis tenté de le croire. Oh ! alors que c'est triste de vivre ! et cependant, je voudrais vivre encore pour empêcher que la tombe de ma mère s'ouvre trop tôt ; je voudrais vivre aussi pour travailler au salut de quelque âme, et arriver devant le trône de Dieu avec quelques fruits dans les mains.

Fiat voluntas tua ! Aidez-moi à le dire de tout cœur.....

XXXV

A Madame C...

Bordeaux, ce 16 janvier 1890.

MADAME,

Je suis encore à Bordeaux, retenu par la maladie. Je commence à me lever, mais il y a bientôt quinze jours que je ne suis pas sorti. Je souffre encore beaucoup ; l'appétit est nul, partant les forces ne viennent pas. Il me tarde cependant d'aller prendre possession de mon poste. Priez pour moi. Sans le bon Dieu, *jamais* je ne sortirai de là. Je m'abandonne à lui de tout mon cœur. M'aurait-il fait prêtre pour quelques jours seulement et pour m'enlever de ce monde comme un arbre stérile qui n'a pas porté de fruits ? M'enlèverait-il à l'affection de ma famille après des sacrifices infinis et des larmes bien amères ? Que sa volonté soit faite en tout et toujours ! !...

P. S. — J'espère (euh !) partir lundi pour Sainte-Foy.

XXXVI

A sa mère.

Sainte-Foy-la-Grande, 23 janvier 1890.

MA BIEN BONNE MÈRE,

Je suis à peine parti, et déjà il me tarde de t'écrire. Je ressens tellement cette impression de séparation et de vide, qu'il me faut refranchir par cette lettre les soixante-dix kilomètres qui nous séparent.

En laissant Bordeaux et ma famille, je faisais le brave, aussi ai-je été assez gai jusqu'à mon entrée au presbytère de Sainte-Foy ; mais, quand je me suis vu seul dans ma chambre nue et froide, quand j'ai voulu m'endormir, alors j'ai compris que je n'avais plus ni mère ni sœurs pour veiller à mon chevet de malade et me réjouir de leur douce présence. Séparation cruelle pour un cœur comme le mien, mais séparation nécessaire et voulue par la divine Providence. Soumettons-nous, chère mère, avec joie, et prions beaucoup l'un pour l'autre !

D'ailleurs, je suis bien ici. M. le Curé et mon confrère sont remplis de prévenances pour moi, et se proposent de m'alléger le travail le plus possible. Si j'en juge par les deux repas que j'ai faits, je dois avoir bon espoir pour le retour de mon appétit. Est-ce l'air, est-ce l'émotion ? Je l'ignore. Allons, courage, pauvre mère.

J'ai pour logement deux chambres, dont l'une au midi ; l'autre est au nord et donne sur la rivière. De ce côté, le paysage est superbe avec ses verts coteaux et ses maisons périgourdines dispersées çà et là comme des nids d'hirondelles.

Déjà, ce matin j'ai fait une heure de catéchisme aux filles dans la chapelle des Sœurs, avec une chaufferette sous les pieds. Je n'ai pas été fatigué, bien que j'aie parlé à peu près tout le temps. Ce soir j'ai confessé. Je suis presque lancé !

Il est bientôt neuf heures ; je n'ai pas de feu dans ma chambre et souffre un peu du froid aux pieds. Je vais me coucher, essayer de rêver au moins à toi, bonne mère, puisqu'il ne m'est pas permis de t'avoir près de moi. Aussi Dieu sait avec quel amour je t'embrasse,

et combien je voudrais en réalité te presser sur mon cœur ! Ah ! l'on apprécie bien ce qu'est une mère quand on ne l'a plus à ses côtés !

Adieu, adieu ! Embrasse mes sœurs. Mille choses à mon père.

Ton fils... prêtre.

XXXVII

A M. l'abbé J. B...

Sainte-Foy-la-Grande, le 24 janvier 1890.

... Ajoutez à mes maux physiques la perspective d'un triste avenir, d'un ministère à peu près inutile et par suite plein d'ennuis, et vous pourrez sonder la plaie de mon âme. Elle est profonde, et je la sens devenir chaque jour plus grande. Qu'il me faut de courage et de résignation ! Priez Notre-Seigneur sur sa croix de me tendre la main, de remplir mon cœur et mon imagination, car je ne sais vraiment où ils volent l'un et l'autre. Le premier s'attache trop aux objets aimés, la seconde se perd en rêveries de tout genre, en cauchemars ! C'est la maladie qui s'aggrave, c'est la mort, la douleur dans ma famille désolée ! O mon Dieu, assistez-moi. Je fais bonne figure ici, mais quel masque ! Comme une larme serait plus naturelle que mes rires !...

XXXVIII

A sa mère.

Sainte-Foy-la-Grande, le 30 janvier 1890.

MA BIEN CHÈRE MÈRE,

C'est toujours pour moi un nouveau plaisir de t'écrire ; cela dissipe un peu les nuages de mon isolement.

Ma santé semble se rétablir ; c'est long, mais patience ! Tout le monde me trouve déjà transformé extérieurement. L'air, la bonne nourriture et un peu de repos contribuent pour beaucoup à cette amélioration. On me gâte ici, c'est le mot. M. le curé me choisit les

meilleurs morceaux et me verse souvent du bon vin dans mon verre. La supérieure du couvent veut me sauver à tout prix : elle m'a apporté des capsules dont l'efficacité est incontestable, dit-on. D'autre part, le frère directeur me fait préparer un sirop à ressusciter les morts!...

Il y a déjà huit jours que je suis à Sainte-Foy. Ici, le travail du ministère est abondant. Je n'ai guère le temps d'étudier. Je vois quelquefois M^lle^ de Langalerie, sœur de l'archevêque d'Auch, mort en odeur de sainteté. De concert avec elle, je m'occupe des ornements de l'église...

XXXIX

A une religieuse.

Sainte-Foy-la-Grande, le 31 janvier 1890.

... Continuez à prier pour ce pauvre prêtre dont vous ne connaissez que le nom. Demandez à Dieu, pour moi, la grâce de mieux comprendre mon infinie dignité et mes redoutables fonctions ; demandez-lui quelques forces corporelles afin que je puisse m'utiliser un peu, car je souffre beaucoup de mon impuissance. J'ignore si ma santé n'est pas ébranlée pour toujours ; quoi qu'il en soit, je m'abandonne à la sainte volonté de la Providence. L'ouvrier est maître de son instrument.

En finissant cette lettre, laissez-moi vous remercier de vos bonnes paroles. Vous m'avez fait du bien ; il est si précieux et si rare d'entendre parler de Dieu comme vous le faites !

Veuillez agréer, ma chère sœur, tout mon respect et mon plus entier dévouement en Jésus crucifié.

XL

A sa mère.

Sainte-Foy-la-Grande, le 8 février 1890.

MA CHÈRE MÈRE,

Je réponds à tes deux bonnes lettres par un mot du cœur. Il est inutile de te dire le bonheur que j'éprouve à m'entretenir avec toi.

Nous sommes séparés l'un de l'autre par de grandes distances, mais l'affection sait toujours les franchir. Je pense à toi et à mes sœurs, surtout dans mes prières.

Je vis toujours au jour le jour, ne comptant guère sur le lendemain. Jusqu'ici ma santé s'est maintenue à peu près bonne, mais depuis avant-hier le mal m'a repris et me fatigue beaucoup. Disparaîtra-t-il jamais ? Je commence à en douter. Enfin, à la volonté du bon Dieu ; tout pour sa plus grande gloire...

Ces jours derniers le froid était très intense, et il m'a transi. Il ne manque pas d'air du côté de la rivière. Pour me réchauffer, j'ai dû allumer des feux énormes...

Oh ! comme il me tarde de pouvoir aller te presser sur mon cœur et me refaire au sein de ma famille, car si bien que l'on soit ailleurs, on ne l'est jamais autant qu'auprès de siens...

XLI

A Joseph L...

Bordeaux, le 11 mars 1890.

BIEN CHER JOSEPH,

Je m'empresse de répondre à votre gentille petite lettre. Elle est allée me chercher à Sainte-Foy, et bien en vain, car depuis lundi je suis à Bordeaux. Mon étape à Sainte-Foy n'a pas été longue, c'était à prévoir. J'ai dû m'en revenir à cause de mes douleurs d'entrailles, et me voici condamné au repos absolu pour un an au moins. Puissé-je encore trouver la guérison au bout de cette *éternité!* A la volonté du bon Dieu ! Je souffre beaucoup et ne mange presque rien ; je garde la chambre et le lit. J'espère cependant qu'avec les beaux jours les forces reviendront un peu ; alors j'irai vous voir et vous embrasser. En attendant, priez bien pour moi, car j'ai besoin de beaucoup de patience.

A Dieu, mon bon Joseph. Je suis à bout de forces. Soyez sage et studieux. Je vous embrasse bien fort.

(*A suivre.*) L. AUDY.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES
DU MONDE CATHOLIQUE
EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

DE LA CONDITION DES OUVRIERS [1]

A tous nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques du monde catholique en grâce et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

I. — EN QUOI CONSISTE LA QUESTION SOCIALE, OU DE LA CONDITION DES OUVRIERS.

La soif d'innovations qui depuis longtemps s'est emparée des sociétés et les tient dans une agitation fiévreuse devait, tôt ou tard, passer des régions de la politique dans la sphère voisine de l'économie sociale. — Et, en effet, ces progrès incessants de l'industrie, ces routes nouvelles que les arts se sont ouvertes, l'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre à côté de l'indigence de la multitude, l'opi-

(1) Nous publions la traduction française officielle. Les sommaires que nous y ajoutons pour en faciliter la lecture, sont empruntés à l'excellente revue publiée par MM. Lethielleux et Cᵉ (Paris, 10, rue Cassette). *Le Canoniste contemporain*, si justement appréciée du clergé. (N. D. L. D.)

nion enfin plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes, et leur union plus compacte, tout cela, sans parler de la corruption des mœurs, a eu pour résultat final un redoutable conflit. Partout les esprits sont en suspens et dans une anxieuse attente, ce qui suffit à lui seul pour prouver combien de graves intérêts sont ici engagés. Cette situation préoccupe et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, les délibérations des réunions populaires, la perspicacité des législateurs et les conseils des gouvernants, et il n'est pas de cause qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence. — C'est pourquoi, Vénérables Frères, ce que, pour le bien de l'Église et le salut commun des hommes, Nous avons fait ailleurs par nos Lettres sur la souveraineté politique, la liberté humaine, la constitution chrétienne des États et sur d'autres sujets analogues, afin de réfuter, selon qu'il Nous semblait opportun, les opinions erronées et fallacieuses, Nous jugeons devoir le réitérer aujourd'hui et pour les mêmes motifs, en vous entretenant de la *condition des ouvriers*.

Ce sujet, Nous l'avons, suivant l'occasion, effleuré plusieurs fois; mais la conscience de Notre charge apostolique Nous fait un devoir de la traiter dans ces Lettres plus explicitement et avec plus d'ampleur, afin de mettre en évidence les principes d'une solution conforme à la justice et à l'équité.

Le problème n'est pas aisé à résoudre, ni exempt de péril. Il est difficile, en effet, de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétariat, le capital et le travail. D'autre part, le problème n'est pas sans danger, parce que trop souvent des hommes turbulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens et en profitent pour exciter les multitudes et fomenter des troubles. Quoi qu'il en soit, Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense

se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. — Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitudes des prolétaires.

II. — RÉFUTATION DE LA SOLUTION PROPOSÉE PAR LE SOCIALISME.

Les *socialistes*, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent, et prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'État. Moyennant cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'État et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

§ 1. — *Cette solution serait nuisible aux ouvriers eux-mêmes.*

De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un art lucratif, le but immédiat visé par le travailleur, c'est de conquérir un bien qu'il possédera en propre et comme lui appartenant; car s'il met à la disposition d'autrui ses forces et son industrie, ce n'est pas évidemment pour un motif autre, sinon pour obtenir de quoi pourvoir à son entretien et aux besoins de la vie, et il attend de son travail non seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semblera. Si donc en réduisant ses dépenses

il est arrivé à faire quelques épargnes, et si, pour s'en assurer la conservation, il les a, par exemple, réalisées dans un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est pas autre chose que le salaire transformé : le fonds ainsi acquis sera la propriété de l'artisan au même titre que la rémunération même de son travail. Mais qui ne voit que c'est précisément en cela que consiste le droit de propriété mobilière et immobilière? Ainsi, cette conversion de la propriété privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait d'autre effet que de rendre la situation des ouvriers plus précaire, en leur retirant la libre disposition de leur salaire et en leur enlevant, par le fait même, tout espoir et toute possibilité d'agrandir leur patrimoine et d'améliorer leur situation.

§ 2. — *Elle est injuste, puisqu'elle s'attaque à la propriété privée, basée sur la nature et sanctionnée par toutes les lois.*

Mais, et ceci paraît plus grave encore, le remède proposé est en opposition flagrante avec la justice, car la propriété privée et personnelle est, pour l'homme, de droit naturel. Il y a, en effet, sous ce rapport, une très grande différence entre l'homme et les animaux dénués de raison. Ceux-ci ne se gouvernent pas eux-mêmes ; ils sont dirigés et gouvernés par la nature, moyennant un double instinct, qui, d'une part, tient leur activité constamment en éveil et en développe les forces ; de l'autre, provoque tout à la fois et circonscrit chacun de leurs mouvements. Un premier instinct les porte à la conservation et à la défense de leur vie propre, un second à la propagation de l'espèce; et ce double résultat, ils l'obtiennent aisément par l'usage des choses présentes et mises à leur portée. Ils seraient d'ailleurs incapables de tendre au delà, puisqu'ils ne sont mus que par les sens et par chaque objet particulier que les sens perçoivent. — Bien autre est la nature humaine. En l'homme, d'abord, réside dans la perfection toute la vertu de la nature sensitive et dès lors il lui revient, non moins qu'à celle-ci, de jouir des objets physiques et corporels. Mais la vie sensitive, même possédée dans toute sa plénitude, non seulement n'embrasse pas toute la nature humaine, mais lui est bien inférieure et faite pour lui obéir et lui être assujettie. Ce qui excelle en nous, qui nous fait hommes

et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou l'intelligence, et, en vertu de cette prérogative, il faut reconnaître à l'homme non seulement la faculté générale d'user des choses extérieures, mais en plus le droit stable et perpétuel de les possséder, tant celles qui se consument par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir servi. Une considération plus profonde de la nature humaine va faire ressortir mieux encore cette vérité. L'homme embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux choses présentes il ajoute et rattache les choses futures; il est d'ailleurs le maître de ses actions; aussi, sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même et sa loi et sa providence. C'est pourquoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes non seulement à pourvoir au présent, mais encore au futur. D'où il suit qu'il doit avoir sous sa domination non seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même qu'il voit appelée à être par sa fécondité sa pourvoyeuse de l'avenir. Les nécessités de l'homme ont de perpétuels retours : satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences.

Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mît à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or, cet élément ne pouvait être que la terre avec ses ressources toujours fécondes.

Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'État, car l'État est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. Qu'on n'oppose pas non plus à la légitimité de la propriété le fait que Dieu a donné la terre en jouissance au genre humain tout entier, car Dieu ne l'a pas livrée aux hommes pour qu'ils la dominassent confusément tous ensemble. Tel n'est pas le sens de cette vérité. Elle signifie uniquement que Dieu n'a assigné de part à aucun homme en particulier, mais a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples. — Au reste, quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne se nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer,

en toute vérité, que le travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie, soit qu'on l'exerce dans un fonds propre, ou dans quelque art lucratif dont la rémunération ne se tire que des produits multiples de la terre avec lesquels elle est convertissable.

De tout cela il ressort, une fois de plus, que la propriété privée est pleinement conforme à la nature. La terre, sans doute, fournit à l'homme avec abondance les choses nécessaires à la conservation de sa vie et plus encore à son perfectionnement, mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme.

Or, celui-ci, que fait-il en consumant les ressources de son esprit et les forces de son corps pour se procurer ces biens de la nature? Il s'applique pour ainsi dire à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive, et y laisse comme une certaine empreinte de sa personne, au point qu'en toute justice ce bien sera possédé dorénavant comme sien et qu'il ne sera licite à personne de violer son droit en n'importe quelle manière.

La force de ces raisonnements est d'une évidence telle, qu'il est permis de s'étonner comment certains tenants d'opinions surannées peuvent encore y contredire, en accordant sans doute à l'homme privé l'usage du sol et les fruits des champs, mais en lui refusant le droit de posséder, en qualité de propriétaire, ce sol où il a bâti, cette portion de terre qu'il a cultivée Ils ne voient donc pas qu'ils dépouillent par là cet homme du fruit de son labeur; car enfin ce champ remué avec art par la main du cultivateur a changé complètement de nature : il était sauvage, le voilà défriché! d'infécond il est devenu fertile! ce qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait impossible de l'en séparer. Or, la justice tolérerait-elle qu'un étranger vînt alors s'attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée ? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur. C'est donc avec raison que l'universalité du genre humain, sans s'émouvoir des opinions contraires d'un petit groupe, reconnaît, en considérant attentivement la nature, que dans ses lois réside le premier fondement de la répartition des propriétés privées; c'est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l'homme et à la vie calme et paisible des sociétés. De leur côté, les lois civiles, qui tirent leur valeur,

quand elles sont justes, de la loi naturelle, confirment ce même droit et le protègent par la force. — Enfin l'autorité des lois divines vient y apposer son sceau, en défendant, sous une peine très grave, jusqu'au désir même du bien d'autrui. *Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui* (1).

§ 3. — *Elle porte atteinte aux droits de la famille.*

Cependant ces droits qui sont innés à chaque homme pris isolément, apparaissent plus rigoureux encore quand on les considère dans leurs relations et leur connexité avec les devoirs de la vie domestique. — Nul doute que, dans le choix d'un genre de vie, il ne soit loisible à chacun ou de suivre le conseil de Jésus-Christ sur la virginité ou de contracter un lien conjugal. Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine. *Croissez et multipliez-vous* (2). Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'Etat.

Ainsi, ce droit de propriété que Nous avons, au nom même de la nature, revendiqué pour l'individu, il le faut maintenant transférer à l'homme, constitué chef de la famille. Ce n'est pas assez : en passant dans la société domestique, ce droit y acquiert d'autant plus de force que la personne humaine y reçoit plus d'extension. La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants; elle va plus loin. Comme les enfants reflètent la physionomie de leur père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine, qui les aide à se défendre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surprises de

(1) *Non concupisces uxorem proximi tui : non domum, non agrum, non ancillam, non bovem, non asinum, et universa quæ illius sunt.* (Deut., v, 21.)

(2) *Crescite et multiplicamini.* (Gen., i, 28.)

la mauvaise fortune. Mais ce patrimoine, pourra-t-il le leur créer, sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage ? — Aussi bien que la société civile, la famille, comme Nous l'avons dit plus haut, est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propres, l'autorité et le gouvernement paternels. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient, au lieu d'un soutien, un obstacle, au lieu d'une protection, une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher.

Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste. Assurément, s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que, dans de telles extrémités, le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société. De même, s'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations de droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à un chacun. Ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre comme il conviendra. Là, toutefois, doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique; la nature leur interdit de dépasser ces limites. L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'État, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. *Les fils sont quelque chose de leur père* ; ils sont en quelque sorte une extension de sa personne ; et, pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. De ce que *les fils sont naturellement quelque chose de leur père.. ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage du*

libre arbitre (1). Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'État, les *socialistes* vont *contre la justice naturelle* et brisent les liens de la famille.

§ 4. — *Elle serait une cause de trouble pour la société.*

Mais, en dehors de l'injustice de leur système, on n'en voit que trop toutes les funestes conséquences : la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes ; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leur source; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénûment, dans l'indigence et la misère.

Par tout ce que Nous venons de dire, on comprend que la théorie *socialiste* de la propriété collective est absolument à répudier : comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'État et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. A présent, expliquons où il convient de chercher le remède tant désiré.

III. — CE QUE L'ÉGLISE PEUT FAIRE ET A FAIT POUR LA SOLUTION DE LA QUESTION.

C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit; car la question qui s'agite est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Église, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Or, comme c'est à Nous principalement qu'ont été confiées la sauvegarde de la religion et la dispensation de ce qui est du domaine de l'Église, Nous taire serait, aux yeux de tous, négliger Notre devoir.

(1) *Filii sunt naturaliter aliquid patris...; antequam usum liber arbitrii habeant continentur sub parentum cura.* (S. Thom., II-II. Quæst. x, art. XII.)

Assurément, une cause de cette gravité demande encore d'autres agents leur part d'activité et d'efforts : Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est ici en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Église. C'est l'Église, en effet, qui puise dans l'Évangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur ; l'Église, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs d'un chacun ; l'Église, qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres ; l'Église, qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible ; l'Église enfin, qui estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure sans doute et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

§ 1. — *Elle apprend aux hommes à supporter les inégalités inévitables, le travail nécessaire.*

Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition ; il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les *socialistes* ; mais contre la nature tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a disposé parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes : différence d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de force ; différences nécessaires, d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité, d'ailleurs, tourne au profit de tous, de la société comme des individus : car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives. — Pour ce qui regarde le travail en particulier, l'homme, dans l'*état* même *d'innocence*, n'était pas destiné à vivre dans l'oisiveté ; mais ce que la volonté eût embrassé librement comme un exercice agréable, la nécessité y a ajouté, après le péché,

le sentiment de la douleur et l'a imposé comme une expiation. *La terre sera maudite à cause de toi : c'est par le travail que tu mangeras de ses fruits tous les jours de ta vie* (1).

Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme ; ici-bas, elles n'auront pas de fin ni de trêve, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbes, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu. S'il en est qui s'en attribuent le pouvoir, s'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, toute au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches où se cachent, pour l'avenir, de plus terribles calamités que celles du présent. Le meilleur parti consiste à voir les choses telles qu'elles sont et, comme nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux.

§ 2 — *Elle rapproche toutes les classes, en imposant à tous l'obligation de la justice.*

L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine contrairement opposée ; car de même que, dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourrait appeler symétrique, ainsi, dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans

(1) *Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.* (Gen., III. 17.)

capital. La concorde engendre l'ordre et la beauté; au contraire, d'un conflit perpétuel il ne peut résulter que la confusion des luttes sauvages. Or, pour dirimer ce conflit et couper le mal dans sa racine, les institutions chrétiennes possèdent une vertu admirable et multiple.

Et d'abord toute l'économie des vérités religieuses, dont l'Église est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et, avant tous les autres, ceux qui dérivent de la justice. Parmi ces devoirs, voici ceux qui regardent le pauvre et l'ouvrier : il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité; il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes. — Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps, au témoignage de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. — Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres, il revient de veiller qu'il y soit donné pleine satisfaction: que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices! que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie. Défense encore aux maîtres d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe.

Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang de donner à chacun le salaire qui lui convient. Assurément, pour fixer la juste mesure du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer; mais, d'une manière générale, que le riche et le

patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime àcrier vengeance au ciel, serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs. *Voilà que le salaire que vous avez dérobé par fraude à vos ouvriers crie vers vous, et que leur clameur est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées* (1).

Enfin les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, et cela d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre et que son avoir, pour être de mince importance, revêt un caractère plus sacré.

§ 3. — *Elle apprend aux riches à se servir de la richesse, aux pauvres à estimer le travail.*

L'obéissance à ces lois, Nous le demandons, ne suffirait-elle pas à elle seule pour faire cesser tout antagonisme et en supprimer les causes? L'Église, toutefois, instruite et dirigée par Jésus-Christ, porte ses vues encore plus haut; elle propose un corps de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié. — Nul ne saurait avoir une vraie intelligence de la vie mortelle, ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle. Supprimez celle-ci, et aussitôt toute forme et toute vraie notion de l'honnête disparaît; bien plus, l'univers entier devient un impénétrable mystère.

Quand nous aurons quitté cette vie, alors seulement nous commencerons à vivre; cette vérité, que la nature elle-même nous enseigne, est un dogme chrétien sur lequel repose, comme sur son premier fondement, toute l'économie de la religion. Non, Dieu ne nous a point faits pour ces choses fragiles et caduques, mais pour les choses célestes et éternelles; ce n'est point comme une demeure fixe qu'il

(1) *Ecce merces operariorum quæ fraudata est a vobis clamat : et clamor eorum in aures Domini Sabaoth introivit.* (Jac., v., 4.)

nous a donné cette terre, mais comme un lieu d'exil. Que vous abondiez en richesses et en tout ce qui est réputé biens de la fortune, ou que vous en soyez privé, cela n'importe nullement à l'éternelle béatitude; l'usage que vous en ferez, voilà ce qui intéresse. Jésus-Christ n'a point supprimé les afflictions, qui forment presque toute la trame de la vie mortelle; il en a fait des stimulants de la vertu et des sources du mérite; en sorte qu'il n'est point d'homme qui puisse prétendre aux récompenses éternelles s'il ne marche sur les traces sanglantes de Jésus-Christ. *Si nous souffrons avec lui, nous régnerons avec lui* (1). D'ailleurs, en choisissant de lui-même la croix et les tourments, il en a singulièrement adouci la force et l'amertume, et afin de nous rendre encore la souffrance plus supportable, à l'exemple il a ajouté sa grâce et la promesse d'une récompense sans fin. *Car le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une gloire souveraine et incomparable* (2). Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur, qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle (3); qu'ils doivent trembler devant les menaces inusitées que Jésus-Christ profère contre les riches (4); qu'enfin il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune.

Sur l'usage des richesses, voici l'enseignement d'une excellence et d'une importance extrêmes que la philosophie a pu ébaucher, mais qu'il appartenait à l'Église de nous donner dans sa perfection et de faire descendre de la connaissance à la pratique. Le fondement de cette doctrine est dans la distinction entre la juste possession des richesses et leur usage légitime. La propriété privée, Nous l'avons vu plus haut, est pour l'homme de droit naturel (5); l'exercice de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en société,

(1) *Si sustinebimus et conregnabimus.* (II Tim., II, 12.)

(2) *Id enim, quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* (II Cor., IV, 17.)

(3) Matth., XIX, 23-24.

(4) Luc., VI, 24-25.

(5) *Licitum est quod homo propria possideat. Et est etiam necessarium ad humanam vitam.* (S. Thom., II-II. Quæst. LXVI, a. II.)

mais encore absolument nécessaire. Maintenant, si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Église répond sans hésitation : « *Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : Divitibus hujus sæculi præcipe... facile tribuere, communicare* (1). Ordonne aux riches de ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses. »

Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne : *Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances* (2). Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres (3).

C'est un devoir non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne ; un devoir, par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine. Mais, au-dessus des jugements de l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ, notre Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire habituellement l'aumône : *Il est plus heureux*, dit-il, *celui qui donne que celui qui reçoit* (4), et le Seigneur tiendra pour faire ou refusée à lui-même, l'aumône qu'on aura faite ou refusée aux pauvres. *Chaque fois que vous avez fait l'aumône à l'un des moindres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez faite* (5).

Du reste, voici en quelques mots le résumé de cette doctrine : Quiconque a reçu de la divine Bonté une grande abondance soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi « quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il

(1) II-II. Quæst. LXV, a. II.

(2) *Nullus enim inconvenienter vivere debet.* (S. Thom., II-II. Quæst. XXXII, a. VI.)

(3) *Quod superest, date eleemosinam.* (Luc., XI, 41.)

(4) *Beatius est magis dare quam accipere.* (Actor., XX, 35.)

(5) *Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* (Matth., XXV, 40.)

prenne garde de se taire ; une surabondance de biens, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engloutir au fond de son cœur ; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exercice et les fruits » (1).

Quant aux déshérités de la fortune, ils apprennent de l'Église que, selon le jugement de Dieu lui-même, la pauvreté n'est pas un opprobre et qu'il ne faut pas rougir de devoir gagner son pain à la sueur de son front. C'est ce que Jésus-Christ Notre-Seigneur a confirmé par son exemple, lui qui, *tout riche qu'il était, s'est fait indigent* (2) pour le salut des hommes ; qui, fils de Dieu et Dieu lui-même, a voulu passer aux yeux du monde pour le fils d'un artisan ; qui est allé jusqu'à consumer une grande partie de sa vie dans un travail mercenaire (3).

Quiconque tiendra sous son regard le modèle divin comprendra plus facilement ce que Nous allons dire : que la vraie dignité de l'homme et son excellence réside dans ses mœurs, c'est-à-dire dans sa vertu ; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches ; que seuls la vertu et les mérites, n'importe en quel sujet ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (4) ; il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (5) ; il embrasse avec une charité plus tendre les petits et les opprimés. Ces doctrines sont bien faites sans nul doute pour humilier l'âme hautaine du riche et le rendre plus condescendant, pour relever le courage de ceux qui souffrent et leur inspirer de la résignation. Avec elles se trouverait diminué un abîme cher à l'orgueil, et l'on obtiendrait sans peine que des deux côtés on se donne la main et que les volontés s'unissent dans une même amitié.

Mais c'est encore trop peu de la simple amitié : si l'on obéit aux

(1) S. Greg. Magn. In Evang. *Hom.* IX, n. 7.

(2) II Cor., VIII, 9. *Egenus factus est cum esset dives.*

(3) *Nonne hic est faber, filius Mariæ ?* (Marc., VI, 3.)

(4) Matth., XV, 55 : *Beati pauperes spiritu.*

(5) Matth., XI, 23 : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos*

préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opérera l'union. De part et d'autre, on saura et l'on comprendra que les hommes sont tous absolument issus de Dieu, leur père commun; que Dieu est leur unique et commune fin, et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue; que tous ils ont été également rachetés par Jésus-Christ et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu, et qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit soit entre eux, soit au Christ leur Seigneur, qui est le premier-né de beaucoup de frères, *primogenitus in multis fratribus*. Ils sauront enfin que tous les biens de la nature, tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain, et qu'il n'y a que les indignes qui soient déshérités des biens célestes (1). *Si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers : héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ.*

Telle est l'économie des droits et des devoirs qu'enseigne la philosophie chrétienne. Ne verrait-on pas l'apaisement se faire à bref délai, si ces enseignements pouvaient une fois prévaloir dans les sociétés ?

§ 4. — *Ses enseignements, l'Église a les moyens de les faire passer dans la pratique.*

Cependant l'Église ne se contente pas d'indiquer la voie qui mène au salut, elle y conduit et applique de sa propre main le remède au mal. Elle est tout entière à instruire et à élever les hommes d'après ses principes et sa doctrine, dont elle a soin de répandre les eaux vivifiantes aussi loin et aussi largement qu'il lui est possible, par le ministère des évêques et du clergé. Puis elle s'efforce de pénétrer dans les âmes et d'obtenir des volontés qu'elles se laissent conduire et gouverner par la règle des préceptes divins Ce point est capital et d'une importance très grande, parce qu'il renferme comme le résumé de tous les intérêts qui sont en cause, et ici l'action de l'Église est souveraine. Les instruments dont elle dispose pour toucher les âmes, elle les a reçus à cette fin de Jésus-Christ, et ils portent en eux

(1) *Si autem filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi.* (Rom., VIII, 17.)

l'efficace d'une vertu divine. Ce sont les seuls qui soient aptes à pénétrer jusque dans les profondeurs du cœur humain, qui soient capables d'amener l'homme à obéir aux injonctions du devoir, à maîtriser ses passions, à aimer Dieu et son prochain d'une charité sans mesure, à briser courageusement tous les obstacles qui entravent sa marche dans la voie de la vertu.

Il suffit ici de passer légèrement en revue par la pensée les exemples de l'antiquité. Les choses et les faits que nous allons rappeler sont hors de toute controverse. Ainsi, il n'est pas douteux que la société civile des hommes a été foncièrement renouvelée par les institutions chrétiennes; que cette rénovation a eu pour effet de relever le niveau du genre humain, ou pour mieux dire de le rappeler de la mort à la vie, et de le porter à un si haut degré de perfection qu'on n'en vit de semblable ni avant ni après, et qu'on n'en verra jamais dans le cours des siècles; qu'enfin ces bienfaits, c'est Jésus-Christ qui en a été le principe et qui en doit être la fin; car, de même que tout est parti de lui, ainsi tout doit lui être rapporté. Quand donc l'Évangile eut rayonné dans le monde, quand les peuples eurent appris le grand mystère de l'incarnation du Verbe et de la rédemption des hommes, la vie de Jésus Christ, Dieu et homme, envahit les sociétés et les imprégna tout entières de sa foi, de ses maximes et de ses lois. C'est pourquoi, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. A qui veut régénérer une société quelconque en décadence, on prescrit avec raison de la ramener à ses origines. Car la perfection de toute société consiste à poursuivre et à atteindre la fin en vue de laquelle elle a été fondée; en sorte que tous les mouvements et tous les actes de la vie sociale naissent du même principe d'où est née la société. Aussi, s'écarter de la fin, c'est aller à la mort; y revenir, c'est reprendre de la vie. Et ce que Nous disons du corps social tout entier s'applique également à cette classe de citoyens qui vivent de leur travail et qui forment la très grande majorité.

§ 5. — *Elle contribue au soulagement des malheureux et à la prospérité publique, surtout par ses institutions charitables.*

Et que l'on ne pense pas que l'Église se laisse tellement absorber par le soin des âmes, qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle fait tous les efforts pour les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur. Et, certes, ce n'est pas un faible appoint qu'elle apporte à cette œuvre, par le fait seul qu'elle travaille, de paroles et d'actes, à ramener les hommes à la vertu. Les mœurs chrétiennes, dès qu'elles sont en honneur, exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur part de bienfaisante influence; car elles attirent la faveur de Dieu, principe et source de tout bien; elles compriment le désir excessif des richesses et la soif des voluptés, ces deux fléaux qui trop souvent jettent l'amertume et le dégoût dans le sein même de l'opulence (1); elles se contentent enfin d'une vie et d'une nourriture frugale et suppléent par l'économie à la modicité du revenu, loin de ces vices qui consument non seulement les petites mais les plus grandes fortunes et dissipent les gros patrimoines. L'Église, en outre, pourvoit encore directement au bonheur des classes déshéritées par la fondation et le soutien d'institutions qu'elle estime propres à soulager leur misère ; et même en ce genre de bienfaits elle a tellement excellé, que ses propres ennemis ont fait son éloge.

Ainsi chez les premiers chrétiens, telle était la vertu de leur charité mutuelle, qu'il n'était point rare de voir les plus riches se dépouiller de leur patrimoine en faveur des pauvres; aussi l'indigence n'était-elle point connue parmi eux (2). Aux diacres, dont l'ordre avait été spécialement institué à cette fin, les Apôtres avaient confié la distribution quotidienne des aumônes; et saint Paul lui-même, quoique absorbé par une sollicitude qui embrassait toutes les Églises, n'hésitait pas à entreprendre de pénibles voyages pour aller en personne porter des secours aux chrétiens indigents. Des secours

(1) *Radix omnium malorum est cupiditas.* (I Tim., VI, 10.)

(2) Act., IV, 34 : *Neque... quisquam egens erat inter illos.*

du même genre étaient spontanément offerts par les fidèles dans chacune de leurs assemblées; ce que Tertullien appelle *les dépôts de la piété*, parce qu'on les employait *à entretenir et à inhumer les personnes indigentes, les orphelins pauvres des deux sexes, les domestiques âges, les victimes du naufrage* (1). Voilà comment peu à peu s'est formé ce patrimoine, que l'Église a toujours gardé avec un soin religieux comme le bien propre de la famille des pauvres. Elle est allée jusqu'à assurer des secours aux malheureux, en leur épargnant l'humiliation de tendre la main. Car cette commune mère des riches et des pauvres, profitant des merveilleux élans de charité qu'elle avait partout provoqués, fonda des sociétés religieuses et une foule d'autres institutions utiles, qui ne devaient laisser sans soulagement à peu près aucun genre de misère. Il est, sans doute, un certain nombre d'hommes aujourd'hui qui, fidèles échos des païens d'autrefois, en viennent jusqu'à se faire même d'une charité aussi merveilleuse une arme pour attaquer l'Église ; et on a vu une bienfaisance établie par les lois civiles se substituer à la charité chrétienne; mais cette charité, qui se voue tout entière et sans arrière-pensée à l'utilité du prochain, ne peut être suppléée par aucune industrie humaine. L'Église seule possède cette vertu, parce qu'on ne la puise que dans le Cœur sacré de Jésus-Christ, et que c'est errer loin de Jésus-Christ que d'être éloigné de son Église.

(A suivre.)

PROJET DE LIGUE CATHOLIQUE A BORDEAUX

EN 1562 ET 1563

L'introduction de la Réforme à Bordeaux mit aux prises deux partis irréconciliables ; nous indiquerons seulement un épisode de cette longue et acharnée lutte.

Le 29 juin 1562, à l'instigation de plusieurs gentilshommes de la province de Guienne, les protestants cherchèrent à s'emparer du

(1) Apol. II, xxxix.

Château-Trompette. Ce coup de main, s'il eût réussi, les eût probablement rendus maîtres de Bordeaux; mais le complot échoua par l'énergique attitude de M. de Vaillac, gouverneur de la redoutable forteresse (1).

Les catholiques, échappés au danger, devinrent plus défiants et s'associèrent pour prévenir de nouvelles tentatives du même genre. Le maréchal Blaise de Montluc, nommé *lieutenant de roi au pays de Guienne*, encouragea ce projet de ligue anticipée, « qui visoit, dit-il, » à défendre l'honneur de Dieu et de son Église catholique (2) ».

L'édit d'Amboise (19 mars 1563) vint, tout à coup, rompre ce dessein, en accordant aux *religionnaires* une tolérance relative (3). Par suite de ce revirement subit et de cette détente momentanée, le gouvernement donna des ordres pour suspendre les hostilités réciproques et pour procurer la paix religieuse. Entre autres mesures de conciliation, il enjoignit aux catholiques bordelais de cesser leurs assemblées particulières et d'éviter désormais toute occasion de conflit avec les protestants. Cette sorte de reculade politique fut très mal accueillie. Les zélés promoteurs d'une ligue anti-calviniste adressèrent donc au jeune roi Charles IX des remontrances, où le mécontentement et le dépit percent à travers les formes respectueuses d'une supplique de sujets à monarque.

Cette pièce inédite ne porte point de date; mais, évidemment, elle suivit de près la paix d'Amboise, qui suscita les réclamations des catholiques intransigeants; nous la publions ici, d'après une copie de l'époque, conservée aux Archives diocésaines de Bordeaux (pièces diverses, portefeuille Y, 10). Le texte est peu correct; cependant, nous n'y ferons d'autre changement que d'ajouter entre crochets les mots indispensables au sens des phrases tronquées.

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. XVII, p. 269. Cf. Boscheron-Desportes : *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 151.

(2) *Mémoires de Montluc*, dans la collection Michaud et Poujoulat, p. 258. L'auteur fut, comme on le sait, le plus terrible adversaire des hérétiques et remporta sur eux de cruelles victoires.

(3) Isambert. *Anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 135.

Remonstrance au Roy par ceulx à qui il a esté deffandu de ne s'assossier. (Sic au dos de la pièce.)

Les particuliers de tous les estatz, esquelz le plaisir de leurs Majestés a esté d'escripre à ce qu'ilz interrompissent l'association entre eulx encommancée pour la religion chrestienne et catholicque, louent grandement Dieu et se tiennent heureulx de ce que leurs Majestés ont jugé, sellon vérité, leurs intentions bonnes et presuposé les fins esquelz ilz tendoient par icelle association n'estre que pour la conseruation de la relligion et pour la guerre qui estoit lors, les ruines, pilheries et sacagemens qui se faisoient journellement par ceulx de la nouuelle relligion, et la craincte en quoy ilz estoient lors, que telles gens voulsissent entreprandre dauantaige.

Encores plus, de ce que les mesmes Majestés les asseurent qu'au moien de la paix, telle association n'est plus nécessaire, d'aultant que l'occasion d'icelle cesse, et ne se doibt rien plus craindre de ce qui auroit meu tant de gens de bien à fère telle association.

Aussy qu'il ne leur plaist qu'aulcuns leurs subjects monstroient d'auoir aultre association que la leur et la protection en laquelle il leur plaist les tenir, laquelle asseurent estre suffisante pour les garder d'injure et violance, estans déliberés de tenir ceulx qui en feront doresnauant en ce roiaulme, de quelque relligion qu'ilz soient, pour seditieus et les fère chastier comme telz.

Supplient leurs Majestés de continuer telle si bonne et si veritable opinion des catholicques et s'asseurer que, tandis que les catholiques verront Dieu serui et honoré et leur roy d'aultant obey (comme, puis le commancement de son règne, par degrez et comme pas à pas, ils ont veu par si estranges effects son auctorité contempnée et presque anichilée), ilz demeurent contens de tout ce qu'ilz peuuent le plus désirer en ce monde.

Et d'aultant que les catholicques en sont plus grands obseruateurs et n'ont en cela aulcuns qui les acompaignent,

leurs Majestés auront agréable, s'il leur plaist, que, sellon les occasions, tant plus ilz ayment Dieu et leur Roy, que tant plus ilz soient jaloux de leur seruice et qu'à cause de ce ilz retiennent le cœur et la volunté à leur conseruation.

Remonstrans que l'aduertissement que leurs Majestés ont receu pour commander d'interrompre leur dicte association, a esté faict fort mal à proppos; car, comme, auecques l'aduis de M^r^ de Montluc, lieutenant général de Sa Majesté, telle association avoit esté encommancée et en sa présence, aussy, par son aduertissement de la paix, long temps auant les dictes lectres receues, les assemblées s'en seroient voluntairement départies et auecques telle pacification que le dict sieur de Montluc le désiroit.

Désireroient que telz aduertisseurs eussent esté aussy diligens d'aduertir icelles Majestés des entreprinses qui se préparoient, dès le commancement, contre l'estat publicque du roiaulme et particulièrement contre la ville de Bourdeaulx et le Chasteau-Trompete d'icelle (comme ilz pouuoient trop mieulx, sachans bien le tout, tesmoing les supports qu'ilz ont faictz aux chefs et principaulx entrepreneurs), sans eulx estre gardiens, pour seruir d'aduertisseurs si mal à propos et au temps qu'ilz voientleurs entre prinses interrompues, cuidans, par tels aduertissemens, tapisser leur conscience cauthérisée, à quoy vont leurs faultes passées dont les papiers de la justice sont plains.

Encores ont esté aulcuns si impudens de dire que le Roy, se voiant foible, auroit esté contrainct de fère et accorder icelle paix, propre [et] conuenable à celluy qui veult entretenir les seditieus et rebelles en l'opinion qu'ilz auoient prinse, du commancement, de, par tel et si maleureux chemin, les conduire à fère ung plus grand erreur que le premier, dont, si plaist au Roy le commander à sa court de Parlement, il pourra estre deuement certiffié qui c'est qui le dist et en quelle assemblée.

Il a toujours esté treuué très dangereulx aux roys, quelque paix qu'ilz aient accordée auecques l'estrangier, de luy donner occasion de croire que ce soit esté à faulte de forsses et de moiens; tant plus est dampnable de le dire du roy à son

subject et tant s'en fault que telle parolle, ainsy portée au désaduantaige de la majesté, soit véritable, que, s'il eust esté besoing de continuer l'association interrompue, on eust cogneu tout le contraire et que le meilheur des forsses du Roy demeuroit et, quant il luy plaira, il le sçaura.

C'est ung propos dont les malins peuuent prendre si grand aduantaige pour commancer à fère les fols, et que, par ce moien, les bons et fidèles subjects treuuent de si pernicieuse conséquence qu'ilz ne le peuuent porter et supplient très humblement la majesté du Roy que justice et pugnition en soit faicte. Car, bien que le Roy ait représenté telles occasions qu'il luy a pleu, pour lesquelles il a esté conduict à fère telle paix, ce n'est pourtant raisonnable que les aultres preignent telle hardiesse que de le dire, mesme au lieu où telles parolles et propos doibuent estre reprimez.

Sur l'édict, contenans les conditions de la paix et règlement sur icelle, en y a en la court des premiers protecteurs des nouueaulx *relligieulx* (1), qui ne font que fère des doubtes à leur aduantaige, mesmes en ce qu'il est dict que en villes où cy deuant y a eu presches et jusques au dixiesme de mars, il y en ara. Ils arguent [ainsi] : à Bourdeaulx, y a eu presches cy deuant; par ce, y a doubte si à présent y en ara et fault s'en conseilher au Roy, jaçoit que le tout soit clère et que cella s'entende des villes qu'ilz teneient jusques à la paix, comme Orléans, Moussidan, le Haure neuf, et non des aultres; mais ces faiseurs de difficultés ne sont que pour augmenter ceulx desquelz ils ont esté tousjours protecteurs, depuis que la Royne a trouvé raisonnable d'escrire particullièrement aux catholicques, affin de rompre les associations quy n'estoient faictes que pour l'honneur de Dieu, de son Esglise encienne, seruice du roy et conseruation de leurs vies et biens, en présence du lieutenant du Roy.

La supplient qu'il luy plaise escripre pareillement aux fauteurs et protecteurs de la nouuelle [religion], à ce qu'ilz ne se rendent tantp artisans pour ceulx de la nouuelle, ou sinon,

(1) Ou plutôt *religionnaires*, comme on appelait alors les protestants.

suppliént la Royne, si elle veult pacification et les choses aller de droit fil, les ouster d'icy ; car, tenans les premiers lieux (1), récusés par tous les estatz, et hays de tous, ont moien et par menasses et par menssonges et par aucthorités empruntées, [de] renouueller les premières folies.

Aussy supplient la Royne vouloir commander à monsieur de Montluc ne bouger de ceste ville et ordonner que aucun exercisse de la nouuelle [religion] ne se fera, ains en la ville seullement quy leur sera donnée par le Roy, comme l'édict porte, et une spécification et commandement particullier seruira beaucoup.

Sera la Royne asseurée que les catholicques obéiront à la paix, mais [pourvu] que les aultres viuent pacifiquement en leurs maisons, sans fère scandalles publicqs, assemblées, ny prouision d'armes, sans se mocquer des cérémonies des catholicques et, en dérision, chanter, en assemblées de nuict, et de jour les pseaulmes, ny inventer meschantes et menteuses nouuelles, au préjudice du Roy et de son service, comme ilz commancent desjà à faire, pour intimider les aultres, dont leurs dicts principaulx chefs doibuent estre admonestés par les susdictes lectres qu'à ces fins leur seront escriptes.

Encores plus, de ne fère sinodes ny consistoires ou assemblées par forme de conseils, comme choses les plus pernicieuses pour le seruice du Roy et dont sont prouenuz les maulx passés.

Et s'il s'en treuue, qu'il soit mandé au sieur de Montluc de les chastier et pugnir, comme rebelles et séditieus.

Car n'est raisonnable que telles assemblées ou aultres leur soient tollérées, puisqu'il n'a pleu à sa Majesté que l'association des catholicques fust continuée.

(5 pages sur papier petit in-f°, bonne écriture du XVIe siècle, avec quelques ratures et quelques corrections.)

(1) Les premières places. A Bordeaux, par exemple, Lagebaston, premier président du Parlement, était notoirement favorable aux religionnaires et, par suite, très suspect aux catholiques.

On voit que le principal espoir des catholiques bordelais reposait sur l'énergie de Montluc. Leur attente ne fut point trompée. Le brave *lieutenant de roi* s'acquitta, en effet, de sa difficile mission avec une rigueur tempérée par la prudence. Lui-même s'est félicité du résultat, dans une page de ses mémoires, qui servira d'appendice à notre document.

« J'entretins la paix l'espace de cinq ans (1563-1568) en ce pays de Guienne, entre *les uns et les autres* (1). Ce n'estoit pas petite besogne; car j'auois affaire à des cerveaux aussi fols et gaillards qu'il y en aye en tout le royaume de France, ny par aduenture en Europe. Qui gouvernera bien le Gascon, il peut s'asseurer qu'il aura faict un chef-d'œuvre; car, comme il est naturellement soldat, aussi est-il glorieux et mutin : toutesfois, tantost faisant le doux, puis le collère, je les maniois si bien que tout plioit soubs moy, sans que nul osast lever la teste. (2) »

Cette appréciation du caractère gascon, au seizième siècle, paraîtra, sans doute, un peu sévère, à la fin du dix-neuvième siècle.

A. DUPRÉ.

MONTMORENCY A BORDEAUX

On n'a pas signalé, dans les divers recueils périodiques du Sud-Ouest, des pages très importantes sur les événements tragiques dont la ville de Bordeaux fut le théâtre en 1548, publiées par le dernier historien du connétable de Montmorency (3). J'espère inté-

(1) Catholiques et protestants.

(2) P. 260 de l'édition Petitot.

(3) *Anne, duc de Montmorency, connétable et pair de France, sous les rois Henri II, François II et Charles IX*, par Francis DECRUE, docteur ès lettres de Sorbonne, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Genève, lauréat de l'Académie française. Paris, 1889, grand in-8°. C'est le second

resser les lecteurs de la *Revue* en reproduisant ces pages, où sont corrigées de main de maître des erreurs trop répandues et où, pour la première fois, est aussi complètement qu'exactement retracé le tableau du séjour de Montmorency dans la malheureuse capitale de la Guyenne.

T. DE L.

Montmorency aurait eu à marcher contre un ennemi redoutable qu'il n'aurait pas pris plus de précautions. Il ne voulait rien laisser au hasard, et quoique ses hommes d'armes fussent renforcés des levées de Languedoc et de Guyenne, il réglait sa marche sur celle de son collègue d'Aumale. Ce dernier était sur les bords de la Charente, déjà pacifiés par le gouverneur du Lude, quand le connétable entrait à Toulouse, la capitale de son gouvernement de Languedoc, qu'il visitait si rarement. Il y reçut, le 3 octobre, le président et les jurats de Bordeaux, qui s'étaient d'abord adressés au Roi. Ces magistrats, envoyés en délégation par la ville coupable, tâchèrent de lui prouver *qu'il ne seroit jà besoing d'y mener forces.* Le connétable n'entendait pas de cette oreille. *Y mènerons nostre caution quant et nous*, dit-il, *et croy que nous y ferons le seruice au Roy qu'il désire.* Mais il n'emploie pas avec les délégués les expressions menaçantes que Belleforest, Brantôme et Vieilleville mettent dans sa bouche; il dissimule au contraire avec eux. *Je les renuoye en la dicte ville*, écrit-il à M. d'Aumale, *auecques les plus doulces et honnestes parolles qu'il m'a esté possible, de sorte que je les ay grandement asseurez.* Il avait plus de méfiance que la délégation bordelaise. M. de Candale lui avait envoyé, du lieu même de la révolte, une lettre peu rassurante qui pouvait lui faire craindre le sort de Moneins, s'il arrivait sans forces. Le 7 [octobre], il quitte Toulouse, marche sans arrêt contre

volume d'une monographie dont le premier volume a paru en 1885, sous ce titre : *Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier*. Le récit de la révolte et de la punition de Bordeaux s'étend de la page 57 à la page 70. Nos citations sont tirées des pages 61 à 67.

Bordeaux, augmentant ses forces à chaque instant et passant les rivières sur des bateaux que les Bordelais eux-mêmes lui fournissent. Il rallie à Pujols le corps d'Aumale, et, parvenu à Langon, il reçoit une nouvelle députation de la ville (16 octobre). Cette députation arrive sur un bateau richement pavoisé aux armes du connétable et remet les clefs des portes au général vengeur. Les habitants s'effrayaient surtout de la présence des lansquenets, qui s'étaient fait une réputation redoutable. Le Roi lui-même, adouci par les lettres qu'on lui adresse sur les bonnes dispositions des habitants, recommande que les lansquenets ne vivent pas à discrétion. Les députés de la ville demandent plus : ils se flattent que le connétable montera sans suite sur leur bateau. Le connétable rejette dédaigneusement cette proposition, et comme on lui fait craindre l'effervescence populaire, il montre ses dix-huit canons, disant qu'il a des clefs pour ouvrir les portes les plus tenaces. La ville cède, et de sept heures du matin à quatre heures du soir, le 19 octobre (1), son armée entre, non par la brèche, comme on l'a dit (2), au cri royal de : *Vive France!* poussé par les habitants. Elle ne dut pas être agréable aux membres du Parlement, ni aux jurats de Bordeaux, la première audience qu'ils reçurent de Montmorency. Ce fut dans cette circonstance qu'il commença à malmener les gens de robe. Dans son état-major, Montmorency avait amené dix conseillers du parlement de Provence, chargés, sous la direction du maître des requêtes Charles de Neuilly, d'instruire le procès des coupables. Parmi ces derniers, on comptait des paysans, des marchands, des prêtres, des officiers municipaux suspects de complicité ou simplement accusés de négligence. Il y eut jusqu'à cent cinquante personnes condamnées à mort, entre autres deux capitaines

(1) De Thou et Mézeray disent à tort que Montmorency entra à Bordeaux le 20 août.

(2) Mézeray est un de ceux qui ont prétendu que le connétable pénétra par la brèche. Belleforest, La Faille, de Lurbe, Paradin, etc., parlent simplement d'une porte. Bordenave, plus précis, indique (p. 48) la porte des Augustins.

du Roi, les frères du Sault. Deux colonels de la commune, Clémenceau et Talemagne, signalés pour leurs méfaits, sont roués vifs. Le jurat Lestonnac est exécuté. Ce personnage, membre d'une famille parlementaire de Bordeaux, alliée aux Montaigne et illustrée peu après par la vénérable Jeanne de Lestonnac, avait occupé le château Trompette et noué des relations criminelles avec le gouvernement anglais (1). Sa femme ne put obtenir sa grâce du farouche connétable. Seul de tous les chroniqueurs des siècles passés, La Faille, auteur des *Annales de Toulouse*, reproduit, sous toutes réserves du reste, le racontar d'après lequel cette malheureuse aurait fait à Montmorency le sacrifice de son honneur, dans le vain espoir de sauver son mari (2). De nos jours, on a donné trop facilement créance à ce commérage sans fondement (3), propre, sans doute, à servir de donnée dramatique, mais absolument bannissable de l'histoire. Le prévôt des maréchaux, Baron, à la tête de ses bourreaux et de ses archers, exécuta la sentence, et pendant les mois de décembre 1548 et de janvier 1549, il fit le tour du Bordelais, du Bazadais et de l'Agenais, à la recherche des sonneurs de tocsin. Le connétable considérait qu'il lui restait à remplir un devoir sacré : les funérailles de M. de Moneins, son cousin, le représentant du Roi. Le corps avait été déposé, de nuit, par des mains pieuses, à l'église des Carmes. Montmorency ordonna, le 26 octobre, que les jurats et cent vingt délégués du Conseil de la ville, vêtus de deuil, le portassent à la cathédrale de Saint-André (*).

(1) Sur la trahison de Lestonnac, cf. *Correspondance de Selve*, publiée par Lefevre-Pontalis, p. 427, 456, 457.

(2) Voici le passage de La Faille : « Les Bordelais prétendent (par tradition orale) que le connétable abusa d'une belle femme (non citée), promettant la grâce du mari. » (*Annales de Toulouse*, II, 149. Cf. Devienne, *Histoire de Bordeaux*, p. 115.)

(3) L'historien allemand Ebeling s'empresse de répéter un propos si peu digne de foi.

(*) M. Decrue n'a pas su qu'il s'est trouvé des historiens d'assez d'imagination pour avoir attribué au connétable l'ordre, auquel auraient obéi les jurats, de déterrer avec leurs ongles le corps de Moneins. A force d'avoir voulu faire de l'odieux en tout cela, on est arrivé à faire du grotesque. Dom

En passant devant son logis, ils durent se mettre à genoux et crier à haute voix : *Pardon à Dieu, au Roy et à justice... Misericorde !* Les funérailles furent solennelles, et une chapelle expiatoire fut élevée sur le lieu du meurtre. La ville de Bordeaux était regardée comme responsable. Jugement fut rendu contre elle, les 26 octobre et 6 novembre. Considérant la rébellion qui avait eu lieu dans le Bordelais, l'Agenais, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord et le Limousin ; considérant les lettres missives des colonels de la commune, considérant le meurtre de M. de Moneins, la ville était privée de ses franchises, ses chartes brûlées, ses cloches abattues, la mairie détruite, l'artillerie emportée. Bordeaux était frappé non seulement dans ses libertés, mais encore dans sa fortune, qui était grande. La ville fut condamnée à une amende de 200,000 livres, outre 40,000 livres de rente du domaine, qu'elle dut restituer, et une masse de bronze, qu'elle dut fournir pour la fonte de cinq cents canons. C'est avec la satisfaction du devoir accompli que Montmorency rend compte de la répression de Bordeaux. « Je suis entré en ceste ville, écrit-il le 24 octobre (Bibl. Nat., collection Clairambault, t. 343), n'y ayans trouué que toute obeissance auecques une très grande repentance du peuple de ce qui est aduenu, de sorte que tout y est, et aux autres lieux où les émotions estoient faictes, reduict et restitué en la fidélité accoustumée. Et m'ont esté mis la plus grande part des mutins entre les mains, et tous les jours s'en prent quelcun, qui seruiront d'exemple. Et oultre tout cela, j'ay faict prendre et mectre dans les chasteaux des armes que j'ay trouuées dedans la dicte ville, pour armer pour le moins douze ou quinze mille hommes, auecques cinquante-cinq grosses pièces d'artillerie et bien deux cent milliers de poudres appartenantes à la dicte

Devienne, avec sa légèreté habituelle, a donné sur l'assassinat de Moneins des détails d'une choquante invraisemblance. Que penser du raffinement de supplice infligé, selon son récit, à Moneins dont les insurgés auraient, par une affreuse ironie, *salé* les blessures saignantes ? Nul contemporain n'a mentionné ces odieuses circonstances, démenties, du reste, par le silence de Belleforest, qui fut témoin oculaire des événements.

ville, qui seruiront bien ailleurs. Je ne laisse de donner tout l'ordre que je puis pour empescher que, cy après, tels inconuénients ne puissent aduenir, afin que, s'il y avait encores quelque venin caché au cœur des meschans, ils n'ayent moien de mal faire. » Après avoir ordonné *bonnes et grosses exécutions des fauteurs et auteurs de sédition*, le connétable et M. d'Aumale, qui avaient passé vingt-deux jours à Bordeaux, laissèrent les commissaires et prévôts veiller à l'exécution des coupables. Ils partirent, le 8 décembre, rejoignant le Roi par Poitiers et les villes de la Loire, tandis que M. du Lude restait à Bordeaux avec de pleins pouvoirs.

F. Decrue.

ÉTYMOLOGIES LOCALES

ARBIS

Si le nom de cette commune n'est pas altéré, l'origine la plus naturelle serait *de arvis* « des champs », ou plutôt *de arvinis*, même signification, en acceptant un diminutif très gascon mais peu classique.

Racine. — *Arva*, les champs labourés, de *arare*, labourer; en grec *aroein*, *aroûn;* = racine primitive AR, lever. — Les hébraïsants préféreront tirer *arva* de *arets*, terre, et de *orats*, broyer, *harasch*, labourer.

Forme en IS. — C'est pour *inis*, *iis*, *îs*, suppression gasconne de l'N; comme dans AS pour *anis*, *ais*, *âs: Martinianis*, Martignas; ES pour *enis*, *eis*, *ês* : *Arenis*, Arès.

Mais il est possible que le nom d'Arbis soit pour *Albis*, R gasconne pour L; dans ce cas la traduction latine serait *de Albinis*, des Albins; *Albinus*, nom de personne, était fort commun à l'époque gallo-romaine.

ARCACHON

Nom célèbre par son port de refuge, son bassin, son pèlerinage; devenu plus célèbre encore, de nos jours, par l'opulence de sa station balnéaire et de ses villas d'hiver.

L'étymologie est discutée, mais à tort.

On y voit *Arca salutis*; c'est gentil; mais c'est inexact.

M. H. Ribadieu, dans sa théorie d'une colonisation grecque, traduit par *arkesseon* qui signifierait plutôt « suffisant » que « secourable ».

Un vieux portulan du XVI^e^ siècle écrit tout simplement *le havre de recachon*; *recachon*, en gascon « refuge », de *recachà*, recacher, cacher derrière, protéger, = de *cachà*, jadis *cachar*, cacher. — La vieille forme *arcaixon* est très exacte en orthographe béarnaise (*x* se prononce *ch*); l'*Arcanchon* de Boisse est une erreur. (P. Delpeuch, p. 3.)

Arcachon est donc pour *Arrecachon*; *ar*, redoublement gascon de l'R, au commencement des mots. Ce redoublement, presque disparu des patois girondins, se maintient dans les Landes, le Gers, les Pyrénées : *arrat* pour rat; *arrháy* pour *fráy*, frère; *arrout* pour *rout*, rompu; *arríu* pour *riu*, ruisseau. = Le CH dans *cachà*, *recachà*, *Arcachoun*, est mouillé; l'on prononce *cackià*, *recackià*, *Arcackioun*.

Racine. — *Cache*, cache, le même que *caysse* et caisse, en latin *capsa*, cassette, qui donne aussi *châsse*. = *Capsa* dérive de *capere*, contenir, dont l'origine est obscure. — Les hébraïsants avancent *caph*, le creux de la main, *caphaph*, courber... les hellénistes s'en tiennent à *caput*, latin, *kephalè*, grec, la tête, modèle premier de caisse creuse : telle était du moins l'opinion d'Ésope et de son renard.

Prions la Patronne des Mers d'ouvrir le *havre de recachon* aux mariniers en péril et de nous faire traverser sans naufrage cette barre dangereuse qui sépare la tempête du calme.

SAINT-FERDINAND

Localité nouvelle. Église dédiée par le cardinal Donnet à son patron saint Ferdinand III, roi de Castille et de Léon.

Hernando, forme castillane du gothique *Ferd-mand* répondant au germain *Hermann*, fort-homme.

H^te^ Caudéran.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. PÈRE LÉON XIII

DE LA CONDITION DES OUVRIERS

(Suite.)

IV. — CE QUE PEUT ET DOIT FAIRE L'ÉTAT

Toutefois, il n'est pas douteux que pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains. Ainsi tous ceux que la cause regarde doivent viser au même but et travailler de concert chacun dans sa sphère. Il y a là comme une image de la Providence gouvernant le monde; car nous voyons d'ordinaire que les faits et les événements qui dépendent de causes diverses sont le résultat de leur action commune.

§ 1. — *Procurer la prospérité publique par des lois justes et sages.*

Or, quelle part d'action et de remède sommes-nous en droit d'attendre de l'État? Disons d'abord que par État nous entendons ici non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements que Nous avons exposés Nous-même spécialement dans Nos Lettres Encycliques sur la constitution chrétienne des sociétés.

Ce qu'on demande d'abord aux gouvernants, c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions; Nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que,

de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans efforts la prospérité tant publique que privée.

Tel est en effet l'office de la prudence civile et le devoir propre de ceux qui gouvernent. Or, ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, une composition modérée et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et d'autres éléments, s'il en est, du même genre, toutes choses que l'on ne peut porter plus haut sans faire monter d'autant la vie et le bonheur des citoyens. De même donc que, par tous moyens, l'État peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière ; et cela, dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence ; car, en vertu même de son office, l'État doit servir l'intérêt commun. Et il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs.

§ 2. — *Etre juste envers les prolétaires, écarter les dangers qui menacent leur vie, leur âme, leur vie de famille.*

Mais voici une autre considération qui atteint plus profondément encore notre sujet. La raison formelle de toute société est une et commune à tous ses membres, grands et petits. Les pauvres, au même titre que les riches, sont, de par le droit naturel, des citoyens, c'est-à-dire du nombre des parties vivantes dont se compose, par l'intermédiaire des familles, le corps entier de la nation, pour ne pas dire qu'en toutes les cités, ils sont le grand nombre. Comme donc il serait déraisonnable de pourvoir à une classe de citoyens et d'en négliger l'autre, il devint évident que l'autorité publique doit aussi prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice, qui veut qu'à chacun soit rendu ce qui lui est dû. A ce sujet, saint Thomas dit fort sagement : *De même que la partie et le tout sont en quelque manière une même chose, ainsi ce qui appartient au tout*

est en quelque sorte à chaque partie (1). C'est pourquoi parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite ***distributive***.

Mais quoique tous les citoyens sans exception doivent apporter leur part à la masse des biens communs, lesquels du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus, néanmoins les apports respectifs ne peuvent être ni les mêmes, ni d'égale mesure. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes du gouvernement sont appelées à passer, il y aura toujours entre les citoyens ces inégalités de condition sans lesquelles une société ne peut ni exister, ni être conçue. A tout prix, il faut des hommes qui gouvernent, qui fassent des lois, qui rendent la justice, qui enfin, de conseil ou d'autorité, administrent les affaires de la paix et les choses de la guerre. Que ces hommes doivent avoir la prééminence dans toute société et y tenir le premier rang, personne n'en peut douter, puisqu'ils travaillent directement au bien commun et d'une manière si excellente. Les hommes, au contraire, qui s'appliquent aux choses de l'industrie, ne peuvent concourir à ce bien commun ni dans les mêmes mesures ni par les mêmes voies ; mais eux aussi, cependant, quoique d'une manière moins directe, ils servent grandement les intérêts de la société. Sans nul doute, le bien commun, dont l'acquisition doit avoir pour effet de perfectionner les hommes, est principalement un bien moral.

Mais, dans une société bien constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs, *dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu* (2).

Or, tous ces biens, c'est le travail de l'ouvrier, travail des champs ou de l'usine, qui en est surtout la source féconde et nécessaire. Bien plus, dans cet ordre de choses, le travail a une telle fécondité et une telle efficacité, que l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il est la source unique d'où procède la richesse des

(1) *Sicut pars et totum quodammodo sunt idem, ita id quod est totius quodammodo est partis.* (II-II, Quæst. LIX, a. 1 ad 2.)

(2) S. Thom. *De reg. Princip.* I, c. XV.

nations. L'équité demande donc que l'État se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'État doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, bien loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que des hommes qui sont pour elle le principe de biens aussi indispensables ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère.

§ 3. — *Maintenir cependant le peuple dans le respect des lois et de la propriété.*

Il est dans l'ordre, avons-Nous dit, que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'État ; il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne. Cependant aux gouvernants il appartient de protéger la communauté et ses parties ; la communauté, parce que la nature en a confié la conservation au pouvoir souverain, de telle sorte que le salut public n'est pas seulement ici la loi suprême, mais la cause même et la raison d'être du principat ; les parties, parce que, de droit naturel, le gouvernement ne doit pas viser l'intérêt de ceux qui ont le pouvoir entre les mains, mais le bien de ceux qui leur sont soumis : tel est l'enseignement de la philosophie non moins que de la foi chrétienne. D'ailleurs, toute autorité vient de Dieu et est une participation de son autorité suprême ; dès lors ceux qui en sont les dépositaires doivent l'exercer à l'instar de Dieu, dont la paternelle sollicitude ne s'étend pas moins à chacune des créatures en particulier qu'à tout leur ensemble. Si donc, soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent ou lésés ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique.

Or, il importe au salut public et privé que l'ordre et la paix règnent partout ; que toute l'économie de la vie domestique soit

réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle ; que la religion soit honorée et observée ; que l'on voie fleurir les mœurs privées et publiques ; que la justice soit religieusement gardée et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément ; qu'il croisse de robustes générations, capables d'être le soutien et s'il le faut, le rempart de la patrie. C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par des grèves, menacent la tranquillité publique ; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs ; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu ; que la promiscuité des sexes, ou d'autres excitations au vice, constituent dans les usines un péril pour la moralité ; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes ; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe : dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois ; les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois ; c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers.

Les droits, où qu'ils se trouvent, doivent être religieusement respectés et l'État doit les assurer à tous les citoyens en prévenant ou en vengeant leur violation. Toutefois, dans la protection des droits privés, il doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'État. Que l'État se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs, qui appartiennent à la classe pauvre en général.

Mais il est bon de traiter à part certains points de plus grande importance. En premier lieu, il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde. Et ce qui importe par-dessus tout, au milieu de tant de cupidités en effervescence, c'est de contenir les masses dans le devoir, car, s'il

est permis de tendre vers de meilleures destinées avec l'aveu de la justice, enlever de force le bien d'autrui, envahir les propriétés étrangères sous le prétexte d'une absurde égalité, sont choses que la justice condamne et que l'intérêt commun lui-même répudie. Assurément les ouvriers qui veulent améliorer leur sort par un travail honnête et en dehors de toute injustice forment la très grande majorité ; mais combien n'en compte-t-on pas qui, imbus de fausses doctrines et ambitieux de nouveautés, mettent tout en œuvre pour exciter des tumultes et entraîner les autres à la violence? Que l'autorité publique intervienne alors, et que, mettant un frein aux excitations des meneurs, elle protège les mœurs des ouvriers contre les artifices de la corruption, et les légitimes propriétés contre le péril de la rapine.

§ 4. — *Prévenir les grèves.*

Il n'est pas rare qu'un travail trop prolongé ou trop pénible et un salaire réputé trop faible donnent lieu à ces chômages voulus et concertés qu'on appelle des grèves. A cette plaie si commune et en même temps si dangereuse, il appartient au pouvoir public de porter un remède; car ces chômages non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société, et comme ils dégénèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise.

Mais ici il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'empêche de se produire, en écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons.

§ 5. — *Favoriser le bien moral de l'ouvrier, en particulier par le repos du dimanche.*

Chez l'ouvrier pareillement il est des intérêts nombreux qui réclament la protection de l'État, et en première ligne ce qui regarde le bien de son âme. La vie du corps, en effet, quelque précieuse et désirable qu'elle soit, n'est pas le but dernier de son existence; elle

est une voie et un moyen pour arriver, par la connaissance du vrai et l'amour du bien, à la perfection de la vie de l'âme. C'est l'âme qui porte gravées en elle-même l'image et la ressemblance de Dieu ; c'est en elle que réside cette souveraineté dont l'homme fut investi quand il reçut l'ordre de s'assujettir la nature inférieure et de mettre à son service les terres et les mers (1). Remplissez la terre et l'assujettissez ; dominez sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel, et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre.

A ce point de vue, tous les hommes sont égaux; point de différence entre riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets : *Ils n'ont tous qu'un même Seigneur* (2). Cette dignité de l'homme, que Dieu lui-même traite *avec un grand respect*, il n'est permis à personne de la violer impunément, ni d'entraver la marche de l'homme vers cette perfection qui répond à la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n'est même pas loisible à l'homme, sous ce rapport, de déroger spontanément à la dignité de sa nature, ou de vouloir l'asservissement de son âme, car il ne s'agit pas de droits dont il ait la libre disposition, mais de devoirs envers Dieu qu'il doit religieusement remplir. C'est de là que découle la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur. Qu'on n'entende pas toutefois par ce repos une plus large part faite à une stérile oisiveté, ou encore moins, comme un grand nombre le souhaitent, ce chômage fauteur des vices et dissipateur des salaires, mais un repos sanctifié par la religion. Ainsi allié avec la religion, le repos retire l'homme des labeurs et des soucis de la vie quotidienne, et l'élève aux grandes pensées du ciel, et l'invite à rendre à son Dieu le tribut d'adoration qu'il lui doit. Tel est surtout le caractère et la raison de ce repos du septième jour dont Dieu avait fait même déjà dans l'Ancien Testament un des principaux articles de la loi : *Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat* (3), et dont il avait lui-même donné l'exemple par ce mystérieux repos pris incontinent après qu'il eut créé l'homme : *Il se reposa le septième jour de tout le travail qu'il avait fait* (4).

(1) *Replete terram et subjicite eam : et dominamini piscibus maris et volatilibus cœli et universis animantibus quæ moventur super terram.* (Gen, I, 28.)

(2) *Nam idem Dominus omnium.* (Rom., X., 12.)

(3) *Memento ut diem sabbati sanctifices.* (Exod., XX, 8.)

(4) *Requievit die septimo ab universo opere quod patrarat* (Gen., II, 2.)

§ 6. — *Le défendre des injustes exploitations, en tenant compte de la durée du travail, de sa nature, de ses dangers, de l'âge et du sexe des travailleurs.*

Pour ce qui est des intérêts physiques et corporels, l'autorité publique doit tout d'abord les sauvegarder en arrachant les malheureux ouvriers des mains de ces spéculateurs qui, ne faisant point de différence entre un homme et une machine, abusent sans mesure de leurs personnes, pour satisfaire d'insatiables cupidités. Exiger une somme de travail qui, en émoussant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice ni l'humanité. L'activité de l'homme, bornée comme sa nature, a des limites qu'elle ne peut franchir. Elle s'accroît sans doute par l'exercice et l'habitude, mais à la condition qu'on lui donne des relâches et des intervalles de repos. Aussi le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit-il pas excéder la mesure des forces des travailleurs et des intervalles de repos devront-ils être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et réglés d'après les circonstances des temps et des lieux. L'ouvrier qui arrache à la terre ce qu'elle a de plus caché, la pierre, le fer et l'airain, a un labeur dont la brièveté devra compenser la peine et la gravité, ainsi que le dommage physique qui peut en être la conséquence. Il est juste en outre que la part soit faite des époques de l'année : tel même travail sera souvent aisé dans une saison qui deviendra intolérable ou très pénible dans une autre.

Enfin, ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant. L'enfance en particulier — et ceci demande à être observé strictement — ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en elle ses forces physiques, intellectuelles et morales; sinon, comme une herbe encore tendre, elle se verra flétrie par un travail trop précoce et c'en sera fait de son éducation. De même, il est des travaux moins adaptés à la femme que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques; ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent

mieux, de leur nature, à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille. En général, la durée du repos doit se mesurer d'après la dépense des forces qu'il doit restituer. Le droit au repos de chaque jour, ainsi que la cessation du travail le jour du Seigneur, doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers. Là où cette condition n'entrerait pas, le contrat ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou promettre la violation des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même.

§ 7. — *De la fixation des salaires.*

Nous passons à présent à un autre point de la question d'une importance grande et qui, pour éviter tout extrême, demande à être défini avec justesse : Nous voulons parler de la fixation du salaire. Le salaire, ainsi raisonne-t-on, une fois librement consenti de part et d'autre, le patron, en le payant, a rempli tous ses engagements et n'est plus tenu à rien. Alors seulement la justice se trouverait lésée, si lui refusait de tout solder, ou l'ouvrier d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements ; auxquels cas, à l'exclusion de tout autre, le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit d'un chacun. — Pareil raisonnement ne trouvera pas de juge équitable qui consente à y adhérer sans réserve, car il n'embrasse pas tous les côtés de la question et il en omet un de fort sérieux. Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis par les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même. *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* (1). C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double empreinte : il est *personnel*, parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité ; il est *nécessaire*, parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour se conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature. Or, si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire ; la même volonté qui

(1) *In sudore vultus tui vesceris pane.* (Gen., III, 19.)

donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune.

Mais il va tout autrement, si au caractère de *personnalité* on joint celui de *nécessité* dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable en réalité. Et, en effet, conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire ; au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures que d'ailleurs il ne lui était pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste. — Mais de peur que dans ces cas et d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé des ouvriers dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent importunément, vu surtout la variété des circonstances des temps et des lieux, il sera préférable qu'en principe la solution en soit réservée aux corporations ou syndicats dont Nous parlerons plus loin, ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même, si la cause le réclamait, avec le secours et l'appui de l'État.

§ 8. — *Favoriser l'épargne.*

L'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille, suivra, s'il est sage, le conseil que semble lui donner la nature elle-même : il s'appliquera à être parcimonieux et fera en sorte, par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu, qui lui permette de parvenir, un jour, à l'acquisition d'un modeste patrimoine. Nous avons vu, en effet, que la question présente ne pouvait recevoir de solution vraiment effi-

cace si l'on ne commençait par poser comme principe fondamental l'inviolabilité de la propriété privée. Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires. Ce résultat, une fois obtenu, serait la source des plus précieux avantages ; et d'abord, d'une répartition des biens certainement plus équitable. La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part la toute-puissance dans l'opulence : une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer en elle toutes les sources ; faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. De l'autre, la faiblesse dans l'indigence : une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre. Eh bien! que l'on stimule l'industrieuse activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol, et l'on verra se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère et s'opérer le rapprochement des deux classes.

En outre la terre produira toute chose en plus grande abondance. Car l'homme est ainsi fait, que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui redouble son ardeur et son application. Il en vient même jusqu'à mettre tout son cœur dans une terre qu'il a cultivée lui-même, qui lui promet, à lui et aux siens, non seulement le strict nécessaire, mais encore une certaine aisance. Et nul qui ne voie sans peine les heureux effets de ce redoublement d'activité sur la fécondité de la terre et sur la richesse des nations.

Un troisième avantage sera l'arrêt dans le mouvement d'émigration : nul, en effet, ne consentirait à échanger contre une région étrangère sa patrie et sa terre natale, s'il y trouvait les moyens de mener une vie tolérable. — Mais, une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités, c'est que la propriété privée ne soit pas épuisée par un excès de charges et d'impôts. Ce n'est pas des lois humaines, mais de la nature qu'émane le droit de propriété individuelle ; l'autorité publique ne peut donc l'abolir ; tout ce qu'elle peut, c'est en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun. C'est pourquoi elle agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers.

V. — CE QUE PEUVENT FAIRE LES MAITRES ET LES OUVRIERS. DES ASSOCIATIONS

En dernier lieu, les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels ; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités ; les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits. Mais la première place appartient aux corporations ouvrières, qui en soi embrassent à peu près toutes les œuvres.

Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations ; car tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations à la condition nouvelle. Aussi est-ce avec plaisir que Nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, ou mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons ; il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action. Bien que Nous Nous en soyons occupé plus d'une fois, Nous voulons exposer ici leur opportunité et leur droit à l'existence et indiquer comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action.

§ 1. — *Les associations sont de droit naturel; elles peuvent être très utiles. Limites de l'intervention de l'État.*

L'expérience quotidienne que fait l'homme de l'exiguïté de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les Saintes Lettres qu'on lit cette maxime : *Il vaut mieux*

que deux soient ensemble que d'être seul, car alors ils tirent de l'avantage de leur société. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à l'homme seul ! car lorsqu'il sera tombé il n'aura personne pour le relever (1). Et cette autre : *Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte* (2). De cette propension naturelle, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis au sein même de celle-ci d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables. Entre ces petites sociétés et la grande, il y a de profondes différences, qui résultent de leur fin prochaine. La fin de la société civile embrasse universellement tous les citoyens, car elle réside dans le bien commun, c'est-à-dire dans un bien auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle.

C'est pourquoi on l'appelle *publique* parce qu'*elle réunit les hommes pour en former une nation.* Au contraire, les sociétés qui se constituent dans son sein sont tenues pour *privées* et le sont en effet, car leur raison d'être immédiate est l'utilité particulière et exclusive de leurs membres.

La société privée est celle qui se forme dans un but privé, comme lorsque deux ou trois s'associent pour exercer ensemble le négoce (3). Or, de ce que les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile, dont elles sont comme autant de parties, il ne suit pas, à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'État de leur dénier l'existence. Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir. C'est pourquoi une société civile qui interdirait les sociétés privées s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés, publiques et privées, tirent leur origine d'un même principe, la naturelle sociabilité de l'homme. — Assurément, il y a des conjonc-

(1) *Melius est duos esse simul, quam unum ; habent enim emolumentum societatis suæ. Si unus ceciderit, ab altero fulcietur. Væ soli, quia cum ceciderit, non habet sublevantem se.* (Eccl., IV, 9-12.)

(2) *Frater qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma.* (Prov., XVIII, 19.)

(3) *Privata autem societas est quæ ad aliquod negotium privatum exercendum conjungitur, sicut quod duo vel tres societatem ineunt, ut simul negotientur.* (S. Thom. *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, cap. II.)

tures qui autorisent les lois à s'opposer à la formation de quelque société de ce genre. Si une société, en vertu même de ses statuts organiques, poursuivait une fin en opposition flagrante avec la probité, avec la justice, avec la sécurité de l'État, les pouvoirs publics auraient le droit d'en empêcher la formation et, si elle était formée, de la dissoudre. Mais encore faut-il qu'en tout cela ils n'agissent qu'avec une très grande circonspection, pour éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer, sous couleur d'utilité publique, quelque chose qui serait désavoué par la raison. Car une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu (1).

§ 2. — *Des anciennes corporations religieuses.*

Ici se présentent à Notre esprit les confréries, les congrégations et les ordres religieux de tout genre, auxquels l'autorité de l'Église et la piété des fidèles avaient donné naissance ; quels en furent les fruits de salut pour le genre humain jusqu'à nos jours, l'histoire le dit assez. Considérées simplement par la raison, ces sociétés apparaissent comme fondées dans un but honnête, et conséquemment comme établies sur le droit naturel ; du côté où elles touchent à la religion, elles ne relèvent que de l'Église. Les pouvoirs publics ne peuvent donc légitimement s'arroger sur elles aucun droit, ni s'en attribuer l'administration ; leur office plutôt est de les respecter, de les protéger et s'il en est besoin, de les défendre. Or, c'est justement tout l'opposé que Nous avons été condamnés à voir surtout en ces derniers temps. Dans beaucoup de pays, l'État a porté la main sur ces sociétés, et a accumulé à leur égard injustice sur injustice : assujettissement aux lois civiles, privation du droit légitime de personne morale, spoliation de biens. Sur ces biens, l'Église avait pourtant ses droits ; chacun des membres avait les siens ; les donateurs qui leur avaient fixé une destination, ceux enfin qui en retireraient des secours et du soulagement avaient les leurs. Aussi

(1) *Lex humana in tantum habet rationem legis, in quantum est secundum rationem rectam, et secundum hoc manifestum est quod a lege æterna derivatur. In quantum vero a ratione recedit, sic dicitur lex iniqua, et sic non habet rationem legis, sed magis violentiæ cujusdam.* (S. Thom. *Summ. Theol.* I-II. Quæst. XIII, a. III.

ne pouvons-Nous Nous empêcher de déplorer amèrement des spoliations si iniques et si funestes ; d'autant plus qu'on frappe de proscription les sociétés catholiques dans le temps même où l'on affirme la légalité des sociétés privées, et que, ce que l'on refuse à des hommes paisibles et qui n'ont en vue que l'utilité publique, on l'accorde, et très largement, à des hommes qui roulent dans leur esprit des desseins funestes à la religion tout à la fois et à l'État.

§ 3. — *Pour que les associations, aujourd'hui, ne soient pas dangereuses, il faut leur donner un caractère moral et religieux; éloge des œuvres catholiques ouvrières.*

Jamais assurément, à aucune autre époque, on ne vit une si grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. D'où viennent beaucoup d'entre elles, où elles tendent, par quelle voie, ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Mais c'est une opinion confirmée par de nombreux indices qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes, et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations ; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère. — Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis : ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent qui puissent avoir là-dessus le moindre doute ?

Certes, il faut louer hautement le zèle d'un grand nombre des nôtres, lesquels se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur prospérité tant domestique qu'individuelle, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers, à entretenir et à affermir dans les uns et les autres le

souvenir de leurs devoirs et l'observation des préceptes divins; préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération et condamnant tous les excès, maintiennent dans les nations et parmi les éléments si divers de personnes et de choses, la concorde et l'harmonie la plus parfaite. Sous l'inspiration des mêmes pensées, des hommes de grand mérite se réunissent fréquemment en congrès, pour se communiquer leurs vues, unir leurs forces, arrêter des programmes d'action. D'autres s'occupent de fonder des corporations assorties aux divers métiers et d'y faire entrer les artisans ; ils aident ces derniers de leurs conseils et de leur fortune et pourvoient à ce qu'ils ne manquent jamais d'un travail honnête et fructueux.

Les évêques, de leur côté encouragent ces efforts et les mettent sous leur haut patronage : par leur autorité et sous leurs auspices, des membres du clergé, tant séculier que régulier, se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels des corporations. Enfin, il ne manque pas de catholiques qui, pourvus d'abondantes richesses, mais devenus en quelque sorte compagnons volontaires des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre au loin des sociétés, où ceux-ci puissent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir. Tant de zèle, tant et de si industrieux efforts ont déjà réalisé parmi les peuples un bien très considérable et trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler en détail. Il est à Nos yeux d'un heureux augure pour l'avenir, et Nous Nous promettons de ces corporations les plus heureux fruits, pourvu qu'elles continuent à se développer et que la prudence préside toujours à leur organisation. Que l'État protège ces sociétés fondées selon le droit ; que toutefois il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui leur donnent la vie ; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.

A ces corporations il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent.

§ 4. — *Leur rôle et leur utilité.*

Quels doivent être ces statuts et règlements ? Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail ; tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre du travail, de l'étendue du commerce, et d'autres circonstances de choses et de temps qu'il faut peser avec maturité. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante, d'organiser et gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune.

Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés ; autrement, elles dégénéreraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme? *Que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme* (1) ? Voici le caractère auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil :

Les gentils recherchent toutes ces choses... Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes choses vous seront ajoutées par surcroît (2). Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui ; ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué ; qu'on les prémunisse avec une

(1) *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur animæ vero suæ detrimentum patiatur ?* (Mat., xvi, 26.)

(2) *Hæc omnia gentes inquirunt... quærite primum regnum Dei, et justitiam ejus et hæc omnia adjicientur vobis.* (Ib., vi, 32-33.)

sollicitude particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés du vice. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Église, la commune mère de tous les chrétiens ; à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et puise la sainteté.

La religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société. Les diverses fonctions doivent être réparties de la manière la plus profitable aux intérêts communs et de telle sorte que l'inégalité ne nuise point à la concorde.

Il importe grandement que les charges soient distribuées avec intelligence et clairement définies, afin que personne n'ait à souffrir d'injustice. Que la masse commune soit administrée avec intégrité et qu'on détermine d'avance, par le degré d'indigence de chacun des membres, la mesure de secours à lui accorder ; que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers. Afin de parer aux réclamations éventuelles qui s'élèveraient dans l'une ou l'autre classe au sujet de droits lésés, il serait très désirable que les statuts mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler le litige en qualité d'arbitres. Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune.

Ces lois, pourvu qu'elles soient acceptées de bon cœur, suffisent pour assurer aux faibles la subsistance et un certain bien-être ; mais les corporations catholiques sont appelées encore à apporter leur bonne part à la prospérité générale. Par le passé, nous pouvons juger sans témérité de l'avenir. Un âge fait place à un autre, mais le cours des choses présente des merveilleuses similitudes, ménagées par cette Providence qui dirige tout et fait tout converger vers la fin que Dieu s'est proposée en créant l'humanité.

Nous savons que dans les premiers âges de l'Église, on lui faisait un crime de l'indigence de ses membres, condamnés à vivre d'aumônes ou de travail. Mais, dénués comme ils étaient de richesses et de puissance, ils surent se concilier la faveur des riches et la protection des puissants. On pouvait les voir diligents, laborieux, pacifiques, modèles de justice et surtout de charité. Au spectacle d'une vie si parfaite et de mœurs si pures, tous les préjugés se dissipèrent, le sarcasme se tut et les fictions d'une superstition invétérée s'évanouirent peu à peu devant la vérité chrétienne. — Le sort de la classe ouvrière, telle est la question qui s'agite aujourd'hui ; elle sera résolue par la raison ou sans elle, et il ne peut être indifférent aux nations qu'elle soit résolue par l'une ou l'autre voie.

Or, les ouvriers chrétiens la résoudront facilement par la raison si, unis en sociétés et conduits par une direction prudente, ils entrent dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent le salut et celui des peuples. Quelle que soit, dans les hommes, la force des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnête, il faudra que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers, qu'on aura vus actifs et modestes, mettant l'équité avant le gain et préférant à tout la religion du devoir.

Il résultera de là cet autre avantage, que l'espoir et de grandes facilités de salut seront offerts à ces ouvriers qui vivent dans le mépris de la foi chrétienne ou dans les habitudes qu'elle réprouve. Ils comprennent d'ordinaire, ces ouvriers, qu'ils ont été le jouet d'espérances trompeuses et d'apparences mensongères.

Car ils sentent, par les traitements inhumains qu'ils reçoivent de leurs maîtres, qu'ils n'en sont guère estimés qu'au poids de l'or produit par leur travail ; quant aux sociétés qui les ont circonvenus, ils voient bien qu'à la place de la charité et de l'amour, ils n'y trouvent que les discordes intestines, ces compagnes inséparables de la pauvreté insolente et incrédule. L'âme brisée, le corps exténué, combien qui voudraient secouer un joug si humiliant ? mais, soit respect humain, soit crainte de l'indigence, ils ne l'osent pas. Eh bien ! à tous ces ouvriers, les sociétés catholiques peuvent être d'une merveilleuse utilité, si, hésitants, elles les invitent à venir chercher

dans leur sein un remède à tous leurs maux ; si, repentants, elles les accueillent avec empressement et leur assurent sauvegarde et protection.

VI. — CONCLUSION

Vous voyez, Vénérables Frères, par qui et par quels moyens cette cause si difficile demande à être traitée et résolue. Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave. Que les gouvernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions ; que les riches et les maîtres se rappellent leurs devoirs ; que les ouvriers dont le sort est en jeu poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes, et puisque la religion seule, comme nous l'avons dit dès le début, est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles, même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces, seront peu aptes à produire de salutaires résultats. — Quant à l'Église, son action ne fera jamais défaut en aucune manière et sera d'autant plus féconde qu'elle aura pu se développer avec plus de liberté, et ceci, Nous désirons que ceux-là le comprennent dont la mission est de veiller au bien public. Que les ministres sacrés déploient toutes les forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle, et que, sous l'autorité de vos paroles et de vos exemples, Vénérables Frères, ils ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne ; qu'ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et par-dessus tout qu'il s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus.

C'est, en effet, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut ; Nous parlons de la charité chrétienne qui résume tout l'Évangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même : vertu dont l'apôtre saint Paul a décrit les offices et les traits divins

dans ces paroles : *La charité est patiente; elle est bénigne; elle ne cherche pas son propre intérêt; elle souffre tout; elle supporte tout* (1).

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, à chacun de vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la bénédiction apostolique dans le Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 mai de l'année 1891, de Notre Pontificat la quatorzième.

LÉON XIII, PAPE.

LE BANQUET DE MUSSONVILLE (2)

Le 30 juin, dans l'après-midi, j'ai revu les ombrages toujours aimés de Mussonville. La route, au sortir de Bordeaux, était d'un éclat torride, non moins que le soleil, tout comme sous le ciel sans nuages de l'Italie, aux portes de Rome, ou dans l'air embrasé des gorges volcaniques des monts de Judée.

Les poudreux omnibus débordaient de gais « pèlerins », buvant avec un entrain tout méridional, à pleins poumons, l'ondoyant et peu réfrigérant mélange de molécules grisâtres et d'ardents rayons qui les enveloppaient. Mais, à peine débarqués, sous les ifs dix fois séculaires, au bord des eaux courantes, quelle douce fraîcheur de toutes parts, fraîcheur de l'atmosphère, fraîcheur des lointains souvenirs!

Ces banquets annuels des anciens élèves d'un même établissement ont-ils bien leur raison d'être? Le cœur retrouve-t-il

(1) *Caritas patiens est, benigna est; non quærit quæ sunt; omnia suffert, omnia sustinet.* (Corinth., XIII, 4-7.)

(2) Mussonville, *Musarum villa*. Maison de campagne du Petit Séminaire, où les séminaristes vont chaque semaine passer agréablement la journée du mercredi. C'est là, en plein air, sous les arbres du parc, que se donne le banquet annuel des anciens élèves.

là, dans un éclair du passé, quelque chose des joyeuses insouciances et des purs enthousiasmes de la jeunesse ? J'ose répondre oui ; toutefois, pour ne point dégénérer en association purement gastronomique, sans portée morale et sans autre objectif qu'un menu opulent, je crois que ces réunions ont besoin d'avoir pour cadre les horizons mêmes de notre adolescence, parmi tous ces objets connus, témoins autrefois de nos études ou de nos jeux, et dont le vivant aspect éveille toujours dans l'âme un monde de pieux souvenirs.

Or, sur les chemins parfois si rudes de la vie, est-il, pour s'offrir une halte entre vieux camarades, un endroit pareil à la délicieuse oasis que nos lèvres d'enfants se plaisaient à nommer du poétique nom de Mussonville?...

***

Ces bons vieux camarades, quelles voies diverses ils ont suivies depuis leur sortie du séminaire ? Les uns, dociles jusqu'au bout à l'impulsion de la grâce, sont arrivés heureusement aux sommets lumineux du sacerdoce. C'est le petit nombre, l'élite ! Peu leur importe l'avenir riant ou sombre que Dieu leur réserve ici-bas : ils sont les prêtres de Jésus-Christ, ils ont charge d'âmes, cela suffit à leur honneur et à leur bonheur ; toute leur ambition est satisfaite.

Les autres, c'est le grand nombre, après un temps d'épreuve, ne se sentant pas appelés aux sublimes fonctions du sacerdoce catholique, sont rentrés honorablement dans le monde où leur présence est une force pour le bien. Noblesse oblige, a-t-on dit. Il y a des « passés » qui sont une noblesse. Un ancien élève du Petit Séminaire, à moins d'avoir perdu le sens des simples convenances, saura se respecter dans la vie tout autrement qu'un chrétien vulgaire, gardant au fond de son cœur le souvenir et sur son front le glorieux reflet de son origine « cléricale ».

***

A l'ombre des beaux arbres de Mussonville, au milieu de ces mille scènes d'enfance qui revivent à vos yeux comme par

enchantement, c'est là surtout que chacun se retrouve soi-même; pas d'arrière-pensée, tous les cœurs battent à l'unisson, tous les fronts s'illuminent comme les profondeurs de l'azur, chacun se sent, chacun se dit l'élève du Petit Séminaire, tous les rangs, toutes les conditions se confondent ou semblent ne plus exister. L'évêque (1) serre affectueusement la main d'un condisciple resté dans le monde un petit employé. L'humble prêtre de campagne se voit entouré, fêté par ses camarades laïques qui ont fait, eux, leur chemin dans la vie, — oracles des lettres, de l'industrie ou du commerce.

Vrai, c'est un spectacle édifiant que celui-là: on en est tout ému ; et cependant, n'y a-t-il pas quelque ombre au tableau?

Ces généreux sentiments, spontanément exprimés avec des vibrations dans la voix et des lueurs dans le regard, sont-ils profonds? Ne jaillissent-ils pas seulement du dehors des choses, du choc superficiel des cœurs ?

S'ils viennent des fibres intimes de l'âme, pourquoi n'ont-ils pas de durée ? ou, s'ils persistent après la dernière coupe, pourquoi demeurent-ils par système à l'état de momies, sans mouvement extérieur et sans parole, jusqu'au prochain banquet? Pourquoi tous ces vieux compagnons, unis comme ils le paraissent et comme ils le disent, ne forment-ils pas, au milieu des difficultés et des batailles de l'heure présente, une phalange invincible, tenant tête résolument à l'ennemi, capable, par la discipline et par le nombre, d'arrêter, de faire reculer la marée montante du mal?

***

Que trois cents grévistes descendent dans la rue, en proférant des vociférations, les puissants du jour se dérobent, tremblant pour leur popularité, tremblant pour le mandat qu'ils tiennent de l'électeur, quel qu'il soit, et la force armée ne se hâte guère — par ordre — d'éteindre les kiosques en feu.

(1) Mgr Cœuret-Varin, évêque d'Agen, ancien élève du Petit Séminaire de Bordeaux, honorait de sa présence le banquet de cette année.

Si les anciens élèves de nos maisons d'éducation étaient convaincus qu'il ne suffit pas, dans les temps troublés que nous traversons, d'adhérer à un banquet annuel à raison de 7 francs par tête; s'ils savaient s'enrégimenter fortement, élever la voix, à l'occasion, et montrer leurs masses compactes, ils obligeraient les pouvoirs établis à compter avec eux, ce qui ne gâterait nullement ni les affaires de l'État ni celles de la liberté ou de la religion.

Ces réflexions, — hasardeuses sans doute, — j'ai hâte de le dire, ne sont pas de moi. J'avouerai même que lorsqu'elles m'étaient présentées sous les hauts peupliers, avec une énergie et une chaleur peu communes, des contradicteurs se sont levés, n'admettant point pareille intempérance de langage. Le mot de politique a été prononcé. Or, nos banquets doivent se tenir à l'écart de tout ce qui touche à l'arche sacro-sainte ; il ne nous appartient pas de mettre les mains au timon du vaisseau de l'État ni de souffler dans les voiles. Ce serait bien assez et certes ce serait fort beau si l'on parvenait seulement à s'entendre et à se grouper pour se prêter dans le monde des affaires une mutuelle assistance.

***

Parmi ces camarades, auxquels on distribue de vigoureuses poignées de main, toutes les professions, tous les métiers sont représentés. Malade, vous avez là d'excellents médecins; tracassé, volé par les Chicaneaux modernes, vous avez là encore, pour défendre vos droits, de savants avocats, d'énergiques huissiers. Faut-il réaliser quelque emplette importante? Commerçants de toute catégorie abondent; et les maîtres charpentiers ne demandent pas mieux que de charpenter solidement votre maison, si vous en avez une!

Hé bien! passons, messieurs, des paroles aux actes; un peu de fraternité, s'il vous plaît! Sachons nous entr'aider; que notre argent, s'il sort de notre tiroir, entre dans le tiroir de qui est des nôtres; nous ne serons pas plus pauvres, nous serons mieux servis sans doute; du moins, nous aurons

l'avantage de favoriser un ami. Vive la solidarité ! Vive la fraternité !

Allons donc ! la fraternité et la solidarité, c'est bon dans les livres ou sur le frontispice des monuments publics. Les catholiques, de vieux camarades de classe, ne sont pas pour se soutenir ainsi. Ce n'est pas dans les mœurs, cela. Qu'on se rassemble pour banqueter, soit, il n'y a rien là d'immoral, rien de contraire aux intérêts d'Israël ; mais qu'on banquette pour apprendre à se mieux connaître, et, se connaissant mieux, qu'on devienne le client l'un de l'autre; que les courants soient détournés, qui portent notre or à des étrangers somptueusement installés, parfois à nos pires ennemis, lesquels, le soir venu, au moment où ils font leur caisse en famille, rient aimablement, dans leur barbe, de notre sottise ou de notre naïveté ! Non, cela n'est pas admissible ; un banquet de vieux camarades, certes, n'est pas institué pour cela !

***

Du moins, la rêverie est permise, et elle a ses charmes, la douce rêverie qui nous rend les beaux jours écoulés.

Je m'assieds sur l'herbe. Le soleil descend derrière les grands chênes dont l'ombre s'allonge démesurément. Les jeux vont à leur fin, comme la journée. Les « marins » ont déjà combattu vaillamment sur « mer ». Dans la vaste plaine ensoleillée, les lutteurs à la balle, couverts d'une « noble » poussière et ruisselants d'une généreuse sueur, tentent un dernier effort pour avoir la victoire...

Je revois mon adolescence ! Elle est là, je la touche. Le passé est si peu loin de nous ! Il me semble que des amis d'enfance, depuis longtemps disparus, sortent du milieu des arbres et s'avancent vers moi. Deux, surtout, se dessinent clairement dans tout l'éclat, dans la fleur embaumée de leur jeunesse. Vaine illusion ! L'un, dont les regards pétillaient du feu de l'intelligence, s'est endormi à vingt ans, pour toujours, sous le pli du suaire ; l'autre, âme ardente, dévoré de la soif des âmes, a dit un jour adieu, à Dieu dans le ciel !

à ses condisciples, à sa famille ; il vit pour d'autres dans les rizières de l'Extrême-Orient, il est comme mort pour nous. Lui non plus ne reviendra pas, mais si ces lignes lui tombent sous les yeux, elles lui diront qu'au banquet de 1891 il était présent dans la pensée au moins d'un de ses camarades.

***

Six heures et demie ! Le banquet commence, en plein air. Mgr l'Archevêque de Bordeaux, radieux, préside. En face de lui, s'assied Mgr l'Évêque d'Agen. La foule des autres convives prend place au hasard, ou selon que l'attraction forme des groupes qui paraissent sympathiser davantage.

On a entendu, sous les arbres, après les dernières fusées d'un pittoresque concert, la lecture d'un rapport éloquent sur la prospérité financière de la Société ; on a reçu, dans la gracieuse chapelle où l'on s'était massé à la suite des deux vénérés prélats, la bénédiction du Très Saint Sacrement. Ni l'œuvre essentielle du Comité, ni le bon Dieu n'ont été oubliés. Maintenant, on peut se livrer à la joie d'être ensemble à la même table, on peut choquer les verres et se porter des santés mutuelles. Les bons vins coulent à profusion, et l'ordonnance du festin vous fait vraiment honneur, cher Monsieur l'Econome !

Mais le grand attrait, c'est le moment du dessert et des toasts : les orateurs, les improvisateurs, font assaut de courtoisie et d'esprit, sous des tonnerres d'applaudissements.

L'intarissable verve de M. Rabion manque à ce brillant tournoi ; l'honorable présideut du Comité a été retenu chez lui par la maladie. M. Paul Grossard parle en son nom. Il rappelle que les Anciens élèves du Petit Séminaire se sont formés en Société dans le double but de venir en aide à des condisciples malheureux et de continuer à vivre, eux-mêmes, « de la vie de famille dont ils ont vécu à des âges divers dans ce cher Petit Séminaire où rien n'est changé depuis plus d'un demi-siècle.

» C'est toujours avec un nouveau plaisir qu'on se retrouve à Mussonville, et pour assister à ces « agapes fraternelles »

on sait passer par dessus « les labeurs impérieux de la vie », la distance elle-même est comptée pour rien : témoin la présence de S. G. Mgr Cœuret, évêque d'Agen, « notre éminent condisciple ».

» Merci à Mgr l'Archevêque qui, après avoir donné, dès son arrivée dans le diocèse, les preuves d'une paternelle sollicitude au Petit Séminaire, veut bien étendre à la Société des Anciens élèves sa haute protection.

» Buvons à la continuation de sa belle santé. Vive Monseigneur ! »

Monseigneur réplique en souriant « qu'il était moins ému, il y a quelques jours, devant un auditoire de 30,000 hommes. C'était moins redoutable que le sénat devant lequel il lui faut maintenant parler. Il se trouve ici devant un prélat aimé autant qu'estimé, devant les maîtres de la parole, devant toutes les illustrations locales, cela soit dit sans paraître avoir trop bu de l'eau de la Garonne, — devant les représentants de la science, des arts, de la littérature, devant des médecins, ces précieux auxiliaires des curés.

» Ici figures épanouies ; on témoigne à l'Évêque quelque chose de plus que le respect ; la foi et les convenances humaines suffiraient à cela.

» Visages souriants, comme il fait plaisir de les rencontrer, dans les presbytères surtout, et dans les maisons qui ont l'honneur de porter bien haut les vertus cléricales.

» Ici pas de gêne, cordialité parfaite : on redeviendrait enfant près de M. le Supérieur.

» Malgré la température élevée, on a su s'enfermer dans la chapelle trop étroite. La cérémonie n'a pas été longue, mais le bon Dieu a eu sa part de la fête. Il doit en être toujours ainsi.

» Le banquet va finir. Ce banquet exquis qui est tout à l'honneur de M. l'Économe. A la fin d'un repas, on sent qu'il y a une plus grande facilité de rapports, un élément nouveau dans la vie ; le sentiment est plus actif, les langues aussi. C'est l'heure des confidences.

» Quel bonheur éprouve un évêque de se trouver au

milieu de prêtres et de laïques comme ceux-ci ! Il s'y retrouvera souvent.

» Deux métaux divers produisent par leur contact l'électricité. L'ecclésiastique et le laïque sont des éléments nécessaires pour la formation des courants dans le monde.

» Qu'ils aillent la main dans la main, le cœur sur le cœur, s'aidant mutuellement; l'ancien élève laïque sera dans une paroisse le premier soutien de son curé.

» S'il a des enfants, il les poussera au séminaire afin de tâcher de rendre à Dieu par ses fils ce qu'il n'a pu lui donner lui-même...

» Mais il faut élever sa pensée plus haut encore, et après avoir porté la santé de la Société tout entière en la personne de son président, nommer le grand Pape qui dirige tout sur la terre. Donc à Léon XIII, le Roi Pontife, et que Dieu lui rende son domaine et sa liberté ! »

***

M. Dénéchaud, supérieur du Petit Séminaire, se lève : « Il remercie Sa Grandeur de tout ce qu'Elle a dit. Mgr Cœuret, lui, est resté muet cette année, mais son cœur parlait éloquemment.

» Il est des noms qu'il ne faut pas oublier. Les Lacombe, les Lataste, les Marès, sont l'histoire du Petit Séminaire. Rien ne les égalera jamais... »

Monseigneur interrompt : « Quand vous aurez disparu, vous en saurez quelque chose. » (Applaudissements.)

M. Dénéchaud continue en parlant de l'éducation qui se donne au Petit Séminaire, du respect que l'on garde aux vieux souvenirs, de l'estime profonde, de l'affection filiale dont chacun entoure son Archevêque... Puis il demande qu'on porte la santé des absents.

La poésie entre alors en scène avec M. Ferrand; notre « modeste » *Garonne*, au bruit de frénétiques applaudissements, se venge une fois de plus des vieilles épigrammes du chansonnier flamand (1).

(1) « La *Vraie Garonne*, par un Gascon » a été déjà publiée par la *Revue Catholique*, le 25 avril 1890.

Un jeune, M. Dagrant, trouvant qu'on oublie trop les jeunes et qu'on ne songe pas assez à les faire vivre, porte leur santé dans une spirituelle boutade ; enfin, M. Sorbes termine la série des toasts et des discours par une communication importante. On sait qu'il est question d'élever dans le parc de Mussonville, à la mémoire des anciens élèves morts au service de l'Église ou de la patrie, un monument grandiose. M. Sorbes déclare la souscription ouverte et la recommande chaleureusement. Certes son appel sera entendu.

***

La nuit est venue, mais ses ombres disparaissent devant l'éclat des mille flambeaux multicolores qui se balancent sous la voûte des arbres. Une dernière fois on se groupe autour de la Madone pour le chant du soir. Un vent frais s'élève. C'est l'heure du départ. Le cœur tout embaumé de cette belle journée, on se sépare enfin, mais avec l'espoir de se retrouver l'année prochaine encore au banquet de Mussonville.

A.-J. LAFARGUE.

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

LETTRES (Suite)

XLII

A Madame C...

Bordeaux, le 16 mars 1890.

MADAME,

Je saisis un moment où la souffrance me laisse libre pour répondre à votre affectueuse lettre. Je l'ai reçue, non à Sainte-Foy, mais à Bordeaux où je vis triste et solitaire depuis quinze jours. Comme on le prévoyait de toutes parts, mes forces ne devaient pas suffire à remplir le ministère paroissial, si allégé qu'il fût. J'ai succombé aux douleurs d'entrailles qui me tordaient et m'enlevaient tout appétit.

A l'heure présente, je suis à peu près décharné et ne me tiens pas sur mes jambes. J'ai consulté un très bon médecin qui ne désespère pas de mon état. Je suis enrichi d'une inflammation générale de l'estomac, des bronches, de la gorge, et, en général, de toutes les muqueuses. La guérison sera longue, bien longue, je crois, parce que tout cela est dû à un épuisement général. Cependant, depuis quelques jours, je constate un mieux sensible. Espérons. La puissance du bon Dieu est grande ; je compte sur elle beaucoup plus que sur l'habileté des médecins. Certes, on ne m'oublie pas ; de tous côtés j'entends dire qu'on prie et qu'on fait prier pour moi.

Je n'ai plus rien à Sainte-Foy ; à peine y ai-je laissé un souvenir ! Et je suis condamné à un an de repos absolu !...

XLIII

A Madame Maisonnobe.

Bordeaux, le 19 mars 1890.

... Depuis ma sortie du séminaire, je n'ai fait que souffrir. Malgré l'avis du médecin, je suis allé prendre possession de mon poste, à Sainte-Foy. Tout semblait au mieux pour un malade, sous le rapport de l'air et du travail. Malgré cela, après un mois et demi, il m'a fallu tout abandonner, car je sentais le mal empirer ; depuis bientôt trois semaines je suis dans ma famille, condamné à un long repos...

Il m'est permis, n'est-ce pas, de compter sur vos bonnes prières. Elles monteront au ciel à travers vos larmes et vos sanglots, et n'en seront que plus efficaces. Je me plais à penser que j'ai un intercesseur de plus là-haut. Notre cher Eugène n'est-il pas dans le sein de Dieu, et y est-il pour oublier ceux qu'il aimait sur la terre ? Oh ! non. Cette pensée me donne courage et confiance...

L. AUDY.

FIN DES LETTRES

ÉTYMOLOGIES LOCALES

ARCINS

Les transcriptions latines nous donnent *de Arcinis* pour cette ancienne commanderie du Temple, nom qui ferait allusion à quelques fortins destinés à protéger les passages du marais de Meyres.

Arcins nous montre une forme plus complète que celle d'*Arbis* : car l'N se prononçe encore.

Racine. — *Arcina*, en gallo-romain, petite citadelle, diminutif du latin *arx*, *arcem*, citadelle. — La citadelle était ordinairement bâtie sur le sommet d'une colline, au point culminant de l'agglomération : c'est l'*acropole* des villes grecques; donc *arx* répond au grec *akros*, aigu, pointe, sommet. Racine première : AK, aigu, qui reparaît dans le latin *acutus* et *acer*, *acris*, le même que *akros*.

Note. — Il semble que le verbe *arcere*, repousser, est bien voisin d'*arcem*; *arx* en viendrait-il ? dans ce cas il y aurait croisement d'étymologie avec *akros*. — *Arcere* n'est pas facile à décomposer : ce doit être l'inverse d'*accire*, attirer, pour *ad-cîre*; donc *arcêre* pour *ab-cîre* ou mieux pour *ab-re-cîre*, *abr-ceîre*, *ar-cêre*.

ARÈS

Encore un de ces noms à physionomie grecque dans lequel on a pu voir le dieu de la guerre, l'*Arès* des Grecs, le *Mars* des Latins. Les soldats de la colonie grecque auraient sur la côte nord du bassin consacré un autel à leur dieu tutélaire; soit. Ne pourrait-on pas même faire remonter jusqu'à ces âges lointains les anciennes ferrières dont au moyen âge saint Éloi devint le patron ? Le culte de l'humble et loyal ouvrier détrônant celui de l'implacable idole. C'est magnifique !

Mais **Arès** s'explique si facilement par *de arenis*, des sables !... Nous sommes au pied des grandes dunes.

Racine. — *Arena*, latin, sable, qui donne au gascon *aréne*, une espèce de sable gras. Faut-il rapprocher *arena* de *arare*, labourer? Les terres sableuses se prêtent facilement à la charrue... ou bien du grec *airein*, soulever, parce que les sables fins sont facilement soulevés par le vent? *Vento volubiles*, disent les auteurs du IVe siècle en décrivant les arènes du Bazadais.

Forme ES. — Ne pas confondre avec celle que nous avons déjà signalée dans Ambarès; dans Ambarès, *ès* répond au latin *ensis*; dans *Arès*, *ès* répond à *enis*, par la suppression de l'N, *eis*, et la contraction finale *ès*. Même jeu que dans *Arbis*, *Martignas*.

ARSAC

Les étymologistes font ordinairement dériver ce nom de *arsus*, brûlé; d'autre préfèrent y voir *arcem*, citadelle, de *arciaco*.

La solution n'est peut-être pas aussi simple : car, l'on se demande si AR ne serait pas un redoublement et si l'S ne cache quelque consonne disparue.

En effet si les *Arsac*, *Arciac*, *Archiac* sont fréquents, l'on trouve aussi des *Razac*, qui avec le redoublement gascon donneraient *Arrazac*, *Arzac*.

Racine provisoire. — *Arsus*, brûlé, de *ardere*, brûler, qui paraît être pour *ar-dare*, donner feu; nous avons déjà vu AR, soleil, feu, lumière. — Le verbe *dare*, donner, se joint fréquemment en latin à d'autres mots pour les transformer en verbe : *circumdare*, entourer; *venumdare*, vendre; *prehendere*, *prendere*, prendre; *tordere*, tordre.

Parmi les noms propres gallo-romains j'ai trouvé un *Ratius*, dont la villa serait *Ratiacus*, Razac et avec le redoublement gascon Arrazac, Arzac.

Hte Caudéran.

LE LIVRE DES MIRACLES DE NOTRE-DAME DE VERDELAIS

Ce précieux document des archives diocésaines mérite d'être mis en lumière, pour l'honneur de la sainte Vierge et comme pièce justificative d'un pèlerinage célèbre dans les fastes de la piété bordelaise.

Sans remonter à l'origine d'une dévotion très ancienne, nous dirons simplement qu'après une longue suite de vicissitudes heureuses ou malheureuses, elle trouva, dans l'illustre cardinal de Sourdis, un zélé protecteur. Ce grand pontife, le Charles Borromée du diocèse de Bordeaux, releva les ruines d'un sanctuaire que les huguenots avaient livré aux flammes. Son cher peuple aimait à fréquenter ce lieu béni ; lui-même y vint plusieurs fois, pour se rendre compte *de visu* des travaux de restauration et du mouvement religieux des populations, attirées, de plus en plus, vers un centre renommé de lumières et de grâces surnaturelles. Le procès-verbal de sa première visite (Archives diocésaines) constate, en ces termes, les démonstrations touchantes dont il fut témoin : « Le 14 octo-
» bre 1623, sur les huit heures du matin, nous nous sommes
» transporté à la chapelle de Verdelais où nous avons trouvé
» beaucoup de peuple, disposé par la sainte pénitence à la
» sainte communion ; avons célébré la sainte messe et donné
» à communier au peuple et, après avoir tout considéré pour
» le bon ordre et l'augmentation de la dévotion, à la gloire
» de Dieu, avons fait notre ordonnance et règlement dont
» s'ensuit la teneur :

» Sur le rapport à nous naguère fait des merveilles de Dieu
» en la chapelle de Notre-Dame de Verdelais, par les prières
» et l'intercession de la sainte Vierge, après en avoir fait faire
» recherche et nous être transporté sur le lieu, au récit de la

» multiplication des miséricordes de Dieu à l'endroit des » malades et impotents de leurs membres, nous avons plus » amplement ouï les faits merveilleux et, vu l'affluence de » peuple qui s'y rend de toutes parts, pour y faire sa dévotion » et rendre grâce à la divine Majesté du bien reçu par » l'intercession de la sainte Vierge, désirant que la célébration » des saintes messes s'y fasse décemment, pour la manifes- » tation de la gloire du Tout-Puissant, et que les personnes » dévotes y soient soulagées en leur salut, etc. »

Ce préambule est suivi d'un règlement complet du service intérieur de la chapelle. Le cardinal institua, en même temps, une confrérie de Notre-Dame et lui donna des statuts, empreints d'une haute sagesse.

Il fit plus : pour assurer au pèlerinage une direction stable, il en confia la garde aux Célestins (1625). Son attente ne fut point trompée ; dès l'année suivante, l'affluence des pèlerins ressort de ce seul fait que, du 1er août 1626 au 16 janvier 1627, le tronc des offrandes affectées aux réparations de la chapelle rapporta 2,466 livres, somme considérable alors.

D'après un inventaire, dressé à la même époque, la sacristie était déjà pourvue de beaux ornements. Dans le nombre des objets précieux, offerts à la Reine du Ciel, on remarque « une » couronne d'argent doré, toute neuve, pour l'image de » Notre-Dame, garnie de perles et grenats, plus une autre » couronne, aussi dorée, pour le petit Jésus ».

Comme tous les ordres monastiques, les Célestins étaient soigneux de conserver les souvenirs du passé, avec les traditions de leur église; aussi, dès leur installation à Verdelais, ouvrirent-ils un registre, spécialement destiné à constater les grâces miraculeuses, obtenues par la toute-puissance de Marie sur le cœur de Dieu, *omnipotentia supplex*. Ce mémorial, heureusement parvenu jusqu'à nous, embrasse la période de 1626 à 1712.

Les faits étaient enregistrés sur la déclaration des miraculés eux-mêmes, qui signaient au cahier, quand ils savaient écrire. Des témoins, en nombre respectable et dignes de foi,

confirmaient leurs assertions; par exemple, le 29 mai 1636, soixante personnes de différentes localités vinrent attester que la paralytique Blanchine Duvet, femme de Pierre Bosch, laboureur, avait miraculeusement recouvré l'usage de ses membres.

Neuf ans après, Marguerite Dumas, du diocèse de Périgueux, guérie d'une complète extinction de voix, à la suite d'un pèlerinage à Verdelais, fit dresser acte notarié de ce prodige, le 15 août 1645, en présence de plus de deux mille personnes que la fête de l'Assomption avait attirées au même lieu, sans compter cinq témoins instrumentaires dont les signatures corroboraient celle de l'officier public. Une relation du même fait, imprimée à Bordeaux, chez Guillaume De La Court, rendit plus éclatante cette manifestation d'un pouvoir surhumain.

Les dépositions écrites n'étaient pas les seuls témoignages de faveurs multipliées. Des *ex-voto* de toute sorte tapissaient les murs de l'église privilégiée; les boiteux y attachaient leurs béquilles dont l'aide ne leur était plus nécessaire; les marins, sauvés du naufrage, suspendaient de petits navires à la voûte du sanctuaire et de la nef (1); les malades, dont Notre-Dame avait exaucé les vœux, se faisaient peindre, couchés dans leur lit de douleur, au-dessus duquel la Sainte Vierge apparaissait, pour leur rendre la santé. Plusieurs de ces naïfs tableaux existent encore; médiocres au point de vue de l'art, ils ont leur prix, comme documents historiques.

Les riches témoignaient leur gratitude par des offrandes proportionnées à leur fortune. C'est ainsi qu'en 1641, « très » noble et vertueuse dame Marguerite de Bourdeilles, veuve » de M. de Grailly, seigneur de Castelnau en Médoc, » après après avoir obtenu la guérison d'une paralysie réfractaire aux vains efforts des plus habiles médecins, apporta deux mains d'argent, qui servirent à orner l'autel de sa divine libératrice.

(1) La chapelle n'avait alors qu'une nef; les deux bas-côtés ont été construits de nos jours seulement.

Tout, dans ce Parthénon chrétien, rappelait, sous d'ingénieux emblèmes, les bienfaits de l'auguste patronne.

Un inventaire, de l'année 1772 (aux Archives diocésaines), contient, à ce sujet, des détails typiques, que les amis de Verdelais liront avec plaisir.

« Les *ex-voto* en argent sont au nombre de 240, indépen-
» damment d'une grande quantité de petites bagues commu-
» nes, aussi en argent... Il y a 21 robes de différentes couleurs,
» pour la statue de la sainte Vierge. Autour de ladite image
» sont 60 petites pièces en argent, représentant cœurs, mains,
» oreilles, yeux, plus un grand cœur et deux têtes de chéru-
» bins en argent. Autour du sanctuaire sont attachés des
» tableaux de guérisons, plus un bâton garni, par le bout, d'un
» crochet d'argent, pour faire toucher à l'image de la Vierge
» les chapelets et autres choses (1). »

D'après le *Livre des Miracles*, on venait de fort loin à Verdelais, notamment de Bénévent (2) en Périgord, de Guilhos et de Sainte-Hélène dans les Landes, d'Aubeterre dans l'Agenais, etc. Ces pèlerinages n'étaient rien moins que des parties de plaisir; la lenteur et la difficulté des communications, les fatigues et même les dangers du voyage par terre ou par eau, pouvaient effrayer les plus intrépides. Et pourtant, beaucoup de pèlerins ne se contentaient pas des ennuis ordinaires d'un trajet toujours pénible et s'imposaient des rigueurs de surcroît, pour rendre l'épreuve plus méritoire. Deux exemples seulement montreront l'esprit de pénitence, poussé jusqu'à la cruauté envers soi-même.

Pierre Lenoir Lacaze, encore convalescent, vint, de plus de cinquante lieues, remercier Celle qui l'avait guéri d'une maladie jugée incurable : *Salus infirmorum*. Il arriva à Verdelais, le 16 avril 1707, « étant venu, pieds nus, depuis
» Langon, sans avoir été incommodé du mauvais temps, ni
» du chemin *fâcheux*, où il y avait de la boue jusqu'à moitié

(1) Cette pieuse pratique s'observe encore.

(2) Section de la commune actuelle de Saint-Laurent des Hommes, canton de Mussidan, arrondissement de Ribérac.

» jambes, tenant son cheval par la bride, quoique sa santé » fût encore faible. »

Anne Marc, femme de M. de Gouges, bourgeois de Bordeaux, ne fut pas moins courageuse, après avoir recouvré la vue, grâce à la même intercession; car, le 6 juin 1711, elle accomplit son vœu, « marchant pieds nus, depuis la descente » du bateau au port de la Garonnelle jusqu'à la chapelle, » sans avoir égard à la délicatesse de son tempérament ni à » la pluie, qui survint à la descente du bateau et qui avait » entièrement gâté le chemin. »

D'autres pèlerins, bravant la mauvaise honte et les intempéries, marchaient nu-tête et à peine vêtus, dans l'attitude d'une profonde humilité.

Ce parcours de trois kilomètres n'était pas, comme aujourd'hui, une promenade agréable; les fréquents débordements de la Garonne avaient rendu le chemin presque impraticable et, jusqu'à la fin du siècle dernier, on pouvait dire, sans exagération, de cette voie vicinale, trop négligée : « En hiver, » il y a des précipices affreux et il faut trois paires de bœufs » pour mener deux barriques de vin, de Verdelais au port » de la Garonnelle (1). »

Revenons au manuscrit des miracles, objet principal de notre étude. Toutes les infirmités humaines et les différentes classes de la société, depuis l'humble artisan jusqu'au grand seigneur, sont représentées dans ce livre d'or de la Vierge du *Luc* (2). Nous en avions extrait une vingtaine de passages caractéristiques; mais, pour ne point fatiguer nos lecteurs de redites, inévitables en pareille matière, nous bornerons notre choix à quatre exemples. Le style, à peine correct, de ces déclarations n'est pas brillant; ici, le fonds vaut mieux assurément que la forme, et l'accent d'une conviction sérieuse rachète bien les fautes de grammaire. Laissons donc parler,

(1) Mémoire présenté par les habitants d'Aubiac-Verdelais aux administrateurs du département de la Gironde, 1790. (Archives diocésaines.)

(2) *Lucus*, nom primitif d'une localité, jadis couverte de bois épais; la forme, moins ancienne, de *Verdelais* signifie une verte forêt qui, elle-même, a disparu depuis longtemps.

dans la simplicité de leur cœur et de leur langage, ces chrétiens et chrétiennes de la vieille roche, qui ne prétendaient nullement faire œuvre académique, n'ayant d'autre but que d'affirmer leur foi et leur pieuse reconnaissance :

« 1° Le 7 février 1643, est venue en cette chapelle, pour » remercier Dieu, Marie Barès, femme de M. Loustau, de » Langon, marchand, de ce que, par les prières de la Sainte » Vierge, elle a été miraculeusement guérie par l'application » de l'huile de la lampe qui brûle devant l'image de la Sainte » Vierge, étant malade, au lit, dans des maux où elle avait » employé tous les remèdes humains; enfin, se vouant à la » Sainte Vierge, elle envoya quérir de ladite huile pour s'en » oindre; ce qu'ayant fait, elle fut incontinent guérie; ce » qu'elle atteste, par son seing manuel, être véritable, en » présence des témoins ci-dessous. »

(Signatures de la déclarante et de quatre témoins.)

2° « Cejourd'hui, 2 de mars 1645, est venu en cette sainte » chapelle très haut et très puissant seigneur M. le comte de » Curson, avec madame sa femme et ses enfants, pour remer- » cier Dieu de ce que, par les intercessions de la Sainte » Vierge, ils ont été miraculeusement préservés d'un péril » fort imminent, qui est que la maladie s'était glissée si » avant dans leur maison qu'en moins de dix ou douze » jours, une fille de la maison mourut, avec quatre religieux » Minimes qui les étaient venus visiter dans leur affliction, » et qu'ensuite quatre valets moururent de la même maladie. » Ce que voyant, ledit seigneur et madame sa femme eurent » recours à leur asile ordinaire dans leurs *ennuis* (1), faisant » vœu à la Sainte Vierge que, s'il lui plaisait les préserver » par ses prières et arrêter le cours de ce venin périlleux, ils » viendraient la remercier en ce saint lieu. Et ensuite de leur » vœu *rendu* (2), ils ont voulu que cette grâce miraculeuse » fût enregistrée avec les autres, comme très particulière. » qu'ils ont attestée par leurs seings privés. »

(1) Chagrins.
(2) Accompli.

3° « Aujourd'hui, le 25 de septembre 1645, est venu en » cette sainte chapelle Gabriel Dugast, de la ville de Bour- » deilles, en Périgord, lequel, ayant vu sa femme Périne de » Nouert percluse de tout son corps, lui fit faire un petit » chariot pour la conduire jusqu'à ce saint lieu, pour y » demander sa guérison par les prières de la Sainte Vierge, » où, ayant demeuré tous deux, quelques jours, pour y faire » une neuvaine, après leurs prières faites au pied des autels » de la Sainte Vierge, voilà que ladite Périne de Nouert se » leva de dedans son petit chariot et, après avoir rendu » grâces à Dieu et à la Sainte Vierge, ils s'en sont allés, » laissant, pour marque de la vérité, le petit charriot. Ce qui » a été vu par plusieurs personnes, lesquelles ont attesté » cette vérité. »

(Signatures de quatre témoins, entre lesquels on remarque M. d'Arche, procureur général en la Cour des aides de Bordeaux.)

4° Le navire *la Pauline*, de Bordeaux, revenant de Saint-Domingue, fut assailli par une affreuse tempête. Dans cet extrême péril, dit le capitaine Michel Labat, de Blaye, « nous » ne pûmes nous empêcher d'avoir recours à la toute- » puissance de la Vierge Marie. Pour cet effet, nous tous » conjointement, capitaine et gens de l'équipage, sommes » convenus de faire un vœu à Notre-Dame de Verdelais, à » savoir que, si elle nous accorde la grâce de nous rendre à » bon port et salut devant la ville de Bordeaux, nous prenons » l'engagement d'aller en bateau à la Garonnelle, où étant » débarqués, de marcher sur deux rangs, nu-pieds et » nu-tête, un cierge allumé à la main, en chantant les litanies » de la Sainte Vierge; de faire une pause à la première figure » de Notre-Dame, y chantant, à genoux, le *Salve Regina*; » puis, reprenant les litanies jusqu'à une autre figure de la » Sainte Vierge, qui est sur le chemin, en approchant de » Verdelais, nous mettre de même à genoux et y chanter » l'hymne *Ave maris stella* et, étant arrivés à la croix qui est » au bout de l'allée, nous mettre encore à genoux, pour » recevoir de l'eau bénite d'un des religieux Célestins, qui

» viendraient en procession et nous conduiraient jusqu'à » l'Église, chantant le *Benedictus* et l'antienne de la Sainte » Vierge : *Sub tuum præsidium*; puis, nous irons devant le » grand autel y chanter le *Te Deum* en action de grâces; » après quoi, on commencera à chanter une messe solennelle, » laquelle étant finie, nous ferons la procession autour de » l'église et chanterons le *Miserere* avec le *De profundis* » pour les morts..... Peu de temps après avoir prononcé » notre engagement, le vent s'apaisa, la mer devint calme et » le temps serein, en sorte que nous continuâmes heureu- » sement notre voyage. »

Ce vœu mémorable fut accompli, de point en point, le 12 avril 1712, Le capitaine Labat et les marins de *la Pauline*, venant de Bordeaux en bateau, débarquèrent à la Garonnelle, où les Célestins les attendaient, pour les conduire, avec croix et bannière, au but de leur dévotion. Ces hommes de foi, inaccessibles au respect humain, furent heureux de se prosterner devant la Madone qu'ils avaient invoquée de loin, au milieu des fureurs de l'Océan.

Depuis eux, bien des pèlerinages de paroisses, de familles, ou d'*Amis chrétiens* (1) ont suivi le même chemin. Toutefois, nous doutons que jamais cortège ait offert un aspect plus édifiant.

Le *Livre des miracles*, que nous venons de parcourir, a enregistré soigneusement des faits extraordinaires, véritables prodiges de la divine miséricorde. Quant aux grâces de chaque jour, obtenues par l'intercession accoutumée de la bonne Dame de Verdelais, elles sont demeurées le secret des cœurs et n'ont eu, le plus souvent, d'autre témoin que le regard de Dieu.

A. Dupré.

(1) Cette pieuse association, fondée à Bordeaux vers 1823, se rend, chaque année, à la Garonnelle, par bateau à vapeur et, de là, poursuit à pied jusqu'à Verdelais, en récitant le chapelet.

APPENDICE

Etat de l'argenterie en 1791 (1).

Comme les faits qui précèdent, ce détail inédit prouve la grande dévotion des peuples à Notre-Dame de Verdelais, puisque les objets précieux de la chapelle provenaient évidemment des vœux et des offrandes de pèlerins sans nombre.

L'inventaire, que nous publions ici, fut dressé par un admistrateur du district de Cadillac, le 11 août 1791 (2); en voici le texte :

« Un ciboire d'argent, un corporal d'argent, six chandeliers, un petit vase avec couvercle, deux lampes, soixante pièces en *ex-voto*, un grand cœur, une main, deux couronnes, deux têtes de chérubins, un crochet aussi en argent; un grand soleil d'argent doré, garni d'un collier de perles fines, de bagues et diamants, au nombre de quatorze, et d'un rubis au-dessus de la croix ; plusieurs *ex-voto* en argent, plus un cœur et une tête en or. Les pièces en argent sont au nombre de 300, y compris deux burettes et deux chandeliers. Plus neuf pièces d'argent doré ou d'or, cent treize bagues d'or ou d'argent, une petite bague en or, garnie de grenats, une montre en argent avec son boîtier, deux boucles d'oreilles à brillants, deux autres petites en or, vingt-huit pièces dorées, seize petites pièces en argent, une piastre gourde, une petite paire de boucles d'oreilles à brillants, deux papillons, un encensoir avec sa navette et la cuillère, trois calices avec deux patènes, une paire de burettes avec le bassin, une grande croix et son manche, deux boîtes, une piscine et une grande lampe, le tout en argent. »

(1) Archives diocésaines; copies de pièces sur Verdelais.

(2) L'ancienne église paroissiale d'Aubiac existe encore, comme bâtiment rural, à peu de distance de la Garonnelle. En 1791, le service paroissial fut transféré dans la chapelle de Verdelais. L'administration municipale fut établie au même lieu, dans le ressort du district de Cadillac. Aubiac, siège de l'ancienne paroisse, n'est plus aujourd'hui qu'un village, composé de quelques maisons, et dépend de la commune de Verdelais.

Ces nombreuses pièces furent portées au district de Cadillac, d'où elles passèrent au trésor national, pour être vendues ou converties en lingots.

L'or et l'argent des ornements sacerdotaux furent arrachés à même fin. Cette vilaine besogne s'accomplit dans la sacristie, en présence d'un commissaire du district (1).

Pareil sort attendait le jeu d'orgue des Célestins. Les tuyaux, brisés à coups de hache, entrèrent dans le métal des canons ou des gros sous blancs. La description de cet instrument (2) annonce qu'il était digne d'une église où les cérémonies s'accomplissaient avec la pompe particulière aux ordres religieux.

A. D.

A TRAVERS L'INVISIBLE (3)

Y a-t-il une vieillesse pour l'homme ? Qui répondrait non se donnerait, à n'en pas douter, l'apparence de soutenir un paradoxe. Cependant rien n'est plus vrai. Je parle, bien entendu, de l'homme moral. Pour l'homme physique, l'existence de la vieillesse n'est que trop certaine : cheveux qui blanchissent, corps qui s'alourdit, forces qui déclinent, tout cela proclame assez notre décadence.

Il en est tout autrement de notre être moral : en vain l'un après l'autre s'accumulent les jours, et avec les jours les années. Ni le cœur, ni l'esprit, ne sentent le poids des heures accumulées. Nous traversons le temps par des transitions insensibles, et, quand nous regardons en arrière, l'espace intermédiaire entre le point de départ et le point d'arrivée

(1) Procès-verbal du 4 ventôse an II (19 février 1794).

(2) Lettre du maire et des officiers municipaux de Verdelais aux administrateurs du district de Cadillac, datée du 30 messidor an II (18 juillet 1794).

(3) *A travers l'invisible*, par la marquise de Blocqueville, 1 vol. in-16. Librairie des Bibliophiles, Paris.

nous apparaît lui-même comme un point à peine perceptible. Nous continuons de penser, de sentir, d'espérer, de souffrir, à soixante ans comme à vingt, et en tout cela rien ne trahit la diminution de la vie.

A ne consulter que notre sentiment intime, nous sommes toujours nés d'hier : nous datons de la veille, de l'avant-veille tout au plus. Comment en serait-il autrement ? Une année semble longue comme un siècle dans notre enfance ; elle paraît plus brève qu'un jour d'automne, si nous touchons nous-mêmes à l'automne de la vie. La notion du temps et de sa durée est donc illusoire. N'est-ce pas hier que nous avions vingt ans, hier que nous débutions dans la carrière, hier que l'avenir s'ouvrait devant nous avec des perspectives sans limites ?

Il nous faut jeter les yeux sur le miroir, ou plus sûrement encore sur quelqu'un de nos contemporains, pour nous rendre compte des changements amenés par l'âge dans notre être physique sinon dans notre être moral. Quelques-uns se désolent des effets de cette fuite du temps et ne se peuvent résigner à subir la loi commune. Les femmes en particulier, dit-on, sont très lentes à s'avouer, et surtout à avouer aux autres, que la saison de la jeunesse est passée : l'âge est un fleuve qu'elles s'efforcent de faire remonter vers sa source dès qu'il a coulé pendant trente ans.

Pourquoi ne pas prendre son parti de meilleure grâce, ne pas accepter sans façon ce qu'aussi bien il n'est pas en notre pouvoir d'éviter ? Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs. Chaque âge aussi a sa beauté. A tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher M^me^ la marquise de Blocqueville, la beauté de la vieillesse est apparue grave et douce, sous la neige des cheveux blancs, comme un paysage d'hiver lumineux et paisible sous les frimas de décembre.

M^me^ de Blocqueville, née d'Eckmuhl, est la fille de l'illustre maréchal Davout, l'une des gloires de l'épopée impériale, le vainqueur d'Auerstaedt, le vice-roi de Pologne, l'indomptable défenseur de Hambourg. Elle se rattache donc par sa naissance aux grands souvenirs du commencement de ce

siècle. Avec la noblesse du cœur et du sang, elle a hérité de son père l'élévation du caractère, la fierté morale, la haute portée de l'esprit. Elle n'a pas traversé son siècle en spectatrice indifférente, mais en témoin attentif, vigilant, perspicace, vivant de sa vie, étudiant de près ses aspirations et ses souffrances, pour éclairer sa route et opposer aux erreurs du temps les vérités éternelles.

Sans se séparer du monde, surtout du monde des lettres, des arts, des sciences, dont elle se plaît à recevoir l'élite dans ce bel hôtel du quai Malaquais, tout plein d'objets d'art et de précieux souvenirs, plus riche encore par le luxe de l'esprit, M^me^ de Blocqueville a depuis longtemps donné la première place dans sa vie aux œuvres de charité et aux pensées sérieuses. Les méditations de la philosophie chrétienne sont la prédilection de sa vieillesse. Ce n'est pas une impression mélancolique qui se dégage de sa conversation et des livres où se condense sa pensée. L'expérience de la vie ne lui a pas enseigné le pessimisme, ni le découragement, ni l'égoïsme, mais une bonté souriante, une compassion attendrie pour les faiblesses ou les maux de l'humanité ! Elle lui a suggéré aussi le désir de les soulager par un dévouement actif ; si sa main discrète a souvent su guérir bien des misères matérielles, son esprit délicat n'est ni moins habile ni moins empressé à secourir les misères morales des âmes inquiètes ou troublées.

« Seigneur, a-t-elle écrit, donnez à ma vie un soir plein de lumière. » Ce vœu a été exaucé. La vieillesse est pour elle un sommet qui s'éclaire des rayons venant de l'infini. Lorsque le voyageur, parvenu le soir sur une hauteur frappée du soleil tandis que la vallée s'emplit d'ombre et de brume, se retourne et embrasse l'horizon d'un coup d'œil, il distingue mieux l'ensemble du chemin parcouru, les lignes dominantes de la contrée. Il semble aussi que l'âme, à mesure qu'elle s'élève sur les hauteurs de l'âge, voie plus nettement à travers l'invisible les grandes idées qui s'obscurcissent ou s'effacent pour le passant inattentif, distrait par le mouvement de la vie, la hâte du voyage, la chaleur du jour.

Ce que voit Mme de Blocqueville ce sont les vérités qui consolent, relèvent, fortifient. Il n'est personne qui ne se dise : « Je veux être heureux », et personne aussi qui ne souffre par sa faute. Nous donner le moyen d'éviter quelques-unes de ces fautes, nous épargner ainsi quelques douleurs, c'est la tâche que s'est proposée Mme de Blocqueville dans ce livre d'une observation fine, pénétrante, tentative d'une grâce ingénieuse et aimable pour essayer d'aider au bonheur de qui veut être heureux. « Chercher à être bon est l'unique ambition qui ne soit point une chimère », nous dit-elle; et, comme elle propose le remède sans l'imposer, elle ajoute : « Le peuple qui parle le plus de progrès demeurant le plus esclave de la routine, si ce petit livre n'est pas de votre goût, posez-le, et je ne vous en voudrai nullement, car les croyances discutées avec moi-même m'ont donné le goût de la belle humeur, et c'est bien là quelque chose. »

Le plus sûr moyen de moins souffrir est de marcher plus ferme au travers de la vie. Quels conseils pratiques, fruits d'une longue expérience, une femme du monde qui connaît les détours et les périls de l'existence mondaine, ayant beaucoup vu et beaucoup retenu, va-t-elle donner aux jeunes femmes pour les mettre en garde et les préserver ? Les pages suivantes répondront à cette question :

« Filles d'Ève, pitié pour vous-mêmes ! Infortunées jeunes femmes, liées par une union mal assortie, puissiez-vous savoir à temps que les consolations offertes à votre douleur par des paroles de miel, par des regards humides de sympathie, ne tarderont point à vous revêtir de la tunique brûlante de Déjanire, car *Enfer !* est le nom vrai du prétendu bonheur qu'on vous offre. D'ailleurs, veuve ou mariée, innocente ou coupable, la femme n'a pas le droit de deux amours. Rien n'est vrai, en dehors de l'amour dans le mariage, en dehors de la sécurité du droit chemin. Rien n'est réellement doux que les distractions permises. Le sentiment d'un bonheur tranquille, d'une estime que la femme ne saurait trouver qu'à l'ombre bénie du foyer, sont les seules joies que les filles d'Ève puissent goûter ici-bas. »

Voici la même pensée sous une forme bien saisissante : « Satan me parle à l'oreille, et j'ai peur ! Tout ce qui m'entoure : le ciel, les arbres, les fleurs, le chant des oiseaux, le bruissement joyeux des insectes dans l'herbe, tout enfin me parle volupté et bonheur ! Au travers des séductions miroitantes, enchanteresses, de la tentation, envoyez-moi, Seigneur, la vision prophétique des tristesses du péché !... Faites, oh ! faites « que la veille je me souvienne du lendemain », selon la belle parole de saint Nil. »

Ce n'est pas s'éloigner beaucoup de cet ordre d'idées que de transcrire ici ces réflexions sur le but providentiel de la beauté : « Terrible sera le compte qu'auront à rendre les femmes créées belles et qui auront dépensé en vaines, en dangereuses coquetteries, la puissance d'apostolat qui leur avait été donnée pour élever et convertir, non pour séduire et désespérer.

» Vous ignorez donc le bien que vous auriez pu faire, les douces joies que vous auriez pu ressentir, en apparaissant, anges de lumière et de miséricorde, dans l'obscure demeure où gémit et blasphème peut-être une famille déshéritée des biens de la terre et oubliée des heureux.

» Un instinct naturel porte toutes les créatures humaines à croire à l'idéale union de la beauté de l'âme et de la beauté du visage. En vous voyant apparaître, ces désespérés, et ils ne se tromperaient pas, vous regarderaient comme autant d'envoyées de Dieu. Les paroles de consolation tombées de vos lèvres, plus encore que l'aumône, seraient recueillies avec amour et rendraient le courage et l'espoir aux pauvres désolés.

» Sachez-le, la beauté commande la bonté : le vrai monstre humain, c'est une belle méchante. La superbe et terrible Méduse est un mythe méconnu.

» Il sera beaucoup demandé à qui aura reçu davantage. Gravez cette parole trop oubliée sur le miroir posé chaque matin devant vous, languissante beauté, qui ne sauriez trouver la joie ni la paix de l'âme dans de vaniteux triomphes, car ce ne sont pas de pareils succès que la Providence avait destinés à ces yeux pleins de persuasion et de douceur, à ces lèvres

ingrates, qui ne devraient laisser échapper que bénédictions, et qui s'oublient jusqu'à railler, jusqu'à murmurer.

» Le don de beauté, si souvent fatal à la femme, cesserait d'être un danger pour elle et pour les autres, si la femme savait user de ce merveilleux privilège selon les vues providentielles.

» Il n'est pas dans la nature de l'homme d'aspirer à ce qu'il sait ne pouvoir atteindre, et la vertu d'une femme est le plus sûr talisman contre la séduction de ses charmes.

» Femmes qui entrez dans vos délicieux et dangereux vingt ans, que ne pouvez-vous comprendre, dès le printemps de vos jours, ce que vous éviteriez de douleurs en vous tenant en garde contre les tentations d'une vie de plaisirs, prompts à fuir tout en vous préparant une triste vieillesse. Que ne pouvez-vous savoir avant l'épreuve, que l'amour divin, ayant non *charité*, épure le cœur et le met à l'abri de cet autre amour si séduisant au départ, mais qui cache, aux détours du sentier, le remords, la honte, les terreurs d'un abandon fatal, ces terribles et inévitables compagnons de l'amour coupable, l'homme n'étant enchaîné ni par le cœur, ni par la jeunesse. Seul l'amour-charité ne se lasse jamais, et, austère d'aspect tout d'abord, se révèle à vous, peu à peu, plein de sérénité et de chauds rayons.

» Oh ! vous surtout, femmes qui êtes belles et malheureuses, souvenez-vous que vous devez vous réfugier en Dieu pour être consolées et bénies, car il vous a marquées de son sceau. »

De ces conseils aux femmes qui ont le bonheur périlleux d'être belles, rapprochons, par un contraste assez piquant, ces exhortations à celles qui prendraient leur parti du péril pour avoir leur part du bonheur. M^me^ de Blocqueville plaide avec infiniment d'esprit et non moins de cœur les circonstances atténuantes de la laideur. « Vous qui êtes laides, n'enviez pas la femme admirée et charmante, qui peut souffrir de plus d'une douleur et redouter d'envieuses calomnies, propres à tuer son bonheur. Croyez qu'elle peut souffrir de l'envie qu'elle inspire bien plus que vous ne souffrez de

l'envie que vous ressentez, puisqu'en devenant bonnes, vous pouvez échapper à ce supplice, tandis qu'elle ne peut se dérober à la calomnie qu'en devenant laide.

» D'ailleurs, à quoi sert la beauté si la beauté ne fait point aimer celle qui la possède? Le Dieu bon qui a créé le soleil pour tous les hommes a créé l'amour pour tous les cœurs.

» L'esprit, la douceur, la bonté, remplacent souvent avec avantage des dons plus brillants sans doute, mais qui ne durent que peu d'années, et lèguent parfois en se flétrissant autant d'amertume que de regrets.

» Femmes laides ou belles, soyez indulgentes et sages, aimez noblement, profondément, et, laides ou belles, vous serez aimées, et vous marcherez paisibles et contentes dans le chemin béni qui conduit sans lassitude au pays de l'amour et de la jeunesse éternelle. »

Voici une belle page de profonde observation et de haute philosophie morale que ne sauraient assez méditer ceux qui pensent que l'on peut sans danger exclure Dieu de l'éducation: « Insensées et folles sont les mères qui veulent l'amour de leurs enfants et qui ne leur enseignent point, dès qu'ils commencent à penser, l'amour de Dieu et le culte de ses lois. A de rares exceptions près, les hommes ont besoin d'un frein : où le trouver en dehors de la foi? Il faut un appui à notre cœur fragile. Certaines natures exceptionnelles peuvent goûter le devoir, parce que le devoir a sa beauté et sa grandeur, mais on ne saurait compter sur les exceptions; nous ajouterons que la vertu sans Dieu a d'ordinaire une certaine rudesse qui éloigne du vertueux.

» La religion, au contraire, adoucit les caractères, rend l'union entre époux plus facile et plus profonde, et à son ombre les liens de famille revêtent un je ne sais quoi de solennel et d'attendri qui touche même les étrangers. Cependant, les enfants grandissent et les parents vieillissent: parfois même ils se font égoïstes, par lassitude, par souffrance, et trouvent simple que leurs enfants les soignent comme ils les ont soignés, sans songer aux différences essentielles qui séparent les deux âges. C'est alors que le beau commandement

imprimé dès le berceau dans le cœur de l'enfant : « Tes père et mère honoreras », inspire à l'homme en pleine possession de sa vie, et dont tous les moments ont leur intérêt, le besoin de payer en respect, en tendresses, aux pauvres vieillards assombris par le poids des années, les soins dont ils ont jadis entouré sa gracieuse faiblesse; tandis que les pères et mères sans foi religieuse, dans les heures amères de leur envieillissement, regrettent trop tard d'avoir compté sur les sentiments naturels prompts à se transformer en indifférence, et entendent vaguement retentir au fond de leur cœur cette parole fatale : « Aux pères ingrats envers Dieu, les fils sans amour. »

Un écrivain distingué, homme de sens et d'expérience, et, au témoignage de Sainte-Beuve, sentant à merveille la société moderne, l'éducation moderne par la société, non par les livres, ayant l'entente des choses, la vue nette, précise, positive, l'observation sensée, utile et piquante, M. Fiévée, a écrit quelque part : « Toutes les lectures ne conviennent pas plus à toutes les têtes que tous les vins ne conviennent à tous les tempéraments. Il y a dans la masse des livres de chaque nation, un désordre qui doit nécessairement mener la plus grande partie de ceux qui étudient à l'erreur savante, la plus dangereuse de toutes. » Cette rupture d'équilibre entre l'éducation théorique et l'éducation pratique, ce parti pris qui subordonne à une conception systématique la vérité expérimentale, est l'un des maux de notre temps que Mme de Blocqueville combat avec le plus de force. C'est par le témoignage des faits, par l'observation de la vie qu'elle réfute les théoriciens orgueilleux qui, au nom du progrès des sciences et de la liberté, détournent l'âme de l'adoration du Créateur, cause première de toutes les magnificences de la création, et à ce titre unique couronnement rationnel des théories scientifiques. Elle demande à l'histoire les noms des patients, des illustres travailleurs qui, au milieu des désordres politiques et des désastres de la guerre, après les invasions barbares, ont reconstruit la société. D'où la lumière intellectuelle a-t-elle jailli d'abord? Incontestablement du

cloître et du clergé. Et si l'on passe du domaine de la science aux œuvres de courage et de charité, on voit les Évêques et les Papes plaider avec autant de fermeté que d'éloquence la cause des peuples auprès des rois, en même temps que la foi chrétienne, assurant le respect de la loi morale, apprend à tous les cœurs à s'aimer, à se dévouer mutuellement, à faire régner pour le bien de tous la sainte loi de miséricorde et d'amour. Ecarter l'idée de Dieu, la fortifiante pensée d'un Père céleste qui console, récompense ou pardonne, chasser les religieux, persécuter les prêtres, fermer les couvents, c'est un attentat contre l'*esprit* et un crime contre l'humanité souffrante. Insensés sont les rêveurs ambitieux et félons, qui aspirent à fonder une société nouvelle par la persécution et la haine. Il faut éclairer, en dépit d'eux-mêmes, ceux qui nous précipitent avec eux vers l'abîme, car, loin de pouvoir rien fonder, la persécution et la haine tardent peu à engendrer la haine et la persécution. Ceux qui prétendaient émanciper l'homme sont fatalement les premières victimes de la bête féroce qu'ils ont délivrée de tout frein et qui se déchire elle-même.

« Vous qui voulez arracher des cœurs la divine espérance des récompenses ineffables, des revoirs bénis, dit éloquemment M^me^ de Blocqueville, avez-vous songé que, plus cruel mille fois que l'assassin des corps, car celui-ci délivre parfois l'homme de lourdes douleurs, se montre l'assassin des âmes, puisqu'il voue l'homme aux sombres désespoirs d'ici-bas et à l'effrayant inconnu du tombeau ? Que donnez-vous en échange de ce que vous ôtez ? »

J'ai indiqué quelques-unes des idées qui forment la trame du livre de M^me^ de Blocqueville. Elles sont présentées avec une variété de tours, une justesse d'expressions, une certitude de jugement qui rappellent le mot de Daniel Stern : « Le bon sens est le concierge de l'esprit; son office est de ne laisser ni entrer ni sortir les idées fausses. » Comme un dernier exemple de ces diverses qualités, je citerai la page suivante où elles me semblent heureusement réunies :

« Descartes a dit, et chacun d'applaudir à cette parole

considérable : « Je pense, donc je suis. » Autorisés par cet exemple et avec une certitude égale nous disons : « Mon cœur ressent Dieu, donc Dieu est. » Et en effet, il serait totalement impossible de sentir ce qui ne serait pas. Cette sensation intime d'une puissance invisible, mais inévitablement présente, ne semble-t-elle pas la plus concluante affirmation de l'Être suprême ?

» Sans doute, on peut répondre : « Vous sentez Dieu ou vous croyez sincèrement sentir Dieu, je l'admets; mais pourquoi tels et tels, pourquoi moi que voici, ne sentirions-nous pas Dieu aussi bien que vous, si Dieu était? »

» Niez-vous le mouvement, niez-vous la sensibilité, qui sont votre partage, parce que le pauvre paralytique qui végète tristement ici-bas ne ressent pas ce que vous sentez ? Votre argument est donc essentiellement réfutable.

» Niez-vous l'atmosphère, niez-vous l'air dont vous existez matériellement, parce que vous ne les voyez pas? Eh bien ! Dieu est l'atmosphère de l'âme, et cette atmosphère divine influe sur toutes les âmes; mais toutes les âmes ne la sentent pas, ou mieux la ressentent, comme nos poumons absorbent l'ozone, sans y songer.

« Dieu sensible au cœur, c'est la foi parfaite », a excellemment écrit Pascal; mais Pascal, étant homme, peut être contredit ; j'aime donc mieux appuyer mon raisonnement à un fait palpable et matériel, car la matière s'impose et ne se discute pas.

» L'état de paix, de bien-être, sans cause appréciable, que nous ressentons quand notre âme est intuitivement contente d'elle-même; le trouble, l'écrasante tristesse, qui nous assombrissent au milieu de la plus brillante fête, si nous avons vaguement conscience d'un tort grave ou d'un état latent d'imperfection, sont certainement les douloureux symptômes du mécontentement du Maître toujours présent, du Maître à la fois impérieux et miséricordieux, qui nous encourage par une douce paix intérieure, qui nous avertit par une gêne incessante et insupportable que nous sommes sortis de la voie droite.

» On se croit profond en répétant : « Pourquoi Dieu permet-il le mal puisqu'il le déteste? » Tout simplement parce que Dieu est le libéral exquis qui a voulu laisser à l'homme le beau droit de choisir sa destinée dans une fière liberté, puis encore la faculté de parer son individualité de bonté, de charité, de noblesse, de se faire enfin seigneur en la cour suprême de l'Éternel, tandis qu'en obéissant à ses instincts inférieurs l'homme s'édifie, dans de continuelles alarmes, une personnalité laide, triste et craintive.

» Efforçons-nous donc de sentir l'ineffable présence du « Tout-Puissant, du partout présent », afin d'en jouir dès la terre en empruntant à notre avenir supérieur un peu de sa paix, de sa douceur, et surtout un peu de l'amour béni, qui rafraîchira tout notre être au lieu de le brûler. »

J'arrête mes citations à cette page d'une délicatesse féminine et d'une subtilité suggestive. Mais avant de fermer ce livre, je me demande si tant de pensées lumineuses répondent au sentiment de notre temps ou sont seulement des éclairs étincelant à travers une intelligence supérieure pour aller s'éteindre dans la nuit. A ne considérer que les lourds nuages qui montent dans le ciel orageux, on pourrait croire à des lueurs isolées et fugitives. Et voici pourtant que d'un tout autre point de l'horizon, dans un milieu social bien différent, s'élève une jeune voix qui redit les mêmes choses. Cette voix qui n'est point solitaire, mais qui parle au nom de toute une nouvelle génération, célèbre *Ce qui renaît toujours*. C'est le titre que M. Jean Carrère donne au recueil de vers qu'il vient de publier, avec cette dédicace : « A la nouvelle génération, à mes amis connus ou inconnus, à ceux qui, humbles et obscurs comme moi, veulent puiser leur grandeur dans la grandeur d'un idéal d'amour humain, je dédie cette œuvre de foi pour m'avoir donné l'espérance. »

Or, ce qui renaît toujours, ce que saluent ces jeunes gens, las de l'aridité du positivisme doctrinal, de l'insuffisance du dogmatisme scientifique, de l'inertie amollissante du pessinisme, ce qui brille à l'horizon, non pas dans la lumière déclinante du couchant, mais sous la clarté grandissante de

l'aurore, c'est la foi dans l'idéal, et avec elle toutes les vérités entrevues par Mme de Blocqueville à travers l'invisible.

(A suivre.) Gaston DAVID.

LES " MÉMOIRES " DU CARDINAL MAURY [1]

Une de ces bonnes fortunes, qui arrivent surtout à ceux qui les méritent, vient d'échoir à notre laborieux confrère, Mgr Ricard, l'auteur justement apprécié de l'*École Menaisienne* et de la *Vie de Monseigneur de la Bouillerie*. Il a reçu de Mme la marquise de Biliotti, petite-nièce du cardinal Maury, communication des papiers de ce prélat et il y a trouvé la matière d'une publication extrêmement importante pour l'histoire ecclésiastique. J'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt ces deux gros volumes et j'espère n'être pas désagréable aux lecteurs de notre *Revue* en leur disant un mot de ce qu'ils contiennent. Dans ma pensée, il ne s'agit pas ici d'un compte rendu bibliographique proprement dit, d'une de ces études critiques minutieuses où l'on passe au crible le corps et les notes d'un ouvrage. Quand on est un peu du métier, on sait par expérience qu'en pareille matière, la perfection n'est guère de ce monde et que ceux-là seuls ne se trompent jamais qui ne font rien. Aussi n'éprouve-t-on pas précisément le besoin de chercher chicane aux gens qui se sont donné beaucoup de mal pour mettre à la portée du public des documents précieux. Au reste, je me hâte de dire que la présente édition des papiers de Maury est très suffisante et qu'il faut féliciter l'éditeur littéraire de l'avoir si promptement et si bien menée à terme.

Le mot *Mémoires* dont je me suis servi en tête de cet article n'est pas exact, bien qu'il se trouve au frontispice des deux volumes de Mgr Ricard. Ils ne nous donnent pas du tout les mémoires de Maury, au sens qu'on rattache d'ordinaire à cette expression. Le cardinal

(1) *Correspondance diplomatique et mémoires inédits du cardinal Maury* (1792-1817), annotés et publiés par Mgr RICARD. Lille, Société de Saint-Augustin, 1891. 2 vol. in-8° de LXI-520 et 580 p., avec deux portraits.

a-t-il écrit un récit de sa vie ou du moins des principaux événements auxquels il a été mêlé? Je n'en sais rien; en tout cas, Mgr Ricard ne publie rien de semblable. Ce qu'il nous offre, c'est une grande partie de la correspondance de son héros, ou, si l'on veut, de son client. On ne peut, évidemment, avec la meilleure volonté du monde, donner que ce qu'on a, en matière de documents surtout. Mais la valeur de cette correspondance de Maury est vraiment considérable. Elle le fait bien connaître lui-même; elle est pleine de particularités curieuses sur plusieurs des personnages les plus en vue, entre ceux qui occupèrent la scène de 1792 à 1815; elle abonde en révélations sur la politique ecclésiastique de Louis XVIII, durant son exil de Mittau et de Varsovie; elle apporte une contribution de premier ordre à l'histoire du Conclave d'où sortit l'élection de Pie VII; elle ne saurait être négligée par les écrivains qui voudront retracer, une fois de plus, les négociations du Concordat.

Maury était né à Valréas, dans le Comtat-Venaissin, en 1746. La conditions de ses parents était très humble. Il en sortit, à force de talent, de travail et d'entregent. Les grands événements de 1789 le trouvèrent membre de l'Académie française et assez largement pourvu de bénéfices. Élu député aux États généraux par le bailliage de Péronne, il prit vite position. Il n'avait guère de chances, sous l'ancien régime, d'arriver aux suprêmes honneurs de l'Église; il aurait donc pu, et en nombreuse sinon honorable compagnie, se jeter dans le mouvement dont les Sieyès, les Grégoire et autres personnages du même acabit étaient les chefs. Il eut la sagesse de faire tout le contraire et nous n'avons aucune raison de penser qu'il ait été déterminé par d'autres motifs qu'une sincère et forte conviction. Il se posa donc en défenseur des vrais principes et les soutint constamment avec infiniment d'énergie, de sang-froid et d'éloquence. Exécré par tous les ennemis de la monarchie et de la religion, en butte aux injures et aux mauvais traitements de la canaille déchaînée, il lutta pied à pied pendant deux ans et, on peut le dire sans exagération, il se couvrit de gloire. La dissolution de la Constituante mit fin à son rôle actif en France. On sait qu'aucun des membres de cette assemblée n'était éligible à la Législative. Le courageux défenseur de l'Église se décida à émigrer et personne ne saurait le blâmer de cette détermination.

C'est à cette époque seulement (fin de 1791) que se rapportent les plus anciens des papiers confiés à Mgr Ricard. Nous n'avons donc rien ici sur le rôle de Maury pendant la Constituante. C'est une grosse déception, pareille à celle que nous ont fait éprouver les *Mémoires de Talleyrand*. Mais, de 1792 à 1817, les archives du château de Beauregard fournissent amplement les moyens de suivre le futur cardinal à toutes les étapes de sa vie agitée. Voici, dès le mois d'août 1791, les lettres pressantes du cardinal Zelada l'appelant à Rome, auprès de Pie VI. Elles étaient conçues en termes flatteurs à l'excès et bien propres à gonfler le destinataire. Il obéit à l'invitation qui lui était si aimablement faite; mais il prit par le plus long et ne résista pas au plaisir de se montrer à Coblentz où le comte d'Artois trônait au milieu des émigrés. Il y prouva plus d'une fois qu'il avait bec et ongles. Ses bons mots sont connus et je ne les rééditerai pas.

A peine arrivé à Rome, il est reçu à bras ouverts par le Souverain Pontife, par le Sacré Collège et surtout par le cardinal Zelada, enfin par Mesdames de France, tantes du roi. Notre abbé devient tout à coup un des plus grands personnages de la cour pontificale; il est sacré archevêque de Nicée, le 1er mai 1792, et, quelques jours après, accrédité, en qualité de nonce extraordinaire, près de la Diète qui devoit donner la couronne impériale à François II. Mgr Ricard publie toute la correspondance de Maury avec le secrétaire d'État de Pie VI, durant cette ambassade. Ces lettres, sans mériter, ce me semble, l'admiration enthousiaste formulée par l'éditeur en termes assez discutables (1), sont vraiment agréables, spirituelles et instructives. Changeront-elles l'opinion des meilleurs juges sur la capacité diplomatique de Maury? Prouveront-elles qu'il avait « la tenue réservée qui convient à un ambassadeur »? Je ne le pense pas. Mais elle feront honneur au zèle avec lequel il a profité de sa mission pour combattre le joséphisme et le jansénisme qui infectaient les cours ecclésiastiques d'Allemagne; elles jetteront un jour nouveau sur la situation lamentable, au point de vue religieux et moral, de

(1) « Nous avions là une leçon de style où s'alliait la noblesse majestueuse de Bossuet avec l'esprit de Voltaire. » Le rapprochement de ces deux noms est bizarre. J'ajoute qu'il faut beaucoup de bonne volonté pour retrouver le style de Bossuet dans la prose de Maury.

ces petites principautés que la Révolution, messagère de la colère divine, allait emporter sans retour. Elles mettent bien en lumière aussi ce contentement de soi et cette vanité toute méridionale du prélat enivré de sa nouvelle fortune, qui devaient exercer sur la fin de sa carrière une si désastreuse influence. Qu'on lise son récit des dîners impériaux auxquels il prend part, tout près du roi de Prusse.

De retour à Rome, il s'occupe activement des affaires ecclésiastiques de France et rédige pour la Congrégation qui les traite un mémoire très important dont Mgr Ricard nous donne une exacte analyse et de longs extraits. Entre temps, il se livre à une dure polémique contre M. Émery au sujet d'un serment nouveau exigé par la Législative. Tout Français salarié par l'État devait jurer « de maintenir de tout son pouvoir la liberté, l'égalité et l'exécution de la loi ». L'archevêque de Nicée, alors bien en sûreté, le prenait de très haut et faisait la leçon en termes virulents à un homme qui allait affronter les cachots de la Terreur et qui devait, en 1811, braver sans effroi les foudres impériales : « La religion que vous m'avez enseignée ne connaît point ces honteuses capitulations et on ne transige pas avec la foi. Mais la crainte de la déportation? Oh! la crainte du martyre ne doit arrêter personne, etc. »

Dans les premiers mois de 1794, le chapeau de cardinal, sollicité par le comte de Provence, était accordé, par Pie VI, à Maury qui devenait en même temps évêque de Montefiascone. Il paraît s'être sérieusement occupé de son petit diocèse, durant quelques années, et Mgr Ricard consacre à son administration un intéressant chapitre. Mais le gouvernement d'une telle église n'était pas fait pour donner satisfaction à l'impérieux besoin de bruit et d'action qui tourmentait le cardinal. Des événements d'une exceptionnelle gravité l'en firent sortir au bout de quelques années. En 1798, il dut fuir devant les Francais qui avaient de nouveau envahi l'Italie, et il fut obligé de se refugier à Venise. Peu après, le Directoire porta sacrilègement les mains sur la personne sacrée du Souverain Pontife qui mourut captif à Valence le 29 août 1799, après avoir été la victime de traitements odieux.

Vers cette époque, Maury commença à entretenir avec Louis XVIII une correspondance politique régulière. Cette correspondance vraiment précieuse a été retrouvée, déchiffrée et publiée par

Mgr Ricard qui rend ainsi aux historiens un service considérable. Le « royalisme » du cardinal est alors tout à fait « fidèle et actif ». (Il se rend lui-même ce témoignage.) Toutes les semaines, il écrit à son auguste correspondant et lui envoie, avec une entière liberté de langage, des nouvelles politiques et religieuses de toute sorte. Il disserte abondamment sur les événements, conseille et prophétise au besoin. La suite des choses devait démontrer qu'il n'était « ni prophète ni fils de prophète ». Mais il joue un autre rôle que celui de mouche de coche; il rend des services véritables. C'est ainsi qu'il obtient des cardinaux qu'ils notifient au royal exilé, comme à un prince régnant, la mort de Pie VI. En retour, il est officiellement chargé auprès du conclave des intérêts de son « maître ». Quand le Sacré-Collège est enfin réuni pour l'élection du nouveau Pape, il continue à écrire beaucoup, spirituellement, méchamment, et sa chronique n'est pas tout ce qu'il y a de plus édifiant. Ses éminentissimes confrères y sont très souvent égratignés. Le cardinal Zelada, auquel il devait tant, est devenu vieux et impotent : ce n'est plus qu'un « mauvais os à ronger »; son ambition sénile « inspire une grande pitié pour la nature humaine ». Gerdil est « décrépit autant qu'ambitieux ». Antonelli « a la maladie de parler et la maladresse de parler le premier. Martiniana est un « homme sans tête ». Chiaramonti est « doux, honnête et très fin », mais « d'une capacité commune ». Le conclave fut, on le sait, scandaleusement long (il dura du 1er décembre 1799 au 14 mars 1800); mais on y vit se vérifier une des meilleures pensées que Maury ait jamais exprimées : « Votre Majesté, écrivait-il à Louis XVIII, connaît trop bien les hommes pour se scandaliser de ces confidences. *Dieu se sert du ressort des passions humaines pour l'accomplissement de ses desseins.* » Malgré toutes les intrigues qui se nouèrent et se dénouèrent sans relâche pendant trois mois et demi, le cardinal Chiaramonti fut élu et devint Pie VII.

Les lettres par lesquelles Maury annonce ce grand événement sont infiniment curieuses. Il a obtenu que le nouveau Pape écrive de sa main à Louis XVIII son élection. Il annonce ce succès, puis il ajoute : « Je suis ivre de joie, Sire, au milieu du tintamarre qui m'environne. *Le nouveau Pape a toujours été de mes amis, depuis mon arrivée en Italie.* Il m'a fait, ce matin, en particulier et ensuite

en public, l'accueil le plus aimable et le plus attendrissant et il m'a dit qu'il s'occuperait très incessamment de mon sort, ainsi que de celui de mon frère et de mon neveu, tous les deux ecclésiastiques... Ce que je mets fort au-dessus de toutes les grâces, je puis le dire, c'est *la justice unanime que le Sacré-Collège rend à ma droiture, à ma constance et à mon cœur.* » Rien que cela. — Huit jours après, il revient sur ses affaires. Il a obtenu que son neveu âgé de vingt-un ans, « dont il espère faire un sujet », soit nommé chanoine de Saint-Pierre de Rome. « Ce bénéfice vaut 6,000 livres et ouvre très honorablement la carrière de la prélature. » Pour lui, il croit pouvoir compter sur l'archevêché de Fermo, « qui vaut 70,000 livres »; mais il ne le recevra « avec une pleine satisfaction, qu'en obtenant pour son frère l'évêché de Montefiascone ». Heureusement qu'un peu plus loin, il dit au roi des choses d'un plus grand intérêt et ceci est vraiment très beau : « Quand nous eûmes reconduit le Pape à la salle des parements, Sa Sainteté répondit supérieurement bien à la harangue de félicitations du Sacré-Collège. Entre autres idées remarquables de son discours qui semblait improvisé, il y eut un trait qui nous fit tous fondre en larmes. Le Pape fit en très peu de mots un grand éloge de son prédécesseur. « Voilà, poursuivit-il, l'état déplo-» rable dans lequel Dieu me remet son Église à gouverner. Ah! si sa » justice n'est pas encore satisfaite, s'il lui prépare encore de » nouveaux désastres pour l'épurer, je le supplie, je le conjure de » décharger sur moi seul toute sa colère; je lui offre, dans ce moment » et pour toujours, ma propre personne en holocauste. Oui, que » l'Église respire, qu'elle triomphe de l'impiété, que tous les souve-» rains recouvrent leur autorité, pour rétablir, sur cette terre si » coupable et si malheureuse, l'ordre de la Providence; et moi, que » je souffre, que je périsse! Je me dévoue à l'exil, aux fers, à la » mort; je ne mérite rien de plus et je ne demande grâce à Dieu que » pour l'Église! » Nos sanglots unanimes interrompirent son discours et il fondit en larmes comme nous. » Quelle admirable scène! Les événements devaient prouver que le saint Pontife avait parlé de l'abondance de son cœur et qu'il n'était pas de ceux dont les serments sont éphémères.

Peu de temps après l'élection de Pie VII, Maury fut officiellement accrédité près de lui, en qualité de ministre plénipotentiaire

de Louis XVIII. Il faut reconnaître que, durant son long exil, ce prince supporta ses infortunes avec une grandeur vraiment royale. Jamais il ne douta de son droit ; jamais il ne s'abaissa à des compromissions qui l'eussent pu faire déchoir de sa dignité. Ses dépêches et ses notes à Maury sont empreintes d'une majesté vraie. Ce n'est pas que le fond en soit toujours inattaquable. Quand les négociations du Concordat commencèrent, Louis XVIII et son agent ne négligèrent rien pour les contrecarrer. On comprend dans une certaine mesure qu'un prétendant envisage surtout une telle question au point de vue de son intérêt politique; mais j'avoue ne pas comprendre du tout qu'un cardinal abonde dans ce sens et par ses écrits et par ses actes. Le Concordat se fit pourtant. Pie VII, pour le bien spirituel de trente-cinq millions de catholiques, alla aux dernières limites des concessions possibles ; Bonaparte abusa de sa force et forgea des chaînes à l'Église de France, chaînes qui meurtrissent encore aujourd'hui les fidèles et le clergé surtout. Mais aussi la persécution cessa pendant un temps et les églises furent rouvertes. La correspondance de Louis XVIII et de Maury, pendant la période du Concordat, est très instructive, très tristement instructive. Nul plus que le cardinal n'encouragea les évêques dissidents à refuser la démission qui leur était demandée dans l'intérêt suprême de la paix religieuse, par le Père commun des fidèles. Il ramassa alors les pires arguments du vieux gallicanisme régalien et parlementaire, lui dont l'ultramontanisme fervent avait tant scandalisé, au moment où il arrivait à Rome, simple abbé, le vieux cardinal de Bernis.

On sait comment les ardeurs légitimistes de Maury s'amortirent subitement ; comment, n'ayant plus à l'endroit des Bourbons, dont la cause lui semblait définitivement perdue, « ni foi ni espérance », il fit, sans réserves, sa soumission à l'empereur triomphant ; comment lassé de son isolement à Montefiascone, qu'il appelait « une persécution », il revint à Paris. Il reçoit le traitement de trente mille francs des cardinaux français. Il devient, avec de gros appointements, l'aumônier du prince Jérôme ! Le voilà rentré à l'Académie française où il se fait donner du Monseigneur par ses collègues. Ce n'est pas tout, hélas ! Nommé archevêque de Paris et se voyant refuser ses bulles par Pie VII, il administre le diocèse comme vicaire capitulaire, malgré les lois formelles de l'Église et les ordres exprès du

Pontife captif. Toute cette histoire est absolument lamentable et rarement on a vu plus honteuse palinodie. La justice du reste ne se fit pas trop attendre. Elle vient *pede claudo,* mais il est rare qu'elle n'arrive pas, même en ce monde. Rentré en 1814, le comte d'Artois enjoint au prétendu archevêque de Paris de quitter la France ; le Pape le suspend de toute juridiction sur l'église de Montefiascone qu'il avait abandonnée. Sa conduite équivoque durant les Cent jours achève sa perte. Il est emprisonné au château Saint-Ange. Bientôt pourtant, au prix de la résignation de son évêché, il obtient le pardon de l'angélique Pie VII. Seuls les Bourbons furent implacables. Il faut bien reconnaître que, politiquement parlant, leur conduite fut explicable à l'endroit d'un homme qui après avoir été si longtemps leur ami et leur agent, les avait indignement trahis. Pour l'âme de Maury, cette chute cruelle fut une grande grâce. La piété et l'étude consolèrent ses dernières années et sa mort fut entourée de tous les secours de la religion.

J'ai dû passer très rapidement sur le second volume de l'ouvrage de Mgr Ricard, m'étant étendu quelque peu sur le premier. Et cependant, même dans celui-là, que de choses intéressantes j'ai dû omettre ou traiter superficiellement ! Je le répète, cette correspondance de Maury méritent la très sérieuse attention de quiconque sait s'intéresser, comme il convient, à la grande histoire. C'est à elle que Mgr Ricard a rendu, en publiant ces curieux papiers, un signalé service. Et il a eu en cela d'autant plus de mérite, qu'ils n'ajouteront rien à la gloire du cardinal, son compatriote, *Magis amica veritas,* a dû se dire, avec beaucoup de raison, notre savant confrère.

Formulerai-je en terminant une appréciation sur le personnage qui fait l'objet de cette importante publication ? Je n'aurai pas besoin de me mettre en grands frais pour m'acquitter de cette besogne. Je citerai simplement, avec leurs dates, quelques textes significatifs.

« Prenez garde, messieurs, disait un jour l'abbé Maury à la Constituante. Il est dangereux de faire des martyrs ; il est dangereux de pousser à bout des hommes qui ont une conscience et qui, préférant la mort au parjure, vous prouveront par l'effusion de leur sang qu'ils savent forcer votre estime. » C'était fort bien et je veux croire que l'orateur était convaincu quand il proférait ces éloquentes paroles. Mais il ne devait pas avoir l'honneur de mourir pour la

cause dont il s'était fait le champion, et son premier serment ne l'enchaîna pas à jamais.

Il écrivait en 1792 à M. Émery : « En se rassurant sur la pureté de ses intentions, on cherche des prétextes de relâchement, sans s'avouer à soi-même les véritables motifs de sa faiblesse. On se flatte, peut-être avec raison, de faire du bien en France. On est secrètement attaché à sa fortune, à ses amis, à l'espoir de conserver son état, au séjour de Paris et de son pays. On est las de combattre ; on désespère d'un plus heureux avenir. On n'examine pas si on ne se sacrifie pas soi-même par tous ces sophismes qui semblent tendre à la plus grande gloire de Dieu... *Les principes doivent marcher avant tout et c'est entre eux et nous qu'il faut opter dans ce moment de crise*. Dieu ne nous abandonnera pas, si nous sommes fidèles et si nous ne cherchons que sa gloire, enfin *si nous savons mourir avec notre honneur tout entier*. » Voilà de hautes pensées noblement exprimées. Comment Maury ne s'en est-il pas souvenu plus tard ?

A Louis XVIII, 4 septembre 1799 : « Ce n'est que sous la protection et sous les auspices de Votre Majesté, que je veux me battre avec tous les jacobins passés, présents et futurs. » — 30 novembre : « Je reçus hier l'*adorable* réponse dont Votre Majesté a daigné m'honorer et me favoriser le 20 du mois dernier, et je l'en remercie *en me prosternant devant tant de bonté*. C'est tout ce que mon admiration et ma reconnaissance osent se permettre de dire à un tel maître et qui l'est en vérité de toutes les manières... Je suis avec le respect le plus profond, *jusqu'à l'effusion de la dernière goutte de mon sang inclusivement*, de Votre Majesté... » — 20 avril 1803 : « Plus je médite sur l'important récit que Votre Majesté a daigné me communiquer (1), plus je le trouve conforme à l'honneur, à la raison, à la saine politique et aux véritables intérêts du roi. Sa grande âme s'y peint tout entière ainsi que son génie... J'adhère de cœur et d'âme au contenu de la note (2). » — 20 septembre : « J'ai reçu la superbe dépêche dont Votre Majesté a daigné m'honorer, le 10 du

(1) Il s'agissait de la proposition de renoncer, moyennant compensation, au trône de France, que Bonaparte avait fait faire à Louis XVIII par l'intermédiaire du roi de Prusse.

(2) En même temps, Maury écrivait à M. d'Avaray qu'il n'approuvait pas la réponse du chef de la maison de France.

mois d'août. Sans la moindre adulation, sans la moindre complaisance et sans autre déférence que l'assentiment dû par un esprit sage à la vérité, je déclare que ce nouveau chef-d'œuvre a porté la conviction la plus entière et la plus irrésistible dans mon âme. »

A M. de Bonnay, secrétaire de Louis XVIII, 5 décembre 1803 : « Les vertus du roi, son génie et ses malheurs sont à mes yeux, comme aux vôtres, de très sûrs garants des présages que vous formez sur son règne, dès que Dieu nous fera la grâce de relever son trône. *Cet espoir consolant ne s'éteindra jamais dans mon âme et j'en ai besoin pour aimer la vie.* »

Quand on a eu avec un prince des rapports comme ceux que Maury eut avec Louis XVIII, quand on a été le confident de ses secrets les plus intimes, quand on lui a écrit des centaines de lettres sur ce ton, si l'on veut garder le droit de se respecter soi-même, on ne change pas de cocarde ; on ne se jette pas aux pieds du rival de son « maître », aux pieds de celui qu'on a traité d'usurpateur. C'est pourtant ce qu'a fait Maury. Qu'on lise ses épîtres de 1803, 1804 et 1805 à Fesch (1) et à l'Empereur à qui il ose écrire (août 1804) : « Je sens vivement, Sire, dans ce moment surtout, le bonheur de n'être que conséquent et fidèle à mon invariable doctrine en déposant, aux pieds de Votre Majesté Impériale, l'hommage de mon adhésion pleine et entière au vœu national qui vient de l'appeler à la suprême puissance impériale et d'assurer solidement la tranquillité de l'avenir en assignant à son auguste famille un si magnifique héritage. Un diadème d'empereur orne justement et dignement à mes yeux le front d'un héros qui... a rétabli la religion dans son empire (2)... » Et que dire de cette lettre du 6 décembre 1805 : « Sire, je m'empresse, en sujet fidèle, de déposer aux pieds de Votre Majesté Impériale et Royale l'hommage des vœux que je forme

(1) *Dès le 15 juin 1803*, il suppliait platement l'oncle de Bonaparte de lui faire l'honneur de s'arrêter au palais épiscopal de Montefiascone. Dans une lettre de 1805, il lui faisait part de son « admiration profonde pour le héros dont les mains triomphantes ont relevé le trône au milieu de l'anarchie, en s'exposant aux plus grands dangers, et qui règne ainsi sur la France, en vertu du plus magnifique de tous les titres, puisqu'il en a été le sauveur, avant que la reconnaissance nationale et la sûreté commune l'en eussent proclamé le souverain ».

(2) Par le Concordat que Maury avait indécemment combattu et à propos duquel il taxait Pie VII de « bassesse ».

pour la conservation de ses jours, la plénitude de son bonheur, etc. C'est un devoir doux et facile à remplir pour tout bon Français... *Je me prosterne devant tant de gloire* et je m'enorgueillis de mon souverain. » Voilà dans quelle posture se mettait, devant le César triomphant, l'homme qui, en 1802, enveloppait dans une commune réprobation les évêques qui consentaient, pour le bien des âmes, à rentrer en France et à reprendre leur rang dans la hiérarchie, et flétrissait la « faiblesse » de Mgr d'Aviau. Il est vrai que le 7 décembre 1815, Maury écrira en ces termes à Louis XVIII : « Sire, c'est pour mon âme un besoin et un bonheur, autant qu'un devoir, de mettre aux pieds de Votre Majesté le fidèle hommage des souhaits que mon cœur forme pour Elle à ce renouvellement d'année... Nous verrons renaître dans tous les cœurs cet amour sacré pour le roi qui fut en tout temps le véritable esprit public et le noble patriotisme de notre nation... »

Il a fallu au cardinal Maury un étrange courage ou plutôt une singulière inconscience, pour qu'il se résolût à conserver les minutes d'une telle correspondance. C'est une belle chose que le talent; l'intégrité des mœurs est bien plus encore. Mais qu'est-ce que tout cela, sans le caractère qui fait le *justum et tenacem propositi virum*? C'est justement ce qui manquait à Maury; aussi fut-il successivement, et en poussant l'adulation à d'invraisemblables excès, le courtisan de Louis XVIII et de Napoléon. Il fut aussi la victime de cette ambition insatiable qui lui fit commettre vis-à-vis de Pie VII et de l'Église une véritable trahison, quand il usurpa le gouvernement du diocèse de Paris. Il y aurait là matière à bien des réflexions. Le lecteur saura les faire lui-même. Si, d'ailleurs, comme je le souhaite, il se résout à aborder directement les deux importants volumes de Mgr Ricard, il y trouvera aussi, je suis heureux de le dire, quelques motifs pour atténuer la sévérité du jugement qu'impose la dernière partie de la carrière de Maury. Si chez lui le caractère était déplorablement faible, l'esprit était sagace et plein d'agrément et le cœur était bon. Mais que Dieu garde son Église de chefs à qui manquerait ce don de la fermeté vis-à-vis de la puissance séculière, auquel rien ne supplée, et qui pourraient se montrer, fût-ce un seul jour, accessibles aux suggestions misérables de l'ambition !

E. ALLAIN.

UN MOT SUR LE PÈRE FÉLIX

Un des plus fidèles amis et collaborateurs de la *Revue Catholique* nous adresse, de Paris, à l'occasion de la sainte mort de l'illustre conférencier de Notre-Dame, les lignes suivantes, auxquelles nos lecteurs ne reprocheront que leur laconisme :

Au temps où le P. Félix, qui vient de mourir, occupait avec éclat la chaire de Notre-Dame, mon père monta jusqu'à sa cellule pour se confesser. Le grand prédicateur était en train de la balayer ; il interrompit cet humble travail et reçut son pénitent avec une amabilité charmante.

Ceux qui l'ont entendu prêcher voient encore l'illustre jésuite, après s'être agenouillé sous la bénédiction de l'archevêque de Paris, redresser sa taille qui était au-dessous de la moyenne, mais ferme et proportionnée, appuyer solidement ses deux mains sur le bord de la chaire, abaisser un regard clair, net, décidé, sur cette incomparable assemblée, et développer alors en les accentuant avec un geste sobre, mais avec une rare énergie, des phrases quelquefois si longues, qui demandaient à sa poitrine tant de souffle et à son esprit tant d'équilibre et de logique. A certains moments, le P. Félix sentait lui-même qu'il s'était si complètement rendu maître de son auditoire, qu'il avait si bien forcé l'incrédulité dans ses derniers retranchements, qu'on surprenait dans les coins de sa grande bouche d'orateur comme un sourire triomphant et même légèrement sarcastique.

Eh bien ! dans sa cellule, le religieux avait paru à mon père aussi grand, plus grand peut-être qu'au moment où il tenait son auditoire subjugué au pied de sa chaire sous la force de ses raisonnements.

L'humilité, la charité ont plus de puissance encore que le talent. Une réflexion se présente à cette occasion : on cherche des remèdes aux maux actuels de l'Église et de la société; le salut n'est-il pas toujours dans l'Évangile, dans la sainteté?

*

LA FAÇADE DE L'ÉGLISE SAINT-BRUNO

Notre municipalité bordelaise vient de voter soixante mille francs pour la restauration des peintures de l'église Saint-Bruno. Ce chiffre considérable a réveillé l'attention du public artistique. Faut-il le dire ? A force de passer devant un monument, nous finissons par l'oublier. Que de fois nous allons accompagner nos amis défunts jusqu'au cimetière ! Que de fois nous traversons la place ! Nous savons qu'il y a dans cette église, ancienne chapelle des Chartreux, des tableaux précieux pour l'art et pour l'histoire, des statues incomparables, des marbres de toute beauté, des fresques dignes de l'Italie, et nous passons, remettant à plus tard une visite nouvelle à toutes ces merveilles.

Aussi le vote de soixante mille francs est-il accueilli par toute la population, avec un sentiment de joie et de reconnaissance. Les visiteurs arrivent plus nombreux pour admirer les détails de cette architecture du XVIIe siècle, admiration mêlée de regrets, puisque là comme ailleurs plusieurs chefs-d'œuvre ont été gâtés ou détruits par les révolutionnaires et par les restaurateurs.

DE FIL EN AIGUILLE

Me rencontrant aux funérailles de notre bien cher et tendre ami l'abbé Papin, M. le curé de Saint-Bruno ne voulut pas me laisser partir sans m'exposer ses projets de restaurations intérieures et extérieures.

La rue François-de-Sourdis va passer devant la façade de l'église. Que faut-il faire des beaux portiques qu'elle renversera ? Ne faut-il pas les reconstruire ? En quel endroit ?

Sur le mur de façade, il y a des inscriptions sur marbre presque effacées.

« Vous me feriez bien plaisir, dit-il, de me les lire. Je voudrais les faire revivre. »

Mes yeux, même armés de lunettes, n'y portaient pas.

« N'avez-vous pas quelque vicaire aux yeux clairs qui puisse les déchiffrer? — Ils sont tous myopes ! — Je ne peux pas lire; mais je crois qu'avec des jumelles je le pourrai. Puis ces inscriptions sont déjà connues; il me semble en avoir vu le texte quelque part. »

Le lendemain, armé de la double vue, je lus et je transcrivis.

M. le curé fut enchanté.

« Mais ces deux inscriptions sont fort belles ! Vous devriez me faire un bel article là-dessus.

— Bien volontiers, cher confrère. Mais, comme je suis certain qu'elles ont été déjà publiées, vous me permettrez de rechercher d'abord tout ce qu'ont écrit nos devanciers; je serais surtout bien satisfait de trouver une traduction.

— Eh bien! je vous recommande le livre de M. Charles Marionneau, qui nous donne avec tant de soin l'histoire et la description de l'église. »

Un peu plus tard je revenais avec une longue liste d'ouvrages à consulter et une liste plus longue encore de pièces manuscrites. Quant aux inscriptions, je les ai retrouvées quatre ou cinq fois; mais aucun de nos archéologues n'en a donné la traduction. J'espérais trouver au moins quelque allusion dans les auteurs de l'époque : ce fut en vain. Je trouvai ce que je ne cherchais pas, savoir : l'expression vivante de l'enthousiasme universel, lorsqu'en 1620 les Bordelais célébrèrent le desséchement des marais, la fondation du couvent et la bénédiction de la chapelle des Chartreux. Il y a de quoi faire une magnifique histoire.

Mais l'on ne saurait parcourir tant de documents, sans remarquer çà et là des parties moins bien traitées; et justement (préoccupation du moment sans doute) il m'a semblé que l'étude sérieuse de la façade est encore à faire. Comme les inscriptions appartiennent à la façade, je ne suis pas fâché d'élargir le cadre et d'intituler cette bluette : *La façade de l'église Saint-Bruno.*

HISTOIRE DES DOCUMENTS

Au XVII[e] siècle les magnificences de la Chartreuse furent chantées par les poètes en beaux vers latins et en médiocres vers français. Ce qui surtout excite la verve, c'est l'œuvre immense du desséchement des marais; question de vie ou de mort pour la ville de Bordeaux : la peste ne viendra plus la ravager. On remarque cependant un assez grand nombre de\ beaux vers célébrant le monastère, l'église et même la façade.

Les prosateurs furent aussi bien inspirés que les poètes, et l'un d'eux, de Massip, qui fut jurat de Bordeaux en 1629, ne craint pas d'écrire en tête de *l'Ausonie* ou *Tableau de la Chartreuse*, qu'il emprunte la voix de l'allégorie, seule capable de donner quelque charme à son discours. Cinquante ans plus tard, Boileau ne disait pas mieux. Cette description est accompagnée d'un plan cavalier du *Jardin de l'Ausonie* dans lequel est figuré le frontispice du Temple, dessin tout juste assez grand pour nous montrer que cette façade n'a pas été modifiée. Ces poèmes ont été remis en lumière par l'architecte Burguet : *Actes de l'Académie de Bordeaux* 1846, p. 287; ils sont conservés à la Bibliothèque de la Ville.

En 1824, Jouannet, dans le *Musée d'Aquitaine*, III, p. 176, 179, décrit la façade en quelques lignes.

En 1839, le même auteur n'en dit guère plus dans la *Statistique de la Gironde*, t. II, part. I, p. 121.

En 1845, Bordes, dans ses *Monuments de Bordeaux*, consacre une page à décrire la façade; mais celui qui voudrait essayer de dessiner cette façade d'après la description donnée, serait fort embarrassé. La gravure vaut beaucoup mieux.

En 1853, Léonce de Lamothe, dans les *Comptes rendus de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Gironde*, p. 14 et suivantes, décrit la façade avec exactitude.

En 1861, Charles Marionneau, dans son beau livre : *Description des objets d'art qui décorent les édifices publics de la Ville de Bordeaux*, donne une nouvelle description très soignée, comme tout ce qui sort de la plume de notre archéologue distingué.

DESCRIPTION DE LA FAÇADE

Jouannet est court. « La façade extérieure de l'église, avec » sa porte carrée, ses six pilastres, ses deux ordres irréguliers, » son couronnement et ses deux pyramides tumulaires en » relief aujourd'hui mutilées, est sans grâce et sans propor- » tion; elle n'est pas du meilleur goût... »

Cela n'est pas flatteur.

Le visiteur remarquera cependant qu'il y a trois ordres et non deux, que la porte carrée est surmontée d'un fronton curviligne, et que les pyramides ne sont peut-être pas tumulaires. Quant au goût, à la grâce, aux proportions, nous verrons si tous les critiques sont du même avis.

Dans la *Statistique de la Gironde*, le même auteur a modifié son opinion ou du moins il ne l'exprime plus avec la même aigreur : car il déclare que « cette église est décorée » avec tout le luxe de l'époque », sans faire allusion au mauvais goût.

Nous passons la description de Bordes.

Léonce de Lamothe, dans son résumé, s'exprime de la sorte :

« Façade formée de trois parties :

» 1° Ordonnance corinthienne de .	12m,72	de hauteur.
» 2° Attique	3m,10	—
» 3° Couronnement	5m,40	—
» Hauteur totale. .	21m,22	

» L'ordonnance corinthienne, formée de six pilastres, trois » de chaque côté, et reposant sur un soubassement; porte » surmontée d'un fronton circulaire.

» Au-dessus de cette ordonnance, attique.

» Fronton circulaire porté par quatre cariatides formant » prolongement des quatre pilastres les plus rapprochés. Ailes » en consoles renversées et en prolongement des pilastres » extrêmes, rachetant une différence de largeur avec les parties » inférieures ; acrotère surmonté d'un vase. »

Comme goût, cet auteur ne dit pas son appréciation : il se

contente d'affirmer que le monument dérive, comme forme, du *Jésus* de Rome.

Le grand fronton est-il bien porté par des cariatides?

M. Charles Marionneau, plus juste et plus exact, fait de la sorte l'éloge du monument :

« L'ancienne chapelle des Chartreux, malgré de grands » changements à son état primordial, est, à Bordeaux, le seul » édifice religieux fortement empreint du style du XVII^e^ siècle.

» Cette influence est ici bien naturelle : le fondateur de » cette église (dom Ambroise de Gasc), qui vécut et *mourut* » en Italie, et son bienfaiteur le cardinal de Sourdis qui fit à » Rome plusieurs voyages et dont les goûts artistiques sont » attestés par des témoignages évidents, expliquent l'édifica- » tion de ce monument dans le faire des Bernins et des » Madernes. »

Il ajoute pourtant : « A l'extérieur, ce monument ne » présente, dans son ensemble, que des formes lourdes, » inélégantes. » La façade est-elle comprise dans cet ensemble extérieur? Ou bien s'agit-il seulement du corps de la bâtisse et des contreforts qui le flanquent? Cette masse, bâtie sur un plan traditionnel et masquée complètement par d'autres constructions, ne recevait dans les couvents des Chartreux, comme dans bien d'autres, aucune parure extérieure. On peut dire que celui qui voit de loin une église des Chartreux, les voit toutes.

« En voici la description générale :

» La façade de l'église Saint-Bruno, placée à l'ouest, est » divisée en trois étages; au-dessus d'un soubassement » s'élèvent six pilastres corinthiens supportant un entablement » où règne sur la frise, dans toute sa longueur, l'inscription » (de la dédicace).

» La porte de cette église, de petite dimension en raison » de l'importance de la façade, est surmontée d'un fronton.

» La seconde partie de la façade, en forme d'attique, offre » aux regards une surface unie, coupée par de simples » pilastres.

» Enfin, la façade du monument se termine par un fronton

» circulaire dont les angles sont flanqués d'acrotères avec des » vases pour amortissements.

» La hauteur totale de l'église est de 24 mètres. »

Cette description est un peu sèche; mais elle ne jette pas à la façade le reproche de mauvais goût.

Nous avons le regret de n'être pas d'accord avec notre archéologue sur un point d'histoire qui « explique pourquoi » les inscriptions de la Chartreuse taisent le nom du fonda- » teur, Blaise dom Ambroise de Gascq, et ne font briller que » celui du co-fondateur le cardinal de Sourdis ». Ambroise de Gascq vécut en Italie; mais y mourut-il? N'aurait-il pas vécu longtemps à Bordeaux? N'aurait-il pas été prieur de notre Chartreuse? et l'auteur même des inscriptions? Ces suppositions sont plus que plausibles : car, en 1626, fr. Ambroise de Gascq, prieur de la Chartreuse de Bordeaux et fort malade, s'excuse par lettre à l'Archevêque d'être obligé de partir sans le voir pour Tholoze et pour les eaux d'Encausse. (Archiv. de l'Archev., 15 may 1626.) De plus, par un acte du 17 février 1619, le prélat constate qu'il a compté cinquante mille livres pour sa part de fondation de la Chartreuse de Bordeaux. Le fr. Bruno, prieur de la Grande Chartreuse, signe la reconnaissance. Le premier fondateur vivant et présent s'effaçait avec modestie devant un bienfaiteur si généreux. Valait-il bien la peine de fulminer avec tant de force contre l'ingratitude et l'oubli des contemporains et de l'histoire? « La position élevée du cardinal, attirant sur lui » tous les regards, lui fit attribuer exclusivement le mérite » d'une œuvre pour laquelle il n'avait été qu'un puissant » collaborateur. On retrouve des traces de cette ingratitude, » ou plutôt de cet oubli, depuis l'inscription commémora- » tive de la consécration de l'église en 1620 jusques et y » compris la notice insérée en 1824 dans le *Musée d'Aqui-* » *taine.* » (L. de Lamothe, 1853, p. 10.)

Mais, si cet Ambroise de Gasc a voulu lui-même s'effacer, louez sa modestie, rétablissez les faits et n'incriminez personne.

Pour compléter la description, ajoutons que les six pilas-

tres des deux étages sont plats et que les quatre du couronnement sont revêtus de draperies, ce qui les a fait prendre à tort pour des cariatides. Disons de plus qu'au troisième étage réduit à ces quatre pilastres, les consoles qui le flanquent à droite et à gauche sont en forme de ℭ dont le méplat est couvert d'anneaux plats engagés les uns sous les autres. Comme à cette époque l'on prodiguait les allégories, il ne serait pas impossible que ces appuis ou consoles en ℭ signifiassent que le Cardinal était le ferme appui de l'Église.

Toute la façade est appareillée en belles pierres de Saintonge ou de Périgord.

Voyons maintenant comment les contemporains, dans l'enthousiasme de la nouveauté, jugèrent les grâces naissantes de ce monument.

C'est d'abord le fameux jésuite, le théologien François Garasse, d'Angoulême, qui chante en magnifiques vers latins *la Chartreuse de la Mère de Miséricorde royalement bâtie et dotée par Révérend Père en* CHRIST *le seigneur François cardinal de Sourdis du titre de Saint-Marcel, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine.*

C'est un long poème. — Depuis longtemps les Bordelais, épouvantés par les pestes fréquentes, ont fait le vœu de bâtir un temple de marbre à la Vierge Mère et à saint Bruno. Dans une apparition au prélat, saint Charles Borromée apporte le plan de la basilique dessiné par la Patronne elle-même.

Præcipue sit sacra ædes candore venusta;
Ingenio sit digna tuo, sit Virgine digna,
Hospitibusque tuis! Templi formamque situmque
Atque usus alios hæc te membrana docebit
Quam patrona loci radio cretaque notavit.

« Oui! que ce temple, beau d'une blancheur insigne,
» Soit digne de ton nom et de la Vierge digne,
» Digne des habitants! Reçois ce parchemin :
» Ces traits de l'ouvrier doivent guider la main ;
» Forme, détails, emplois, comme ici tout s'ordonne !
» Admire ce dessin tracé par ta Patronne! »

La pierre était en effet toute blanche.

Nunc lapides, nunc saxa loquar, sed qualia saxa
Nec quondam Augusto Pariæ misere fodinæ,
Seu spectes candorem operis lapidesve tridoros,
Seu lætam templi faciem ridentis adores.

« Tes pierres, je les chante : ô roches blanches, fines!
» Qu'Auguste en tire ainsi de Paros, de ses mines!
» Quelle noble blancheur! Quel reflet chatoyant!
» J'adore ta façade, ô temple souriant! »

Vient un jeu que d'aucuns jugeront puéril. Nous demandons grâce, à cause de cette poésie réellement charmante :

Certe ego quum primum aspexi, gratissimus error
Perstrictos subito delusit imagine sensus :
Rebar enim nivium duratas aere crustas
Cernere, vel pressi compacta coagula lactis;
Et mecum stolidos damnabam in corde magistros
Quod tam futilibus struerent capitolia muris.
Sed quia vix oculo spectantis habenda fides est,
Exploratricem volui succurrere dextram.
Ut risi, ut tetigi, confestim est cognitus error.
Præcipuæ pagmenta domus, frontemque decoram
Pronus adoravi.

« Dès que je l'aperçus, je ne sais quel mirage
» A mes sens tout ravis offre une vaine image :
» Je crus voir de la neige endurcie au grand air,
» Ou du lait épaissi, beurre compact et clair;
» Déjà je renvoyais les maîtres à l'école :
» En si faible appareil bâtir un capitole!
» Mais notre œil juge mal : l'on s'y trompe toujours;
» La main qui mieux explore, avance à mon secours;
» J'ai souri; j'ai touché; j'ai connu le prestige :
» C'est un mur plein, solide, un beau temple... ô prodige!
» Incliné, je l'adore... »

Voilà deux fois que le poète adore la matière ! Cette expression reviendra souvent. L'on n'était pas à demi païen ! Mais ce paganisme de convention ne nuisait en rien à la solide piété. De nos jours, hélas! on n'adore plus! Cela vaut-il mieux ?

Quid delumbatas memorem fortesque columnas,
Quis innixa super moles augusta recumbit ?

« Faudra-t-il rappeler ces pilastres robustes,
» Ornement et support de tes masses augustes ? »

Le parlementaire M. de Massip s'écrie à son tour :

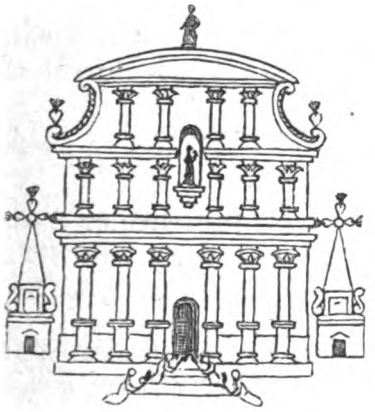

« Voyez, ie vous supplie, » a costé de la fontaine Au- » sonie vn Temple dont la » perspectiue releuée & diuine » fait prendre de soy l'auan- » tage & le commandement » sur tout ce lieu subjacent! » Mais, quoy! cette quantité » de corps voilés de blanc, » ou plustost ces belles ames » sous le voile, & la forme » des corps, rangés en cœur » comme des Anges sur le » point de leurs sacrifices, ne sont-ce pas ces habitans que » nous disions tantost qui rendent participans tous ceux qui » passent pres d'icy de l'ardeur de leurs parfums; ce sont » eux qui par leur soing & leur integrité ont rendu ce lieu si » deuot & si admirable, depuis qu'ils ont commencé à le » cultiuer. Ie vous prie! que nous veut signifier l'encensoir » qu'ils tiennent à la main avec du feu dedans d'où sort par » mille petits trous vne fumée d'encens, & de toutes sortes » d'odeurs, si non qu'auec ces suaues & diuines exhalaisons » ils ont chassé les vapeurs contagieuses qui surnageoient » cy-deuant le pourpris de ce marés. »

Et pour qu'on ne s'y trompe pas, sur les degrés de son

petit Temple il a figuré de blancs religieux à genoux balançant leurs encensoirs fumants.

LA FRISE

La frise unie porte, selon l'usage romain, l'inscription de la dédicace.

Cette inscription, dont les mots sont abrégés, présente assez de difficultés à la lecture, pour que l'un de nos architectes y ait trouvé le plus bizarre mélange de français et de latin. Qu'on nous dispense de citer.

Léonce de Lamothe la donne avec ses abréviations, mais sans traduction.

FRANCISCVS-S-R-E-PB̄R̄-E-CARD-DE SOVRDIS AD GLĀM-OMP̄TIS LAVDEM VERO B-V-MARIÆ MATRIS MĪÆ- FECIT- 1619

Charles Marionneau transcrit en toutes lettres.

Nous changeons deux mots :

FRANCISCVS SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ PRESBYTER ET CARDINALIS DE SOVRDIS AD GLORIAM OMNIPOTENTIS LAVDEM VERO BEATÆ VIRGINIS MARIÆ MATRIS MISERICORDIÆ FECIT. 1619.

Mot à mot : « François, de la Sainte Romaine Église, prêtre et cardinal de Sourdis, à la gloire du Tout-Puissant et à la louange de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de miséricorde, l'a faite en 1619. »

Cette date est celle de l'achèvement du gros œuvre.

LA PORTE

La porte, simple rectangle dans un encadrement fort simple aussi, est surmontée d'une frise et d'un fronton en arc de cercle.

De chaque côté de la porte, les pilastres sont deux à deux; entre ces pilastres géminés et les troisièmes qui sont tout près des angles, il y a un espace libre occupé par les inscriptions et les sujets que nous allons décrire.

LES TROIS INSCRIPTIONS SUR MARBRE

Elles ont été données par Jouannet, Bordes, de Lamothe, Marionneau, mais sans traduction. Désireux d'insérer quelque formule archaïque, nous avons inutilement cherché; tout ce que nous avons trouvé, c'est une paraphrase moderne, dans la *Mine d'or* de M. l'abbé Rouquette.

L'inscription du milieu n'offre aucune difficulté :

AVE	Salut
MARIA	Marie,
GRATIA	De grâce
PLENA	pleine,
DOMINUS	Le Seigneur
TECUM	avec toi.

La Salutation Angélique rappelle aux fidèles le mystère de l'Annonciation, fête principale de cette église, mystère de nouveau rappelé par le charmant bas-relief du grand portail (rue d'Arès) et par les deux statues admirables qui sont à côté du grand autel.

Les deux inscriptions latérales sont disposées ci-dessous comme elles se présentent à l'œil du spectateur, ordre que la plupart de nos archéologues ont interverti.

CÔTÉ DEXTRE (gauche du spectateur)	CÔTÉ SÉNESTRE (droite du spectateur)
AVE MARIA GRA	QVOD NATVRA NON
TIA PLENA DOMINVS	HABVIT, VSVS NESCI=
TECV̂ ETC- TALIBVS NA=	VIT, IGNORAVIT RA=
MQZ DECEBAT VIRGINEM	TIO, MENS NON CAVET
OPPIGNERARE MVNERI=	PIT HVMANA, PA
BVS, VT ESSET GRATIA	COELVM, STVPET TE=
PLENA, QVÆ REDDIDIT	RRA, CREATVRA OM=
COELIS GLORIAM, TER=	NIS ETIAM COELE'TIS
RIS DEVM, PACEMQX RE=	MIRATVR HOC TO=
FVDIT, FIDEM GENTIBVS,	TVM EST QVOD PER
FINEM VITIIS, VITÆ OR=	GABRIELEM MARIÆ
DINEM, MORIBVS DISCI=	DIVINITVS NVNTIATVR,
PLINAM, F-S-R-E-CARD-	F-S-R-E-CARD- PO=
POSVIT-EX-S-HIERO-1621 ✝	SVIT-1621-EX-S-HIERO ✠

Traduction de la « Mine d'or ».

N. 188.

Tels étaient les dons qui devaient enrichir cette Vierge pour qu'elle fût pleine de grâces, elle qui a donné la gloire aux cieux, rendu le Seigneur et la paix à la terre, la foi aux nations, mis une fin aux vices, l'ordre dans la vie et la discipline dans les mœurs.

N. 192.

Ce prodige que la nature n'a jamais offert, dont il n'existe pas d'autre exemple, que la raison a ignoré, l'esprit humain ne peut le concevoir, le ciel en frissonne, la terre est saisie de stupeur, toute créature même dans le ciel est ravie d'admiration : c'est la nouvelle divine que Gabriel annonça à Marie et qu'accomplit le Christ.

Cette traduction en forme de paraphrase rend le sens du latin, mais non le mouvement.

Voici le mot à mot rigoureux :

Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, etc. Il convenait en effet que la Vierge fût prévenue de telles faveurs, qu'elle fût pleine de grâce, elle qui rendit aux cieux la gloire, reversa le Seigneur et la paix à la terre, la foi aux nations, la fin aux vices, l'ordre à la vie, la discipline aux mœurs.

Ce que nature ne connut pas, qu'usage ne sut, qu'ignore la raison, que l'esprit humain ne comprend, dont le ciel s'émeut, la terre s'étonne, ce qu'admire toute créature même céleste, tout cela se trouve dans la merveille divine que Gabriel annonce à Marie.

François, cardinal de la sainte Eglise Romaine, l'a posé en 1621. D'après Jérôme.

Les deux fragments sont donnés par les inscriptions comme étant de saint Jérôme; le premier a été inséré comme tel dans l'office de l'Immaculée Conception, au IIe nocturne de la fête. Si mes souvenirs m'avaient rappelé ce choix glorieux, je n'aurais point cherché durant plusieurs jours dans les œuvres du saint Docteur; je désespérais presque de réussir dans cette recherche, lorsque M. de Mendivil, vicaire à Saint-Bruno, me montra les bienheureuses lignes dans l'*Aurifodina*, art. Maria, 156, 160. Ce recueil renvoie au *Sermon sur l'Assomp-*

tion. Quelle hymne d'amour à la Vierge Mère! Quel riche écrin des gloires de Marie! Érasme croit cependant que ce sermon adressé à Paule et à Eustochie n'est pas de saint Jérôme, mais bien du docte Sophrone qui traduisait en grec les ouvrages de son ami. La diction latine, en effet, quoique pure et plus élégante même que celle de saint Jérôme, trahit une bouche étrangère; elle est douce, moelleuse, scintillante, grecque en un mot. Quant aux idées, elles sont exquises et tout à fait dignes de la place d'honneur que leur a donnée l'Église dans la Liturgie de l'Immaculée; et c'est bien cette merveilleuse prérogative de la Mère de Dieu que le Cardinal plein de foi voulait honorer : car, dans l'acte de fondation de la Chartreuse, 25 octobre 1618, il dit formellement qu' « il » achette et donne le lieu nommé à Pipas, autrement à la » Héronnière des Casaux, afin d'y consacrer une église à la » glorieuse Vierge et Immaculée Nostre-Dame de Miséricorde, » auquel monastère seroient à perpétuité incorporés les biens » donnéz et leguéz par dom Ambroise de Gasc, religieux » dudit ordre ». C'est avec bonheur que nous enregistrons l'acte de foi du grand Cardinal.

Passons au détail.

L'inscription de dextre présente deux variantes : — *oppignorare*, douer, au lieu d'*oppignorari*, être doué, que portent les *Œuvres de Saint Jérôme* (Martianay, 1706), l'*Aurifodina*, sa traduction *la Mine d'or*, et le Bréviaire romain. — *Deum pacemque refudit*, au lieu de *Dominum*, etc. variante sans importance. Martianay ne semble pas avoir remarqué ce fragment de vers.

..... Terris Dominum pacemque refudit.
« Reversa le Seigneur et la paix à la terre. »

Pour bien comprendre ce terme hardi « *refudit*, reversa », l'on doit se rappeler cette belle image du prophète Isaïe : *Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant Justum* :

« Cieux, répandez votre rosée;
» Et que les nues pleuvent le Juste. »

De quel poète est le vers latin?

L'inscription sénestre est plus courte que dans l'*Aurifodina*, mais le sens est complet. Elle célèbre plus particulièrement l'Incarnation du Dieu fait homme.

Datées de 1621, elles ne furent gravées et placées que deux ans après l'achèvement de la façade, un an après la dédicace : ce qui explique pourquoi les écrivains de l'époque n'y font aucune allusion.

Les trois inscriptions sont gravées sur des plaques de marbre noir, disent quelques archéologues; c'est une méprise : ces marbres, de couleurs sombres mélangées, rouge, vert et noir, semblent plutôt rougeâtres que noirs.

Il sera facile de faire revivre ces inscriptions dans tout leur éclat, en repolissant le marbre et redorant les caractères.

NOTE. — Il est à regretter que dans la belle gravure des *Monuments de Bordeaux* par Bordes, gravure si jolie et si brillamment éclairée, les trois plaques de marbre soient figurées comme trois petites fenêtres rectangulaires, erreur que l'on ne saurait attribuer à l'architecte dessinateur. Mais certainement le graveur a cru faire trois fenêtres : on ne lui a pas fait remarquer assez tôt qu'il s'était trompé.

(A suivre.) H^te^ CAUDÉRAN.

A TRAVERS L'INVISIBLE

(Suite.)

Dans le livre de M. Jean Carrère, il ne faut pas voir simplement une œuvre d'art, des vers ciselés avec amour, des images gracieuses, des paroles éclatantes, des strophes ailées; il est tout cela, mais il est plus et mieux que cela. Il est un *Credo*, la profession de foi de la jeunesse, un message de l'avenir, le porte-parole de la France de demain.

Que nous dit-il, ce livre? Le plus sûr moyen de le bien montrer est de citer quelques passages de l'importante préface que l'auteur adresse à l'ami le plus cher de son esprit et de son cœur, M. Henry Bérenger, témoin autorisé des sentiments de la jeunesse française. M. Bérenger est le président de l'Association des étudiants de Paris. Tout récemment, il présidait aussi à ce titre les délégations des jeunes gens qui représentaient la France aux fêtes universitaires de Lausanne. Il prenait la parole en leur nom, à côté et avec l'assentiment marqué de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur. Les sentiments qu'il exprimait nous allons les retrouver dans la préface que lui adresse M. Jean Carrère.

« Après quatre années d'une séparation absolue, nous nous sommes retrouvés partageant les mêmes espérances : comme deux éclaireurs partis au matin du même point de l'horizon, nous nous rejoignons côte à côte, porteurs d'un mot d'ordre unique, aux premiers rangs de la bataille déjà grondante. Dieu sait pourtant par quels chemins divers nous avons passé! Toi, mon ami, à travers le tumulte enfiévré de Paris et l'ardente émulation des écoles; moi, parmi le calme observateur et l'isolement pensif de la vie de province. Quelle joie de te retrouver frère de mon rêve! Notre espérance n'est donc pas un leurre; une foi commune n'est pas une utopie. Quelque chose grandit dans la génération naissante et une œuvre rénovatrice jaillira de son labeur encore obscur. Ce que nous pensons et voulons, des milliers de cerveaux et de cœurs le pensent et le veulent comme nous, et j'ai la certitude de jeter dans cette œuvre, insignifiante par elle-même, le cri vibrant de leurs désirs.

» Le livre que je t'envoie n'est pas un livre *littéraire*, et je serais navré qu'on pût le prendre pour une œuvre d'*art*. Voilà plus de soixante ans qu'on nous rebat les oreilles avec cette solennelle intrusion de l'Art — avec majuscule, n'est-ce pas? — dans le domaine de la pensée. Depuis les romantiques jusqu'aux romanesques, en passant par les naturalistes, les réalistes, les parnassiens, les décadents et voire les mages, ils

ont tous plein la bouche de ce bref vocable aux trois lettres cabalistiques, qu'ils prononcent à voix psalmodiante, avec je ne sais quelle invisible génuflexion. Ces mandarins, éloignés pour la plupart de toute croyance, n'ont rien trouvé de mieux que d'ériger, aux confins de la vie et du rêve, le temple d'un culte spécial dont ils se sont faits les pontifes. Si nous refusons de les écouter, ils jettent l'anathème aux profanes et continuent l'office du mystère. Et, depuis un demi-siècle, ils ont tellement anathématisé, que seuls restent, dans le temple désert, des prêtres ennemis confinés en chapelles rivales... Ils passent chevelus et hautains parmi les foules ébahies, prêts à clamer à tout venant : « Oyez, marauds, nous sommes des artistes!... »

» Mais, bonnes gens, qu'est-ce que tout cela peut bien nous faire ? Que nous importe votre Amanda et votre « navrance » ? Que nous voulez-vous avec vos éléphants, votre Grèce, votre moyen âge et vos épiciers ? Et pourquoi tout ce mal à colorer des rimes et à ciseler des hémistiches? De « l'art », dites-vous; mais quel art ? L'art de noter le côté extérieur des choses par la couleur et le relief? Mais la moindre toile de Rubens, le moindre torse de Michel-Ange fera bien mieux notre affaire ! L'art de faire passer en nous l'infini des rêves dans l'infini des harmonies profondes ? Mais la plus simple page de Berlioz ou de Wagner vaut mille fois vos plus savantes strophes ! A vouloir rivaliser avec les musiciens et les peintres, vous êtes fatalement condamnés à leur être de tous points inférieurs. Alors, quoi ? Rimer pour rimer, décrire pour décrire, rêver pour rêver, de l'art pour l'art, enfin ? Alimenter les anthologies prochaines pour la joie suprême des cuistres futurs ? Ah ! la plaisante niaiserie!... C'était vraiment la peine de prendre des allures de prêtres en chasuble, et de clamer la haute mission de « l'Art », pour servir de passe-temps à des rêveurs désœuvrés ou à des femmes sentimentales, et pour n'être, en fin de compte, que des amuseurs publics, d'un ordre supérieur à celui des baladins et des joueurs de flûte !...

» La pensée écrite n'est pas un art. L'art reproduit par des

moyens extérieurs ou matériels la beauté ou le caractère extérieur et matériel des êtres; la pensée écrite a pour domaine l'immatérialité même, l'idée... L'art n'est jamais qu'une distraction; la pensée écrite, dans toutes les œuvres qui subsistent, est une manière d'être de l'humanité, son guide dans la montée vers Dieu : elle est *le verbe ému de l'action.*

» Ah! l'action! voilà la seule chose nécessaire, le seul mobile de tout cœur haut placé. Tout ce qui n'a pas l'action pour but, est lettre morte. Et dire que cette vérité, simple et vieille comme le monde, il faut la répéter aujourd'hui avec des airs de témérité ! Ce n'est ni l'heure, ni le lieu de faire le procès de notre âge; mais, vraiment, ce siècle a mal tourné. Et l'on se demande si c'était bien la peine de renverser tant de choses pour ne mettre à la place que du vent.

» L'humanité est plus inquiète que jamais. Si nous faisons le bilan de ces cent dernières années, nous voyons que, seule, la science a marché. Or la science, inconsciemment, est la grande trompeuse. Ou plutôt, c'est nous qui nous trompons sur elle. Nous en faisons notre recours suprême, nous lui demandons de servir de guide à nos âmes, et elle ne peut être que la servante de notre chair. Elle est la force aveugle, bienfaisante ou redoutable, qui transforme, améliore ou détruit la matière, et elle tombe impuissante devant l'esprit.

» Eh! oui! Paris est à huit jours de New-York, mais l'âme d'un bourgeois de la rue Vivienne est à des lieues à jamais infranchissables de l'âme d'un ouvrier de Montmartre ou d'un paysan du Cotentin. L'Europe et l'Amérique bavardent allègrement par le téléphone; mais voici que, dans un petit village des Flandres, des malheureux obscurs, de même sang et de même race, s'entretuaient naguère sans trop savoir pourquoi. La science féconde! mais en quoi donc, Seigneur? et quelle once de bonheur nous a-t-elle apporté? Ah! j'oubliais! le fusil Lebel dont une seule balle tuait, à Fourmies, deux pauvres égarés au lieu d'un, et, d'autre part, la cartouche de dynamite par qui demain peut-être sauteront des cités.

» Elle est la puissance noire, la science, et, sans l'esprit

d'amour, seul capable de la vivifier, elle devient le plus sinistre instrument du mal. Or, l'esprit d'amour, où est-il, à cette heure?

» Il devrait être chez les hommes de pensée, chez ceux qu'une révolution fait princes, et qui, de leur principat, ont pris les honneurs et laissé les charges. Toute noblesse oblige et se traduit par des devoirs. Diriger des hommes, c'est être, à la fois, leur guide et leur plus ardent serviteur. Les peuples du moyen âge avaient une aristocratie d'épée; si cette aristocratie détenait des privilèges, elle les avait conquis à travers les champs de bataille, par son sang versé et son impeccable bravoure. Elle savait ce qu'elle devait. Et quand les barons hautains rentraient à leurs manoirs crénelés, le paysan qui les saluait au passage était certain qu'à la première alerte, ils partiraient, lance au poing et casque en tête, pour mériter la grandeur de leur nom. Un jour, pourtant, la race des preux, devenue purement décorative, alla s'échouer dans une révolution.

» Les hommes de pensée prenaient maintenant la direction des esprits et des peuples. Eh bien ! cette nouvelle noblesse a-t-elle mérité sa subite grandeur ? A-t-elle montré qu'elle avait conscience de sa tâche ? Nous pouvions le croire, au début du siècle, quand parurent Chateaubriand et Lamartine; mais, malgré quelques génies de haut vol, combien vite nous fûmes déçus ! Les princes des lettres remontèrent dans leur manoir à jamais clos pour buriner des romans ou ciseler des sonnets...

» Que dire de ces sceptiques prudents, de ces analystes subtils, de ces dilettantes raffinés, qui, sachant bien les besoins de leur siècle, et se disant porteurs de l'unique sagesse, se sont repliés en souriant vers leur égoïste philosophie ? Ah ! tu les connais bien, ces croiseurs de pouces, qui, s'asseyant au sommet de la tour d'ivoire, regardent, d'un air jovial et placide, le monde tourner autour d'eux ! Ils décomposent les morales, détraquent les croyances, arrachent les illusions l'une après l'autre, raillent les héroïsmes, brisent les espérances ; et quand les peuples déconcertés, ballants au hasard,

inquiets et affolés, leur crient : « Vous qui nous avez sortis du vieux chemin, dites-nous donc quelle route il faut prendre ? » ces bons apôtres ont un regard plein de douce mansuétude, et leur répondent : « Allez où vous voudrez, braves gens : vous nous amuserez toujours !... »

» Les amuser !... Voilà le secret de la marche du monde !... Jésus les amuse, aussi Caligula. Jeanne d'Arc les touche, mais Messaline leur paraît intéressante à son tour... Sait-on bien juste qui des deux a raison? Mais, dilettantes de malheur! vous ne voyez donc pas que votre vie est un long crime social? C'est vous, les grands fauteurs de la faillite morale de ce siècle ! C'est vous, mandarins dissolveurs d'enthousiasmes, qui, éloignant de l'action des générations à jamais stériles, avez laissé la porte ouverte à toutes les médiocrités et à toutes les brutales convoitises !... Vous vous deviez à la gloire dont généreusement vous paraient les races nouvelles, et qu'avez-vous donné en échange de ce que vous avez reçu ? Vous vous dites l'aristocratie de l'intelligence : êtes-vous bien sûrs d'être *les meilleurs*, êtes-vous même bien sûrs d'être bons ?... Et l'on a fait des révolutions, et l'on a brisé des trônes, et l'on a renversé des empires, et pourquoi ?... Ah ! misère de misère ! pour permettre à M. Renan d'hébraïser au collège de France, et pour procurer à M. Barrès ses « délicieuses après-midi du Palais-Bourbon » !

» Eh bien ! mon cher ami, ce que des générations stérilisées n'ont pas su ou voulu faire, nous le ferons, nous tous qui sommes nés d'hier. Venus au monde dans le vertige d'un régime prêt à mourir, avec, à l'horizon, la lueur d'un incendie terrible, nous avons gardé dans les yeux la vision impérissable d'une immense aurore de sang. Puis, pendant que s'élaborait notre jeunesse, nous entendions gronder le sourd murmure des haines sociales. Et nous avons compris, hélas ! que dans ce sinistre malentendu des âmes, tous étaient coupables et tous ignorants, car tous invoquaient seulement le droit, et nul ne parlait de sacrifice...

» L'heure est venue de renier ces hommes. Je ne sais pas si nous avons des droits, mais je sais que nous avons des

devoirs. Bénéficiaires d'un état social nouveau, guides désignés des races montantes, nous tous, gardiens de la pensée, ne pouvons plus déserter la lutte... Nous devons être les volontaires de la bataille pour le Mieux, les chevaliers de l'Idéal. L'idéal vivifiant et actif, notion complète de Dieu dans l'œuvre humaine, et qu'on pourrait définir : l'intuition éternelle d'une justice, d'une bonté et d'une beauté parfaites, vers lesquelles nous tendons sans cesse, et dont nous devons nous rapprocher.

» A tous les sophismes se cachant sous le voile d'une prudente sagesse, à toutes les lâchetés parées d'un sourire de scepticisme, nous n'avons qu'à répondre ces mots : L'humanité souffre-t-elle ? — et parmi les maux subis, en est-il que la société ait engendrés, et que, partant, la société puisse guérir ? — Oui, n'est-ce pas ?... Il n'est besoin de savoir rien de plus. Et, tant qu'il existera ici-bas une injustice, une douleur et une laideur réparables, nous n'aurons pas le droit de nous reposer.

» En un mot, nous serons les servants des rénovations à venir. Et nous marcherons avec cette simple et droite vision de la vie. Combien serons-nous au départ ?... Je l'ignore, et, d'ailleurs, peu importe ! Mais sur la route nous deviendrons légion. Et nous triompherons ! sinon aujourd'hui, demain ; sinon demain, dans des années ; sinon durant notre vie, après notre mort ; mais nous triompherons ! parce que, *seuls, nous avons raison.*

» Et voilà pourquoi je jette en toute confiance ce petit livre au vent des orages prochains... Qu'il soit discuté ou dédaigné, méprisé ou vanté, oublié même, qu'y pourront faire les querelles de mots ? Au matin des Austerlitz, il faut un clairon pour annoncer l'aurore : il aura été, cet humble recueil, le clairon sonnant la diane d'une aube nouvelle, la diane de l'Idéal ressuscité, la diane de ce qui renaît toujours ! »

Ainsi parle M. Jean Carrère. J'ai largement reproduit le discours de ce jeune homme, qui n'est pas un paysan du Danube, mais un paysan de la Garonne, un fils de nos campagnes de Gascogne, laborieux, savant et sincère. Épris

du travail de la pensée, il veut le rendre fécond, comme ses pères dévoués au travail de la terre ont rendu le sol fertile. Les palmes universitaires qui ont couronné ses premières études ne suffisent pas à son ambition, et il rêve pour l'avenir une moisson d'épis. Il a vingt-quatre ans : il a été mêlé à beaucoup de ceux qui forment l'élite de sa génération. Son langage nous révèle ce que pensent ses contemporains. Il confirme pleinement l'état d'âme que signalait récemment, dans un article très remarqué sur le rôle social de l'officier (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891), un des plus brillants officiers de notre armée.

« Les hommes, disait-il, que leurs occupations ou leur vocation mettent en contact avec la jeunesse cultivée, s'accordent à signaler, dans la génération qui naît à la vie publique, certain courant de réaction contre le dilettantisme hautain qui a plus particulièrement marqué ses devancières. En présence de la transformation sociale, dont la marche grandissante et la fatalité forcent aujourd'hui l'attention des esprits les plus rebelles, cette jeunesse s'aperçoit, nous affirme-t-on, que pour les privilégiés de l'esprit, il peut y avoir d'autres rôles que ceux d'analystes et d'expérimentateurs, et qu'il est peut-être temps de sortir de la critique ou de la spéculation stériles pour en venir à l'action rude et féconde. Pour ne citer que quelques noms parmi les guides écoutés de la jeunesse, trois hommes, éloignés d'origine et d'esprit, mais que bien des nobles traits rapprochent, M. Albert de Mun, M. Melchior de Vogüé, M. Ernest Lavisse, ont reconnu cette bonne volonté, ce besoin de groupement pour une action commune, et s'efforcent de le féconder... Tous, ils ont réveillé dans cette jeunesse le sens de l'action; tous, sans y attacher toujours le même sens, ont placé au premier rang le devoir social. »

Cette renaissance de l'esprit de dévouement des classes supérieures envers les classes inférieures ne se manifeste pas seulement parmi la jeunesse. Il serait injuste d'oublier qu'elle a été préparée depuis près d'un demi-siècle par les travaux, les écrits, les exemples de l'homme illustre qui a fait

de l'accomplissement du devoir social la condition première et essentielle de toute réforme de la société. En déduisant la réforme sociale de l'observation comparée des peuples prospères, Le Play a démontré, avec la rigueur de la méthode scientifique, que le devoir patronal, la tutelle morale de ses subordonnés, était la condition vitale de toute autorité. Il l'a démontré et son école l'a appliqué.

Mais surtout, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'il est certains cœurs par qui le devoir social n'a jamais cessé d'être pratiqué. Quand M. Jean Carrère demande : « L'esprit d'amour, où est-il à cette heure ? » la réponse s'inscrit d'elle-même après le point d'interrogation : l'esprit d'amour est partout où est l'esprit chrétien. L'œuvre innombrable de la charité chrétienne est la plus parfaite intégration du devoir social qu'il puisse être donné à l'esprit de concevoir et au monde de contempler.

Et voilà bien ce dont il faut surtout se souvenir pour que le souffle de bon vouloir et de générosité qui passe sur la jeunesse soit vivifiant et non pas stérile. L'amour n'est stable que s'il s'appuie sur Dieu et il n'est fécond que s'il aime les hommes en union d'esprit et de cœur avec le Dieu qui s'est fait homme par amour pour l'humanité. « Le siècle dernier, a dit Léon XIII, la vieille société française s'effondra parce que Dieu en était sorti; la nouvelle ne retrouvera ses assises que lorsque Dieu y rentrera. »

Commentant cette grande parole, Mme de Blocqueville, à qui je reviens en terminant, a écrit cette belle page qui est la meilleure conclusion que je puisse donner à cette étude : « Sans doute, il est bon d'aimer les pauvres, les petits, les humbles, mais à condition de les aimer en chrétiens, et non point en voluptueux. Penser à leur bien-être matériel, à leurs fêtes, à la joie de leurs yeux, avant de penser à la santé de leur esprit et de leur âme, est une faute capitale, dont le peuple lui-même, en ses heures de lassitude et de férocité, quelque jour demandera un compte terrible.

» La démocratie est probablement l'avenir du monde; mais la démocratie dégénère facilement en licence, et par cela

même ramène à la tyrannie, puis à la décadence; tandis que la liberté réelle, pour les nations comme pour les individus, est la non-dépendance des passions mauvaises.

» Quelque titre que vous portiez, vous qui êtes appelés à gouverner, sachez comprendre que, si le mal triomphe souvent du bien, c'est que le mal *ose* et que le bien *n'ose* pas.

» Monarque, ou président d'une vraie et honnête république, si une telle république peut exister, n'oubliez pas que, pour être digne de diriger les autres, il faut demeurer héroïquement détaché de soi-même.

» Osez donc tout d'abord implorer le secours de Dieu, puis faire appel aux forces vives de la France, et la France resssaisira l'épée de saint Paul et marchera de nouveau à la tête des nations.

» Puisse chacun de nous comprendre, afin de se tenir à la hauteur du devoir à accomplir, le secret sublime de la Trinité que l'heure est venue de discuter pieusement! Or donc, l'œuvre du Père a été : *la Création!* L'œuvre du Fils : *la Rédemption!* Et maintenant l'intelligence, la science, la lumière, l'amour, doivent faire leur œuvre sublime, et cette œuvre sublime, cette œuvre suprême, est essentiellement : l'*Œuvre de l'Esprit-Saint!* » Gaston DAVID.

NOTRE-DAME DU LAUS [1]

I

Notre-Dame du Laus n'est point une inconnue à Bordeaux. On se souvient que, peu de jours avant sa mort, Mgr Guilbert, de pieuse mémoire, faisait la visite du Laus. Etant évêque de Gap, il avait publié une lettre pastorale, fort remarquée alors, sur ce pèlerinage qui est la gloire des Hautes-Alpes.

(1) Il a été publié plusieurs ouvrages sur *Notre-Dame du Laus*. Nous prenons pour guide dans cette brève étude le plus récent de tous, qui vient de paraître à Gap, chez J.-C. Richaud, imprimeur-éditeur, sous ce simple titre : NOTRE-DAME DU LAUS, *par un Missionnaire.*

Nous voici à la veille du deuxième anniversaire de la mort du « bon cardinal » ; à pareille époque, il y a deux ans, dans la simplicité qui le caractérisait, accompagné de son seul valet de chambre, il parcourait ces belles Alpes qui lui étaient si chères ; il revoyait, entouré, fêté comme un père, ces robustes populations pleines encore de son vivant souvenir, et allait s'agenouiller aux pieds de la Madone qui avait béni les prémices de son épiscopat (1).

Nous gravirons après lui avec bonheur ces hautes montagnes dont le nom seul suffit à enthousiasmer ; là, dans un vallon béni, fermé aux rumeurs de la terre pour ne recevoir que les rayons et les voix du ciel, nous serons témoins des plus touchantes manifestations de l'amour maternel de Marie.

Nous sommes fiers dans la Gironde, et à juste titre, de posséder Notre-Dame de Verdelais ; nous sommes heureux des triomphes de la Vierge de Lourdes, reine de nos Pyrénées, qui attire aux roches Massabielle les pèlerins du monde entier. Mais Marie ne se donne pas à une seule race et à une seule contrée. Elle a distribué largement ses faveurs aux dévots pèlerins qui sont venus l'honorer sur les bords de notre Garonnelle ; dix-sept fois elle est apparue sur la rive du Gave à Bernadette, et l'on ne compte plus les miracles accomplis à Lourdes ; le val du Laus, lui aussi, a vu des merveilles sans nombre, et l'autorité ecclésiastique a pu y constater *cinquante-quatre années* d'apparitions presque quotidiennes de la *Bonne Mère* (comme on l'appelle encore dans les Alpes) à une pauvre bergère.

II

Avant 1664, le Laus était une vraie solitude ; on ne rencontrait pas plus de sept ou huit familles, malgré la douceur de la température, dans ce riant vallon abrité des vents du nord par un demi-cercle de montagnes. Vu l'éloignement de l'église paroissiale de Saint-Étienne (2) et la difficulté de s'y rendre surtout pendant l'hiver, une

(1) C'est le 4 août 1889, un dimanche, que le cardinal Guilbert fit son dernier pèlerinage à Notre-Dame du Laus ; il mourait à Gap, onze jours plus tard, à la fête même de l'Assomption.

(2) Village de quarante feux à peine, situé dans la vallée de l'Avance, à quelques kilomètres de Gap.

modeste chapelle avait été bâtie au Laus, en 1640, sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Rencontre.

C'est dans cette chapelle, dans ce vallon privilégié, que la Vierge Marie se manifestera, pendant cinquante-quatre années consécutives, à une bergère qui ne sait écrire ni lire, mais dont le cœur est un miroir de pureté, un trésor de charité.

Cette bergère s'appelait Benoîte; ce nom de Benoîte, au XVII^e^ siècle, aura dans les Alpes un grand retentissement comme, de nos jours, celui de Bernadette dans les Pyrénées.

La petite Benoîte touchait à peine à ses quatre ans lorsque la Vierge lui apparut pour la première fois au bord de la fontaine du village (1). Une « dame étrangère, au visage doux, au noble maintien », s'approcha de l'enfant qui jouait, sans s'inquiéter de la boue, avec des compagnes de son âge, lui lava le visage et les lèvres de sa blanche main, puis, donnant à tout ce petit monde une caresse maternelle, disparut en disant: « Soyez bien sages, mes pouponnes. »

La belle dame dès lors se montra souvent à Benoîte; toutefois, celle-ci ne savait pas que c'était sa « Mère du Ciel ».

Elle était dans sa dix-septième année, lorsqu'elle connut enfin tout son bonheur. Voici dans quelles circonstances:

Au printemps de 1664, par une délicieuse journée du mois de mai, Benoîte qui menait son troupeau dans la montagne, parvint aux ruines d'un antique oratoire dédié à saint Maurice.

Elle avait soif et cherchait une source. L'aspect de ces ruines vénérables lui fait oublier sa soif; elle tombe à genoux et se met à réciter son chapelet.

Tout à coup un mystérieux vieillard qu'elle avait aperçu déjà quelques jours auparavant se présente à elle et lui dit : « Ma fille, que faites-vous ici ? »

— « Je garde mon bétail, répond la bergère; je prie Dieu en cherchant de l'eau pour boire. »

Le vieillard lui découvre la margelle d'un puits qu'elle n'avait

(1) Benoîte était du petit bourg de Saint-Etienne et non du Laus dont le modeste hameau lui resta longtemps à peu près inconnu, car, lorsque la Sainte Vierge lui dira d'aller prier dans la chapelle de Bon-Rencontre, ce n'est qu'en bien cherchant qu'elle découvrira cette humble chapelle que rien à l'extérieur ne distinguait des autres habitations.

point remarqué. Elle, reconnaissante, offre son pain au vieillard pour qu'il mange lui-même avant de boire. Il répond : « Je ne vis pas de pain terrestre, je ne mange que le pain du ciel. »

— « Qui êtes-vous donc ? demande Benoîte : vous êtes si beau ! Seriez-vous un ange ou Jésus ? »

— « Je suis Maurice. » Il ajouta : « Ma fille, ne retournez pas en ces lieux... Allez dans le vallon qui est au-dessous de Saint-Etienne; c'est là que vous verrez la bonne Mère de Dieu. »

L'endroit où le vieillard la convoquait était connu d'elle : souvent elle y avait récité son chapelet; il s'appelait *Les Fours*, parce qu'on en extrayait et qu'on y cuisait le plâtre nécessaire aux constructions du village. La roche en exploitation formait une petite grotte.

Le lendemain, dès l'aube, Benoîte se trouvait auprès de cette grotte.

La « Dame » qu'elle brûlait de revoir, lui apparut bientôt, mais cette fois avec une expression de grâce et de douce majesté qui n'avait rien de la terre: de ses yeux sortaient comme des rayons de lumière qui éclairaient le vallon, ses vêtements exhalaient de suaves senteurs; le Laus s'embaumait pour toujours (1). Elle tenait par la main un enfant « d'une beauté singulière ».

Benoîte attendait la Vierge du ciel; toutefois elle n'ose croire que ce soit elle :

— « Belle Dame, que faites-vous là ? dit-elle ingénument. Voulez-vous acheter du plâtre ? » Puis, émerveillée des grâces de l'enfant : « Vous plairait-il de nous donner cet enfant ? Il nous réjouirait tous... » La « belle Dame » ne répondit que par un sourire...

La vision dura jusqu'au soir. Le bêlement du troupeau tira l'heureuse bergère de son extase. Les étoiles scintillaient au clair firmament quand elle reprit le chemin de la maison de ses maîtres.

Le lendemain même spectacle et ainsi pendant près de quatre mois, sans que la Vierge des Cieux fît autre chose que sourire à l'humble vierge du Laus.

Marie enfin rompit le silence et se mit à instruire cette pauvre fille bien ignorante jusque-là. Elle lui apprenait à prier et l'envoyait

(1) Le miracle des « bonnes odeurs », sur lequel nous ne pourrons pas nous étendre, n'a jamais complètement cessé au Laus. Il est plus rare sans doute aujourd'hui que du temps de la sainte bergère, mais il vient encore de loin en loin consoler certaines âmes privilégiées. Il a été constaté en particulier le 1er août 1879.

adorer Dieu dans l'église, se chargeant, pendant son absence, de veiller elle-même sur le troupeau; elle lui enseigna le chant de ses litanies.

Un jour, elle lui dit : « Engagez les filles de Saint-Étienne à chanter les litanies de la Sainte Vierge tous les soirs, avec la permission de M. le Prieur; et vous verrez qu'elle le feront. »

Elles le firent en effet et depuis lors on a chanté, on chante encore au Laus ces mêmes litanies avec une ferveur qui seule suffirait à prouver leur céleste origine.

Cependant le bruit des merveilles du Laus commence à se répandre. Benoîte n'a point dit le nom de la « belle Dame » qui lui apparaît; peut-être ne le sait-elle pas encore. Le nom sans doute lui importe peu. Elle est heureuse ainsi. Mais de tous côtés s'échappe cette parole : *Si c'était la Sainte Vierge !*

Les autorités locales s'émurent : le juge de la vallée enjoignit à Benoîte de demander à la « Dame » quel était son nom et si elle voulait qu'on lui bâtît une chapelle en ce lieu.

L'Apparition répondit qu'il n'était pas nécessaire qu'on bâtît là aucune chose (1), parce qu'elle avait fait choix d'un lieu plus agréable; puis elle ajouta : « Je suis Marie, mère de Jésus; vous ne me verrez plus ici, ni de quelque temps. »

Benoîte savait donc maintenant le nom de la « belle Dame »; mais ne plus la voir fut pour elle une grande tristesse; elle en était inconsolable...

Un charme irrésistible l'attira sur les rives de l'Avance. Un jour, de l'autre côté de la rivière, à mi-côte du monticule derrière lequel se cache le Laus, elle aperçut une lumière plus éclatante que le soleil et, au milieu... c'était bien elle, la douce Apparition !

La jeune fille traverse la rivière sur le dos de sa chèvre; elle court, se précipite à genoux aux pieds de « sa Dame » et avec son ancienne familiarité : « Ma bonne Dame, d'où vient que vous m'avez privée si longtemps de l'honneur de vous voir (2)? »

(1) La piété des fidèles ne laissa pas de convertir la grotte des Fours en un pieux oratoire, trop modeste sans doute. En 1833, on a construit à peu de distance une petite chapelle sous le nom de Notre-Dame des Fours.

(2) Le lieu de cette apparition s'appelle Pindrau. On y a élevé, comme aux Fours, un oratoire commémoratif.

La radieuse Vierge sourit et, montrant le côté septentrional du monticule, répond avec bienveillance : « Allez au Laus ; vous y trouverez une petite chapelle (1) d'où s'exhaleront de bonnes odeurs ; là, vous me trouverez très souvent et très souvent vous me verrez. »

Ici nous devrions nous attarder pour assister à toutes les manifestations de l'amour maternel de Marie en faveur d'une pauvre bergère.

La Vierge attendait la jeune fille, debout au fond de la chapelle, sur l'autel plein de poussière. Benoîte veut étendre son tablier sous les pieds de sa Reine : « Il est tout blanc », dit-elle. — « Non, gardez-le », répond l'auguste Vierge. — « Cette chapelle est bien peu convenable », dit Benoîte avec des larmes dans la voix. Mais Marie : « Ne vous mettez pas en peine : dans peu de temps il ne manquera rien ici, ni linges, ni nappes, ni cierges, ni ornements. Je veux faire construire en ce lieu une grande église, avec un bâtiment pour les prêtres. Beaucoup de pécheurs et de pécheresses s'y convertiront. Vous m'y verrez souvent. »

Chaque jour Benoîte revint dans l'oratoire ; elle n'était heureuse qu'auprès de sa « bonne Mère », comme elle l'appelait : titre nouveau donné à Marie et qui lui est resté.

Et Marie, vraiment sa « bonne mère », la formait à la haute mission qui lui était réservée, lui suggérant un grand zèle pour la *conversion des pécheurs*.

Le Laus, comme la Sainte Vierge l'avait demandé à son divin Fils, sera, en effet, le lieu par excellence de la conversion des pécheurs, et ce but, si conforme aux desseins miséricordieux du Sauveur, Marie l'obtiendra avec le concours d'une bergère. Des régions parfois les plus lointaines, les âmes égarées sur toutes les voies du siècle viendront dans ce désert du Laus « se montrer aux prêtres » et retrouver la voie du ciel. La conversion des pécheurs sera le grand miracle, le miracle permanent du Laus. Mais la guérison des infirmités corporelles s'opérera d'abord d'une manière étonnante pour attirer les foules et disposer les cœurs.

(1) Celle de Notre-Dame de Bon-Rencontre.

III

C'est en 1664 que Marie avait pris possession du Laus et déclaré à Benoîte qu'on lui bâtirait en cet endroit une grande église avec « les deniers des pauvres ». Dès l'année suivante, le vallon est envahi par les multitudes qui viennent y prier, et les prodiges se multiplient avec une facilité sans exemple. A tout instant, disent les manuscrits, ce cri s'échappe de la foule : « Miracle ! Miracle ! je suis guéri ! » Les boiteux marchent, les aveugles voient, les sourds entendent, comme dans la Judée, sur le passage du divin Fils de Marie.

De nombreux pèlerinages s'organisent. On accourt de partout dans ce pli de montagne, dans cette solitude hier encore inconnue. On y vient de la Savoie, du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Lyonnais, même du fond de l'Espagne. A la Croix de Mai 1665, *trente-cinq* processions s'y rencontrent à la fois. D'après les rapports officiels, sur la fin de l'année suivante, on avait compté déjà *cent trente mille* pèlerins ! Et en ce temps-là, point de journaux pour colporter par toute la France et par le monde entier les merveilles qui s'accomplissent, point de chemins de fer pour amener les foules.

Il est vrai que la Reine du Laus, si on avait confiance, guérissait même ceux qui ne pouvaient venir vers elle, et confirmait ainsi elle-même sa puissance au loin. Un peu d'huile de la lampe de son sanctuaire rendait la santé, suivant ce qu'elle avait dit un jour à sa servante : « Ceux qui se serviront avec foi de cette huile pour oindre leurs membres malades, en seront grandement soulagés. »

Un prodige, unique peut-être, est celui des petits enfants morts sans le baptême, qui, déposés sur son autel, revenaient momentanément à la vie, juste assez de temps pour que l'eau sainte du baptistère pût les régénérer et leur ouvrir le paradis.

Les miracles des premières années furent innombrables. Les manuscrits en relatent trois mille trois cents de toute espèce dans l'espace de trente-huit ans : mais tous n'ont pas été consignés, et les historiens ne craignent pas d'assurer qu'on n'en sait pas un sur mille.

Est-il étonnant après cela que, malgré les contradictions pénibles

du commencement (1), contradictions toujours nécessaires à la stabilité des œuvres du ciel, la dévotion à Notre-Dame du Laus, canoniquement reconnue, ait porté ses fruits et demeure vivante après deux siècles ?

Dans le frais vallon qui vit naître cette dévotion éminemment populaire, tout rappelle le souvenir de l'humble bergère qui mérita de converser journellement avec la Reine des Cieux (2). L'église que la Vierge lui avait promis qu'on bâtirait et qu'elle vit en effet bâtir, s'élève encore pleine de piété, renfermant, sans le dissimuler, l'antique oratoire, toujours le même ; et sous ses voûtes, on prolonge les heures avec délices, on croit sentir encore la douce présence de Marie, les pierres exhalent sa bonne odeur.

Peut-être, parmi ceux qui auront lu cette trop brève notice, s'en trouvera-t-il qui visiteront quelque jour les Alpes ; je serai bien payé de mon modeste travail, si j'ai pu leur inspirer le désir de profiter de leur voyage pour aller prier au Laus, comme l'ont fait déjà tant de pieux pèlerins, laïques ou prêtres. Ils répondront ainsi à l'invitation de la Sainte Vierge elle-même, et certes, ils s'en reviendront édifiés et meilleurs. A.-J. LAFARGUE.

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

PENSÉES

Ne voir du monde que les âmes et Dieu dans les âmes.

***

Nos années sont au temps ce que le point géométrique est à l'espace.

(1) Grandes furent les oppositions au nouveau pèlerinage. Au mois de mars de l'année 1600, sœur Benoîte put craindre pour l'existence de sa chère chapelle, mais son ange, sur l'ordre du ciel, lui apparut et lui dit : « *Ne craignes rien, ma sœur. Le Laus est l'ouvrage de Dieu; ni l'homme, ni le démon, avec toute leur malice et leur rage, ne sauraient le détruire; il subsistera jusqu'à la fin du monde, fleurissant toujours plus et faisant de grands fruits partout.* »

(2) Benoîte mourut en odeur de sainteté le surlendemain de la fête de Noël, 1718. Elle a été déclarée *Vénérable* par Pie IX, le 7 septembre 1871. On travaille activement aujourd'hui au procès de béatification de l'humble bergère.

Au séminaire, gaîté, travail, charité : ces trois mots résument la vie.

***

Plus on pénètre les mystères cachés du monde, plus on perçoit la grandeur de Dieu.

***

Un éternel printemps règne dans la maison du Seigneur.

***

L'amitié, comme le vin, gagne à vieillir dans le repos.

***

Il fait bon avoir des amis lorsqu'on vit dans la solitude.

***

Dieu a fait les cœurs pour aimer; laissons-les donc suivre leur pente naturelle tout en les soumettant à la raison éclairée par la foi, car ils pourraient descendre trop bas, trop loin du ciel pour l'apercevoir encore.

***

Qu'il est triste, sans la foi, de voir pleurer sur un cercueil des parents affolés par la douleur !

***

J'ai cherché l'amitié et, pendant longtemps, ne l'ai pas trouvée ; j'ignorais sa véritable nature. Je m'arrêtais trop à l'extérieur n'allant point à l'âme. Je remercie la Providence de m'avoir toujours éclairé, en faisant tomber mes illusions de jeunesse.

***

Pour arriver aux fins les plus sublimes, Dieu se sert des moyens les plus vils. Sa Sagesse n'en éclate que mieux.

***

Faites de la musique, beaucoup même si vous voulez; mais que ce soit avec *mesure*, vous m'entendez ?

***

Ici-bas, c'est un peu comme au ciel, on est heureux en Dieu et par Dieu.

***

Le bonheur, comme le monde l'entend, n'est qu'un fantôme ; c'est en Dieu seul qu'il réside.

(*A suivre.*) L. AUDY.

NOTES ET QUESTIONS

DIEU PROTÈGE LA FRANCE

Comme on battait monnaie autrefois à Bordeaux, je suis autorisé, je l'espère, à demander ici de quelle époque est cette phrase popularisée par nos pièces de cent sous : *Dieu protége la France*, et quel est celui qui le premier a résumé, en ces quatre mots si bien frappés et qui sonnent si bien, de nobles et patriotiques sentiments de confiance.

T. DE L.

SUR UNE VIE DE CLÉMENT V, PAR L'ABBÉ DE GUASCO

Un bibliographe étranger, Œttinger, signale, dans un recueil où les erreurs ne manquent pas, une certaine Vie du grand Pape bordelais par l'abbé de Guasco, laquelle aurait été publiée à Tournai vers le milieu du siècle dernier. J'ai vainement cherché et fait chercher un peu partout (en commençant par Tournai) le volume indiqué dans la bibliographie biographique. Il est infiniment probable que l'abbé de Guasco n'a jamais fait imprimer l'ouvrage auquel il travaillait avec zèle, comme nous l'apprend la correspondance de son immortel ami Montesquieu, et je suis persuadé que la prétendue *Vie de Clément V* mérite une belle place, à côté de l'*historique description du solitaire et sauvage pays du Médoc*, si imprudemment attribuée à La Boëtie, dans cette vaste bibliothèque imaginaire dont s'est occupé en de piquantes pages un des vétérans de la bibliographie, le savant M. Gustave Brunet. Mais comme je voudrais avoir encore plus de certitude, je viens demander ce que pensent du problème MM. les bibliophiles de Bordeaux en général, et tout particulièrement un érudit de haut vol et de haute valeur, bien connu de nos lecteurs, et qui prépare, assure-t-on, une Vie de Bertrand de Goth, laquelle, je le déclare sans vouloir contrister l'ombre de l'abbé de Guasco, me paraît devoir être bien meilleure que celle qui... ne fut pas imprimée à Tournai.

T. DE L.

Vue générale du Laus.

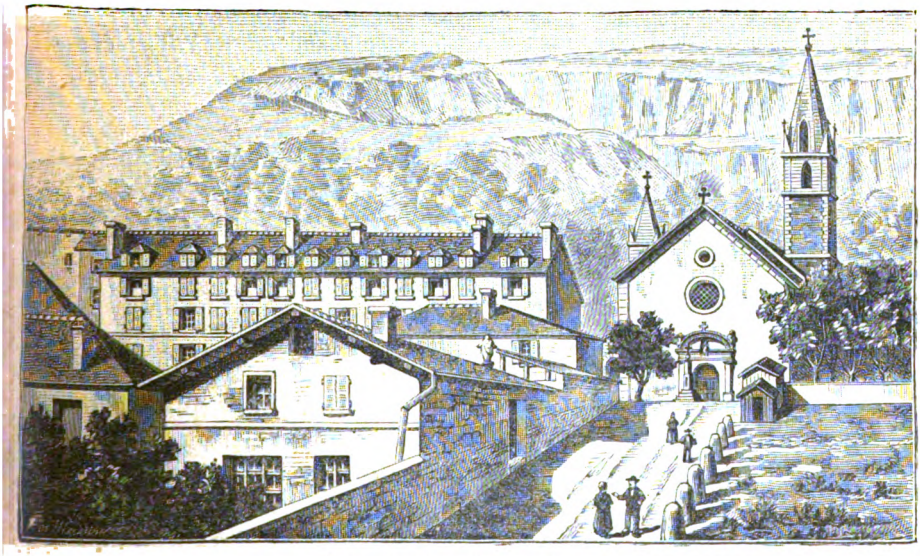

Église de Notre-Dame du Laus.

Ces deux gravures, dont les clichés nous ont été gracieusement communiqués, sont tirées du joli volume : *Notre-Dame du Laus,* par un Missionnaire. (Gap, J.-C. Richaud, éditeur.) Un retard de la poste nous a empêchés de les reproduire dans la dernière livraison de la *Revue,* où leur place était toute marquée dans le texte même de l'article sur *Notre-Damedu Laus.*

UN ÉLOGE INÉDIT

DU PREMIER PRÉSIDENT BERNET ET DE SON BEAU-FILS LE PRÉSIDENT DE MONTESQUIEU

Au moment où la famille de Montesquieu et la Société des bibliophiles de Guyenne vont réaliser un des vœux les plus chers de tous les esprits cultivés, et nous donner une édition, aussi soignée au point de vue littéraire qu'au point de vue typographique, des œuvres inédites d'un des plus illustres écrivains de la France, on lira, je l'espère, avec un redoublement d'intérêt le témoignage si honorable rendu au grand-père de l'auteur des *Considérations* et à l'excellent magistrat qui, dans des temps difficiles, fut le si digne premier président du parlement d'Aix et du parlement de Bordeaux. Le document dont j'offre la primeur à la *Revue Catholique* n'a pas seulement le mérite de l'actualité, de l'à-propos ; il a un autre grand mérite : il émane d'un homme dont le nom seul est la plus éloquente des recommandations, de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc (1).

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

A Monsieur, Monsieur du Puy, advocat en la Cour de Parlement de Paris, à Paris.

MONSIEUR,

Je pense que vous aurez sceu de longue main ce qui est du merite et de l'eminante vertu de Monsieur du Bernet, nostre premier presidant, qui l'a faict paroistre dans la charge d'advocat general au Grand Conseil (que Mr Bignon eut par sa desmission) et dans celle de presidant au Parlement de Bordeaux aussy bien qu'en celle cy, mais principalement aux employs extraordinaires qu'il a eus en des occasions de trez

(1) Ce document fait partie du tome III des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* qui est sous presse et qui paraîtra dans quelques mois.

grande importance lorsque feu Mr du Mayne (1) se voulut destacher de l'obeissance du Roy dans le gouvernement de Guienne, lors de l'esmeutte d'Agen deux ou trois ans y a (2), et cez jours passez, quand l'armée navale du Roy fit sa descente aux illes (3), ses soings et son exemple, ayants frappé un trez grand coup, à faire subsister les forces de l'armée, et rendu un trez notable service au Roy au grand advantage de cette pauvre province et honneur particulier de nostre compagnie, à laquelle il a faict prendre la meilleure part du merite envers le Roy, et noz seigneurs ses ministres, dont nous sommes à la veille de recueillir le fruict, et de voir les ennemys de la France chassez de nos costes, contre l'opinion de la pluspart de la chrestienté. Je sçay d'ailleurs les inclinations particulières que vous avez tesmoignées à son service, aussy bien que les siennes en vostre endroict, comme les lettres de Mr de Sainct-Saulveur en peuvent faire bonne foy. Et d'aultant que la part que Madame la première Presidante (4) avoit voulu prendre à ses soings pour faire secourir les pauvres soldats de l'armée blessez ou malades, de linge et de toutes aultres necessitez (dont ils se sont grandement prevalus et ont bien rapporté du soulagement), la fit tomber malade des fiebvres courantes qui l'ont debtenüe dix ou douze jours en danger (5), pendant lesquels il en a esté atteint luy mesmes, et travaillé bien plus longuement, sans avoir encore peu se tirer du lict bien qu'il soit au dix-

(1) C'est-à-dire le duc de Mayenne.

(2) Voir sur les troubles d'Agen, outre tous les annalistes de l'Agenais (Labénazie, Saint-Amans, Samazeuilh, etc.), l'*Histoire de la vie du duc d'Épernon*, par Guillaume Girard (p. 521-529), et surtout une notice spéciale de M. Adolphe Magen intitulée : *Une émeute à Agen, en 1635, d'après le manuscrit de Malebaysse.* (Agen, 1855.)

(3) Les îles de Lérins qui avaient été prises par les Espagnols et qu'aida tant à reprendre le belliqueux archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis.

(4) C'était Marguerite de Sevin, fille de noble Guillaume de Sevin, écuyer, seigneur de La Garde, et d'Antoinette de Rance. Veuve de Jacob de Secondat (1619), elle se remaria, le 5 février 1633, avec Joseph du Bernet.

(5) Savait-on que Mme du Bernet avait été une aussi admirable sœur de charité et avait, en quelque sorte, poussé le dévouement jusqu'au martyre ?

huictiesme de son mal, et qui pix est sans avoir peu se descharger de la pesanteur ou douleur de teste qui monstre qu'il n'est pas bien net de sa fiebvre quelque diminution qu'il y ayt. Je suis contraint de vous déclarer la grande compassion que j'en ay eu, et que j'ay bien encores plus possible depuis l'arrivée du dernier ordinaire, par lequel ils ont apprins des nouvelles de Bordeaux qui les ont affligez jusques au dernier poinct, de voir le mauvais traictement qu'on y vouldroit faire à Mr de Montesquieu, filz de Madame la première Presidante (1), gendre de Monsieur le premier Presidant (2), lequel avoit supporté bien patiamment d'attendre la commodité de deux enfants de conseillers pourveus et presantez aprez luy, pour le faire recevoir et acquerir la preseance sur luy. Mais aprez six mois d'attente, c'est une grande cruaulté de voir maintenant que cinq aultres se veuillent presanter et le reculer d'aultant en sa reception en une charge de conseiller et en son rang, tandis que ses beau père et mère se sacrifient icy pour le service du Roy, en des soings et peines incroyables si utilement, lesquels n'ont abandonné leur maison que pour le zele du bien public, et ne pas manquer d'obeyr aux commandements de Sa Majesté et de ses principaux ministres. Estant bien certain que s'ils se fussent trouvez à cette heure chez eux, ils eussent trouvé les moyens de prevenir touts cez inconvenients, et de vaincre par leur presance toute sorte de difficultez, et leur plus grande apprehension est que Mr de Montesquieu ne se rebutte de sorte qu'il abandonne la profession de longue robbe, à laquelle on avoit bien eu de la peine de le faire resoudre (3).

(1) Jean-Baptiste-Gaston de Secondat, baron de Montesquieu, seigneur de Castelnouvel, Talence, etc., était né à Agen vers 1612; il mourut à Bordeaux, le 12 avril 1678, président à mortier au Parlement de cette ville.

(2) J. B. G. de Secondat avait épousé, le 26 février 1634, Anne-Jeanne du Bernet, qui lui donna neuf enfants et qui mourut, âgée de soixante-cinq ans, le 27 décembre 1675.

(3) Le baron de Montesquieu avait d'abord, comme ses aïeux, suivi la carrière des armes.

C'est pourquoy s'il y avait moyen de disposer Monseigneur le Chancellier d'y faire intervenir son authorité, et celle mesme du Roy par quelque reglement d'un privilege qui peult enfin tourner à trop grands abbus, les services du beau-père en meriteroient bien quelque modification, et que le Roy en son conseil declarast par arrest sa volonté de faire proceder à la reception dudict sieur de Montesquieu, aprez les deux qui se sont presantez durant le temps de son information (pour laisser le privilege en son entier), mais avant les cinq aultres qui ne sont venus que longtemps aprez, et quasi avec apparente affectation de le reculer et rebutter. Je me suis ingeré de leur dire que j'estimoys cet expediant trez equitable et faisable, et que si vous l'entrepreniez vous aviez assez d'ascendant sur l'esprit de Monseigneur le Chancellier pour le porter à cela, ne doubtant nullement que vous n'y agissiez bien volontiers et que vous ne pensiez faire œuvre trez meritoire envers le public, quand vous obligerez des persones de cette qualité et condition, principalement en l'estat qu'elles se trouvent si dignes de compassion extraordinaire et en la concjonture presante que les effects et les fruicts de leur service sont si notoires et si presants. Je vous supplie seulement, Monsieur, de le vouloir entreprendre au plus tost pour ne laisser prendre trop d'advantage à cez Messieurs, lesquels affectent de les choquer en la personne de ce gentilhomme qui poursuit depuis si longtemps son expedition, lequel d'ailleurs est d'un naturel si doulx, d'un si grand genie et d'une si rare probité, qu'avec la noblesse de son extraction et l'estude qu'il a faict non ordinaire, il ne peult que reuscir grandement en cette vocation et aux plus dignes employs auyquels elle le pourroit faire appeller. Nous sommes touts obligez de prendre part à ses interets pour le benefice qui nous en peult revenir quelque jour en ce païs, où il pourroit bien en son temps dignement remplir la place de M^r^ le premier Presidant, ou en toute façon rendre des bons offices à cette province pour l'amour des habitudes que M^r^ le premier Presidant y aura contractées. Ce qui me pourra servir d'excuse en vostre endroict oultre les aultres

considerations susdictes de la liberté que je prends de vous en parler de la sorte et de vouloir participer à son obligation envers vous. Vous me cognoissez de plus loing et me faictes l'honneur de n'avoir pas dezagreable mon procedé, quelque rudesse que le vice de notre nation y fasse paroistre, dont je vous demande pardon et qu'il vous plaise de m'advoüer toujours, Monsieur, pour vostre trez humble et trez obeissant serviteur. DE PEIRESC.

A Aix, ce 9 mars 1637 (1).

LA FAÇADE DE L'ÉGLISE SAINT-BRUNO

(Suite) (2).

ANGES, CARTOUCHES ET GUIRLANDES

Au-dessus des inscriptions de droite et de gauche sont deux cartouches surmontés par des têtes d'anges ailés, avec guirlandes de fruits et banderolles, le tout formant un ensemble gracieux.

(1) Bibliothèque Nationale, collection Dupuy, vol. 718, f° 376. On trouvera la confirmation des éloges décernés par Peiresc à son chef dans l'*Histoire de la ville d'Aix*, par P. J. de Haitze, au chapitre bizarrement intitulé : *Joseph du Bernet est fait premier président, autant par les intrigues et la recommandation de l'Archevêque de Bordeaux, que par son propre mérite, car la vertu, toute charmante qu'elle est, ne laisse pas pour estre reconnue d'avoir besoin de patronage.* (*Revue Sextienne*, livraison de décembre 1889, p. 277.) L'historien d'Aix, qui donne à Joseph du Bernet le titre de baron de *Serin* (pour Sevin), assure que Henri de Sourdis, *son intime ami, qui avait de grandes vues d'établissement en Provence* (il aspirait, dit-on, au gouvernement de cette belle province), ne négligea rien *pour lui moïenner le poste de premier président, afin de se servir de son crédit et de son autorité dans la poursuite de ses desseins.*

(2) ERRATA : Dans la dernière livraison de la *Revue*, page 449, 2e ligne, au lieu de « restauration des peintures de l'Église Saint-Bruno », lire « restauration de l'Église Saint-Bruno »; page 459, inscription « côté sénestre », 4e et 5e lignes, rétablir le texte ainsi :

TIO, MENS NON CA=
PIT, HVMANA, PAVET

Les cartouches portaient jadis les écussons ou stemmes du prélat, dans un ovale à l'italienne.

(Aux socles de la sainte table, la forme de l'écusson est française; il en est de même au sceau du prélat, et en tête des actes officiels imprimés.)

Ces pièces, mutilées à la Révolution, ont été restaurées depuis sous la direction de M. Duburch, sculpteur de Bordeaux.

Les deux sujets, quoique de même ordonnance, diffèrent par les détails des anges, des guirlandes et des banderolles.

L'écusson de dextre porte en bossage l'urne des parfums; il est surmonté du chapeau duquel pendent trois rangs de glands. Sur la banderolle qui flotte au-dessus est inscrite la devise :

QVÆ SVRSVM SÛT SAPITE

Goûtez les choses d'en haut.

L'écusson de sénestre porte en bossage les armes de famille, avec le chapeau et les trois rangs de glands : la croix primatiale passée en pal derrière l'écu. Primitivement les émaux n'étaient pas figurés sur la pierre; on ne les a pas figurés sur l'écusson restauré. (Ils ne sont pas figurés non plus sur les imprimés du temps.)

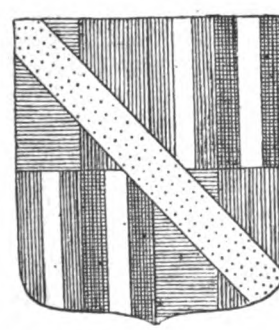

François d'Escoubleau de Sourdis, comte de La Chapelle, prieur de Sainte-Marie de Maintenon, dom prieur d'Aubrac, cardinal diacre, puis prêtre, de la sainte Église romaine, du titre de Saint-Marcel, archevêque de Bordeaux, abbé de Saint-Lomer à Blois, de Mauléon en Poitou, portait :

Ecartelé, aux 1er et 4e parti d'azur et de gueules, à la bande ou cotice d'or brochant sur le tout; aux 2e et 3e parti de gueules au pal d'argent et de sable au pal d'argent. (J. Callen, 2e édit. de Lopez, avec écusson gravé.)

Ménestrier et Lopez ne figurent que le 1er quartier qui est d'*Escoubleau de Sourdis*; mais les armes du cardinal en tête des pièces officielles et sur les monuments publics sont toujours écartelées.

La banderolle qui flotte au-dessus n'a point d'inscription.

Ces sculptures figuraient déjà sur la façade, lorsque François Garasse les décrivait en ces vers gracieux :

Quid cincinnatos lapides? quid florida saxa
Tortilibus circum referam sulcata volutis,
Et compactilibus mixtim mammosa corymbis?
Sunt rigidi in saxo flores, stant punica mala
Atque immaturi pendentes vertice fructus
Quos tamen æterni nequeant mollire calores.

« Vous dirai-je comment cette pierre fleurit?
» En volutes, sillons, en boucles se tordit?
» Comment elle se gonfle en grappes attrayantes?
» Ces fleurs naissent du roc; ces grenades béantes,
» Et ces fruits en festons seront lents à mûrir :
» Un siècle de chaleurs ne peut les amollir. »

L'ATTIQUE ET LA VIERGE

Au second étage sont plaqués six pilastres d'une architecture fort simple; chapiteaux doriques avec corniche sans ornements. Le tout ne mesure que 3m,50 de hauteur. (L. de Lamothe.)

Au milieu de l'étage est une grande niche dont le cintre coupe et dépasse la corniche de l'attique. Dans cette niche, statue de la Vierge tenant l'Enfant Jésus.

Voici l'appréciation de nos savants modernes:

Jouannet, p. 179. — « Statue de la Vierge, plus grande que

» nature, en marbre blanc, d'un assez beau travail et digne » de décorer une façade de meilleur goût. »

Bordes : « La statue du portail est en marbre blanc. »

Léonce de Lamothe, p. 15. — « La Vierge tenant l'Enfant » Jésus : le tout en pierre, travail remarquable par son » élégance. »

Charles Marionneau, p. 153. — « Une statue colossale de » la Sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus, travail médiocre, » mais de grand effet, exécuté en pierre de Taillebourg. »

Nous venons de voir que nos savants ne sont tout à fait d'accord, ni sur la valeur artistique de la statue, ni sur la matière. Nous n'entrerons pas dans leur querelle ; mais nous dirons qu'en bien examinant les draperies de la statue, on s'aperçoit que le sculpteur ne les a qu'ébauchées, à dessein probablement, afin de ménager des effets de clair et d'ombre.

Quant à la matière, on a pu croire la statue de marbre, jusqu'à ce que les sculpteurs de ce siècle eurent constaté qu'elle n'est qu'en pierre, en belle craie.

Pour compléter la description, disons que la statue est élevée sur un socle où était peinte une inscription aujourd'hui presque effacée :

REGINA
MISERICORDIÆ

qu'autour du cintre de la niche court une guirlande de laurier ou d'olivier, et qu'au sommet l'on a rétabli le chiffre du cardinal composé de deux lettres entrelacées :

Les louangeurs du XVIIe siècle s'en donnèrent à cœur-joie.

Commençons par un sixain extrait du *Panégyrique à Mgr l'Illust. et Rev. Cardinal de Sourdis* :

Le soing, ô saint Prelat, qui poind vostre belle ame
Est de faire honnorer ceste diuine Dame,
Ce temple nompareil de la Diuinité,
Ce cedre florissant pour la perseuerance,
Ce laurier verdoïant pour la Virginité,
Cette rose d'amour & ce lis d'innocence.

Quelle est-elle cette diuine Dame? Le jésuite François Garasse nous répond en nobles hexamètres latins :

Pronus adoravi... vidique ingentia magnæ
In medio simulacra Deæ. Stat Virgo fluenti
Sic puerum complexa sinu; sic se arrigit infans
Maternasque premit roseo sic ore papillas,
Nullus ut hanc rigido de marmore dicat :
Hic duplex tutela domus in limine primo;
Hic stat Palladium et Vestæ maioris imago.

« Prosterné, je l'adore... En relevant les yeux
» J'aperçois la Déesse auguste de ces lieux :
» Vierge, à ce bel Enfant qui dans ses bras repose
» Elle offre un sein fécond où boit sa bouche rose.
» Vierge et Mère à la fois, en un marbre vivant,
» C'est la double tutelle au seuil du monument,
» L'image de Pallas et de Vesta l'image! »

Que l'on se fasse traduire ce latin mot à mot : il y a là de gentilles expressions que nos vers plats n'ont pu rendre. Mais ce qui n'est pas mal rendu, c'est l'allure toute païenne du morceau. Dire tout simplement : *La Vierge Marie tenant l'Enfant Jésus*, même pour un théologien de la Compagnie de Jésus, c'eût été le plus grand crime poétique.

Le jurat de Massip ne s'y méprend pas et va nous délayer dans cent lignes de sa prose guindée les sept vers de Garassus.

« Il faut que ie vous montre au doigt la fidele geoliere de » ces Tempés virginales. La voyez-vous au beau milieu du » frontispice de ce portail? C'est vne Vierge comme vous pouuez

» recognoistre, laquelle se trouuant à toutes les issues & » entrées de l'enclos, roigne les aisles à ces folastres à mesme » qu'ils s'esleuent pour se ietter dedans. » (Il a dit auparavant que les Amours, déités toutes légères qu'elles soient, ne peuvent franchir les hautes murailles de ce cloistre). « Ha qu'il » fait beau voir la contenance pudique de cette Dame ! » Considerons la de pres, car elle le merite. Bon Dieu ! » quelle grace, quel maintien, ie n'en vy jamais de semblable ! » Seroit-ce point la chaste Minerue, laquelle ennuiée de » garder les Athenes steriles maintenant et sans lustre, s'est » venuë rendre la tutrice de ce lieu de paix & de benedictiôs ? » ou bien quelque vierge vestale, dont le soing & les veilles » soient de conserver inuiolablement le feu de la religion » dans ce temple sacré ? Nous serons bien en peine de le » deuiner : car, à ce que ie puis iuger de son visage & de ses » vestemens, ce n'est ny l'vne ny l'autre.

» Sa face riante & debonnaire nous fait croire par sa » douceur que ce n'est pas Minerue, dont le port & l'action » marquent une resolution masle & fiere au possible. De » plus, la couronne en teste temoigne qu'elle est plus que » vestale, si bien que meslant la maiesté avec les charmes » d'vne douceur incomparable, elle semble desirer de meriter » le titre de Reine de bonté et de miséricorde.

» Mais quelle vierge est celle-cy ? qui porte entre ses bras vn » enfant si delicat & si potelé ? Ses sousris & son maintien » remply de mille attraits charmâts me font souuenir » d'vn Anteros ou Contr'amour, le fils aisné de la belle » Vranie : c'est sans doubte cét Anteros, ce vray amour qui a » fendu le chaos & a donné le iour au monde, puisqu'on luy » a mis selon que vous pouuez voir le monde entre les » mains.

» Iugez, ie vous prie, si cette vierge mere de cét enfant » ne doit pas estre quelque grande et diuine dame, puisque » cette troupe religieuse lui offre continuellement des parfums » d'encens qui durera tousiours. »

Minerve, Vesta, Uranie ! Excusons le goût du temps, et remercions nos allégoristes de nous avoir conservé quelques détails précieux. Les voici :

L'ancienne Vierge était couronnée, *couronne en teste*, et bien droite, *stat*.

L'Enfant Jésus, tout en se dressant, *se arrigit*, continuait « à presser de sa bouche rose les mamelles maternelles ».

Maternasque premit roseo sic ore papillas.

Ce sujet, que nos artistes n'osent guère plus reproduire, était à cette époque fort en honneur, vif commentaire de ces paroles : « Bienheureuses les mamelles qui vous ont allaité ! » Il ne serait peut-être pas impossible de retrouver à Bordeaux et dans la Gironde plusieurs copies de la statue de la Chartreuse, *la Vierge allaitant l'Enfant Jésus*. En comparant avec les autres détails de la statue conservée, l'on approcherait de la vérité et quelqu'un de nos sculpteurs en renom serait chargé de reproduire l'ancien type.

C'est dire que la statue n'est plus telle qu'on la vénérait jadis. — En 1793 les têtes de ce groupe furent brisées; en 1805 on en refit d'autres en terre cuite; mais la tête de l'Enfant Jésus a été refaite une deuxième fois en pierre par M. Duburch. (Marionneau, p. 153.) Quel dommage que l'habile sculpteur n'ait pas connu la description de Garasse!

L'Enfant Jésus tenait *dans sa main le globe du monde*: ce que l'on trouve encore exprimé dans ces vers de Jean Dorat, précieux à d'autres titres puisqu'il nous apprennent que cette statue de la Vierge n'a été copiée sur aucun type existant :

Virgineum nulla specimen conspectus in æde
Retulit effigies casti veneranda pudoris
Natum amplexa tenens torquentem sydera nutu.

« Aucun temple n'admire une aussi noble image
» Où resplendisse mieux l'intégrale pudeur
» De la Vierge qui presse un enfant sur son cœur.
» Quel enfant! C'est le Dieu qui fait mouvoir le monde! »

Dernière question : la statue était-elle donc en marbre? Garasse le dit : *rigido de marmore*; mais Garasse est un

poète, et pour les poètes la belle craie peut passer du marbre. Massip n'en dit rien.

Garasse nous donne trois inscriptions en vers qui font suite à son poème : il suppose que ces inscriptions sur tables de marbre ont été déjà posées, l'une, au milieu du frontispice, sous la Vierge, les deux autres à droite et à gauche du *vestibule du temple* sous les statues de saint Bruno et de saint Charles Borromée. Malgré l'intérêt que présentent ces trois inscriptions, nous les renvoyons à plus tard, parce qu'elles n'ont pas dû servir; le plan de la façade fut sans doute modifié.

LE COURONNEMENT

Le troisième étage diffère des deux autres; il est moins large; il n'y a plus que quatre pilastres d'un ordre assez simple, composite pourtant, avec deux volutes plates pour toute parure. Mais les pilastres sont vêtus de draperies, ce qui peut faire croire à des cariatides. La corniche est surmontée d'un fronton curviligne bien simple aussi.

Au milieu du fronton et de l'attique ont été rétablies les armes du cardinal.

A droite et à gauche sont appuyés comme contreforts deux supports ou consoles en forme de ↄ, qui rachètent la différence de largeur. Les méplats sont ornés d'anneaux plats qui passent les uns sous les autres.

URNES DE PARFUMS

A chaque extrémité des acrotères se dresse comme amortissement l'*urne de parfums*, cassolette enflammée, vase de feu, que l'on retrouve partout comme motif de décor, sur les contreforts, au vestibule de la rue d'Arès, sur les niches, autour de l'autel : ce feu brûlant, c'est le cœur, c'est l'âme du cardinal; ce feu, cette chaude fumée tend toujours vers le ciel, comme le proclame la devise :

QUÆ SVRSUM SVNT SAPITE
Goûtez les choses d'en haut !

devise que nous avons déjà lue sur les banderolles du premier étage et que nous relirons sur les pyramides latérales.

Ces flammes ont échauffé la verve de tous les poètes. De Massip s'écrie :

Mon Temple est si religieux
Que ceux qui ietteront les yeux
Dessus les immortelles flames
Qu'on y voit partout voleter,
Pourront à peine s'exempter
D'y brusler leurs cœurs & leurs ames.

Puis il redit en prose :

« Ce n'est pas tout, leuez un peu les yeux et vous verrés » sur la surface de cette demeure religieuse mille semblables » feux & fumées de parfums immortels, qui sortent à gros » boüillons d'autant de pots à feu semblables à des autels ou » bien des niches qui conseruent ces diuines offrandes. Ce » sont des deuises & marques immortelles du soing et de la » diligence qu'ils ont rapportée à rendre ce lieu purifié de » toute sorte d'immondice. »

Il a même figuré sur la porte du grand Jardin de l'Ausonie un ange soufflant par une trompette un grand jet de flamme et de fumée.

Le P. Dautrery, C. R., chante dans son poème latin :

Sed quorsum depicta rubent incendia templo?
Virginis hæc sedes : castos petit illa nimistros,
Virginitatis amat comites, dum fomite flamma
Pascitur, et sanctas gremio fovet vrna (*) favillas.
Ac, velut Ascanio rutilantibus igne capillis
Innocuus flagravit apex, ventura potestas
Claruit, et Tullum regem nova flamma futurum
Portendit : sic, mixta focis, tua stemmata spondent
Pontificale tuis titulis accedere munus,
Possit inextincto tuus ignis ut igne foveri.

(*) Il y a *vna*, qui s'expliquerait de la Vierge qui *seule* entretient le feu de la chasteté dans les cœurs.

« Pourquoi ce temple peint en reflets d'incendie ?
» La Vierge y tient sa cour et veut être servie
» Par les chastes amants de la Virginité
» Gardiens du saint brasier à toute heure excité.
» Qu'autour du front d'Ascagne un doux feu resplendisse,
» De sa gloire à venir, inoffensif indice ;
» Qu'une autre flamme à Tulle annonce le pouvoir ;
» Ainsi, mêlé de feux, ton stemme faisait voir
» Qu'à tes droits tu joindrais grandeur pontificale,
» Feu nourri d'autres feux, d'une ardeur sans égale. »

Ces vers feraient supposer que la cassolette de parfums ne datait pas seulement de l'élévation de François de Sourdis qui l'aurait prise comme emblème de son zèle, mais que cet attribut était déjà le sceau de famille concurremment avec le grand écusson nobiliaire.

Le poète latin François Tourneau, qui signe *Franciscus Tornellus, sénator Burdigalensis*, fait une double allusion à l'urne des parfums et à l'urne funéraire :

Quis tamen, in tantis ostri fulgoribus, vrnæ
Sourdisium immemorem quis putet esse suæ ?

« Pensez-vous que jamais la pourpre éblouissante
» Rende Sourdis de son urne oublieux ? »

La même pensée inspire Iean Dorat, aumosnier du Roy et preuost de Perilhac en Lymosin, d'une famille qui longtemps donna des jurats à Bordeaux.

Mais tu vas sans sujet pour ton corps choisissant
Au pied de son autel vne humble sépulture,
Car l'amour de son Fils qui te va ravissant
Veut qu'il soit l'aliment d'vne flamme très pure,
Et que comme vn Phénix par ton zele enflammé
Ton corps comme ton cœur soit d'amour consumé.

Puisque l'amour divin te va bruslant tousiours
Et que de son doux feu tu es la Salamandre,
Tu dois bien espérer qu'à la fin de tes iours
Les flames de l'amour ne quitteront leur cendre,
Et qu'ici restera de toy tant seulement
Ton renom immortel, & ce sainct bastiment.

François de Sourdis choisit en effet pour sa sépulture l'entrée du sanctuaire de la Chartreuse, afin que le prêtre le foulât aux pieds en montant à l'autel et qu'il eût mémoire de lui par-devant le Dieu de miséricorde.

A propos de ces cassolettes de parfums, un de nos archéologues fait remarquer avec raison qu'il est fort heureux pour l'art que les démolisseurs du siècle dernier n'aient pas connu la signification de ces pots de feu. S'ils avaient cru que ce fût le stemme du cardinal, ils ne l'auraient pas épargné, puisqu'ils n'ont épargné ni le blason ni le chiffre. Ajoutons qu'il est aussi fort malheureux pour l'art que nos curés et nos architectes modernes n'aient pas connu la signification du pot de feu ; peut-être auraient-ils mis un peu moins d'acharnement à détruire ces retables de la Renaissance où brillait l'emblème d'amour et de foi du pieux cardinal. O restaurateurs du gothique !

LA CROIX

Au-dessus du fronton, il y a une fort belle croix en fer forgé dont le mérite a été mis en relief par M. Charles Marionneau (p. 154).

« Les deux croix en fer placées sur le faîte de l'église, l'une » à la façade, l'autre sur le clocher, prouvent comment » autrefois l'on savait orner avec goût les moindres acces- » soires; aujourd'hui, au lieu de ces croix légères qui se » dessinent à jour sur le ciel, dont les dessins variés font » presque des objets d'art, les chaudronniers de village » placent surtout dans les campagnes des croix en fonte dont » les dessins sont aussi lourds que vulgaires. »

La spirituelle boutade finale est empruntée à M. Raimond Bordeaux (*Principes d'archéologie pratique*, p. 86. 1852).

LES DEUX PYRAMIDES

Jouannet les signale en ces termes : « Deux pyramides » tumulaires en relief, aujourd'hui mutilées. »

Sont-elles tumulaires? sont-elles mutilées?

Bordes en dit un peu plus : « Sur un plan en retraite, » l'on voit, des deux côtés du portique, une petite porte avec » fronton; correspondante à son axe et en contre-haut du » soubassement, il y a une niche ajustée d'un couronnement » sur lequel repose une pyramide tumulaire ornée sur la face » d'un serpentaire et de flammèches. »

De nouveau, ces pyramides sont-elles tumulaires? Leur ornement est-il un serpentaire?

De Lamothe : « Cette façade est accompagnée par des » ailes décorées d'une petite porte feinte avec pignon triangu- » laire et représentant au-dessus d'un cordon une niche » surmontée d'une pyramide engagée. » Nulle mention des ornements.

Charles Marionneau : « Aux deux extrémités de la façade, » sur des pyramides aujourd'hui tronquées et surmontant » des niches primitivement ornées de statues, se développent » de nouvelles banderolles portant l'inscription :

QVÆ SVRSVM SVNT

Sur le méplat en effet est sculptée en relief une banderolle (le serpentaire de Bordes) avec la devise du cardinal moins le mot *sapite* ; par côté de la banderolle brûlent çà et là des flammèches isolées sans pot à feu.

En 1626, le petit Temple du Jardin de l'Ausonie nous révèle que les portes aux pyramides datent du plan primitif. Ces pyramides sont figurées avec leur troncature (1); mais elles étaient surmontées chacune de trois urnes ou trois cœurs enflammés disposés en croix. Rien ne dit que ces pyramides soient tumulaires; j'y verrais plutôt un jeu de

(1) Sur notre dessin la troncature n'a pas été reproduite : c'est une erreur.

mots fort en usage dans le goût du temps : car le mot *pyramide* signifie « en forme de feu ». Toujours le feu !

Ajoutons que la base de ces petits monuments est flanquée de contreforts en S, très probablement allégoriques : *Sourdis.*

CONCLUSION

Nous venons de vous retenir longtemps, trop longtemps peut-être, devant la perspective du Temple de l'Ausonie, comme l'appelait le naïf de Massip dans sa prose si recherchée.

Avant de vous introduire dans le sanctuaire, nous vous prions de reculer avec nous de quelques pas et de subir un dernier passage de la critique moderne.

« Cette combinaison de détails est défectueuse, et malheu-
» reusement on la retrouve dans tous les monuments religieux
» de l'époque. Il semble qu'alors le mauvais goût versait
» partout ses inspirations impures et que l'arbitraire du style,
» la contrariété des formes se propageaient avec confiance,
» comme si ces aberrations avaient été capables de prévaloir
» longtemps sur les saines règles de l'art. »

O divin puriste, montrez-nous donc à Bordeaux les chefs-d'œuvre religieux du premier tiers de ce siècle ! Excès pour excès, je préfère l'enthousiasme de *Ioannes Gachetus* !

Quæ tellus sectas dederit tot marmore crustas?
Quis tam multiplici cœlaverit arte figuras?
Et flavum docuit vilesceret arte metallum?
. . . . . .
Quantus frontis honos latisve thyromata valvis
Et circumpositas magni moliminis antas!
Aspice quam vario cœlati emblemate muri
Christicolis renovant venturi gaudia sæcli.

« Quelle terre a donné ces marbres de grand prix?
» Quel art a ciselé ces mouvantes figures?
» Quel charmeur de métal a coulé ces dorures?
» ..... Honneur à ce fronton ! à ces larges entrées
» Entre de forts piliers puissamment encadrées !
» Admire sur ces murs tant d'emblèmes pieux
» Rappelant aux chrétiens tous les bonheurs des cieux! »

Jean Gachet a dit le vrai mot : *magni moliminis*, que le visiteur traduit par « ordonnance puissante »... en ajoutant « simple, sévère et de bon goût ».

Et, cependant, nous ne serons pas satisfaits. Lorsque nous aurons contemplé les décors de l'autel, ses nobles statues, les riches ciselures des stalles et le fini des fresques, nous regretterons que la façade ne soit pas d'une plus grande richesse.

L'on croirait volontiers qu'après avoir dépensé des sommes énormes à dessécher les marais, à construire le monastère, la chapelle et l'hôpital, le vaillant cardinal se contenta d'une façade plate avec de simples ornements, se réservant de la décorer plus tard d'un vestibule et d'une colonnade en rapport.

Et, si jamais l'on veut agrandir cette église trois fois trop petite pour la population de l'antique Ausonie, nous conseillerions à l'architecte de reporter la façade actuelle en avant d'une travée et de bâtir au-devant un portique classique, le *narthex* liturgique, avec colonnade de style corinthien, sous laquelle trouveraient place deux belles statues en marbre blanc de saint Bruno et de saint Charles, ainsi que les trois inscriptions de Garasse.

(A suivre.) H^te^ CAUDÉRAN.

LE GÉNÉRAL DE SONIS

I

L'épée de la France l'honore et, avec Dieu, sera son salut. La politique à outrance ne relève point les mœurs, ni les caractères. L'instruction elle-même, obligatoire et laïque, comme on dit, s'agite en vain; irrésistiblement, sous sa férule impuissante, baisse le niveau moral des générations nouvelles. Sous l'athéisme légal des lourds programmes scolaires, comme à travers les buées des clubs ou du parlementarisme, l'image de la France, sans auréole, électrise peu la fibre populaire.

Mais le clairon sonne, les tambours battent aux champs, par les larges voies nos petits fantassins s'avancent crânement, le fusil sur l'épaule, marquant le pas sous les plis ondoyants du drapeau... aussitôt un frisson court dans vos veines, votre cœur tressaille comme au contact de l'âme de la Patrie : la France, la douce France, comme l'appelaient les chansons de geste, se dresse à vos yeux dans la magique évocation de toutes ses gloires, gloires du passé et de... l'avenir !

L'épée de la France, baptisée dans le Christ, reluit encore, Dieu merci ! au clair soleil, en la main de généreux croyants, forts comme les preux antiques, et qui vont, au milieu de l'effondrement universel, sans reproche et sans peur...

On se sent ému aux récits des légendaires épopées, filles des siècles de foi ; mais la race des « bons » chevaliers n'est pas éteinte et, dans l'armée, aujourd'hui surtout, les héroïques exemples sont loin d'être des mythes.

Il est réconfortant de voir de près nos officiers et de causer avec eux dans l'intimité. Plus on les connaît, plus on les admire ; et je conçois sans peine qu'un chef militaire, animé d'une foi ardente, qu'il se nomme Constantin ou Charlemagne, soit aux heures providentielles l'instrument élu du Ciel pour fonder ou restaurer les empires.

Or, parmi tant d'officiers, honneur de la religion et du pays en cette « fin de siècle », il en est un — maintenant couché dans les immortelles espérances de sa tombe — dont le nom a brillé d'un éclat à part et qui mérite entre tous d'être cité : c'est le général de Sonis.

II

J'avais sur mon bureau, depuis des mois, un volume dont le titre me tentait beaucoup (1). Instinctivement je pressentais qu'il y avait là une mine pour l'intelligence et pour le cœur. J'ai fait ce que beaucoup d'autres ont fait sans doute, en apercevant le même volume à l'étalage des librairies. Je disais : C'est un bon livre qui est à lire, je le lirai... une autre fois !

(1) *Le général de Sonis*, d'après ses papiers et sa correspondance, par Mgr Baunard. Paris, librairie Poussielgue.

Enfin, j'ai coupé les feuillets et j'ai lu (1) ; dès les premières pages j'ai été « empoigné », et c'est avec un intérêt croissant que j'ai dévoré l'ouvrage en quelques heures. On vante les romans habilement échafaudés; la simple histoire d'un homme de cœur, d'un soldat chrétien, avec les mille détails édifiants de la vie de famille et les palpitantes péripéties des champs de bataille, est plus captivante. Là, l'imagination flotte fiévreusement dans le vague et dans le faux. Ici l'on s'avoue que l'on marche sur un terrain solide ; tout est vrai, tout est pur, et, le livre achevé, on estime un peu plus la pauvre humanité et l'on se retrouve soi-même meilleur.

III

Voici, pour commencer, une idylle d'une délicieuse fraîcheur.

Un jeune officier de hussards, au sortir de Saumur, arrive avec son régiment dans la petite ville de Castres (Tarn). Déjà brillant cavalier, il commande l'avant-garde. Une jeune fille d'une rare beauté se tient à son balcon, regardant le régiment défiler. Il la voit, elle aussi le remarque. Tous deux à l'instant se sentent faits l'un pour l'autre. Il a vingt-trois ans, elle dix-sept. Leur jeunesse est toute leur fortune, mais la jeunesse est riche d'espoirs. Un an plus tard, le 18 avril 1849, Louis-Gaston de Sonis et Antoinette-Anaïs Roger « sont unis pour toujours devant Dieu ».

Bientôt il leur faudra quitter le doux nid qu'ils s'étaient arrangé au sein d'une famille aimante. Le soldat ne s'appartient pas. Le régiment est envoyé à l'autre extrémité de la France. La jeune femme suit son mari. Elle illuminera de sa présence le modeste logis d'un pauvre sous-lieutenant de hussards.

Il lui faut consacrer bien du temps à l'étude, car un officier doit penser à se rendre digne, dans l'intérêt de la France, des grades supérieurs auxquels il peut arriver. Elle étudiera avec lui pour que le travail à deux soit plus léger, et leurs deux fronts rapprochés

(1) C'est bien là, d'ailleurs, une lecture tout à fait de circonstance. Le nom du général de Sonis est, en ce moment, sur toutes les lèvres, à l'occasion du monument, inauguré en son honneur, le 15 août dernier, sur le champ de bataille de Loigny.

resteront pendant les longues soirées penchés sur le même livre : gracieux tableau assurément, utile leçon !

IV

Le 30 septembre 1850, le sous-lieutenant passe lieutenant. On le signalait déjà comme un « officier d'espérance ». On ne tarda pas à s'apercevoir que c'était aussi un chrétien d'élite.

Voyons-le à Limoges où il tient garnison en 1852. Il entre dans toutes les œuvres catholiques ; il devient un des membres les plus actifs de la Confrérie de Saint-Vincent de Paul, avec le concours de laquelle il essaie de créer une sorte de « Maison de famille » pour les soldats. Il obtient de l'évêque qu'une Association soit fondée pour assurer l'observation du repos dominical.

Fuyant le bruit et les vains plaisirs du monde, il ne paraît, même au cercle des officiers, que fort rarement, juste pour faire preuve de bonne camaraderie ou apprendre les nouvelles militaires, ne jouant jamais, évitant les discussions religieuses, d'ailleurs toujours respecté dans sa foi par ses camarades. Il est vrai que, pour rien au monde, il n'eût voulu leur causer de la peine, ni se prévaloir de ses hautes qualités pour être plus favorisé que le dernier d'entre eux.

— « Sonis, lui dit un jour son colonel, je vais vous présenter au choix. » — « N'en faites rien, mon colonel, reprit le jeune lieutenant ; je ne veux point passer sur le corps de mes camarades. »

Or, il était sans fortune, marié et déjà père de trois enfants, et certes la solde de capitaine eût trouvé emploi dans sa maison.

Sa piété envers la sainte Eucharistie était dès lors très vive. Tous les jours il assistait à la messe et faisait une visite Sauaint Sacrement. Il communiait chaque semaine.

S'il rencontrait dans la rue le saint Viatique porté aux malades, il n'hésitait pas à se mettre à genoux dans la poussière, même s'il était en grand uniforme.

Mais les hommages privés qu'il rendait ou voyait rendre à Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie, pendant quelques heures de la journée, ne pouvaient suffire à son cœur. Il avait rencontré dans les églises quelques fervents chrétiens ; il s'ouvrit à eux d'un dessein qu'il caressait avec amour. L'adoration nocturne fut établie.

Avec de tels sentiments, il ne pouvait qu'être un strict observateur des préceptes de l'Église. On le vit, en carême, obligé parfois de rester à cheval depuis le matin jusqu'au soir, observer néanmoins le jeûne et refuser toute espèce de nourriture.

Le respect humain le troublait peu; il savait être chrétien sans forfanterie, mais aussi sans faiblesse. Un dimanche, à l'issue des vêpres, dans une église, ayant cru reconnaître en son âme un sentiment qui pouvait bien être du respect humain, pour vaincre à jamais ce vil défaut, il se mit à genoux et fit, en uniforme de hussard, devant tout le monde, le Chemin de la Croix.

Dieu lui donna de nombreux enfants (1). Cet honneur de la paternité, il le reçut toujours avec reconnaissance; jamais il n'en oublia les hautes et glorieuses responsabilités. L'éducation chrétienne de sa charmante famille resta sa grande préoccupation. Le soir, après la prière en commun, c'était un touchant spectacle de le voir embrasser ses petits enfants avec une ineffable tendresse et les bénir en faisant sur leur front le signe de la Croix. Même en Afrique, à Blidah, à Laghouah, au milieu d'occupations absorbantes, il savait trouver le temps de leur parler du bon Dieu et de leur faire réciter le catéchisme.

V

Il aimait ses soldats et les traitait avec bonté. Il disait parfois : « Abuser de son autorité sur ceux qui sont au-dessous de nous, est aussi lâche que de flatter ceux qui sont au-dessus. »

Ses soldats le vénéraient. Les moins chrétiens eux-mêmes s'observaient devant lui pour ne point scandaliser sa religion. Un jour, comme il surveillait le pansage des chevaux de son escadron, un hussard se laissa aller, par la force de l'habitude, à proférer un horrible blasphème. Immédiatement le soldat cherche des yeux son lieutenant et le voyant assez loin : « Ah ! tant mieux, dit-il, le lieutenant n'était pas là ; s'il m'avait entendu, cela lui aurait fait trop de peine. »

(1) Il en eut douze. Le dernier, une fille, naquit à Laghouah, le 16 février 1869, quatre jours après le glorieux combat d'Aïn-Madhi, dans lequel le lieutenant-colonel de Sonis mit en pleine déroute la puissante cavalerie de Si-Lalla.

J'ai entendu raconter, il y a quelques mois, le jour même où il s'est produit, un trait qui peut faire pendant à celui-là. Vrai, toujours et partout la vertu impose.

Un sous-lieutenant donnait des ordres à un peloton dans lequel se trouvaient de ces pauvres séminaristes qu'on a héroïquement arrachés à leurs chastes cellules pour les livrer à tous les hasards de la caserne; car le salut de la Patrie demandait impérieusement leur incorporation.

Dans un moment d'impatience, le sous-lieutenant lance une épithète malsonnante. Ses regards rencontrent un séminariste-soldat debout près de lui : « Ah! pardon, dit-il, je ne vous croyais pas là. »

VI

Suivons notre héros, capitaine maintenant, bientôt chef d'escadrons, puis colonel, dans la vie de bivouac et sur les champs de bataille de l'Algérie et de l'Italie. Le chrétien nous apparaîtra toujours non moins que le soldat.

A Alger, il établit l'adoration nocturne du Saint Sacrement. Il prend part dans la Kabylie, le 24 mai 1857, au glorieux combat d'El-Amez qui amène la soumission des Beni-Raten. Sur le lieu même de la victoire une messe d'action de grâces fut célébrée. On était chrétien alors, — militairement et administrativement. Les temps, depuis, ont bien changé... comme la victoire !

En Italie, ses habitudes de piété ne font que s'affermir. A peine arrivé aux divers campements et ses ordres donnés, tandis que les autres officiers se reposent des fatigues de longues marches, lui, cherche une église et un prêtre. Il se confesse, il communie, si c'est possible, ce jour-là, sinon, le lendemain.

Dans une reconnaissance en compagnie d'un autre capitaine, chrétien comme lui, traversant une bourgade, il aperçoit tout à coup le clocher : « Le Maître est là, s'écrie-t-il, — à terre! » Les deux officiers descendent de cheval, entrent dans l'église, demandent la sainte communion, et repartent, faisant leur action de grâces au galop de leurs chevaux.

A Solférino, pour dégager le corps du maréchal Niel qui faiblissait, attaqué par des forces supérieures, il doit charger, au milieu des

taillis, les superbes carrés tyroliens. C'était courir à la mort. Il a raconté lui-même, dans une lettre, « qu'il partit à fond de train, dix pas en avant de tout son monde, sans la moindre émotion ». Il était plein de foi. Au moment de lancer son escadron, d'un geste rapide comme l'éclair, passant son sabre dans la main gauche, il fit de la main droite un signe de croix, puis il cria : En avant !

Presque tous ses chasseurs (1) succombèrent dans cette charge follement héroïque ; lui-même eut son cheval tué sous lui : il se trouva, démonté, au milieu des Tyroliens, parant avec son sabre les coups de baïonnette. Les balles sifflaient autour de ses oreilles. Ce fut miracle qu'aucune ne l'atteignit. Il rallia les débris de son escadron si brillant tout à l'heure, il ne ramena qu'un peloton ; mais le corps Niel était sauvé. Le soir, à huit heures, la victoire appartenait à la France.

Sonis avouera plus tard que « durant cette terrible journée, il ne croyait pas avoir perdu de vue un seul instant la présence de Dieu ». Sa bravoure, décuplée par le sentiment religieux, avait tenu du prodige ; il fut décoré sur le champ de bataille.

VII

La campagne d'Italie avait été glorieuse pour nos armes. Elle fut fatale à la Papauté et ne nous concilia point les sympathies du peuple italien. En somme, nous n'avions travaillé qu'au profit de la Révolution. Après la paix signée, nos soldats qui venaient de fonder dans leur sang l'unité italienne ne rencontraient autour d'eux que la défiance, presque l'hostilité. Des vivats sans fin avaient salué leur venue ; leur départ s'effectua « au milieu d'un silence qui indiquait bien qu'entre ce peuple et nous il y a une barrière infranchissable (2) ».

Sonis revint en Afrique. Il fit la campagne du Maroc. Là sa charité chrétienne éclata. Le choléra s'était mis parmi nos troupes. Les soldats tombaient chaque jour comme des mouches et point d'aumônier pour les assister. Le capitaine de Sonis se dévoua à

(1) Il avait passé au 1er chasseurs d'Afrique, au mois de mars 1858.

(2) Lettre du capitaine de Sonis à M. de Borgeret, vicaire général de Limoges.

sauver les corps et surtout les âmes. Il s'agenouillait près des moribonds, il les aidait à se tourner vers Dieu, il recevait leur dernières communications pour leurs parents, leurs amis. « C'était parfois déchirant, écrira-t-il lui-même. Pauvres jeunes gens! Malgré leurs atroces souffrances, il priaient, qui plus, qui moins, mais tous m'assuraient qu'ils voulaient finir en chrétiens. Je les y encourageais, je leur distribuais de bonnes paroles, je leur présentais le crucifix. Il n'était pas en mon pouvoir de faire davantage pour leur ouvrir le ciel; mais je comptais à bon droit sur le Sacré-Cœur de Jésus qui m'a beaucoup aidé dans cette circonstance. »

Officiers et soldats réclamaient la visite de l'aumônier; il n'y avait point d'aumônier. Les idées nouvelles triomphaient en Afrique en même temps que nos armes. « Le prêtre doit rester dans son église; sa présence n'est pas nécessaire au milieu des camps. » Le colonel de Montalembert s'indigna de cet abandon cruel de ses soldats, au point de vue spirituel : « C'est un crime et une honte, déclara-t-il à ses officiers, qu'une armée de quinze mille chrétiens soit ainsi privée de tout secours religieux par le fait du gouvernement de la France, au moment où ces hommes meurent pour elle sur une terre barbare. »

Hélas! lui-même devait succomber à l'épidémie, lui-même réclama vainement, pendant plusieurs jours, l'assistance du prêtre de Jésus-Christ. On ne pouvait trouver de prêtre. Plein de confiance en Sonis, il le pria de recevoir sa confession. Celui-ci s'excusa, l'aida du mieux qu'il put à formuler des actes de contrition, puis partit sans rien dire, se fiant à la Providence; il revenait le lendemain soir, ramenant le P. Mermillod qu'il avait pu trouver à l'ambulance de Lalla-Maghnia. Le colonel de Montalembert et le lieutenant-colonel Fenin purent recevoir les derniers sacrements avant de mourir.

VIII

En 1860, de Sonis, chef d'escadrons, occupe le commandement supérieur du cercle de Tenez. Napoléon qui rêve « d'un royaume arabe » le charge de la répartition du sol; il veut ensuite l'attacher à sa maison. Sonis refuse noblement.

Lieutenant-colonel en 1865, il passe au commandement du cercle de Laghouah. Là ses qualités militaires brillent dans tout leur jour:

il enlève la smala de Si-Lalla, et est nommé officier de la Légion d'honneur.

Ses vertus chrétiennes n'éclataient pas moins. C'était toujours le lieutenant de Limoges, mais doublé maintenant d'un colonel d'Afrique. Il se levait de bon matin, au rapport d'un témoin oculaire, il commençait par faire sa prière, suivie d'une pieuse lecture ou d'une méditation. Vers sept heures, il se rendait à la messe, marchant avec gravité à l'exemple des musulmans auxquels il voulait donner par là une haute idée de la religion catholique. L'étude et les soins du service le prenaient ensuite ; mais la fin du jour lui rendait la vie de famille avec ses épanchements si doux. Il était heureux de réciter alors le chapelet, avec sa femme et ses enfants, et de faire avec eux la prière du soir.

Chaque dimanche, il arrivait le premier aux offices de la paroisse ; il avait gardé la pieuse pratique de la communion fréquente et s'approchait de la sainte table plusieurs fois la semaine. Tendre et indulgent pour les autres, il était pour lui-même d'une sévérité de cénobite. Nous avons déjà vu avec quelle rigueur il observait le jeûne du carême, quand il était à Limoges ; en Afrique, cette rigueur ne fit que croître.

Endurci de la sorte aux privations et à la fatigue, il n'avait pas son pareil pour rester à cheval. Il franchissait en deux ou trois jours la distance d'Alger à Laghouah, trottant ou galopant même la nuit, et se contentant pour nourriture d'un peu de café avec du pain.

Cet homme de fer, néanmoins, était demeuré le parfait gentilhomme. D'un caractère enjoué, il se plaisait avec les jeunes officiers. Il aimait les beaux chevaux, l'art, la belle nature; il aimait son dur métier de soldat.

Où puisait-il sa force ? Lui-même l'a déclaré : dans le Sacré-Cœur. L'amour du Cœur de Jésus embrasait son cœur, — amour pur, désintéressé, amour parfait, tel qu'il se révèle dans ses lettres. Il écrivait le 5 avril 1869 à la mère Marie Fourier :

« Quand bien même ce Dieu ne nous ferait aucune grâce, il n'en serait pas moins bien doux de l'aimer pour les amabilités infinies de son divin Cœur. »

Et encore :

« Je ne sais pas assurément où est le bonheur, s'il n'est pas dans

l'amour de Dieu... Je voudrais infiltrer dans le cœur de mes bien-aimés soldats cette adorable chose : la dévotion au Sacré-Cœur!

» ... Je bénis Dieu de m'avoir placé dans une carrière où, pour qui le veut, le sacrifice est de tous les jours, de toutes les heures, et où aussi il est si facile d'associer au renoncement ses humiliations et tout ce cortège de douleurs au milieu duquel s'est plu notre divin Maître. »

Son esprit de sacrifice et d'abandon à la volonté de Dieu, son amour ardent du Sacré-Cœur de Jésus, allaient avoir bientôt l'occasion de se manifester en un de ces jours qui ont le plus coûté de larmes de sang au cœur de la France et au cœur de ses soldats.

IX

1870! — Ce ne sont plus combats d'escarmouches comme en Algérie; ce n'est plus à un ennemi vaillant sans doute et affectant le mépris de la mort, mais peu nombreux, mal armé et sans discipline, qu'on a affaire. Le Nord a vomi sur nos provinces épouvantées toutes les forces foudroyantes des batailles modernes avec toute la brutalité des guerres antiques. Nos villes ouvrent leurs portes. Paris est assiégé, et nos derniers bataillons, démoralisés, se sont repliés sur la Loire.

Sonis est général. Sa belle conduite à Laghouah lui avait mérité le grade de colonel.

Après le 4 septembre il demanda à rentrer en France pour combattre l'invasion. Il revint général de brigade.

A Patay, il commande le 17e corps; il a près de lui le régiment des volontaires de l'Ouest, anciens zouaves pontificaux, avec le colonel de Charette.

En se séparant pour toujours de la terre d'Afrique, le 1er novembre, il écrivait : « Demandons à Dieu qu'il ne nous quitte pas et qu'il nous fasse la grâce de savoir mourir comme un chrétien doit finir, les armes à la main, les yeux au ciel, la poitrine en face de l'ennemi, en criant : Vive la France ! En partant pour l'armée, je me condamne à mort. Dieu me fera grâce s'il le veut, mais je l'aurai tous les jours dans ma poitrine et vous savez bien que Dieu ne capitule jamais jamais ! »

Dieu lui fit « grâce » en effet, mais il ne tint pas à lui de ne pas

mourir sur ce champ de bataille immortel, au milieu de ses soldats, dans la neige rougie de son sang et du sang de tant d'autres héros.

On a vu quelle était sa dévotion pour le Sacré-Cœur. A Patay, dans le tourbillon de la bataille, cette dévotion s'affirma solennellement. Comme autrefois le labarum de Constantin au-dessus des païens étonnés, la bannière du Sacré-Cœur, en ce siècle d'indifférence religieuse, fut déployée et flotta sur le front de notre armée. Il n'était pas dans les desseins éternels que l'étendard sacré sauvât alors la France. Mais l'effet moral produit sur le pays tout entier fut grand et durable, et à partir de ce jour combien d'âmes se sont retournées avec confiance vers le Sacré-Cœur !

Le 37e de ligne, après une défense désespérée, ne pouvait plus tenir à Loigny ; il fallait se hâter de le secourir. Le général de Sonis commande de se porter en avant. On vient lui dire : « Votre centre plie. » D'un bond de son cheval il est près du 51e qui lâche déjà pied. « Misérables, en avant ! crie-t-il ; vous nous perdez. » Le 51e n'avance pas. — « Hé bien ! dit alors le général, puisque vous ne savez pas mourir pour la France, je vais faire déployer devant vous le drapeau de l'honneur. Regardez-le, et tâchez de le suivre. »

Il court aux zouaves. « Mon ami, dit-il à Charette, donnez-moi un de vos bataillons » ; puis, s'adressant aux zouaves eux-mêmes : « Il y a là-bas des lâches qui refusent de marcher. Ils vont perdre l'armée. A vous de les ramener au feu. En avant ! suivez-moi. » Un cri d'honneur s'échappe de ces nobles poitrines, tous veulent courir à la mort. Il en prend trois cents.

Se tournant alors vers Charette : « Voici le moment de déployer la bannière du Sacré-Cœur. »

Elle se déploya ; il était quatre heures et demie du soir. On la voyait de partout. Ce fut électrisant.

On partit d'un pas assuré. Les francs-tireurs de Tours et de Blidah et les mobiles des Côtes-du-Nord s'étaient joints aux zouaves. La colonne comptait en tout huit cents hommes.

Arrivé à la hauteur du 51e, le général, brandissant son épée, cria : « Soldats, n'avez-vous plus de cœur ? Voilà le drapeau de l'honneur ! En avant ! »

Ils ne marchèrent pas, la peur les avait cloués au sol.

Les zouaves avançaient toujours. Un feu meurtrier les décimait.

Ils avançaient quand même. Leur sacrifice était fait. Sonis marcha avec eux. Il lui parut que c'était son devoir de mourir sous le drapeau qui les abritait, le drapeau du Sacré-Cœur !

Des trois cents zouaves qui s'étaient élancés à son appel, pour dégager le 37e et sauver l'honneur de l'armée, cent quatre-vingt-dix tombèrent devant Loigny, et, avec eux, dix de leurs officiers, dix sur quatorze ! Lui-même fut atteint à la cuisse d'un coup de feu tiré à bout portant. N'ayant plus la force de tenir son cheval, il se fit déposer à terre, puis envoya prévenir le plus ancien officier général de prendre le commandement du 17e corps et de diriger la retraite (2 décembre 1870).

X

J'aurais encore beaucoup à dire sur le général de Sonis. Je pourrais raconter les horreurs de cette cruelle nuit qu'il passa sur la neige, au milieu de ses soldats, de ses officiers râlant à ses côtés, sous les pieds des Prussiens triomphants qui achevaient les blessés sous les talons de leurs bottes ou à coups de crosses de fusil. Je pourrais montrer quelle fut alors sa foi sereine, sa confiance filiale en Marie (1), puis sa résignation quand, transporté à l'ambulance du presbytère de Loigny, il dut subir l'amputation de la cuisse.

Je pourrais le suivre encore depuis 1871, dans ses divers

(1) Tout cela se trouve simplement et admirablement rappelé dans les quatre inscriptions gravées sur le piédestal du Monument de Loigny.

I

Heic
pro Deo et patria
sub Christi signo
cecidit magnanimus
miles Christi.

II

Heic
in oratione Dei pernoctans
cœli divitias
pleno corde hausit
miles Christi.

III

Heic
se Cordi Christi SSmo
hostiam dicavit
acceptissimam
miles Christi.

IV

Heic
Immaculatam
habuit sibi
præsentissimam
miles Christi.

commandements militaires, dans la vie de famille, dans la vie politique; mais j'ai déjà dépassé les bornes que je m'étais tracées.

Je renvoie mes lecteurs au bel ouvrage de Mgr Baunard. Je ne puis point toutefois ne pas rappeler en terminant, qu'après bien des épreuves, bien des humiliations sur la fin de sa carrière, le général de Sonis eut la mort des saints. Il rendit son âme à son Dieu le jour même de l'Assomption de l'année 1887. Il avait pu se confesser encore la veille et recevoir le saint Viatique avec l'Extrême-Onction.

Il partit de ce monde sous les bienheureux auspices de Marie; les âmes des chers blessés qui l'entouraient dans la nuit de Loigny et lui demandaient de leur apprendre à mourir, radieuses maintenant, vinrent sans doute à sa rencontre, murmurant à son oreille les encourageantes paroles qu'il leur adressait lui-même, là-bas, de sa couche de neige: « Marie est placée sur le seuil de l'Éternité pour inspirer la confiance à ceux qui doivent le franchir. »

A.-J. LAFARGUE.

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

PENSÉES (Suite).

La divine Providence nous visite dans le malheur, plus rarement dans les joies de ce monde.

***

Les larmes purifient; ne les méprisons pas, surtout lorsque nous les voyons brûler les yeux de nos amis.

***

Entrez tout entier dans le sein de Dieu, demeurez-y *seul*, n'en sortez jamais.

***

L'âme est ainsi faite : elle gémit avec ceux qui gémissent. C'est un riche instrument qui vibre par sympathie.

***

Aimons-nous comme s'aimaient les saints, toujours sous le regard de Dieu.

Le bon Dieu ne nous a point mis sur la terre pour rester immobiles comme la plante sur laquelle il faut aller cueillir le fruit, mais pour nous répandre et porter à d'autres le trop-plein de nos âmes.

***

Notre-Seigneur vous veut pur, puisqu'il vous veut prêtre.

***

Un ami est un frère vivant de la même vie, souffrant des mêmes douleurs; c'est un autre Jésus-Christ, pour relever l'âme tombée sous le poids de la croix ou sous la honte de la faute.

***

La douleur, sous quelque aspect qu'elle se présente, a la vertu d'attendrir le cœur et de l'exciter à la compassion.

***

Tout cœur bien né ressent toujours comme un contre-coup du malheur survenu à une personne chère.

***

Dieu vous éprouve dans le feu, c'est la marque d'un grand amour de sa part; c'est ainsi qu'il burine les grandes âmes.

***

Prêtres, nous sommes faits pour Dieu et pour les âmes, pour ce qui est immortel !

***

Les pauvres sont placés sur notre chemin comme les bénitiers à la porte de nos églises; l'aumône que nous déposons dans leur main purifie comme l'eau bénite que nous prenons en entrant dans le lieu saint.

***

On peut faire du bien à une âme, dans le secret, par la prière et les petits sacrifices de chaque jour.

***

Si notre amitié était de la terre, nous pourrions craindre avec raison pour sa durée; elle vient de Dieu, elle a donc pour elle l'éternité.

(*A suivre.*) L. AUDY.

LA COMMUNE DE BOURG AVANT 1789

Ponce Léon, aïeul de saint Paulin, passe pour être le fondateur de Bourg (1). C'est une tradition fort respectable.

« On sait avec certitude, dit D. Devienne, que la ville de Bourg était du domaine des Paulin, et que son père, ou peut-être lui-même, en ayant construit les murs et l'ayant mise en état de défense, en était regardé comme le fondateur. On ne peut plus révoquer en doute que les Paulin n'eussent dans cet endroit une maison de campagne. Ainsi, il est naturel d'y fixer, comme l'a fait Scaliger, cet *Ebromagus* dans lequel saint Paulin faisait sa résidence avant de se retirer en Espagne et qui, pour lors, aurait été distant de six ou sept lieues du port de Condate. »

Et l'abbé O'Reilly : « Vers la fin du IVe siècle, *Ebromagus* (2), qui n'était qu'une villa de l'opulente famille des Paulin, reçut de grands embellissements : les Paulin l'avaient tellement agrandi, qu'il méritait alors le nom de *Burgus*, ou lieu fortifié. Le nouveau nom lui était donné, en général, dans le Ve siècle, comme il apparaît par le poème de Sidoine Apollinaire. C'était l'entrepôt général des marchandises qu'on

(1) Archives municipales de Bourg. Reg. XXIII et *alibi*.

(2) « *Ebromagus* est un nom celtique, dont la signification se rapporte évidemment à la position topographique de Bourg. *Abre*, selon Ménage, veut dire, en langue celtique, la décharge d'une rivière dans la mer ou dans un fleuve, et *mag*, ville. De ces deux noms celtiques, on a fait *Hebro-magus* en le latinisant; *Hebro-mag*, ville située à l'endroit où la Dordogne se décharge dans la Garonne. » (O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, p. 658.)

importait de l'étranger, et son port était très fréquenté. — Je vois déjà, ô Bourg ! s'écrie Sidoine, tes brillantes destinées : *tu seras nommée ainsi (Bourg).* De nouvelles maisons surgissent du sein des ondes. Au milieu de tes remparts se voient des thermes élégants; de vastes greniers, couverts de toits dans toute leur longueur, s'étendent au loin, et les magasins suffisent à peine à contenir la vaste quantité de marchandises qu'on y dépose (1). »

Ainsi, il est très probable que le nom de Bourg ne date que du v^e^ siècle. Ce nom de Bourg fut alors substitué à celui d'*Ebromagus*, comme le prédit Sidoine. « O Bourg ! tu seras ainsi appelée. *Burge, diceris sic.* »

Multiplier les témoignages serait chose aussi aisée que superflue. Tant que l'axiome : « Possession vaut titre », sera en vigueur, la paternité de Ponce Léon demeurera incontestable.

Quoi d'étonnant, alors, qu'un pareil fondateur ait implanté dans sa ville le régime municipal de Rome ?

Mais ne restons pas sur une simple conjecture. En fouillant, peut-être découvrirons-nous à Bourg des traces de l'organisation romaine.

Guizot, dans son *Histoire de la civilisation* (2), nous a précisé l'état du régime municipal romain, au moment de l'invasion des barbares :

« Il y avait dans chaque municipe un Sénat qu'on appelait *ordo* ou *curia*. Ce Sénat constituait la cité proprement dite : à lui appartenait le pouvoir; c'était lui qui administrait la ville, sauf dans un petit nombre de cas extraordinaires où la masse des habitants était appelée à prendre part aux affaires

(1) Cernere jam videor quæ sint tibi, Burge, futura;
Diceris sic : nam domus de flumine surgunt,
Splendentesque sedent per propugnacula thermæ,
Desuper in longum porrectis horrea tectis
Crescunt, atque amplis angustant fructibus ædes. (Sidon. Apoll., poema 22.)

(2) Tome IV, p. 60-61.

municipales. Cet *ordo*, cette curie se composait d'un certain nombre de familles connues d'avance, inscrites sur un registre qu'on appelait *album*, *album ordinis*, *album curiæ*. Leur nombre n'était pas considérable. On a lieu de croire, d'après quelques exemples, qu'il roulait ordinairement entre cent et deux cents. Vous voyez que le pouvoir municipal était concentré dans un assez petit nombre de familles. Non seulement il y était concentré, mais c'était héréditairement que ces familles en étaient investies. Quand une fois on faisait partie du Sénat, de l'*ordo*, on n'en sortait plus; on était tenu de toutes les charges municipales.

» Ce Sénat se dépeuplait, ces familles s'éteignaient; et comme les charges des cités subsistaient toujours, et même allaient toujours croissant, il fallait combler les vides. Comment se recrutait la curie ? Elle se recrutait elle-même. Les nouveaux curiales n'étaient point élus par la masse de la population : c'était la curie elle-même qui les choisissait et les faisait entrer dans son sein. Les magistrats de la cité, élus par la curie, désignaient telle ou telle famille, assez riche, assez considérable pour être incorporée dans la curie. Alors la curie l'appelait; et cette famille, adjointe dès lors à l'*ordre*, était inscrite l'année suivante sur l'*album ordinis*. Tels sont les principaux traits de l'organisation romaine. »

Or, à Bourg, le pouvoir municipal appartient « de toute ancienneté » à la bourgeoisie. Cette classe limitée longtemps à un nombre assez restreint de familles se recrute elle-même. Le titre de bourgeois décerné par le corps de ville se transmet héréditairement de père en fils et donne droit aux honneurs et pouvoirs municipaux; aussi le double des lettres de bourgeoisie est-il soigneusement transcrit sur le registre communal. Dans les délibérations solennelles, la masse des habitants n'est jamais appelée à donner son avis; c'est le privilège exclusif de la caste bourgeoise. Enfin, détail minutieux mais non négligeable, les magistrats que Bourges, ville

où avait certainement persisté l'organisation romaine (1). appelle, au x^e^ siècle, *primores* reçoivent ici la dénomination romane de *primes*.

A ces traits qui, soit dit en passant, valent bien les tuiles à rebords de nos archéologues, on reconnaît l'empreinte romaine.

Voilà comment, au XII^e^ siècle, Bourg opère sans violence et sans bruit sa révolution communale.

Libre du joug féodal, comme d'ailleurs la plupart des villes du Midi (2), elle n'a d'autre souci que de rajeunir sa constitution municipale. A l'exemple des villes de Lombardie, qui « sur le fonds plus ou moins altéré de leurs vieilles institutions romaines, construisirent un modèle d'organisation politique, où le plus grand développement possible de la liberté civile se trouve joint au droit absolu de juridiction, à la puissance militaire, à toutes les prérogatives des seigneuries féodales (3) », elle se crée, sous le nom de jurats, des magistrats qui sont à la fois gouverneurs, juges et capitaines de la commune.

Son changement de maître la servit admirablement dans cette circonstance.

A cette époque, en effet, le duché d'Aquitaine relevait de la couronne d'Angleterre. L'acte impolitique de Louis VII, qui, sans l'intervention providentielle de Jeanne d'Arc, aboutissait, après trois cents ans d'une lutte sanglante, à la ruine du royaume français, avait été pour nos ancêtres une très « heureuse faute ». Qui l'ignore aujourd'hui ? Loin d'opposer au mouvement réformateur une résistance inutile, la royauté anglaise le seconda au contraire de tout son pouvoir, et y mêlant habilement du sien, à la tête de ces nouvelles jurades elle plaça un chef suprême qui prit le nom de *major* ou maire.

(1) Raynouard. *Histoire du droit municipal en France*, t. II, p. 183-190
(2) Aug. Thierry. *Histoire du Tiers État*, p. 11 et 48.
(3) *Ibid.*, p. 17.

La charte qui donnait ou plutôt confirmait à Bourg cette place à part entre la commune jurée du Nord et la municipalité consulaire du Midi, est demeurée jusqu'ici introuvable. Un moment j'ai cru l'avoir sous la main. Mais l'illusion n'a pas tenu au delà de la cinquième ligne. Ma prétendue charte n'était simplement qu'une reproduction en langue romane des statuts de réformation imposés à Bordeaux par le prince Edouard en 1261.

La mairie de Bordeaux, élective depuis 1235, était devenue en moins d'un quart de siècle une cause de dissensions et de troubles. Deux familles rivales, les Colomb et les Solers, partageaient la ville en deux camps. Prenant l'occasion aux cheveux, Édouard, à qui Henri III venait de céder tous ses droits sur ses possessions continentales (1), s'empressa d'intervenir, et le 19 octobre 1261, sous prétexte de mettre d'accord les parties, il s'adjugea pour l'avenir la nomination du maire. L'arrêt du royal Perrin-Dandin se trouve consigné, y compris les dépens, au *Livre des Bouillons* (2).

Ainsi mis en appétit, le prince, à quelques jours de là, apportait à Bourg une faveur de ce genre. Malheureusement pour son ambition, dans cette trop sage commune — *quantum mutata !* — personne ne songeait à plaider. Force fut donc d'en rabattre. L'article suivant en fait foi :

« Nous établissons et ordonnons, que les maire et jurats actuels dureront jusqu'à la prochaine fête de Saint Laurent ; et le temps de cette mairie passé, les jurats feront de nouveaux jurats, comme c'est la coutume ; et les nouveaux jurats étant entrés, selon l'usage, au conclave, feront choix pour la mairie de deux sujets qu'ils présenteront au seigneur, ou, s'il est absent, à son sénéchal ou à celui qui tient sa place. La

(1) Rymer. *Fœdera, conventiones, litteræ... inter reges Angliæ et quosvis reges.* T. I. p. 296. In-4°.

(2) Tome I des *Archives municipales de Bordeaux*. Bordeaux 1867. N° CXIX p. 378.

présentation faite, le sénéchal ou son lieutenant jurera, sur les saints Évangiles de Dieu, de recevoir et confirmer en la charge de maire, celui des deux que de bonne foi et en conscience il estimera le meilleur et le plus utile à la cause du seigneur et de la commune; il fera aussi serment que pour cette présentation il n'a reçu ou recevra, soit directement soit indirectement, ni présent, ni promesse de personne. Et le seigneur ou le sénéchal ou son lieutenant sera tenu, sinon le jour même, du moins le jour suivant, de recevoir et confirmer maire l'un des deux élus. Ce délai passé, les jurats pourront créer celui des deux que le maire et la plus saine partie des jurats jugeront le plus digne. »

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que de cette formalité à la confiscation pure et simple il y a encore loin.

Cette charte écrite dans la langue que parlaient nos pères au XIII^e^ siècle mérite mieux qu'une mention. Je la donne tout entière avec sa traduction en français. A part les alinéas, qu'il m'a paru bon de marquer, je copie, tel quel, le texte du *Complément de la Statistique du département de la Gironde* (1). Mais comme il y a lieu de croire cette leçon fautive, je donnerai en note les passages identiques des statuts de Bordeaux. La *qualité* des lecteurs de la *Revue* me met à l'abri du reproche : *Nox nocti...*

« Édouard, fils aîné du noble roi d'Angleterre, à tous ceux à qui les présentes lettres viendront, salut.

» Sachez que nous avons octroyé, et par notre présente charte confirmons, pour nous et nos héritiers, à nos bien-aimés et

Edward, premier filz deu noble rey d'Engleteire, à trestot ausquaus las presentas letras bindrant, Salutz.

Sapchatz que nous avem autreyat et ab aquera nostra carta confermat, per nos, et nostres hereters, a nostres amats et fieux

(1) Bordeaux, Chaumas, 1847, p. 49.

fidèles bourgeois et notables de notre château de Bourg, ainsi qu'à leurs héritiers, mairie et commune pour toujours en la forme écrite ci-dessous.

» Premièrement, nous établissons et ordonnons que le maire et les jurats, qui sont actuellement dans ledit château, dureront jusqu'à la prochaine fête de Saint Laurent. Le temps de cette mairie expiré, les jurats actuels feront de nouveaux jurats, comme c'est la coutume, et ces nouveaux jurats entreront suivant l'usage au conclave, et feront choix pour la mairie de deux bourgeois qu'ils devront présenter au seigneur s'il est présent, ou, en son absence, au sénéchal ou à son lieutenant. Ladite présentation faite, le sénéchal ou lieutenant jurera sur les saints Évangiles de Dieu de ne confirmer et agréer comme maire, que celui des deux élus que, de bonne foi et en conscience, il reconnaîtra le meilleur et plus utile à la cause du seigneur et de la commune; il jurera en même temps que pour cette présentation il n'a reçu et ne recevra, directement ou indirectement, ni don ni promesse de personne. Le jour

borses et promes deu nostre casteu de Borc et a lurs hereters, majora et communa per totz temps, en la forme sotz escriuta plus bas :

Primeyrament, establissem et ordenam queu major ous juratz, qui aras son en casteu deuan deit, duran dusque a la prochan feste de seint Laurens, et fenit lo temps daquesta majoria, li jurat qui aras son fassan noeu juratz se cum costuma es el a solen far, et lo noeu jurat fait sian enclaus ayssi com sol estre fach et eslyan dos a majoria, los quaus au senhor qui present es presenten, o a sou senescaut si lo senhor no y era, o a celuy qui deu medis senhor o de sou senescaut sere alloguat ens en chasteu de Bordeu : certas, lo senescaut ou ceu qui sere en loc deu senhor ad assa si. com es deit, feita l'avandeita pretanssa, a luy jurera, sobreus sants evangelis Diu que a bona ffe, segont sa conneissensa, lun de ceus dos, loquau enconnoissera mellior et plus profitable al ops deu senhor et de la communia, enconfermera et recebra en major et que en aucuna maneyra parasso, par siu ni par autre, don non a recebut ni non recebra en promessa; et certas

même de la présentation ou le jour suivant, le seigneur, le sénéchal ou le lieutenant sera tenu de recevoir et confirmer l'un des deux élus de la jurade, comme il a été dit plus haut, sinon les députés du corps de ville auprès du sénéchal, ou les jurats tous ensemble, lesdits deux jours passés, pourront créer maire celui que le maire et la plus saine partie des jurats jugeront le plus digne. Il sera procédé de cette manière, toutes les fois que le seigneur, le sénéchal ou le lieutenant seront absents ces deux jours, et cette formalité sera invariablement observée à tout jamais, en la création du maire.

» *Item*, nous avons établi que nul ne pourra être élu maire, si déjà il a rempli ces fonctions, à moins qu'il ne se soit écoulé quatre années franches depuis sa dernière mairie.

» *Item*, nous avons établi que si par aventure un maire, au temps de sa mairie, se comporte mal dans son office, ou fait tort à quelque membre de la commune, celui qui voudra attaquer la mauvaise gestion de ce maire ou celui qui aura

lo senhor o lo senescaut o ceu qui sera en loc deu senhor sera tingut lo medis jorn de la pretanssa, o lo jorn apres siguent, lun deus dos a la majoria esleiat, si cum es deit, recebre et confermar; o si que no. lo medis jurat los devandeits dos jorns passatz poyran en aquel o par eus medis lun deus dos crear en major, so es assaber celui loquau lo mager et la plus sana pars deu juratz cossavera. Et auttreyera et aquera medissa causa faran lo jurat si par aventura lo senhor o lo senescaut o hom por lui en deit casteu no era passat los devandeit dos jorns, et aquestas causas sian guardadas per tot temps à cadan no corumpablament en creation de major.

Adaquo medis avem establit que deguns no siat esleiut en mayre desquat aura estat una vel major et aura pausat l'office et leyssat dusque quatre ans connablament sian passatz.

Adaquo medis avem establit que si per aventura, aucun major eus temps de sa majoria malament se menava en son office, o en aucuna causa ave grevat aucun de la communia, o ceu qui lui que malament sere menat boir accusar de son office, et qui se sentra greivatz de lui.

souffert quelque tort, pourra en appeler au seigneur, à son sénéchal ou à son lieutenant, pendant tout le temps que le maire sera en exercice et pendant toute l'année suivante, et non au delà. Si donc par aventure, l'accusateur ou plaignant se trouvait absent cette année-là, une fois de retour, il aura le droit de poursuivre, pourvu toutefois qu'il ait déposé sa plainte devant l'un des susdits, dans les quarante jours qui suivront son arrivée. Et le maire, pendant son année d'exercice et l'année qui suivra, sera tenu de répondre devant le sénéchal, et durant le cours du procès, l'accusateur ou plaignant sera totalement soustrait, lui et ses biens, à la juridiction du maire, lequel devra répondre à toutes les accusations de l'accusateur ou plaignant, en la cour du seigneur, de son sénéchal ou de son lieutenant.

porra apperar au senhor o au senescaut o a ceu qui sera en loc d'eus, et correlhar sil vol deu major, en tot lo temps de sa majoria, en tot l'an apres siguera, et no plus daqui an avant. Si dons per aventura l'accusans o lo correlhans no era foras de la terra, et en aquel an apres la majoria funda loquaus desquant tornat sera, si ayssi era poyra accusar et correlhar dementre tant solament dins XL dies après son aveinuant enparpansera sa correlha devan lun deus avantdeis. Et lo major, en temps de sa majoria et apres, sera tingut si cum es deit, davant lo senhor o davant lo senescaut o davant lun deus alloguatz, respondre sobre aqueras correlhas et estar pleneyrament a dreit, et certas lo correlhans et l'accusans pendents l'accusanssa a la tensson d'aqueste maneyra sera exept et sostrait de tot en tot ab tot sos bens deu la senhoria deu majer et respondera tant et dementre au correlhans en la cort deu senhor o deu senescaut o de ceu qui adasso sere alloguat si cum es deit, sino per aventura l'accusans o lo correlhans pendent l'accusanssa a la tensso d'aquesta maneyra et aucuna causa no aue forfeit o no forfase; quar certas d'aquestas causas lo comundra pleneyrament respondre davant lo majer, et si per aventura, lo majer lo greiava sobre lo grey daquesta guia poyra apperar au senhor et correlhar a lui, ayssi cum es deit,

» *Item*, le maire, quel qu'il soit, le jour de sa création, jurera, en présence du peuple, sur les saints Évangiles de Dieu et les reliques, comme il est d'usage que le maire jure à Saint Giron, de veiller au maintien des droits du prince, quels qu'ils soient et où qu'ils soient, dans les limites de la commune et ailleurs; dans le cas où il viendrait à apprendre que quelques droits du prince ont été aliénés, si haut que remonte cette aliénation, de la dénoncer au prince ou à son

sera tingut respondre a lui et estar adreit davant lo senhor o davant sou mandament (1).

Adaquo medis, quauque sia majer jurera en la presencia deu pople, en sa creanssa, sobreus sents evangelis Diu et sobre las reliquias, si cum costuma es jurar lo majer a sent Girons, que tot los dreit deu senhor, quauque siau, et orque que sian, dins las bornas deu casteu devandeit et defors, per sas forssas gardera ne blessadas, et totas las causas alienadas que sabra o apprendre poria, tant de l'an et au temps quant deu noeu au senhor o sous comandement denunciera et maniefestera, et quant lo senhor o sous comandement

(1) Item, nos statuimus quod, si forte major aliquis, tempore majorie sue, male se habuerit in officio suo, aut in aliquo gravaverit aliquem de communia, ille qui ipsum, quod male in officio suo se habuerit, accusare voluerit, et qui gravatum se senserit, ab eo poterit appellare ad dominum vel ad senescallum, aut ad illum qui ad hoc fuerit vel ab ipsorum altero deputatus, et conqueri de majore, toto tempore majorie sue, si voluerit, et toto anno sequenti et non ultra, nisi forte accusans vel conquerens absens fuerit illo anno, post majoriam finitam; qui postquam redierit, poterit accusare et conqueri, dummodo infra XL dies post adventum suum, querelam suam proposuerit coram altero predictorum. Et major, tempore majorie sue et post, ut dictum est, tenebitur coram domino, senescallo, aut ad hoc deputato, respondere super hujusmodi querelis, et plene stare juri. Accusans vero et conquerens, pendente acccusatione et lite hujusmodi, erit totaliter exemptus, cum omnibus suis, a jurisdictione majoris, et respondebit interim querelantibus in curia domini vel senescalli nostri, ad hoc, ut dictum est, deputati, nisi forte accusans vel conquerens, accusatione hujusmodi vel lite pendente, in aliquo consenserit; de hiis enim opportebit ipsum coram majore plene respondere, et si forte ipsum in aliquo gravaverit, poterit super hujusmodi gravamine ad dominum appellare vel ejus conqueri, ut superius est expressum; et aliis, ut dictum est, tenebitur respondere, et stare juri coram domino vel ejus mandato.

délégué, et si le prince l'exige, de le conseiller, diriger et aider afin qu'il puisse recouvrer son droit. Les jurats prêteront chaque année le même serment, après le maire.

» *Item*, si quelqu'un détient les droits ou possessions du prince, en vertu d'une aliénation récente ou ancienne, ce dont pourront s'enquérir les maire, jurats et autres personnes dignes de foi, il aura à répondre de cela devant le seigneur ou son délégué à Bourg, afin que le seigneur puisse recevoir la satisfaction qui lui est due.

» *Item*, si le seigneur ou son délégué accuse un membre de

bodra aqueras causas recobrar, en medis au senhor dera conselh a bona ffe, et lendressera et leidera, que daqui lo senhor o sous comandementz pusca son dreit cobrar. Semblant segrament jurera a cadan cascuns deus juratz apres lo segrament d'aquesta maneyra deu major (1).

Adaquo medis, si aucuns los dreit et las possessions deu senhor danshian temps o de noeu tendra ayssi cum alienadas si cum poyre estre esquest par lo majer eus juratz o dautres quin fassan accreyre, respongua da celas causas davant lo senhor o davant sou comandement à Borc, et acadaqui lo senhor satisfaction ayssi cum dreit sera (2).

Adaquo medis, si lo senhor o sou senescaut aucun accusera de la

(1) Item, major quilibet jurabit, in presentia populi, in creatione sua, super sancta Dei evangelia et reliquias, ut moris est majorem jurare apud Sanctum Andream, quod omnia jura domini, quecumque et ubicumque sint, infra metas civitatis Burdegalensis vel extra, pro suis viribus conservabit illesa, et omnia que alienata sciverit aut dicere potuerit, tam antiquo tempore quam novo, domino vel mandato suo denuntiabit et manifestabit; et, cum dominus vel mandatum suum ei repetere voluerit, ipse domino consulet bona fide, et eum diriget, et juvabit, ut inde possit dominus, vel mandatum suum, recuperare jus suum. Consimile juramentum jurabit, singulis annis, unusquisque juratorum, post hujusmodi juramentum majoris.

(2) Item, si quis jura vel possessiones domini ab antiquo vel de novo alienata tenuerit, sicut inquiri potuerunt per majorem et juratos, et alios fide dignos, de eisdem coram domino vel mandato suo respondeat apud Burdegalam, et habeat inde dominus satisfactiones suas, secundum quod justum erit.

la commune d'avoir contrefait le sceau du prince ou fabriqué de la fausse monnaie, celui sur qui pèsera cette accusation sera jugé en la cour du seigneur par le prince ou son délégué, sans réclamation du maire.

» *Item*, si quelqu'un de la maison du prince se rend coupable d'injure, de voie de fait ou de vol envers un membre de la commune, le prince, son sénéchal ou celui qui tient sa place dans le château, sera tenu, à la requête du maire, de rendre pleine justice à l'offensé.

» *Item*, si un membre de la commune se rend coupable de

communia, quen saien deu senhor o sa moneda ara faussat, lacusat sobre aquestas causas sia tingut en la cort deu senhor respondre, sens resclamanssa de major (1).

Adaquo medis, jureran lo majer eu jurat, en leur creanssa, et lo clerc de la communia que deu dreit deu senhor loquau es demandran à las mans deu au medis senhor o a sou comandement, respondran leyaument.

De recap, si aucuns de la meynada deu senhor o deu senescaut, o deu castelan o daucun estans eus en casteu de part lo senhor, dira orgolhotas paraulas ad aucun de la communia, o mes mans iradas et forsadas, o lui a fay tort a lui en autra maneyra, et ceu qui aura susprit lo tort s'en vol correlhar, lo senhor, o lo senescaut o ce qui majer de part lo senhor eu casteu, a la requesta deu major de Borc et de celui qui aure recebut lo tort, o lui medis, son tingut de far complement de dreit (2).

De recap : Si aucuns de la communia estans de la meynada deu

(1) Item, si dominus vel mandatum suum aliquem accusaverit, quod sigillum domini vel monetam falsaverit, accusatus teneatur in curia domini respondere apud Burdegalam, sine reclamatione majoris.

(2) Item, si aliquis de familia domini, aut senescalli, ant castellani, aut alicuius manentis in castro, ex parte domini, alicui de communia verba contumeliosa dixerit vel manus in ipsum injecerit violentas, aut aliter eidem injuriosus extiterit, et passus injuriam inde conquerit voluerit, dominus vel senescallus, vel qui major in castro fuerit ex parte domini, ad requisitionem majoris Burdegalensis vel injuriam passi, tenentur eidem justitie facere complementum.

semblable délit vis-à-vis des gens du duc, bien que l'offenseur soit bourgeois de Bourg, il sera jugé au château et en présence du duc ou de son sénéchal par le maire, qui devra rendre pleine justice suivant les lois et coutumes du pays bordelais.

» *Item*, si un bourgeois de Bourg se trouve devoir quelque chose au duc pour cause de bail ou de cens, il comparaîtra devant le duc ou son délégué, sans que le maire puisse réclamer.

» *Item*, si quelque chevalier, damoiseau ou un de leurs héritiers veut être fait bourgeois de Bourg, il ne le pourra qu'avec la permission du seigneur duc.

senhor o daucun, o deu senescaut, o de ceus deu casteu, embatra semblans forssas, si cum es deit, jassiasso que a ceu qui aura souffrit lo tort borses de Borc sia, lo major de Borc aia lo tort fasen adrech, eus en casteu, davant lo senhor o davant lo senescaut o davant celui qui mager sera de part lo senhor deu casteu; et aqui, en la cort deu senhor sian fait complement de dreit, segont los furs et las costumas de Bordales (1).

De recap : Si aucun borses, per rason de baillia o de la ssensa au senhor o a sou comandement, en aucuna causa era tingut, respongna, et estongua a dreit sobre asso davant lo senhor o davant sou comandement, senes reclamanssa deu major (2).

De recap : Si aucun cavoir, o donzeus, o heretes deus, bodran estre fait de la communia, no y poyran estre recebut sens licencia deu senhor (3).

(1) Item, si aliquis de communia, alicui existenti de familia domini, vel senescalli, vel eorum de castro, ut dictum est, consimiles injurias intulerit, licet passus injurias civis Burdegalensis existat, major injuriantem habeat in castro ad jus coram domino, vel senescallo, vel illo qui major fuerit in castro ex parte domini, vel eorum mandato, qui ibi faciet justitie complementum, secundum foros et consuetudines Burdegale.

(2) Item, si aliquis civis, ratione ballie vel assense, domino vel mandato suo in aliquo teneatur, respondeat et stet juri super hoc coram domino vel mandato suo, sine reclamatione majoris.

(3) Item, si aliquis miles vel domicellus, aut eorum hæredes, cives Burdegalenses fieri voluerint, non poterunt cives fieri sine domini licentia speciali.

» *Item*, on se rappellera que dans tous les cas où les bourgeois de Bourg dépendent de la juridiction du duc, ils ne peuvent être cités devant lui que dans le château de Bourg, et non ailleurs, si ce n'est dans les affaires concernant un domaine tenu à bail ou à cens, auquel cas ils devront comparaître partout où il plaira au seigneur, pourvu que ce ne soit pas hors Gascogne.

» *Item*, la commune de Bourg devra au seigneur armée et chevauchées, tout comme la commune de Bordeaux.

» Donné de notre propre main à Bordeaux le 16e jour de décembre, l'an du règne de notre seigneur roi le quarante-cinquième. »

. . . . . O davant sou comandement, si cum dessus es deit, eus son tingut respondre et estar a dreit davant lo senhor, o davant sou comandement eus en chasteu de Borc, et ne alliors, deven estre treit en jugement, sino per aventura par rason de baillia o de la ssensa dor, lo senhor o sous comandement se correlies deus o d'aucun de lur quar certos aladones sera tingut far dreit davant lo senhor, ore que qui onques en los fassa mandar en Gasconha (1).

De recap : La communia de Borc fassa au senhor ost et cavaugadas, si cum la communia de Bordeu deu far (2).

Et que certas totas aquestas davant deitas causas obtengan forsas. deurabla fermetat, nos avem feit nostre saien pausar en aquesta carta.

Assa fut dat par nostra man à Bordeu lo XVI jorn de decembre, l'an deu regne deu senhor rey, nostre payre, XLV.

(*A suivre.*)

F. LACOSTE,
Curé de Saint-Pardon.

(1) Item, sciendum est quod, in omnibus casibus in quibus cives Burdegalenses tenentur jus facere coram domino vel mandato suo, ut superius est expressum, tenentur respondere et stare juri coram domino in civitate Burdegalensi, nec alibi in judicium debent trahi, nisi forte ratione ballie vel assense, unde dominus vel mandatum suum conquerentur, de ipsis vel illo ipsorum, tunc enim tenebuntur facere jus coram domino, ubicumque in diocesi Burdegalensi vel in Vasconia eos tecerit evocari.

(2) Item, communia Burdegalensis equitatus et exercitus faciat domino sicut debet. — Or, ce service militaire était restreint aux limites du diocèse. (Liv. des Bouillons, nº LXXIV, p. 243.)

LA FAÇADE DE L'ÉGLISE SAINT-BRUNO

(Suite et fin.)

ADDITIONS

PORTE DU CLOITRE ET NICHES

Un mot seulement pour signaler après tant d'autres toutes ces délicieuses niches conservées ou réparées qui entourent la cour d'honneur, et surtout ce joyau de pierre que l'on nomme la *porte du cloître*. Si ces petits chefs-d'œuvre doivent être déplacés, nous savons qu'on les estime trop pour ne pas leur faire une digne et noble place. L'intelligent architecte choisi par nos modernes Jurats (*) a déjà compris toutes ces pierres précieuses dans un plan de restauration qui satisfera tout à la fois aux exigences de l'art, aux réclamations de l'histoire, aux vœux les plus chers de tous les Bordelais.

LE GRAND VESTIBULE DU CHEMIN D'ARÈS

Ce portique sera déplacé pierre par pierre, avec ses emblèmes et ce délicat bas-relief de l'Annonciation. Sa place légitime est tout indiquée, vis-à-vis de la porte de l'église. Jadis sur ce portique il y avait des inscriptions dont nous ne désespérons pas de retrouver le texte : on les gravera sur des plaques de marbre; ainsi renaîtront les souvenirs du passé !

LES STATUES DE SAINT BRUNO ET DE SAINT CHARLES BORROMÉE ET LES TROIS INSCRIPTIONS DU VESTIBULE

François Garasse nous donne trois inscriptions qui font suite à son poème. Il suppose que ces trois inscriptions sont déjà posées. La principale serait une table de marbre dédiée

(*) M. Flandrai, architecte de la Ville.

à la B. Vierge au frontispice du temple. Cette fois, le jésuite est redevenu tout à fait chrétien. Il écrit en *iambiques scazons* ou *graves*, ainsi nommés parce que l'avant-dernière syllabe est longue et grave, le dernier pied un spondée.

Tabula marmorea B. Virgini in fronte Templi posita.

TIBI TVOQVE FILIO, PARENS, VIRGO,
CARTHVSIANAE GENTIS ALMA SERVATRIX,
FRANCISCVS AEDEM CARDINALIS HANC PONIT.
SIT PVLCHRA OMNIS (*) : PVLCHRIOR TAMEN STARET,
SI QVOD MERERIS, OBTINERE QVIS POSSET,
AVT INCIDISSET ARCHITECTVS IN GEMMAS.

« *Table de marbre à la B. Vierge placée au front du Temple.*

» A ton divin Fils, à toi, Vierge, Mère,
» Du peuple chartreux Reine tutélaire,
» Cardinal François dresse un monument.
» C'est beau ! mais pour toi l'œuvre est trop peu belle :
» Car cette matière à l'art est rebelle :
» Il faudrait tailler en plein diamant. »

Ad dextram vestibuli incisum in marmore

D. BRVNONI PRAECIPVO
B. Virginis cultori. S.

TIBI MAGISTRO SOLITARIAE GENTIS
SILENTIIQVE DEDICATVR HOC SAXVM
LOQVENSQVE MARMOR ; VT PERENNIBVS SECLIS
HVIVSQVE SANCTOS SOLITVDINIS CIVES
ANTISTITEMQVE MVNERARIVM SERVES :
SAT SVM LOCVTVS : NAM SILENTIVM QVAERIS.

(*) A la 4e ligne, au lieu de OMNIS, il faudrait TOTA.

« *A droite* (*) *du vestibule gravé sur marbre.*

» A. S. BRVNO PRINCIPAL

» Serviteur de la B. Vierge. S. (**)

» Maître du silence et des solitaires,
» A toi l'on dédie, à tes mœurs austères,
» Ce marbre parlant. Au bonheur complet
» Mène tes enfants de la solitude;
» Paye au bon prélat sa sollicitude.
» Mais je parle trop... silence te plaît. »

Ad sinistram vestibuli scriptum in marmore

D. CAROLO BORROMAEO
Singulari Virginis Amico. S.

REPENTE SECLO SANCTITATIS EXEMPLAR,
OPES MODESTVS INTER ET VOLVPTATES,
INTERQVE TVRBAS SOLITVDINIS CVLTOR :
FAC PVRPVRATVM! MAGNE, SIC IVVES FRATREM,
VT QVEM ESSE VITAE CERNIS AEMVLATOREM,
EVMQVE REDDAS SANCTITATIS HAEREDEM.

« *A gauche* (***) *du vestibule inscrit sur marbre.*

» A. S. CHARLES BORROMÉE

» Ami singulier de la Vierge. S.

» Modèle éclatant d'un siècle funeste,
» Au sein des trésors, des plaisirs, modeste,
» Au milieu du bruit, ami du moûtier,
» Ton frère en la pourpre en toi se confie ;
» Tu le vois, il cherche à suivre ta vie ;
» De ta sainteté qu'il soit l'héritier! »

(*) Gauche du spectateur.
(**) Cette S doit être l'initiale de Sourdis.
(***) Droite du lecteur.

Ces trois inscriptions, nous l'avons déjà dit, sont données par Garasse comme déjà posées au-dessous de trois statues, l'une celle de la Vierge sur la façade, et les deux autres, celles de saint Bruno et de saint Charles Borromée, à droite et à gauche du vestibule.

Mais que faut-il entendre par vestibule ?

Et les trois inscriptions ont-elles été gravées ?

Et puis, les trois statues ont-elles été placées ?

Pour la statue de la Vierge, il n'y a pas de doute.

Mais les deux autres, celles de saint Bruno et de saint Charles (si elles ont existé), paraissent dès le principe avoir trouvé place ailleurs.

Cependant, si nous prenions au sérieux l'allégorie et le dessin de Massip, une au moins, celle du fondateur des Chartreux, aurait pendant quelque temps été dressée, non point à droite du vestibule, mais sur le pinacle du fronton. Et, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la prose de Massip paraît être tout simplement la paraphrase des vers de Garasse.

Voici d'abord comment il s'exprime pour dire que les Chartreux sont tenus au silence perpétuel :

« Qu'ils vous en diroient bien d'autres particularités que » ie ne sçaurois faire, s'il leur estoit permis de parler : car, si » vous ne sçauiés pas, ils ont fait vœu de ne dire mot, à cause » qu'ils obseruent les loix inuiolables d'Harpocrate, le fils du » Silence, & se sont sousmis de leur propre volonté à la » rigueur de ses règles muettes : de façon que par la rigueur » de ce grand Législateur, les femmes ont vne interdiction » generale de ce temple sacré, & de la conuersation de ces » hommes ou plustost de ces ombres insensibles, d'autant » qu'elles aiment si fort & si naturellement le parler qu'il leur » seroit impossible de tenir leur langue en vn lieu, où il n'est » pas permis d'en auoir : C'est pourquoy tous les ans, et à toutes » les receptions de ceux qui s'introduisent en cette solitaire » congregation, on fait des sacrifices de langues à l'imitation » des anciens, comme vous auez peu apprendre la coustume, » si iamais vous auez leu Athenée. »

C'est un peu long pour traduire : *Tibi magistro solitariæ gentis silentiique.* Pourtant, c'est bien cela. L'auteur continue :

« Mais quoy ! il me semble que ie vous entends, vous » Messieurs qui m'entendés si bien gazoüiller du silence, & » me dittes en vostre jargon assez à propos, que ie parle bien » auant d'vne deité qui deffend le parler : oui vrayement ; et » vous mesme qui me pensez reprendre, serez bien contraints » de vous taire, si vous leuez les yeux sur la cime du chapi- » teau de ce temple.

» Car Harpocrate en personne comme en perspectiue, le » visage seuere, la face reformée & le doigt à la bouche, nous » deffend par le pouuoir qu'il a dans cette solitude de ne dire » mot. Considerez, je vous supplie, sans faire de bruict, » comme le peintre, par ie ne sçay quelle consideration, l'a » reuestu d'vn habit d'une couleur du tout mystique. Car, si » vous voyez bien, vous iugerés que cette grande robe plissée » iusques aux talons n'est ni blanche ni noire entierement, » mais par un certain meslange des deux couleurs semble » vouloir faire vne troisiesme plus gaye & comme plus » modeste, scauoir est la brune.

» Or, parce que nous ne deuons pas nous attacher à la » couleur pour donner couleur à ce mystere que nous ne » sçaurions comprendre, tournons les yeux ailleurs, & » laissons là ce dieu muet qui semble nous menacer auec son » doigt à la bouche, pour auoir trop discouru de ses sacri- » fices, de son temple & de sa contenance ; nous ne laisserons » pas de parler, & le mieux qu'il nous sera possible, de ce qui » se presentera devant nos yeux. Car, comme vous le sçauez » mieux que moy, il n'y eust iamais de deffense pour parler » bien, selon que i'ay enuie de faire : au reste, vous en serez » les iuges. »

C'est le contrepied du *sat sum locutus* et tout à la fois la confirmation du *silentium quæris.* Quant à la robe d'Harpocrate, ce doit être une allusion aux premières années de la cléricature de François de Sourdis passées au milieu des frères mineurs.

La statue elle-même, le marbre parlant, elle n'aurait donc

pas été sur la droite du vestibule comme l'écrit Garasse; mais bien sur la cime même du chapiteau du temple, sur le pinacle du fronton, si nous en croyons les allégories de Massip; et, pour que l'on ne s'y méprenne pas, il l'a représentée dans le dessin tout en haut du petit temple.

Il nous semble que ni François Garasse, ni de Massip, ne nous ont traduit l'exacte vérité. Les inscriptions de Garasse qui datent de 1620 nous indiquent un plan qui ne fut jamais exécuté. Le susdit vestibule n'a point été construit; les statues n'y furent jamais placées. Il est possible que la statue de saint Bruno fut pendant quelques années élevée sur le pinacle, et qu'en 1626 le chantre de l'Ausonie l'y ait vénérée. Cependant l'on croira plus volontiers qu'il n'y a là qu'une fiction poétique.

Et cette statue de saint Bruno pourrait bien être celle que nous admirons aujourd'hui à notre gauche en entrant dans le sanctuaire.

Une question se pose. Que serait devenue la belle statue de saint Charles Borromée, celle qui devait occuper la gauche du vestibule? A-t-elle été faite? A-t-elle été portée à l'hôpital Saint-Charles? Où est-elle aujourd'hui? Ne serait-ce pas celle du religieux qui tient si affectueusement le crucifix? On sait que le crucifix est l'un des attributs de saint Charles. Léonce de Lamothe émet cette opinion, p. 17. Mais alors pourquoi ce costume de chartreux? Rien dans la vie de saint Charles n'autorise cette transformation. D'autres préfèrent y voir la statue du B. Ludolph, l'auteur de la *Vie de Jésus*, ou celle du B. Lincoln. Nous n'avons aucun document qui nous autorise à trancher la question.

En admettant avec certains que saint Charles est ici représenté en robe de chartreux, nous aurions la traduction sculpturale du vers de Garasse, *modestus solitudinis cultor*: modeste ami de la solitude.

Faut-il prendre pour le vestibule, le portique de la rue d'Arès? C'est, je crois, peu probable.

Faut-il loger les statues dans les niches des pyramides? Ce serait encore possible; mais alors elles auraient été fort

petites, et les inscriptions auraient à peine tenu dans l'espace libre.

Dans le doute, abstiens-toi !

Sat sum locutus ! Pour le petit-fils du fr. Joseph Caudéran, domestique chez les Chartreux, expulsé à la Révolution, puis enrôlé dans la marine, je n'ai déjà que trop parlé.

H^te^ CAUDÉRAN.

Le dessin du petit Temple, et le chiffre du cardinal ont été gravés par M. l'abbé Patour, de Montlieu. — L'écusson a été communiqué par M. l'abbé Callen, rééditeur de Lopès.

A PROPOS DES " CHANTS DE LA PRIMATIALE "

Sous le titre si bien justifié de « *Bonne nouvelle* », nous apprenions naguère que le sympathique directeur de la Maîtrise Saint-André de Bordeaux se proposait de publier par livraisons les « *Chants inédits de la Primatiale* ».

Les six premières livraisons viennent de paraître. Elles contiennent des faux-bourdons, plusieurs motets, quelques litanies, une messe harmonisée et un grand chœur de Boïeldieu.

Il n'en faut réellement pas davantage pour faire revivre nos souvenirs, nos douces émotions d'enfance et de première jeunesse.

C'était le temps où les chapitres des cathédrales se recrutaient beaucoup moins laborieusement qu'aujourd'hui, et où, les mérites ne manquant jamais, les candidats apparaissaient en foule. Un patrimoine personnel n'était pas encore, pour une nomination, un titre indispensable qu'il fallût ajouter à d'autres titres honorables, et la modeste subvention de l'État, supprimée depuis, par respect sans doute des articles concordataires, suffisait à peu près pour assurer à plusieurs vétérans du sacerdoce et à quelques reliques des anciennes administrations diocésaines, le double avantage d'une vie semi-conventuelle et d'un repos bien gagné.

L'autorité capitulaire avait sans doute partout singulièrement

diminué, et depuis longtemps, regrets ou non, il ne pouvait plus être question à Bordeaux, comme aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, de condamner au *plongeon* qui que ce fût, dans le Peugue ou dans la Devèze, pas même les curés de ville (1).

Des nombreux privilèges dont jouissaient anciennement les chanoines, un petit nombre, purement honorifiques, leur avaient été rendus, dont ils restèrent, faute d'autres, très fiers, et sur lesquels plusieurs qui avaient lu l'histoire de leur corps, entendaient bien, à l'occasion, ne jamais transiger.

Par exemple, celui de faire partie du Conseil archiépiscopal ne leur fut jamais contesté; mais on ne sache pas non plus que depuis longtemps, il leur ait causé ni grands soucis, ni pertes de temps.

On les voyait donc chaque jour sortir de leur sacristie et se rendre ponctuellement, en nombre, au chœur de la métropole, pour le chant de la grand'messe et la psalmodie des petites heures. L'attention respectueuse des fidèles les accompagnait avec complaisance; on se rappelait leurs longs travaux, quelquefois même leurs glorieux combats, et l'on était heureux de prier en aussi noble et si sainte compagnie.

D'une porte opposée à celle du Chapitre sortaient, gravement aussi, de jeunes enfants, dont parfois nous étions, successeurs des Chateteau, des Charriol, des Guilloux et des Sautet, apparaissant bientôt sur un marche-pied qui les grandissait de dix centimètres et jetant par intervalles sous les longues voûtes, le plus naturellement du monde, les notes aiguës de leurs versets liturgiques. L'un d'eux, et pas toujours le moins jeune, lisait à *prime*, sur une dominante élevée, la page du martyrologe du jour, avec mention scrupuleuse du quantième de la lune et de l'épacte.

On a dit que la quantité latine avait trop longtemps souffert de cette lecture, et c'est la raison très insuffisante qui a fait supprimer cet ancien usage, comme si c'était en Gascogne qu'il eût fallu se montrer aussi difficile, et comme si cette petite voix argentine, se perdant quelquefois, s'embrouillant assez souvent mais se rattrapant toujours à l'*alibi aliorum*, ne tranchait pas fort heureusement, pour l'assistance, sur la voix tonitruante des chantres.

(1) Voir la *Vie de Lopès*, dans la belle réédition de M. le chanoine Callen.

Les dimanches, les jours de fête et en d'autres circonstances particulières à la Primatiale, les vingt-quatre *bambini* étaient à leur poste, immobiles sur leurs champignons de bois, formant un double cordon aux pieds du vénérable chapitre et toujours prêts à répondre à l'appel du claquoir.

Ces enfants, d'ailleurs, se dressaient d'eux-mêmes, par le contact et par l'exemple, au respect, au maintien et à l'ordre dans les cérémonies. Le chant seul, on le conçoit aisément, exigeait des exercices spéciaux et journaliers, confiés à la direction aussi habile que hautement chrétienne d'un maître bien connu du clergé.

On pourrait citer des années où le succès des petits chanteurs fut éclatant et où les exécutions, de l'aveu de tous, furent réellement extraordinaires.

Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, prisait à cette époque les chants de la Maîtrise, au point d'organiser, pendant les vacances, dans sa famille, à Saint-Seurin, de véritables concerts, dont le groupe choral, avec son unique ténor et son unique basse, faisait tous les frais.

Quel ténor et quelle basse, il est vrai, que les abbés Laroque et Mariano Baro !... Le ténor seul a pu être heureusement retrouvé : même onction pieuse, même éclat tempéré, un timbre très différent, mais plus ferme, et également beau et pathétique. La basse ne se retrouve toujours pas depuis quinze ans, et même se retrouvera-t-elle jamais ?

Il arriva plusieurs fois que les inspecteurs des maîtrises de France, notamment M. Vervoitte, nous surprirent en train de vocaliser Panseron et Garaudé, ou de travailler Mozart et Haydn. Quels triomphes alors, quelles citations à l'ordre du jour ministériel et quelles récompenses pour tous !

La Maîtrise alors occupait les dépendances de l'ancien domaine capitulaire. Ce domaine comprenait plusieurs constructions mal agencées, dont une seule faisait face à la place Rohan et se trouvait à peu près sur la même ligne que la hideuse porte de l'ouest. En arrière et toujours dans le sens de l'église, était un beau et large cloître, renfermant un préau, qui avait été jadis le cimetière du Chapitre. Il est impossible de ne pas beaucoup regretter, à cet égard, que l'on n'ait pas su utiliser ce beau spécimen du XIII^e^ siècle, ou que du moins les démarches réitérées du cardinal Donnet n'aient pu empêcher que les débris ne gisent un peu partout.

C'est là que les enfants de la Maîtrise prenaient leurs ébats, ce qui faisait dire quelquefois, que non contents d'impatienter souvent les chanoines vivants, les *anges d'église* ne se refusaient pas, plus souvent encore, d'inquiéter les chanoines morts.

Le charme pénétrant de tout ce qui se passait au chœur de la métropole était tel que le public profane lui-même n'était pas sans l'éprouver, et quoiqu'il ne sût pas ordinairement donner un nom à ces cérémonies étranges, il s'arrêtait volontiers devant elles sans y rien comprendre, comme on s'arrête devant le mystère.

Ce devait être, en effet, une chose curieuse à écouter pour ce public, que les invocations et oraisons tantôt aigres et de mauvaise humeur comme celles des Guilleux, des Troquart et des Hirrisson; tantôt retentissantes et solennelles, comme celles des Marès, des Sabathier et des Lagane; tantôt enfin douces et tremblantes, comme celles des Boyer, des Lacroix, des Jolly, des David, des Peyron et des Taillefer!

Et les intonations d'un Richon qui chantait faux, d'un Peyrègne qui chantait *blanc*, d'un Mariano Baro qui chantait d'or et de bronze!

Mais, par contre, il y avait aussi un public différent et nombreux, composé de véritables abonnés, qui accouraient de tous les points de la ville, surtout le dimanche, à certains jours de fêtes, et même à quelques féries. Cela, dit-on, existe toujours et bien des gens prétendent encore être à la fois de leur paroisse et de la cathédrale Saint-André, ce qui vraiment ne peut faire tort à personne. Toujours est-il que plusieurs piliers, voisins du chœur, se trouvaient habituellement occupés par les mêmes hommes, venus là pour subir une sorte de fascination que les savants, avec leur infaillibilité si intermittente, traiteraient aisément d'hypnotique, mais qui n'était en réalité que très agréable et très volontaire.

C'étaient en général de modestes rentiers, d'anciens militaires en retraite, ou des ouvriers rangés, qui se trouvaient ainsi réunis, au point de lier connaissance, pour prendre, à certains jours, leur aliment d'impressions spéciales et peut-être d'inspirations salutaires.

L'un des plus assidus, personne n'en sera surpris, était bien celui que l'on appelait, au Petit Séminaire surtout, *le papa Chateleau*, dont plusieurs nous sauront gré d'évoquer ici l'attachant souvenir.

On était assuré, en dehors des moments qui le retenaient au clavier de Saint-Seurin, de voir ce parfait artiste, tout près de la porte de

l'ancienne sacristie, assis comme le sont quelques moines dans certaines boiseries du XVI^e^ siècle, les deux mains sur sa canne et le menton sur ses deux mains. Le chapeau, placé sur ses genoux, semblait destiné à recueillir les larmes que la beauté des chants pourrait provoquer.

Nous n'avons jamais su si ces larmes réussirent à couler; mais l'extase du vieux violoniste de l'Odéon, de l'élève des Reïcha et des Choron, paraissait totale en écoutant des choses qu'il entendait depuis la reprise du culte, au commencement du siècle, auxquelles il avait lui-même prêté, à la même époque, un concours très apprécié, et qui, sans doute, à cause de tout cela, lui donnaient comme une illusion sur ses longues années.

Voilà entre autres choses, et pour nous borner, ce que cette publication utile des *Chants de la Primatiale* nous fait rappeler volontiers. C'est assurément une heureuse pensée que celle d'évoquer ainsi les précieuses mémoires des Ferroud, des Danjou, des Pujol, des Andrévy, des Sarrasquetta, des Laroque, des Baro et des Craywinckel. A la collection des principales œuvres de ces maîtres, notre excellent ami a jugé bon de joindre quelques productions des survivants, leurs élèves et leurs successeurs; personne ne pourra s'en plaindre.

On lui saura gré, au contraire, d'avoir songé à vulgariser une foule de pages, qui toutes rendront des services, dont plusieurs valent mieux que beaucoup de musique en vogue et dont quelques-unes seront admirées comme de véritables chefs-d'œuvre.

Jules CISTAC.

INCENDIE DANS LA LANDE

Il n'est pas rare de voir nos landes en feu : il y a même lieu de s'étonner que le fait ne soit pas plus fréquent, surtout en été. Par un temps sec, sur la lande rase ou dans nos profondes forêts de pins, tout, en effet, favorise un incendie. Ajoncs, brande, bruyère, hautes herbes desséchées, flambent à l'envi ; la flamme lèche le tronc élancé des arbres résineux qu'elle rencontre, se suspend mobile et pétillante

à leur verte chevelure, bondit poussée par le vent sur les arbres voisins ; le foyer incandescent s'active et s'élargit avec une rapidité effrayante ; bientôt des espaces énormes ne sont plus qu'une tournoyante fournaise d'où s'élève un large nuage d'épaisse fumée noire qui emporte dans ses flancs de sinistres lueurs.

Un rien a suffi pour allumer ce brasier immense; c'est le charbon sur lequel un berger a fait cuire son repas, peut-être un bout de cigare imprudemment jeté, parfois la bourre du fusil d'un chasseur ou bien encore les étincelles d'une locomotive en marche. La cause est presque toujours insignifiante, les effets sont désastreux.

Toutefois, les pertes, pour grandes qu'elles soient, se bornent habituellement à la destruction d'une superficie plus ou moins considérable de forêt. On ne mentionne pas beaucoup d'incendies des landes qui aient atteint les habitations et causé morts d'hommes.

L'incendie du 27 août 1891 a eu ceci de particulièrement terrible, que non seulement 2,000 hectares de pins ont été dévorés en quelques heures, mais encore qu'un village tout entier a été anéanti et que dix êtres humains sont devenus misérablement la proie des flammes.

Il est vrai que nous sommes en une année néfaste entre toutes, où les accidents se multiplient partout et de toute manière, sans doute en proportion des défis insensés que l'orgueilleuse et vaine science de l'homme ne cesse de lancer au ciel. L'homme prétend avoir dompté la matière et en demeurer le seul maître, en dehors de Dieu. La matière a des révoltes de bête fauve, et toutes les dispositions ingénieuses, tous les savants calculs de la sagesse humaine, se trouvent à chaque instant en défaut.

Ici toutes les précautions avaient été *humainement* prises pour conjurer tout péril. La scierie à vapeur seule avait été établie dans la forêt elle-même, il le fallait pour l'exploitation des pins; mais c'est sur la lande rase que les ouvriers étaient logés avec leurs familles.

Ils occupaient, rangées sur les trois côtés d'une grande cour carrée et s'isolant par groupes de trois ou quatre, des habitations en planches avec muraille au fond. Le quadrilatère, ouvert à l'orient, regardait de ce côté une coquette demeure, la villa Henriette, située à quelques pas seulement sur, le bord d'une prairie. Du reste, pour assurer la sécurité de la *Cité*, comme on l'appelait, et la mettre à l'abri d'un feu

de lande, le sol était partout battu à l'entour ; même un large chemin sablonneux passait au midi.

Les habitants pouvaient donc dormir tranquilles... Le pouvaient-ils vraiment ? N'avait-on pas oublié, cela s'oublie si facilement aujourd'hui, de placer au milieu d'eux ce qui, bien autrement que le palladium antique, est une sauvegarde et une espérance, ce signe de salut que nos populations chrétiennes, même en ces temps de pénible indifférence religieuse, ne veulent point voir disparaître du milieu d'elles ?

Prenez, de Bordeaux, la route qui mène sur le lieu du sinistre du 27 août. Dans chaque village que vous traverserez, vous rencontrerez une croix, au pied de laquelle les petits enfants viennent prier et que les passants saluent avec respect, car elle est regardée avec raison comme le paratonnerre et le rempart de la localité. Si quelque accident renverse ou brise cette croix, les voisins (j'en ai été deux fois témoin) s'inquiètent, on se concerte, on se cotise : la croix est bien vite relevée.

Or les colons de la « Cité » landaise ne reposaient pas à l'ombre et sous la protection de la Croix. Même il a été dit que jamais on ne leur avait apporté une bénédiction du bon Dieu. Ce n'était point irréligion de leur part. Tous étaient baptisés, tous voulaient mourir en chrétiens, et quelques-uns, je l'ai vu de mes yeux, savaient s'imposer de lourds sacrifices, se séparer, durant des mois, de leurs enfants, pour que ceux-ci pussent suivre le catéchisme paroissial à seize kilomètres de distance et faire leur première communion.

Ce n'était point irréligion, non plus, de la part du directeur de l'exploitation. On ne pouvait guère lui demander sans doute de faire plus que la généralité des plus honnêtes hommes du jour. Et quels sont ceux qui pensent, à l'exemple des Christophe Colomb et de tous les vieux pionniers de notre civilisation chrétienne, que la Croix doit être arborée sur toutes les nouvelles terres qu'on découvre ou qu'on défriche, en attendant de pouvoir y bâtir une église avec l'école chrétienne à côté ?

Quoi qu'il en soit, cette absence totale de tout ce qui revêt un caractère religieux inquiétait parfois la petite colonie. Les femmes chuchotaient entre elles : « On devrait bien au moins faire bénir nos maisons. » C'est qu'un vague péril, quelque éloigné et improbable

qu'on s'efforçât de le faire, était là, dans la lande environnante qu'une étincelle pouvait embraser; et malgré la minutie des précautions régulièrement prises, malgré qu'on se répétât qu'il n'y avait absolument rien à craindre, quand le vent soufflait du sud et portait sur le village la fumée de certaine charbonnière peu distante, les mères ne laissaient pas de regarder leurs petits enfants avec inquiétude.

L'instinct des mères devait avoir terriblement raison ; et une fois de plus devait se vérifier la vérité de l'adage : « Si Dieu ne garde la cité, en vain s'exerce la vigilance de ses gardiens. »

Voilà qu'un matin, un vent d'une violence extrême « décoiffe » tout à coup la charbonnière et projette au loin les tisons à travers la lande qui s'allume. La tempête de feu court sur le malheureux village, d'où fuient éperdus les femmes, les enfants, le dévore en quelques minutes, puis se rabat sur la forêt pour y faire dix victimes. Catastrophe effroyable qui aurait pu être plus effroyable encore ; ce n'est qu'en tremblant qu'on songe à ce qui serait advenu si l'incendie avait éclaté dans la nuit et surpris tous ces pauvres gens (1) en plein sommeil dans leurs frêles maisons de planches.

Pour donner une idée de la marche de cet épouvantable incendie, sans précédent dans nos landes, il est nécessaire d'ouvrir une parenthèse et de tracer à grands traits la topographie des lieux sur lesquels il s'est développé.

A 14 kilomètres à l'ouest de Saint-Médard-en-Jalles et à 8 kilomètres à l'est du Temple, sur la limite des deux communes, au bord de la grand'route, se trouve le hameau de Saoussouge. De ce point, dans la direction du sud-est, part la route de Saint-Jean d'Illac.

Tout le pays, au nord de Saoussouge à perte de vue, et à l'ouest, jusqu'au village de Sautuges (2) n'est que la lande rase. A l'est, une bordure de lande, puis les bois de Saint-Médard. Au midi, la lande encore, mais coupée par une forêt de pins en forme de triangle allongé, ayant son sommet sur le hameau même de Saoussouge.

Un petit chemin de fer d'exploitation, à voie étroite, venant de la gare d'Issac (commune de Saint-Médard-en-Jalles), utilise la route de

(1) En tout, près de quatre-vingts personnes.

(2) Ce grand village porte plusieurs noms sur les cartes de l'état-major. C'est d'abord *Sautuges*, puis en remontant vers le Nord, *Grabiou*, *La Nicke*, etc.

Saint-Médard au Temple jusqu'à Saoussouge. Là, il quitte la grand route pour s'engager dans la forêt par le haut du triangle; il vous mène au bout de 4 kilomètres à la scierie à vapeur (1). Vous êtes au centre des chantiers. La voie ferrée alors se bifurque. Un embranchement tourne vers l'ouest et sort bientôt des pins non loin de l'emplacement de la Cité.

Celle-ci se trouvait donc à l'ouest de la forêt, à 500 mètres environ, et en rase lande, comme je l'ai déjà dit.

Un peu plus au midi, à 500 mètres de la forêt et à la même distance de la Cité, était la fabrique de charbon (2).

Le matin du 27 août, le charbonnier avait allumé ses feux comme à l'habitude. Le vent soufflait bien un peu fort du sud, mais la charbonnière était solidement établie, elle pouvait se moquer du vent; on le croyait, du moins.

Les hommes de la Cité travaillaient tous dans la forêt; il n'y avait dans les maisons que quelques femmes occupées aux soins du ménage et les enfants, plus nombreux que d'ordinaire, car la saison des vacances avait ramené la plupart de ceux que leurs parents sont obligés d'envoyer au loin, pendant l'année, pour avoir quelques mois d'école et de catéchisme.

En voyant la fumée rouler sur la Cité ses noirs tourbillons et remplir les chambres, les femmes comprirent la grandeur du danger qui les menaçait; quelques-unes coururent aux chantiers donner l'alarme; d'autres, se faisant aider par les enfants, se mirent à déménager leurs meubles et leur linge au plus vite et à les entasser au milieu de la cour.

Un espoir cependant leur restait. On l'a vu, un large chemin sablonneux séparait de la lande les habitations; assurément le feu ne pouvait pas traverser.

De l'autre côté du chemin, afin de réserver un peu d'ombre aux

(1) Les bâtiments de la scierie ont été dévorés par l'incendie, mais à côté une maisonnette à peine achevée, toute en bois de pin encore vert, est restée intacte. Chose singulière, des vêtements appendus intérieurement aux cloisons de la maisonnette ont brûlé pendant que celle-ci n'éprouvait aucun dommage.

(2) Cité, charbonnière et forêt se trouvaient sur le territoire de la commune du Temple. Le feu a gagné ensuite les pins de Saint-Jean d'Illac, de Martignas et de Lanton.

habitants du village, on avait laissé une trentaine de pins. Certes, ce n'était pas un luxe d'installation inutile, si l'on réfléchit à la concentration de chaleur qui s'opère l'été dans nos landes sans air et sans eau.

Les flammes arrivent au bord du chemin sablonneux, hésitent un instant; mais les pins les attirent, elles mordent l'écorce résineuse, grimpent jusqu'aux premières branches. Le vent souffle avec une telle furie qu'il les enlève avant qu'elles n'aient atteint le sommet et les envoie tourbillonner au centre même de la Cité. Les meubles, les hardes qu'on avait cru garantir en les portant dans la cour prennent feu d'abord, les maisons flambent ensuite.

Alors c'est une panique indescriptible; les femmes, les enfants arrachent à la flamme dévorante qui les poursuit tout ce qui leur tombe sous la main : des draps de lit, du linge, des vêtements. On ne sait plus ce qu'on fait.

C'est la lutte folle pour sauver n'importe quoi en se sauvant soi-même. Une mère crie à sa petite fille : Les souliers de ton frère! L'enfant rentre par la fenêtre dans la maison pleine de fumée et rapporte les souliers. Une autre mère fuit emportant un enfant et du linge dans ses bras; son autre enfant qui la suivait s'arrête. La mère se retourne, le voit loin derrière, l'appelle, l'enfant ne bouge pas; il demeure comme cloué au sol, hébété, fasciné par la flamme qui avance. Il faut l'enlever vivement.

Une fillette de douze ans organise le sauvetage d'enfants plus jeunes qu'elle, les groupe, les encourage et, à travers la fumée, leur indique le chemin à suivre.

Enfin la petite tribu est hors de danger, sur la lande morne, sous le brûlant soleil de midi. Se fait-on le tableau de ce spectacle navrant? Ces femmes, entourées d'enfants, petits garçons ou petites filles, tête nue, à moitié vêtus, regardant là-bas leurs maisons qui brûlent avec tout ce qu'il y avait dedans, regardant la lande qui brûle, la lande toute parsemée des objets qu'on voulait sauver et qu'on a laissé tomber ou qu'on a dû abandonner dans la hâte de la fuite; regardant la forêt qui brûle, car l'incendie maintenant gagne la forêt, et, derrière cet océan et cette tempête de feu, se demandant ce que font les maris et les pères, ce qu'ils deviennent, s'ils ne sont pas la proie des flammes.

Et quand vient le soir avec la pluie, la pluie qui abat le vent et va éteindre le feu, mais trempe jusqu'aux os tous ces pauvres petits qui

n'ont rien mangé de la journée et dont neuf, sans le savoir encore, sont déjà orphelins, alors il faut bien se remettre en marche. Il n'y a plus d'abri dans la Cité : on s'en va tristement dans les villages voisins implorer un refuge pour la nuit; des fillettes s'en vont jusqu'au Temple; il en est qui prennent la route de Saint-Médard.

Revenons à l'incendie. Poussé par le vent du sud, le feu fait rage dans la forêt ; mais celle-ci, nous l'avons vu, se termine en sommet de triangle; l'incendie ne peut donc s'étendre, il doit, faute d'aliment, aller mourir à la pointe de Saoussouge. S'il dépasse les pins et gagne la lande qui est au delà, la route de Saint-Jean d'Illac l'arrêtera à l'est, comme celle du Temple au nord.

Tout le monde a compris cela et, sans se concerter, on s'est trouvé d'accord sur la manière d'attaquer le feu : le pousser toujours sous le vent et l'empêcher de se propager en arrière. Aussi, ouvriers de la scierie, gens de bonne volonté accourus des environs, tous sont dans la forêt, battant les herbes enflammées, et travaillant, sans relâche, à concentrer le fléau.

Tout à coup, vers deux heures après-midi, le vent qui, jusque-là, avait soufflé du sud, saute brusquement au nord-ouest. A ce moment, les flammes atteignaient une maison en planches du hameau de Saoussouge. La maison est préservée, mais les flammes, activées par un vent qui redouble à chaque minute de violence, courent sur la gauche de la forêt qui était encore intacte, le brasier s'élargit en même temps que le triangle, et avant qu'ils n'aient aperçu le péril, un certain nombre de travailleurs se trouvent entourés par le feu. Il y a, en cet instant. une telle quantité de pins brûlant à la fois, que la fumée qui se dégage de ce foyer incandescent voile le soleil et fait la nuit à seize kilomètres de distance.

Les malheureux qui se voient cernés cherchent à fuir, à passer à travers les vagues de feu qui les environnent. L'un d'eux se lance le long de la voie ferrée, sous la voûte de flammes qui, des pins embrasés, tourbillonne au-dessus de sa tête ; il parvient à franchir la fournaise ; il tombe, le corps labouré des morsures de la flamme, entre les mains de camarades qui le reçoivent; mais quelques jours après, malgré tous les soins, il succombe à ses blessures. Un second, plus heureux, s'enveloppe la tête de son gilet et se précipite droit devant

lui à travers la fumée ; quand il s'affaisse, épuisé, il est sur la lande, il est sauvé. On court à lui : Où sont les autres ? lui demande-t-on.

— Les autres ! répond-il, le regard hébété et avec un rire qui fait frémir, les autres, ils sont cuits !

Le lendemain, dès la première heure, l'incendie étant éteint, on se mit en quête des absents. On espérait encore qu'ils avaient pu s'échapper, qu'ils s'étaient égarés, aveuglés par la fumée.

L'illusion dont on se flattait ne fut pas de longue durée. A peu de distance des débris fumants de la scierie, conformément aux indications de l'heureux échappé de la veille, on retrouva bientôt les corps de tous ceux qui manquaient, — neuf cadavres !

Tous étaient étendus sur la poitrine, les deux mains sur les yeux. On voyait qu'ils étaient tombés, épuisés de forces ou suffoqués par la fumée. Tous, évidemment, étaient morts asphyxiés. La flamme ensuite n'avait fait que les toucher, les défigurant à peine, mais allumant leurs vêtements qui s'étaient consumés sur eux.

Sur les neuf, six n'appartenaient pas à l'exploitation de la forêt. Ils avaient quitté leurs champs, leurs maisons, pour porter secours; ils sont morts victimes de leur dévouement.

Il y avait, parmi eux, un jeune homme de dix-sept ans. et sa sœur, une pauvre enfant de quatorze ans (1) !

On a prié pour tous ces malheureux à Saint-Jean d'Illac et au Temple, où se sont faites les funérailles; on a prié aussi dans la paroisse de Saint-Médard, à laquelle l'un d'eux appartenait.

Maintenant, il faut songer à ceux qui vivent encore, après avoir tout perdu dans l'horrible catastrophe; ces familles d'ouvriers chargées d'enfants, ces orphelins ne sauraient être oubliés. En de telles circonstances, le chrétien s'humilie sous la main du Seigneur, et ouvre largement son cœur et sa bourse.

A.-J. LAFARGUE.

(1) Voici les noms des neuf victimes : De Saint-Jean d'Illac : Jean Casse, 59 ans et sa femme, 53 ans; leurs petits-enfants, Dupart fils, 17 ans, et sa sœur, 14 ans; Dignau père, 65 ans, et sa femme, 63 ans.

Ouvriers : Cazenave, cantinier, 50 ans; François Garcia, Espagnol, 33 ans; Mauvin, de Saint-Médard-en-Jalles, 60 ans.

Il faut ajouter l'ouvrier mort à l'hôpital Saint-André, des suites de ses brûlures : Vital Girons, du Lot-et-Garonne, 37 ans.

L'ŒUVRE SCOLAIRE DE LA RÉVOLUTION

*Depuis des années, j'étudie sans relâche les questions relatives à l'histoire de l'enseignement en France aux deux derniers siècles. Je viens d'achever, au prix de longs efforts et de patientes recherches, un nouveau volume qui paraîtra, ces jours-ci, à Paris, chez MM. Firmin-Didot. J'ai tâché d'y formuler avec impartialité une synthèse complète de l'*Œuvre scolaire de la Révolution. *Il m'a semblé que les prémices de ce travail étaient dues aux lecteurs de notre* Revue Catholique. *Je leur donne donc la préface de mon livre, la conclusion et un fragment du troisième chapitre. Puissent-ils accueillir ces pages avec la sympathie à laquelle ils nous ont habitués, mon ami A.-J. Lafargue et moi.*

PRÉFACE

Voici une contribution nouvelle à l'histoire de l'enseignement national pendant la Révolution. Cette histoire, dont l'intérêt n'est pas seulement rétrospectif, a été fort étudiée depuis quelques années. Chargé de tenir les lecteurs de divers recueils périodiques au courant des controverses qu'elle a suscitées, j'ai dû rechercher et discuter tout ce qui a été écrit sur la question. Mais je ne me suis pas borné à ce premier travail de compilation et de critique. A mon tour, j'ai recouru aux sources originales et j'ai pu mettre en œuvre beaucoup de documents imprimés ou manuscrits, quelque peu négligés jusqu'ici ou même totalement inconnus.

Mon livre ne fera donc pas double emploi avec les œuvres importantes du regretté Albert Duruy, de M. Liard, de mes savants amis, Victor Pierre et Albert Babeau ; il ne dispensera pas davantage

d'y recourir. Les uns et les autres se sont essentiellement attachés à certains côtés du problème historique que j'aborde à mon tour et les ont traités à fond. Je me suis appliqué à l'étudier dans son ensemble. Pour y réussir, j'ai emprunté à mes devanciers quelques jugements, dont la justesse m'a frappé et dont les formules m'ont semblé particulièrement heureuses, mais je leur ai surtout demandé des textes et des faits ; j'en ai demandé également aux monographies que j'ai pu consulter ; et j'en ai recueilli moi-même un grand nombre à la Bibliothèque et aux Archives nationales. On verra que j'ai souvent fait mon profit de ces données nouvelles au cours de mon travail ; on trouvera, à la fin du volume, l'essentiel de l'enquête de l'an IX, demeurée inédite jusqu'ici.

Il existe à la Bibliothèque nationale une série de plaquettes d'une rareté insigne, puisque, le plus souvent, elles n'ont pas été imprimées à plus de six exemplaires : ce sont les rapports et discours lus ou prononcés à la tribune des Assemblées législatives de la Révolution. La plupart de ces pièces n'étaient connues que par les extraits ou les analyses imparfaites du *Moniteur*. Leur ensemble constitue pourtant une des sources les plus authentiques et les plus fécondes de l'histoire révolutionnaire ; elles m'ont fourni des éléments d'information très nouveaux.

Je ne me dissimule pas les imperfections de mon œuvre ; elle n'a pas la régularité et l'ordonnance correcte que j'aurais souhaitée. L'étendue des chapitres dont elle se compose est fort inégale, selon que les questions sont plus ou moins neuves, plus ou moins controversées, et aussi, selon l'abondance plus ou moins grande des documents. Je passe volontiers condamnation sur ce point. Mais, quant au fond, j'ai pleine confiance dans le jugement des lecteurs impartiaux. J'ai conscience, en effet, de l'exactitude de mes chiffres, de l'authenticité de mes textes, et je crois mes conclusions logiquement déduites de faits sévèrement contrôlés.

Quand des historiens indépendants, rebelles à la théorie du « bloc », osent porter la main sur l'arche sacro-sainte de la tradition révolutionnaire, les critiques du parti ont vite fait de les condamner sommairement, en prononçant qu'ils écrivent en « prose d'émigré ». J'avoue que ces procès de tendance me laissent indifférent. Ma conviction sur la valeur et les conséquences de l'Œuvre scolaire de

la Révolution est basée sur une étude consciencieuse de documents irrécusables. J'attendrai, pour changer d'avis, qu'on ait apporté au débat des pièces nouvelles, annulant celles dont l'examen attentif a motivé mon jugement....

LES ÉCOLES PRIMAIRES DE L'AN II A L'AN X

III. — *Effets produits par la suppression de l'enseignement religieux et l'introduction de l'enseignement civique.*

..... La loi de brumaire an IV portait en elle-même un germe de mort. C'était l'article 5 du titre Ier : « Dans chaque école primaire, on enseignera à lire, à écrire et à calculer et les éléments de la morale républicaine. » Ainsi, d'une part, exclusion de l'enseignement chrétien qui avait été, depuis des siècles, la base du programme de l'enseignement populaire ; d'autre part, introduction dans les leçons quotidiennes des doctrines jusqu'alors inouïes dont l'ensemble constitue ce qu'on appelait alors la morale républicaine (1).

C'était assurément une audacieuse entreprise, même en plein gouvernement révolutionnaire, que de supprimer radicalement dans le programme de l'instruction primaire tout enseignement religieux. Les petites écoles, sous l'Ancien Régime, étaient avant tout des écoles confessionnelles. Alors beaucoup plus qu'aujourd'hui, le peuple était pénétré des idées chrétiennes ; malgré la persécution, les masses demeuraient profondément attachées à leurs prêtres, et quand, au mois de frimaire an II, la Convention envoya de toutes parts des émissaires pour fermer les églises et les chapelles, d'énergiques protestations retentirent en bien des lieux (2). « Proscrire l'enseignement religieux, ce n'était pas seulement blesser dans leurs convictions l'immense majorité des Français, c'était aller à l'encontre d'habitudes invétérées. Aussi fut-ce une grave erreur législative, une faute capitale au point de vue politique, que la suppression de l'enseignement religieux. Dans l'état de l'opinion, rien n'était

(1) Cf. sur cette question l'important ouvrage de M. l'abbé Sicard, *l'Éducation morale et civique avant et pendant la Révolution*. Paris, 1884, in-8°, p. 217-554.

(2) Voir Babeau, *l'École de village pendant la Révolution*, p. 91-95.

plus propre à discréditer la nouvelle organisation des écoles. Elles avaient déjà contre elles, aux yeux de beaucoup de gens, le vice de leur origine. Quand on connut qu'on n'y ferait même plus dire aux enfants leur prière, elles furent jugées (1). »

Du reste, le gouvernement directorial n'essaya pas, comme on l'a fait plus tard, de couvrir ses desseins du voile perfide d'une prétendue neutralité. L'honneur de cette découverte était réservé aux hommes d'État de notre temps. L'école publique du Directoire fut nettement anticatholique. Qu'on parcoure les livres recommandés par le gouvernement, qu'on lise, par exemple : *les Épîtres et Évangiles du républicain pour toutes les décades de l'année, à l'usage des jeunes sans-culottes, présentés à la Convention nationale par* Henriquez, *citoyen de la section du Panthéon* (2) ; *l'Office des décades contenant les hymnes et les prières en usage dans les temples de la Raison ; l'Instruction élémentaire sur la morale religieuse, par demandes et par réponses, rédigée par l'auteur du Manuel des Théophilanthropes* (3), et l'on verra jusqu'à quel point de pareilles œuvres devaient froisser dans leurs convictions des masses, demeurées, malgré tout, chrétiennes.

A. Duruy a jugé avec une juste sévérité la pédagogie et la morale républicaines. Il a montré l'infirmité radicale d'un enseignement moral qui ne tient rien des principes supérieurs et immuables et qui trouve uniquement sa base dans des faits contingents et essentiellement variables. L'ancienne morale avait pour objet la formation de l'honnête homme et du chrétien, la nouvelle vise surtout la formation du citoyen actif et de l'électeur. Mais quelle influence pouvaient bien avoir sur les enfants, les grands mots abstraits de Droits de l'homme, de Constitution, de Législateurs? Qu'est-ce que tout cela pouvait bien dire à leur intelligence et à leur cœur (4)?

(1) Duruy, *l'Instruction publique et la Révolution*, p. 158-159; cf. Babeau, p. 177.

(2) Ce livre, où le ridicule le disputait à l'odieux, avait reçu, du conseil des Anciens, une prime de 1,500 francs. (*Moniteur* du 17 germinal an IV.)

(3) Voir Babeau, p. 108-115; Duruy, p. 164-175; Maggiolo, ap., *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1889, p. 172; Cardine, *Histoire de l'enseignement dans la Manche, de 1789 à 1808*, t. II, p. 130; Puiseux, *l'Instruction publique dans le département de la Marne pendant la Révolution*, p. 66, seq. etc.

(4) On constata bientôt les résultats funestes de cette pédagogie athée. La notion

Joignez-y le plus odieux travestissement de l'histoire nationale, de grossières injures à toutes les gloires de l'ancienne France à chacune des pages des *Recueils d'actions héroïques*, des *Catéchismes historiques et révolutionnaires* dans le goût du *Manuel* de feu Paul Bert, et vous comprendrez sans peine l'horreur qu'inspirait à tous les honnêtes gens (1) cette pédagogie nouvelle, « imprégnée du plus pur esprit jacobin, destructive de toute idée de discipline et de respect, exclusive, intolérante, haineuse et par-dessus tout anti-française. En effet, le trait commun de ces publications, c'est l'absence ou, si vous l'aimez mieux, la perversion du sens patriotique. Sauf des outrages, vous n'y trouverez pas un mot de la France avant la Révolution, de sa formation territoriale et de sa merveilleuse croissance au Moyen Age, de son éclat aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, de son rôle dans le monde, de son histoire enfin. Si bien qu'étranger déjà à la notion de la Divinité et aux sentiments de ses devoirs envers elle, l'enfant ne connaîtra plus, au sortir de

du respect tendit à disparaître, et disparut bien souvent en effet. Barbé-Marbois le disait aux Anciens, le 11 germinal an IV, et il ne paraît pas que ses affirmations aient été contredites. — M. Taine a recueilli sur le même sujet des notes singulièrement instructives (*la Révolution*, tome III, p. 108, n.) : « Il n'est pas rare de voir des enfants de treize à quatorze ans tenir des discours et une conduite qui auraient scandalisé un jeune homme de vingt ans. » (*Statistiques des préfets*. Analyse par Ferrière. *Moselle*.) « Les enfants d'ouvriers sont oisifs, insubordonnés; quelques-uns se livrent aux derniers outrages envers leurs parents; d'autres s'essaient au vol, au langage sale et grossier. » (*Statistique de la Meurthe*, par Marquis, préfet.) M. Taine cite également ce passage édifiant de la relation d'un séjour en France (1802-1805) par Anne Plumptre : « Le croiriez-vous, madame ? lui disait un jardinier de Nîmes : pendant une partie de la Révolution, nous n'osions jamais gronder nos enfants pour une partie des fautes qu'ils commettaient. Ceux qui se nommaient eux-mêmes les patriotes tenaient comme principe fondamental de la liberté que les enfants ne devaient jamais être corrigés. Cela les rendait si indisciplinés que, bien souvent, quand l'un des parents se hasardait à gronder son enfant, celui-ci lui disait d'aller voir à ses propres affaires et ajoutait : « Nous sommes libres, nous sommes » égaux, nous n'avons de père et de mère que la République. Si tu n'es pas content, » je le suis ; tu peux t'en aller chercher ailleurs un endroit plus à ton goût... » Les enfants sont encore très impertinents; il faudra bien des années pour les ramener à un ton supportable. » — Cf. aux Documents, l'enquête de l'an IX.

(1) Dès l'an V, le ministre Benezech pouvait traiter avec le mépris qu'ils méritaient « ces petits livrets que produisit la première impulsion du gouvernement révolutionnaire et qui furent salis par les maximes les plus révoltantes ». (Ap. Duruy, p. 415.)

l'école, qu'un coin de sa patrie, n'en emportera qu'une image réduite ou singulièrement rapetissée (1) ».

Heureusement le peuple de France fut absolument réfractaire à cet enseignement. Ce sera son éternel honneur et, aux heures sombres, ce souvenir est une de nos espérances. Il faut en effet que les panégyristes en prennent leur parti, s'il est un fait certain en histoire, c'est la complète désertion des écoles primaires officielles sous le Directoire et le merveilleux succès des maîtres indépendants qui savaient encore parler de Dieu et de la patrie.

« Pendant dix-huit mois, la Convention avait été, sur l'article de la religion, en révolte ouverte contre la volonté du peuple ; sur la parole de quelques brigands, elle affectait de croire que la France entière avait abjuré son Dieu, tandis que la désolation universelle protestait contre cette imposture (2). » Cette observation de Grégoire est absolument conforme à la vérité. Tout moyen fut bon à nos pères pour affirmer leur attachement aux vieilles croyances et, spécialement sur le terrain de l'école primaire, leur constance fut inébranlable.

L'obstination avec laquelle les populations chrétiennes désertaient les écoles publiques et confiaient leurs enfants aux maîtres fidèles à l'enseignement religieux était tellement notoire, en l'an VII, que le Directoire, dans son fameux Message aux Cinq-Cents, jugeait inutile de « s'étendre sur les efforts que le fanatisme royal et superstitieux n'a cessé et ne cesse de faire pour décrier, par tous les moyens possibles, les institutions républicaines », et allait tout droit aux moyens susceptibles de changer cet état de choses. Ces moyens étaient fort simples et pouvaient se résumer en un mot : la suppression de toute liberté d'enseignement. « Les efforts du fanatisme eussent été en partie inutiles sans la liberté indéfinie qu'ont eue les partisans de la royauté d'avoir des écoles publiques, des maisons d'éducation et des pensionnats où l'on professait avec autant d'audace que d'impunité les maximes les plus opposées aux lois et au gouvernement. — L'article CCC de la Constitution permet, à la vérité, aux

(1) Duruy, p. 472.

(2) Cité par Maggiolo, *Pièces d'archives... pour servir à l'histoire de l'Instruction publique en Lorraine*, p. 24.

citoyens de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction ; mais l'article CCCLXVI, en mettant sous la surveillance particulière de la loi les professions qui intéressent les mœurs publiques, a pourvu au moyen d'arrêter les abus qui pourraient résulter de la mauvaise application du principe établi par l'article CCC rapporté ci-dessus. — Le législateur peut donc prescrire les conditions auxquelles il sera permis de tenir des écoles et des pensionnats même particuliers... *Sous le gouvernement républicain, il ne peut, il ne doit exister que des maisons d'éducation et des écoles républicaines.* La loi doit déterminer un mode de réception pour être admis aux fonctions d'instituteurs même particuliers. Elle doit établir des examens sur le *civisme*, les mœurs et les talents des candidats, et des règlements auxquels ils sont assujettis, et prononcer enfin les cas de destitution, ainsi que la forme à suivre dans cette circonstance (1). »

Ce langage antilibéral donne clairement à entendre que la concurrence de l'enseignement libre était insoutenable. Le Directoire l'avait du reste expressément reconnu, en pluviôse an VI, dans son *Arrêté concernant la surveillance des écoles particulières*, « surveillance qui, disait-il, devient plus nécessaire que jamais pour arrêter le progrès des principes funestes qu'une foule d'instituteurs privés s'efforcent d'inspirer à leurs élèves (2) ». Le commentaire que le ministre de l'intérieur, Letourneux, avait cru devoir ajouter à l'*Arrêté* était plus explicite encore : « Combien le spectacle que présente le tableau des écoles primaires ne doit-il pas affliger l'âme de tous les vrais républicains ! En butte à la malveillance et à la calomnie, dénuées des premiers secours qui pouvaient les soutenir et les alimenter, attaquées même ouvertement et ridiculisées par ceux qui devaient en être les premiers défenseurs, elles n'existaient pas encore que déjà elles avaient cessé d'être... *Sans élèves pour la plupart, les instituteurs voient leur zèle entièrement paralysé et ce n'eût été qu'en se prêtant par une lâche complaisance aux plus honteux préjugés et en devenant parjures à leur serment qu'ils*

(1) Ap. Gréard, *la Législation de l'Instruction primaire en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours*, 2e éd., t. I, p. 139.

(2) *Ibid.*, p. 130.

auraient pu obtenir quelque succès. Et cependant à côté d'eux s'élevaient et s'élèvent encore avec audace *une foule d'écoles privées* où l'on propose impunément les maximes les plus opposées à la Constitution et au gouvernement et *dont la coupable prospérité semble croître en raison de la perversité des principes qu'y reçoit la jeunesse* (1). »

IV. — *L'école officielle désertée. — Les écoles libres et chrétiennes persécutées par le Directoire.*

Cet exposé n'est pas empreint d'exagération. Les innombrables documents découverts et publiés, depuis quelques années, fournissent la preuve de son exactitude. Deux faits connexes ressortent des textes avec évidence : la désertion des écoles publiques, la multiplication et le succès éclatant des écoles libres.

J'ai retrouvé aux Archives de la Gironde les curieuses doléances d'un instituteur rallié aux doctrines révolutionnaires (2). Il écrivait le 20 messidor an VI : « Si l'on n'était convaincu des manœuvres qu'emploient les fidèles amis de l'ancien régime pour rendre odieuses les institutions républicaines, on serait peut-être étonné de voir une école primaire aussi peu fréquentée, puisque son tableau ne porte pas la moitié du nombre d'élèves qui avaient coutume de fréquenter l'école de cette commune, tenue par le même instituteur depuis environ quinze ans. Les écoles particulières et privées tenues par des instituteurs dont la morale et les principes sont contraires au républicanisme ont la préférence sur les écoles républicaines : le fanatisme en est la principale cause (3). »

Ce fait se reproduisait dans toute la France, et parmi les témoignages innombrables qui le démontrent, je n'aurai que l'embarras

(1) Ap. Duruy, p. 164-165.

(2) Il enseignait à Beautiran. « La décade et les fêtes nationales sont exactement et uniquement célébrées par cette école et les élèves s'honorent tous mutuellement de la précieuse qualité de citoyen. Les mêmes élèves savent en grande partie la Constitution de l'an III et il y a plus de deux ans que quelques-uns savent les Droits et les devoirs de l'homme et du citoyen. » (Archives de la Gironde, L, *Instruction publique.*)

(3) *Ibid.*

du choix. En voici quelques-uns dont mes lecteurs voudront bien constater le caractère officiel. En Seine-et-Marne, rapport de l'administration centrale, du 8 floréal an VI : « Des instituteurs, trop faibles pour résister aux sollicitations du fanatisme ou fanatiques eux-mêmes, ont sacrifié à leurs préjugés l'instruction républicaine qu'ils doivent à leurs élèves; d'autres, plus éclairés et plus courageux, sont victimes de leur attachement à leur devoir et se voient dépouillés de leur état par des rivaux indignes de la confiance publique »; — rapport de l'administration cantonale de Tournan (an VI) : « Si l'on n'y met bon ordre, les instituteurs républicains élus et reçus par le jury vont se trouver sans écoliers, car les fanatiques les envoient où l'on apprend le catéchisme religieux; ils n'auront plus que les indigents et les enfants de quelques patriotes dont le nombre n'est pas grand malheureusement (1). » — En Eure-et-Loir, rapport de l'administration centrale : « L'éducation de la jeunesse est presque partout confiée à des prêtres, c'est-à-dire aux ennemis les plus implacables et les plus dangereux du système républicain (2). » — Dans l'Eure, états décadaires (an VI) : « L'instruction publique est en quelque sorte insignifiante, l'enseignement se fait par des instituteurs particuliers;... l'esprit de ces instituteurs est le même, le fanatisme en est la base »; et un peu plus tard : « L'instruction est non pas insignifiante, mais elle est antirépublicaine et antisociale (3). » — Dans la Manche, 14 brumaire an VII, l'administration centrale « arrête qu'il sera rendu compte au ministre de l'état affligeant où restent les écoles primaires ainsi que des obstacles qui arrêtent les administrations les plus zélées, en invitant le ministre à proposer au Directoire, comme le seul moyen d'assurer le triomphe des principes républicains, une loi qui force les parents à envoyer leurs enfants aux écoles primaires, sous des peines correctionnelles (4) ». Les pères de famille résistaient donc. et ils résistaient encore en l'an IX. Fourcroy, dans son rapport sur la 14e division militaire (Calvados, Manche, Orne), va nous dire

(1) Lhuillier, *Recherches historiques sur l'Instruction primaire dans la Brie*, p. 121-122.

(2) Babeau, p. 141.

(3) Veuclin, *les Petites écoles et la Révolution*, p. 35-36.

(4) Cardine, t. II, p. 130-131.

pourquoi : « Le défaut d'instruction sur la religion est le motif principal qui empêche les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles (1). » — Un des collègues de Fourcroy, Lacuée, dans son compte rendu aux Consuls de l'état de la 1re division, fait des observations analogues : « Les instituteurs et institutrices qui ont voulu se conformer à la loi du 3 brumaire et aux différents arrêtés de l'administration centrale, en mettant aux mains de leurs élèves la Constitution et les droits de l'homme, ont vu leurs écoles se dépeupler successivement. Les écoles qui ont été les plus suivies sont celles où l'on fait usage du catéchisme et de la vie de Jésus-Christ... Les instituteurs, ayant été obligés de se régler sur la marche indiquée par le gouvernement, ne pouvaient que suivre des principes qui contrariaient les préjugés et les habitudes des parents : le discrédit s'en est suivi, et de là un abandon presque total de la part des élèves (2). » — Ecoutons maintenant le conseil général de la Vendée (an IX) : « L'instruction ne pourra percer dans les campagnes que quand le fanatisme sera rassis. Car tel est le préjugé, que le peuple ne confierait pas l'éducation de ses enfants à quelqu'un qu'il supposerait seulement disposé à leur parler de certains principes avoués par le gouvernement (3). » — Les rapports des commissaires chargés de la visite des écoles dans la Sarthe en l'an VI et l'an VII ont été publiés par A. Bellée et j'ai déjà fait des emprunts à son précieux travail. Tout serait à citer pour cette période. Je me borne à deux exemples. *Loué* : « L'instruction publique languit toujours dans les campagnes ; l'instituteur patriote est toujours le moins suivi. Les écoles particulières sont toujours les plus adoptées. Le fanatisme les soutient et il en est beaucoup d'impénétrables à l'œil du fonctionnaire public... Tant que les campagnes seront aussi étroitement religieuses qu'elles le paraissent, les instituteurs actuels y resteront les bras croisés (4). » *Grand-Lucé* : « L'instituteur n'est pas fréquenté, vu son républicanisme et un peu

(1) Rocquain, *l'État de la France au 18 brumaire, d'après les rapports des conseillers d'État*, p. 191.

(2) Cité par M. Taine, *le Régime moderne*, t. I, p. 221.

(3) Arch. nat., F 17. Enquête de l'an IX, Documents des Archives départ. Vendée.

(4) Bellée, *Recherches sur l'Instruction publique dans la Sarthe, avant et pendant la Révolution*, p. 265.

de vivacité. L'institutrice a garçons et filles dans son école. On n'y entend point lire ni réciter les institutions républicaines... S'il en était autrement, dit-elle, son école serait déserte (1). » — Dans le Lot, rapport de l'administration centrale, an VII : « Les écoles primaires sont dans un état alarmant : le fanatisme infecte plusieurs écoles particulières. Si le gouvernement n'étend pas promptement sa sollicitude sur cette partie, l'ignorance nous menacera bientôt de ses ravages (2). »

Délaissés partout et mourant de faim, puisque la rétribution scolaire est leur principale ressource, les instituteurs officiels protestent et réclament (3). Ils demandent avec instance qu'on ferme les écoles privées, « autrement, rien à faire pour la morale républicaine ». Ils dénoncent les pères de famille « qui ne veulent pas se conformer aux lois pour les principes républicains et préfèrent garder leurs enfants chez eux que de les envoyer aux écoles (4) ». On en vient à cette extrémité quand on ne peut trouver de maîtres chrétiens; s'il en existe, nous l'avons vu, les élèves leur viennent de toutes parts. « Dans le département de la Seine, dit-on dans une adresse aux Cinq-Cents du 20 frimaire an VI, il y a des instituteurs dont les connaissances comme le civisme sont garantis; partout néanmoins ces écoles sont vacantes et désertes; les professeurs en sont avilis, insultés, tandis que les écoles particulières prospèrent (5). »

Il ne reste au gouvernement d'autres ressources que les procédés inquisitoriaux, la violence, la proscription, la mise hors la loi, non seulement des maîtres, mais des élèves. Le Directoire, si justement flétri par M. V. Pierre quand il l'appelle « un régime de honteux despotisme et de persécutions administratives », n'y répugne pas. Le 27 brumaire an VI, il prend cet *Arrêté pour faire prospérer*

(1) *Ibid.*

(2) Combarieu, *l'Instruction primaire dans le département du Lot pendant la Révolution française*, p. 61.

(3) « On les regarde, disaient les citoyens de Barr dans une adresse aux Cinq-Cents, comme des êtres nuls; l'ignorance et le fanatisme en font un objet de sotte dérision. » (Rocquain, p. 401.)

(4) Babeau, p. 141 seq.

(5) *Ibid.*, p 145. Cf. Buisson, *Dictionnaire de Pédagogie*, Ire partie, p. 2205.

l'instruction publique (1) d'après lequel nul ne peut être admis à un emploi quelconque dépendant du gouvernement s'il n'a fréquenté les écoles centrales; — les citoyens mariés qui solliciteront une place de quelque nature qu'elle soit, *militaire ou autre*, seront tenus, s'ils ont des enfants en état de fréquenter les écoles nationales, de joindre à leur pétition l'acte de naissance de ces enfants et des certificats desdites écoles; — les administrations centrales de département adresseront, tous les trois mois, au ministre de l'intérieur, l'état nominatif des élèves qui fréquentent les écoles publiques soit centrales soit primaires. Dans un acte pareil, on ne peut voir autre chose qu'un éclatant aveu d'impuissance. L'arrêté était, au surplus, d'une application difficile et ne produisit pas les effets qu'on s'en était promis. Le Directoire ne tarda pas du reste à s'attaquer directement aux écoles libres. Un nouvel arrêté du 17 pluviôse an VI (2) statuait que « toutes les écoles primaires, maisons d'éducation et pensionnats, sont et demeurent sous la surveillance des administrations municipales de chaque canton, lesquelles sont tenues de faire, au moins une fois par mois, la visite desdites maisons à l'effet de constater : 1° si les maîtres particuliers ont soin de mettre entre les mains de leurs élèves les *Droits de l'homme*, la *Constitution* et les livres élémentaires adoptés par la Convention; 2° si on observe les décadis, si on célèbre les fêtes républicaines, si on s'y honore du titre de citoyen ».

La légalité de cet acte administratif était au moins contestable : la loi de brumaire an IV avait restreint à la surveillance des écoles publiques les droits des municipalités, elle était muette au sujet des livres officiels et l'on se rappelle que Daunou, dans son rapport, avait insisté sur la signification de ce silence : « Nous nous sommes dit : liberté de l'éducation domestique, liberté des établissements particuliers d'instruction; nous avons ajouté : liberté des méthodes instructives (3). » Mais le Directoire régénéré par le coup d'État de fructidor n'avait garde de se laisser arrêter par des scrupules de légalité. D'ailleurs, *salus populi suprema lex esto*, et la crise de

(1) Gréard, p. 130.
(2) *Ibid.*, p. 131.
(3) *Moniteur* du 3 brumaire an IV.

l'enseignement officiel était tellement grave qu'il fallait sans hésitation se résoudre aux plus extrêmes mesures.

Dans le principe, les administrations municipales ne firent pas difficulté de les appliquer. C'est entre les mains de ces petites assemblées électives, naturellement très impressionnables et soupçonneuses comme la foule dont elles émanent et dont elles partagent tous les préjugés, qu'était remis le sort des instituteurs libres. Pendant quelque temps du moins, elles ne faillirent point à leur odieuse tâche. Une minutieuse inquisition fut exercée de toutes parts et d'innombrables écoles furent fermées (1).

Le but fut-il du moins atteint? Assurément non. On continua à fuir l'école officielle, dût-on, provisoirement du moins, renoncer à tout enseignement : « Le peuple français résista, disait, en l'an IX, le conseil d'arrondissement de Saint-Malo. En vain lui proposa-t-on des modes d'enseignement qui lui répugnaient, il les rejetait et attendait. Les pères les moins instruits, les mères les moins tendres disaient : « Il vaut mieux que nos enfants restent sous nos yeux que de n'avoir ni Dieu, ni foi, ni loi. » Ils le disaient, ils le disent encore (2). »

« De l'an V à l'an VIII, a pu écrire Grégoire, la persécution religieuse armée de tous les moyens d'astuce, de séduction, de férocité, d'acharnement, a fait d'inutiles efforts pour attirer l'enfant à ses écoles, le peuple à ses fêtes décadaires (3). »

Et puis la compression n'a qu'un temps. Chaque jour la réaction gagne du terrain, les idées morales et religieuses s'imposent avec plus d'autorité ; les instituteurs privés résistent ouvertement ; les corps constitués se lassent d'appliquer les arrêtés tyranniques d'un gouvernement méprisé. La grande enquête de l'an IX constatera la

(1) Voir Duruy, p. 349-351; Babeau, p. 157-165, 208-230; Bellée, p. 245-293; V. Pierre, *l'École sous la Révolution française*, p. 189-207; Puiseux, p. 71-72; Ricordeau, *Histoire de l'Instruction publique en France, et spécialement dans le département de l'Yonne, de 1790 à l'an VIII*. p. 31-34; Cardine, t. II, p. 114-122; Thévenot, *Histoire et statistique de l'Instruction primaire à Troyes, depuis la Révolution*, p. 61-64; Combarieu, p. 61 (les treize écoles de Montauban fermées à la fois, en pluviôse an VII), etc.

(2) Archives d'Ille-et-Vilaine, T 2. (Documents envoyés aux Archives nationales avec l'enquête de 1791-1792.)

(3) Cité par M. V. Pierre, p. 207.

ruine irrémédiable des écoles républicaines, le succès universel des maîtres chrétiens (1).

V. — *L'échec absolu de la Révolution sur le terrain de l'Instruction primaire.*

Au point de vue de l'enseignement populaire, la Convention a donc échoué misérablement. La pratique a démontré que ses lois étaient insuffisantes et inexécutables. On n'est arrivé à ouvrir qu'un petit nombre d'écoles ; les maîtres qu'on a recrutés se sont trouvés pour la plupart ignorants et incapables ; on les a du reste laissés le plus souvent sans asile et sans pain ; en butte à un universel mépris, ils ont été mis en interdit presque partout par le peuple. En face de l'école officielle d'où Dieu est banni, de l'école officielle où le catéchisme est remplacé par le manuel de « morale républicaine », s'ouvre timidement d'abord et plus tard se multiplie ouvertement et à l'infini l'école libre et chrétienne. Contre elle la persécution s'acharne en vain; et c'est elle qui empêchera la nation de tomber tout à fait dans la sauvagerie et dans l'ignorance. Tels sont les faits démontrés par tous les documents de l'époque. Des législateurs moins fanatiques et moins incompétents que les Conventionnels les auraient pu prévoir. Il ne fallut pas une longue expérience pour mettre en pleine lumière les erreurs de leur système et les conséquences déplorables de son application.

Ces erreurs et ces conséquences, M. Taine les a magistralement exposées dans une admirable synthèse (2).

« On a, dit-il, chargé les administrations locales de pourvoir à

(1) Ce grand fait de la résurrection des écoles libres, après la Terreur, explique seul l'accroissement de la moyenne des signatures des conjoints de 1816-1820, opposé par M. Levasseur aux témoignages contemporains cités par M. V. Pierre (*Comptes rendus de l'Académie des sciences morales*, juillet 1882). Ces témoignages prouvent bien « l'échec de l'enseignement public pendant la Révolution » dont convient M. Jules Simon (*Ibid.*, avril-mai 1882, p. 751), mais non pas la suspension complète de l'instruction primaire en France. L'argument tiré des signatures des conjoints n'infirme donc pas les conclusions de M. V. Pierre qui a su fort bien faire la distinction.

(2) *Le Régime moderne*, t. I, p. 220-222.

l'instruction primaire ; mais le plus souvent, comme elles n'ont pas d'argent, elles s'en dispensent, et si elles ont installé l'école, elles ne peuvent pas l'entretenir. D'autre part, comme l'instruction doit être laïque et jacobine, presque partout l'instituteur est un laïque de rebut, un jacobin déchu, un ancien clubiste famélique et sans place, mal embouché et mal famé. Naturellement les familles refusent de lui confier leurs enfants ; même honorable, elles se détournent de lui. C'est qu'en 1800, jacobin et vaurien sont devenu deux mots synonymes. Désormais les parents veulent que leurs enfants apprennent à lire dans le catéchisme et non dans la Déclaration des droits. Selon eux, le vieux manuel formait des adolescents policés, des fils respectueux ; le nouveau ne fait que des polissons insolents, des chenapans précoces et débraillés. Partout les rares écoles primaires où la République a mis ses hommes et son enseignement restent aux trois quarts vides ; vainement elle ferme celles où d'autres maîtres enseignent avec d'autres livres ; les pères s'obstinent dans leur répugnance et dans leur dégoût : ils aiment mieux pour leurs fils l'ignorance pleine que l'instruction malsaine. — Une manufacture séculaire construite et approvisionnée par vingt générations de bienfaiteurs donnait gratis ou bien au-dessous du cours le premier pain de l'intelligence à plus de 1,200,000 enfants. On l'a démolie et, à sa place, quelques fabriques improvisées et misérables distribuent çà et là une mince ration de pain indigeste et moisi. Là-dessus un long et profond murmure, longtemps étouffé, va s'enflant, celui des parents dont les enfants sont condamnés au jeûne. A tout le moins ils demandent qu'on ne contraigne pas leurs fils et leurs filles, sous peine de jeûne, à consommer les farines estampillées par l'État, c'est-à-dire une pâtée nauséabonde, insuffisante, mal pétrie et mal cuite, qui, expérience faite, révolte le goût et gâte l'estomac. »

CONCLUSION

Il me reste à résumer avec impartialité les résultats que je crois acquis.

La Révolution a trouvé la France pourvue d'un vaste système d'enseignement public. L'édifice était immense, mais il était ancien,

il était délabré; certaines de ses dispositions intérieures ne répondaient plus aux aspirations et aux besoins d'une société profondément modifiée. Il fallait réparer les brèches que le temps avait ouvertes dans ses murs, il fallait remanier sa structure intérieure, il fallait l'agrandir largement. Le jeter à terre était une folie, puisque tout manquait pour le reconstruire, les plans sérieusement médités, le temps, les ressources.

Qu'il y eût des imperfections, des lacunes, des vices même dans la constitution de nos vieux établissements, qu'il fût urgent d'y remédier, que tel fût le devoir de la puissance publique, personne ne le nie, et, pour ma part, je l'avoue très franchement. Mais je n'admets pas que la nécessité s'imposât de tout renverser; d'engloutir dans la banqueroute universelle, au profit de spéculateurs sans scrupules et de politiciens véreux, des biens patiemment accumulés et fidèlement employés à leur destination spéciale; de persécuter et de disperser un personnel, en majorité honnête, intelligent et tout prêt à concourir aux réformes sérieuses et pratiques. Au surplus, comme l'a dit Joubert, « il n'y a de bon dans les innovations que ce qui est développement, accroissement, achèvement ». Biot, qui, lui aussi, avait vu à l'œuvre les réformateurs de l'an IV, a écrit de son côté : « L'expérience nous a trop appris qu'en fait d'instruction publique, il faut, si on ne veut pas tout perdre, améliorer et non détruire. »

Tel ne fut pas le sentiment des constituants et des conventionnels. « A mon avis, disait, en 1882, M. Jules Simon, à l'Académie des sciences morales, ce qui a causé partout l'échec de l'enseignement public pendant la Révolution, c'est qu'au milieu de beaucoup d'idées justes, élevées et fécondes, s'était glissée une idée mortelle, l'idée de l'épuration et de la table rase. » Au lieu d' « améliorer », on « détruisit »; au lieu d'encourager, on persécuta et, le plus souvent, quand il s'agit de reconstruire, on fut sourd, de parti pris, aux conseils de l'expérience, on demanda des « plans géométraux » à des théoriciens incompétents, entêtés par suite d'idées absolues et purement spéculatives.

J'ai dit « le plus souvent »; car il reste à l'actif de la Convention quelques écoles spéciales, quelques grands établissements scientifiques dont les bienfaits furent réels et durables. Ces bienfaits je ne

les ai pas dissimulés. Remarquons-le, du reste, une fois encore : ici on se contenta presque uniquement de confier les débris épars des institutions de l'ancien régime à des hommes spéciaux qui, ayant eu part autrefois à leur fonctionnement, surent les réunir dans un ordre plus rationnel, les adapter aux progrès des sciences, en tirer, par conséquent, un meilleur parti.

Mais quand il s'agit d'un pays tel que le nôtre, les disciplines scientifiques ne sauraient être l'unique idéal. Qu'était devenu, en dehors d'elle, le haut enseignement ? Je sais bien qu'au regard des belles-lettres, il n'existait guère qu'au collège de France; je sais aussi que les facultés de médecine et de droit étaient tombées dans un discrédit mérité parce qu'elles étaient restées étrangères au large mouvement intellectuel du temps. Je n'ignore pas qu'il était nécessaire de porter hardiment la main sur leur organisation et leurs méthodes. Mais, ici encore, il fallait procéder avec maturité et sagesse, élever, restaurer et non pas détruire. Or on a surtout détruit. A la vérité, on n'a pas tardé à comprendre qu'une restauration immédiate de l'enseignement médical s'imposait. La Convention a donc créé trois écoles de santé, supérieures, je l'avoue, aux facultés qu'elles remplaçaient, mais bien insuffisantes pour satisfaire à d'immenses besoins. A-t-on obtenu quelque résultat appréciable par l'institution dans chaque école centrale d'un professeur de législation, privé de toute assistance intellectuelle et sans disciples le plus souvent ? Tous les documents de l'époque ont répondu négativement à cette question. Voilà pourtant où on en était venu et voilà les bénéfices que l'enseignement supérieur devait recueillir à la suite de la Révolution.

Les résultats acquis furent aussi misérables dans les deux autres ordres de l'instruction publique. Quel était le point de départ, quel était le terme où l'on était parvenu à cet égard, après treize ans de Révolution ?

Pour l'enseignement secondaire, en s'en tenant même aux chiffres trop faibles de Villemain, 108 collèges de plein exercice et 454 établissements plus ou moins incomplets ont disparu. Ils ont été remplacés, pendant quelques années, par une centaine d'écoles centrales, dont les deux tiers au moins ont été désertes et que leur organisation condamnait fatalement à l'impuissance. Ces écoles

supprimées à leur tour, la France n'aura plus, en l'an IX, qu'un lycée à huit professeurs par arrondissement de cour d'appel et un nombre indéterminé d'écoles secondaires, abandonnées au bon vouloir des communes et à l'industrie des particuliers.

Dans les anciens collèges, sur 77,247 élèves, 33,422 bénéficiaient, sans qu'il en coûtât rien au budget, de la gratuité totale et 7,199 de la gratuité partielle. En l'an X, l'État, impuissant à supporter la charge de l'enseignement primaire et, en grande partie du moins, celle de l'enseignement secondaire, assure des bourses, aux frais des contribuables, à 6,400 élèves nationaux.

L'instruction populaire était en progrès constant depuis la fin du dix-septième siècle; les écoles étaient de plus en plus nombreuses, leur dotation s'accroissait de jour en jour; leur programme était très élémentaire, mais l'opinion le tenait pour suffisant; leurs maîtres jouissaient, pour la plupart, de l'estime publique.

Il aurait fallu, par une action gouvernementale suivie, progressive, patiente, régulariser, accentuer, étendre en toutes les provinces le mouvement qui s'était produit en faveur de la diffusion des lumières dans le peuple, multiplier les écoles, élargir leur enseignement, élever la valeur intellectuelle des maîtres.

Les assemblées de la Révolution se gardèrent d'en user de la sorte. Elles bouleversèrent radicalement l'ancienne organisation, retirèrent le droit d'enseigner à de nombreuses catégories de citoyens, ruinèrent les établissements ; puis cette œuvre de destruction une fois accomplie, on vit se succéder des lois incohérentes, contradictoires, inapplicables, dont les moins mauvaises, en supposant qu'elles eussent été appliquées, n'auraient pas constitué, dans la plupart des départements, un progrès appréciable.

Tous les efforts de la Convention pour substituer ses écoles primaires aux petites écoles de l'ancien régime et pour remplacer par son instruction civique l'enseignement chrétien ont été impuissants : on l'a prouvé par mille témoignages.

La loi de l'an X consacre, comme celle de l'an IV, un système qui a tous les inconvénients de l'ancien, sans en avoir les avantages : le pouvoir central n'intervient pas davantage dans l'institution des écoles et abandonne cet important service à l'initiative des communes; — le choix des maîtres laissé libéralement autrefois à la

communauté tout entière des habitants est donné aux conseils municipaux; — le traitement fixe que le maître avait le droit de réclamer, en vertu de la déclaration de 1724, est supprimé et remplacé par un logement ou une indemnité; — pas la moindre dilatation du programme des ci-devant petites écoles; l'enseignement religieux passé sous silence; — la gratuité, autrefois étendue à tous les indigents, restreinte par la disposition fixant le maximum des élèves dispensés de la rétribution.

Observons enfin que la dilapidation des fondations anciennes, la vente des maisons d'école, paralysera pour de longues années les efforts tentés pour le développement de l'enseignement populaire.

Les hommes de la Révolution ont-ils eu, du moins, l'honneur de découvrir et de formuler les idées fécondes qui sont devenues, en matière d'enseignement, le patrimoine commun des hommes éclairés de tous les partis, les idées dont se sont inspirés les gouvernements réguliers qui ont eu, dans ce siècle, la tâche de relever les ruines accumulées sur notre sol ? Non. Il suffit de lire les Cahiers pour se convaincre que ces idées étaient très répandues dans les dernières années de l'ancien régime et que le clergé notamment n'avait cessé de les proclamer et d'en poursuivre l'application.

Voilà la vérité historique, vérité établie avec des centaines de textes contemporains, avec des chiffres officiels dont l'exactitude est incontestable. Encore une fois ce ne sont pas des affirmations sans preuve et des discours même éloquents qui changeront sur ce point l'opinion des gens qui savent et qui pensent.

E. ALLAIN.

LA COMMUNE DE BOURG AVANT 1789

(Suite.)

Délivrée, pour un temps, des périls qui du côté de la France l'avaient jusqu'alors menacée, la couronne d'Angleterre cherchait à replacer les communes de Guyenne sous une suzeraineté plus effective. C'est la pensée politique qui avait dicté les statuts de Bordeaux et de Bourg.

Devenu roi, Édouard voulut resserrer davantage ces liens. Mal lui en prit.

Voici la fière réponse des communiers de Bourg :

« Lorsque le roi vient pour la première fois en Gascogne, il jure ou fait jurer par son sénéchal, de défendre la ville envers et contre tous, de la préserver de toute injure et de garder ses fors et coutumes. En retour, nous lui prêtons serment de fidélité.

» Notre ville n'a ni terres ni propriétés communales, comme celles que possèdent les villes de la Lombardie et beaucoup d'autres (1). Nous ne pouvons pas dire que nous tenions quelque chose en fief du roi, puisque, d'après notre coutume, il n'y a fief que là où il y a esporle ou investiture.

» Nous tenons du roi, comme de notre seigneur et prince, l'usage des rues, des places, des murs, des fossés et des autres choses qui appartiennent de droit aux communes. Nous tenons aussi du roi l'usage du fleuve pour pêcher, naviguer, etc.

» Nous possédons un grand nombre de libertés tant à l'égard des personnes qu'à l'égard des choses.

» Nous avons mairie et jurade avec les droits qui en dépendent.

» Nous avouons et déclarons devoir au roi tout ce qui a été stipulé dans la charte que ledit seigneur a donnée à notre commune, laquelle charte est scellée de son sceau (2).

» Nous reconnaissons encore que pour les vins de nos vignes et de nos fiefs, qu'il y en ait peu ou beaucoup, nous devons au roi deux deniers ; à ce prix, tout vin bourgeois est libre, soit qu'on le charge en bateau, soit qu'on le vende en taverne.

» Nous déclarons en outre que si quelqu'un vient acheter des vins dans la ville de Bourg, pour les revendre ou les charger, il devra payer au roi et aux autres seigneurs de Bourg un denier pour chaque tonneau...

(1) Par l'absence de cette espèce de terres, le roi perdait toute prise de souveraineté sur la commune. (*Les Anglais en Guyenne*, p. 257.)

(2) C'est la charte romane déjà citée.

» Fait et passé à Bourg, l'an du Seigneur 1273, le jeudi avant les Rameaux, sous le règne d'Édouard, roi d'Angleterre, le siège de Bordeaux étant vacant (1). »

En présence d'une pareille attitude, nous serions portés à prendre ces bourgeois pour de farouches révolutionnaires. Ils n'étaient pourtant rien moins que cela. Preuve qu'il ne faut pas juger des gens sur la mine !

Chatouilleuse à l'excès sur le chapitre de ses privilèges, la bourgeoisie de Bourg était dévouée, jusqu'au sacrifice, à la cause de son royal seigneur. Témoin entre autres cette lettre d'Édouard Ier, en date du 11 avril 1296 :

« Nous avons bien entendu les angoisses et les grant meschefs et les suffretes que vous avez eu e soffert, et uncore soffrez, pur nos e pur nostre dreit heritage sauver et defendre, en celes parties, pur quei nous nous looms molt de vostre bone loiauté et vostre grant diligence, et de ce vus mercions chierement, et enveions a ore en eide de vous sis nefs chargées de blé et plus vous enverrons procheinement. Et par ce que, puis nostre venir hors d'Escoce, pur grant besoignes que nous avons eu a faire, ne poioms aprocher Londre pur parlement tenir, ne pur ordeiner des deniers à vous enveier, vous prioms especiaument que vus en vuillez uncore bonement soffrir aussi comme vous avez fait jusques en cea, car entre ci et la seint-Johan, mettrons peine que vous, adunk ou devant, aurez tiel eide des deniers et de plus de blé, que vous vous devrez tenir a paez à l'eide de Dieu (2). »

(1) Collection de Bréquigny, T. XXXV. — « Nous n'avons pas besoin d'insister, disent Jules et Martial Delpit, sur l'intérêt de cette déclaration; une allusion à l'état des républiques lombardes qui se trouve dans une reconnaissance féodale donnée par les bourgeois de Bourg au roi d'Angleterre en 1273, en dit plus que ne pourraient le faire tous nos commentaires sur le retentissement de la liberté des républiques italiennes, sur l'étendue des relations commerciales entretenues par les villes au moyen âge et enfin sur le degré de civilisation auquel elles étaient parvenues. » (*Manuscrit de Wolfenbuttel*, p. 73-74.)

(2) Biblioth. Nat. Manuscrits. Collection Bréquigny. T. XVI, p. 249. *Item*, le 10 mars 1338, Édouard III adresse une lettre « *nobilibus et hominibus de Castellania de Burgo et aliis nobilibus de gratiarum actione et de constantia fidelitatis continuanda* ». (*Catalogue des rôles gascons, normands et françois*, page 90.)

On aurait tort cependant de faire « a totes les bones gentz de Burg » un mérite de ce beau zèle. Il y entrait trop d'égoïsme. C'est le cas de rappeler que les mots « domination anglaise », étaient alors synonymes de richesse et de liberté. Il est aujourd'hui avéré que les Plantagenets et les Lancastres, doués pour la plupart d'une clairvoyance et d'une habileté peu communes, se montrèrent moins les maîtres que les protecteurs de leur duché. Uniquement attentifs à gagner à leur cause une province d'une possession très précaire et qui en outre servait de quartier général à leurs armées sans cesse en guerre avec la France, ils ne firent usage de leur puissance que pour développer dans le sens le plus étendu les franchises commerciales et les libertés administratives des communes de Guyenne. Sans doute, du suzerain aux vassaux, comme des vassaux au suzerain, il n'y a que des liens d'intérêt; mais de part et d'autre on fait l'impossible pour les rendre solides, et l'histoire atteste que longtemps on y réussit.

C'est là précisément ce qui explique pourquoi le XIV^e^ siècle, époque de décadence très marquée dans les provinces françaises, est au contraire le beau temps de nos communes.

A ce moment Bourg brille d'un éclat sans pareil. Cette place qui par sa position était regardée comme la clef du pays, servait encore d'arsenal et de magasin de ravitaillement aux villes importantes de Libourne et de Saint-Émilion (1). Aussi jouissait-elle auprès des ducs d'une faveur singulière. Ceux-ci ne se lassaient pas de donner, non plus que celle-là de demander. Le seul inventaire des chartes de Bourg occuperait au moins vingt-cinq pages. Pour l'instant il me suffira de dire que de tous les privilèges octroyés à cette heureuse commune pas un ne lui est venu de France; de

(1) « Soit ordide de mannder partie des vytailles à Burdeux, partie à Blayes et partie à Burgh; car à Burgh covent mettre plus de foison de vytailles et d'armure» pur ceo que hors de Burgh covent vitailler Lyburne et Seint-Emilion. » Lettre de Jean de Tavers, connétable de Bordeaux, à Hugues le Dépensier, 16 octobre 1325. — Voir *les Anglais en Guyenne*, p. 118.

Charles VII à Louis XV nos rois ne font que reconnaître et confirmer les libéralités anglaises.

Mais si brillantes que fussent les distinctions de cette favorite, rien n'égalait à ses yeux son titre de commune.

A lui seul, en effet, ce titre répondait largement à cette passion de liberté qui était alors la passion dominante du pays de Guyenne. Cela se conçoit aisément dès que l'on se fait une idée juste de la commune d'autrefois. Hélas! c'est bien loin de nous! Heureusement Guizot arrive à point pour nous tirer d'embarras.

Dans son *Histoire de la civilisation en Europe* (1), l'illustre historien imagine un bourgeois du XII^e^ siècle, visitant une commune de France, en 1789.

« Il entre dans la ville; il n'aperçoit ni tours, ni remparts, ni milice bourgeoise, aucun moyen de défense; tout est ouvert, tout est livré au premier venu, au premier occupant. Le bourgeois s'occupe de la sûreté de cette commune; il la trouve bien faible, bien mal garantie. Il pénètre dans l'intérieur, il s'enquiert de ce qui s'y passe, de la manière dont elle est gouvernée, du sort des habitants. On lui dit qu'il y a hors des murs un pouvoir qui les taxe comme il lui plaît, sans leur consentement; qui convoque leur milice et l'envoie à la guerre, aussi sans leur aveu. On lui parle des magistrats, du maire, des échevins; et il entend dire que les bourgeois ne les nomment pas. Il apprend que les affaires ne se décident pas dans la commune même; un homme du roi, un intendant, les administre seul et de loin. Bien plus, on lui dit que les habitants n'ont nul droit de s'assembler, de délibérer en commun sur ce qui les touche, que la cloche de leur église ne les appelle point sur la place publique. Le bourgeois du XII^e^ siècle demeure confondu. »

Tel serait notre étonnement si à notre tour nous visitions quelque commune du moyen âge.

« Entrons dans la commune même, voyons ce qui s'y passe : la scène change; nous sommes dans une espèce de

(1) P. 192.

place forte, défendue par des bourgeois armés; ces bourgeois se taxent, élisent leurs magistrats, jugent, punissent, s'assemblent pour délibérer sur leurs affaires; tous viennent à ces assemblées; ils font la guerre pour leur compte, contre leur seigneur; ils ont une milice. En un mot, ils se gouvernent, ils sont souverains (1). »

Ces quelques coups de crayon, de main de maître, nous transportent en plein dans cette fière commune du moyen âge qui ne cédait à personne, fût-il roi, le pouvoir de la gouverner. C'était, sinon en droit, du moins en fait, une véritable république.

Or, dans ce temps, on ne prenait pas le mot pour la chose. A Bourg moins encore qu'ailleurs. Qu'on veuille bien se rappeler la fameuse réponse de 1273. Parlerait-on ainsi aujourd'hui? Et on ne se contentait pas de parler; à la barbe même des maîtres, de ces ducs qui n'étaient certes point des soliveaux, on agissait en conséquence. Contrairement au proverbe, ces grands diseurs étaient en même temps de grands faiseurs. C'est ainsi qu'en 1379 nous voyons Bourg traiter avec Bordeaux, comme de république à république, sans se préoccuper le moins du monde de l'agrément de « leur royal seigneur ». Qu'on en juge :

« Sachent tous et chacun qui ces présentes lettres verront ou entendront que le lundi avant la fête de la Madeleine, en l'an de Notre-Seigneur mil CCCLXXIX, ce même jour, environ l'heure de prime, nous, maire de la ville de Bourg, et les jurats et toute la communauté de la même ville, étant

Sappian tot et cascun qui cestas presens letras beyran et audiran que, lo dialuns auant la festa de la Magdalena, en l'an de nostre senhor mil CCCLXXIX, aquet medis jorn, entorn la hora de prima, nos, major de la bila de Borc, et los juratz, et tot lo comun de la medissa bila, estans en comun et amassa en la mayson cominau, et

(1) P. 193.

en commun et réunis en la maison commune, et là tenant notre conseil, après l'avoir selon l'usage annoncé au son de la cloche, pour le profit et utilité de notre ville et de toute notre communauté, avons fait, ordonné et établi, pour nous et nos successeurs, nos certains et véritables procureurs, délégués et syndics, généraux et spéciaux, en toutes nos affaires présentes et à venir : Arnaud Johan, notre maire; Amaubin Conge, Hélie de la Porte, W. Auguier, Raymond Conge, fils dudit Amaubin Conge, maître Hélie Aymeric, notre clerc de ville, W. de Saint-Michel et Amaubin Bernard, nos bourgeois, pour, lesdits procureurs, délégués et syndics, et chacun d'eux, pouvoir se présenter et comparaître devant nos très chers, révérends et honorables seigneurs, les maire, jurats et communauté de Bordeaux, et par devant chacun d'eux, à Bordeaux, en la maison de Saint-Éloi ou en tout autre lieu qu'il plaira à nosdits seigneurs, les maire et jurats de Bordeaux.

» Et là, en notre nom, place et personne, faire, octroyer et

aqui tenem nostre conselh et lo senh sonat per tenir aquet, ayssi cum acostumat es de tenir conselh en nostre comun, per lo proffeit et utilitat de la medissa bila et de tot nostre comun, auem feyt, ordennat et establit, per nos et per nostres successors, nostres certans berays procuradors attornatz et sindics generaus et especiaus, en tot nostres negocis magutz ou à meure : Arnauld Johan nostre major, Amaubin Conge, Helias de la Porta, W. Auguier, Ramon Conge, filh deudit Amaubin Conge, mestre Helyas Aymeric, clerc de nostra bila, W. de Sent-Miqueu et Amaubin Bernard, nostres borses, et cascun de lor en lo tot et speciau, que losditz nostres procuradors attornatz et sindics, et cascun de lor, se puscan presentar et comparer par deuert et dauant nostres tres cars reuerentz et honorables senhors : lo mager, juratz et comunia de Bordeu, et per dauant cascun de lor, à Bordeu, en la mayson de Sent-Elegi, o en tot autre loc, aqui et la ont ausdeitz senhors, mager et juratz de Bordeu playra.

E aqui per nom et au loc et en persona de nos, far, autreyar et

jurer alliance avec lesdits seigneurs de Bordeaux, afin que nous et tous nos successeurs, d'ici en avant, soient, doivent et puissent être de l'alliance, serment et obéissance, en tous cas honnêtes, de la ville de Bordeaux; et leur avons donné et donnons pouvoir spécial de faire et conclure ledit traité d'alliance, et leur donnons et octroyons spécial pouvoir de faire et prêter serment de fidélité, auxdits seigneurs maire et jurats, et de tenir et garder ladite union, fidélité et alliance, en notre lieu et place, sauvant en tout et pour tout, et réservant la fidélité, hommage-lige, souveraineté et serment de notre souverain seigneur, le roi d'Angleterre, et de ses officiers. Et aussi, et de la manière que nous avons établie, nous avons voulu et octroyé, voulons et octroyons avec et par la teneur des présentes, que tout ce que nos avantdits procureurs, délégués ou syndics, et chacun d'eux en particulier, feront, promettront, jureront et accepteront, avec lesdits seigneurs de Bordeaux, au sujet de ladite alliance, aura valeur et fermeté entière et durable, comme si nous tous et

jurar colligacion ab losdeitz senhors de Bordeu, ayssi que nos et tot nostres successors de nostre comun per totz temps, syan, deyan et puscan estre, d'essi en auant, de la colligacion, segrament et hobediensa, en totz cas honestes, degutz et legutz de la bila de Bordeu, et los en auem dat et donan speciau de far e autreyar ladeita colligacion, union et ligansa; e los derem et autreyerem speciau poder de far et prestar segrament de fieltat aus auandeitz senhors mager et juratz, et de tenir e gardar ladeita colligacion, union, fe et ligansa, en loc et en persona de nos; saubant en tout et per tout et reseruant empero per nos la fieutat, ligessa, sobirenetat e segrament de nostre sobiran senhor lige, lo rey d'Anglaterra et de sous officiers; ayssi e en tau maneyra que nos auandeitz constituen auem bogut e autreyam, et bolem et autreyam ab la tenor et par la tenor de las presens, que tout quant que los auandeitz procuradors, nostres attornatz et sindics, et cascun de lor en lo tot, faran, promettan, obligueran, jureran et recebran, ab losdeitz senhors de Bordeu, toquant la feyt de ladeyta colligacion que aya balor et fermetat entegra per tot temps, ayssi en medissa maneyra cum si nos totz, e

chacun de nous en particulier avions été présents en personne, sauvant et réservant encore en tout et pour tout, comme dessus, la souveraineté dudit roi d'Angleterre, notre seigneur. Mandons et permettons à nos avantdits procureurs, délégués et syndics, en présence du notaire stipulant et acceptant en leur nom et place, de les relever de toutes charges, frais et dépens, sur les fonds de la communauté.

» Et en témoignage de vérité, nous avons scellé du grand sceau de notre communauté ces présentes lettres écrites dans la maison commune, le jour et l'an ci-dessus. »

cascun de nos personaument, eran estatz presens; saubant et reseruant empero, en tot et per tot, cum dessus, la seignoria deu nostre senhor; mandantz et prometans nos auantdeitz constituen los auantdeitz nostres procuradors, attornatz e sindics, et cascun de lor mieu notari stipulant e recebent, en nom et en persona de lor de tota carqua, costatges et despens releuar, tot obligacion de totz los bens de nostre comun.

E, en testimoniatge de bertat, nos auandeitz constituen auem sagerat aquestas presens letras ab lo grant saget propri de nostre comun, escriutas en dreit nostre comun, lo jorn et l'an dessusdeyt.

Et fait comme dit. Le vendredi 12 juillet 1379, à Saint-Éloi, les délégués de Bourg jurent que leurs concitoyens obéiront aux ordres des maire et jurats de Bordeaux; qu'ils respecteront les privilèges de cette ville; qu'ils la secourront contre ses ennemis, dont ils feront justice le cas échéant, et auxquels ils ne donneront point asile; qu'ils renonceront à toute alliance étrangère; qu'ils avertiront les Bordelais de tout complot formé contre eux; et qu'ils marcheront sous leur bannière en temps de guerre : le tout sous réserve de leurs devoirs envers le roi d'Angleterre.

A leur tour, les maire et jurats de Bordeaux, qui ne veulent pas être en reste de générosité, s'engagent sous la foi du serment (1) :

(1) Pour varier, je donne le texte officiel de l'époque. C'est la répétition des engagements de Bourg que je viens de résumer.

« Tot primeyrament, que nos serem bons et loyaus e adjudantz a ladeyta vila de Borc, et aux borgues et habitantz d'aquera, a ffar justicia contra tota maneira de gens dedintz nostre poder; saubat la sobiranetat, cum deyt es, deu rey d'Anglaterra nostre senhor, o de sous officiers.

» *Item*, que nos, a notre leyau poder, garderam et deffendram de tota injuria o biolensa totz los borgues o habitantz de ladeyta bila de Borc, tant quant sian dedentz nostre poder.

» *Item*, que si nulh home los forfade o los bole forffar, en destorbar o perturbar justicia o dreytura, que contra aquetz nos los seram adjudantz, cum deyt es dedintz nostre poder o distreyt, a nostre leyau poder, segont que dreyt et la costuma deu pays bourra.

» *Item*, que si nos sabian que mal ni dampnage degos avenir a ladeyta bila de Borc, que nos, tantost cum ac sabrem, et au plus tost que poiren, ac farem assaber aus juratz de de ladeyta bila, o ad aucuns de lors officiers.

» *Item*, que nos lo tindram, garderam a nostre leyau poder, totas franquesas, privilegis et libertatz autreyats a ladeyta bila de Borc, reseruantz a nos nostres privilegis, establimentz et franquesas, ausquas, per aquel presens segrament, no entenden en res derogar ni en nulha maneyra renunciar.

» Et totas aquestas causas et cascunas d'eras, nos auandeitz mager et jurats de ladeyta bila de Bordeu, per nos et per nostre comunia, auem promes et jurat, sobre la crotz et sobre los santz evangelis Diu corporaument toquatz, totas las causas dessusdeytas de tenir et gardar, sens benir encontra en nulla maneyra, per la forma et maneyra que dessus es declarat et exprimit (1). »

Sans viser aussi haut que certain professeur d'histoire agrégé..... et distrait, qui attribue à cette ligue [1379] le ton de superbe assurance que nous admirions tout à l'heure dans la réponse de Bourg aux prétentions du roi Édouard [1273], j'ai du moins le droit de voir dans ce document une preuve sans réplique de cette pleine indépendance dont jouissait au

(1) *Archives municipales de Bordeaux. — Livre des Bouillons*, p. 440.

moyen âge la commune de Bourg. Hélas! c'est à peine si aujourd'hui il nous en reste un vague souvenir.

(*A suivre.*)

F. LACOSTE,
Curé de Saint-Pardon.

LIVRE DE RAISON DE LA FAMILLE DUDROT DE CAPDEBOSC

PUBLIÉ ET ANNOTÉ PAR M. PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE (1)

En son manoir d'Estillac, en Gascogne, le vieux Montluc se reposant de ses batailles et songeant à écrire le récit de ses chevauchées et de ses tueries, regrettait, un jour, de ne pas voir, au foyer de chaque maison, un chroniqueur de la vie intérieure des familles gasconnes. De loin en loin, au fond de quelque petite ville ou d'un village, on rencontrait un chroniqueur, comme Isaac de Pérès à Nérac, sous Henri IV ; mais où sont toutes ces pages écrites par ces esprits curieux et ingénieux qui retraçaient, à leur manière, l'histoire de leur maison et de leur pays? Mais où sont les neiges d'antan?

Ceux qui tenaient, avec le religieux souci du passé et de leur vie présente, les livres de raison, savaient que l'homme n'est rien sans les liens de la famille qui l'attachent au foyer, comme un arbre à la racine, et que la lignée des ancêtres et l'association de leurs existences ne forment vraiment qu'un seul être et qu'une même vie. N'est-ce pas aussi Vauvenargues, le doux et charmant capitaine du régiment du roi, qui a dit que, sans la famille, l'homme n'aurait jamais appris à aimer et à se dévouer?

Ce n'est rien apprendre à personne de dire que le plus curieux, le plus aimable et le plus savant des chercheurs de notre Gascogne est M. Tamizey de Larroque, dont les travaux ont une si vive empreinte et qui sait si bien fouiller et creuser les âges lointains et en pénétrer les secrets et les mystères, du haut de son pavillon des collines de Gontaud. Après avoir mis au jour tant d'œuvres d'un si

1. Paris, Picard, edit., 82, rue Bonaparte.

grand intérêt pour notre histoire, il publie aujourd'hui le livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc, de 1522 à 1675 ; ce petit livre, « en forme de cœur », qui a été peut-être, à l'origine, une des formes premières de la dévotion au Sacré-Cœur, avant d'être transformé en livre de raison.

Dans la première partie de ce livre sont groupées les indications relatives à l'histoire de la famille et la mention des événements grands ou petits de l'histoire locale. La seconde partie contient des chants historiques, sorte de chronique rimée du commencement du XVI^e^ siècle, d'une poésie saisissante dans son étrange et naïve simplicité : le chant du frère Thomas, de la mort, des guerres, des trahisons, de la tempête, de Luther, de la famine, des maladies, du pardon papal, des expéditions de Charles-Quint et de Barberousse, d'une bonne vie et d'une bonne mort. A l'appendice se trouvent un livre de taille de la ville de Condom et des tables chronologiques des événements de la famille Dudrot, et des divers événements inscrits dans le livre de raison.

Au travers des incidents de famille, se glissent souvent des faits importants dont quelques-uns paraissent avoir été ignorés des plus savants historiens. Les Bénédictins n'avaient jamais parlé de la route suivie par François I^er^ pour se rendre de Béziers à La Rochelle. Ce livre de raison nous l'apprend pour la première fois : le roi-chevalier, suivi de son fils, de la princesse Marguerite, sa fille, du cardinal de Lorraine et d'autres cardinaux, descendit la Garonne de Toulouse au Port-Sainte-Marie, et alla de là à Nérac où étaient alors le roi et la reine de Navarre.

Dans ces pages écrites au courant des choses de la vie, on retrouve le souvenir des prédications du célèbre moine Thomas Illyricus, des années d'abondance et de disette, du prix du pain et du vin au XVI^e^ siècle, des tremblements de terre, du pardon général, des pestes, des inondations, des guerres de religion, de tout ce qui arrivait d'heureux ou de malheureux à ces époques reculées, dans le pays de Condom et dans la région de Moncrabeau, cette région fameuse en Gascogne, où la Baïse qui court dans la plaine était renommée pour délier les langues et féconder les imaginations, *aquæ verbigenæ*.

Ce qui n'est pas moins précieux dans ce petit livre, c'est une série de notes de M. Tamizey de Larroque, de tout savoir et de toute

pénétration. En terminant l'*Avertissement* trop court, qui est en tête de sa brochure, il souhaite que le goût vienne aux habitants de la Gascogne de rechercher et de mettre en lumière les anciens mémoriaux de leurs familles. Il croit, avec raison, qu'on découvrirait des trésors de documents historiques dans les monceaux de papiers jetés aux coins des greniers, dans bien des maisons de la bourgeoisie et des châteaux. On se heurte souvent à l'ignorance, à l'indifférence ou au dédain des choses d'autrefois. J'en parle pour m'y être heurté comme tant d'autres.

Ce serait pourtant le moment, ainsi que l'a dit, en son élégant langage, M. Tamizey de Larroque, de dégager de leur ombre épaisse ces clairs ruisseaux de nos vallées où nous pourrions revoir, en plein courant, la vie de nos pères. A cette fin de siècle où nous sommes condamnés à vivre, on pourrait se retremper à ces sources vives et sans limon, et y puiser, avec les enseignements du passé, de nouvelles forces pour supporter le présent et affronter l'avenir.

DUBÉDAT.

ÉTYMOLOGIES GIRONDINES

ARTIGUES, LES ARTIGUES

S'il est un nom fréquent dans la topographie gasconne, c'est bien celui-ci. L'on ne citerait peut-être pas une paroisse de la Gironde, des Landes, du pied des Pyrénées, du Gers, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, qui ne compte quelque Artigue parmi ses villages.

L'**artigue**, c'est la *friche* : une terre froide, sableuse, peu ou point grasse, maigre, peu fertile, qu'il faut laisser reposer assez souvent.

Le nom et la chose sont parfaitement compris. Mais, si l'on demande l'origine du mot, personne plus ne sait répondre. Du Cange nous renverrait volontiers au verbe flamand *artigan*, suspendre. Quelle idée d'aller chercher sur l'Escaut l'origine d'un mot essentiellement gascon!

L'origine plausible serait bien *aratica*, terre labourable; mais ce mot livré aux Gascons serait devenu *aratge*, plutôt qu'*artigue*. Et puis, comment n'aurait-on pas réservé le nom d'*aratiques* aux meilleurs terrains?

Au lieu d'*aratica* proposons *arativa*, et plusieurs accepteront cette origine, car la finale *va* se remplace souvent en gascon par *gue* : *malva*, *maugue*, mauve; *pelvis*, bassin, le *Peugue*; *alveus*, auge, près de Montauban *igo*. Tout le monde sait qu'au commencement des mots, le V latin est souvent remplacé par G, même en français : *vastare*, gâter; *vadum*, gué; *Vasconia*, Gascogne; *Varinus*, Guérin; *varias*, guères. — On expliquerait la disparition du second A par la vitesse de la prononciation, *artigue* pour *aratigue*.

J'avoue n'être pas content : car le mot *friche* est là, répondant rigoureusement à notre idée d'*artigue*. Or, *friche* en français n'est guère plus explicable qu'*artigue* en gascon ; les dictionnaires les plus autorisés s'arrêtent au bas latin *friscum* qui n'est autre chose que l'italien *fresco*, le languedocien *fresc*, le français *frais* : or, *fresco* n'est que la contraction de *frigidesco* qui nous ramène à *frigidus*, froid. C'est bien le sens. Mais quelle audace ne faut-il pas, si de *frigida* l'on veut tirer *artigue*? Supposerons-nous un problématique *frigidiva*, se tournant facilement en *frigitiva*, par analogie avec tant d'autres mots en *tivus*, *tiva*, *tivum*, fort usités dans le latin du moyen âge? Soit. — En Gascogne il n'y a pas d'F; on écrit avec H, *hrigitiva*, ou sans H, *rigitiva*; en Gascogne, au commencement des mots, R se redouble en ARR, *arrigitiva*; en Gascogne *va* final se tourne en *gue*, *arrigitigue*; en Gascogne. *frigid* s'est contracté en *rét* :

Que trembles de rét e de fóu.
Tu trembles de froid et de peur.
BETHARRAM.

De même dans *Cauteretz* (caud e retz), chaud et froid : donc *arrigitigue* serait *arrétigue*; enfin dans un certain nombre de mots, l'E interne disparaît, *arr'tigue*, *artigue*.

Toutes ces déductions sont rigoureuses ; et pourtant l'esprit n'est pas satisfait : cela ne semble pas acceptable. Avouons donc notre impuissance, et, pour aider aux chercheurs, ajoutons que le mot *rétif*, terre rétive, *arrectiva*, conduirait à peu près à la même conclusion et comme sens et comme enlacements de formes.

Il nous resterait même à mettre en avant l'adjectif grec-latin *Arcticus*, de l'Ourse, qui a donné son nom au pôle Nord et qui pourrait désigner les terres froides. Mais toutes ces allégations ne valent pas une bonne preuve écrite.

(*A suivre.*) H^te^ CAUDÉRAN.

LA COMMUNE DE BOURG AVANT 1789

(Suite.)

C'est à ce pacte que faisait allusion la commune de Bourg quand, le 9 décembre 1789, elle écrivait à l'Assemblée nationale : « En 1379, Bordeaux et Bourg estoient en rivalité pour l'honneur de commander les autres troupes de la province; l'une et l'autre se prétendoient la première et la principale de la Guienne; ceste rivalité qui prouvoit au moins une égalité de pouvoirs, de liberté entre elles et d'importance, se termina par un traité d'alliance qui a pour titre : *Societas arcta inita ut Burdegala quasi princeps præsit et Burgo et cæteris provinciæ urbibus*. Ce n'est donc que depuis 1379 que Bordeaux a le titre de capitale, et ce n'est qu'à ceste condition que Bourg céda la primauté puisque à raison de sa force, de son importance et des services qu'elle rendoit à l'Estat, elle estoit regardée comme aussy considérable. »

Peut-être y a-t-il lieu de souscrire avec réserve à ce jugement. Une chose néanmoins hors de conteste, c'est l'importance de Bourg à cette époque (1).

Par une anomalie qui pourra paraître à quelques-uns singulière, cette commune si jalouse de son autonomie exerçait autour d'elle une juridiction seigneuriale. Vingt paroisses de la contrée : La Libarde, Camillas, Saint-Seurin,

(1) « En 1330, le seigneur d'Hostède, grand sénéchal de Guyenne, fut maire de Bourg sous le règne d'Édouard III, roy d'Angleterre. Il n'auroit pas accepté cette place si elle avoit esté au-dessous de la mairie de la ville de Bourdeaux. » (*Archives municip.* de Bourg, Reg. XXIII.) L'exactitude du fait nous est confirmée par le catalogue des *Rôles Gascons*, page 73 : « De officio majoritatis civitatis de Burgo, concesso Johanni de Haustede, 2 avril 1330. »

Bayon, Samonac, Comps, Gauriac, Villeneuve, Saint-Ciers de Canesse, Saint-Trojan, Mombrier, Lansac, Teuillac, Lafosse, Saint-Savin, Saint-Yzans de Soudiac, Saint-Mariens, Civrac, Pugnac et Tauriac, composaient la chastellenie de Bourg. Ce renfort extérieur (1), venant s'ajouter aux forces très réelles du dedans, permettait à cette ville de faire bonne figure devant l'ennemi. A plus forte raison, en fut-il ainsi, au lendemain de la confédération gasconne, lorsqu'à la suite de l'alliance dont nous avons parlé, les communes de Blaye, Libourne, Saint-Émilion, Castillon, Saint-Macaire et Rions eurent pris l'engagement de marcher sous la bannière de Bordeaux et de Bourg contre les Français (2).

L'armée de Charles VI en fit chèrement l'expérience quelques années plus tard.

En 1406, comme on finissait de réparer les murailles, le duc d'Orléans, après avoir vainement employé promesses et menaces, vint mettre le siège devant Bourg. Un témoin oculaire, probablement le clerc de ville de Bordeaux, a crayonné en marge du livre des *Bouillons* l'histoire de cette campagne fameuse. « L'an mil quatre centz e seys, la bespra de Totz-Santz, lo duc d'Orlhens descendo en Guiayna, et bingo daban Blaya, et feren composicion, mas no l'aye; d'aqui en foras s'en anet dabant Borc, e aqui estet d'aqui en jeney; d'ont se leuet a grant deshonor de sin et de tot lo reyaume de Franssa, e aquo, per las grans plugas que foren aquet an, tant que los gens d'armas muren de cors de bentre, e, per una scofida que firen las comunes de Bordeu ab las naus, que descofiren las naus deus Frances en Gironda (3). »

Bonne aubaine pour les amateurs de concision. Maigre régal pour les curieux.

C'est, je pense, à l'intention de ces derniers que dans son *Histoire de la conquête de la Guienne*, Henry Ribadieu,

(1) « Pro illis de castellania de Burgo, ad essendos contributores necessitatibus hominum villæ de Burgo, pro vigiliis et reparatione castri ibidem. » (*Rôles Gascons*, page 190.)

(2) *Bulletin Polymathique*, année 1812, p. 367.

(3) *Livre des Bouillons*, p. 55.

s'appuyant sur de solides commentaires, développe magistralement le texte par trop concentré de notre Tacite gascon.

« Le 5 novembre, le duc arriva devant la place (Bourg), et commença ses travaux d'approche.

» En peu de temps, il serra les murs de si près que ses premières lignes touchaient presque aux fossés de la ville.

» La ville, située sur un rocher taillé à pic du côté du fleuve, n'était facilement accessible que du côté de terre. Une enceinte à peu près quadrilatère, flanquée de quelques tours, lui servait de défense. Il semblait que la place n'eût pas dû arrêter huit jours une armée de 12 à 15,000 hommes, et que le canon dût avoir raison promptement de ces murs que ne protégeaient point de grands ouvrages extérieurs. Le duc d'Orléans y demeura deux mois entiers; il employa à ouvrir la brèche tout ce qu'il pouvait avoir de canons et de machines de guerre, et ne parvint point à entrer dans la ville.

» La commune de Bordeaux avait compris que du sort de la place dépendait le salut du pays et sa propre sûreté. Dès le 22 du mois d'octobre, elle y avait envoyé un de ses jurats, Bernard Jaubert, seize arbalétriers, un petit nombre d'hommes d'armes et une portion de son artillerie. Plus tard, sur l'invitation du conseil de ville, Bertrand de Montferrand, premier baron du Bordelais, fut rejoindre, à Bourg, le jurat de Bordeaux. Puis, comme la place, bloquée du côté de terre, était exposée à manquer de vivres, on établit entre Bordeaux et la place investie, un service de galiotes qui apportaient, presque tous les jours, aux assiégés, du pain, du vin, du froment et des renforts en hommes et en munitions.

» Le duc d'Orléans avait dirigé le principal effort de son artillerie contre les murs de l'abbaye de Bourg, croyant, sans doute, trouver à cet endroit le point faible de l'enceinte.

» Il fallait que le tir de la place pût répondre avec avantage au tir des assiégeants : on expédia de Bordeaux du salpêtre, de la poudre, des projectiles, des engins de guerre; on envoya des canons et des brides, et on dégarnit jusqu'aux maîtresses tours de Bordeaux pour renforcer la ville assiégée.

» Le duc d'Orléans, ne pouvant ouvrir la place par ses machines de guerre, eut recours à la mine.

» On envoya aussitôt de Bordeaux un maître mineur, des pics, des pioches et tous les outils nécessaires pour contre-miner.

» Pendant que le duc d'Orléans faisait travailler ses mineurs, et, à l'aide de ses plus gros engins, commençait enfin à entamer les portes de la ville, la flotte armée à La Rochelle et arrivée depuis quelques jours en Gironde s'était rapprochée de la place pour en compléter l'investissement.

» La flotte française, commandée par l'amiral Clignet de Brabant et le capitaine de Vilaines, ancien compagnon d'armes de Bertrand du Guesclin, s'établit entre Bourg et le Bec-d'Ambès. On y remarquait une dizaine de galères, un nombre considérable de navires et une grosse foulque qui, selon toute vraisemblance, devait être le vaisseau amiral. Bourg, bloqué par terre et par mer, se trouva isolé de Bordeaux et privé de tout secours. Pour échapper aux horreurs du siège, quelques citoyens se montraient disposés à accueillir les ouvertures que, depuis l'origine de la guerre, leur faisait le duc d'Orléans; mais la population ne fut pas de leur avis et refusa toute composition.

» A Bordeaux, « pour la sauvation du lieu de Bourg », on ordonna un impôt de un franc par tonneau de vin, qu'on le voulût vendre ou qu'on l'employât à son usage.

» Ordre fut donné d'armer tout ce qui restait de « barches » et de « nefs » dans le port pour aller au Bec-d'Ambès et maintenir la communication entre les deux villes. Les équipages ne suffisant point à ce grand nombre de navires, on fit fermer les tavernes de la rue du Petit-Judas (aujourd'hui rue des Bahutiers) où se réunissaient d'habitude les matelots d'Angleterre; et, Anglais et Gascons, on mit sur les vaisseaux, sans distinction de nationalité, tous ceux qui les hantaient.

» Le sénéchal de Guienne, le maire de Bordeaux, le prévôt, les plus notables bourgeois de la ville, prirent place sur les navires. Tout un quartier de Bordeaux, le quartier de la porte Bouquière, s'embarqua avec le jurat qui le commandait.

» Les barques menées à l'aviron furent chargées de bûches de pin, de résine et de gomme, et jointes à la flotte qui se dirigea sur le Bec-d'Ambès.

» L'expédition bordelaise trouva les navires français un peu au-dessous de Bourg, devant Camilhac, au pied d'une haute falaise qui s'étend le long des rives de la Dordogne, sur une étendue de près de trois lieues. Le combat s'engagea dans l'après-midi, un jour du mois de décembre 1406, par un abordage des plus rudes ; Français et Gascons, entraînés par la marée, dérivèrent en combattant jusqu'au delà de Blaye, à la hauteur de Saint-Julien, en Médoc.

» Le lendemain la bataille recommença. La flotte gasconne, renforcée selon toute apparence par un détachement d'hommes d'armes envoyés de Bordeaux, reprit l'avantage. Un vieux navire chargé de poix et de résine enflammées fut lancé sur la flotte française et y porta un désordre qui décida de la journée. Les Bordelais recouvrèrent le vaisseau qu'ils avaient perdu la veille, et enlevèrent aux Français deux de leurs nefs; l'une fut brûlée dans le combat; l'autre, montée par des chevaliers capables de payer une riche rançon, fut conduite à Bordeaux.

» Les vaisseaux de La Rochelle, harcelés par les Gascons et menacés d'incendie par leurs brûlots, prirent la fuite et ne s'arrêtèrent qu'à Talmont, sur la côte de Saintonge, où une deuxième expédition, commandée par le maire de Bordeaux, Swynburn, fut les déloger quelques jours après. Cette victoire, qui sauva le duché de Guyenne, ne coûta aux Gascons que trente-deux des leurs, sur lesquels il ne faudrait compter que « quatre ou cinq hommes », à en croire un récit du temps. Les Français perdirent « grand bien et quantité de harnois de guerre et trois cent soixante-sept bonnes gens » parmi lesquels vingt chevaliers.

» Le duc d'Orléans, incommodé par un hiver pluvieux, à moitié enseveli dans la boue et fatigué d'une résistance à laquelle le départ des navires français avait rendu toute sa vigueur, leva le siège de Bourg. Il reprit avec ses troupes (14 janvier 1407), la route du Nord, « au grand déshonneur de sa personne et du royaume de France (1) ».

(1) *Histoire de la conquête de la Guienne par les Français*, p. 89 et suiv.

Au sortir de cette rude secousse, Bourg est tranquille près de cinquante ans. Durant cette période qui vit refleurir les beaux jours du XIVe siècle, toute à la joie, elle oublia, l'imprudente, qu'ici-bas les extrêmes se touchent, jusqu'à perdre de vue l'imprescriptible oracle : *Si vis pacem, para bellum.* Charles VII ne manqua pas de lui montrer que le proverbe avait du bon.

Dans les derniers jours de mai 1451, le comte de Dunois se présenta devant Bourg. L'armée française était nombreuse; la milice bourgeaise, grossie d'un détachement envoyé de Bordeaux, à la hâte, sous le commandement de Pierre de Montferrand, ne dépassait pas cinq cents hommes. Aussi, après cinq jours de siège, « quand ceux qui estoient dedans veirent si grande puissance, et en si belle ordonnance, aussy bombardes et canons assortir deuant eux, avec ces mines, approchemens et tranchis, ils requirent eux rendre, leurs corps et biens saufs (1) ». En conséquence, le 29 mai, le maire, qui « n'avoit pas seulement la juridiction civile, criminelle et politique de ladite ville, mais encore la juridiction militaire (2) », capitula. Voici quelques-unes des clauses « du traicté et appoinctement faict entre Messire Jehan le Boursier et Messire Jehan Bureau pour et au nom de Messieurs les comtes d'Angoulême et de Penthièvre et Dunois de Longueville, d'une part, et les maire, gens d'esglize, nobles, bourgeois et habitans de la ville de Bourg, d'autre part » :

« Premièrement, les maire, gens d'esglise, nobles, bourgeois et habitans de ladite ville de Bourg bailleront dedans ce jourd'huy ladite ville de Bourg aux mains de nosdits comtes ou de leurs gens, pour et au nom du roy.

» Item, il sera donné sauf-conduit à M. de Montferrand, à M. de Lansac, à un nommé Damans et à ceulx de leur compaignie et à tous autres estans en ladite ville, de quelque estat ou condition qu'ilz soyent, qui s'en vouldront aller.

» Item, tous ceulx qui vouldront demeurer en ladite ville, de quelque estat et condition qu'ilz soyent, faire le pourront

(1) *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet.*

(2) Archives Municipales de Bourg. Reg. XXIII.

en faisant le serment d'estre bons, vrays et loyaux subiectz et obeyssans au Roy, et ce faisant, auront tous leurs biens et héritages, où qu'ilz soyent scituez et assis, et auront abolition générale de tous cas, crimes et peines encourues.

» Item, demeureront lesdits habitans en leurs franchises, privilèges et libertés ancïennes à eux donnés par les prédécesseurs ducs de Guienne, et s'obligeront nosdits sieurs les comtes à leur faire ratifier par le Roy iceulx privilèges (1). »

L'importance de ce dernier article n'échappera à personne. La commune de Bourg y attachait un tel prix que sa seule ratification la gagna pour jamais à la cause française. Aussi, tandis que « ceux du pays de Bourdellois s'estoient volontiers rendus aux Anglois, pour le grand desplaisir qu'ilz prenoient en ce que le roy, depuis sa conqueste, avoit assis au païs grands tailles et grans subsides, et si les tractoient les gens du roy trop plus durement qu'ils n'avoient accoustumé estre traictés des Anglois (2) », au milieu de cette défection générale, la commune de Bourg demeura fidèle à Charles VII. En récompense, elle eut désormais l'honneur insigne, sans exemple dans notre histoire, de porter les armes de France en plein, avec deux lions pour support (3).

Après cela, il va sans dire que l'ancienne favorite des souverains d'Angleterre devint la préférée de nos rois.

Plusieurs l'honorèrent de leur visite, et, en 1650, Louis XIV y séjourna, du 27 août au 5 octobre, avec toute la cour.

Sans doute ces honneurs pesaient lourdement sur la caisse municipale, et il n'est que trop vrai que chacun de ces glorieux procès-verbaux de visite royale pouvait invariablement se clore par la rubrique : *honos onus*. Mais nos rois, il faut aussi le reconnaître, avaient encore assez d'esprit pour ne pas laisser leurs « bonne villes », sur cette quelque peu amère impression. C'est ainsi qu'après avoir mentionné que « pour

(1) Ibidem, carton III, liasse n° 1.

(2) *Chronique de Monstrelet.*

(3) Il y a quelques années, une municipalité peu intelligente a cru devoir substituer aux trois fleurs de lys d'or sur azur la laide et insignifiante Marianne que l'on sait. Des goûts et des couleurs...

remedyer et subuenir aux despanses et autres frais de la visite de Louis XIIII[e], il fut rezoleu qu'on venderoit douze journaux de paduens », le clerc de ville de Bourg s'empresse d'ajouter que « avant de repartir pour Paris, le roy ordonna par sa déclaration d'octobre 1650, que la somme de douze mille livres seroit déduite sur les tailles dheues par les habitans de la ville de Bourg, à raison de trois mille livres par an, sçauoir les années 1647-50 (1) ».

Mais là ne s'arrêtèrent pas les témoignages de la bienveillance royale. Par une faveur unique peut-être, à coup sûr fort rare, la commune de Bourg conserva jusqu'en 1789 la juridiction criminelle. Je transcris, à titre de curiosité, une sentence de mort rendue, le 16 mai 1654, par les maire et jurats de Bourg :

« Veu la requeste du procureur syndic, les maires et jurats de Bourg, juges criminels et de police, ont déclaré et déclarent Lionne Barroteau suffisamment attainte et conuaincue de crime de parricide à elle mis sus. Pour réparation duquel l'ont condemnée et condemnent à estre traisnée et conduitte par l'exécutteur de la haute Justice au devant des portes de l'esglize parroissiale de Sainct-Giron, de l'hospital Sainct-Lazare et de l'hostel commun de la présente ville, et là, à genoux, les fers aux pieds, la hart au col, teste nue, ayant une chemise de toille vestue et une torche de cire jaune au poing du poids de deux livres, demander pardon à Dieu, au Roy et à la Justice, et déclarer que temmérairement et malicieusement elle a commis le crime de parricide dont est question ; et, cefaict, qu'elle sera traisnée et conduitte sur une claie par les cantons et carrefours accoustumés de la présante ville et menée au deuant le marché et place publique pour là estant estre pandue et estranglée par ledict exécutteur de la haute Justice à une potence qui sera à ces fins par lui posée et dressée, et de là son corps porté par ledict exécutteur aux fourches patibulaires pour estre exposé à la voirie. Condemnent en outre ladicte Barroteau à cent liures d'amande envers

(1) Arch. Municip. de Bourg, Reg. VI, p. 18.

la ville et aux despans de l'instance enuers ledict procureur scindicq, la taxe réseruée. Artaud, maire. Signiffié a esté la présente sentence par moy greffier sous signé à ladicte Barroteau dans les prisons de l'hostel de ville. Delaborde (1). »

A vrai dire, ces arrêts municipaux n'étaient pas sans appel. Le Parlement de Bordeaux jugeait en dernier ressort. J'en trouve la preuve dans les archives de Blaye, AA 6, page 8 :

« Entre Symon Menauteau, Colin Mayet et Jehan Pichon, prisonniers détenutz en la conciergerie de la Court, appelans du juge ordinaire de la mairie de Bourg, qui, pour les cas résultans du procès, auroit condamné lesditz Menauteau et Mayet, à estre panduz et estranglez, et ledit Pichon à assister à ladicte exécution, et après, estre baptu et fustigué, et les tous en certaines esmandes pécunières, d'une part; et lesditz maire et juratz, prenans la cause, pour leur procureur en la mairrie dudict Bourg, instiguant Guillaume Paulte, appelés, d'autre part. Veu le procès et ouy les appelans en leurs causes d'appel, dict a esté que la Court a mis et mect les appellations, ensemble ce dont a esté appellé, au néant, et pour les cas résultans du procès, condamne ledict Colin Mayet à seruir le roy en ses gallères, pour le temps et espace de dix ans, et où il sera trouué hors icelles, ordonne que la sentence sera contre luy exécutée, sans autre figure de procès. Aussy condamne lesdits Menauteau et Pichon à estre baptuz et fustigués à effusion de sang, par les lieux accoustumés dudit Bourg, par l'exécutteur de la haute justice, et pour ce faire les renuoye par deuant ledict juge de la mairrie, au premier jour. Et, en ce qui concerne les esmandes pécunières, ordonne que ladicte sentence, pour ce regard, sortira son plain et entier effect, et condamne lesditz appelans ez despans, tant du principal que de la cause d'appel, la taxe d'iceulx à ladicte Court réseruée. — Prononcé à Bordeaux, en Parlement, le dix-sept de juillet, l'an 1564. De Pontac (2), greffier. »

(1) Archives Municipales de Bourg, carton III.

(2) « Depuis la fondation du Parlement de Bordeaux, la maison de Pontac, maison très ancienne et illustre de l'Aquitaine dans la robe et dans l'épée, y a toujours occupé les places de *président, premier président, conseiller, procureur*

Ainsi soumise au contrôle de la haute Cour, cette juridiction criminelle dont jouissait « de temps immémorial » la commune de Bourg avait néanmoins de quoi exciter la jalousie de certaines magistratures. C'est ce que les Archives donnent suffisamment à entendre. Il n'est pas rare d'y rencontrer de temps en temps des notes, ou plutôt des répliques dans le genre de celle-ci : « C'est dans les privilèges concédés par les ducs de Guyenne et confirmés par nos roys depuis la réunion de ceste province à la couronne que se trouve établi le droit de juridiction criminelle qui est le plus considérable de tous. On a souvent consulté lesdits privilèges au sujet de la justice criminelle; les plus grands hommes de la province les ont toujours trouvés inexpugnables (1). »

D'ailleurs, à défaut de parchemins, Bourg aurait pu montrer ses fourches patibulaires (2), son pilori (3) et son carcan. Ces attributs de la haute justice prouvaient manifestement son droit.

(*A suivre.*)

F. LACOSTE,
Curé de Saint-Pardon.

LES LARMES DE MADELEINE

(HIPPOLYTE DE LA MORVONNAIS)

Hippolyte de La Morvonnais nous paraît le plus sensible des poètes bretons, le plus ému de tous, s'il est loin d'en

général, greffier en chef; cette dernière charge, très considérable autrefois, a été longtemps héréditaire dans cette famille, jusqu'à ce qu'elle fut rachetée par Louis XIV, pour la somme de cinquante mille écus de ce temps, et pour autre dédommagement, la terre de *la Prade*, ancienne terre de la famille, fut érigée en marquisat. » *Mémorial de France*, t. I, De Pontac, p. 1-2.

(1) Archiv. Municip. de Bourg. Reg. XI, p. 67.

(2) Colonnes avec traverses où les condamnés à la corde étaient attachés pour être étranglés ou exposés après le supplice.

(3) Poteau élevé au milieu de la place publique, où l'on attachait les criminels par le col à un anneau de fer, pour être exposés à la risée du public pendant un certain temps. On choisissait d'ordinaire les jours de foire et de marché, pour plus grand exemple.

être le plus élégant, le plus ciselé, le plus fin. Sa poésie, en effet, si tendre au fond, et jusqu'à l'excès, rappelle, dans sa forme, la physionomie et l'éloquence du paysan du Danube; c'est la même rudesse, le même dédain des apparences, la même négligence de l'art, la même vigueur de la vraie nature, la même haine de tout ce qui est artificiel, le même cœur.

Il nous souvient qu'à l'aurore de notre vie d'écrivain, dans la vieille Bretagne, on nous pria de faire œuvre de bonne volonté, à Saint-Brieuc, qui avait son Académie, et de préparer une étude agréable au public, un jour de fête littéraire. Nous choisîmes le poète Hippolyte de La Morvonnais, qui nous était tombé sous la main plusieurs semaines auparavant, et il nous porta bonheur.

Des Bretons qui nous entendirent alors, plusieurs sont endormis dans le cimetière qui domine l'Océan ; et nous-même, peu de temps après, nous quittions la Bretagne que nous n'avons pas revue. Mais un siècle se fût-il écoulé depuis ce jour où nous dûmes prendre la parole devant un public que nous n'osions regarder, il nous serait impossible d'oublier la profonde émotion de notre cœur et la bonté de notre auditoire charmé qu'on lui parlât, avec admiration, de la petite Bretagne. Un ami de jeunesse, un ami pour toujours, passait par la même épreuve ; il eut les mêmes angoisses, les mêmes sueurs, et le même succès. Le lendemain, dans le bon journal du lieu, quelques lignes d'un anonyme nous partageaient la gloire avec une impartialité vraiment paternelle. Que de fois nous lûmes son article avec délices ! A quoi bon le cacher ? — Il est temps, après vingt ans et plus, de payer la dette de reconnaissance à Hippolyte de La Morvonnais, dans l'analyse d'un autre ouvrage que celui dont nous essayâmes alors l'éloge.

Quoi qu'il nous en coûte, ne laissons pas tomber, par un éloge outré du poète, les droits de la critique ; et, comme d'un bon fruit on retranche une partie mauvaise, détachons des *Larmes de Madeleine* ce qui est écrit dans le mauvais goût du temps, ce qui rappelle trop Chateaubriand et Lamartine, ces peintres de la passion égoïste, en un mot, tout ce qui doit

passer comme la mode, après avoir soufflé sur les âmes comme le vent de la mort. Pour cela, il nous faut résumer d'abord le poème d'Hippolyte de La Morvonnais.

Madeleine est une pécheresse. Jetée, avec une beauté sans égale, sur les rues de Paris, ruinée, avec son père, après avoir été nourrie dans le bien-être, orpheline ensuite et seule dans une mansarde, elle écoute, pour vivre, les sollicitations d'un très riche bourgeois, « l'homme odieux ». Flétrie sans être vicieuse, elle échappe enfin à l'amour brutal de son maître; elle se réfugie en Bretagne, au pays de ses premières années et de ses plus innocentes impressions; elle y trouve un ami, le poète lui-même, « le meneur du jeu », Hippolyte de La Morvonnais, sans doute; et c'est le cœur aimant du châtelain qui semble passer dans le cœur des personnages les plus intéressants du drame, leur communiquer son enthousiasme pour la nature bretonne, son amour d'aimer, sa tendresse pour la Madeleine repentante. Celle-ci, toujours triste et toujours belle, sous son costume de deuil, dans la vie modeste qu'elle s'est créée, aux environs du manoir où habite le poète, se rend utile à tous, aux malades, aux enfants qu'elle enseigne. C'est une créature à part, d'autant plus sympathique aux lecteurs et à ses charitables amis, dépositaires de son passé, que son charme est plus douloureux. Un temps, elle cache dans la profonde solitude la honte que le monde a mise à son front. Mais y a-t-il un lieu si secret où puisse s'ensevelir la pécheresse pour y renouveler son innocence? Sa beauté la trahit, et sa pauvreté l'expose à des offres ignobles; son refus exaspère la haine cachée dans l'amour, et la haine perspicace découvre l'opprobre de la femme. Ce n'est plus qu'une *fille!* Avec la souffrance, la vertu de Madeleine grandit jusqu'à la sainteté; mais enfin la douleur la tue; le prêtre conduit ses funérailles; le poète les suit avec toute la paroisse; un bourgeois odieux les injurie; et le livre se ferme sur la tombe paisible de Madeleine, à deux pas de l'Océan!

Plus d'un épisode orne le fond du poème. Dans la vallée où habite le poète, il y a une chaumière, dans cette chaumière une Isabelle, une enfant pure de la Bretagne, avec son frère,

un innocent. Elle pleure un autre frère, François, qui a dû être soldat, mais qui a emporté dans son regard le bleu de la mer bretonne, et dans son cœur les mélancoliques souvenirs de l'heureuse vallée qu'il aurait voulu ne jamais quitter. Il a rencontré Madeleine à Paris, dans tout l'éclat de son déshonneur et dans toute l'angoisse de son repentir incessant; il l'a consolée, aimée, purifiée; grâce à lui, Madeleine a, de plus en plus, senti le besoin de secouer un joug odieux; puis il est mort de langueur et de la nostalgie du pays, dans un hôpital, peut-être même d'amour.

Un épisode qui brille en relief plus que tous les autres, a pour titre: « L'Homère des bois ». C'est encore le poète qui se peint, sous une figure nouvelle, dans une invention où ne saurait se dissimuler son âme. Cet Homère a été élevé dans un riche château; il est noble, mais c'est un rêveur, un lakiste; il fait des vers; et sa mère, une orgueilleuse châtelaine, traite tout cela « d'imaginations »; elle parle haut; elle martyrise l'enfant sur l'enclume de son dur amour.

Une noce survient dans la famille; la mère et le fils y assistent; un vieillard épouse une jeune fille de quinze ans, Adèle; et le poète, à table, éclate en sanglots tout à coup, en songeant à cette union où les cœurs ne peuvent s'unir; il fuit. Adèle, la mariée, va le trouver sur le bord des eaux, où il pleure. Alors seulement, elle devine sa malheureuse destinée... Grand tumulte dans la salle du festin. Ce qui suit est assez délicat: après plus d'un entretien solitaire, toujours éthéré, des deux jeunes gens, en présence de la suivante d'Adèle, où le poète laisse, par instant, deviner la révolte du Breton opiniâtre contre tout ce qui fait obstacle à sa volonté, l'épouse enfin rentrée en elle-même, obtient le consentement de son mari pour se retirer dans un monastère. Mais le poète ne s'imagine-t-il pas, dans son exaltation de s'attacher à la suivante même d'Adèle? Jugez de la colère de la châtelaine! Elle chasse de leur cabane, qui lui appartient, la jeune fille avec son père; et Marie, qui n'a pas pu se soustraire à la fascination du poète, entre dans une folie douce; elle erre, la tête couronnée de fleurs; un jour, elle

suspend sa couronne à un arbre penché sur la rivière où elle trouve la mort. Ces exemples de folie poétique ne sont pas rares, surtout en Bretagne où, sous une apparence froide, les passions sont violentes, et parfois, après de longs silences, tempêtueuses comme l'Océan, dont la colère aussi se dissimule longtemps, avant qu'elle secoue ses profonds abîmes. Mais la femme ne supporte pas longtemps cette violence de la passion ; elle succombe. L'Homère des bois n'a trouvé la paix, après ces cruelles déceptions, que dans une cabane qu'il s'est bâtie, au sein d'une forêt ; il a perdu sa mère et ses biens; il n'a conservé que son cœur de poète; il vit comme un pasteur; il chante ; il est aveugle ; une enfant l'aide à cheminer, et toute la contrée le vénère. Mais on se demande à quoi il a servi pour n'avoir su qu'aimer dans un solitaire bonheur ou dans des regrets stériles. Dieu, qui est la vie, est aussi l'amour; la vie, c'est l'activité et la fécondité; l'amour, pour être l'amour, doit porter ses fruits; et toutes les actions qui louent Dieu dans le passé, dans le présent, sont les fruits de l'amour, comme l'univers, où Dieu épanche sans cesse son amour sur la création, est le fruit de son inépuisable activité.

Notre poète, pour le définir dans son essence, avait l'âme d'un de ces pasteurs de l'Orient, qui vivaient sous la tente et sous le ciel, avec quelques souvenirs du Paradis, dans la contemplation de Dieu et dans une sorte d'immobilité séculaire.

Maintenant que nous avons critiqué, citons quelques passages du poète à l'appui de notre opinion.

Puisque Madeleine est le principal personnage, celui qui doit se détacher en relief sur la trame variée des épisodes, laissons-la parler d'abord. Poussée par la faim, elle est tombée.

> Un homme vint ; je crus que j'allais être aimée;
> Il me le dit ; et moi, je fis ce qu'il voulut ;
> Je le suivis... Ce fut ma perte et mon salut.

Comme un Anglais, dit-on, quelque part qu'on le rencontre, est toujours en route pour revoir l'Angleterre, ainsi le Breton le plus dépaysé voyage toujours, par l'imagination, vers la Bretagne. Or, Madeleine était Bretonne. Elle fit prendre à son maître le chemin de la patrie ; elle essaya d'émouvoir son cœur dur comme une pièce d'or, devant le manoir de Combourg, où naquit Chateaubriand.

Le manoir où René vit couler sa jeunesse
S'élève au bord du lac. On aime à découvrir
Ce lac du haut des tours du château romantique.
Autour sont de grands bois fermés d'un mur antique ;
Puis de grands logements pleins de caducités.
L'hirondelle, en automne, aux rayons veloutés
Que répand le soleil avec mélancolie,
Se plaît sous la fenêtre où rêvait Amélie ;
Elle volait, au soir, sur les eaux de l'étang.
Là, les femmes du bourg, dans le flot palpitant
Lavent, sur le battant, le linge du ménage.
Pensivement, j'allai m'asseoir sur ce rivage,
Ecoutant l'eau plaintive et les moucherons d'or
Qui, dans les glaïeuls verts, promenaient leur essor.

Madeleine alors murmurait à l'oreille de son maître des paroles lyriques pleines d'un amour superstitieux pour la Bretagne. Mais,

... Il haussait l'épaule à ces rêves de femme,
Dédaignait, et parfois, il riait aux éclats :
Pauvre homme, aux gants lustrés, il ne comprenait pas.

Et la Bretonne, en colère, confiait plus tard sa haine à François, le jeune soldat breton :

J'aurais tout pardonné, je crois, à ce fantôme,
A ce néant poli de tout ce qui fut l'homme...
. . . . . .
J'aurais tout pardonné ! Mais quand les ombres closes

Prenaient les bois, les lacs, les landes, les marais...
. . . . . .
Ne pas sentir ce qu'a de beauté ma Bretagne !
J'en fus saisie au point que depuis, à mes yeux,
Cet homme ne fut plus qu'un objet odieux.

C'est la Bretagne elle-même qui parle.

La Bretagne, c'est encore François qui meurt à l'hôpital, de la maladie du pays, François, qui se fait l'ami de la belle pécheresse, la relève de son découragement, lui rend, avec les souvenirs indéracinables de la patrie et de la foi, sinon l'innocence, du moins la pudeur et la vertu loin de son odieux bourgeois. C'est risqué sans doute, de faire d'un apôtre si jeune et si tendre le convertisseur de la plus belle et de la plus sensible des Madeleines ; mais ce n'est point invraisemblable ; et nous avons gardé de là-bas le souvenir délicieux de certaines familles où régnait dans le cœur des jeunes gens, filles et garçons, une telle simplicité de mœurs, une telle profondeur d'innocence, une telle obstination dans l'ignorance du mal, une telle confiance dans la vertu, que rien ne peut les égaler, et qu'il faut remonter jusqu'au monde naissant pour en avoir une idée précise, sans qu'il s'y mêle l'ombre d'une chimère poétique. Cependant la peinture en a son danger, jusque dans un milieu chrétien et vertueux, surtout dans ce monde trop civilisé où la piété est comme chargée de parfums amollissants, où l'imagination et les sens, par je ne sais quelle communication de l'atmosphère efféminée qui environne l'innocence, sont disposés à tout comprendre, à tout deviner, à tout exagérer ; dans une société, en un mot, où la communion touche la danse, où l'idéal touche le mal.

La Bretagne, telle que la peint Hippolyte de La Morvonnais, c'est encore la blanche Ruth de la ballade qui devint folle, et mourut d'amour après avoir été trompée. C'est l'entêtement des affections de la race bretonne, qui laisse pénétrer au fond du cœur, souvent sans les épandre au dehors, pas plus que le granit, s'il aimait, des sentiments aussi profonds que les racines de ces chênes séculaires à travers lesquels nous avons aperçu, tant de fois, le bleu du ciel et le bleu de l'Océan.

J'ai vu la blanche Ruth amoureuse et trompée.
Elle habitait au pied d'une roche escarpée,
En ce lieu s'étant fait un logis de glaïeuls;
Elle était revenue aux jeux de son jeune âge,
Sur les ruisseaux des bois suivant d'un œil sauvage
Les fleurs errantes des tilleuls.

On la voyait, le soir, debout sur les falaises;
D'une flûte de paille, au pied des vieux mélèzes,
Elle tirait des sons qui semblaient la charmer;
Mais ce qu'elle adorait, avant toute autre chose,
C'étaient les caps déserts, alors qu'en la nuit close,
On entend les pêcheurs ramer...

Elle mourut, le front posé sur une pierre!
Le recteur, à lui seul, récita la prière.
Bientôt on l'oublia comme un oiseau des bois.
Et l'homme dont l'amour entraîna sa ruine,
Le dimanche, venait à l'église voisine,
Avec des rires dans la voix.

Il semble que Dieu ait voulu humilier d'autant plus la femme qu'elle est plus vaine... et parfois plus insidieuse. Mais aussi que de Madeleines (toutes ne s'éteignent pas dans la démence) n'a-t-il point consolées sur un lit d'hôpital, tandis que leurs bourreaux, viveurs jusqu'au dernier souffle et galvanisés par le plaisir, s'endormaient, sans croire, dans une tombe dissimulée jusqu'à l'agonie, sous les derniers sourires de la volupté, ou bien tombaient dans l'éternité au sein d'une dernière nuit de débauche!

Si patriote qu'il soit, le Breton s'assouplit difficilement à porter la tunique et à manœuvrer comme un automate, ou à se parquer dans une chambrée, loin des landes, des ajoncs, des glaïeuls, des châtaigniers, des chênes et de l'Océan, loin de son foyer et de son curé. Aussi nous revenons à François, l'ami platonique de Madeleine, le conscrit presque désespéré. Pour ne point déchirer l'âme de sa sœur par un dernier adieu, il l'embrasse au front pendant son sommeil; et, quel-

ques jours après, dans une première lettre, il lui raconte son départ :

... Craignant que la constance
Ne vînt à me manquer, je m'élançai dehors ;
Je défaillais : enfin, brisé par tant d'efforts,
J'allai tomber, en pleurs, sous la vieille aubépine
Qui, devant notre seuil, au pied de la colline,
De feuilles se couvrait et de fleurs en boutons.
Dans l'exil, tout, ma sœur, est cher aux cœurs bretons.
En rêve, chaque nuit, je vois le brin de mousse,
Que, près de moi, le vent, de son haleine douce
Agitait et faisait chanter comme mon cœur.
Il est là, tout au pied de l'épine, ma sœur.

Le dernier mot de la lettre, écrit, sans doute, dans quelque taverne donnant sur le ruisseau d'une vieille cité, est navrant :

... Aux cités antiques,
On ne trouve que peu de penseurs poétiques.
Ils n'ont d'ambition que pour les vœux du corps.
Et moi, vivant, je vais mourir parmi les morts.

Il mourra, en effet, ce libre enfant de l'Armorique, comme meurt, entre les quatre murs du jardin étroit d'une ville fumeuse, quelque essence exotique, transportée d'un ciel clément sous le ciel brumeux d'une triviale cité ; il mourra étouffé entre les murs de la caserne !

Une des imaginations les plus belles et les plus originales de La Morvonnais devenu l'ami de l'ancienne pécheresse, c'est de l'avoir conduite, avec les deux charmantes sœurs de sa femme montée au ciel, visiter au fond des forêts, dans sa cabane, l'Homère des bois que nous connaissons déjà :

Une chèvre à son seuil paissait le mol herbage ;
Un gros chien la guettait sur un tas de feuillage ;
Car il ne doutait pas que la chèvre ne vînt
Attaquer les rosiers qui ceignaient le jardin.

(Un jardinet rustique était devant la porte.)
Et le dogue à l'œil doux, à la poitrine forte,
Veillait là, toujours prêt à se précipiter
Sur l'animal fantasque avide de brouter...
Le vieillard reposait sur une agreste chaise,
A quelques pas du chien. Il rêvait tout à l'aise,
Sans rien ouïr autour que le chant des oiseaux,
Et l'onde qu'au lointain promenaient les ruisseaux.
Et les arbres versaient leur infini murmure
..... sur sa tête; et de sa chevelure
Le vent tiède effleurait les boucles; et ses yeux
Vainement demandaient la lumière des cieux.
Pourtant on aurait dit qu'à suivre les nuages
Ils allaient s'égarant pleins de chères images.

Si nous devons retourner à l'état naturel, c'est le Breton qui nous y entraînera : il lui faut si peu pour vivre !... L'Homère moderne raconte sa jeunesse à ses hôtes :

J'allais dans un marais, vers la forêt sauvage,
Aux sources de l'étang, romantique rivage.
C'est dans cet endroit-là que Virgile m'apprit
Tous ses charmes, sa lettre avec son tendre esprit...
... Le vent me disait : Ce vers mélancolique
M'appartient, car au chantre aimable et bucolique
Je l'inspirai. L'abeille avait même discours,
Comme aussi la fontaine, et le lac mes amours.
. . . . . .
Aux déserts seulement je trouvais mes sentiers;
Ailleurs, je me sentais égaré dans ma voie;
En moi l'isolement éteignait toute joie.

Qui n'a, en effet senti l'isolement dans la foule, à Paris, par exemple, et la plénitude du cœur au sein des bois !

Mais la mère du jeune homme :

« ...Ah ! tête folle ! »
Criait-elle, en faisant ricaner sa parole.

Elle ajoutait : « Il faut prendre le monde ainsi.
On ne le vit jamais autre qu'en ce temps-ci.
Vous ne changerez pas, bel esprit de poète,
Tout ce train mal rangé, mais qui n'est pas si bête.
Laissez cela. Buvez et mangez comme nous,
Et dormez, et sachez hurler avec les loups. »

Toujours la Bretagne ! elle n'a pas que des rêveurs; elle a aussi des âmes énergiques jusqu'à l'orgueil, et d'une fière taciturnité qui s'oublie parfois dans les éclats d'une violence soudaine. Témoin la mère du poète.

On est tenté de pardonner au jeune barde la mollesse de ses impressions, quand il décrit le lieu natal :

Le bourg apparaissait au fond d'une vallée;
Des étangs, au-dessus, de leur onde voilée,
Au fond, sous de grands bois, étalaient le miroir,
Où la lune était douce à voir monter, le soir...
De hauts rocs escarpés autour du lac se dressent;
Et d'arbres dépouillés à tous les vents ils laissent
Exposés leur feuillage et leur maigre gazon.
On voit le clocher gris, dans le creux du vallon,
Entouré de toits noirs et ravagés par l'âge.
Là, des temps féodaux, tout rappelle l'usage,
Et la cloche qui tinte, et les signes de croix
Que font les paysans, dans les clos, chaque fois
Que la cloche s'éveille en la tour de l'église;
Et la piété simple entre dans l'âme éprise.
J'ai vu maint étranger me dire qu'en ce lieu
Le cœur était plus calme et plus proche de Dieu.

Peut-être ces vers, s'ils étaient plus élégants, seraient-ils d'une beauté moins en rapport avec cette nature de la Bretagne, où de mystérieux vallons se cachent derrière les rochers et l'Océan.

C'est un contemplateur que notre Homère; et cet Homère n'est rien, au fond, que La Morvonnais lui-même, non moins amoureux des beautés de la terre que des beautés du ciel. Il

oublie même de manger pour songer à Adèle enchaînée à son vieil époux; et la peinture de son chagrin toucherait le cœur, si la raison, qui doit rester maîtresse, ne nous murmurait que ce beau vague d'un amour mystérieux ou plaintif ne fait que voiler les délicates déchirures faites au sacrement du mariage par je ne sais quelle inconsciente passion. Et puis la vie n'est pas un roman. Ces réserves faites, laissons chanter l'innocent poète :

Au soir j'abandonnai la forêt romantique.
Parmi le crépuscule, au bord du lac gothique
Qui s'étendait non loin du maternel manoir,
J'allai rêver, sachant que l'on ne pouvait voir,
Du château, le songeur pensif au bord de l'onde.
Il était presque nuit quand, âme vagabonde,
Je hasardai mes pas en ce retrait charmant.
Un moulin était près, qu'en mon isolement
J'adorais; il avait deux gros dogues pour garde,
Dont les affections cherchaient le jeune barde...
Car moi j'étais cela...
Les deux énormes chiens se couchaient à mes pieds ;
Et quelqu'un passait-il aux sauvages sentiers,
Pour ne point attirer l'attention des hommes,
Ils se taisaient. Ces lieux éveillaient des fantômes
Si charmants à mon cœur, que souvent j'oubliai
Le repas, à les voir, à goûter la pitié
Qu'en mon âme éveillait la mémoire d'Adèle.

Quelle différence entre cet hémistiche : « Car moi j'étais cela ! », et cet autre demi-vers de Victor Hugo : « Cet enfant, c'était moi !

On dirait un coup de trompette sonore, pour commander l'enthousiasme, en faveur de l'auteur et même de l'éditeur.

Malgré l'abandon trop tendre du poète breton, et son indolence amoureuse, il y a dans son humble *cela* quelque chose de doux et de naturel qui le fait aimer. Seulement toutes les femmes ne sont pas des sylphes; et la mère du poète est

aussi vulgaire dans sa hauteur que son fils est quintessencié. L'idéal véritable, c'est le vrai, puisque son dernier terme c'est Dieu; et le vrai ne fait qu'un avec Dieu et le devoir.

Or, le devoir n'est pas loin d'être sacrifié par l'Homère des bois à la chimère; et la chimère est juste l'opposé de l'idéal.

Du reste, les amours du poète finissent par tourner au ridicule. Après avoir aimé et adoré la maîtresse dans une sorte de culte nocturne, aux rayons de la lune, Adèle partie, il aime, nous le savons, sa chambrière Marie, la fille du meunier !...

Passons sans insister; car malgré tout, cette âme d'Hippolyte de La Morvonnais, sœur lointaine de celle de Fénelon, nous inspire un respect véritable. Ni Fénelon n'a jamais cru errer en prêchant le désintéressement parfait de l'amour de Dieu, ni le poète n'a vu que ses voisins pouvaient avoir des sens, s'il n'en avait point; ils étaient, l'un et l'autre, plus et moins que des hommes. Le jour de la mort de Marie, le barde s'assit devant sa mère, en lui disant :

« A la fin je sais tout; elle est en Paradis;
Elle est morte, ma mère, et vous l'avez tuée.
Mais je suis aux douleurs une âme habituée;
Ne redoutez donc rien de moi : Dieu prêtera
La force au roseau faible, et le roseau vaincra. »

Le roseau, l'Homère des bois, ruiné, aveugle, n'oublia ni Adèle, ni Marie, sans doute; il crut, jusque dans la vieillesse, avoir eu raison contre sa mère. Les âmes bretonnes sont ainsi faites, même les plus douces : elles n'obéiraient qu'à leur volonté, si le prêtre ne les faisait obéir, autant que possible, à la volonté de Dieu.

Mais rentrons dans l'ordre avec Hippolyte de La Morvonnais. Ce n'est plus l'amant d'Adèle; il prend une autre forme; et c'est la sienne propre, il a épousé une vraie Marie; et Marie est morte, après lui avoir laissé de son bonheur un souvenir, de son amour un gage immortel, une enfant. Le poète raconte ainsi à Madeleine sa félicité passée et ses regrets :

Dans notre solitude, oh ! c'était une vie
Tranquille et toute pleine. Insensé qui confie
A la terre son cœur, sans élever les yeux
Là-haut, vers l'infini d'amour harmonieux.

Je ne suis pas ainsi : grâces t'en soient rendues,
Mon Dieu ! — Donc, aux abords des landes étendues,
Je m'égare, rêvant à la mer; et pensif,
Je crois ouïr son bruit solennel et plaintif.

Et mon cœur chante ainsi qu'aux jours où ma Pleurée
Habitait le manoir et la côte épurée
Par l'haleine de l'ange; et je ne pleure plus;
Et mon âme est ravie en ces jours révolus.

Puis, tout à coup, pressé d'une fougue sauvage,
Je me veux échapper vers mon toit en veuvage;
Et je m'écrie : « Hélas ! ne dois-je plus revoir
Des amis assemblés au foyer du manoir,
Et le taillis riant, et la chambre gothique
Où, quand l'heure du soir arrivait poétique,
Je me réfugiais pour y chanter à Dieu
Mes hymnes ! — Doux retrait qui m'était un saint lieu.

Tout doit à ce rivage étinceler de vie :
Mer, taillis et manoir; et mon âme ravie
Y veut aller encor s'épandre sous les cieux;
Mais Elle !... » Alors mon front abattu, triste, vieux,
Tombe; ces lieux charmants perdent toute lumière,
Toute vie; et le cap décoré de bruyère,
Et le manoir empli du bonheur de la foi,
Tout est morne, désert, tout pleure comme moi.

Et s'il est une croix dans un coin de la lande,
Calvaire abandonné, près d'un bois où la bande
Des corbeaux, vers la nuit, cherche asile, l'hiver,
J'y vais, comme éperdu, porter mon pleur amer.

N'est-ce pas là, de tout ce que nous avons cité, le plus beau, le plus naturellement ému ? et la réalité d'une douleur

légitime, en touchant le cœur à son endroit le plus sensible, n'y touche-t-elle pas la corde délicate de la poésie elle-même? N'arrivons-nous pas à l'idéal, en passant par la réalité de la Croix ?

La beauté dans l'ordre, c'est encore la mort de Madeleine purifiée par le repentir, par la confession et même par l'injure qui poursuit son cercueil !... Elle vient de mourir :

> Tout s'endormit: ma fille, et les gens du village,
> Et le prêtre lui-même; et l'éclatant visage
> De la morte pensive où le cierge laissait
> Tomber son rayon pâle et qui s'assoupissait;
> Ce visage où du ciel brillait déjà l'aurore,
> Semblait dormir comme eux et plus paisible encore...
> Et quand l'aube blanchit le toit du chaume en deuil,
> Un petit roitelet vint gazouiller au seuil...
> Vers le milieu du jour, on la mit dans la châsse...

Sur elle, rien que des cendres ! Madeleine l'a voulu :

> Et le corps déposé dans la fosse bénie,
> Chacun se dispersa; l'amoureuse harmonie
> Resta seule aux abords du sépulcre, aux déserts.
> Il est près d'une croix de granit, où les mers
> Sous leur humide haleine ont fait croître des mousses.
> La brise, en cet endroit, traîne des voix si douces,
> Que souvent j'y reviens avec ma fille, au soir.

Il est pourtant un autre sépulcre où j'aurais voulu voir Madeleine, comme jadis M^lle^ de La Vallière, s'ensevelir avant la mort, c'est celui d'un couvent; et le vague d'une sensibilité trop naturelle n'accompagnerait pas la pécheresse repentante jusque dans la tombe, au bord de l'Océan.

Il y a mieux; dans le poème, Rosalie, une religieuse qui a soigné François, l'ami de Madeleine, durant sa maladie, est encore une Bretonne jadis fiancée à un marin breton. Un jour, elle l'attendit, en vain, sur les rives de la mer. Laissons-la raconter cette heure cruelle de sa vie :

A la brune, j'allai m'asseoir devant des roches
Où la mer blanchissait, et que des cormorans
Quittaient, chassés de là par les flots murmurants
Que poussait vers nos bords la croissante tempête.
C'était le soir des Morts...
..... En ma chère souffrance,
J'écoutai dans les vents le glas pleurer; et moi
Je trouvai doux ce glas, quoique j'en prisse effroi;
Puis, en les écoutant, j'arrêtai ma paupière
Sur l'horizon des flots, disant, en ma prière
Que j'aurais bien voulu, ce soir-là, ne pas voir
Les trois mâts de Joseph; le ciel était si noir!
Et toujours reprenant mes prières profondes,
Au terme, j'invoquai Notre-Dame des Ondes...
. . . . . .
Et durant ma prière, une errante corneille
Vint au haut d'un vieux pin se percher; mon oreille
Se penchait attentive, au cri du sombre oiseau.
Et c'était malgré moi; tout à coup, le vaisseau
Se montra! Le vaisseau! Monsieur, que vous dirai-je?
Je me tairai; toujours ce spectacle m'assiège;
Et la nuit et le jour, je tressaille souvent
Croyant ouïr encor cette corneille au vent
Jeter sa voix, pareille au triste pleur des cloches.
Le lendemain, le long des dunes et des roches,
Des femmes cheminaient pleurantes; je marchais
Près d'elles. Je trouvai celui que je cherchais.
Au pied de saint Coulomb mon bien-aimé repose.
Je puis aimer les morts; et voilà pourquoi j'ose
Vous raconter mon deuil, et m'y livrer, hélas!
Je puis aimer les morts; eux, ils n'attirent pas
Nos âmes du côté des choses de passage.

De passage, en effet! Nous avons vu le manoir d'Hippolyte de La Morvonnais, aux bords de l'Océan, non loin de Saint-Malo, en ce beau pays où les yeux naïfs des jeunes filles sont bleus comme l'Océan lui-même. Avec notre hôte, le gendre du

poète, nous avons parcouru le parc, dont les chênes superbes sont baignés par les eaux, à l'heure de la marée haute ; nous avons pris notre repas à une table où M. de La Morvonnais n'était plus; la mort l'avait emporté aux lieux des éternelles amours. Marie, sa fille, l'épouse du châtelain, reposait au cimetière voisin, ravie dans sa fleur; et la vénérable domestique qui nous servait, vêtue de noir pour toujours, depuis la mort de sa jeune maîtresse, et l'héritier que celle-ci avait laissé, un enfant de dix ans environ, frêle et beau comme l'espérance d'un bouton de printemps, et mon hôte lui-même, alors plein de vigueur, ont disparu dans le monde invisible. Et la mer chante toujours le même cantique, au pied du manoir; et le ciel n'est pas moins beau dans les soirées d'automne, illuminant les flots de l'éclat tremblant de la lune; et les âmes de ceux que nous ne voyons plus ne sont pas moins vivantes dans leur lointaine immortalité, et Dieu n'est pas moins éternel !

Dans « les choses de passage », aimons Dieu, et Dieu refera sans cesse notre cœur brisé. Dans son Cœur, où rentre, à la mort, tout ce que la foi a purifié, dans le nôtre où Dieu descend, nous retrouverons, pour ainsi dire, dès ici-bas, nos légitimes amours.

Mais gardez-vous, poètes et romanciers, d'idéaliser à l'excès quelque belle Madeleine, ou de remettre sa conversion aux mains d'un ami dans la fleur de ses vingt ans.

Il n'appartenait qu'à Notre Seigneur Jésus-Christ de donner à la Madeleine de son temps la consolation grave d'une amitié divine, pour ne pas désespérer les pécheresses de l'avenir.

Auguste CHARAUX,

Professeur à l'Université catholique de Lille.

CONGRÈS GÉOLOGIQUE INTERNATIONAL [1]

A ce Congrès étaient présents plus de cinq cents géologues d'Europe, d'Amérique, d'Australie.

Outre la grande question de la Carte Géologique de l'Europe, et l'unification des termes géologiques, on a discuté la classification du Cambrien-Silurien, l'origine et la classification des schistes cristallins, la limite entre les terrains tertiaires et quaternaires.

De belles et nombreuses excursions ont mis à même les étrangers d'étudier sur place et sous la direction des savants du pays la *géologie du nord du pays de Galles*, de l'*ouest du Yorkshire*, de l'*île de Wight*, de l'*est du Yorkshire*, de *Windsor* et d'*Eton*, d'*Erith* et de *Crayford*, des *côtes de Norfolk*, des *roches anciennes de l'île d'Anglesey et du nord-ouest du Carnarvonshire*, de la *vallée de Wardour*, des environs de *Bath*.

Une des questions traitées intéresse vivement la Guienne, où les sables, les argiles, les graviers des landes et des plateaux se développent sur une si vaste étendue.

Voici le résumé de la séance du jeudi 20 septembre, sous la présidence de M. le professeur Prestwich :

La question mise à l'ordre du jour est celle des limites des terrains tertiaires et quaternaires.

La limite inférieure des terrains tertiaires présente un intérêt particulier en Belgique, d'après les recherches de MM. Cornet et Briart, Van den Broeck et Rutot.

M. Houzeau de Lehaie se met à la disposition des membres du Congrès qui voudraient visiter cette région, pour les guider après la réunion aux environs de Mons.

M. Renevier, de Genève, s'élève contre la terminologie qui semble attribuer au Quaternaire une valeur comparable à celle des divisions chronologiques du 1er ordre : primaire, secondaire, tertiaire. Au point de vue de l'évolution des êtres, le Quaternaire

(1) *Compte rendu de la quatrième session tenue à Londres en 1888.* — Un magnifique volume in-8° de 929 pages avec 80 figures dont 9 cartes. — A Londres, chez Dulau et Cie, 1891.

n'est qu'une subdivision du Tertiaire, voire même du Pliocène; aucun type organique n'a fait son apparition avec le Quaternaire, si l'on en excepte l'homme. L'apparition de l'homme avec l'époque dite quaternaire ne peut même être considérée comme pleinement établie. D'autre part le phénomène glaciaire n'est pas non plus caractéristique du Quaternaire, il a débuté dès le commencement de la période pliocène et peut-être même auparavant. Pour toutes ces raisons, M. Renevier considère le Quaternaire comme une subdivision du Tertiaire qu'il désignerait sous le nom de Pléistocène.

M. de Lapparent, de la Faculté catholique de Paris, croit que le fait essentiel n'est pas d'apprécier si le terme Quaternaire représente une époque de l'histoire du globe équivalente à l'ère tertiaire, mais de savoir si entre les deux époques il s'est passé des événements assez importants pour légitimer l'ouverture d'une nouvelle phase. Au point de vue biologique, c'est à l'époque quaternaire que l'homme apparaît, et quelque difficulté qu'on puisse éprouver à limiter le Quaternaire relativement au Tertiaire, nous voudrons certes conserver toute son importance systématique à cette grande apparition de notre espèce.

M. Gaudry, de Paris, pense que l'époque quaternaire doit être séparée de l'époque tertiaire; l'époque quaternaire c'est l'époque actuelle quant à la faune. Si l'on classe les âges du monde d'après les phénomènes biologiques, on doit distinguer une période quaternaire; l'ère primaire, en effet, a vu le règne des invertébrés d'abord, puis celui des poissons; l'ère secondaire a été marquée par le développement des vertébrés à sang froid; l'ère tertiaire est caractérisée par l'extension des vertébrés à sang chaud (mammifères et oiseaux); l'ère quaternaire est l'époque du règne humain. Ces grandes phases dominent les questions de limite et de passage entre les terrains.

M. Sacco, professeur au Palais Carignan de Turin, vient ajouter des arguments seismiques aux preuves biologiques énumérées en faveur de la séparation du Quaternaire et du Tertiaire. On a reconnu en Europe, entre le Pliocène et le Quaternaire, un important mouvement du sol; le climat a également subi alors une modification profonde.

M. Blanford, président de la Société géologique de Londres, est

d'accord avec M. Renevier pour repousser le terme Quaternaire et pour rattacher cette formation au Tertiaire. On fausse la question en y introduisant une question personnelle, comme celle de l'apparition de l'homme. Il regrette que le terme Quaternaire ait été adopté pour la Carte Géologique de l'Europe.

L'étude des formations tertiaires de l'Asie témoigne en faveur de la division des terrains tertiaires en deux systèmes dont l'inférieur est épais de 12,000 à 15,000 pieds, du Paléocène à l'Oligocène inclus, et le supérieur, de 10,000 à 12,000 pieds, du Miocène à l'époque actuelle.

M. Gosselet, professeur de géologie à Lille, voit un nouvel argument en faveur du Quaternaire dans le grand développement des phénomènes fluviaux, qui caractérisent cette époque. La plupart des grandes vallées sont antérieures, il est vrai, à l'époque quaternaire; mais elles ont été évidées à cette époque, creusement qui se continue de nos jours.

M. Renevier s'élève contre l'importance attribuée au seul fait de l'apparition de l'homme; aucun type organique ne caractérise l'époque quaternaire; les autres arguments lui paraissent discutables.

M. John Evans, de Londres, résumant la discussion, note l'accord établi sur la question de fait; la question de terminologie reste seule ouverte, et ici la solution la plus pratique se recommande. Nos divisions du temps, quelles qu'elles soient, sont purement conventionnelles; sans donc chercher à assigner au terme Quaternaire une valeur absolue, il paraît utile d'avoir un terme spécial pour désigner l'époque pendant laquelle l'homme a existé.

M. de Lapparent fait remarquer que ce n'est pas seulement l'apparition de l'homme qui caractérise l'ère moderne ou quaternaire; on peut encore invoquer des raisons purement géologiques. L'époque tertiaire est caractérisée au point de vue de la faune marine par des accumulations de foraminifères, par les formations nummulitiques, que l'on ne trouve plus à l'époque quaternaire; les éruptions volcaniques par simples évents explosifs succèdent, à l'époque quaternaire, aux grands épanchements par fissure de l'ère tertiaire; on peut rappeler enfin le développement inusité des glaciers à l'époque quaternaire.

M. Pilar, professeur à l'Université d'Agram en Croatie, rappelant

l'adage latin, *non datur saltus in natura*, la nature ne procède point par sauts, n'attache aux systèmes de classification qu'une valeur purement mnémotechnique. Il est partisan du système qui coordonne les faits de la façon la plus utile, et à ce point de vue la classification qui donne une place à part au règne humain se recommande d'une façon évidente. Il attache pour cette raison au groupe anthropozoïque une valeur équivalente à celle des groupes cénozoïque, mésozoïque et paléozoïque.

M. Prestwich prie M. Capellini, de Bologne, de le remplacer au fauteuil présidentiel, et il fait la communication suivante :

Il convient d'adopter un terme spécial pour le Quaternaire, comme l'ont proposé MM. Gaudry et de Lapparent. La difficulté de limiter le Tertiaire et le Quaternaire n'a pas non plus d'importance dans la question. Ce qui date dans l'histoire ce sont les grands événements; or il y a eu un fait capital dans la période quaternaire, c'est-à-dire l'apparition de l'homme avec toute la faune actuelle. On peut ajouter à cela, comme caractéristique de cette époque, la production de phénomènes cosmiques et un changement important dans le climat. M. Prestwich adopte, pour cette époque quaternaire, le terme de Pléistocène et la fait commencer, en Angleterre, avec la base du *Forest-bed*, époque de l'apparition de la dernière faune et de l'introduction du climat actuel.

Aux géologues girondins de délimiter chez eux la fin du Tertiaire et le commencement du Quaternaire, sur nos coteaux de la Dordogne et de la Gironde, dans nos vallées et nos estuaires, sur la lande et le long de la mer. — La besogne ne manque pas de difficultés : « Pour le Quaternaire, — disait jadis celui que je m'honore d'avoir » eu pour maître, M. Victor Raulin, — il faudrait une carte spéciale » recouvrant la carte des autres terrains. »

Le terme de *Pléistocène*, ayant la même terminaison que les divisions du Tertiaire, semble préjuger la question en faveur de M. Renevier et des géologues qui considèrent la période actuelle comme une simple continuation de cette grande époque géologique, dans laquelle l'apparition de l'homme ne formerait que la dernière phase.

H^te^ CAUDÉRAN.

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

PENSÉES (Suite)

On est à bonne école au pied d'un lit de mort pour apprendre qu'il est au-dessus de nous un maître qui tôt ou tard nous jugera.

***

Espérons et ne craignons pas de souffrir.

***

On cherche son plaisir dans les vanités passagères quand on n'a pas su le trouver en Dieu.

***

Il est rare qu'on estime les gens qui s'estiment trop eux-mêmes.

***

Passons sur la terre comme l'humble violette qui donne son parfum en l'ignorant.

***

L'amitié, c'est la réciprocité de deux cœurs qui se comprennent et se dévouent. A la lumière de la divine charité, ils s'éclairent, s'échauffent, se dilatent, comme le calice des fleurs, pour répandre au dehors le parfum de vertu déposé par la grâce.

***

Pureté ! pureté ! terre fertile sur laquelle doit nécessairement grandir toute amitié chrétienne.

***

Pour trouver le bonheur vrai, celui qui est immuable et pur de tout mensonge, il faut chercher plus haut que les choses de ce monde.

***

Quel mystère que l'homme ? Tous les êtres tendent naturellement à leur fin. Les cieux éclairent la terre, la fleur répand son parfum, l'arbre donne ses fruits, l'animal sans raison suit les lois de l'instinct ; l'homme, fait pour aimer Dieu, se détourne de sa voie et se perd dans les chemins du vice et de la mort.

Le parfum des vertus sacerdotales doit s'exhaler hors du calice pour attirer les âmes.

***

Veiller sur Jésus, ce fut le rôle de Marie et de Joseph ; c'est le rôle du prêtre.

***

Il faut ne pas aimer Notre-Seigneur pour négliger ce qu'il a le plus aimé lui-même et voir sans regrets son sang inutilement versé.

***

Les saints avaient compris que pour être des hommes ils devaient renoncer à l'homme.

***

Ouvrez, ô Jésus, ce pauvre petit temple que je porte en moi, entrez-y tout entier et fermez la porte derrière vous de manière à n'en jamais sortir.

***

Les romans ou feuilletons captivent d'abord l'esprit ; bientôt le cœur se laisse prendre, il se passionne et perd le vrai sentiment de la vertu ; dès ce moment, la victoire est au démon.

***

S'adonner aux plaisirs de la table n'est pas digne d'un homme, encore moins d'un prêtre qui doit être comme l'ange.

***

Le corps étant la partie infime de notre être, plus l'homme en prend soin, moins il est homme.

***

La solitude avec des livres devient une agréable société où l'on trouve à gagner pour l'esprit et pour le cœur.

***

Un regard inconsidéré suffit à allumer un vaste incendie.

***

Plantons beaucoup de croix dans notre cœur afin d'y élever souvent Notre Seigneur Jésus-Christ.

(*A suivre.*) L. AUDY.

LA COMMUNE DE BOURG AVANT 1789

(Suite et fin.)

La clef de voûte du régime communal était le droit d'élection. A ce point de vue encore, Bourg n'avait rien à envier à Bordeaux.

Un simple coup d'œil sur la capitale de la Guyenne nous convaincra que l'acte royal du 19 octobre 1261 (1) lui a été funeste.

De 1261 à 1279, la nomination du maire est faite par Édouard. En 1279, dans un moment de remords peut-être, ce prince la restitue aux jurats. De 1287 à 1300, elle est reprise, tour à tour, par les rois de France et d'Angleterre ; et, de 1300 à 1451, la politique primitive prévalant, elle reste la propriété réservée de la monarchie anglaise. Après la conquête, surtout au lendemain de la révolte, la commune de Bordeaux n'a pas un meilleur sort. Charles VII, qui pardonne, mais n'oublie pas, désigne lui-même le maire. Ses successeurs marchent sur ses traces. En 1550, relâche : Henri II accorde aux jurats le privilège d'élire leur chef. Mais en 1620, Louis XIII, plus radical que les rois précédents, suspend toute nomination de maire. Enfin, le 10 octobre 1653, « les derniers mouuemens survenus à Bordeaux luy ayant faict cognoistre combien il est nécessaire et important à son seruice et au commung repos des habitans de ne pas laisser la ville plus longtemps destituée d'une personne d'authorité pour y faire la charge de maire », Louis XIV rétablit la mairie... au profit du comte d'Estrades.

(1) « Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre... Sachez tout d'abord que nous accordons aux Bordelais un maire, et ce maire sera nommé par nous, *de voluntate nostrâ.* »

Bourg, sous la domination anglaise, jouit paisiblement du droit de nommer son maire conformément aux statuts de 1261. Symer et le *Catalogue des Rôles* ne citent qu'une exception, en faveur du sénéchal Jean d'Hostède. En 1451, nous l'avons vu, par la capitulation, « les maire, jurats, gens d'esglize, bourgeois et habitans furent maintenus et conservés dans tous leurs droits, franchises, privilèges, libertés et immunités (1) ». A la seconde reddition de la Guyenne, Charles VII, qui « pendant la révolte n'avoit d'autre place forte que la ville de Bourg (2) », récompense royalement cette fidélité, et par une nouvelle charte assure « à tout jamais, le maintien des anciens privilèges ». Le règne suivant se montre plein de respect pour cette concession. On a dit de Louis XI, « que les privilèges municipaux étaient la seule chose ancienne qu'il ménageât ». Plusieurs chartes de ce roi, conservées aux archives de Bourg, confirment ce jugement.

Après comme avant la conquête, Bourg a donc, au point de vue des élections municipales, le lot de la commune la plus favorisée. Il nous faut descendre en 1620 pour rencontrer la première atteinte à cette précieuse liberté :

« De par le Roy,

» Chers et bien amés, recognoissant qu'il est nécessaire pour le bien, seureté et conseruation de nostre ville de Bourg en nostre obéissance, que celuy qui commande au chasteau aye aussy charge pareille dans nostre ville, affin d'entretenir entre les habitans et les soldats de la garnison la bonne union et intelligence quy est requise entre eux, nous avons aduisé de faire establir le sieur Molère commandant en ladicte place, en l'absence de nostre cousin, le duc de Luxembourg, en la charge de maire de nostre ville. Sur quoy, nous vous faisons ceste lettre par laquelle nous vous mandons et ordonnons qu'en la prochaine eslection que vous ferez des maire et jurats de nostre ville, vous ayez à eslire et admettre

(1) Arch. municip. de Bourg. Reg. XXIII.
(2) *Ibid.* Reg. XXIII.

ledict sieur Molère en ladicte charge de maire et le recognoistre comme personne en quy nous auons confiance et que nous sçauons estre porté au repos et tranquillité de nos subjectz et de nostre ville. Si ny faictes faulte, car tel est nostre plaisir (1). »

Sans doute, ce n'est pas, comme à Bordeaux, la mort sans phrases. Néanmoins cette lettre de Louis XIII ouvre l'ère de la candidature officielle. Désormais, les jurats continueront à se réunir à l'Hôtel de Ville pour l'élection du maire, mais parfois un exprès du gouverneur les aura précédés au conclave: « De par le Roy, il est ordonné aux maire et jurats de Bourg, d'eslire pour maire... (2). »

Tant que la *persona grata* du gouvernement répond aux conditions des statuts de la commune, les électeurs s'exécutent d'assez bonne grâce. Mais qu'une seule de ces conditions vienne à manquer, il n'en va plus de même.

Cependant, comme à Bourg, on est encore ami de la paix, pour obvier à toute occasion de conflit, on adresse au gouverneur un double des statuts relatifs aux élections.

« Le jour de Sainct-Monmolin, huictiesme d'aoust, on a accoustumé de procéder à l'eslection de deux nouveaux jurats dans l'esglize parroissielle, pour succéder aux deux plus anciens quy ont achepvé le temps de deux années de leur exercice.

» Après ceste eslection, les deux nouveaux jurats, ayant presté le serment, s'assemblent avecq les deux anciens quy restent, et tous quatre avecq le maire, procèdent dans ladicte esglize à la nomination de deux bourgeois de ladicte ville des plus apparans et capables qu'ils peuvent recognoistre pour estre maire pendant deux ans, et pour tous deux estre présentés à M. le grand séneschal de Guienne, affin qu'il confirme l'un des deux bourgeois, tel qu'il estime, pour estre maire au lieu et place de l'ancien qui a fini son exercice de deux ans.

» Ceste confirmation estant faicte, le bourgeois est mandé

(1) Arch. municip. de Bourg. Carton III, liasse 1.

(2) *Ibid.* Reg. IV et *passim*.

de venir dans ladicte esglize, le jour de Sainct-Laurant, dixiesme du mois d'aoust, où il preste le serment au cas requis.

» Dès lors que le maire nouvellement esleu a presté le serment, il s'assemble dans la mesme esglize avecq les quatre jurats et on procède à la nomination d'un procureur scindiq et d'un clerq accesseur pour estre dans la charge pendant deux ans, au lieu et place du procureur et du clerq quy ont achepvé leurs deux années d'exercice.

» En oultre, plusieurs circonstances qu'on supplie Monseigneur d'observer :

» 1° Suivant les arrests de la Cour, le père ne peut pas eslire le fils; le frère, le frère; le beau-père, le gendre; l'oncle, le nepveu, pour leur succéder auxdictes charges, à peyne de nullité des eslections.

» 2° Aucun bourgeois ne peut entrer en charge, qu'il ny ayt quatre ans d'intervalle passés depuis qu'il est sorty d'une desdictes charges, aussy à peyne de nullité.

» 3° Sy on admet quelque bourgeois quy aye soixante-dix ans et au delà, il y a lieu de nullité et cassation.

» 4° Aucun bourgeois prévenu de crime ou quy a usurpé et retient le bien publicq ne peut estre admis aux charges de magistrature, pas plus que ceux quy plaident contre la ville, à peyne de nullité (1). »

Ce document cher aux Bourgeais dut s'égarer en chemin. En tout cas, il resta lettre morte, car le 10 août 1675, Gaston de Bellade, chevalier, seigneur de Pastourat, mais *non bourgeois*, voit son élection à la mairie de Bourg confirmée par le maréchal d'Albret.

Cette fois, « attandu les debuoirs que nous debuons à un gouverneur quy nous a tousiours considérés », on prend patience.

Pour qui connaît les mœurs de l'époque et les archives de Bourg, il y avait de l'héroïsme dans ce silence.

Le manque de lettres de bourgeoisie était le moindre

(1) Arch. municip. de Bourg. Reg. VII.

défaut du sieur de Pastourat. Dans un récent séjour à Bourg, où il commandait les troupes réunies du Bourgeais et du Cubzaguais, « ce sieur non bourgeois » ayant eu la fantaisie d'assister au sermon des quarante heures avait exigé qu'on lui préparât « une chaire » en face de celle du prédicateur. Sans malice, le valet de ville, ferré à glace sur les droits et honorifiques de ses jurats, mais peu au courant de l'étiquette militaire, « avoit simplement mis un siège recouvert de toile ». *Inde iræ.* Sur-le-champ, le susceptible capitaine « donne l'ordre d'enlever les sentinelles bourgeaises des portes de la ville et de les remplacer par les soldats du Cubzaguais, et s'empare des clés de la ville ». Un blâme de Mgr de Montégut le refroidit sans l'apaiser. Je soupçonne même que plusieurs soleils durent se coucher sur sa colère. La veille de la Saint-Jean « il entreprit par forsse et violance de mestre le feu au busché quy se dresse dans la place publicque à l'honneur et dévotion de sainct Jehan, où les maire et jurats assistent en corps, suivant le chapitre quy y assiste faisant les cérémonies de l'esglize, et pour parvenir à son dessain, fit mestre soubz les armes touttes les milices de la présente ville avec ordre exprès de tenir les armes chargées à balle et de tirer sur les maire et jurats quand il leur seroit commandé (1) ». Le sieur de Pastourat, on le voit, n'y allait pas par quatre chemins.

Eh bien, convenons-en franchement, — cette justice tardive fera tressaillir leurs cendres, — inappréciable fut le mérite de ces bourgeois, lorsque, en considération d'un sénéchal aimé, ils souffrirent sans se plaindre, de voir, chaque dimanche, à l'église, cet intrus se pavaner triomphant dans leur « chaire » municipale au drap bleu semé de lis d'or. Mais comme tout, ici-bas, a une fin, le maréchal d'Albret mourut, et avec lui s'éteignit la patience de nos bourgeois.

Dès son arrivée, on alla prier le nouveau gouverneur, le duc de Roquelaure, « de maintenir la bourgeoisie dans les privilèges de la ville, notamment au sujet de l'eslection du maire, lequel d'après les privilèges ne peut estre qu'un

(1) Arch. municip. de Bourg. Reg. VII.

bourgeois habitant ladicte ville ». Le duc, naturellement, se montra riche en promesses, ce qui ne l'empêcha pas, quelques années plus tard, de confirmer l'élection « de Jehan de Coutures, advocat au Parlement de Bourdeaux et juge royal de la présente ville, lequel avoit un procès avec le corps de ville au subject de la préséance ».

A ce coup, le procureur syndic s'élève contre cette nomination, et « rassemblant les bourgeois quy envahissent l'hostel de ville armés d'espées et de bastons, il se saisit de la lettre de confirmation et la met en pièces ». Mis au courant de l'affaire, le sénéchal, dans l'espoir de tout concilier, « ordonne que le sieur de Coutures se désiste de son procès; après quoy qu'il soit procédé à sa prestation de serment ».

Peu partisans de ce genre de conciliation, les bourgeois en appellent au Parlement, qui « suspend les nouveaux magistrats et continue les anciens dans les fonctions de leur charge ». Puis, bientôt après, « un second arrest de la Cour du Parlement de Guyenne, donné sur la requeste du Procureur général, ordonne aux maire et jurats de s'assembler pour eslire un maire, quatre jurats, un procureur scindiq et un clerq pour exercer lesdites charges, sçavoir deux jurats pendant une année, deux autres ainsy que le maire et procureur scindiq et clerq de ville, pendant deux années, pour restablir l'ancien usage quy fut interrompu l'année dernière (1) ».

Comme on a pu le remarquer, nous sommes en plein règne de Louis XIV. Le mot célèbre « l'État c'est moi », que l'on a pu prendre d'abord pour une boutade de jeune homme, était au contraire la devise d'un maître qui se sentait « l'étoffe de deux rois ». Personne n'en doute, maintenant qu'elle s'exécute à la lettre. Je crois curieux de rechercher l'état des libertés communales à ce moment.

Sur la foi d'historiens peu dignes de ce nom, on se représente communément Louis XIV comme le protecteur des nobles et l'oppresseur du peuple. Il faut renverser la

(1) Archiv. municip. de Bourg. Reg. VIII.

proposition pour avoir la vérité. « Considéré sous le point de vue social, l'esprit de son gouvernement (de Louis XIV) fut de tendre par toute sorte de moyens au rapprochement des classes. Il acheva pacifiquement la ruine de l'indépendance nobiliaire, astreignit, sans contrainte apparente, les grands seigneurs à la vie de cour et au service régulier dans l'armée; et partout, même à la cour, fit prévaloir, pour les honneurs, la fonction sur la naissance. Les maréchaux, qu'ils fussent nobles ou non, passaient avant les ducs; les ministres nés dans la bourgeoisie (1) n'avaient au-dessus d'eux que les princes du sang, et leurs femmes étaient admises à la table du roi. Dans l'armée, il n'y avait plus, pour les grades, aucune préférence nécessaire de la grande noblesse sur la petite, ni de la noblesse sur la roture; l'ancienneté de service créait le droit à l'avancement, et, sauf les cas de mérite signalé ou de faveur particulière, on suivait l'ordre du tableau (2). »

Peut-être le lecteur préférerait-il un témoignage de l'époque? En voici un : « Les nouveaux grands, bourgeois qui sortent de la poussière et qui montent jusque près du trône, ne servent qu'à abattre les maisons anciennes et à les anéantir. Ce sont les tyrans de l'État et les sangsues... On n'admet au gouvernement que des gens propres à faire des esclaves, des hommes d'une naissance au-dessous de la médiocre; tel est un M. de Louvois, petit-fils d'un bourgeois de Paris, en son temps occupant une charge de judicature au Châtelet; tel étoit un M. Colbert, fils d'un marchand de Reims. On élève ces viles têtes au-dessus de toutes celles du royaume; ils règnent pendant que les princes du sang plantent des choux dans leurs maisons de campagne. On comble ces indignes ministres de bienfaits; on les rend riches et puissants, au delà de tout ce qui peut s'imaginer. Aussi prennent-ils un air d'autorité qui foule aux pieds tout ce qui passe devant eux. Un M. de Louvois, un Seignelay, traitent tous ceux sur qui leur

(1) On sait que ce fut le plus grand nombre. Le fait est indéniable.

(2) Aug. Thierry. *Histoire du Tiers État*, page 222.

autorité s'étend avec une brutalité sans pareille et une hauteur qu'on auroit peine à souffrir dans le souverain lui-même (1). » Telle est sous son vrai jour l'administration du grand roi.

Au milieu donc de ce règne que le très vaniteux et non moins rageur Saint-Simon appelle dédaigneusement « un règne de vile bourgeoisie », les libertés communales sont tout aussi florissantes qu'au temps passé. Nos vieilles archives municipales sont très instructives sur ce point. Exemple: Le 10 juillet 1668, les bourgeois de Bourg procèdent, comme leurs devanciers de 1271, à l'aveu et dénombrement des droits et privilèges de leur commune :

« Disent les maire, jurats et bourgeois de Bourg, avoir droict de tenir une maison commune pour y faire toutes les assemblées de ville, pour dellibérer pour le seruice du roy et du publicq, et, pour cet effect, ont ladicte maison consistant en plusieurs chambres basses et hautes, bastie de pierres et couverte de tuilles.

» Aussy ont tout droict de justice criminelle et politique dans ladicte ville et banliefue de Bourg, haulte, basse, moyenne, maire et mixte.

» Plus ont aussy l'uzage des rues, de quelques petits lieux et places quy seruent d'entrées et issues et descharges à ladicte ville, et toutes choses quy sont dictes droit d'immunité et communauté.

» Dauantaige ont droict et uzage de la riuière quy est au devant la ville, à pescher, nauiguer et à leurs affaires utilles et nécessaires.

» De plus ont droict de prandre et lepuer les reuenus du grèffe de ladicte ville, droict de halle, plassage, lestage et mesurage d'icelle, tant de bled, sel, huille, que autres chozes mesurées tant en ladicte ville et banliefue d'icelle que au port et haure de ladicte ville et riuière estant au deuant d'icelle.

» Aussy ont droict de prandre le debuoir du vin appelé le cartonage, sur le vin vendu en destailh en ladicte ville et

(1) *Soupirs de la France*. 5e mémoire du 15 septembre 1689. *Histoire de Louvois*, par Camille Rousset, p. 3-5.

banliefue d'icelle, quy est le prix de six pots de vin par chascune barrique reuenant au debuoir de quinze ung, qu'ils ont de tout temps prins et lepué pour le tout conuertir, comme ils font, aux affaires et charges communes de ladicte ville et administration de la justice d'icelle.

» Comme aussy tiennent et possèdent certains paduens et possessions en la pallu de Barbe, pour lesquels paduens ladite communauté paye au roy certains deniers appellés les allois quy est deux deniers par feu, payable le lendemain de chascune feste de Noël.

» De plus, ont lesdicts sieurs maire, jurats et procureur scindiq, droict de faire tenir boucherie les jours de samedy et festes annuelles entre les portes du grand Portaih de ladicte ville, pour raison de quoy chascun marchant paye à ladicte ville pour chascun chef de gros bestail et de pourceaux une piesse marchande et raisonnable, et pour chascun mouton, brebis, chèure, boucqs et austre meneu bestail quy sera vendu audict lieu tant en gros qu'en destailh, la quarte partie d'un cartier.

» Aussy ladicte ville a accoustumé de tenir foire audict lieu de Bourg, entre autres la foire meslée, la foire de troque de sel, de bled, quy tient et dure huict jours à commancer le premier jour de septembre jusques à la feste de Nostre-Dame quy est le huictiesme jour du mesme mois, franche de toute choze au roy, tout au long de la riuière de Dordoigne.

» En oultre, ladicte ville et bourgeois d'icelle ont droict et coustume de tenir et vendre sel chascun en leur particulier, tout au long de l'an, sy bon leur semble, à tous marchans quy en veulent achepter, en payant au roy le droit quy luy est dheub, quy est de vingt un deniers (1). »

Sauf le ton, moins haut ici, la royauté ayant changé de gamme, ce document soutient fort bien la comparaison avec celui de 1271.

Cependant la fin du règne de Louis XIV marque la décadence des élections municipales. « Le régime communal

(1) Archives de la Gironde. Aveux et dénombrements, C 2245, nº 129.

conservait ses vieux fondements et son principe de liberté par l'élection des magistrats, lorsqu'un coup d'État fiscal plutôt que politique l'abolit en droit, et, en fait, ne lui laissa qu'une existence précaire et conditionnelle. Au plus fort d'une guerre (1), dont la dépense n'était couverte qu'à l'aide d'expédients financiers, parmi lesquels figurait la création d'offices vénaux, l'idée vint au gouvernement de s'emparer des magistratures urbaines et de tous les emplois à la nomination des villes, de les ériger en offices héréditaires, et de les vendre le plus cher possible, soit à des particuliers, soit aux villes elles-mêmes. Un maire perpétuel et des assesseurs candidats-nés pour les fonctions d'échevins, consuls, capitouls, jurats, syndics, furent imposés à toutes les municipalités du royaume qui cessaient d'être électives, à moins qu'elles n'eussent acquis de leurs deniers les nouveaux offices, pour les éteindre, ou, comme on disait, pour les réunir au corps de ville (2). »

Les vieilles franchises municipales furent donc mises à l'enchère.

A Bourg, les revenus contrebalançant à peine les charges, on ne put les racheter. Voilà comment nous lisons dans les registres de la jurade, à la date du 31 janvier 1693, que « le roy, par une lettre de décembre dernier, crée maire perpétuel de Bourg le sieur de Marias, escuyer, seigneur de la maison noble de la Croix; lequel après avoir esté complimenté par deux jurats dans la maison du sieur Cosson d'Esconge, où il estoit descendeu, s'est ensuite rendeu à l'Hostel de Ville où le maire l'a revesteu de la livrée et installé dans le siège de maire ».

« Qui a bu boira », dit le proverbe. A bout de ressources, et spéculant sur la vanité bien connue de la bourgeoisie, Louis XIV, d'un trait de plume, crée de nouveaux offices héréditaires et perpétuels. C'est ainsi qu'à peu d'intervalle nous voyons figurer, dans le corps de ville bourgeais, deux

(1) La guerre d'Allemagne commencée en 1668 et terminée en 1697, par le traité de Ryswick.

(2) Aug. Thierry. *Hist. du Tiers État*, p. 228.

conseillers royaux, assesseurs du maire. Afin que nul n'en ignore, le secrétaire a soin de mentionner au bas des lettres de provision que les nouveaux édiles « n'ont pas part à la justice criminelle, n'ont pas le droit d'assister aux élections des jurats, et marchent avant ces derniers dans toutes les cérémonies publiques ». Au point de vue des fonctions, c'était quelque chose comme nos vice-archiprêtres d'autrefois.

En 1702, les fonds recommençant à baisser, la plume magique du grand roi, toujours inépuisable, fait paraître à l'Hôtel de Ville de Bourg un lieutenant de maire. Le rôle de ce tout nouveau personnage n'est pas absolument dépourvu d'intérêt. Il nous vaut un épisode qui nous fera un peu l'effet d'une oasis au milieu du désert. La parole est au secrétaire de la jurade (1).

« Le douziesme jour de juin 1707, jour de dimanche et feste de Pentecoste, nous lieutenant de maire et jurats, assistés du procureur scindiq, estans rendeus en corps et livrée, à l'heure ordinaire de la grand messe, pour l'entendre et assister aux cérémonies d'une feste aussy solemnelle, et nous estans placés dans le banc du corps de la jurade, garny entièrement d'un drap bleu où sont les armes de la ville, comme nous estions à prier Dieu, un peu avant que le sieur prieur de Bourg ne montast au grand hostel pour chanter la grand messe avecq les autres chanoines, est survenu dans l'esglize le sieur Lamothe, juge ordinaire de ceste ville, lequel nous ayant veu dans nos places revesteus de nos livrées, s'est plassé au dehor du cœur derrière les chanoines, près de la demoiselle sa femme et de la nommée Chatillon... et après avoir cauzé quelques moments avecq sa femme et ceste fille, il est entré dans le cœur tout esmeu et transporté et a fait effort d'entrer dans le banc où nous estions plassés, ce qui a obligé nous, lieutenant de maire, de le sommer, de la part du Roy, de se mestre à sa plasse qui est à gauche vis-à-vis la nostre que personne n'occupe, et pour esviter qu'il ne se jettast sur nous, nous avons faict poster à l'entrée du banc

(1) Archiv. municip. de Bourg. Reg. XI.

Arnaud Castaigner, un de nos vallets de ville, revesteu de sa cazaque qui porte les armes de la ville, de mesme que nostre banc. Sur lequel vallet de ville ledict sieur Lamothe s'est jetté plusieurs fois, pour, l'ayant prins par les manches de sa cazaque, l'oster de son poste, à quoy n'ayant peu réussir dans le dessain viollant qu'il faisoit paroistre de nous vouloir insulter, il a faict lecture d'un édict de Sa Majesté qui est tout contre luy mesme, pour tascher d'insinuer au meneu peuple que le roy ordonnoit qu'il se mettroit à nostre place droitte, ce qui a engagé nous procureur du roy, pour diciper ceste fausse idée et ceste mauvaise équivocque, de faire lecture à haute voix des principaux articles dudict édict de 1706 et notamment de l'article 55 qui nous confirme et meintient souverainement dans la coustume locallе et dans les uzages et jouissances de ceste place droitte. Et d'abord que les sieurs chanoines ont entendu lecture de cest article, ils ont commencé à chanter, et ensuitte le sieur prieur a commencé à dire la messe, nous lieutenant de maire ayant esté contrainct de sommer le sieur Lamothe de se contenir dans sa plasse, ou de sortir de l'esglize pour faire cesser le scandalle qu'il a cauzé dans un lieu sainct, par le moyen duquel il a retardé près d'une demy heure au grand estonnement du peuple quy a obligé le sieur Lamothe de se retirer, et, par sa sortie, toutes chozes ont demeuré dans la tranquillité ordinaire, et nous avons jouy paisiblement des honneurs et honorificques en la manière accoustumée et comme il s'est toujours pratiqué de temps immémorial. »

Ce récit n'est-il pas charmant ? Voilà un municipal qui, pour si éphémère qu'il ait été, n'en aura pas moins laissé des traces de son passage. Ne se survit pas qui veut.

Pendant ce temps, Louis XIV qui, sur le tard, s'accusera d'avoir trop aimé la guerre, continue ses expédients financiers. Les places de premier et troisième jurats sont aussi érigées en titres perpétuels et héréditaires. Hâtons-nous de dire que ce sont les dernières confiscations de ce règne. Par édit de 1714, le lion devenu vieux, brouillé, un peu malgré lui, avec la guerre, restitue aux communes la liberté des élections ;

« Les conjonctures et la longue durée des guerres que nous avons soutenues, nous ayant mis dans la nécessité de recourir aux moyens qui pouvoient nous procurer des secours extraordinaires pour les dépenses auxquelles nous nous sommes engagé, nous avons, pour ménager le zèle et les forces de nos sujets, préféré à tous autres expédients celui de créer différents offices dont la vente devoit nous donner ces secours et dont les fonctions pouvoient d'ailleurs être utiles et nécessaires. Ces considérations nous ont porté à créer dans les hostels de ville de nostre royaume, par nos édicts d'août 1692, mai 1702, décembre 1706, mars 1709, avril 1710, des offices de maire, lieutenant de maire, secrétaire, greffier, controlleur, commissaire aux revenus, et à ériger à titre d'office les places d'archer, massart, portier, garde et autres commissions qui étaient exercées sur la nomination des maires, échevins et consuls. La vente des offices n'ayant pas eu, dans ces derniers temps, le succès que nous en attendions, nous avons été obligé d'en ordonner la réunion par notre édict du mois d'avril 1710. Mais comme cette réunion expose les villes, communautés et particuliers qui y sont sujets à des poursuites que nous voulons prévenir ou faire cesser, nous avons résolu non seulement de supprimer ceux desdicts offices qui restent à vendre ou à réunir, et d'accorder aux communautés la liberté d'en faire faire les fonctions par les sujets qu'elles voudront nommer, mais encore, pour rétablir dans les hostels de ville de nostre royaume l'ordre qui y estoit établi avant nos dicts édicts, pour l'eslection des maires, lieutenants de maire, greffiers et autres officiers nécessaires à l'administration de leurs affaires communes, de permettre aux communautés de déposséder les acquéreurs et les titulaires de ces offices, en les remboursant toutefois, en un seul et même payement, de ce qu'ils se trouveront avoir payé (1). »

Louis XV commence par où finit Louis XIV : « Nous désirons de rétablir l'ordre qui s'observoit autrefois, avant 1690, dans l'administration de toutes les villes et communautés

(1) *Recueil des anciennes lois françaises*, tome XXI.

de nostre royaume, soit qu'elles aient acquis ou réuni lesdits offices, sous quelque titre que ce puisse être, pour avoir la liberté de les faire exercer en tout ou en partie, ou pour jouir seulement des gages et droits y attribués, soit que lesdits offices aient été vendus à des particuliers; nous avons résolu de supprimer tous les offices sans exception, et de rendre à toutes les villes, communautés et paroisses de nostre royaume, la liberté qu'elles avoient d'élire et de nommer des maires, échevins, etc. (1). »

Mais bientôt, la catastrophe de Law obligea les communes à sacrifier, une seconde fois, leurs libertés, pour sauver les finances du royaume.

« La nécessité de pourvoir au payement exact des arrérages et au remboursement des capitaux des dettes de l'Estat nous a obligé à chercher les moyens les plus convenables pour y parvenir, et il ne nous a point paru d'expédient plus sûr et moins onéreux à nos peuples que le rétablissement des différents offices supprimés depuis notre avènement à la couronne (2). »

Désormais, l'État se fera un jeu, à chaque crise du trésor, de vendre les charges municipales. Mais ce jeu s'usera à se répéter.

A l'exception des places de procureur et de second jurat, achetées l'une 1,000 et l'autre 2,000 livres, la commune de Bourg revient, faute de preneurs, et de l'avis du roi, à l'élection.

Arrêtons là cette ébauche. Je l'aurais voulue moins imparfaite. Néanmoins, en dépit de l'insuffisance tant de l'ouvrier que des matériaux mis en œuvre, la physionomie de la vieille commune se détache encore assez belle pour aider à notre réconciliation avec le passé. Certes, nous méprisons, de toutes nos forces, et sans crainte d'excès, les historiens à la Paul Bert. Et pourtant, bien petit est le nombre de ceux qui peuvent se dire affranchis de tout préjugé. Grâce à Dieu, le

(1) *Recueil des anciennes lois françaises*, tome XXI, p. 117.
(2) *Ibid.*, tome XXI, p. 209.

jour se fait, maintenant, de tous les côtés à la fois, et le temps est proche où il faudra s'enfoncer les poings dans les yeux pour ne pas voir qu'à l'égard des libertés dont avaient joui nos pères, la Révolution n'a été tout au plus qu'une marâtre. *Cuique suum.*

F. LACOSTE,
curé de Saint-Pardon.

CONFRÉRIE DU SAINT-ESPRIT ET DU SAINT-SACREMENT

DANS LA PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC EN 1600.

Une heureuse fortune m'ayant, ces jours-ci, fait mettre la main sur un précieux document, perdu au fond d'une armoire dans un vieux manoir (1) de ma paroisse, j'espère être agréable aux lecteurs de la *Revue Catholique* en leur en donnant connaissance. Il s'agit des statuts de la *Confreyrie du benoist Sainct Esprist et du précieulx corps de Nostre Seigneur Jésus-Crist, dans l'esglize Sainct-Andreas-du-Nom-de-Dieu, en l'an de grâce 1600.* Il eût été vraiment dommage que cette pièce disparût, en devenant la proie des mites ou des rats, car elle fournit des détails de mœurs et d'usages qui ne manquent pas d'intérêt. C'est une page curieuse d'histoire locale.

Ces statuts comprennent trois feuillets cotés et paraphés. Avant de les transcrire intégralement, je vais donner, en quelques mots, la description du document. Il est écrit sur très beau papier, en lettres semi-gothiques. Les pages mesurent $0^{m},27$ de hauteur sur $0^{m},10$ de largeur. L'approbation du règlement de la double confrérie est tout entière

(1) Ce manoir, connu sous le nom de « Jacquet », est situé au pied du coteau de Montalon. Il fut, pendant plus de deux siècles, l'habitation ordinaire des Milhet, originaires de Bretagne et avocats au Parlement de Bordeaux. L'un d'eux, Nicolas Milhet, devait être probablement le vigier ou syndic de la confrérie qui fait l'objet de cet article.

de la main même de Bertheau, le dévoué secrétaire du cardinal de Sourdis. Celui-ci a apposé sa signature au bas de la pièce, avec cette grande et ferme écriture qu'on lui connaît, et où se reflètent d'une façon si expressive et la noblesse de son caractère et l'énergique décision de sa volonté. Le sceau archiépiscopal, en cire rouge, recouvert, selon la coutume, d'une légère feuille de papier découpé en forme de losange, adhère encore au manuscrit, et est parfaitement conservé. On en distingue aisément les moindres contours, et on se rend bien compte que les armes de l'illustre prince de l'Église, en sus du chapeau qui les recouvre, sont telles que Lopès les a blasonnées : *parti d'azur et de gueules à la bande d'or brochant sur le tout*. Ajoutons que le manuscrit est entièrement recouvert d'un parchemin écrit en lettres gothiques du XIV^e^ siècle. C'est du moins l'avis d'un fin connaisseur, très expert en ces matières, M. Léo Drouyn. Il y a de même ceci de particulier dans ce parchemin, que les majuscules initiales de chaque paragraphe, en encre rouge et verte, sont encore si fraîches et si vives qu'on ne leur donnerait pas plus de dix ans d'existence. Disons enfin que ce morceau de parchemin n'est autre chose qu'une page détachée d'un *traité de justice*. A cela rien d'étonnant, puisque, ainsi que nous l'avons fait remarquer (note 1), il était en la possession d'un homme de loi, d'un homme par conséquent chargé de l'étudier pour la défendre ensuite et la faire prévaloir devant le premier corps judiciaire de la Guienne.

Voici la pièce, objet de ma trouvaille. Elle était dépourvue de ponctuation ; aussi me suis-je permis d'y ajouter quelques points et quelques virgules pour aider à l'intelligence du texte.

Au nom de Dieu soict ce qui est encommancé cy-dedans.

Articles et arresté de la confreyrie du benoist Sainct Esprit et du précieulx corps de Nostre Seigneur Jésus-Crist, encommancée et relepuée (1) en la parroisse Sainct-Andreas-du-Nom-de-Dieu en Cubzaguès, comme sensuict.

(1) Ce mot *relepuée* (relevée) indique que notre confrérie existait avant le cardinal de Sourdis. Ce détail est de nature à nous la rendre plus chère et plus vénérable

Et premièrement :

A esté dict et arresté entre les confraires, et pour l'aduis de tous iceulx, comme dict est, cy de baz nommés, pour l'entretennement et commancement de la dicte confrairie que chescung des confrères d'icelle payeront ung quart bled froment, mezure de Cubzaguez, aulx mestiues prochaines, et continueront les dicts payemens, chescung an.

Plus aussy seront tenuz payer, chescung confraire, six pintes de vin pur, bon et marchant aulx vandenges, continuant le susdict payement chescung an, le tout delliuré au vigier de la dicte confrairie sans aulcungs sommation, reffuz ou dellay, à peyne de deulx liures de sire.

Item, aussy a esté dict et arresté que chescung des dicts confraires seront tenuz porter, bailler et payer à la dicte confrairie, et en l'année qu'ils si metteront en icelle, ung sierge pezant une liure et cart, et ce pour faire le diuyn seruice d'icelle.

Plus, est dict que chescung d'iceulx confraires, que l'année qu'ils se metteront en icelle confrairie, et comme dict est pour l'entretennement, payeront au dict jour douze deniers tournoys.

Item, a esté dict et arresté que le premier confraire et chescung d'iceulx qui jurera et blasphesmera Dieu, la Vierge Marye et aultres saincts du paradis, et qu'aussy ceulx qui se treuueront ou seront actainctz en larcyn, le dict jour de la confrairie estant tous assemblés, payeront l'admande, chescung contreuenant, à la dicte confrairie, troys liure de sire ; et seront exécutés les dicts blasphesmateurs et larrons, à faulte du payement de la dicte sire, par le vigier d'icelle confrairie, appelés avec lui troys ou quatre des confraires ; et ce

encore. Mais à quelle époque, au juste, fut-elle établie ? C'est ce que j'ignore et ce que probablement j'ignorerai longtemps encore, à moins de quelque bonne et nouvelle découverte. Louis-Jacques d'Audibert de Lussan revisa plus tard les statuts de notre confrérie ; c'était le 6 du mois de juin de l'année 1748. Dans le titre mentionnant cette revision, il y a une phrase attestant de nouveau sa haute antiquité, mais sans rien préciser. Voici cette phrase : « Vu la requette à nous présentée par les habitans de la parroisse de Saint-André de Cubzac de notre diocèze, par laquelle ils nous ont très humblement suplié de renouveler et autoriser la Confrérie du Très Saint Sacrement de l'autel, *anciennement establie* dans l'esglise parroissiale dudit lieu, et attendu que les statuts d'ycelle sont fort anciens, de leur en accorder de nouveaux, etc. »

nonobstant opposition ou appellations quelzconques et sans permission de la justice ; et la dicte exécution faicte, seront vandeuz les meubles au plus offrant et dernier enchérisseur ; et de l'argent qui prouiendra de la dicte vante pour estre conuerty au payement de la dicte sire ; et en outre estre rayés et desmis hors la dicte confrairie du consantement et volonté des confraires.

Plus, est dict que le jour de la dicte confrairie sera payé, pour faire le seruice diuyn, par chescung aussy des dicts confraires, six deniers tournoys au vigier d'icelle.

Item, aussy a esté dict et arresté entre les dicts confraires que si quelcung des confraires dexcède, seront tenuz les vigier et mande (1) d'icelle confrérie le scauoyr à dire et aduertir tous les dicts confraires; et eulx estant aduertis, seront tenuz aussy acister à la sépulture de celluy confraire qui sera dexcédé et au diuyn seruice, ayant chescung son sierge allumé, et aussy sera payé par chescung des dicts confraires pour faire prier Dieu pour l'âme du dexcédé, et le dict jour, six deniers tournoys, aussy à peine d'une liure de sire, sy excuze légitime ny est, et exécuté comme dessus.

Plus, est aussy dict entre les dicts confraires que sy, par fortune, quelcung des dicts confraires se treuue estre noyé dans la mer (2) ou altrement estre thué, seront tenuz les dicts confraires faire chercher dans la mer le dict noyé auecq une gabarre, et aulx despens de la dicte confrairie, à troys montans et troys descendans; et, sy [le]

(1) Mande : aide, auxiliaire suppléant, membre actif du comité directeur, de *mandatus*, *mandare*.

(2) Mer est ici pour rivière. La mer, à Saint-André, c'est la Dordogne. Les paysans de nos jours emploient très volontiers encore cette expression pour désigner la rivière. « *Baou à la mâ* », disent-ils, pour : Je vais à la rivière, à la Dordogne. A La Réole et à Sainte-Foy-la-Grande, il y a deux rues dont l'une s'appelle : rue de la *Mâ*, et l'autre : rue de la Mer.

Le genre de mort dont il est ici question et quelques autres détails subséquents, indiquent clairement que les marins de Saint-André, de Plagne et de Port-Neuf devaient former un gros contingent dans notre ancienne confrérie. Hélas ! que les temps sont changés ! Sans doute, ceux d'aujourd'hui ne sont ni moins braves ni moins vaillants que leurs aïeux d'il y a trois cents ans, je me plais à leur rendre ce témoignage ; mais la vérité m'oblige aussi à dire que la dévotion « *au benoist Sainct Esprist et au précieulx corps de Nostre-Seigneur Jésus-Crist* » n'est pas précisément leur fort et leur a quelque peu passé.

treuuer [on] ne peut pour le ensepulturer et enterrer, seront tenuz iceulx confraires faire faire le seruice diuyn comme sy le corps du noyé y estoyt présant, et rendre honneurs requis, et ce, comme en l'article précédent.

Semblablement, est encore dict que touttes les années que la procession de la présante parroisse Sainct-Andreas se fera à Nostre-Dame de Montezet (1), et en temps de paix, seront tenuz tous les dicts confraires acister à icelle et au diuyn seruice qui se faict au lyeu de Montezet, par la parroisse du dict Sainct-Andreas, et tiendront

(1) Voici la légende de Montuzet. Vaincus par Charles-Martel à la bataille de Poitiers, l'an 732, les Sarrasins s'étaient retranchés dans l'Aquitaine, dont ils occupaient les places fortes. Ils étaient sur le point de tenter une nouvelle incursion vers le nord de la France, lorsque Charlemagne, victorieux de Witikind et de ses Saxons, en 804, marcha contre eux et les atteignit sur les coteaux du Blayais, au lieu appelé Mauconseil. Avant d'engager la bataille, il consacra son armée à la Sainte Vierge, et s'élança, plein de confiance, contre l'ennemi. Son espérance ne fut pas trompée, car les Sarrasins subirent une sanglante défaite.

Charlemagne fit alors dresser, sur le champ de bataille, une croix monolithe, haute de six pieds, puis il lança son épée victorieuse vers l'Occident, dans la direction du fleuve ; elle alla se fixer dans le sol, et, à cet endroit, il fit élever une chapelle en l'honneur de Notre-Dame. Cette chapelle dominait la colline de Plassac qui portait le nom gascon de *Mont-aux-Ausets*, à cause des nombreux oiseaux qui habitaient les ombrages touffus dont elle était couverte; c'est de là que vient celui de *Montuset*, que le peuple joignit au vocable de Notre-Dame. La piété lui donne une étymologie plus religieuse et la fait dériver des mots *Mont-aux-Cieux*. La route escarpée qui conduit à Montuzet s'appelle le *Chemin du Paradis*.

La chapelle de Notre-Dame de Montuzet ne tarda pas à devenir le but d'un pèlerinage très fréquenté; les marins surtout aimaient à y invoquer l'Étoile de la Mer, et, sous le règne de saint Louis, on vit les seigneurs de la cour représenter le roi et sa famille aux pieds de la Madone vénérée. On y institua une *confrérie des gens de mer*, qui devint bientôt si nombreuse, que l'archevêque fut obligé d'en transférer le siège à Bordeaux, dans les églises de Notre-Dame de Puy-Paulin et de Saint-Michel.

C'est alors qu'on rédigea des statuts pour cette confrérie de Mariniers, dite des Montuzets, qui devaient, entre autres obligations, faire chaque année, pour accomplir le vœu de Charlemagne, une procession solennelle à la chapelle de Plassac, *le samedi après la fête de l'Ascension*. Les registres de la commune de Plassac portent qu'on a compté jusqu'à vingt-trois paroisses des bords du fleuve venant aborder à Plassac, et se dirigeant ensuite processionnellement vers le sommet de la colline de Montuzet.

Au XVIe siècle, on transféra cette procession *au lundi de la Pentecôte*. Elle était

ordre (1), comme le jour de la confrairie, et ceulx qui ny acisteront, payeront une liure de sire, le tout neuf, et exécuté comme dessus, excuse légitime ny est.

Voici maintenant l'approbation donnée à la confrérie par le cardinal de Sourdis, avec de très touchantes et sages recommandations qui n'étaient point inutiles à cette époque. Du reste, quel est le temps où l'autorité religieuse n'a pas eu à prévenir ou à supprimer des abus? Ce qui frappe surtout dans ce dernier document, c'est le soin vigilant que met l'illustre prince de l'Église à inculquer aux membres de la confrérie l'esprit de foi et de charité, l'amour des pauvres et l'éloignement des lieux où la vertu de tempérance pouvait recevoir quelque atteinte. Ils doivent être dans la paroisse de vrais chrétiens, des modèles pour tous ceux qui n'ont pas, comme eux, l'honneur et le bonheur d'être confrères du « Benoist Sainct Esprist et du précieulx corps de Nostre Seigneur Jésus-Crist ».

Tout cela est édifiant, et atteste une fois de plus cette profonde et délicate piété que les historiens se plaisent à

fort curieuse, et on peut en lire les détails dans l'*Histoire de Blaye*, par M. l'abbé Bellemer, à qui j'ai emprunté en partie l'histoire de Notre-Dame de Montuzet. — Voir aussi à ce sujet la très intéressante notice sur *Saint-Michel*, de feu l'abbé Corbin.

A quelle époque avait lieu la procession de Saint-André à la chapelle de Plassac? Les statuts de la confrérie sont muets sur ce point. Mais, comme d'un côté la confrérie était sous le vocable du « Benoist Sainct Esprist », et que de l'autre elle était composée en majeure partie de gens de mer, il est à croire qu'elle se faisait *le lundi même de la Pentecôte*. Nos braves mariniers de Plagne et de Port-Neuf devaient tenir ce jour-là à fraterniser, sur la colline de Montuzet, avec les intrépides gabariers de Bordeaux, Lormont et autres lieux.

Les guerres civiles et religieuses, très fréquentes au XVIe siècle, empêchaient souvent ces manifestations de la piété bordelaise. De là ces mots de notre texte : *en temps de paix*.

Le lundi de la Pentecôte est demeuré le jour de la *frairie* et de la fête patronale de Plassac. C'est dans son église qu'après la Révolution, furent transportés et la Vierge miraculeuse, et le pèlerinage si renommé à l'antique Madone de Montuzet.

(1) Tiendront assemblée.

reconnaître dans le grand archevêque de Bordeaux, et dont les actes de son épiscopat nous offrent tant de témoignages (1).

Nous, François, cardinal de Sourdis, archeuesque de Bourdeaux, permettons l'établissement et *continuation* de la susdicte confrairie au nom du Benoist Sainct Esprist dont les articles sont cy dessus contenuz en trois feuillets, paraphés au pied de chescung d'iceulx, *ne varietur*, aux charges, conditions et modifications cy aprez declarez, et non aultrement. Premièrement s'assembleront tous iceulx confraires une fois le mois; et, auec déuotion et reuérence, feront dire et célébrer une messe du Sainct Esprist, notamment le jour et feste de la Pentecoste, auquel jour, auec digne préparation précédente, ils seront tenuz de communier, et ce, oultre les festes de Pasques (auquel temps ils sont pareillement tenuz de communier par les commandemens de l'Esglise); et, à la fin de chescune messe, sera faicte une exhortation chrestienne par le curé ou son vicaire, ou aultre personnage capable, nommé d'iceulx; ou bien, au deffaut de la dicte exhortation, sera leu par le dict curé ou son vicaire, par l'espace d'une heure, quelque liure spirituel comme *la Grand Guide des Pescheurs de Grenade* ou aultre semblable, et qui tende à édiffication; deffendons aux dicts confraires de s'assembler pour aulcuns festins ou banquetz en aulcuns lieux publics, comme tauernes ou cabarets; ains, pour boire et manger, s'assembleront en maisons privées, et y procéderont aux actions de grâces à Dieu, et despartiront de leurs viures aux pauures par conuenable proportion; y obserueront en oultre toute la modestie requise digne de chrestiens, ne faisant entre eulx ny souffrant qu'il ne se fasse parmi eulx aucune danse, mommerie, ny aultre chose qui induise plustost à scandale qu'à déuotion; et, pour le regard d'iceulx qui seront deffaillans au seruice dyuin, ou aultres actes qui concernent la deuotion et debuoirs des confraires, et, pour raison de quoy, ils deburont païer quelque chose, y sera procédé auec la plus grande modération et charité qu'il sera possible, et en telle sorte qu'il ny puisse arriver plaincte.

(1) Voir à ce sujet Lopès, *l'Église... Saint-André de Bourdeaux*, éd. Callen (t. II, pp. 369 seq.), et surtout, aux Archives de l'Archevêché (C 1), le ms de Bertheau.

Faict à Bourdeaux, le vingtième de may de l'an de grâce mil six cents.

F., Card. Ar. de Bourdeaux.

(Place du sceau archiépiscopal.)

De mandato præfati
Ill^mi Dñi mei, Dñi Cardinalis
et
Archiepiscopi.

BERTHEAU, *sec.*

Comme on le voit, rien ne manque aux prescriptions archiépiscopales. Et le prélat insiste en particulier sur cette charitable délicatesse et ce tact exquis dont on ne doit jamais se départir dans la correction fraternelle, si on veut qu'elle soit fructueuse et qu'elle prévienne ou arrête bien des misères.

J. LATOUR,
doyen de Saint-André de Cubzac.

UN RECUEIL DE *LECTURES SCIENTIFIQUES* [1]

La maison Hachette vient de nous donner un excellent livre. Nous ne dirons rien de l'auteur, sinon qu'il est un des professeurs les plus distingués de l'Université, car on voit bien son désir qu'il soit question de lui le moins possible, dans son ouvrage comme ailleurs; cela ne sera pas aussi facile qu'il le voudrait, une empreinte personnelle et originale s'y étant vigoureusement marquée d'un bout à l'autre, à côté même des grands maîtres de la science, derrière lesquels il s'efforce de se cacher.

L'ouvrage commence à Galilée et se termine très exactement à nos jours, car nous remarquons une note indiquant au 14 juin 1891 l'avis précis de la science contemporaine sur un point de détail.

(1) *Lectures scientifiques (physique et chimie)*, par M. Gay, professeur de physique au Lycée Louis-le-Grand. Paris, Hachette, 1891. In-8° de 790 p., avec 20 gravures.

Il y a partout une clarté, un ordre simple et parfait dans l'exposition de ces découvertes, de ces systèmes si intéressants, mais si difficiles à nous montrer dans leur grandeur, quelquefois dans leurs contradictions et leurs témérités. Combien il faut posséder le talent de l'écrivain autant que le savoir, pour mettre à la portée de notre modeste entendement Newton ou Pasteur, dans leurs inventions et leurs procédés de recherches ?

Les progrès de la science sont racontés de façon à ce qu'on en suive l'enchaînement non seulement sans effort mais avec fruit. Pour nous mieux introduire dans le cabinet de travail, dans le laboratoire de ses maîtres, M. Gay a pensé avec raison qu'il devait souvent, le plus souvent, laisser la parole aux expérimentateurs eux-mêmes. Dès les premières pages, chacun sera entraîné, comme nous l'avons été, par l'intérêt extraordinaire de ces lectures si bien choisies et si bien reliées entre elles.

L'auteur demande cependant, dans sa courte préface, qu'on lui dise s'il n'a pas manqué dans son livre aux règles d'une sage proportion, afin de profiter de ces avis pour la deuxième édition que nous lui prédisons très prochaine. Pour le satisfaire sur ce point, faudra-t-il lui dire qu'il pourrait peut-être retrancher quelque chose à l'exposition de telle ou telle prétendue découverte, qu'une science plus éclairée n'a pas reconnue exacte, comme quelques inventions de Galilée, éminemment respectable puisqu'il est le père de la méthode expérimentale (1), mais vraiment prolixe de son naturel ? Au lieu de critiquer quoi que ce soit, nous aimerions mieux prier M. Gay de nous donner bientôt sur le même plan d'autres lectures scientifiques remontant aux siècles du moyen âge et, plus haut, à ceux de la Grèce, de l'Égypte et de l'Orient. Ces recherches, si vastes qu'elles soient, le trouveraient bien préparé, et si elles n'avaient l'inconvénient de

(1) Pourtant, trois siècles avant Galilée, Dante reconnaissait la nécessité de l'*expérience* :

Da questa instanzia puô deliberarti
Esperienza, se giammai la provi,
Ch'esser sul fonte a' rivi di vostr' arti.

Il est vrai que dans le même chant (IIe du *Paradis*), on lit aussi ces vers si remarquables :

..... dietro à sensi
Vedi che la razione ha corte l' ali.

dérober une partie de son temps à des travaux tout actuels et de détourner ses regards et ses soins du présent ou de l'avenir, le monde curieux de s'instruire prendrait un grand plaisir à lire un travail que nul encore n'a fait et compris comme lui. Le profit s'y trouverait aussi, comme le fait bien voir cette phrase de Dumas, citée à la p. 767 :

« Le flambeau de Prométhée n'est pas un vain jouet de l'enfance du monde, et, sous son manteau, la fable cache plus d'une vérité philosophique. »

Après cela, nous nous empressons de revenir à l'ouvrage même pour en apprécier la sagesse et aussi la portée pratique : la sagesse d'abord ; il faut voir comment l'auteur, sans avoir l'air d'y toucher, fait justice de tout système préconçu, et comment il veut que la vérité scientifique repose sur la base de la plus rigoureuse expérience. Et il ne lui suffit pas que la nécessité de cette règle ressorte de la lecture de tout son livre, pour l'avantage de ses lecteurs, — dont plus d'un peut-être deviendra un maître à son tour ; — il donne dans quelques pages, dans quelques lignes de la fin, comme les articles de cette loi à laquelle le savant, sous peine de se perdre, doit se soumettre toujours.

C'est ainsi, comme nous nous le sommes laissé dire par un bon juge (1), que les Lyonnais, — nous croyons que l'auteur en est un, — tout en se faisant remarquer souvent (on s'en aperçoit dans cet ouvrage) par des qualités brillantes et aimables, savent en même temps tirer de leurs travaux une conclusion pratique.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la physique et la chimie.

La physique comprend quatre livres, traitant de la pesanteur et de la chaleur, — de l'optique, — du magnétisme et de l'électricité, depuis Galilée jusqu'à Dumas.

(1) M. E. Merget nous le disait à l'occasion d'une thèse que vient précisément de *très bien* soutenir un neveu même de M. Jules Gay : il connaît Lyon pour y avoir demeuré pendant plusieurs années comme professeur à la Faculté des Sciences avant d'être appelé à la Faculté de Médecine de Bordeaux. Là-bas comme ici, ce maître émérite a été suivi et très aimé par de nombreux élèves. Il poursuit sans relâche ses intéressantes découvertes, mais il donne ce regret au monde savant de ne lui communiquer encore, pour les mener à une plus grande perfection, qu'une trop faible partie de ses travaux.

La chimie comprend également quatre livres, dont les trois premiers sont intitulés : Lavoisier, — les successeurs de Lavoisier, — M. Pasteur. Le quatrième nous paraît être la conclusion de tout le traité. On y trouvera, en termes excellents, l'état actuel de la science, et (nous l'avons déjà indiqué), ce qui n'est pas moins utile à connaître, les règles mêmes de la méthode scientifique ; enfin, dans une douzaine de pages qui égalent ce qui a été jamais le mieux pensé et le mieux écrit, la grandeur et les limites de la science.

L'étude de cet ouvrage nous a rappelé une controverse très vive que notre père, qui était un littérateur, soutint un jour contre un de ses cousins, qui était un savant. S'il avait eu ce livre entre les mains, il aurait mieux posé la question et n'aurait rien exagéré comme il le fit en prenant son *Pouillet*. L'homme de lettres triomphait des aveux du physicien qui, dans bien des pages, était obligé de dire : nous ne savons pas ceci, nous ne savons pas cela ; il écrasait son contradicteur sous le poids de toutes ces ignorances. Au fond, notre père avait raison, s'il l'entendait seulement des causes qui sont *sourdes*, suivant une expression citée de Buffon, et qui ne répondent pas autant que le désirerait le savant qui les interroge. Notre père aurait pu aussi légitimement s'emparer de cette autre citation (p. 765) de Newton : « Je ne sais pas ce que je parais au monde ; pour moi, je me compare à un jeune enfant jouant sur le bord de la mer, ramassant çà et là un caillou plus ou moins lisse ou une coquille d'une beauté peu ordinaire, pendant que le grand océan de vérité reste complètement caché à mes yeux. » Il aurait eu le droit peut-être de sourire et de se déclarer peu satisfait de l'idée du monde, telle que paraît la concevoir aujourd'hui une science obscure (p. 732) : « L'atome pensant, l'éther élastique, les vibrations de l'éther excitées par l'atome, telle est la conception actuelle de l'univers. » Cela ressemble trop, en effet, à la méthode Raspail dont on lit la formule sur le socle de sa statue : la comprenne qui pourra...

Mais, ce livre à la main, notre père aurait plutôt pris plaisir à rendre hommage, comme nous, à ces savants véritablement grands et à la science même. Dans sa parfaite bonne foi, malgré la vivacité de la discussion, il aurait été forcé de convenir avec M. Gay que la science, à la suite de belles expériences, a constaté un certain nombre de lois de la nature et qu'elle en a tiré, de nos jours surtout,

des applications vraiment merveilleuses ; et, ne fût-ce qu'en lisant, aux p. 727 et suiv., ce beau morceau où revient plusieurs fois et avec force cette phrase : « Faut-il compter avec la science ? », il aurait applaudi à cette conclusion de Dumas : « Quiconque a charge d'âmes ne doit plus passer à côté de la science en détournant la tête et ne peut plus dire : que m'importent ces doctrines ?... » C'est qu'en vérité, les effets de la science ne sont pas bornés à la matière : le monde moral même est bouleversé par ses découvertes ou par les conclusions qu'on en veut tirer.

Il fait beau et bon voir celles qu'en tirent les vrais savants cités par M. Gay ; il fait beau et bon voir les sentiments d'un Pasteur, disant si bien que si la science n'a pas de patrie, le savant en a une. Et qui lirait, sans en être ému, ces pages où les vertus les plus héroïques ou les plus tendres se montrent tour à tour chez les Lavoisier ou les Regnault ? Nous ne relevons pas cette assertion qu'aucun homme n'est aussi bien soigné par sa femme qu'un académicien... Non, la matière ne suffit pas à ces savants, et, s'ils sont grands par leur génie, ils sont plus grands encore, il faut le reconnaître, par leurs qualités morales. Comment ne pas admirer, dans ces citations si multipliées et si bien choisies, à quel point ces vrais savants sont vraiment modestes ? On pense malgré soi à ces lignes de l'Imitation :

« L'humble connaissance de soi-même est une voie bien plus sûre pour aller à Dieu que la recherche d'une science profonde.

» Ce n'est pas qu'il faille blâmer la science ou la simple connaissance des choses ; elle est bonne, étant considérée en elle-même, et selon l'ordre de Dieu ; mais il faut toujours lui préférer une conscience pure et une vie vertueuse. »

Le génie est grand surtout par son amour de l'humanité, par la charité, et M. Gay n'y contredira pas. C'est la pensée qu'exprime notre Jasmin dans ces vers que je vous demande la permission de citer, de mémoire, hélas ! étant dans les bois du Périgord et n'ayant pas notre poète sous la main :

Prâmo qu'on bey sur mer de grans oustals trimayres
Glitsà sul l'aygo morto ou sul flot amalit,
Et dins un aoutre mounde empourtà l'hôme hardit ;
Prâmo qu'on bey dé gens bouyatjà dins lous ayres,

Dé sabéns englourià lous siècles qué s'en ban,
L'hôme crido à-tengut : Boun Diou ! qué l'hôme és gran !
Boun Diou ! qu'és pitchounét, al countrari ! Qu'aprengue
Qu'ayci-bas, sans bountat, pas dé grandou qué tengue :
L'engin n'és rés sans la bountat.
Soul, l'hôme piétadous, quan fay la caritat,
Qué sé sarre, qué sé rescounde,
Tout én nou fan qué ço qué diou,
És gran, aoutan gran qué lou mounde,
Près que gran coumo lou boun Diou !...

On admire, on aime le vrai savant tel qu'il nous est montré dans ce livre, — d'autant plus modeste qu'il est plus grand, s'efforçant de rendre son labeur, son génie, utiles à la patrie et à l'humanité.

Dieu, en définitive, est le dernier terme de la science : c'est la conclusion qui coule comme de source de cet excellent livre de M. Jules Gay.

A. P.

LETTRES ET PENSÉES DE L'ABBÉ AUDY

PENSÉES (Suite).

Je voudrais aimer comme Jésus aimait Lazare, pour laisser tomber sur les âmes agonisantes des larmes fécondes et des paroles de résurrection.

***

Le bon Dieu nous fait souffrir. N'est-ce pas justice ? Ne devons-nous pas acheter à ce prix la gloire de lui appartenir ?

***

Ce n'est qu'avec la sainteté qu'on sanctifie le prochain. Les qualités extérieures d'affabilité et de générosité ne sont que des moyens pour attirer, mais à eux seuls, ils ne convertissent pas.

***

La souffrance a pour moi quelque chose de si profond, de si grand, de si divin, qu'elle m'attire et me charme.

Qu'il est difficile d'être tout au bon Dieu dans l'état de souffrance! Comme notre pauvre âme subit rapidement la triste influence du corps !

***

Habituez votre âme à regarder Dieu comme l'aigle habitue ses petits à fixer le soleil.

***

Dieu, beauté sans idéal, parce qu'elle est réelle.

***

Sachons aller à l'âme en passant par les sens, puisqu'il le faut, mais sans jamais nous y arrêter : nous laisserions quelque lambeau de notre robe d'innocence.

***

Je ne demande pas de ne pas souffrir, mais de pouvoir remplir mon ministère en souffrant.

***

Gare les nerfs, gare l'imagination. Il faut du calme pour aller loin.

***

La graphologie me paraît une science encore bien indécise, bien incomplète, surtout au point de vue surnaturel. On voit l'homme avec ses défauts et ses qualités natives, mais l'action divine n'éclate pas.

***

Dieu n'a pas mis en notre cœur la vie et l'amour pour les emprisonner sous cette étroite enveloppe.

***

Être saint ce n'est pas ne jamais lutter, ne jamais sentir l'aiguillon de la chair et les révoltes de la concupiscence, mais les dompter par la mortification avec le secours de la grâce.

***

Les caractères anguleux par susceptibilité ont besoin de se frotter à d'autres pour perdre ce qu'ils ont d'aigu et de cassant.

***

Nous sommes attachés à la croix par notre baptême et le caractère sacerdotal; mais le démon s'efforce de nous détacher de cet arbre

divin afin de nous jeter à terre comme un fruit gâté qui ne peut plus nourrir les âmes.

***

A certaines heures on a besoin d'un cœur fraternel pour soutenir le sien quand il s'incline sous le poids de la douleur, — d'un regard compatissant pour arrêter ses larmes. Une parole, un sourire, un rien, lorsque cela vient d'un ami, suffisent à consoler.

***

L'amitié dans une élévation commune vers Dieu, l'amitié généreuse, prête à tous les sacrifices, l'amitié sur le cœur de Jésus, à l'ombre du tabernacle, oui, je soupire après elle et je voudrais la goûter.

***

L'amitié gagne à vieillir.

***

L'amitié de Notre-Seigneur était féconde ; elle ramenait à la vie de la terre et plus souvent encore à la vie du ciel.

Le prêtre, représentant réel du Sauveur, peut aimer avec cette efficacité, parce qu'il trouve dans son sacerdoce le pouvoir des miracles dans l'ordre surnaturel.

***

Mon âme veut aimer ce qui est grand, ce qui est vrai, ce qui est beau.

***

Au renouvellement de l'année, les compliments sont courts comme l'affection qui les dicte, passagers comme la cause qui les produit.

***

Montons souvent au Calvaire ; il y a tant de larmes là-haut, tant de douleurs, tant de sanglots, et si peu d'hommes qui goûtent cette divine harmonie !

***

Autrefois je me croyais bon parce que je ne commettais pas le mal, aujourd'hui je m'estime mauvais parce que je ne fais pas assez de bien.

***

O mon Dieu, pénétrez-moi si profondément de ma petitesse que je sois toujours heureux dans les humiliations.

Malgré mes infirmités, vous avez pensé à moi, ô mon Dieu, avant même que le monde ne fût ; vous me réserviez de toute éternité une gloire divine, celle du sacerdoce.

***

Les anges sont rares sur la terre ; ils sont trop purs pour s'arrêter sur un abîme de corruption. Et quand, par hasard, il en est venu un du ciel, le bon Dieu se hâte de le rappeler auprès de Lui.

***

Dieu a fait les cœurs pour Lui, et il a eu raison, car c'est la meilleure partie de nous-mêmes.

***

Votre *ange* s'était égaré sur la terre ; mais, après quelques années, il songea au ciel et se sentit trop exilé ici-bas, même sur vos genoux maternels ; et bientôt on le vit s'envoler vers les voûtes éternelles. Je me plais à penser qu'il veille sur son jeune frère, comme un autre ange gardien.

***

O mon Dieu, faites que je sois un prisonnier enfermé avec vous et en vous dans le tabernacle ; que même je ne puisse user de ma liberté pour me séparer de vous !

***

Combien d'heures s'écoulent sans que le Dieu de l'univers soit visité dans ses temples ! Les hommes courent après de vains plaisirs et ne songent guère qu'un ami est là qui les attend.

Je ferai mes délices de rendre visite à mon Dieu. Je lui tiendrai compagnie et le prierai pour ceux qui ne savent plus le prier. A l'ombre du tabernacle, mes vertus sacerdotales s'épanouiront, et mon cœur se reposera de ses tentations et de ses peines. J'aimerai à me désaltérer à cette source d'eau vive, en attendant de me perdre au ciel dans l'océan de l'amour.

L. AUDY.

FIN

ÉTYMOLOGIES GIRONDINES

(Suite.)

ARTIGUEVIEILLE

En gascon *Artiguebiélhe,* ancienne paroisse du Bazadais, à jamais célèbre dans les veillées par les curieuses prédications que l'on met sur le compte d'un curé légendaire.

Ce nom signifie « friche vieille ».

1° *Artigue* vient d'être étudié.

2° Racine gasconne : *biélhe,* f. de *biélh,* vieux, du latin *vetulus,* petit vieux, diminutif de *vetus, veterem,* vieux, lequel signifie « âgé », comme l'indique le grec *etos,* âge, année (toujours avec suppression du V). Une belle dérivation, pas du tout impossible, ce serait *veterem* pour *patrem,* P aspiré comme dans les langues du nord de l'Europe, *vater, father, fader.* — Racine première: AB, père, générateur, même pour *etos,* âge, qui me paraît un affaiblissement du grec *aiei, aei,* toujours; le vrai sens d'*aiei* doit être le locatif « au temps de nos pères », *av-i*; le grec *aiôn,* siècle, en latin *aevum* pour *aivum,* doit signifier « la vie d'un père, un siècle »; le latin *aetas* pour *aitas, avitas,* aurait de même signifié « l'âge d'un père », puis tout âge.

Comment *vetulus* a-t-il donné *vieil, bielh*? — Le mot *vetulus* doit être l'abrégé de *veterulus* pour *paterulus,* petit père. — Dans *vetulus,* la finale tombe, *vetul*; — le T disparaît comme dans *patrem,* père, donc *véul*; — l'E s'atténue en I, comme dans *ternus, trinus,* donc *viul*; — l'U s'atténue en E, loi rigoureuse en Médoc et probablement en d'autres dialectes de nos landes et de France : *pé,* plus; *Bréges,* Bruges; donc *viel*; — la mouillure de l'L est le seul souvenir du T disparu, comme dans *payre,* père *(patrem)*; *cayre, quadrum,* quartier de pierre (de *quatuor)*; *creyre,* croire *(credere)*; soit en français *vieil,* en gascon *biéil, bieilh* ou *bielh,* en médoquin *belh.* — Dans le français *vieux,* L s'est vocalisée en U : ce

qui fait reparaître cette voyelle; — quant à l'X, cette lettre est due à la persistance de l'S du nominatif latin, *vieuls*.

Remarque : Le groupe LH, orthographe de l'L mouillée dans les chartes gasconnes et béarnaises, conservée par les Portugais, *Carvalho*, provient de la ligature li en h, *familia, famiha*, avec réapparition de l'L, *famiLha*. Récemment les écrivains gascons ont adopté la mouillure française, LL, ILL, *famille*; mais les puristes, ayant à leur tête Victor Lespy, de Pau, n'ont cessé de protester en écrivant comme dans nos chartes, *familha*.

Au commencement du XVII[e] siècle, l'orthographe de l'L mouillée n'était pas encore bien fixée, même en français : on écrivait volontiers *filie* et *familie* pour *fille, famille*.

ARVEYRES

De Arveriis, donnent les transcriptions latines. Sommes-nous donc pour la troisième fois en face d'un vocable de la terre cultivée, qui régulièrement devrait se traduire par *de Arvariis* ?

Ou bien, c'est-il encore ce redoublement gascon qui nous trompe l'œil ?

Certes, les campagnes d'Arveyres ont bien pu mériter un nom tiré de leur fertilité : *les cultivables*.

Mais l'autre sens, les *Arrivières* pour *les Rivières*, paraît ici bien préférable : car ce sont les belles rives de la Dordogne qui font la richesse d'Arveyres.

Racine probable. — Gascon *ribeyres*, rivières, avec le redoublement gascon *arribeyres*, et la chute de l'I par suite de la vitesse de prononciation, *Arr'beyres, Arbeyres*, en français, *Arveyres*.

Note. — La racine primitive sera recherchée au mot *La Rivière*.

Forme plurielle en S, assez générale en gascon. — EY. Cet Y qui mouille l'E n'est qu'une liquide voyageuse : *Riparla, Ribelre*, l'I a passé avant l'R.

(A suivre.) H[te] Caudéran.

FÊTES CÉLÉBRÉES A BORDEAUX

LORS DE LA BÉATIFICATION ET DE LA CANONISATION DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

I

Le *Bienheureux* évêque de Genève rendit à Dieu sa belle âme le 29 décembre 1622.

Nous n'avons pas à raconter ici la série des démarches et des procédures qui aboutirent à sa béatification (1). Nous dirons seulement que, le 31 mars 1647, MM. d'Arche, d'Allaire et Frapereau, vicaires capitulaires de Bordeaux pendant la vacance du siège, assurèrent à Henri de Maupas Dutour, chargé par le clergé du royaume de faire l'enquête préalable *de non cultu*, et certifièrent par écrit, appuyés sur les témoignages des aumôniers et des confesseurs du monastère de la Visitation, qu'on n'y avait jamais rendu de culte au saint fondateur de l'Institut (2). Ajoutons que le monastère de Bordeaux donna une somme de 2,000 livres pour sa contribution aux frais de la béatification (3).

Elle fut annoncée par un bref du Pape Alexandre VII, en date du 28 décembre 1661, et célébrée avec grande pompe onze jours plus tard. Chaque monastère eut ensuite, à des époques diverses, ses solennités particulières.

(1) Voir *Vie de saint François de Sales*, par M. Hamon; Paris, 1854, t. II, p. 480-482.

(2) Archives de l'Archevêché de Bordeaux; *Religieuses de la Visitation*, K 1.

(3) Archives départementales de la Gironde; *Visitation* : *Abrégé de l'emploi des fonds depuis l'établissement de ce monastère de la Visitation Sainte-Marie, le 2 juillet 1640, jusqu'au 21 décembre 1732.*

Celui de Bordeaux avait alors pour supérieure Anne-Françoise de Pra, « l'une des plus chères filles de notre digne Mère de Chantal, qui lui avait donné le voile de ses bénites mains, et de sa bouche les belles et solides instructions qu'elle a ensuite communiquées à celles qui ont été sous sa conduite ». Née en Bourgogne d'une noble et illustre famille, elle avait pris l'habit au premier monastère d'Annecy, le 13 février 1639. Vers la fin de mai 1646, on l'envoya fonder le monastère de Dôle. Après avoir terminé ses deux triennaux, elle retourna « à notre sainte source », d'où elle partit ensuite pour établir un monastère à Varsovie. Mais le vaisseau qui la portait ayant été capturé par un corsaire, la Mère de Pra était revenue en France, où elle fut aussitôt choisie par « nos mères de Bordeaux » pour gouverner leur monastère. Elle y arriva le 18 août 1656, apportant un rochet qui avait servi au Bienheureux, et qui fut renfermé ensuite avec d'autres reliques du saint dans un buste d'argent, placé à l'entrée du chœur (1).

Dès les premiers mois de l'année 1662, la dernière de son gouvernement à Bordeaux (2), la Mère de Pra fit tous les préparatifs nécessaires pour célébrer dignement la solennité de la béatification. « On ne peut, dit l'annaliste du monastère, exprimer les inventions et le travail que cette bonne mère fit entreprendre à ses chères filles pour la décoration de l'autel et les ornements généraux de l'église. L'Archevêque de Bordeaux étant alors à Paris, elle obtint des vicaires généraux un mandement qui octroyait au monastère l'Oraison des Quarante-Heures, pendant laquelle la plupart des paroisses de la ville allèrent processionnellement vénérer les reliques du saint. »

(1) *L'Année sainte des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie*: Annecy, 1868, t. V, p. 99-114.

(2) En 1663, la Mère de Pra fut rappelée à Annecy; en 1667, envoyée comme supérieure au monastère de Dôle qu'elle avait fondé; rappelée à Annecy au bout de six ans, et enfin, en 1676, donnée pour supérieure au monastère de Tours, dans lequel elle mourut le 4 mai 1677, âgée de soixante ans, dont trente-sept de profession. Cf. *l'Année sainte*, loc. cit.

Ce mandement causa au sein du Chapitre métropolitain une émotion aussi vive qu'inattendue. On lit dans les *Actes capitulaires* de Saint-André à la date du 18 avril 1662 : « M. Sauvestre, vicaire général de Mgr l'Archevêque, ayant proposé au chapitre dernier de vouloir faire faire dans cette église l'office du bienheureux saint François de Sales, évêque de Genève, jeudi prochain, aux termes portés par le bref de Sa Sainteté; lecture faite dudit bref, le Chapitre, eue délibération, — Attendu qu'il appert par la teneur dudit bref que la solennité de la béatification se doit faire dedans les églises cathédrales, conjointement avec l'office, et non l'un sans l'autre; outre que de pareilles cérémonies se doivent toujours faire au su et par la participation et avis du Chapitre, comme il a toujours été pratiqué; Déclare n'y avoir lieu de faire ledit office comme ne pouvant être séparé de ladite solennité; Ordonne de plus qu'il sera écrit à Mgr l'Archevêque, et fait plainte de ce que les vicaires généraux n'ont pas proposé au Chapitre de faire ladite solennité en la présente église, suivant ce qui est porté par ledit bref, quoiqu'ils aient déterminé un jour pour faire ladite célébrité et publié un mandement sur ce sujet sans l'avis dudit Chapitre. »

La lettre qui fut envoyée par le Chapitre était conçue en ces termes :

« Monseigneur,

» La joie que nous avoient donnée les nouvelles de la béatification de Mgr l'Évêque de Genève, et celle que nous attendions des ordres qui seroient donnés en cette ville pour cette célébrité, a été extrêmement troublée par les ordres qui ont paru sous les noms de vos vicaires généraux et par la proposition qu'un d'eux nous a faite en chapitre. Nous avons été surpris que, contre l'intention du Pape et au préjudice de la gloire de ce grand saint, ils aient voulu que cette solennité se fît seulement au couvent des religieuses de la Visitation; que la cathédrale de votre diocèse fût privée d'un avantage qui lui appartient de droit et qui avoit été accordé à toutes

celles du royaume. Nous n'avons pas cru, aux termes du bref qui nous a été présenté, qu'on pût faire dans notre église l'office de ce saint comme ils le désiroient, sans y faire à même temps la solennité ou la déclaration de la béatification, ni qu'ils pussent séparer ce que Sa Sainteté avoit jugé inséparable. La considération que nous avons toujours eue pour Votre Grandeur nous a empêchés de faire éclater notre douleur et de porter nos plaintes contre les ordres de vos vicaires généraux ailleurs que devant vous; et nous a fait nous contenter de vous marquer combien cette compagnie étoit sensiblement blessée par une entreprise si contraire à nos droits et une résolution si différente de celles qui ont été prises et exécutées dans tous les diocèses de ce royaume. Nous nous assurons, Monseigneur, que vous ferez les réflexions nécessaires sur ce sujet et que vous nous rendrez, sur nos plaintes, une justice d'autant plus exacte, que notre silence et le peu d'empêchement et d'obstacle que nous avons apporté à l'exécution de cette résolution, est une preuve évidente du dessein que nous avons fait de vivre unis avec Votre Grandeur, et un pur effet de l'attachement en lequel nous sommes, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs, les doyen, chanoines et Chapitre de l'Église de Bordeaux.

» Du XXI avril 1662 (1). »

L'ouverture de la solennité avait été fixée au 19 avril (2). « La veille et le jour de la fête, dit l'annaliste du monastère,

(1) Archives départementales de la Gironde; *Actes capitulaires* de Saint-André, 18 avril 1662. Par suite d'une erreur, la lettre du Chapitre a été placée avant le procès-verbal de l'assemblée du mardi 4 juillet 1679.

(2) Il y avait deux mois que le monastère de la rue de Vaugirard, à Paris, avait célébré la béatification du saint fondateur. Voici un extrait de la circulaire des religieuses : — « Ce fut donc le 16e février que nous solennisâmes la béatification de notre bienheureux Père avec le plus de pompe qu'il nous fut possible, vu le peu de temps que nous avons eu pour nous y préparer... La veille de notre solennité, Mgr le Nonce se rendit céans pour officier à vêpres, ce qu'il fit pontificalement, la mitre en tête et la crosse en main. Les musiciens commencèrent par un *Te Deum*, et ensuite on chanta vêpres, dont ils disoient un psaume et Messieurs de Saint-Sulpice un autre

l'évêque de Dax (1) officia pontificalement, et ce premier jour fit le panégyrique du Bienheureux. Les deux autres jours, la

sur le chant de l'Église. Ensuite, mondit seigneur le Nonce exposa le Saint-Sacrement et en fit la bénédiction. La musique chanta encore. Le soir, nous dîmes matines et laudes des confesseurs, et le lendemain les quatre petits offices tout de suite; puis, environ les neuf heures, les susdits Messieurs de Saint-Sulpice, avec les musiciens, commencèrent la grand'messe, où M. de Mirepoix (Louis-Hercule de Lévis de Ventadour), très dévot de notre bienheureux Père, officia aussi revêtu pontificalement. Il est à remarquer que ce très digne prélat commençant l'oraison que le Pape a faite en l'honneur de son saint, quand il vint à prononcer ces mots : *Beatum Franciscum*, il demeura tout court ne pouvant continuer, ses larmes l'en empêchant, en sorte qu'il eut grande peine d'achever sa messe; et au sortir de là, tout revêtu qu'il étoit, se retournant vers les messieurs qui l'avoient assisté, il fit paroître les mouvements de son cœur, leur disant beaucoup de paroles très touchantes sur le sujet de notre bienheureux Père; mais avec une contenance et un maintien si plein d'ardeur, que chacun jugea avec raison qu'il avoit reçu quelque faveur singulière de Dieu par l'entremise de notre bienheureux Père. Il demeura céans le reste de la journée, officiant de rechef à vêpres qui furent chantées comme la veille. Ensuite M. de Noyon (François de Clermont-Tonnerre) prêcha. Après, se fit la benédiction du Saint-Sacrement, où la musique fit des merveilles, comme elle a fait pour tout le reste. Nous eûmes des messes à cinq autels, depuis les quatre heures du matin jusqu'à midi sans discontinuer. Il ne se peut dire les obligations que nous avons à Messieurs de Saint-Sulpice, qui nous ont fait paroître des bontés sans pareilles, ayant pris la peine, trois jours durant, d'ajuster notre église et d'y apporter tout l'ordre qui s'y est observé, les uns se tenant devant le Saint-Sacrement, et les autres à servir à l'autel. L'on ne peut pas mieux officier qu'eux ni plus dévotement; ce qui imprimoit le respect et la dévotion par leur maintien humble et doux. La plupart de nos maisons ont bien ouï parler de la vertu de ces Messieurs et du fruit qu'ils font partout où ils sont employés; cependant, ils nous ont fait paroître une extrême joie de nous avoir secourues dans notre besoin, s'estimant honorés de ce que nous les avons choisis pour célébrer la fête de notre bienheureux Père, dont ils se nomment les petits-fils, M. Olier, leur Père, l'étant de ce bienheureux, à qui tout le monde porte une vénération particulière. » (Archives départementales de la Gironde; série H, *Visitation.*)

(1) Guillaume Leboux, né près Saumur, le 13 juin 1621, membre de la congrégation de l'Oratoire, prédicateur à la Cour en 1657, nommé évêque d'Acqs le 5 octobre 1658, sacré le 4 avril 1660, désigné pour l'évêché de Mâcon en 1665, transféré à Périgueux le 15 décembre 1666, mort le 4 août 1693.

chaire fut remplie par un religieux de l'ordre des Minimes et par un révérend père Jésuite. Le Minime, tout fébricitant qu'il étoit, ne laissa pas d'accepter cet emploi, à cause du zèle et de l'amour qu'il avoit pour la gloire de notre grand saint, qu'il supplia de le vouloir guérir. Sa confiance ne fut pas trompée, car étant monté en chaire avec la fièvre, il n'eut pas fini son sermon, qu'elle le quitta et qu'il fut parfaitement guéri. Les vicaires généraux chantèrent la haute messe, à laquelle se trouva le clergé de la cathédrale. Le premier jurat de la ville présenta le bref du Pape, et la lecture en fut faite en latin et en français par le secrétaire de l'Archevêché. Les sœurs chantèrent le grand office sur le plain-chant de l'Église, aidées de quatre chœurs de musique. Toutes les cloches de la ville sonnèrent, et l'artillerie y répondit avec les tambours, en signe de réjouissance, et pour marquer la vénération qu'on avoit pour ce Bienheureux. Le concours du peuple fut extraordinaire, et plusieurs âmes dévotes à notre saint fondateur reçurent des grâces miraculeuses. Depuis ce jour, avec la permission de nos supérieurs, un autel fut érigé dans notre église en l'honneur du Bienheureux. »

Cinq ans après, eurent lieu les solennités de la canonisation, qui furent encore plus éclatantes et plus pompeuses.

II

Nous possédons de ces fêtes un récit imprimé dont voici le titre : *La canonization de S. François de Sales, Evesque et prince de Geneve, solemnisée dans le Monastère des Dames religieuses de la Visitation Sainte-Marie de la ville de Bourdeaux* (1).

Le volume est de format in-16, tiré en demi, ou plutôt en quart de feuille, chacune n'ayant que huit pages. L'ouvrage entier en a cinquante-quatre, y compris le frontispice qui occupe le premier feuillet. Selon l'usage alors suivi en typographie, les textes d'Écriture Sainte sont imprimés en marge.

(1) A Bourdeaux, par G. De La Court, imprimeur ordinaire du Roy, de Monseigneur l'Archevesque et de l'Université; M.DC.LXVII.

Ce *livret* fut-il mis dans le commerce ou seulement imprimé pour l'usage exclusif des monastères de la Visitation auxquels il fut envoyé par celui de Bordeaux ? J'incline beaucoup à croire qu'on en débita des exemplaires dans le public, car je ne vois pas pour quelle autre raison on eût, dans cette circonstance, délaissé le format in-4° adopté par les Visitandines, notamment par celles de Bordeaux, pour leurs lettres circulaires, sans excepter même celle qui accompagnait l'opuscule dont nous parlons (1).

Mais l'auteur de ce récit, quel est-il ? — Une visitandine, direz-vous. — Eh bien, non. — Qui donc alors ? — Comme il ne s'agit pas ici de « la chose la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus triomphante, la plus étourdissante, la plus inouïe, la plus singulière, la plus extraordinaire, la plus incroyable, la plus éclatante, la plus digne d'envie (2) », etc., je n'imiterai pas Mme de Sévigné annonçant à M. de Coulanges la nouvelle, ou plutôt le bruit du prochain mariage du duc de Lauzun avec Mademoiselle, « la grande Mademoiselle, Mademoiselle fille de feu Monsieur », Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Aussi, je ne vous le donnerai à deviner ni « en trois », ni « en quatre », ni « en dix », ni « en cent ». Je n'attendrai pas davantage que vous ayez « jeté votre langue aux chiens » : en un mot, je ne tiendrai pas votre esprit en suspens, et ne le ferai pas languir dans une pénible attente. Je vous dirai donc sans délai, sans retard, sans ambages, sans détour, sans circonlocution, simplement et en toutes lettres : « L'auteur anonyme de cette narration qui va vous édifier, c'est — vous entendez bien, — c'est un homme qui vous est très connu, c'est un prêtre, c'est un chanoine, c'est un théologal, c'est l'auteur de *l'Église métropolitaine Sainct-André*, dont la seconde édition, « *illustrée* », est justement appréciée par les érudits bordelais ; cet auteur

(1) Tout le monde peut s'en assurer en demandant à la Bibliothèque Nationale le tome XXV du recueil des *Lettres circulaires des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*; Ld 173, n° 2.

(2) Mme de Sévigné, *Lettre du lundi 15 décembre 1670*.

enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, c'est, — vous l'aviez bien deviné, — c'est Hiérôme Lopès! »

Vous en voulez la preuve ? Elle est aussi facile à donner qu'elle est péremptoire.

Dans la circulaire dont nous parlions tout à l'heure et qui est datée du 3 décembre 1667, la Mère Chambon, alors supérieure du monastère de Bordeaux (1), débute ainsi : — « C'est, par la grâce de Notre-Seigneur, avec une bénédiction consolante que nous avons célébré la grande et solennelle fête de la canonisation de notre saint Père et fondateur, ainsi que votre charité verra dans cette relation, à l'auteur de laquelle nous devons autant de justes respects pour sa doctrine et pour son mérite, que d'affectueuses reconnaissances pour les obligeants services qu'il nous a rendus dans cette occasion. Il a été le *premier* panégyriste de notre grand saint dans cette octave, laquelle il a voulu couronner par ce fidèle narré de tout ce qui s'y est passé de plus remarquable. » — La relation disant d'ailleurs que « le théologal du Chapitre fit *l'ouverture* des panégyriques », l'auteur était bien suffisamment désigné ; néanmoins, peut-être pour les monastères auxquels le nom du « théologal » était inconnu, la Mère Chambon écrit en marge de sa lettre ces autres paroles : « C'est M. Lopès, théologal de l'église métropolitaine de la ville, lequel, par son humilité, n'a pas voulu se nommer. »

Le doute n'est donc pas possible ; nous avons là du vrai Lopès, du Lopès authentique.

Mais, direz-vous, à part certains passages remplis de trop d'éloges à l'adresse des religieuses pour émaner de quelqu'une d'entre elles, si on considère la fidélité scrupuleuse avec laquelle sont décrits les moindres détails, surtout des décorations ; si l'on pèse la justesse et la propriété des termes employés pour les exprimer, partout dans cet opuscule on

(1) Aimée-Angélique Chambon, née à Vienne en Dauphiné, mourut à Bordeaux le 8 janvier 1696, âgée de soixante-quatorze ans, dont cinquante-neuf de profession. Elle gouverna dix-huit ans le monastère de Bordeaux. Voir sa notice dans *l'Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*; Annecy, 1867, t. I, p. 175-190.

croit reconnaître, on croit sentir la main délicate et pieusement minutieuse d'une visitandine. — Je ne le nie pas, et s'il faut tout dire, je vous confesserai ingénument que je soupçonne un peu le grave théologal, assez mal préparé à ce genre de description par ses études et son enseignement dans sa chaire de l'Université ou de la cathédrale Saint-André, je le soupçonne, dis-je, de s'être, dans cette circonstance, fait initier par la sœur sacristine ou toute autre, aux mystères et à la langue de la broderie, de la passementerie et autres arts décoratifs, langue et mystères assurément fort peu théologiques, bien que l'on y étudie également la *matière* et la *forme*.

Quoi qu'il en soit, voici enfin « ce petit écrit fort curieux » du célèbre théologal que j'annonçais, il y a près de dix ans, aux lecteurs de la *Revue Catholique de Bordeaux*, et dont je disais que, « à moins de connaître la pièce qui dévoile le nom de l'auteur, il est impossible, avec le livre seul, de savoir ou même de soupçonner qu'il est de Lopès (1) ». Avais-je et n'ai-je pas encore raison de dire que « personne jusqu'ici n'en a fait mention », et ne suis-je pas, quoique un peu tard peut-être au gré des curieux d'inédit, fidèle à la promesse que je faisais alors de « publier un jour cet intéressant et introuvable opuscule » ?

Cependant, afin de ne rien omettre d'important de tout ce qui se rapporte à notre sujet, avant de donner la parole au théologal, nous laisserons parler son archevêque, c'est-à-dire, nous reproduirons le mandement par lequel Henry de Béthune ordonna une procession en l'honneur de la canonisation de saint François de Sales, et fixa l'époque de l'octave solennelle qui devait être célébrée dans l'église de la Visitation Sainte-Marie de Bordeaux (2).

(1) *Revue catholique de Bordeaux*, numéro du 1er avril 1882, p. 219.

(2) Le successeur d'Henry de Béthune, Mgr d'Anglure de Bourlemont, étant allé peu de jours après son arrivée à Bordeaux, le 25 août 1681, bénir le bâtiment du monastère de la Visitation commencé en 1679, il dit aux religieuses « qu'il avait été *diacre* à Rome à la canonisation de saint François de Sales ». Avant d'être archevêque de Bordeaux, le prélat avait été

HENRY par la misericorde de Dieu, &c.

Toutes les œuures de Dieu sont merueilleuses; c'est pourquoy le Prophete a raison de s'escrier : *Quam mirabilis Deus in sanctis suis!* Sa Puissance infinie a pareu en la creation des esprits angeliques, les ayant doüez d'vne force singuliere; mais elle paroist dauantage en formant vn sainct d'vne matiere fragile, laquelle resiste neantmoins au demon, mesprise le monde, & triomphe de la chair, parce qu'estant enrichie des biens spirituels, ils la portent & l'esleuent aux œuures d'honneur & de saincteté, au lieu que les richesses de la vanité portent tous les hommes aux immondices & à la volupté. Il paroist bien en cela que la bonté diuine est admirable dans ce grand S. François de Sales, Euesque de Geneve, l'ayant faict dès son enfance, les delices du Seigneur, vn Pontife imitateur du Souuerain, vn Prelat ressemblant en pureté aux Anges, qui par sa douceur gaignoit les cœurs des pecheurs, & estoit comme vn pere veritable des reconciliations. Nous voyons en sa personne vn pasteur dépoüillé, & aneanti pour soy-mesme, & tout pour son prochain. Ce grand Sainct auoit dans son fonds vne source d'eau viue, dont il se desalteroit soy-mesme & en arrousait le champ de l'Eglise, & estoit tellement abreuué des eaux douces & ardentes dans les sources diuines, que les graces et benedictions du Ciel n'ont jamais esté en luy sans effect. Aussy apres auoir merité la couronne par ses trauaux, il a esté rendeu participant de la gloire dans le Ciel. C'est pourquoy comme il a pleu à Dieu de faire paroistre & manifester à son Eglise les graces & vertus qu'il a versées en ce grand Sainct, aussi est-ce à nous d'en auoir la reconnoissance, & d'en rendre l'action de graces à la Diuine bonté. A CES CAVSES, Nous, ayant veu la Bulle de nostre Sainct Pere le Pape Alexandre VII, d'heureuse memoire, donnée à Rome le 19 d'auril 1665, l'an onziesme de son Pontificat, portant la Canonization de S. François de Sales, Euesque de Geneve; ensuyuant les intentions de Sa Saincteté, ET DE L'ADVIS de nos Chers & Venerables Confreres les Doyen, Chanoines & Chapitre de nostre Eglise Metropolitaine S. André, AVONS Indit

vingt-deux ans à Rome en qualité d'Auditeur de rote pour la France. Ajoutons que, pour aider à payer les frais de cette solennité, les Visitandines de Bordeaux s'imposèrent une somme de 4,000 livres.

& Ordonné, Indisons & Ordonnons vne Procession Generale de tout le Clergé, tant Seculier que Regulier de la presente Ville, qui a accoustumé de se trouuer en telles & semblables Actions; laquelle, apres que Nous aurons celebré la Messe pontificalement à l'honneur de S. François de Sales, & beny les Estendards sur lesquels son Image est representée, partira auec Nous de Nostredite Eglise le Dimanche quatriesme du mois de septembre prochain; en laquelle on fera le mesme tour qu'à la Feste de l'Assomption de Nostre Dame pour le Vœu du Roy, & ladite Procession se terminera dans Nostredite Eglise, où se chantera le *Te Deum* en action de graces de la Canonization du Sainct, & l'*Exaudiat* pour le Roy en reconnoissance de ce que Sa Majesté a principalement procuré ladite Canonization. MANDONS à cest effect aux RR. Curés & Superieurs des Maisons Religieuses, de se trouuer ledit iour processionnellement dans Nostredite Eglise Sainct André à huict heures du matin precisement, pour y assister tous en vnité de cœur. EXHORTONS & admonestons le deuot Peuple de ceste Ville & Dioceze de s'y rendre & Nous y accompagner auec vn esprit reconnoissant de tant de merueilles & miracles que Dieu a operés & opere tous les iours en la personne de ce grand Sainct, esperant prouocquer les faueurs du Ciel par ses intercessions à repandre ses graces & benedictions sur la sacrée personne de nostre Sainct Pere le Pape, sur celle de nostre Roy Très Chrestien, & sur ses iustes armes. SI ORDONNONS que dans toutes les Eglises de la presente Ville les Messes se diront ledict iour de Dimanche en l'honneur de Sainct François de Sales; ORDONNONS, en outre, que le Sainct Sacrement sera exposé ledit iour de Dimanche, dans l'Eglise des Filles de la Visitation, à la premiere Messe, & pendant toute l'Octaue de la Canonization, où le Chapitre de Nostre Eglise desire se rendre l'apresdisnée dudit iour processionnellement, accompagné des Religieux Minimes qui porteront l'vn des estendards qui sera laissé dans ladicte Eglise de la Visitation, pour y officier à Vespres, apres lesquelles se fera la Predication, & ensuite se donnera la Benediction du Sainct Sacrement: comme aussy faisons sçauoir que, le iour de l'Octaue, nous celebrerons la Messe pontificalement dans ladicte Eglise de la Visitation, à laquelle le Chapitre de Nostre Eglise assistera; les Vespres y seront chantées, & ensuite Nous y ferons la Predication, & la closture de ceste solemnité se terminera par la Benediction du S. Sacrement. Donné à

Bourdeaux, dans Nostre Palais Archiepiscopal, le vingt-septiesme d'aoust mil six cens soixante-sept. *Signé* en l'Original

HENRY ARCH. DE BOVRDEAVX.

Par Commandement de Monseigneur,
MONTASSIER, Secretaire.

Bien que l'église de la Visitation et non la cathédrale Saint-André eût été désignée pour être le centre des solennités « indites » par l'archevêque, cette fois le Chapitre métropolitain ne protesta pas ; sans se permettre aucune remontrance, il assista en corps et « au plus grand nombre possible », à tous les offices auxquels il avait été régulièrement convoqué. Il fit plus encore : il accéda volontiers au désir des religieuses d'avoir la *musique* de la cathédrale, et il leur prêta de fort bonne grâce « les lampes et autres ornements nécessaires pour garnir et orner leur église (1) » ; en un mot, il n'omit rien de tout ce qui était en son pouvoir pour contribuer de sa part à la splendeur, à la pompe, à la magnificence des cérémonies (2).

Quels en furent les préparatifs, quelles les diverses circonstances, c'est ce que le chanoine Lopès va maintenant décrire et raconter.

(A suivre.) ANT. DE LANTENAY.

(1) Archives départementales de la Gironde ; *Actes capitulaires de Saint-André*, 1er septembre 1667.

(2) Aussi la Mère Chambon n'a-t-elle garde d'oublier le Chapitre Saint-André parmi ceux auxquels le monastère doit de la reconnaissance. « Je ne puis, dit-elle, taire les obligations que nous avons à Messieurs du Chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de cette ville, qui ont fait les honneurs de notre fête de la plus belle façon qui se pouvoit souhaiter, non seulement en nous prêtant tout ce dont nous avons eu besoin de leur argenterie et beaux ornements, mais encore pour la célébration des divins offices dans notre église, dont ils se sont acquittés, tant le jour de la fête que celui de l'octave, et, tous les autres jours, quelque particulier de cet illustre corps, avec tout l'éclat et la dévotion qu'il est possible de voir en des personnes de leur dignité. » (*Lettre citée.*)

MONOGRAPHIES PAROISSIALES

CASTILLON-DE-CASTETS (1)

La commune de Castillon-de-Castets, située dans le département de la Gironde, arrondissement de Bazas et canton d'Auros, s'étend, à l'extrémité nord-est de cet arrondissement, sur les coteaux escarpés qui bordent la rive gauche de la Garonne en face de l'embouchure du Drot.

Elle est bornée, au nord, par un bras de la Bassanne, gros ruisseau qui la sépare de la commune de Barie; au nord-est, par la commune de Bassanne; à l'est, par celle de Pontdaurat (2); au sud, par celle de Savignac; au sud-ouest et à l'ouest, par celle de Bieujac, et, enfin, au nord-ouest, par celle de Castets-en-Dorthe à laquelle a été annexée l'ancienne paroisse de Mazerac, qui touchait Castillon-de-Castets. Ces limites ne sont pas exactement celles de la paroisse au XVII[e] siècle : Le 31 juillet 1646, M. Jean de Baritault fut mis en possession de la justice de Castillon dont les confrontations sont indiquées de cette façon : du levant au fleuve (*sic*) de Bassanne, au moulin de Pommiers et à celui de Montaras; du midi, au bois de La Hite, et seigneuries de Savignac et d'Auros; du couchant, à la vicomté de Castets-en-Dorthe, le ruisseau de la Tampine entre deux; et, du nord, aux juridictions de Barie et de Bassanne, ledit fleuve de Bassanne entre deux.

Avant 1789, la paroisse de Saint-Pierre de Castillon-de-Castets était dans la juridiction de La Réole, et, pendant la République, dans le district de cette ville; au spirituel, elle appartenait à l'archiprêtré de Cuilleron, diocèse de Bazas.

Divers seigneurs, entre autres ceux d'Aillas, d'Auros, de Castets-

(1) Toutes les fois qu'un fait historique ne sera pas renvoyé à sa source, c'est qu'il aura été puisé dans les archives du château du Carpia, appartenant à M. Hippolyte de Baritault.

(2) J'ecris Pontdaurat et non Pondaurat, qui est l'orthographe officielle, parce que les vieux titres portent Pontdaurat, quelquefois en deux mots, que le nom latin est Ponte Deaurato, et le nom gascon Pount Daurat.

en-Dorthe, de Savignac et de Puybarban, l'abbé du Rivet et le commandeur de Pontdaurat, se partageaient les terres de cette paroisse, dont la plupart des arrière-fiefs étaient possédés par les seigneurs du Cau, de La Brette et du Carpia. Le curé de Castillon avait également une certaine quantité de terres dont il percevait les cens et les rentes. On le trouve, dans certains titres, qualifié de seigneur en partie de Castillon.

Les plus importantes des maisons nobles de cette paroisse étaient Le Cau, La Rouillac, La Brette et le Carpia. Cette dernière seule a conservé son ancienne importance.

Aucune d'elles ne peut passer pour une forteresse et ne paraît l'avoir jamais été. Cependant, si on en croit l'étymologie, il y aurait eu à Castillon un château fort (*Castellum*). Je ne le trouve nulle part dans le territoire de la paroisse; une seule localité porte le nom de Castera (1); sa situation sur le sommet du coteau qui borde la plaine est bien celle d'un fort, mais on n'y trouve ni fossés, ni motte, ni substructions anciennes. Suivant l'abbé O'Reilly (*Histoire de Bazas*, page 374), copié par M. E. Guillon (*les Châteaux historiques et vinicoles de la Gironde*, tome I), « le château de Castillon appar- » tenait à la maison de Foix; Amanieu de Foix, évêque de Bazas » en 1561, y mourut ». Il n'y a jamais eu de château de Castillon à Castillon-de-Castets, et la maison de Foix n'a jamais possédé cette seigneurie. Elle avait celle de Castillon-sur-Dordogne, et c'est dans ce château que dut mourir l'évêque de Bazas.

Les plus anciens titres conservés dans les archives du Carpia ne remontent pas plus haut que le milieu du XV^e^ siècle. Et il est assez difficile de rencontrer, sur cette petite paroisse, des renseignements

(1) L'abbé et les moines du Rivet étaient seigneurs de la plus grande partie des terres du Castera. En 1579 et 1582, plusieurs reconnaissances de terres situées au Castera, passées en faveur de Jean de Fabas, donnent à penser que ce fougueux religionnaire avait confisqué, à son profit, les biens de l'abbaye voisine; chose d'autant plus probable qu'il fut plusieurs fois accusé d'avoir usurpé les terres de ses voisins et qu'il ne les conserva en partie que parce qu'on craignait les effets de son ressentiment. On peut voir, à ce sujet, dans les archives du Carpia, un curieux mémoire imprimé vers 1760, et présenté par le sieur André Dubourg, au nom et comme syndic de la communauté des habitants et fonciers de la terre et juridiction de Castets-en-Dorthe, à Mgr le procureur général du roi en la Cour des Aydes de Guienne, contre le marquis de Montferrand, seigneur de ladite terre.

antérieurs à cette époque ; cependant on trouve dans le catalogue des Rôles gascons que, le 12 octobre 1357, les paroisses de la juridiction de La Réole furent forcées de contribuer aux fortifications de cette ville ; quoique Castillon ne soit pas nommé, il est plus que probable que ses habitants n'échapèrent pas à l'imposition.

Nous avons vu plus haut que Castillon faisait partie de la juridiction de La Réole. Par suite de l'édit du mois de mars 1619 et de l'arrêt du Conseil donné en conséquence, pour la vente et revente du domaine du royaume, il fut procédé à la vente par adjudication « des justices et domaines des paroisses de Saint-Michel de la ville » et château de La Réole, de celles de Montagoudin, Montgause (1), » Saint-André-du-Garn, Bourdelles, Loupiac, Blaignac, Pontdaurat, » Saint-Martin-de-Castillon (2), Saint-Supéry (3), Sainte-Péron- » nelle (4), Casseuil-sur-Garonne, Les Essaintes, Saint-Aignan (5), » Bagas, Camiran, Saint-Sève, Loubains, Saint-Hillaire, les hamaux » de Bordes et de Rambauld (6), dépendant de la prévôté de La » Réole ». L'acquisition en fut faite le 22 mai 1645, par Mr Me Jean-Baptiste-Gaston de Commenge, sieur de Fléac et de Saint-Fort, lieutenant des gardes du corps de la reine, avec faculté de rachat perpétuel, moyennant la somme de 7990 livres 8 sols ; savoir : 7264 livres pour le principal, et 726 livres 8 sols pour les deux sols par livre. Le 26 juillet 1646, Mr Me César de Mérignac, sieur de Saint-Méard, conseiller d'Etat et fondé de procuration de M. de Commenge, fit cession des domaines de Castillon, appartenant au roi, à Mr Me Jean de Baritault, conseiller et avocat général en la cour des Aides, pour la somme de 1500 livres. Il était convenu que, si le roi venait à racheter ce domaine, cette somme serait remboursée à M. de Baritault. Le 31 juillet, René Bertrand, conseiller du roi, magistrat présidial en la sénéchaussée et siège de Bazadois, fut chargé de mettre M. de Baritault en possession de la justice

(1) Actuellement Montgauzy ; je copie textuellement l'orthographe du titre que j'ai sous les yeux.

(2) Il est probable qu'il y a erreur pour le vocable.

(3) Saint-Exupéry.

(4) Sainte-Pétronille réunie maintenant à Gironde.

(5) Réunie maintenant à La Réole.

(6) Située dans la paroisse de Fossés-Baleyssac.

royale de Castillon. Voici comment eut lieu la cérémonie : René Bertrand prit l'acquéreur par la main, l'introduisit dans l'église, lui fit prendre de l'eau bénite, le conduisit dans un banc du côté droit du grand autel, à la place la plus éminente et la plus honorable ; puis il déclara, en présence des témoins, qu'il le mettait en possession de la justice de toute la paroisse dont il désigna les confrontations (1).

ÉGLISE. — En archéologie, on appelle monument tout ce qui transmet à la postérité le souvenir du passage des hommes : un silex travaillé et une statue, un os gravé et un camée, une pierre taillée et un château, une brique et une cathédrale, sont, au même titre, des monuments. Ils sont plus ou moins intéressants, mais tous rappellent la main de l'homme, tous doivent entrer en ligne de compte dans l'histoire de l'humanité.

Dans certaines localités de la paroisse de Castillon, on trouve, comme partout, des haches polies et des silex taillés pendant les siècles antéhistoriques.

M. Eugène Pauly, maire de la commune, découvrit, en 1856, en faisant défricher un champ qui lui appartenait, situé au lieu du Puet, entre sa maison et le château du Carpia, les fondations en moellons d'une maison romaine. Ces murs étaient recouverts de $0^{m},50$ de terre; la profondeur des fondations était de $1^{m},25$ environ; elles avaient $0^{m},85$ d'épaisseur au sommet, et $1^{m},30$ à la base; les murs formant cloison entre les chambres n'avaient que $0^{m},60$ d'épaisseur. Ce qui restait des constructions se composait de deux murs parallèles dirigés nord-sud, éloignés l'un de l'autre de 10 mètres environ, et reliés, au sud, par un autre mur à angles droits; à 3 mètres au nord de dernier, un mur qui lui était parallèle faisait une cloison formant une longue chambre qui avait été divisée en deux parties inégales par une autre cloison allant de l'un à l'autre de ces deux murs. La chambre de l'ouest avait 5 mètres de long sur 3 mètres de large ; l'autre, la même largeur sur $3^{m},40$ de long. Une chambre de même largeur mais d'une longueur indéterminée (tout le côté nord était détruit), était située à l'ouest. Une chambre carrée de 6 mètres de côté bordait le côté oriental. On communiquait des

(1) Voir plus haut ces confrontations.

unes dans les autres par des portes très étroites. Le sol était formé par des carreaux qui avaient $0^{m},60$ en carré et $0^{m},05$ d'épaisseur.

On trouve des briques à rebord dans d'autres parties de la paroisse.

En cherchant bien, on rencontrerait, sans doute, quelques restes du passage des Barbares, des Sarrasins et des Mérovingiens. C'est peut-être ceux-ci qui avaient enterré les sept cadavres qui ont été exhumés à peu de distance au nord de Rouillac; les renseignements qu'on m'a fournis sont si incomplets que je ne peux que signaler cette découverte.

L'église, que les habitants, hélas! ne peuvent montrer avec orgueil, se compose d'une seule nef terminée à l'orient par une abside semi-circulaire (1). Une chapelle, au nord, dédiée à la Sainte Vierge, a été bâtie au XVII^e^ siècle. La sacristie s'appuie contre le mur oriental de cette chapelle et le chœur de l'église. Les murs de la nef sont bâtis en moellons et les contreforts plats qui les soutiennent, en pierre de taille. On a également bâti l'abside en très bonnes pierres bien appareillées. La façade, avec contreforts plats, jadis romane comme le reste de l'édifice, est surmontée d'un pignon qui a dû être élevé au XVI^e^ siècle. Il est garni de hourds qui forment une cage pour le carillonneur. Ils ont dû servir autrefois pour protéger

(1) Cette notice a été écrite en 1869. Depuis, l'église a été réparée et agrandie par Léon Drouyn, architecte. Une note obligeamment communiquée par M. l'abbé Marquizeau, curé de la paroisse, nous donne à ce sujet les renseignements suivants : « En 1881-1882, le mur du côté sud de l'église fut reconstruit, une partie du mur du côté nord fut démolie; on y a élevé un arc en plein cintre, en prévision de la reconstruction de la chapelle, la seule que nous possédions. On a creusé dans ce mur une grande fenêtre, comme on l'avait ménagée dans le mur sud. Toute la charpente de la toiture est neuve; elle est restée apparente à l'intérieur. Elle repose sur un entablement orné de modillons. L'ancienne construction n'en avait aucun. Dans le sanctuaire, on a élargi les fenêtres; le sol du sanctuaire et celui de la nef ont été carrelés de nouveau. Une sainte table a été faite en fer forgé, d'après le dessin de M. Léon Drouyn. Trois vitraux ont été posés dans le sanctuaire, deux autres l'ont été dans la nef. En 1886, on a refait la toiture et la charpente du sanctuaire, et on y a construit un entablement orné. En 1891, nous devons à la générosité de M. le comte de Baritault une seconde chapelle et une nouvelle sacristie attenante à cette chapelle. Cette chapelle et cette sacristie n'existaient pas dans le plan de l'ancienne église. Un grand vitrail, une élégante rosace, un charmant petit autel en pierre, orment e embellissent cette chapelle. » *N. D. L. R.*

la porte d'entrée qui, au XIV^e^ siècle, a remplacé la porte romane. Ce petit appendice, encore assez commun dans les églises de cette contrée, donne au clocher un aspect original et pittoresque.

Le sommet des murs de toute l'église a été abattu, très probablement pendant les guerres de religion, de sorte qu'on ne peut voir comment elle était couronnée. Les fenêtres, presque toutes agrandies, étaient fort étroites; leur cintre s'ouvrait dans une seule pierre.

La nef est lambrissée, le chœur est voûté en berceau ogival, et l'abside en cul-de-four. Les arcs en plein cintre du chœur retombent sur des colonnes dont les chapiteaux sont de la plus grande barbarie. Le pavé de l'église est en contre-bas de celui du cimetière; cependant il a été, sans aucun doute, exhaussé lorsque, au XIV^e^ siècle, on a refait la porte.

Le cimetière entoure l'église et je n'ai jamais entendu dire que le bourg de Castillon fût plus malsain que ceux dont le cimetière est placé au milieu des champs. Je le déclare hautement, je trouve antireligieux, antipoétique et presque antimoral cet usage moderne, né de la Révolution, de reléguer loin, bien loin de l'église, la demeure des morts. Le champ du repos est une clôture naturelle autour du lieu de la prière, qui se trouve de cette façon éloigné de tout bruit profane. Nous prions mieux et plus souvent pour ceux que Dieu nous a enlevés, lorsque nous rencontrons leur tombe en allant prier pour nous-mêmes. Nous ne pouvons manquer de devenir meilleurs lorsque nous avons toujours sous les yeux le monticule qui recouvre la cendre de ceux que nous avons aimés. Les villes mêmes seraient, à mon avis, plus saines et plus belles si les églises, au lieu d'être placées sur la voie publique, étaient entourées de vastes cimetières bien ombragés. Je déplore les jardinets garnis de bancs autour de la maison de Dieu.

Nous avons vu plus haut que les curés de Castillon percevaient des rentes sur certaines terres situées dans cette paroisse; et c'est messire Jehan de Monench, curé, qui passe le plus ancien bail que possèdent les archives du Carpia. Le 29 juin 1467, il donne à fief nouveau, à Jeannet du Noguès (1), paroissien de Castillon, entre

(1) Ce nom, qui revient très souvent, est écrit du Noguès, du Nogué, du Noguey, du Nouguey, etc.

autres, le tènement de Navarre au bout de la Place de Boldeys, « au cap de la Plassa de Boldeys », qui confronte, par un bout, à la propriété de Muyssadan et à celle du commandeur de Pontdaurat. Le 25 octobre de l'année suivante, cette terre de Muyssadan fut baillée à fief, au même Jeannet du Noguès, par noble Jean de Granhos (Grignols), seigneur de Granhos, capitaine d'Aillas, procureur et commissaire de très puissant et très redoutable seigneur, prince, Mgr d'Albret; cet acte nous apprend, en outre, que, près de la propriété des gens de Boldeys, se trouvait une terre dont les rentes servaient au luminaire de l'église, « cum se » confronten, per la un cap, ab l'afar de la luminari de Sent-Pey-de- » Castilhon... » Il est probable qu'il y avait une confrérie du luminaire, puisqu'on trouve que, le 4 juin 1523, Bernadot de La Fargue et Peyrot de Monts, gardes du luminaire, donnent à fief nouveau une pièce de terre avec verger et jardin, sise dans la paroisse de Castillon.

Un autre curé de cette paroisse, Bertrand de Pomède, donne à fief nouveau, le 13 décembre 1478, à ce même Jeannet du Noguès, dix-huit journaux de terre situés dans sa paroisse au lieu de La Baluteyre. Cet acte et une foule d'autres semblables, passés à diverses époques, donnent la preuve que les revenus de l'église étaient assez considérables et que de la cure mouvaient une assez grande quantité de maisons, de jardins, de terres, de vignes et de bois pour que les curés, comme je l'ai dit plus haut, se qualifiassent, dans certaines occasions, seigneurs en partie de Castillon. L'église avait aussi divers revenus d'une autre nature.

(A suivre.) Léo DROUYN.

UN FABULISTE BORDELAIS

On ignore souvent ses propres richesses. Tout le monde à Bordeaux sait fort bien qu'il y a eu en France un grand fabuliste, qui avait nom Lafontaine; tout le monde a lu ou entendu lire, au moins sur les bancs de l'école, quelque chose

de Florian. On n'est pas sans savoir que l'antiquité a pu avec raison se montrer fière des apologues d'un Esope ou d'un Phèdre; mais un fabuliste aux bords de la Garonne, qui le connaît, ou, si par hasard on l'a connu, qui se souvient encore de lui ?

J'avoue, pour ma part, que je n'ignorais pas absolument son nom ; et cependant quand le recueil de ses fables m'est venu, je ne sais comment, sous la main, il y a quelques jours, ç'a été une révélation pour moi. Peut-être ce ne sera pas une révélation pour d'autres et va-t-on trouver que je tombe dans la naïveté du bon Lafontaine qui, au sortir d'une lecture de Baruch, laquelle, paraît-il, l'avait enthousiasmé, abordait tout le monde, en pleine rue, par ces mots : Avez-vous lu Baruch ?

Quoi qu'il en soit, ceux qui connaissent déjà notre fabuliste me sauront gré assurément de leur procurer l'occasion de raviver leurs souvenirs; ceux qui ne le connaissent pas me sauront gré plus encore de le leur présenter.

De l'homme privé, du prêtre, car il était prêtre et curé, je ne sais guère que ce que chacun sait : qu'il était fort original, très pieux et charitable à l'excès. On raconte qu'il abandonna son presbytère pour y loger les Religieuses et leur école; les journaux chez lui tenaient lieu de linge de table, et, quand il n'avait plus de soutane, il s'en allait tranquillement en chercher une dans le vestiaire de son archevêque; fort intelligent, du reste, il serait arrivé haut, s'il avait eu le moindre grain d'ambition. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

A ces traits, pas un prêtre du diocèse qui n'ait reconnu l'ancien curé de Pellegrue, le vénérable M. Lange.

L'opuscule que j'ai sous les yeux a pour titre : *Fables et Paraboles*; il a été imprimé et édité à Limoges par F. F. Ardant frères. La page portant l'année a disparu.

Le texte est compact, le papier commun; il est clair qu'on a couru au bon marché. Le tout, y compris le titre et la table des matières, fait juste 36 pages in-18.

Mais ce n'est pas des conditions matérielles de la brochure que je veux parler, c'est de l'œuvre elle-même du poète.

Son recueil comprend cinquante-huit poésies : ce sont, comme le titre l'indique, des fables en la forme ordinaire, avec des paraboles. Il y a même une poésie sur l'Immortalité, enfin un dialogue sur Dieu et la Trinité, qui est un petit chef-d'œuvre de concision et de précision.

Dans notre fabuliste, la pensée chrétienne se détache toujours; et si le style n'égale pas, tout en l'imitant, celui de Lafontaine, la morale est plus digne et vient, on le sent, d'une source plus haute. Cette morale, essentiellement évangélique, éclate surtout dans les paraboles. — Voici d'abord quelques fables.

LA MARE ET LE RUISSEAU

La mare, un jour, dit au ruisseau :
« Où cours-tu donc ? » — « Je vais à la rivière,
Lui porter ce filet d'eau. »
— « Pauvre insensé! ton erreur est grossière.
Et pourquoi t'épuiser ? Enfant, écoute-moi :
Dans notre siècle, il faut d'abord penser à soi. »
Cette morale est commode.
On dit même aujourd'hui qu'elle est assez de mode.
La mare sur ce point parlait éloquemment.
De l'égoïsme vrai symbole,
Elle prêchait d'exemple autant que de parole,
Et conservait ses eaux très amoureusement.
Le ruisseau faisait le contraire :
A la prairie, à la plante, à la fleur,
Par son onde il donnait la fraîcheur salutaire.
Faire du bien, n'est-ce pas le bonheur ?
La fortune autrement n'est qu'un triste avantage.
Cette mare avait tort, et le ruisseau fut sage.
N'allons pas nous étendre, et revenons au fait.
L'été vint ; le soleil de sa chaleur féconde
A tout ce qui respire octroya le bienfait,
Et darda ses rayons sur cette mare immonde.
Elle, couvant ses eaux, enfanta tout d'abord
Des reptiles sans nombre, au corps noir et jaunâtre ;
Et de son sein fangeux, couvert d'une eau verdâtre,
Elle exhalait le poison et la mort.

La peste s'ensuivit dans toute la contrée.
Heureusement un vent souffla du nord,
Et la mare expira dans sa fange exécrée.
Mais que devint le ruisseau bienfaisant ?
Qui vint à son secours dans ce péril pressant ?
Il eut un abri tutélaire
Sous le feuillage épais du chêne au tronc noueux,
Dont il baignait la souche séculaire.
Le soleil, le voyant, en devint amoureux ;
Et les petits oiseaux, sur sa rive ombragée,
Venaient pour boire à petite gorgée ;
Près de son bord chantait le pâtre du hameau ;
La rivière à la mer portait son courant d'eau
Qui, devenu vapeur légère,
Retournait en nuage à la source, sa mère.
Chacun recueillera ce qu'il aura semé :
Faites du bien, et vous serez aimé.

LA MOUCHE

Depuis quatre mille ans les mondes, dans l'espace,
Gravitaient sans encombre et sans déraillement ;
Une mouche disait : « Mais rien n'est à sa place ;
Le soleil paresseux marche trop lentement.
A quoi songe la Providence,
Avec si peu de prévoyance ?
A moi, je le vois bien, incombe ce souci. »
La pécore aussitôt va, vient, fait l'empressée,
Vole, bourdonne, et cherche en sa pensée
Comment elle pourra réformer tout ceci.
Puis elle alla se prendre au fil d'une araignée
Avant la fin de la journée.

LE LION, LE CROCODILE ET LE VOYAGEUR

Par le roi des forêts en quête d'une proie,
Un voyageur fut rencontré.
Cette rencontre était-elle à son gré ?
J'en doute. Une féroce joie

En sourds rugissements s'exhalait des poumons
De l'animal à la dent meurtrière.
L'homme fuit; le lion agitant sa crinière,
Le poursuit à travers une touffe de joncs
Semés au bord d'une rivière.
Dans un autre péril notre homme s'en vint choir :
Un crocodile énorme ouvrant sa large gueule
Pour le broyer comme un grain sous la meule,
A ses yeux effarés se laisse apercevoir...
D'autre part, le lion était à sa poursuite.
Où fuir ? Notre homme, à demi mort
De peur, crut qu'il allait descendre au sombre bord.
Mais admirez la suite :
Les deux monstres soudain se livrent un combat
Dont l'inespéré résultat
Est que tous deux tombent sans vie,
Et chez Pluton s'en vont de compagnie.
Le voyageur au Ciel offrit ses vœux.
C'est ainsi que la Providence
Sauve quelquefois l'innocence,
En laissant les méchants se dévorer entre eux.

L'ANE ET LES AILES DU MOULIN

Sur le sentier qui mène à la Machine
Où le grain passe à l'état de farine,
Fixant un jour les ailes du moulin,
Sans s'atteindre jamais, se poursuivant sans cesse,
L'âne disait : « Voilà qui confond ma sagesse;
A comprendre ceci je me fatigue en vain.
Eh bien ! après tout que m'importe ?
Mon maître avait sans doute une bonne raison
Pour attacher ces ailes de la sorte;
Et je dois l'écouter, que je comprenne ou non. »

Quand notre esprit trouve un mystère,
A l'exemple de ce grison,
Au lieu de discuter, sachons aussi nous taire.

Parmi les paraboles, j'en citerai trois, dans lesquelles le bon curé développe trois pensées qui furent bien le mobile de toutes ses actions :

1° *Souviens-toi qu'il faut mourir ; 2° Pour prêcher Jésus, le luxe est au moins fort inutile ; 3° Pour n'être pas jugé, ne juge pas ton frère.*

LE PÉNITENT DU PAPE

Un noble et dévot gentilhomme,
En pompeux équipage, un jour, s'en vint à Rome
Pour confesser certain péché
Au Très Saint-Père...
Le pape l'accueillit, et même fut touché
De son aveu sincère.
La difficulté commença
Au sujet de la pénitence
Qu'il fallait imposer pour telle et telle offense.
Le pénitent d'abord la refusa.
Il la trouvait un peu sévère :
« Considérez, dit-il, Saint-Père,
Qu'un homme de ma qualité
Ne peut guère être ainsi traité.
Les longues oraisons me fatiguent bien vite.
Et j'y suis toujours fort distrait;
Pour le jeûne j'ai peu d'attrait,
Ma santé veut que je l'évite;
Et, si du médecin j'écoute le conseil,
Je ne pourrai non plus me priver de sommeil;
Je ne puis supporter ni cilice, ni haire;
L'aumône, je la fais, mais quand je puis, Saint-Père. »
Le pape réfléchit, cherche un expédient
Qui convienne à son pénitent.
« Mon fils, pour toute pénitence,
Mettez à votre doigt cet anneau de saphir,
Où brille en lettres d'or cette simple sentence :
« *Souviens-toi qu'il faut mourir !* »
Une fois chaque jour, promettez de la lire,
Et Dieu sera content de votre repentir. »
Le pénitent tout joyeux se retire;
Mais l'adage mystérieux
A son esprit se présente sans cesse,
Et sur le faux brillant de la richesse
Et sur l'erreur de la mollesse,
A son insu, lui dessille les yeux.

« Il faut mourir ! se dit-il en lui même
Pourquoi tant ici-bas embellir mon séjour ?
Il faut mourir ! c'est un arrêt suprême :
Pourquoi flatter ce corps qui doit périr un jour ? »
La pénitence, alors, même la plus austère,
Lui parut facile et légère :
Et l'anneau d'or produisant son effet,
D'un pénitent douteux fit un chrétien parfait.

LE MISSIONNAIRE

A bord d'un navire en partance
Se trouvaient réunis des passagers nombreux :
Ce n'était pas, selon toute apparence,
Pour acquérir le royaume des cieux
Qu'ils voulaient de la mer affronter la furie.
Cependant, animé par un tout autre esprit,
L'un d'entre eux délaissait pour toujours l'Ibérie,
Pour aller conquérir des cœurs à Jésus-Christ.
C'était un saint missionnaire.
Ces hommes vont partout pour répandre ce feu
Qu'on appelle l'amour de Dieu.
La soif de l'or ne les tourmente guère.
Celui-ci n'avait pris nulle provision,
Encor qu'il s'embarquât pour le Céleste-Empire.
— « Père, lui dit l'intendant du navire,
Pour donner du crédit à votre mission,
Vous devriez, ce me semble, avoir de la prudence,
Et ne pas étaler une telle indigence.
Vous n'avez avec vous pas même un serviteur !
Et que pourront penser les peuples de l'Asie ?
Quelle idée auront-ils d'un tel prédicateur ?
Par la pompe et l'éclat l'âme est bien mieux saisie... »
L'apôtre, à ce discours, répondit simplement
Que pour prêcher Jésus et son saint Evangile,
Le luxe lui semblait au moins fort inutile :
Qu'on pouvait sur ce point se tromper aisément,
Et contredire ainsi la sagesse infinie ;
Que pour suivre son Maître il vivrait pauvrement
Et ne changerait rien à son genre de vie.

Il le fit, et sa pauvreté
Ne mit aucun obstacle au succès de son zèle.
Xavier était son nom. Comme un parfait modèle
D'un apôtre du Christ, cet apôtre est cité !

UN MOINE AU LIT DE LA MORT

Ne condamne jamais, ne juge pas ton frère.
Dans un antique monastère,
Un religieux peu fervent
Touchait à son heure dernière ;
Les autres moines du couvent,
Autour de lui recueillis en prière,
L'encourageaient à bien mourir.
Le pas est difficile, il faut en convenir.
Pourtant ce moribond était plein d'assurance ;
On eût dit que pour lui le ciel allait s'ouvrir,
Tant sur son front rayonnait l'espérance !
Sur quoi, le père abbé, lui faisant un sermon,
Dit : « Mon fils, redoutez la ruse du démon ;
Ne vous abusez point par trop de confiance ;
Sondez tous les replis de votre conscience. »
Il en eût dit plus long; mais la mort était là :
Et puis l'agonisant parla
De l'apparition d'un ange à forme humaine ;
Cet ange exprès du ciel était venu le voir
De la part du Seigneur, pour lui faire savoir
Que sa béatitude était chose certaine,
Et cela pour le fait de sa fidélité
A garder constamment la loi de charité,
Qui répète au chrétien, tant qu'il vit sur la terre :
« Pour n'être pas jugé, ne juge pas ton frère. »

Voici, maintenant, de beaux vers sur l'Immortalité :

L'IMMORTALITÉ

D'où vient l'homme ? Où va-t-il ? Si tout meurt à son tour,
A l'immortalité doit-il prétendre un jour ?
Ou l'espoir du chrétien exilé sur la terre,
La céleste patrie est-elle une chimère ?

Est-il vrai que la mort doive tout engloutir ?
Que l'homme du tombeau ne doive plus sortir ?
Pareille question peut sembler importune
Au mortel affamé des biens de la fortune,
Qui voudrait, peu touché du bonheur éternel,
Prendre pour lui la terre et renoncer au ciel ;
Mais le juste éprouvé, ferme dans la souffrance,
Dans un monde meilleur attend sa délivrance !
Pour l'immortalité Dieu nous créa d'abord ;
Le péché dans le monde introduisit la mort.
Alors, pour en briser le sceptre redoutable,
L'Homme-Dieu revêtit la forme du coupable ;
Il mourut sur la croix, et son sang répandu
Racheta de la mort le genre humain perdu.
A quoi bon, dites-vous, le rachat du Calvaire ?
L'inflexible trépas en est-il moins sévère ?
Dans la tombe, il est vrai, sommeilleront nos corps
Jusqu'au jour où l'archange éveillera les morts.
Ce jour-là, revêtus de leur forme première,
Et sortis du tombeau, rayonnants de lumière,
Suivant que leur mérite aura plus de grandeur,
Du céleste séjour ils verront la splendeur.

Vers la félicité nous soupirons sans cesse :
Tout ce qui nous séduit, honneur, plaisir, richesse,
Sur la terre d'exil, à notre pauvre cœur
N'a jamais pu donner la paix et le bonheur.
Seigneur, qui nous créas, pourquoi dans la nature
Ce long gémissement de toute créature ?
Tout nous dit ta bonté : le ciel, tu l'as promis,
Le ciel est la patrie où nous serons admis.
Toi-même sur nos fronts poseras la couronne ;
Nous bénirons ton nom, ton amour qui pardonne.
Soutiens notre faiblesse au milieu des combats !
Que, pour t'aimer au ciel, nous t'aimions ici-bas !
Pourquoi donc de la mort craindre la faux cruelle ?
C'est pour aller à Dieu que sa voix nous appelle.

Toi qui romps les liens de la mortalité,
Toi qui finis l'exil, salut, Éternité !

Quand l'horloge du temps dira la dernière heure,
Dans ton immensité nous verrons la demeure
Du Dieu qui nous aima d'un éternel amour !
Pourquoi craindre, ô mortels, d'arriver à ce jour !
. . . . . .
Souffrir est le bonheur, et mourir est un gain!
Le temps est aujourd'hui, l'éternité demain !
Pourquoi donc ici-bas, où tout fuit, où tout passe,
Tant vouloir s'agrandir, tant occuper d'espace ?
Pourquoi tous ces palais où nous passons un jour ?
Sur la terre est la tente, au ciel le vrai séjour !
Qu'importe que la vie ici nous soit amère !
Pauvreté, saint trésor, sous ta garde sévère,
Le cœur est à l'abri des plaisirs séducteurs;
La douleur, la vertu, furent toujours deux sœurs ?

Quoi ! tu voulus, Seigneur, nous voilant ta puissance,
De ton être avec nous consommer l'alliance;
Nous vivrons de ta vie, accueillis dans ton sein.
Et l'homme, à tant d'amour, répond par le dédain !
Pour lui, jouir est tout : durant sa vie entière,
Il consume sa force à scruter la matière;
Et quels que soient les biens dont ta main l'ait pourvu,
O mon Dieu, sans la mort il t'aurait méconnu !

Je terminerai ces citations par le dialogue sur Dieu et la Trinité. Il est d'usage, pour orner la mémoire des enfants, de leur faire apprendre par cœur des *morceaux choisis*. Il y a peu de morceaux qui puissent leur être aussi profitables que les vers simples et substantiels de ce dialogue.

DIALOGUE SUR DIEU, LA TRINITÉ ET L'INCARNATION

D. Qui vous a mis au monde et donné l'existence ?
R. C'est Dieu qui m'a créé par sa toute-puissance.
D. Pourquoi Dieu vous a-t-il retiré du néant ?
Il avait bien, sans doute, un but en vous créant ?
R. Le Seigneur m'a créé, d'abord, pour le connaître,
Le servir, l'adorer comme souverain Maître :
Je dois aussi l'aimer du plus parfait amour,
Afin que, dans le ciel, je le possède un jour.

D. Mais ce Dieu quel est-il ?
R. C'est la première cause,
C'est un Être infini qui créa toute chose
Par sa seule parole ; il dit, et tout fut fait.
D. Peut-on donner un corps à cet Être parfait ?
R. Non : c'est un pur esprit ; il est indivisible.
D. Mais qu'il ait commencé, le fait est-il possible ?
R. Il est, il fut, sera de toute éternité.
D. Où donc habite-t-il ?
R. Dans son immensité.
D. Réside-t-il ici ?
R. Dieu réside ici même :
Partout nous rencontrons sa majesté suprême.
D. Si la divine essence embrasse tous les lieux,
D'où vient ce voile obscur qui la cache à nos yeux ?
R. C'est que les yeux du corps, en ce lieu de misère,
Ne pourraient soutenir l'éclat de sa lumière.
D. Si Dieu par sa présence emplit cet univers,
Il connaît donc aussi tous nos actes divers ?
R. Oui, Dieu voit, connaît tout, et son jour est sans ombre ;
Il voit de notre cœur le repli le plus sombre ;
Il connaît nos pensers, notre moindre désir,
Et lit dans le passé, le présent, l'avenir.
D. Dieu prend-il soin de nous ?
R. Oui, par sa providence,
A tout ce qui respire il donne l'existence,
Nous conserve la vie et, malgré nos forfaits,
Sur l'homme chaque jour il répand ses bienfaits.
D. Mais a-t-il la bonté, la force, la sagesse ?
R. Il est parfait en tout. La raison le confesse.

D. En Dieu suffira-t-il d'admettre l'unité ?
R. Nous adorons en lui l'auguste Trinité :
Père, Fils, Saint-Esprit.
D. Dites-nous si le Père
Est Dieu ?
R. Le Père est Dieu.
D. Le Fils ?
R. Dans ce mystère,
Le Fils est aussi Dieu.
D. Bien. Et le Saint-Esprit ?
R. Le Saint-Esprit est Dieu.

D. Cela, sans contredit,
Doit vous faire trois Dieux ?
R. Non ; ma raison soumise
Ne reconnaît qu'un Dieu, comme enseigne l'Église.
D. Expliquez-nous pourquoi ?
R. Dans cette Trinité,
Les trois personnes ont même divinité.
D. L'une des trois est-elle ou plus sage ou plus sainte ?
Dans sa perfection l'autre est-elle restreinte ?
R. Ces trois personnes ont la même sainteté,
Et la même puissance et même ancienneté.
Dans la perfection aucune ne diffère.
D. Peut-on dire le Fils moins ancien que le Père ?
R. Non ; le Père, le Fils, avec le Saint-Esprit,
Sont tous trois éternels...

D. Dites quelle personne, en cette Trinité,
S'est revêtue un jour de notre humanité ?
R. Ce fut le Fils de Dieu, la seconde personne :
De cet excès d'amour notre raison s'étonne.
D. Pourriez-vous m'expliquer un mystère si doux ?
Cette incarnation, comment l'entendez-vous ?
R. Quand il voulut se rendre à nous-mêmes semblable,
Il prit un corps mortel, une âme raisonnable ;
Le Verbe se fit chair.
D. Veuillez nous dire, alors,
Où ce Dieu voulut prendre et cette âme et ce corps ?
R. Il les prit dans le sein de la Vierge Marie :
De la Mère de Dieu la mémoire est bénie.
D. Comment donc l'Homme-Dieu dans ce très chaste sein
A-t-il été formé ?
R. Ce fut par l'Esprit-Saint.

. . . . . .
. . . . . .

J'ai lié une petite gerbe dans le jardin poétique de « notre fabuliste bordelais ». Je suis convaincu que la moindre partie de ce jardin a été livrée jusqu'à présent au public; et si le spirituel successeur du vénérable M. Lange au doyenné de Pellegrue veut bien fouiller de ci, de là, il découvrira, je gage, sans beaucoup d'efforts, de nouvelles fleurs et non les moins attrayantes, qu'il s'empressera d'offrir aux lecteurs de la *Revue Catholique*.

A.-J. LAFARGUE.

ÉTYMOLOGIES GIRONDINES

(Suite.)

ASQUES

J'ignore absolument la signification et l'origine de ce nom.

C'est en hésitant que je propose *de Axiis* : *Axia,* féminin d'*Axius*, prénom grec gallo-romain, écrit parfois *Accius*, *Actius,* répondant au latin *Dignus,* digne. — Ce prénom n'est point imaginaire : il fut porté par le fameux rhéteur *Axius Paulus,* ami d'Ausone, grand propriétaire en Saintonge et en Bordelais.

Comment *Asques* dériverait-il d'*Axiis*? Par l'inversion de l'X, c'est-à-dire de CS en SC, SQ; et d'abord les Gascons nomment souvent *isque* la lettre X; les Saintongeais disent *dist* au lieu de *dix*; le Gascon *bisc, biscle,* glu, est l'inverse du grec *ixos,* que les Éoliens prononçaient *biscos* et les Latins *viscum;* enfin le mot *risque,* en gascon *riscle,* est peut-être l'inverse de *rixe.* — On peut s'attendre à la réciproque, SC devenant X : nous disons *dets* (pour *decs*), dix, où les Latins disaient *decem,* qui est pour *decenti* ou *degenti,* comme le prouvent les composés *viginti* (*bi-dgenti*), vingt, et *triginta,* trente; les Gascons orthographièrent longtemps par X le nom de leur capitale, la métropole des OSCI, ou *Ausks, Augusta Auscorum,* dans les chartes gasconnes *Aux,* aujourd'hui *Auch;* mais dans ce nom, X se prononce CHe comme dans le catalan et le béarnais classiques. — Parmi les peuplades de la Novempopulanie, on cite les *Osquidates,* que les géographes assimilent aux habitants de la vallée d'*Ossau.*

Dans quelques vieux titres et portulans, on lit *à Nasques,* fausse coupe pour *en Asques.*

M. l'abbé Viaud, curé d'Asques, me fait observer que le même nom de lieu se répète en Bigorre, *Asque,* et dans la Flandre, *Ascq.* Cette indication est précieuse au moins pour l'*Asque* des Pyrénées : car, justement, Axius Paulus avait une habitation d'été, *in fundo patriæ Bigerritanæ* (Ausone, épître XX).

— En prenant exemple sur ce que j'ai précédemment

avancé, l'on pourrait, pense-t-il, accepter l'étymologie *de Aquis*, AQS et par renversement ASQ. Je ne dis pas non : mais rien ne vaut les preuves écrites.

Asques était une commanderie de Malte, ayant saint Jean-Baptiste pour patron. Un vieux quartier s'appelle Saint-Martin, nom à rapprocher du nom de la commune voisine, Saint-Romain : double souvenir de l'apostolat du grand évêque de Tours et de son passage parmi nous.

AUBIE

Ce nom doit être pour *Albine*, latin *Albina*. Toujours suppression de l'N en gascon.

Les noms de femmes gallo-romaines donnés aux groupes d'habitations, ont traversé les âges : Cloie de *Claudia*, Faye de *Fabia*, Césaire de *Cæsaria*.

Racine : *Albinus* comme *Albanus*, d'*Albe*, ville du Latium ainsi nommée à cause de ses blanches maisons.

Forme IN pour AN : Cette altération est fort ancienne en Italie ; à la belle époque l'on trouve déjà *Martinus* à côté de *Martianus* et *Faustinus* à côté de *Faustianus*. C'est la tendance à la paresse, à la mignardise, à l'*itacisme* qui cherche à ramener toutes les voyelles à la moins fatigante, l'I.

ESPESSAS

Nous avons bien le mot *espés* qui signifie « épais ». *Espessas*, dans le génie de la langue gasconne, signifierait « grossièrement épais ». Aux érudits locaux de nous dire quelle allusion naturelle ou figurée se cache sous cette désignation.

Racine latine: *Spissus*, épais, probablement dérivé de *piceus*, poisseux; *picem*, poix. — Racine première PAK, condenser.

Forme en AS : Ne paraît pas venir ici d'une contraction de finale *anis*, comme dans Martignas, mais appartenir à la classe des augmentatifs en mauvaise part, comme *savantas*, gros savant; *houmias*, gros homme; *cagnas*, gros chien. — Les Italiens ont un augmentatif de même sorte : *stradaccia*, route défoncée; *acquaccia*, eau infecte; *fantoccio*, gros garçon, marionnette. — En latin, quelques adjectifs en *ax* jouent le même rôle.

(A suivre.) H^le^ Caudéran.

L'ŒUVRE SCOLAIRE DE LA RÉVOLUTION

LETTRE DE S. G. MONSEIGNEUR GERMAIN,

Evêque de Coutances et Avranches (1).

ÉVÊCHÉ
de
COUTANCES
et
AVRANCHES
—

COUTANCES, le 7 novembre 1891.

MON CHER ABBÉ,

En écrivant avec tant de science et une si sûre méthode votre *Œuvre scolaire de la Révolution*, vous avez rendu un nouveau et très important service à la cause de la vérité historique et à celle de l'enseignement chrétien.

Si l'on voulait en croire certains historiens, dont beaucoup d'hommes politiques de ce temps se font l'écho, l'Église catholique aurait dominé de longs siècles chez nous sans songer à fonder l'instruction publique et spécialement l'instruction populaire. Ce serait aux Assemblées de la Révolution qu'il faudrait attribuer l'honneur d'avoir doté notre pays d'un système complet d'enseignement.

Vous avez examiné très attentivement cette grave question et, après avoir lu votre livre, je crois pouvoir affirmer que vous l'avez résolue d'une façon définitive, non pas, comme vous le dites fort bien, « par des discours plus ou moins

(1) A propos de mon dernier volume, Sa Grandeur Mgr Germain a bien voulu m'adresser, en m'autorisant à la rendre publique, la lettre que la *Revue Catholique* donne aujourd'hui à ses lecteurs. J'ai déjà offert à l'éminent Prélat l'hommage de ma respectueuse et vive reconnaissance pour cette nouvelle preuve d'une bienveillance très souvent manifestée et qui m'honore infiniment. Mais je crois remplir un devoir en lui exprimant ici, une fois encore, ma profonde gratitude.

E. A.

éloquents », mais en mettant en œuvre « des documents officiels dont l'autorité ne saurait être contestée, des faits innombrables et des chiffres sévèrement contrôlés ».

Vous montrez d'abord comment, par des lois financières et antireligieuses, par la confiscation des biens de l'Église et l'application inexorable de cette Constitution civile du Clergé où tous les historiens indépendants voient la plus lourde faute de la Constituante, cette Assemblée et son héritière immédiate, la Législative, ont ruiné des milliers d'établissements et dispersé leur personnel.

Dans votre étude sur la législation scolaire de la Convention, vous prouvez, avec un sens critique pénétrant, que tant de lois incohérentes, contradictoires, opposées à tous les principes d'une saine pédagogie, ne pouvaient aboutir à une organisation rationnelle de l'enseignement national. Mais vous vous gardez, avec raison, de rester dans la discussion théorique. Vous examinez l'application des lois à l'aide des documents contemporains et des statistiques administratives, et vous projetez une pleine lumière sur l'échec des essais de la Convention en fait d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire.

Je tiens à constater votre impartialité. C'est la qualité maîtresse de l'historien, aussi rare qu'elle est nécessaire. Vos jugements, pour sévères qu'ils paraissent, sont toujours largement motivés. En revanche, vous n'hésitez pas à louer, comme il convient, un certain nombre d'institutions qui vous ont paru bien conçues et dont les services ont été considérables, et vous consacrez tout un chapitre à l'*œuvre utile* de la Convention.

Celui où vous avez exposé les débats scolaires des Assemblées du Directoire est un des plus importants de votre ouvrage, et le pénible labeur qu'ont dû vous imposer la recherche et la discussion de tant de rapports et de discours imparfaitement connus de vos devanciers a été largement récompensé par les découvertes heureuses dont vous faites profiter vos lecteurs.

N'est-ce pas un spectacle curieux que celui de ces efforts

incessants, souvent intelligents et méritoires, mais aboutissant incontestablement à un insuccès radical, pour améliorer une législation démontrée mauvaise par l'expérience ? N'est-il pas piquant d'entendre des révolutionnaires avérés s'écrier, en l'an VI, que, d'après l'opinion générale, pour instruire le peuple, « rien ne peut remplacer les curés, les vicaires et les sœurs grises » ?

Enfin l'échec absolu de la Révolution dans ses essais pour organiser l'enseignement public ressort avec une pleine évidence des enquêtes administratives très sérieusement conduites auxquelles procéda le gouvernement consulaire. Celle de l'an IX, en particulier, restée inédite jusqu'ici, dont vous avez fait, au cours de votre discussion, un excellent usage et dont vous publiez l'essentiel, est singulièrement instructive et accroît, dans une large mesure, la portée de votre consciencieux travail.

Vous avez raison de dire que l'intérêt des questions traitées dans votre ouvrage « n'est pas purement rétrospectif ». Parmi nos législateurs, en effet, il s'en trouve qui n'hésitent pas à chercher leurs inspirations dans les lois scolaires de la Convention et les arrêtés administratifs du Directoire. — D'autre part, rien n'est plus capable d'animer les catholiques au combat qu'ils soutiennent pour revendiquer leurs droits en matière d'enseignement et défendre contre l'école sans Dieu l'âme de leurs enfants, que le souvenir, si bien évoqué par vous, des luttes héroïques de nos pères sur le même terrain, de 1793 à 1802.

Je suis donc heureux, mon cher abbé, d'adresser mes félicitations au prêtre érudit et laborieux que mon diocèse a vu naître, pour la belle œuvre à laquelle il vient d'employer les loisirs que lui laissent ses fonctions ecclésiastiques. Je souhaite vivement que le clergé, que les hommes éclairés de tous les partis fassent l'accueil qu'il mérite à ce volume si riche en documents et si clairement écrit.

Recevez, mon cher abbé, la nouvelle assurance de mon affectueux dévouement.

† ABEL, Év. de Cout. et Av.

MONOGRAPHIES PAROISSIALES

CASTILLON-DE-ÇASTETS *(Suite)*.

Parmi les revenus de l'église, il faut compter les droits de banc et de sépulture, que possédaient les familles nobles qui habitaient dans la paroisse ou qui y avaient des fiefs importants. Les ancêtres de Pierre de Chalup, écuyer, seigneur de Bassanne, et ceux de Joseph de Gasc, avaient obtenu ces droits dans l'église, à main droite près du grand autel. Le sieur de Gasc prétendait contre le sieur de Chalup que ce droit n'appartenait qu'à lui seul. Un procès s'en suivit; mais on transigea, le 24 juillet 1604, et Joseph de Gasc conserva le droit tel que ses ancêtres l'avaient avant que ceux de Pierre de Chalup l'eussent obtenu de l'official de Bazas. Cependant la famille de Chalup ne perdit pas, par cette transaction, le droit qu'elle possédait; aussi Jean de Baritault, conseiller du roi, avocat général à la Cour des Aides de Guienne, ayant acheté la terre du Carpia, Joseph de Chalup, écuyer, lui céda, par acte passé le 11 décembre 1642, tous les droits honorifiques dont il jouissait pour le banc et la sépulture, joignant le grand autel à main droite, dans l'église de Castillon, droit qui avait appartenu à son père, lieutenant général de Bazas, comme seigneur de la maison noble du Carpia, et dans lequel sa veuve et ses enfants avaient toujours été maintenus. M. de Baritault renouvela alors l'ancien procès; il se pourvut auprès de l'évêque de Bazas, pour que demoiselle de Foucaud de Lardimalye, veuve de M. Gabriel de Gasc, fût dépossédée de ce droit qu'il prétendait usurpé par elle. M^me^ de Gasc lui opposait un titre émanant de l'évêque de Bazas et daté du 22 avril 1636. L'évêque fit procéder à une enquête à la suite de laquelle M. de Baritault eut gain de cause. M^me^ de Gasc fit opposition. Un procès allait sérieusement s'engager, lorsque le 6 mai 1643 les parties passèrent une transaction qui eut pour témoins Géraud de Piis, seigneur des maisons nobles de Piis et de La Motte, Pierre de Bonsol, Raymond de La Peyre et Jean de Bonsol. Par cette transac-

tion, il fut convenu que M. de Baritault et les siens, à l'avenir, jouiraient du droit de sépulture et de banc devant le grand autel, à main droite, et que la demoiselle de Foucaud aurait le même droit à main gauche, tous deux jusqu'au milieu du chœur ; de plus qu'elle pourra jouir pendant sa vie, mais non ses héritiers, du banc qu'elle occupe à droite, et dans lequel M. de Baritault pourra se mettre, si bon lui semble.

Joseph de Gasc, seigneur de Tussac, avait aussi droit de sépulture dans la même église, puisque sa femme, demoiselle Jeanne de Rolland, demanda, par son testament, fait le 15 novembre 1652, à être ensevelie dans l'église de Castillon, et dans la sépulture qui appartenait à son mari. Elle légua la somme de 36 livres pour les réparations de cette église.

A la suite de la transaction citée plus haut, M. de Baritault demanda une nouvelle confirmation du droit de banc et de sépulture devant le grand autel et du côté droit. Il l'obtint, le 13 avril 1645, à la condition de payer, à chaque ouverture de la tombe, la somme de 15 sols pour les réparations de l'église. Il fit don, à cette occasion, d'une custode d'argent dont Me Garnier, curé, lui donna quittance le 23 mars 1650. Ce droit fut de nouveau confirmé, le 3 juin 1695, par Jacques-Joseph de Gourgue; le 17 septembre 1731, par Edme Mongin; le 7 mai 1761, par Jean-Baptiste-Amédée-Grégoire de Saint-Sauveur, pendant que ces trois évêques de Bazas étaient en cours de visite épiscopale.

Les de Baritault et les de Gasc ne jouissaient pas seuls de ces droits. Arnaud de Peyrusse, seigneur de la maison noble de Bonnegarde à Savignac et de celle de La Brette à Castillon, avait épousé demoiselle Peyronne de La Roze, appartenant à une famille habitant Castillon, et possédant dans l'église le droit de sépulture. Ce droit fut contesté à Jean de Peyrusse, son fils, qui adressa, en 1633, une requête à l'évêque de Bazas dans laquelle il disait que, de tout temps, la famille de La Roze avait eu ce droit devant le grand autel; « et pour marque de ce », écrivait-il dans sa requête, « ceux » de la maison de La Roze ont faict mettre, à l'endroict susdict, une » grande tumbe sur laquelle ils ont faict graver une grande roze; » ce qui prouve que ce droict est très ancien et qu'ils estoient les » plus notables de la localité ». L'évêque fit droit à la requête de

Jean de Peyrusse. Ce droit fut confirmé de nouveau à la famille de Peyrusse, le 29 septembre 1652 et le 7 mai 1761 (1).

La famille de La Roze paraît être originaire de la paroisse de Castillon où l'on trouve une localité qui porte ce nom.

Outre les personnes qui avaient droit de banc et de sépulture dans l'église de Castillon, il y en avait d'autres qui désiraient y être enterrées et, pour cela, lui léguaient des sommes plus ou moins fortes. André de Ferrand, sieur de La Grave (2), demanda par son testament, daté du 9 octobre 1685, à être enseveli dans la chapelle de Notre-Dame, près de l'arceau, devant l'entrée de la sacristie. Pour l'ouverture de son tombeau, il donna 100 livres pour être employées aux réparations de l'église.

Nous avons vu plus haut que les curés de Castillon possédaient dans la paroisse des terres dont les revenus servaient à leur entretien et à celui du culte ; probablement aussi les employait-on dans certaines occasions, aux réparations et aux embellissements de l'église. Voici une liste de ces ecclésiatiques, avec la date des actes où ils sont nommés :

1467, 29 juin, Jean de Monench.

1472, 15 avril, Guillaume Tonac, bachelier en décrets et chanoine de la cathédrale de Bazas.

1478, 13 décembre, Bertrand de Pomède, archiprêtre de Joassan (très probablement Jugazan).

1479, 14 décembre, Durand Faure.

1505-6, 10 février, Gaillard du Vigneau.

1508, 21 décembre, Gui Logran.

1516-1517, 26 juillet, et 1529, 22 avril, Hugues du Fayet.

1594, 18 novembre, Bernard Saigue.

Les noms de ces ecclésiastiques ont été trouvés dans les archives du Carpia. Les noms des suivants se trouvent dans les registres de l'état civil de la paroisse, conservés, sauf de légères lacunes, depuis l'année 1617. Les dates qui les précèdent et les suivent sont celles de leur première et de leur dernière signature :

(1) Archives de M. de Peyrusse, à Loubens.

(2) Henry de Ferrand, sieur de La Grave, était marié avec demoiselle Olive Gérardeau ; il mourut sans enfants. Il avait fait les campagnes de Catalogne, comme capitaine d'une compagnie dans le régiment d'Aubeterre.

1617, 20 avril, Arnaud Groiard, — 1627, 6 août.

1627, 4 avril, de Leymonerie, — 1634, 10 décembre.

1635, 30 mai, Mongin, — 1640, 24 mai.

Ici une lacune.

1649, 12 mars, Garnier, — 1652, 7 mars.

1654, B. Treilles, 1663, 25 novembre.

1664, Ducasse, — 23 juillet 1707. Il fut imposé à la somme de 2 s. 4 d. pour sa part de celle de 89 l. 12 s. 1 d., auquel le diocèse de Bazas fut taxé par l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain-en-Laye, le 8 juillet 1680, pour l'entretien des ministres et proposants, convertis à la religion catholique (1).

1710, 25 août, Pierre Philibery, mort le 2 août 1733, âgé de soixante-six ans ou environ, et enseveli dans l'église de Castillon.

1733, 12 septembre, Pierre de Baritault, qui, à partir du 15 octobre 1752, prend le titre d'archiprêtre. Il était malade le 31 janvier 1760, et il était remplacé par Antoine Bécot. Il mourut le 17 mars 1772, à l'âge d'environ cent ans, et fut enterré devant le maître-autel.

1769, 20 mars, Antoine Bécot, — 18 septembre 1775.

1775, 29 septembre, Léonard Gergerès, mort âgé d'environ trente-huit ans, le 27 janvier 1779, et enterré dans le cimetière.

1779, 27 décembre, de Pierron, — 14 mai 1791.

1791, 8 juillet, Jarrousse. Sa dernière signature, dans les états civils, est du 10 novembre 1792. Les registres furent ensuite tenus par les officiers municipaux.

La paroisse de Castillon ne put échapper à la disette de 1791. « La présente année 1791 », écrit M. Jarrousse dans le registre de l'état civil, « a été très diseteuse; à peine, quoique la paroisse soit » très fertile, s'est-il ramassé assez de bled pour que les habitans » puissent s'en nourrir jusqu'au mois de février 1792; les bleds ont » été de toute beauté jusqu'au commencement de juin, mais, » à cette époque, il est survenu tant de brouillards et une si grande » abondance de pluies que la récolte a presque entièrement été » perdue. Le sac de froment s'est vendu, depuis novembre jusqu'à » la Noël, à raison de 25 livres. Cette année a encore été remarquable

(1) Virac. *Bazas et son diocèse*. Bordeaux, Lacaze, 1863, page 11.

» par une fièvre épidémique qui a enlevé beaucoup de monde, et » presque tous ont été atteints. »

La commune de Castillon est restée sans curé depuis 1791 jusqu'en 1849.

1849 à 1852, Tiffon.
1852 à 1854, Pascal.
1854 à 1857, Serre.
1857 à 1865, Récy.
1865 à 1871, Castets.
1871, Marquizeau, curé actuel.

BIOGRAPHIES. — *Du Noguès.* — Au milieu du XV^e^ siècle, et selon toute probabilité longtemps auparavant, existait, dans la paroisse de Castillon, une famille portant indistinctement, dans les actes anciens, le nom de Dunogué, du Nogué, du Noguey, du Noguès, e gascon, deu Nouguey, et, en latin, de Noguerio. On la trouve, presque toujours, habitant très près de l'église, une localité appelée au Nouguey, dont elle tirait son nom (1).

Nous avons vu plus haut qu'en 1467, un Jeannet du Nogué (2), paroissien de Castillon, devint tenancier du curé de cette paroisse; le bail eut pour témoin, entre autres, H. de Noguerio; que l'année suivante il reconnaissait du seigneur de Grignols, et que, le 13 décembre 1478, Bertrand de Pomède, curé de Saint-Pey de Castillon, lui bailla à fief nouveau une pièce de terre située au lieu de La Barluteyre appelée au XVIII^e^ siècle, à Cabiron, dans la susdite paroisse. Cet acte eut pour témoins Berdot et Garcias du Nogué.

Un Juan du Noguey figure dans un bail à fief du 28 décembre 1472; un Berdot du Noguey dans une baillette du 28 septembre 1478. Nous venons de voir ce même Berdot et Garcias du Nogué, témoins

(1) L'étude attentive d'une quantité considérable d'actes du moyen âge m'a donné la conviction profonde que, pendant les XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, presque tous les paysans ont tiré leur nom des localités qu'ils habitaient primitivement, et que ce n'est qu'à la longue et après avoir habité longtemps dans le même endroit, qu'ils en adoptaient le nom comme un nom de famille. L'opinion contraire, sauf de très rares exceptions, ne peut se soutenir en présence des documents nombreux qui abondent dans tous les dépôts d'archives.

(2) Je me sers des diverses orthographes des actes.

d'un bail consenti en faveur de Jeannet du Nogué. Peyrolet, Jean et Berdot du Nogué frères, paroissiens de Castillon, reçoivent à bail de vénérable, sage et discrète personne Me Nicolau de Causio, chanoine et cecrestan (*sic*) (sacristain ?) de l'église cathédrale de Saint-Jean de Bazas, curé des églises de Mazerac et de Saint-Loubercq, une pièce de terre dans la paroisse de Castillon, au lieu appelé au Seudey. En 1511, Mossen Miqueu, Mossen Johan et Mossen Peyrot du Nogué tiennent des terres à Castillon; ils étaient frères, et cette qualité de mossen prouve qu'ils étaient de la classe bourgeoise. On trouve un Jean du Nogué en 1539. Le 2 mars 1551, Peyrot du Nogué vend une terre située dans la même paroisse. Le 26 août 1582, Pey du Noguey tient au Castera, paroisse de Castillon, une terre de messire Jean de Fabas et de sa femme damoiselle Louise de La Chassaigne, seigneur et dame de Castets-en-Dorthe. Le 17 août 1595, Michau du Noguey, brassier, habitant de Castillon, tient une terre de Mr Me Hiérôme de Chalup, conseiller du roi et lieutenant général civil et criminel de la sénéchaussée de Bazas.

Une ou plusieurs branches de la famille du Nouguey continuèrent à résider à Castillon, quelques autres habitaient les paroisses voisines.

Enfin, en juillet 1669, Louis XIV accorda des lettres de noblesse à Jean ou Pierre du Noguès, major du régiment du roi cavalerie, natif de la paroisse de Bieujac en Bazadois, voisine de celle de Castillon. Les lettres du roi font mention de la vie active qu'avait menée Pierre du Noguès pendant les guerres soutenues par Louis XIV, des nombreuses blessures dont son corps était sillonné et d'autres particularités toutes à la louange du nouvel anobli.

Les autres renseignements que les archives du Carpia donnent sur cette famille ne sont pas assez complets pour qu'il soit possible d'en faire une généalogie suivie. On y trouve cependant, à la date du 2 décembre 1719, le contrat du mariage d'une demoiselle Marguerite du Noguès, fille de noble Pierre du Noguès, écuyer, seigneur de la maison noble du Noguès, et de dame Rachel de Cabannieux, avec noble Marc-Antoine-François de La Vaissière, habitant de la maison de Beauséjour, dans la paroisse de Sainte-Pétronille, juridiction de La Réole; à la date du 2 février 1724, le contrat du mariage de Suzanne du Noguès, sœur de la précédente, avec Mr Me Pierre Bourriot, conseiller du roi et avocat ès sièges du

présidial et sénéchal de Bazas, et subdélégué à l'intendance de Guienne, habitant de Bazas, fils de Barthélemy Bourriot et de damoiselle Marie-Anne de Comet (1). Barthélemy Bourriot dut se marier deux fois, car nous trouvons dans les registres des états civils de la paroisse de Birac près Bazas, à la date du 11 août 1711, le mariage de « Barthélemy Bourriot, conseiller, avocat du roi au » présidial, et subdélégué de M. l'intendant, avec M^lle^ Catherine » Mirambet, », en présence de Hiérôme Mirambet, prévôt royal, juge de police, et damoiselle Izabeau de Litterie, père et mère de l'épouse. Nous trouvons aussi un acte de vente faite, le 6 septembre 1732, par Catherine-Thérèze Mirambet, veuve de M^r^ M^e^ Barthélemy Bourriot, avocat, etc.

Ici s'arrêtent les renseignements fournis par les archives du Carpia sur la famille du Noguès, mais les notes deviennent assez nombreuses sur la famille de Bourriot, son alliée (2).

De Bourriot. — Vers 1747, Pierre Bourriot sollicitait des lettres de noblesse. Il disait dans sa requête que Suzanne du Noguès, sa femme, était petite-fille de Pierre du Noguès que Louis XIV avait anobli avec ses descendants mâles et femelles, et fille d'autre Pierre du Noguès, âgé de plus de quatre-vingts ans, et n'ayant pas d'héritier mâle. Il ajoutait qu'il était petit-fils, par sa mère, de Pierre Comet, réputé, de son temps, l'avocat le plus célèbre du Parlement de Bordeaux, jurat et député de cette ville, à deux reprises différentes, lors des troubles, emplois qu'il remplit honorablement (3); qu'il était aussi petit-fils de Jean-Baptiste Bourriot, avocat célèbre; que autre

(1) Le 17 mars 1763, damoiselle Marianne de Comet, fille de Pierre de Comet, avocat, et de Peyronne de Fanuel... épouse M. Jean-Baptiste Bourriot, conseiller, avocat au siège présidial de Bazas (*Monographie de Saint-Loubès*, par A. de Comet, p. 563.)

(2) Jai été obligé de ne donner que quelques détails sur cette famille, ne pouvant en faire une généalogie suivie faute de pièces suffisantes.

(3) « Comet, avocat, élu jurat le 1^er^ août 1667. » (*Continuation de la Chronique Bourdelaise*, par Pontelier, page 99.) — « Comet, avocat, élu jurat le 1^er^ août 1678 » (*Chronique Bordelaise*, par M. Tillet, avocat, etc., page 53.) — Du même jour » (15 juillet 1679), M. de Comet, avocat, jurat, fut député en Cour pour les affaires » de la Ville qui ne pouvoit faire un plus digne chois; le dit sieur de Comet étant » une personne d'un mérite distingué, éloquent et de bon sens, d'ailleurs très affec- » tionné et zélé pour le bien public. » (*Ibid.*, p. 63.)

Jean-Baptiste Bourriot, son père, avait été, pendant trente-cinq ans, avocat au siège présidial de Bazas et, pendant ce temps, subdélégué sous trois intendants successifs. Il faisait valoir que lui-même, à l'âge de vingt-deux ans, avait succédé à son père dans ces deux charges; qu'il avait été pourvu de la mairie de Bazas; que lors des passages, dans cette ville, des princesses du sang qui y revinrent à huit reprises différentes, les intendants l'ayant chargé de les recevoir, il avait fait des frais si considérables qu'il avait été obligé de vendre, pour y subvenir, une partie de ses biens; qu'en outre, il avait fait de grandes dépenses pour établir des chemins. Il demandait, en dernier lieu, pour récompense, des lettres de noblesse pour lui et ses enfants. L'affaire traîna en longueur et je n'ai pu découvrir si elles lui furent accordées; mais j'ai tout lieu de le croire.

La famille Bourriot paraît originaire du Bazadais. Le premier de ses membres signalés dans les archives du Carpia est Hélie Bourriot, bourgeois de Bazas, qui, le 26 août 1641, reconnut de M. M^e^ Jean de Pichard, conseiller du roi et lieutenant particulier au siège présidial en Guienne, seigneur de Sauros, une maison et des terres situées dans la paroisse de Gajac, au lieu de Labatut, à Matelin et à La Bernette. Il était probablement bisaïeul de Pierre Bourriot. Le 7 juin 1726, les chanoines de la cathédrale de Bazas donnèrent gratuitement à M. Bourriot (probablement Pierre) le droit de prélation qu'ils avaient sur une maison située sur la grande place de Bazas et venant de la succession de M^me^ de Cabanieux, « sans préjudice des droits et devoirs seigneuriaux et de reconnaître ». Pierre Bourriot était tenancier du chapitre de Bazas, non seulement pour cette maison, mais encore pour une quantité d'autres fiefs désignés dans la même reconnaissance; entre autres, pour la métairie de l'Oustalot, aux Arrouqueys; pour une autre métairie appelée à Chesle et à Carpet et antérieurement au Cau; pour une portion du tènement de Piret, et pour la métairie de Médecin appelée autrefois Ruppe et Vignoles; toutes dans la paroisse de Gajac; pour les métairies de Tauzin, paroisse de Saint-Vincent; pour celles de La Roque, de La Caussade, etc. Nous voyons Pierre Bourriot nommé, le 12 juin 1728, légataire universel de demoiselle Thérèze d'Arnaulet, veuve du sieur Pierre Lavau, habitant de la paroisse de Saint-Pierre d'Aurillac; par son testament du 1^er^ décembre 1731, Marie Bourriot, sa tante, déclara lui avoir donné, lors de son mariage

avec demoiselle du Noguès, tous ses biens, sauf 3.000 livres qu'elle s'était réservées.

Il est évident que Pierre Bourriot n'avait pas obtenu la bienveillance des chanoines, sans leur avoir rendu des services soit comme avocat, soit comme maire de Bazas. Il dut en rendre aussi aux grands seigneurs des environs, qui lui en témoignèrent, de diverses façons, leur reconnaissance ; ainsi, le 13 août 1746, haut et puissant seigneur Charles-Philippe de Pons, maréchal des camps et armées du roi, marquis de Saint-Maurice et Grignols, baron de Roquefort, Cazenave, Castelnau-de-Cernès, Balizac, Cazalis, Villandraut, Saussignac, Saint-Symphorien et autres lieux, seigneur engagiste de la seigneurie de Captieux, affranchit, en sa faveur, de toutes servitudes, rentes, censives et prestations roturières, les deux métairies de Bicarosse et de Rouquet situées dans la baronnie et paroisse de Captieux ; des censives directes, lods et ventes, droits de prélation, etc., les métairies de Briant, de Courrège-Longue, du Grand-Giraud, du Petit-Giraud, du Cajola, du Bois-Grand, du Bois-Redon, etc., toutes situées près et au levant du ruisseau de la Graneyre, à Captieux ; pour en jouir en toute nobilité, fief et seigneurie, avec droit de chasse et autres honneurs appartenant à ces fiefs ; au devoir d'une paire de gants blancs et pour 30 livres par an. Le 8 juin 1753, il fut affranchi de cette somme. Le sieur de Pons s'était réservé pour toujours le droit de chasse.

Dans son testament, daté du 25 mars 1757, Pierre Bourriot nomme les trois enfants qui lui restaient. Le premier, qu'il fait son héritier universel, et qui occupa les mêmes charges que lui, s'appelait Pierre, lequel acheta le 13 mars 1766, à Mre Guillaume de Mounereau, cy-devant capitaine au régiment du mestre de camp général des dragons, demeurant à Paris, les métairies de Pitres, Madiques, le Moulin-à-Vent, une maison de maître, enfin tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Gajac, pour la somme de 8,000 livres. Le 3 avril 1769, il reconnut de Charles-Philippe de Pons, la métairie appelée Jean-d'Houellot, située dans la paroisse de Préchac (1). Le second, Raymond, surnommé La Roque, maître ès arts de l'Univer-

(1) On trouve un Jean-Baptiste Bourriot, avocat en la Cour, habitant Bazas, qui le 7 juillet 1776, passa une reconnaissance pour des terres qu'il possédait dans la paroisse de Sendets, en faveur du seigneur de Grignols. Il était peut-être fils du dernier Pierre.

sité de Bordeaux, auquel il légua la métairie de La Roque, située à Gouts-d'Allons, celle de Ludumau en la paroisse de Saint-Gervais, et une autre à Saint-Pierre-de-Mons. Le troisième, François-Raimond, surnommé Ludumau, chanoine d'Uzeste, élève de la Sorbonne à Paris, eut, pour légat, 12,000 livres. Il vivait encore en 1793; on le trouve alors parmi les prêtres déportés. Une note ajoutée à un acte nous apprend qu'il légua sa fortune aux dames de La Lande de Tastes.

En 1787, François-Raimond était chanoine de la cathédrale de Bazas; le chapitre, qui avait grande confiance en ses lumières, l'avait chargé de s'occuper des réparations dont l'église avait alors grand besoin. Après avoir étudié le monument avec attention, il fit venir un maçon avec lequel il passa le compromis suivant :

« Entre nous, soussignés, a été convenu ce qui suit : Sçavoir est » que moy, Jean Bonet, maître maçon, habitant de la ville de » Langon, m'engage à rétablir dix arseaux rampans servant » d'arcboutans à la voûte de l'église cathédrale de Saint-Jean de » Bazas, qui ont besoin de réparation, de changer, à chaque arche, » toutes les pierres qui ont été dégradées par la gelée et la pluie; » ou qui, par le laps du temps, se sont fondues; de me fournir et » pourvoir, à mes dépans, de tous les matériaux, comme pierre, » chaux et sable, de même que tous les échafaudages, cordages et » pièces de bois qui seront nécessaires pour buter les piliers. Je » m'engage aussi de prendre toutes les mesures, sûretés et » précautions nécessaires, pour prévenir et éviter tous les accidens, » à peine de tous dépans, dommages et intérêts; comme aussi de » réparer tout le dommage qui sera fait à la toiture, en procédant » aux opérations à faire à raison desdits ouvrages.

» Le tout, au prix et somme de deux mille deux cents livres (1). De » plus, je m'engage encore de paver, à neuf, la nef de ladite église, » depuis la porte d'entrée jusques au jubé, en bonne pierre de » Barsac et de Langon; les dites pierres de deux piés en carré et » de deux pouces et demi jusqu'à quatre pouces d'épaisseur, taillées

(1) Une note, sans signature et sans date porte ceci :

« Etat des réparations à faire aux arceaux rampans qui servent d'arboutans à la » voûte de la nef de la cathédrale de Bazas. Sçavoir : du côté du nord,

» à fonds et sans être ébréchées et bien unies, suivant le compar-
» timent dont j'ay moy-même fourni le modèle formé de dalotes de
» deux pieds en carré, et de demi-dalotes coupées en diagonale.
» Celles formant les cinq allées de la dite nef, auront un pié environ
» de largeur sur la plus forte longueur qu'il sera possible de leur
» donner; toutes les dites pierres bien jointes et posées sur un bon
» lit de mortier fait à chaux et à sable, et laitonnées ensuite s'il est
» besoin. Tout lequel dit pavé de la nef me sera payé à raison de
» vingt-sept livres quatre sols la toise superficielle et, en outre,
» deux cents livres de gratification pour le susdit compartiment
» qu'on exige de moi que j'exécute bien différent de celui qu'on
» m'avoit d'abord proposé de faire. Et, quant aux bas-côtés, je
» m'engage pareillement de les paver en pavé commun, de même
» calité que celuy de la nef, avec une allée, dans le milieu, de
» même largeur que celle cy-dessus, moyennant vingt livres dix
» sols la toise carrée.

» Mais, comme en défaisant l'ancien pavé, ce qui est à ma
» charge, il se trouvera une quantité considérable de bonne pierre
» qui pourra être employée dans lesdits bas-côtés; je m'engage de
» la retailler et poser séparément comme la neuve, sur un bon lit de
» mortier, à raison de sept livres la toise.

» Enfin, je m'engage de déblayer la dite église de tout le pavé
» superflu, et de l'entoiser dans le lieu qui me sera indiqué, dans

» A un desdits arceaux, il faut changer quinze douelles		15	douelles
» Au deuxième du même côté, il faut changer seize douelles		16	—
» Du côté du midi, partant du couchant :			
» Au 3e arceau il faut trois douelles		3	—
» Au 4e	— vingt-deux	22	—
» Au 5e	— sept	7	—
» Au 6e	— une	1	—
» Au 7e	— une	1	—
» Au 10e	— une	1	—
» Au 12e	— huit	8	—
» Au 3e	— une	1	—
		75	douelles

» Les dittes pierres doivent avoir de longueur 27 pouces, 24 pouces de largeur,
» 1 pied de hauteur. Laditte pierre doit être de la meilleure qualité; et pierre dure
» sans bouzin. »

» l'un ou l'autre cimetière; de débarasser la toiture des arseaux ;
» comme aussi d'avoir fini tous les dits ouvrages par tout le mois
» d'octobre prochain.

» Et nous,commissaires soussignés, acceptons, au nom du chapitre,
» les conventions énoncées cy-dessus, et nous engageons de faire
» payer ledit maître Bonet à fur et á mesure de l'avencement
» des dits ouvrages, sur lesquels nous lui avons donné à compte la
» somme de mille livres.

» Fait double à Barsac, le 17 septembre 1787 (1) : Bourriot,
» commissaire; Paty, sindic, commissaire; Jean Bonet, maçon. »

Les archives du Carpia fournissent trois quittances données au chapitre par Jean Bonet pendant l'année 1788; la première, datée du 5 juillet, est de 1.200 livres; la seconde, du 6 août, de 1.000 livres; et la troisième, du 13 octobre, est de 1.406 livres 7 sols 6 deniers. Cette dernière doit être la quittance finale.

Comme je ne me propose pas de faire ici une étude sur la cathédrale de Bazas, je dois me contenter des notes que je trouve dans les archives du Carpia.

François-Raimond de Bourriot, chanoine de Bazas, s'exerça dans la mécanique et y obtint des succès signalés dans le *Journal des Savans* de 1772. Il perfectionna les lunettes achromatiques et le sphéromètre.

(A suivre.) Léo DROUYN.

PATRIE !

I

Patrie, ô mot divin qui, chantant à la fois
Nos triomphes, nos deuils, nos revers, nos exploits,
Au-dessus des vains bruits dont l'oreille est frappée,
Sonnes comme un clairon, brilles comme une épée ;

(1) Une des copies porte : 17 septembre 1787, et l'autre 17 octobre même année. Il s'engage à finir pour le mois d'octobre suivant. Quelle que soit la vraie de ces deux dates, il est évident qu'il a voulu fixer la fin des travaux au mois d'octobre 1788, puisqu'on trouve divers reçus datés de cette dernière année.

Qui donnes aux héros, dans les grands jours de Dieu,
Comme un sacre immortel, leur baptême de feu ;
Qui souffles les fureurs, et sous les oriflammes
Dans un sublime élan, rapprochant cent mille âmes,
Portes de bouche en bouche à la postérité
Le cri de la revanche et de la liberté :
Symbole de la gloire avec la force unie,
Je m'incline et salue à genoux ton génie !
Je te cherche partout ; je remonte les temps,
Séparant d'un regard la masse des vivants,
Je vois Dieu t'engendrer dans sa vaste pensée,
Te lancer dans le siècle où ta route est tracée,
Et toi, brillante étoile, au jour qui t'appela,
Sur l'épée ou la croix, répondre : « Me voilà ! »

II

Je te retrouve encor, vision adorée,
Dans mes pères absents, dans leur cendre sacrée ;
Et près de leurs tombeaux rêveur, silencieux,
Tour à tour j'interroge et bénis les aïeux,
Ouvriers fatigués de ce divin ouvrage
Que leur bras valeureux agrandit d'âge en d'âge,
Colonne séculaire, autel dont le ciment
Est fait par Dieu lui-même et de cendre et de sang ;
Et, dans ce grand effort où mon œil vous contemple,
Je dis : « Aïeux, c'est vous les constructeurs du temple. »
S'il est large, imposant, sur ses vastes piliers
Couronné de hauts faits comme de boucliers,
C'est qu'avec ses frontons, ses faîtes, ses coupoles,
Il s'appuie et s'adosse à vos fortes épaules.
Aussi, nous le jurons, pour venger vos linceuls,
Nos fusils sont chargés et partiront tout seuls !
Car quitter les tombeaux et déserter la cendre
Des parents, des amis, c'est soi-même se rendre !
Car, pour marcher vainqueur au-devant des combats,
Il faut que le passé s'éveille sous nos pas ;

Que le vieux sol des Francs nous parle de la gloire ;
Que nous ayons pour nous la légende et l'histoire,
Ce juge qui soufflette avec la main des morts
Le lâche, et qui vient dire aux braves : « Soyez forts! »
Aïeux, je vous révère, et veux, près de vos tombes,
Faire de nos rivaux d'affreuses hécatombes ;
Car, si nous succombons, c'est vous qui les premiers
Subissez la défaite et restez prisonniers ;
Et je sens par instinct que, dans votre poussière,
Votre âme se réveille et revit tout entière ;
Et, si je sais mourir, je dis avec fierté
Que c'est par ma croyance à l'immortalité !

III

Je te retrouve aussi sous la nue enflammée,
Au milieu des canons dans notre jeune armée,
Essaim bruyant qui passe en des chemins poudreux,
Avec la France au cœur et la victoire aux yeux ;
Écoutant au lointain, chez le peuple en alarmes,
L'écho de la revanche et les appels aux armes ;
Répandant, à travers les villes et les bourgs,
La tempête qui sort des glaives, des tambours ;
Près du drapeau qui flotte et du clairon qui sonne,
Faisant que les enfants se forment en colonne,
Imitent l'exercice en leurs fougueux ébats,
Et, devant leurs aînés voulant marcher au pas,
Obligent les vieillards émus à crier : « Place
Au drapeau qui commande, à la France qui passe ! »
Oui, qui comprend la gloire et chérit son pays,
Adore le drapeau ; tout joyeux sous ses plis,
S'essaie, au bruit lointain des fanfares guerrières,
Aux combats simulés, aux saluts militaires ;
Des projets belliqueux dont son esprit est plein,
Menace en frémissant les remparts de Berlin ;
Et, jusque dans ses nuits, le rêve suit la forme
Du fusil, du canon, du brillant uniforme.

Les plus vastes desseins, les songes les plus beaux
Nous viennent de l'armée et tombent des drapeaux.

IV

La patrie en sa fleur m'apparaît à l'école,
Premier champ de bataille où l'enfance s'enrôle,
Pour conquérir, un livre, une plume à la main,
En d'immortels écrits, tout le génie humain :
Tour à tour citoyen d'Athènes ou de Rome,
S'éprenant des hauts faits et du nom d'un grand homme,
L'adolescent veut suivre, aux flammes de leur char,
Dans leur longue épopée, Alexandre et César;
Et, malgré les revers d'une lutte inégale,
Il condamne Caton qui meurt après Pharsale;
Prononce qu'un héros, quand il s'est survécu
Par l'espoir et l'honneur, n'a pas été vaincu !
De ce livre sanglant son doigt tourne la page,
Pour admirer les preux en notre moyen âge,
Cherchant dans Roncevaux, Bouvines et Poitiers,
Cocherel, Orléans, nos vaillants chevaliers,
Siècle fier, où l'épée est par la croix bénie,
Qui connut la défaite et non la félonie !
Puis, quittant les Louis, les Bayards, les Rolands,
Il entre en ligne avec les héros de son temps,
D'Arcole, d'Austerlitz, de Wagram, noms sonores,
Alliés dans la gloire aux drapeaux tricolores.
Enfants, ces mots fameux, en vos livres inscrits,
Pour vous sont toujours pleins de tumulte et de cris !
A vous tous ces lauriers; apportez en échange
Et l'amour qui triomphe et la haine qui venge !
Amis, aimez l'étude; en ce siècle fatal,
C'est par là qu'un pays écrase son rival;
Et déjà les Germains, dans leur folle arrogance,
Proclament les Français vaincus par la science.
Connaissez donc, comme eux, avec les faits passés,
Dans ses moindres circuits, le sol où vous naissez.

Une carte à la main, par delà les frontières,
Explorez les ravins, les coteaux, les clairières,
Où peut-être demain pour frapper de grands coups,
La France et l'Allemagne auront leur rendez-vous !
Comptez, au souvenir des sanglantes épreuves,
Les tertres dans les bois et les ponts sur les fleuves,
Les postes avancés et qui gardent les clés
Des chemins tortueux, des sombres défilés :
Théâtre sans honneur ou la terre est ingrate ;
Où sur nos flancs soudain la fusillade éclate,
Écrase d'un seul coup, dans ses ardents replis,
Le régiment vaincu parce qu'il est surpris.
En face de ces murs et de ces places fortes,
D'où tombe au loin le cri : « La Prusse est à nos portes ! »,
Songez que le pays se refait sur vos bancs,
Que la France vous voit et dit : « Je vous attends ! »
Jusqu'à l'heure prochaine où toutes les horloges
De Lorraine et d'Alsace appelleront aux Vosges,
Dragons, chasseurs, hussards, francs-tireurs, cavaliers,
Héros en ces grands jours, et la veille écoliers !
Jeunes gens, au travail ! La revanche commence
Sur la carte de Prusse et la carte de France :
C'est là que vous lançez, dans un duel à mort,
Contre l'aigle germain, le lion de Belfort !

V

France, je vois encor ta noble et sainte image
Me sourire en une humble église de village ;
Et, sur les flots du monde, impétueux nocher,
Sa nef est mon vaisseau, mon phare son clocher
Chantant par intervalle, en ardentes volées,
Sur les bois, les coteaux, les torrents, les vallées,
La tombe du vieillard, le berceau de l'enfant.
O clocher ! cri d'émeute ou cri de ralliement,
Tu signales aussi les jours de la tourmente ;
La bataille parfois sonne en la tour branlante,

Et, mieux que le donjon au lugubre beffroi,
Ta voix chez l'assaillant jette un subit effroi.
A l'ombre de l'église, à sa porte qu'il ferme,
Le paysan se dresse et l'attend de pied ferme,
Il en défend les Christs, les madones, les saints,
Par des hourras mêlés à d'effrayants tocsins ;
Et, pour symboliser la vaillance chrétienne,
Il suffirait d'y pendre une faulx vendéenne.
Temple auguste, à travers les roches ou les bois,
Quand tu brilles au loin avec ton coq gaulois,
Près de l'orgue qui chante et de la croix qui prie,
Je sens grandir en moi l'amour de la patrie !
Car il monte à nos cœurs, du pied de nos autels,
Des dalles, des tombeaux, d'invincibles appels ;
Et nous nous éveillons toujours dans la lumière
Des beaux jours de l'enfance, auprès de notre mère.
Lorsqu'autour des fusils, alignés en faisceaux,
Le régiment français s'épanche en gais propos,
Si quelqu'un les entend d'une oreille distraite,
C'est au clocher qu'il pense et c'est lui qu'il regrette ;
Et puis, quand tout s'ébranle au signal des clairons,
Au galop des chevaux, au choc des escadrons,
S'il tombe en soupirant, le doigt sur la détente,
C'est que son clocher passe en la mêlée ardente.

VI

Je te salue enfin au bord de l'horizon,
Sillonnant l'Atlantique avec ton pavillon ;
Portant dans ton navire ainsi que dans une arche,
Le progrès à ta voix qui s'éveille et qui marche.
Qu'en ses flancs cuirassés il traîne sur les flots
Le canon qui frémit sous l'œil des matelots ;
Qu'il vienne, en rugissant, et la mèche allumée,
Épouvanter la côte avec toute une armée ;
Qu'il verse le colon, la charrue à la main,
Cherchant l'âpre fortune en un vallon lointain ;

Qu'il jette à la vieille Inde, à la jeune Amérique,
Le fusil meurtrier ou la croix pacifique:
Pavillon, je m'incline et je salue en toi,
De mon pays absent le génie ou la foi :
C'est le progrès humain qui vogue sur la flotte,
Avec Dieu pour fanal, la France pour pilote.

VII

Patrie, au bout des mers ton image me suit.
Je t'emporte avec moi sur le vaisseau qui fuit.
Une motte de terre à ton sol arrachée,
C'est la vive étincelle où ton âme est cachée ;
C'est le germe sacré, fécond et plein d'espoir
Qui dit à l'exilé te pleurant : « Au revoir ! »
Et semblable à ces Juifs sous les verges divines,
Qui baisent les débris de leur temple en ruines,
Je reviens près de toi, comme au pied d'un autel,
Ressaisir ton génie et ton souffle immortel,
Retrouver en ton nom tous mes rêves d'enfance,
Et, dans un saint transport, crier: « Vive la France ! »

Fr. Aug. LHERMITE,
Dominicain.

Arcachon, 1891.

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS

DE LA COMMISSION DES ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX

Le public bordelais n'est pas en odeur de sainteté auprès des savants. A les en croire, nos concitoyens sont absolument indifférents aux questions d'histoire et de littérature, non moins qu'aux problèmes de la science, à moins pourtant qu'il ne s'agisse des applications de la chimie au traitement des vignes. Les beaux-arts ne font pas ici vivre leur homme, sauf la musique,.. et encore ! Voilà ce qu'on dit, Est-ce calomnie, est-ce médisance?

En se plaçant au point de vue municipal officiel, c'est calomnie. Car la Ville, continuant de vieilles traditions, s'acquitte fort bien du rôle de Mécène. Elle encourage les artistes, achète des tableaux, commande des statues, subventionne des concerts. Comme l'État, la Ville a ses pensionnaires, son École des beaux-arts, son Conservatoire. Tout cela est louable. Ce qui est louable encore, c'est la restauration de nos vieux monuments, c'est aussi l'institution très peu connue du public dont je vais dire quelques mots à propos de ses dernières publications (1).

Nous avons donc, siégeant à l'Hôtel de Ville, depuis 1865, une Commission des Archives municipales, Commission qui fait beaucoup plus de besogne que de bruit. Pour le bruit, elle en fait si peu qu'on ne la trouve pas même mentionnée dans l'*Annuaire de la Gironde* (2). En fait de besogne, elle a publié, de 1867 à 1890, huit magnifiques volumes in-quarto, dont cinq reproduisent en perfection des textes historiques extrêmement précieux pour notre histoire municipale. Les trois autres nous donnent une restitution topographique absolument remarquable de notre ville au XV^e^ siècle, et un savant recueil des inscriptions antiques bordelaises. Quelques esprits chagrins trouveront peut-être que huit volumes en vingt-cinq ans, c'est peu de chose. Ceux qui connaissent *de visu* la collection et qui sont en mesure de se rendre compte de l'absolue perfection des ouvrages dont elles se compose sont d'un autre avis.

Le temps et la place me manquent également pour les étudier complètement (3). Je m'en tiendrai donc aux trois derniers, mais je

(1) Dans une de ses dernières séances le Conseil municipal a voté un crédit de 10.000 francs pour la publication d'une *Monographie de Bordeaux*, due à l'initiative de M. le Maire.

(2) Une note que je trouve dans le dernier volume publié donne les noms des membres de cette Commission en 1890. Je crois devoir les reproduire ici afin de témoigner, pour ma faible part, la reconnaissance des travailleurs aux savants qui donnent leur temps, avec un entier désintéressement, à des travaux très utiles et, en fait, très obscurs : MM. Henri Barckhausen, Ed. Bourciez, feu Brives-Cazes, Al. de Chasteignier, R. Dezeimeris, Léo Drouyn, E. Gaullieur, J. Gébelin, C. Jullian, G. Labat, E. Lalanne, A. Luchaire, L. Roborel de Climens.

(3) Je me suis acquitté de ce soin, à diverses époques, dans la *Revue des Questions historiques*. C'est même la collection des *Archives municipales de Bordeaux* qui m'a fourni le sujet du premier article de quelque étendue que j'aie publié dans cet important recueil, en octobre 1874.

crois bien faire en donnant au bas de cette page des renseignements bibliographiques complets sur la collection entière (1).

Je dois reconnaître aussi que pour parler congrument de ces

(1) Tome I. — *Livre des Bouillons*, 1867, in-4° de LXII-620 p., avec un fac-similé en couleurs du ms. et la reproduction sur bois, d'après les dessins de Léo Drouyn, des lettres ornées qu'il contient. [Le *Livre des Bouillons* était le plus précieux cartulaire des Archives de la Ville. Le nom assez bizarre qui lui avait été donné lui venait des ornements en cuivre qui décoraient sa reliure.]

Tome II. — *Livre des Privilèges*, 1878, in-4° de XLVIII-774 p. [« C'est un registre en vélin où les maires et jurats de Bordeaux firent transcrire les titres qui assuraient à la commune et à ses habitants la jouissance de leurs droits les plus précieux. » Sa publication est due surtout à M. Barckhausen qui a joint aux actes conservés dans manuscrit des Archives de la ville, un appendice considérable où se trouvent 171 documents émanant du pouvoir royal et réglant l'organisation municipale de Bordeaux, du milieu du XV^e^ siècle à la fin du XVIII^e^. L'érudit professeur a écrit aussi pour ce volume un important *Essai sur l'Administration municipale de Bordeaux sous l'ancien régime.*]

Tome III. — *Registres de la Jurade. Délibérations de 1406 à 1409.* 1873, in-4° de XXVI-534 p. — Tome IV. — *Registres de la Jurade. Délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422.* 1883, in-4° de XXXII-773 p. [On devine sans peine le très considérable intérêt que peuvent présenter ces deux volumes pour l'histoire municipale et aussi pour l'histoire générale. C'est le gouvernement administratif et politique d'une grande ville saisi sur le vif et dans son fonctionnement journalier, à une époque très agitée. Écrits en gascon et nous ayant conservé un grand nombre de lettres adressées aux jurats, de toutes les provinces du Midi, les *Registres de la Jurade* offrent, en outre, des éléments précieux pour les études romanes.]

Tome V. — *Le Livre des Coutumes*, publié avec des variantes et des notes par H. Barckhausen. 1890, in-4° de LIII-796 p., avec une planche en héliogravure. [Je ne dis rien dans cette note du contenu de ce volume, puisque je m'en occupe longuement dans le corps du présent article.]

Tome complémentaire I. — *Bordeaux vers 1450. Description topographique*, par Léo Drouyn. 1874, in-4° de VIII-624 p., avec un grand plan dressé par l'auteur et gravé sur acier par Gaucherel, une vue à vol d'oiseau gravée à l'eau-forte par l'auteur, trois gravures anciennes reproduites en photogravure et trente-deux plans ou dessins gravés sur bois dans le texte. [Cet admirable travail de Léo Drouyn est une des plus belles œuvres d'érudition et de critique publiées en ce temps. C'est presque uniquement avec des textes inédits que notre savant collaborateur a restitué les enceintes, les quartiers, places et rues, enfin les monuments de Bordeaux au XV^e^ siècle.]

Tomes complémentaires II et III. — *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par Camille Jullian. 1887-1890. 2 vol. in-4° de VI-616 et VI-714 p., avec 21 planches tirées à part et de nombreuses vignettes dans le texte. [Je donne ici même l'analyse de ce bel ouvrage.] — Ces huit volumes sortent des presses de l'imprimerie Gounouilhou.

livres-là, je manque de la compétence spéciale qu'il faudrait. Je ne suis, hélas! versé ni dans l'épigraphie, ni dans le droit coutumier. Mais ayant vainement demandé à tous les échos des collaborateurs — au moins occasionnels — qui, bien au courant de ces études, consentissent à se risquer chez nous, et considérant que notre recueil ne saurait, sans mentir à son programme, garder le silence sur des œuvres qui font tant d'honneur à l'érudition bordelaise, je me suis dévoué. Au surplus si, dans l'espèce, je suis fort incapable d'accomplir la fonction de critique, j'espère du moins arriver à donner à nos lecteurs une claire quoique rapide analyse.

Voici d'abord le travail considérable de M. Camille Jullian sur les *Inscriptions romaines de Bordeaux* (1). Nulle part en France, sauf à Lyon, Nîmes, Narbonne et Vienne, on ne possède autant de monuments épigraphiques, et après ces quatre villes, les plus favorisées ne suivent que de très loin la nôtre.

Le premier volume du *Corpus* bordelais a paru en 1887; il comprend les textes du haut empire, antérieurs à l'an 300. Il est divisé en trois parties : I. Dédicaces (monuments religieux, monuments civils). — II. Épitaphes (fonctionnaires romains, soldats, étrangers, fonctionnaires municipaux, artisans, membres de corporations, citoyens romains, pérégrins, affranchis, esclaves; fragments). — III. Cachets, marques et graffites. Il n'y a pas moins de 846 numéros.

Pour chacun d'eux, M. Jullian a donné : *a*) une reproduction typographique du monument, en y conservant, autant que possible, les proportions des caractères de l'original; *b*) l'indication de la source (soit l'original avec l'indication de la collection où il se trouve; soit les auteurs qui ont donné des transcriptions, si l'original est perdu); *c*) les variantes; *d*) la description; *e*) l'histoire; *f*) une abondante bibliographie; *g*) la lecture et le commentaire. On voit qu'il est impossible d'être plus complet.

Il a fallu trois ans de labeur acharné pour mener à terme la composition et l'impression du second volume qui n'intéressera pas seulement les épigraphistes, mais apportera une contribution importante

(1) Au dernier concours des Antiquités nationales, l'ouvrage de M. Jullian a reçu une médaille de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, et même la première, si je ne me trompe.

à l'histoire générale et à l'histoire littéraire. Voici le dénombrement de ses principales divisions.

La quatrième partie de l'ouvrage, *Inscriptions chrétiennes* (300-750), donne et commente 192 textes (épitaphes, inscriptions et marques sur objets usuels, légendes de monnaies mérovingiennes), et une inscription juive. — La cinquième a pour objet les *Inscriptions du département de la Gironde*, au nombre de 33 seulement. M. Jullian a trouvé dans leur publication une occasion excellente d'étudier les *civitates* et les *pagi* dont les territoires ont formé la circonscription actuelle de la Gironde, et les voies fluviales et terrestres qu'on y pouvait utiliser au temps des Romains. — Dans la sixième partie, on trouvera, d'une part, la reproduction et la critique de 25 inscriptions fausses dont plusieurs ont été fabriquées avec science et talent, à l'époque de la Renaissance; de l'autre, 47 textes épigraphiques authentiques et deux textes faux, étrangers au département par leur origine, mais conservés dans ses collections publiques ou privées.

La septième partie est, à mon humble avis, une des plus importantes; en tout cas, elle est de nature à intéresser non plus seulement les spécialistes, mais tous les esprits éclairés et sérieux. M. Jullian y explique fort doctement comment les documents épigraphiques nous ont été conservés (la plupart proviennent de la muraille gallo-romaine élevée au plus tard sous le règne de Constantin), et en établit la répartition chronologique et topographique. Il nous dit ensuite comment les monuments ont été retrouvés (historique des découvertes faites à Bordeaux, depuis le XV[e] siècle jusqu'à nos jours). Puis, il étudie les collections épigraphiques bordelaises, dont les plus anciennes furent celles de Joseph de la Chassaigne, de Florimond de Raymond et de la Ville, et raconte en grand détail l'histoire contemporaine du dépôt d'antiques de Bordeaux. Vient ensuite une dissertation bibliographique très copieuse et très instructive sur les *Publications épigraphiques* dont les inscriptions bordelaises ont été l'objet spécial et celles où elles ont trouvé asile, parmi les documents de toute provenance. La première de ces publications est celle d'Apianus et d'Amantius (Ingolstadt, 1531).

Dans la seconde division de cette septième partie, M. Jullian procède à l'étude paléographique, philologique et littéraire des inscriptions elles-mêmes. Je n'ai aucunement qualité pour apprécier

cette savante dissertation ; mais personne n'ignore la légitime autorité qui s'attache aux travaux épigraphiques de l'érudit et sagace professeur.

J'ai fort goûté les 120 pages où le *Bordeaux romain* se trouve restitué, *d'après les Inscriptions* surtout, mais aussi d'après tous les témoignages des contemporains et les documents archéologiques les plus sûrs. Je doute qu'on puisse ajouter grand'chose à ce travail vraiment remarquable pour le fond et dont la forme ne laisse guère à désirer. Il est difficile de donner à une étude de ce genre plus de vie et d'intérêt. Grâce à M. Jullian, nous avons non seulement un *Corpus* épigraphique, mais un *Corpus antiquitatum Burdigalensium*, en d'autres termes l'ensemble complet de tout ce qui touche à l'histoire de Bordeaux, dans les premiers siècles, et à ses antiquités.

Un *Supplément* porte à 976 le nombre des inscriptions antiques de la ville et du département ; à 99, celui des inscriptions étrangères, et à 26, celui des inscriptions fausses. Après quelques pages remplies d'additions et de corrections, M. Jullian donne à ses lecteurs deux riches index, l'un épigraphique et l'autre bibliographique.

La Ville n'a reculé devant aucun sacrifice pour revêtir son *Corpus* d'une riche et noble parure artistique. Outre un grand nombre de vignettes insérées dans le texte et dont l'exécution est d'ordinaire fort bonne et toujours au moins suffisante, les deux volumes sont ornés de vingt-une planches : une carte et un plan en plusieurs couleurs, une chromolithographie, deux gravures sur acier et seize héliographies de Dujardin. Sa condition typographique est très remarquable.

Cette belle publication comptera dans les fastes de la science épigraphique. J'ai dû me contenter d'en faire connaître le plan, et d'en indiquer l'importance. C'est affaire aux recueils spéciaux de l'étudier en détail et de mettre en œuvre les précieux éléments d'étude qu'elle fournit très largement.

•

M. Henri Barckhausen est un des plus savants professeurs de notre Faculté de droit et un des membres les plus actifs et les plus dévoués de la Commission des Archives municipales de Bordeaux. C'est presque exclusivement à ses soins que le public doit le *Livre des Bouillons* et le *Livre des Privilèges*. Il s'est aussi chargé, avec un

zèle infatigable, de la publication du *Livre des Coutumes*, resté jusqu'ici à peu près complètement inédit.

« Si nous nous demandons, dit-il dans sa préface, pour quel usage ce dernier livre a été composé, nous arriverons à conclure qu'il dut être destiné spécialement au service des anciennes juridictions municipales de la Ville. Il n'a pas le caractère administratif et même politique du *Livre des Bouillons*, bien qu'on trouve dans les deux cartulaires bon nombre de pièces communes. Mais en compensation des actes qui lui manquent, il contient, en plus des Coutumes de Bordeaux, une version de celles d'Agen et des fragments de celles de Bazas, sans parler d'une série d'Établissements qui, au temps de la domination anglaise, réprimaient la plupart des délits commis dans la ville ou dans la banlieue. Aussi les juges qui siégeaient à la maison communale de Saint-Éloi trouvaient-ils consignés dans le manuscrit que nous publions, les règles qu'ils appliquaient constamment : d'abord et surtout le droit local du Bordelais ; puis, les usages en vigueur dans la région du Haut-Pays qui était en rapports constants, sinon toujours pacifiques, avec la capitale de la Guyenne. »

Le *Livre des Coutumes*, conservé aux Archives municipales de Bordeaux, appartient, selon toute vraisemblance, aux dernières années du XIV^e^ siècle. M. Barckhausen l'a reproduit textuellement dans toute sa teneur et lettre pour lettre. Mais ce manuscrit, dont le texte est fort mauvais au point de vue de la correction grammaticale et de l'orthographe, n'a pas été seul mis à contribution par le savant éditeur. « Le *Livre des Coutumes*, remarque-t-il, n'était pas, au moyen âge et en Guyenne, une œuvre unique dans son genre. Les autorités publiques firent composer des recueils semblables, soit auparavant, soit plus tard, au cours du XV^e^ siècle. Il nous est même parvenu quatre de ces recueils dont trois sont à Bordeaux et dont le dernier forme la seconde partie du *Livre velu*, cartulaire de Libourne. Tous sont rédigés sur un plan analogue. Ils diffèrent cependant plus ou moins entre eux ; quelques-uns, par de simples additions que nécessitaient les vicissitudes de l'état politique de la Guyenne. »

Des trois manuscrits bordelais, deux sont aux Archives municipales, et le dernier appartient à une collection particulière. Enfin M. Barckhausen a utilisé le ms. fr. 5361 de la Bibliothèque nationale.

Les uns et les autres lui ont fourni les moyens de corriger, en toute sécurité, le texte fort corrompu du manuscrit principal, de combler les lacunes provenant de la disparition ou de la lacération d'un certain nombre de ses feuillets, enfin, de le compléter par l'addition d'articles nouveaux ou de documents entiers qu'on n'y trouve point.

Voici comment M. Barckhausen a compris son rôle d'éditeur. Il a lui-même transcrit littéralement le manuscrit et l'imprime, comme je l'ai dit, tout entier et mot à mot, sans corriger même les fautes de copiste les plus évidentes ; mais il donne constamment, au bas des pages de son édition, les variantes des autres manuscrits, presque toujours beaucoup moins complets, mais aussi bien plus corrects que le sien. Il me semble qu'il aurait mieux valu, toutes les fois que la rectification n'offre rien de conjectural, l'introduire dans le texte, sauf à donner en note la leçon fautive du manuscrit publié. Les éditeurs du *Registre de Clément V* ont employé ce procédé infiniment plus commode pour le lecteur. Cette critique est du reste la seule qui se présente à mon esprit à propos de la publication du savant professeur.

Le *Livre des Coutumes* renferme 152 documents d'étendue très diverse (le plus considérable remplit 160 pages de ce volume et certains autres ont seulement quelques lignes) ; chacun d'eux est, dans la présente édition, précédé d'un sommaire analytique très complet et très clair ; en outre, les Coutumes ou Établissements sont munis d'un index établi dans l'ordre logique des matières. L'annotation est absolument ce qu'elle doit être, toujours sobre mais toujours exacte et suffisante. En tête du recueil, on trouvera une table chronologique des documents datés et une table par ordre de matières de ceux qu'il n'est pas possible de dater avec précision ; à la fin, un index alphabétique très considéreble et très bien fait (202 colonnes).

A la suite de la préface, on lira un clair et savant *Essai sur le régime législatif de Bordeaux au moyen âge*, où M. Barckhausen se montre à la fois jurisconsulte expert, historien bien informé, critique très sûr. L'analyse de ce beau travail m'entraînerait trop loin et j'aurais d'ailleurs à craindre de donner, en l'entreprenant, la preuve manifeste de l'insuffisance de mes connaissances en la matière, —

Enfin, deux appendices fournissent, le premier, des variantes et additions importantes aux textes publiés dans le corps de l'ouvrage; le second, vingt-cinq pièces qui manquent au manuscrit principal.

La condition typographique du *Livre des Coutumes* est la même que celle des autres volumes de la collection, c'est-à-dire parfaite. Une héliogravure de Dujardin reproduit trois dessins grossiers mais curieux, représentant divers supplices et empruntés à l'un des manuscrits.

Il ne saurait être question ici d'analyser en détail le *Livre des Coutumes* de Bordeaux. Les érudits auxquels il est destiné savent fort bien ce qu'on peut trouver dans les recueils de cette espèce. Celui-ci offre, en abondance, des textes importants relativement aux institutions communales, au droit féodal, au droit pénal (crimes, délits, peines, procédure criminelle), au droit et à la procédure civile (état des personnes, successions, communauté et partages, contrats et obligations, etc.) Dans l'un des manuscrits, le droit coutumier bordelais est constamment conféré avec le droit romain et l'éditeur n'a eu garde d'omettre la reproduction de ces gloses précieuses. — D'autres séries de documents d'un grand intérêt sont celles qui se réfèrent à la police municipale, aux propriétés de la Ville, au commerce, notamment au commerce des vins, à la taxation des denrées, aux métiers, etc. Les érudits qui s'occupent de ces questions trouveront ici d'utiles sujets d'études et des éléments de comparaison qui ne sauraient être négligés.

Outre les Coutumes ou Établissements de Bordeaux, Libourne, Agen, Bazas, on a transcrit dans le cartulaire bordelais beaucoup d'actes émanant du pouvoir souverain, des rois de France et d'Angleterre, de leurs fonctionnaires, du pape Clément V, qui n'oublia pas les années paisibles durant lesquelles il avait gouverné l'Église de Bordeaux. Je mentionnerai enfin deux brèves chroniques et une nouvelle version de la fabuleuse *Histoire de Cenebrun*.

J'en ai dit assez pour donner une idée suffisante de ce *Livre des Coutumes* auquel demeurera attaché le nom du docte jurisconsulte bordelais. Des publications de ce genre, lorsqu'elles sont exécutées avec une aussi rare perfection, honorent singulièrement les hommes qui se dévouent, uniquement dans l'intérêt de la science, à ces difficiles travaux.

E. ALLAIN.

ÉTYMOLOGIES GIRONDINES

(Suite.)

AUBIAC

Albiacus, la villa d'*Albus*, blanc, nom gallo-romain.

L latine est souvent en gascon (et même en français) vocalisée en U : *alba*, aube; *albinus*, Aubin; *silvaticus*, sauvage; et pour le gascon, *mâu* pour *malum*, mal; *méu* pour *mel*, miel; *hîu* pour *filum*, fil : donc AU pour AL.

Racine : *Albus*, déjà analysé : Voir Arbanats. C'est AR-FU, soleil être, ce qui est comme le soleil.

Forme en AC : *Alb-i-ac-us*, la villa d'Albus ; mot à mot : le quoi de Alb. — 1° *us* finale latine qui n'est point passée dans le gascon; — 2° AC, le relatif *qui*; — 3° I, signe d'appartenance.

AC est le relatif, gascon *aco*, latin *quod*, mais réduit à la consonne K : l'A n'appartient pas au relatif. — Cette assertion paraîtra si surprenante, que l'on nous demandera nos preuves. Que C remplace QU, les Français, qui disent *crac* et *craquer*, l'admettront sans peine; et de fait le grammairien latin Terentianus Maurus dit qu'il faut écrire C toutes les fois qu'il y aurait deux U de suite : *concutere*, ébranler, et non *conquutere*, de *quatere*, secouer; *locutus est*, il parla, et non *loquutus*, de *loqui*, parler; *secutus est*, il suivit, et non *sequutus est*, de *sequi*; l'on écrira donc *cujus* pour *quujus*, de qui; *cui* pour *quui*, à qui; *cum* pour *quum*, lorsque. Cette règle n'a jamais été rigoureusement observée. Comparez encore le démonstratif français *cet* avec l'italien *questo*, et même avec le gascon *aquet*, *aquest*. — La signification relative est indubitable dans les adjectifs grecs en *ikos*, *Hellenikos*; latins en *icus*, *Hellenicus*; français en *ique*, terre hellénique, c'est-à-dire : terre *qui* (est) de Hellen (père des Hellènes ou Grecs); *antiquus*, antique, c'est-à-dire : *quod (est) de ante*, ce *qui* (est) d'avant; dans *antiquus* le relatif garde sa forme entière. Une objection se présente. Comment se fait-il que les adjectifs en *ikos*, si fréquents en grec, aient conservé le K du relatif, lorsque le relatif même l'a perdu : *hos*, *hè*, *ho*? On répond que le K persiste, mais atténué, dans l'esprit rude H. — Une question plus intéressante serait sans contredit l'origine même du relatif; mais cela sortirait de notre cadre.

L'I, signe d'appartenance, mérite une étude sérieuse. A plus tard!

Aubiac (de Bazas), se dit en gascon *lou Biac* (M. l'abbé Ph.-C. Roux, curé du Nizan).

Cette coupe, si elle est fausse, doit être venue de l'expression : « Je suis *d'Aubiac* », coupée en *dau biac*. — Cependant cette forme pourrait être légitime, *Loubiac*, et s'ajouter à la liste déjà longue des villas de *Lupus*, comme *Loupiac, Loupian*. P adouci en B. — Si au contraire la forme Biac était la vraie, ce serait la villa *Piacus*, de *Pius*, pieux, surnom gallo-romain.

AUDENGE

Ce mot, que l'on veut expliquer par le grec, ne me présente aucun sens. Peut-être les transcriptions du moyen âge nous éclaireront-elles ? Avis aux chercheurs !

J'aventure fort timidement une étymologie historique : *Odonica*, la villa d'Odon.

1° Si nous remontons jusqu'à l'époque romaine, nous trouvons *Marcus Salvius Otho*, Othon, favori de Néron, et plus tard empereur, qui durant dix ans se fit aimer comme questeur de Lusitanie (aujourd'hui Portugal), province dont les relations étaient faciles avec l'Aquitaine. Donc, le nom d'*Othon*, adopté par des Gallo-Romains, clients du questeur, n'a rien d'impossible, pas plus qu'une villa *Othonica*.

2° Il y eut au VI^e^ siècle un comte et gouverneur de Saintonge qui devint archevêque de Bordeaux en 591 : ce fut Gondegésile *Dodon*. On peut bien lui supposer une villégiature sur les bords du Bassin, une villa *Dodonica*.

3° L'opinion la plus vraisemblable, ce serait d'attribuer cette résidence au fastueux *Odon* (Eudon, Eudes), roi d'Aquitaine, qui régnait en 727.

Inutile de rappeler le nom franc *Audoen* (Audoin, Ouen), celui de la belle *Aude*, épouse de Rolland, et celui de *Huon, Yon*, rois de Bordeaux, célèbres dans les romans de chevalerie.

RACINE germaine : *Othon*, divin, de *Goth*, Dieu, adouci en *Oth*, le *Wodin* des Scandinaves, très probablement *Gog*, le père divinisé des Goths dont l'Écriture joint toujours le nom à celui de *Magog*, fils de Japhet, le père divinisé des peuples du Nord. — Racine hébraïque : *gog*, toit, ou plutôt tente, faisant allusion aux habitudes nomades de ces peuples, les *Skythes* des Grecs, *Scythes*, et plus tard les *Gètes*.

AU pour O simple s'emploie en gascon dans *audou*, odeur, *aunou*, honneur, *aubéi*, obéir, *aufri*, offrir ; donc *Audon* pour *Odon*. D'ailleurs le même nom donnait aux Français *Audoen*, Audoin.

E pour O provient du partage de O long en OE, comme nous le voyons en *Audoen*, et comme le pratiquent les Espagnols : *puerta* pour *porta*, porte; *despues*, depuis, de *post* ; *cuenca*, conque; au pied des Pyrénées, en Gascogne et jusqu'auprès de Bazas, l'on dit *hoèc* pour *focus*, feu; *oèu* pour *ovum*, œuf; *oèlhe* pour *ovicula*, ouaille, brebis; *hoèlhe* pour *folium*, feuille. — L'O a disparu laissant l'E tout seul, comme dans *François* devenu *Français* : de même dans l'Agenais le mot *loin*, latin *longè*, vieux français *loing*, en poitevin *loèn*, a fini par devenir *lèn* : donc *Audoenica*, *Audenica*. Le nom propre *Eudes*, avec sa finale muette, nous montre une altération plus grave encore, une disparition presque totale de la fin du mot.

Forme *enge*, mouillée en gascon, *énghye* : quoique rare, s'explique fort bien par l'adjectif *enica* : elle est certainement beaucoup plus rapprochée de la forme gallo-romaine que l'auvergnat en *ergue*, *Ruthenicus*, le Rouergue; *Dominica*, Doumergue ; *monachus*, mourgue ; *canonicus*, canourgue. — La mouillure gasconne est due à la persistance de la liquide I, soit *Audengia* (par G dur).

Remarque : Les rois d'Aquitaine portent des noms goths ou germains :

Odon, Eudon, Eudes, le même que Othon (divin).

Chunoald, Hunoald, Hunaud, Huon, Yon, même nom que Gondebaud (bon guerrier).

Vadifer, Gadifer, Vaïfre, Gaïfre, même nom que Godefroy (Goth-fried, Dieu-ami, l'ami de Dieu).

Pharamond (qui frappe le monde, ou mieux Phar-mand, trancheur-homme, homme du glaive), le Fromont des légendes, devenu Ramon, Arramon, Raymond.

Note : La *font d'Audège*, à Bordeaux, serait donc une fontaine élevée par la munificence du même roi. — Dans la formation du mot, il y aurait : ou bien perte de l'N, *fons Audonicus;* ou bien perte du T, en supposant *fons Audeticus*.

Eysines, de *Odinis*, de *Utinis*, aurait probablement la même origine; villa du roi *Odon*.

(A suivre.) H^le^ Caudéran.

A PROPOS DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES

Un de nos plus distingués confrères nous écrit :

... 20 novembre 1891.

MES CHERS AMIS,

Les Conférences ecclésiastiques, rétablies dans le diocèse de Bordeaux par le vénéré cardinal Guilbert, ont provoqué dans le clergé de la Gironde un mouvement d'études dont les résultats ne sont peut-être pas assez connus des fidèles catholiques.

Que se passe-t-il, en effet?

Une commission supérieure, sous la haute direction de Mgr l'Archevêque, arrête d'abord le programme des questions à étudier; puis elle examine les travaux des conférenciers; elle signale, sans en nommer l'auteur, ceux qui lui ont paru les plus remarquables; elle indique la réponse qui doit être faite aux questions proposées, et elle imprime le tout dans une brochure qui est distribuée aux prêtres du diocèse... Et tout est fini pour ces études dont certaines ont coûté de longs et pénibles labeurs.

Or, ces études touchent à toutes les questions qui peuvent intéresser la science théologique, et l'on sait que le domaine de la théologie est assez étendu pour embrasser à peu près tous les sujets livrés à l'activité de l'esprit humain : histoire, droit civil et droit canon, sciences physiques, psychologie, médecine, physiologie, géologie, astronomie, économie sociale et politique, ont une face qui regarde à la théologie; toutes attendent d'elle la solution de leurs problèmes. De la théologie seule, en effet, peut sortir le mot de l'énigme que chacune de ces sciences propose à nos méditations.

L'Église n'a peur d'aucune question : elle les aborde toutes,

avec prudence sans doute, mais avec autant de résolution que de confiance; elle sait qu'elle a reçu le dépôt de la vérité, et que la vérité ne peut pas être en opposition avec elle-même. Elle se mêle donc à tous les mouvements qui ont pour objet la recherche du vrai : ils aboutissent tous à Dieu, qui est la Vérité même. Sans doute, elle n'ignore pas que Dieu n'est pas dans la pensée de la plupart de ceux qui provoquent ces mouvements; mais que lui importe ? L'homme s'agite, et Dieu le mène, et où Dieu pourrait-il le mener, sinon à la vérité, et au bien suprême ?

C'est pour cela que l'Église ne recule devant aucune question, et que nos modestes conférences les abordent résolument. Nos prêtres ont l'esprit largement ouvert, et leur liberté dans toutes ces études, même les plus troublantes, est d'autant plus grande, qu'ils sont d'avance plus soumis de cœur et d'âme à l'autorité qui est toujours prête à les ramener à la vérité, en cas d'erreur : ils sont comme ces nageurs que la vaste mer appelle et sollicite : ils se jettent avec intrépidité dans les flots sans fond, parce qu'ils savent que le sauveteur veille sur eux.

Ces pensées encouragent nos confrères, et il en est beaucoup qui étudient avec ardeur et succès les questions importantes et difficiles dont ils trouvent l'énoncé dans les programmes de la Commission des conférences. Ne croyez-vous pas que leur obscur labeur serait sensiblement encouragé et même récompensé dans une certaine mesure, si, grâce à votre intéressante *Revue*, les meilleurs mémoires, ceux qui sont signalés avec le plus d'éloges dans le rapport général, étaient portés à la connaissance du public? Vos lecteurs ne s'en plaindraient pas assurément.

Mais alors, vous dira-t-on peut-être, vous allez faire chez vous comme un concours de conférences. Pourquoi pas?

Faites de cette lettre ce qu'il vous plaira. Mais j'ose vous demander de réfléchir à l'idée qui s'y trouve formulée, et vous voudrez bien, quoi qu'il en advienne, ne douter ni de ma fidèle affection ni de mon parfait dévouement.

....., Curé de...

Nous répondrons simplement à notre correspondant : *Hoc erat in votis*, et nous avions pensé à faire de nous-mêmes à nos confrères la proposition qu'il a formulée en si bons termes. Non seulement nous étions persuadés que si un appel de ce genre était entendu notre recueil y trouverait son compte; mais surtout nous pensions par ce moyen le faire servir plus efficacement à la propagation et à la défense de la vérité religieuse. Bien plus, nous nous étions préoccupés de mettre à exécution cette idée qui nous semblait féconde. Nous sollicitions depuis longtemps un de nos amis et collaborateurs, M. Hazera, de donner l'exemple en publiant dans la *Revue Catholique* un travail très remarquable et très remarqué qu'il avait lu, il y a quelques années, à la conférence de Saint-Louis en réponse à la grave et très actuelle question que voici : « Y a-t-il acte humain et par conséquent responsabilité et moralité dans les actes *physiologiques* suivants : Rêve, somnambulisme, *hypnotisme*, hallucination, rêverie, nostalgie ? »

Malgré la vieille amitié qui nous unit et dont il nous a donné tant de précieux témoignages, M. l'abbé Hazera nous a longtemps opposé des objections qui lui semblaient très fortes : « Ces problèmes, nous disait-il, avaient été jusque-là en dehors de ses études. Il ne se croyait donc pas assez sûr de lui-même; sans doute, il avait mis toute sa conscience dans la préparation et la composition de son mémoire; mais la conscience suffit-elle là où il est besoin d'une science toute spéciale ? Or, cette science il ne la possédait pas, et il se disait à lui-même qu'il ne l'avait pas suffisamment acquise d'un travail fortuit et passager. »

Évidemment nous n'avions pas une autorité suffisante pour triompher par arguments recevables de ces honorables scrupules. Nous obtinmes du moins de notre confrère qu'il soumît son travail à un homme très versé par état et par goût dans ces délicates études. Le manuscrit de M. Hazera resta pendant plusieurs mois entre les mains de M. le Dr M..., un des médecins les plus autorisés de notre ville. Il revint enfin à son auteur, accompagné de la lettre suivante que nous croyons bon de publier :

Bordeaux, le 21 décembre 1890.

MON CHER CURÉ,

Il y a déjà longtemps que j'ai lu et relu votre travail sur l'hypnotisme; il est remarquable en tous points, et je vous engage fort à le publier en brochure. On voit que vous possédez à fond la question et je vous en félicite, car c'est

chose rare de voir un psychologue aborder ces études si spéciales et si troublantes avec une pareille hauteur de vues et un jugement aussi droit.

Au point de vue de la responsabilité des hypnotisés accomplissant à l'état de veille des actes qui leur ont été suggérés pendant le sommeil, vous me paraissez partager les idées de l'École de Nancy : pour moi j'estime qu'à cet égard la vérité est du côté de l'École de Paris.

L'hypnotisé, revenu à l'état de veille, est responsable de ses actes, juridiquement et moralement; l'acquittement de Gabrielle Bompard serait une monstruosité inique.

Je regrette de ne pouvoir m'étendre davantage sur un pareil sujet; mais nous aurons occasion de reparler de tout cela, quand j'aurai le plaisir d'aller vous voir à Ambarès.

Agréez, ... Dr M.

Nous avions partie gagnée et notre confrère n'avait plus rien à nous opposer. Il nous promit donc son mémoire, et, en lui communiquant directement la lettre que nous publions en tête de cette note, nous l'avons déterminé à se rendre, sans plus tarder, à nos instances. Nous imprimons son travail tel qu'il fut écrit à l'origine; notre confrère se contentera de mettre en note les modifications que les faits postérieurement signalés ont pu apporter à sa pensée première.

Nous espérons bien qu'il nous sera permis de continuer ce que nous commençons aujourd'hui, et ce ne sera pas l'un des moindres attraits de la *Revue Catholique*, pourvu que nos confrères veuillent bien nous donner un concours que nous sollicitons ardemment.

Nous commencerons donc, dans un prochain numéro, la publication du beau mémoire où M. Hazera a traité, à la double lumière de la théologie et de la science, la grave question de l'*Hypnotisme*.

A.-J. L. E. A.

LA CANONIZATION DE S. FRANCOIS DE SALES, EVESQVE ET PRINCE DE GENE'VE

SOLEMNISE'E DANS LE Monastere des Dames Religieuses de la Visitation Sainte Marie de la Ville de Bourdeaux (1).

LA Memoire des Iustes, au sentiment du Sage, est accompagnée de leurs loüanges (2). Les honneurs qu'ils auoient fuy durant leur vie, les suiuent apres leur mort. Si l'humilité leur a fait cacher aux yeux des hommes le merite de leurs vertus, la bonne odeur qu'ils en ont laissée les decouure, et la connoissance qu'on en a leur attire la veneration des peuples. On ne se souuient de leur Sainteté qu'auec des benedictions. Le cœur et la bouche des fidelles se remplissent de leur estime et de leurs eloges, et glorifient en eux la puissance de Dieu qui les a faits, et qui les declare SAINTS dans les merueilles publiques qu'il opere à leur consideration.

(1) Nous réimprimons textuellement, en l'accompagnant des notes indispensables, la curieuse brochure de Lopès. A. DE L.

(2) Memoria Iusti cum laudibus. Prov. 10.

Nous en auons vn illustre exemple dans la personne de S. FRANÇOIS DE SALES, Euesque et Prince de Genéve. Iamais la memoire d'vn Iuste n'a esté plus accompagnée de ses loüanges : c'est à l'enuy que les peuples se sont efforcez à luy rendre leurs honneurs, et faire éclater auec plus de pompe le Triomphe de sa Canonization.

Les plus grandes Villes du Royaume ont signalé leur zele en cette rencontre : et comme par tout où l'on a solemnizé cette Canonization, on a esté soigneux d'en faire imprimer des Relations (1), pour donner à connoistre à la Posterité l'estime singuliere qu'on a fait de ce grand Saint, et immortaliser la gloire de son nom dans les siecles à venir : puisque les appareils et les magnificences de ce Triomphe n'ont pas eu moins d'éclat dans la Ville de Bourdeaux; il est iuste de les publier, et de recommander en les publiant, la pieté extraordinaire des Dames Religieuses de la Visitation de cette Ville, les dignes Filles de ce Patriarche, qui n'ont rien obmis de ce qu'on eust peu souhaiter pour cette auguste et Ste. Ceremonie.

MONSEIGNEVR l'Archeuesque ne leur eust pas plustost marqué la détermination qu'il auoit faite du 4. iour de Septembre, pour le commencement de cette solemnité (qu'elles attendoient depuis longtemps auec vne passion extrême), qu'elles se resolurent d'employer tout ce qui estoit en leur pouuoir, afin de la rendre vne des plus éclatantes. Mais considerant que leur Eglise ordinaire, quoy que longue de 55. pieds sur 24 de largeur, vne Eglise où elles auoient desia fait les ceremonies de sa Beatification, seroit neantmoins trop étroite pour ce iour de son Triomphe, pour contenir le peuple fidelle de cette grand-Ville, qui ne manqueroit pas d'y accourir pour y honorer ce Saint; elles iugerent qu'elles deuoient en cette rencontre s'appliquer le conseil que Dieu donnoit à son peuple par la bouche

(1) Nous pouvons en citer deux : *Relation de la solennité de la canonisation de saint François de Sales, evesque et prince de Genève, célébrée en l'église des Reverendes Religieuses de la Visitation Sainte-Marie, du premier monastère de Lyon, en Belle-Cour, le premier jour de may, l'an mil six cens soixante-six* (sans lieu et sans nom d'imprimeur); 1666, in-4° de 16 pages. Elle est signée *Alexandre Pelletier*; c'était un des « meilleurs amis » du monastère. — *Relation de l'appareil et des cérémonies qui ont esté faites dans l'église des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie de la ville de Montpelier à la feste de la canonisation de saint François de Sales, evesque et prince de Genève, et fondateur de leur institut, depuis le 28 janvier jusqu'au 6 février de l'an mil six cens soixante-sept*; Montpellier, Daniel Pech, 1667, in-4° de 30 pages.

du Prophete : Qu'il amplifiast le lieu de son Pauillon, qu'il n'épargnast rien, qu'il estendist dauantage les Courtines de ses Tabernacles (1).

Pour cet effet, elles choisirent vn corps de logis dans le nouueau bastiment, qu'elles font éleuer pour leur habitation, long de 144. pieds sur vne largeur de 24, qui s'étendoit du couchant au leuant, et qui estoit lambrissé pour vn troisiéme étage, de la hauteur de 50. pieds, et qu'on auoit commencé de voûter d'vne belle pierre pour le premier étage d'vne eleuation de 17. pieds (2). Quoy que ce lieu fust assez en desordre (comme le sont d'ordinaire tous les bastimens qu'on commence d'éleuer) et que le temps fust vn peu court jusqu'au iour arresté pour la ceremonie : il se trouua neantmoins preparé dans trois semaines, et disposé en telle sorte, qu'il communiquoit auec l'Eglise ordinaire, par le moyen du Chœur des Dames Religieuses qui estoit entre ce lieu et cette Eglise, et dont elles firent abbattre la grille et la muraille pour le passage du peuple, et le conuertirent dans vne belle Chapelle, aggrandissant ainsi le lieu destiné au Triomphe de ce Saint, pour les honneurs duquel tout le monde leur eût encores paru trop étroit, eu égard au grand zele qu'elles auoient pour sa gloire.

La longueur de ce lieu fust distribuée pour vne Sacristie interieure, pour vn Chœur et pour vne Nef : on en prit 14. pieds pour la Sacristie, 30 pour le Chœur où estoit l'Autel et le Presbytere, et le reste pour la Nef. On bâtit en diligence 20. pieds de voute, pour couurir vers le Leuant l'Autel et la Sacristie, d'une pareille eleuation, que la voute desia commencée vers le couchant et vers la grand ruë des

(1) Dilata locum tentorij tui, et pelles Tabernaculorum tuorum extende, ne parcas. Isaiæ, 54.

(2) « En l'année 1664, la Mère Chambon appela des experts pour visiter cette maison qui menaçoit ruine, et ayant appris que le danger était évident, elle procura que Mgr l'Archevêque en fît lui-même la visite. Il fut si surpris de voir ce monastère dans un état si ruineux, qu'il ordonna à cette Mère de bâtir et de faire travailler incessamment pour élever un corps de logis à la place de celui qui tomboit et enjoignit pour de bonnes raisons de voûter les bas offices. Le 23 avril 1665, M. Fonteneil, vicaire général de Monseigneur pour lors absent, bénit par son ordre la première pierre de ce bâtiment qui fut posée par Mme de Saucats, notre fondatrice. » (*Histoire* manuscrite *du monastère de la Visitation de Bordeaux.*) Ce bâtiment fut achevé en 1670, et coûta 65,777 livres 3 sols 6 deniers.

Fossez, sur laquelle on ouurit vn grand Portail, auec les Decorations qui seront ci-apres rapportées. Cette derniere voute de la nef estoit longue de 60. pieds, et les Dames Religieuses y dresserent au dessus vn beau Chœur bien fermé, tant pour y assister aux Offices Diuins qui se celebreroient en ce lieu, que pour les y celebrer elles-mesmes, et entendre les loüanges de leur Saint Fondateur qu'on y prescheroit durant l'Octaue.

Le grand Portail fust orné au dehors d'vne tapisserie, et au dessus du Portail au milieu paroissoit vne Renommée, tenant deux Trompettes, l'vne à la bouche, l'autre à la main : sous elle estoient les armes du Pape Alexandre VII, qui sont de Gueulles à vne montagne à six coupeaux d'argent, surmontée d'vne étoile d'or, et d'vne de ses trompettes sortoit cette deuise :

SICVT FLAMMA COMBVRENS MONTES (1).

Qui apprenoit que l'amour de ce Pape (qui a des montagnes dans ses armes) à l'endroit de ce Saint, l'auoit iustement porté à sa Canonization.

De l'autre Trompette sortoit cette deuise :

RIGANS MONTES DE SVPERIORIBUS SVIS (2).

Qui designoit les graces que ce Saint auoit impetrées pour ce Pape ensuite de sa Canonization.

Sous les armes de ce Pape, estoit vn beau tableau de S. FRANÇOIS DE SALES, au naturel, de la hauteur de 7. pieds, et large de 5, où estoit representé le globe de feu qui descendit sur son Oratoire, où il estoit en prieres, auec ses armes au dessous, qui sont d'Azur à deux fasces d'or, chargées d'autres deux fasces de Gueulles, sous chacune vne étoile d'or, et un Croissant d'argent vers le Chef : et de ces armes, à raison des étoiles dont elles se trouuent chargées sortoit cette deuise :

(1) E Ps. 82.
(2) Ex Ps. 103.

QVI AD IVSTITIAM ERVDIIT MVLTOS, FVLGEBIT SICVT STELLA (1).

Au costé droit de ce Tableau estoit éleué vn Genie, tenant de la main gauche les Armes du Roy, d'Azur à trois Fleurs de Lis d'or, 2. et 1. et de la droite il tenoit vne Trompette, d'où sortoient ces paroles de l'Euangile, que l'Eglise lisoit le mesme iour du Dimanche, que se deuoit commencer la Solemnité, paroles qui designoient l'auantage du royaume, pour auoir possedé les affections de ce Saint.

CONSIDERATE LILIA QVOMODO CRESCVNT (2).

Sous les Armes du Roy, estoient posées les Armes de la Ville de Bourdeaux, qui sont de gueulles à un Leopard d'or, au dessous, un Chasteau d'argent sur vn Croissant d'argent en pointe : le chef d'Azur à trois fleurs de Lys d'or bordé de mesme.

Au costé gauche, paroissoit vn autre Genie tenant de la main gauche les armes de M^r^. l'Archeuesque, qui sont d'argent à la fasce de gueulles, avec cette deuise, par laquelle il sembloit luy vouloir recommander la protection de son troupeau aupres du Seigneur :

PASCE OVES MEAS (3).

Sous les Armes de ce Seigneur, estoient les Armes de l'Ordre de la Visitation, qui sont d'argent à vn cœur de gueulles, croisé d'or, chargé des noms de Iesus et Marie en chiffre aussi d'or, trauersé aux deux costez de deux fleches de sable, et entouré d'vne Couronne d'épines de Sinople. Il sortoit de ces armes cette deuise, ou plustost vne priere de tout l'Ordre à son Patriarche :

NOLI ME DERELINQVERE, PATER SANCTE (4).

Toutes ces Armes estoient blasonnées en des beaux Cartouches, et toutes entourées de Couronnes de Laurier.

Le dedans de cette Eglise ainsi partagée comme il a esté dit, fust orné de riches Tapisseries, non seulement iusques aux voutes, mais

(1) Ex Daniel, 12.
(2) Ex Luc., 12.
(3) Ioan. 21.
(4) Paroles du diacre S. Laurent au pape saint Xyste allant au martyre.

encores iusqu'au lambris, dans l'interualle des deux voutes, qui estoit de 50. pieds, où les Tapisseries depuis le Paué de l'Eglise iusqu'au lambris, estoient à quatre rangs. Tout le long de l'Eglise, à vne eleuation enuiron de 16. pieds, regnoit d'vn costé et d'autre, comme vne couronne de Tableaux, auec leurs corniches dorées, entremeslées vers le Presbytere de lustres et d'autres beaux ornements d'argent qu'on auoit enuoyez de toute la Ville, auec ce qu'on auoit de plus precieux pour seruir à la gloire de ce Triomphe.

Ce qui remplissoit d'abord les yeux de tous ceux qui entroient dans cette Eglise, estoit le grand Tableau du Saint auec les enrichissemens qui l'accompagnoient, et formoient comme vn grand Frontispice, depuis l'extremité où finissoit la voute du Presbytere iusqu'au lambris. Sur cette extremité de voute, s'éleuoit vne espece d'architecture d'ordre Corinthien, deux colomnes de chaque côté auec leur pied d'estal, architraues, frises et corniches. Au milieu des colomnes qui estoient à la droite, on voyoit vn Cherubin portant vn Camayeu sur vn Cartouche qui representoit S. FRANÇOIS DE SALES aux pieds de la Vierge, pour marquer la singuliere deuotion qu'il auoit tousiours eüe pour elle, auec vne embleme au dessous designant les premices de ses vertus par vne Table chargée de fruits, sur lesquels descendoit vne rosée du Ciel. Ces paroles estoient l'ame de l'embleme :

PRIMITIAS SVDOR ÆTHEREVS BEAT.

Au milieu des deux autres Colomnes à la gauche, on voyoit vn semblable Cherubin portant vn autre Camayeu dans vn Cartouche, representant S. Pierre et S. Paul, et S. FRANÇOIS DE SALES à leurs pieds, pour marquer le particulier attachement de ce Saint à l'Eglise Romaine, auec vne embleme au dessous, qui signifioit son amour ardent et communicatif par vn cœur enflammé, qui en enflammoit d'autres. L'ame de cette embleme estoit dedans ces Paroles :

ACCEPTAS REFERO FLAMMAS.

Tous ces Camayeux et emblemes estoient entourez de Couronnes de Laurier.

Vn Tableau du Saint de la hauteur de neuf pieds et large de sept

estoit placé entre ces quatre colomnes au milieu de cette Architecture, où ce S. estoit representé dans sa gloire, paroissant deuant la très Saincte Trinité, tout enuironné d'Anges, dont les vns portoient sa Mitre : les autres, sa Crosse : les autres, les Liures qu'il auoit composés, d'autres sousleuoient les bords de sa Chappe. La Corniche du Tableau estoit ornée d'vne Guirlande faite de deux Palmes, l'vne de Roses auec leurs boutons et verdure au naturel : l'autre de Lys d'argent : les martelets et les fueillages d'or : et ces deux palmes se croisant d'espace en espace, formoient de leurs boutons, des ovales, du milieu desquelles, pour en remplir le vuide, sortoient des bras d'argent auec des flambeaux. Ces Roses et ces Lys entrelassez, designoient les deux perfections dominantes de ce Sainct, qui luy auoient merité sa gloire representée dans ce Tableau, sçauoir son zele et sa pureté.

On auoit esleué au dessus de ce Tableau et de cette Architecture, vne seconde Architecture d'vn Ordre composite, fait en forme d'Arc Triomphal. Deux colomnes de chaque costé peintes en marbre iaspé auec leur pied d'estal, architraues, frises et corniches, au milieu desquelles et sur le Tableau, estoit posée dans l'enfoncement d'vne niche, vne fort belle glace de mirouër de la hauteur de 8. pieds, large de 6. auec sa corniche d'argent cizelé, large d'vn pied. La Niche estoit composée de testes de Cherubins, entremeslées de Bras et Plaques d'argent : et cette grande glace ainsi enfoncée representant presque tous les Ornemens de cette Architecture, formoit vne perspectiue fort agreable à tous ceux qui la consideroient. Il sortoit d'entre la glace de ce grand mirouër, et le grand Tableau, vne Colombe enrichie de Pierreries, le Symbole du S. Esprit, laquelle suspendoit de son bec sur la teste du Saint, vne Couronne Royale d'vn pied de Diametre, et haute d'vn pied, faites de Perles et de brillantes Pierreries, que les Dames de la Ville auoient apportées en grand nombre. La seule Couronne estoit de la valeur de cent mille escus.

Vn peu au dessus de ce mirouër, un Pauillon de velours rouge cramoisi chamarré de passements d'argent, et doublé de moire d'argent, descendoit à grosses ondes des deux costez de ce frontispice presque iusqu'à la voute. Sur ce Pauillon estoient les Armes du Pape Clement IX, qui porte, escartelé d'azur et d'or, d'azur à un

Lozange d'or, d'or à vn Lozange d'azur à chaque quartier, ou écartelé d'azur et d'or à quatre Lozanges, 2. d'or sur azur, 2. d'azur sur or. Par dessus ioignant le lambris, estoit vn fort beau Daix de mesme velours, chamarré comme le Pauillon. Tout le vuide qui se trouuoit entre les colomnes de ces deux Architectures, depuis le lambris jusques sur la voute dans toute la largeur de l'Eglise, comme aussi le montant des Colomnes, fut garni de miroüers, de Tableaux d'argent, de Cristaux, de Chandeliers, de Lustres, de Bras d'argent et de vermeil doré, garnis de cierges, et dans vn tres bel ordre qu'on voyoit auec plaisir, particulierement lors que les cierges estoient allumez.

Au dessous du grand Tableau, et de toute cette Architecture, où finissoit la voute, regnoit durant toute la largeur de l'Eglise, vne corniche large d'un pied, sur laquelle au deuant de ce Tableau, estoient posez deux Anges de vermeil doré, hauts de trois pieds, à genoux, chacun sur un pied d'estal aussi de vermeil doré, tenant à la main des flambeaux ardants; et sur le reste de la Corniche, estoient six grands Vases d'argent garnis d'Oeillets, de Roses, et autres belles fleurs de soye avec leur verdure au naturel. Ces Vases estoient entremeslés de Chandeliers et de Lustres d'argent garnis de Cierges, qui furent presque tousiours allumés durant l'Octaue de la Ceremonie.

Tout cela estoit beaucoup : mais c'étoit peu eu égard aux embellissemens du Sanctuaire. Le Presbytere qui le renfermoit, estoit orné d'vne fort belle tapisserie neuue de soye, sur laquelle à la naissance de la voute, estoient rangez des plaques d'argent et des riches Tableaux. Le Paué du Presbytere estoit tout couuert iusqu'au Balustre de deux Tapis de Turquie. L'Autel estoit au fond éleué sur trois marches couuertes d'vn grand Tapis de mesme fabrique, auec ses credences aux deux costez.

Il ne se pouuoit rien adiouster à la beauté de son parement. Son fond est d'argent couché en ondes, enrichi par compartimens de festons de fleurs, et leurs sorties auec leurs pentes de rubans à la negligence, soustenant des Corbeilles à demy relief, toutes percées à iour, dont la broderie est fort belle. Dans le milieu du parement est vne grande Croix de fleurs de soye; au milieu de la Croix vn beau Cartouche en relief, guispé de boüillon et de frisure dans les

abrunissemens, et dedans son relief raché (1) de perles, et au milieu du Cartouche est une figure de S. FRANÇOIS DE SALES d'or nué (2). Le parement des credences estoit d'vn mesme fond et d'une pareille broderie. Ce parement d'Autel est accompagné d'vne Chasuble, d'vn voile de Calice, et d'vne bourse de Corporaux de mesme fond et de mesme broderie. La Croix de la Chasuble est de fleurs par guirlandes separées auec des liens de Rubans rehaussez, comme les fleurs, d'or et d'argent. Au milieu de la Croix, est vne rose en relief rachée de perles. Aux quatre coins, sont des rayons d'or fort riches guispés de clinquant d'or, et autour de la chasuble, vne petite guirlande de fleurs qui l'encastillent. Au bas du derriere et du deuant, il y a quatre Palmes en relief, qui enchassent toute la Passion de Nostre Seigneur : ce qui est vne fort belle chose. Le voile du Calice a vn bord de broderie, large de quatre trauers de doigts : les fueillages aux quatre coins, sont tous rachez de Perles, et la Passion de N. Seigneur à demy relief, auec quatre belles Couronnes en relief, qui dominent sur cette broderie de la Passion. Au milieu du Voile, est vne belle Croix de dorure, et vn cartouche enrichi de quantité de grosses perles, comme des pois, rondes. Dans ce Cartouche, est vn petit tableau de broderie d'or nuëe, representant la Vierge tenant l'Enfant Iesus : et aux quatre coins du Cartouche, quatre Rayons et quatre Bouquets rehaussez d'or et d'argent. Huit Palmes de Broderie rachées, enchassent les quatre bouquets : tous les vuides du Voile sont remplis de flammes de clinquant d'or, et tout le reste de l'ouurage est greslé de perles.

Sur l'Autel reposoit vn beau et grand Tabernacle tout doré d'or de ducat, sa hauteur et sa largeur de huit pieds : il estoit enrichi de fort belles figures, et soustenoit vn Soleil tres-precieux, tout de vermeil doré, destiné pour y exposer à l'adoration du peuple, le Sacré Corps du Sauueur, à la gloire duquel se deuoient rendre comme à leur centre toutes les magnificences de ce Triomphe. La Croix de ce Soleil est émaillée de grosses Perles, d'Amethystes et de 24. Diamans : douze grosses Perles et autant d'Amethystes font le tour du cristal : le nœud au dessous est aussi émaillé de mesmes Pierreries :

(1) « *Racher*, terminer une broderie par des petits points symétriques. » *Littré*.

(2) « *Nuer*, assortir des nuances. Cela est bien nué. » *Littré*.

deux Anges sont au pied de ce Soleil, posez sur deux cornes d'abondance, tenant des Palmes d'or à la main, chacun auec vne ceinture de Perles et d'Amethystes : et sur leur poictrine, vn nœud de perles et de diamans, le tout de fines pierreries, qu'vne Dame deuote a données, et le Soleil est vn present de la Dame Fondatrice (1) du Monastere de cette Ville. Vn S. Esprit greslé de perles et de diamans, suspendoit sur ce Soleil vne Couronne Royale faite de Perles, de Rubis, d'Esmeraudes et de Diamans, tous fins, aussi bien que les Pierreries des trois Festons qui faisoient l'assortiment de cette Couronne. Ce beau Soleil estoit enuironné comme d'vn autre Soleil, que formoit l'éclat d'vn grand nombre de flambeaux, refléchy par des belles glaces de Venise, posées entre le Tabernacle et la voute, et tout l'espace vuide de chaque costé iusqu'au bas des credences, fust rempli par vne arcade composée de Plaques et de Bras d'argent et de vermeil doré, embellis de plusieurs Pendeloques de christal, separées par des festons de fort belles fleurs au naturel : au milieu de l'Arcade, estoit vn Cartouche, auec une belle figure du Saint.

Du haut de la voute pendoit deuant ce Soleil, vn Chandelier d'Agates et de Cornalines fines à six branches, portant leurs Cierges tousiours allumez, outre lequel, il y auoit cinq lampes d'argent : celle du milieu d'vne grandeur extraordinaire, auec deux Chandeliers à huit branches garnies de Cierges, le tout suspendu du haut du lambris, presque au dessus du balustre du Presbytere, en forme d'Arc-en-Ciel, qu'vn mesme ressort faisoit monter et descendre, quand il estoit necessaire. Ces deux Chandeliers faits auec beaucoup d'artifice, étoient vn ouurage des Dames Religieuses, comme tous les festons de fleurs, et tous les bouquets artificiels, dont il parroissoit vne prodigieuse quantité, et de fort beaux sur tous les Autels.

Aux deux costez du Tabernacle, et derriere les credences, estoient esleués deux Retables de la hauteur du Tabernacle, larges à proportion, dont les colomnes torses estoient blanchies de blanc poli, entourées de fuëillages d'Acante et de chesne en relief, dorées d'or bruni, comme les Moresques et autres ornemens qui les accompagnoient. Sur ces Retables, estoient dans vn Cartouche les chiffres

(1) Mme de Galatheau, baronne de Saucats.

du nom de Saint FRANÇOIS DE SALES, et des Vrnes à costé d'où sortoient des flammes : et au derriere, deux grands vases d'argent cizelé, portoient chacun sa tige de roses au naturel. Au milieu des retables, estoient deux grandes glaces de miroüers, auec leurs corniches de vermeil doré.

Le Buste du SAINT fut posé au deuant de ce Retable entre les deux colomnes, et sur la credence du costé de l'Euangile. Il est d'argent fort bien trauaillé, à demy corps, auec vn pied d'estal d'Ebene enrichi de Cartouches d'argent autour de trois Cristaux, au trauers desquels on void les Reliques du SAINT, comme on les void au trauers d'vn quatriéme fait en ouale, au milieu de ce buste. Ce dernier Cristal couure de la Chair precieuse de ce SAINT, vne petite Ampoulle de son sang, et vn autre des cendres qu'on a recueillies de sa Chasse, lors qu'on en fit l'ouuerture. Au trauers des autres paroist vn Rochet qui n'a point esté blanchi, depuis qu'il seruit à ce SAINT, vne de ses mitres, du Plomb et du Bois de sa Chasse, et autres Reliques bien attestées et verifiées, auant la solemnité, par Monseigneur l'Archeuesque de Bourdeaux (1). Au deuant du Retable, de l'autre costé estoit vne Vierge d'argent, tenant l'Enfant IESVS entre ses bras. La distance entre le Buste, la Vierge, et les deux glaces estoit remplie de deux petites pyramides de christal, portant chacune sept petits Chandeliers de vermeil doré, dont l'éclat refléchissant dans les glaces, formoit comme vne couronne de lumieres, tant sur le Buste du SAINT, que sur la Vierge.

Pour augmenter encores l'éclat de toutes ces lumieres, l'Autel estoit chargé de 14. grands Chandeliers d'argent, et d'autres douze de moindre grandeur. Les premiers estoient distinguez par des

(1) Le 19 mai 1668, Henry de Béthune signa un authentique sur parchemin autorisant le monastère à exposer les reliques qu'il possédait alors de S. François de Sales. En outre, le dimanche jour et fête de saint Jean-Baptiste, 24 juin 1674, le même prélat reconnut authentique une relique de « la chair pulvérisée de S. François de Sales », donnée au monastère de Bordeaux et déclarée authentique par Jean d'Arenthon d'Alex, évêque et prince de Genève, le 25 avril 1673. Henry de Béthune permet aux religieuses « d'exposer lesdites reliques sur les autels, à cet effet qu'elles seront mises et enfermées dans le buste où sont les autres reliques de ce glorieux saint ». Depuis le 26 mars 1809, ces reliques sont dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Bordeaux. Cf. L'*Aquitaine* du 14 novembre 1874, p. 255-278.

beaux vases d'argent, d'où sortoient des fleurs soye, où l'art auoit parfaitement imité la nature suiuant leurs varietez. Les derniers estoient distinguez par des corbeilles aussi d'argent, où estoient des tiges de Tubereuses, de Iasmin, de fleurs d'Orange, aussi agreables par leur beauté que par leur odeur.

C'est le Crayon de la magnificence de ce Sanctuaire, et de la pompe de cette Eglise, de laquelle on entroit à costé droit, à dix pas du grand Portail, dans le Chœur des Dames Religieuses de 50. pieds de longueur, sur vne largeur de 20. dont l'on auoit fait vne grande Chapelle, à la reserue de douze pieds qn'on auoit retranchés de la longueur pour faire vne cloison, et y mettre vne grille par laquelle on leur donnoit à Communier. Cette Chapelle fust ornée d'vne belle Tapisserie de cuir doré, sur laquelle tout autour estoit vne Couronne de 20. Emblemes, auec des Cartouches et Corniches, qui designoient les Vertus principales de ce SAINT, et qui seront rapportez, et expliquez à la fin de cette Relation.

L'Autel de cette Chapelle auoit vn parement dont le fond estoit de toile d'argent. On y a fait des compartimens de Palmes, et dans les compartimens sont des bouquets de fleurs semées auec des liens. Entre les compartimens sont des cœurs enflammés. Aux deux costés du Parement, sont deux Tableaux de Broderie, vn Christ et vne Vierge de point de Bouture, rehaussés d'or et d'argent auec deux grands Cartouches en relief de trois doigts de hauteur en façon de sculpture. Au milieu du parement, est vn cœur en relief percé de deux fléches : c'est vn ouurage admirable, tant il est bien fini. Le Daix de l'Autel, est d'vn mesme fond que le parement et de semblable brodure. Sur l'Autel, estoit vn grand Tableau du SAINT, presenté par la Vierge et par son Ange Gardien à la tres Sainte Trinité. La Corniche du Tableau, estoit ornée d'vne guirlande de Roses, de fleurs d'Orange et de Iasmin faites apres le naturel, enlassées de testes de Cherubins, de Bras et de Plaques façon d'argent. Les gradins de l'Autel, estoient chargés de Chandeliers d'argent, de Tableaux et de Vases de Mignature, portant des tiges de plusieurs sortes de fleurs. Deuant l'Autel estoit suspendu vn grand Chandelier à 7. branches garnies de leurs Flambeaux industrieusement trauaillé par les Dames Religieuses.

On passoit de cette Chapelle dans leur Eglise ordinaire, qui a

son entrée sur la grand ruë des Fossés : vne Eglise faite en Lunette, dont le Lambris est à Parquetages, auec des Corniches dorées, et des fort belles peintures. Elle estoit aussi tenduë d'vne riche Tapisserie, auec vne Couronne de beaux Tableaux au dessus. L'Autel estoit chargé de Chandeliers d'argent, auec les autres ornemens comme le precedent. Son parement estoit de moire d'argent, garni d'vn grand passement d'or auec sa crespine assorti de ses credences et d'un Pauillon de mesme, autour du Tabernacle ordinaire, qui repose sur l'Autel, auec le S. Sacrement. Cet Autel eust deux autres ornemens durant l'Octaue, l'vn de Toile d'argent à fleurs, garni tant plein que vuide de grand passement d'or et d'argent, et l'autre d'vn satin cramoisi en broderie d'or et d'argent couché, et tout le vuide estoit parsemé de flammes de mesme ouurage. Il y auroit lieu de s'étendre sur les Tableaux et sur le Retable que les Dames Religieuses ont fait faire sur cet Autel : mais cette Eglise auec la Chapelle, n'étant que comme des accessoires du lieu principal, destiné pour le Triomphe de la Canonization, il n'est pas necessaire d'en faire vne plus longue description.

(A suivre.)

PRÉÉMINENCE DE SAINT JEAN-BAPTISTE [1]

C'est une *témérité*, dit saint Jérôme, de comparer entre eux les mérites des saints (2). Mais à l'époque où cet illustre

(1) L'envoi de ce remarquable travail, qui se recommande de lui-même à l'attention de nos lecteurs, était accompagné d'une lettre que nous croyons devoir reproduire, car elle met en lumière avec non moins de précision que de concision toute la pensée de l'auteur. *N. D. L. R.*

« ... On m'a reproché plus d'une fois de donner la prééminence à saint Jean-Baptiste sur tous les saints et même sur saint Joseph. Ce que j'ai pensé, je le pense encore. L'article ci-joint a pour objet de faire ressortir d'une manière plus évidente la primauté du Précurseur. Je n'attaque nullement saint Joseph. Mais j'ai tant étudié saint Jean-Baptiste, ses prérogatives, ses grandeurs, qu'il n'y a dans mon esprit aucun doute sur sa prééminence. On peut ne point partager mon opinion. Si des articles contradictoires au mien vous sont offerts, ne craignez pas de me blesser en les acceptant. J'y répondrai,s'il y a lieu... » J.-B. PARDIAC. »

(2) « De sanctis *nimis temerè* æstimare nihil liceat. » (*S. Hieronymi opera omnia*, édit. Migne, t. II, col. 203.)

docteur interdisait des parallèles de cette nature, la sainte Église, à peine organisée, n'avait point défini les règles de la liturgie et du culte des saints. Primitivement, elle n'honorait sur ses autels que des martyrs. Saint Martin, l'immortel évêque de Tours, mort en 400, est un des premiers confesseurs pontifes non martyrs dont le nom ait été inscrit aux diptyques sacrés. Plus tard les fêtes des saints furent graduées dans l'office divin et dans la célébration publique ; des catégories furent établies dans les litanies des saints, selon le genre de vie et de mort des serviteurs de Dieu.

Il nous est donc permis de croire que saint Jérôme, s'il eût vécu quelques siècles plus tard, aurait laissé à chacun la faculté d'apprécier, au moins dans certaines limites, les mérites de certains saints. La pratique de la sainte Église nous abritera contre son anathème dans les débats d'une question qui nous intéresse particulièrement, mais qui ne peut rester indifférente à aucun de nos lecteurs.

Dans notre *Histoire de saint Jean-Baptiste et de son culte* (1), si longuement et si consciencieusement élaborée, nous avons fourni tous les éléments de la question qui nous occupe. Il nous suffira de les grouper et de les condenser pour leur donner une forme plus saisissante et les soumettre avec plus de confiance à ceux de nos lecteurs que notre opinion, erronée peut-être, mais tenace et sincère, a pu étonner ou choquer. En toute hypothèse, il importe d'étudier la grandeur hors ligne de notre saint. Un pieux et profond penseur n'a pas cru être exagéré en écrivant ces mots : « Une partie de » notre salut consiste à connaître saint Jean (2). » La vie de Notre-Seigneur et celle de son Précurseur sont, en effet, tellement liées, qu'on ne peut bien connaître l'un sans connaître l'autre. Saint Jean est le chemin vers la *vie éternelle qui consiste à connaître le seul Dieu véritable et Jésus-Christ* (3).

Nons abordons sans crainte une discussion où la foi n'est

(1) Paris, librairie de Périsse frères, rue Saint-Sulpice, 38.

(2) *Sermon pour la fête de saint Jean-Baptiste*, par Bourdaloue.

(3) « Hæc est vita æterna, ut cognoscant te solum Deum verum, et quem « misisti Jesum Christum. » (Joan. XVIII, 3.)

point en jeu, où vainqueurs et vaincus restent amis, où la charité elle-même ne peut être blessée.

I

Le Ciel qui réservait à notre saint une destinée sans égale dans les fastes de l'humanité, l'avait longtemps d'avance annoncé à la terre. Par une faveur particulière qui n'a été accordée à aucun autre personnage évangélique, la sainte Vierge exceptée, Jean est l'objet des oracles. Tous les siècles concourent à sa gloire : ceux qui le précèdent en le prédisant, ceux qui le suivent en l'honorant.

Il importe de remarquer en quels termes pompeux le plus sublime des prophètes annonce au genre humain, six siècles avant l'ère chrétienne, celui qui devait être le Précurseur et le baptiseur du Messie : « Ecoutez, îles; et vous, peuples » éloignés, prêtez l'oreille : Le Seigneur m'a appelé dès le sein » de ma mère; il s'est souvenu de moi lorsque j'étais encore » dans ses entrailles (1). » La solennité du langage indique l'importance du favori de la Providence.

Les dernières paroles du fils d'Amos autorisent un rapprochement qui n'est pas sans gloire pour notre saint : la Conception immaculée de la Sainte Vierge nous est révélée dans le Livre sacré par de nombreux textes dont le sens est déterminé par l'application qu'en fait l'Église. Jean, à son tour, nous est présenté par Isaïe avec le privilège d'une précoce sanctification dans le sein de sa mère. Il fallait au *Désiré des nations* une Mère immaculée et un Précurseur né sans tache, un Précurseur brillant par son innocence, ardent par son amour comme la lumière de la *lampe* prédite également par le saint roi David (2). La divine Majesté de Jésus réclamait une telle Mère et un tel héraut.

Les temps vont s'accomplir. Malachie, le dernier des pro-

(1) « Audite, insulæ, et attendite, populi de longè : Dominus ab utero » vocavit me, de ventre matris meæ recordatus est nominis mei. » (Isa. XLIX, 1.)

(2) « Paravi *lucernam* Christo meo. » (Ps. CXXXI, 17.)

phètes de la Synagogue, précise la nature du ministère de Jean qu'il nous représente sous l'image d'un *ange*. Comme le Messie, Jean est annoncé et attendu; comme le Messie, il viendra à son heure. Il sera *prophète et plus que prophète*, puisqu'il sera prophète prophétisé.

II

Jean va venir, mais non comme un simple mortel. L'archange Gabriel descend du ciel dans le temple, pendant l'oblation de l'encens, pour prédire à Zacharie la naissance d'un fils. Ce fils aura pour mère Élisabeth, cousine de la Sainte Vierge. Est-ce par respect pour cette parenté du sang que la Providence a permis tant d'autres parentés ou parités entre Jésus et Jean? Le même ange, en effet, est l'ambassadeur du Ciel auprès de Zacharie et de Marie ; le même ange les rassure tous les deux par les mêmes paroles; le même ange nous révèle les noms de Jean et de Jésus avec les grandeurs de l'un et de l'autre. La naissance de l'un et de l'autre sera pour le monde une cause de joie. Parallèle ou rapprochement qui n'est pas sans intention de la part de Dieu, ni sans signification pour le lecteur judicieux, puisqu'il en résulte une égalité apparente entre le Messie et son Précurseur.

L'ange avait dit à Zacharie en parlant de son futur fils : « Il sera *grand* devant le Seigneur (1). » Il est dit de Moïse, du patriarche Joseph, de Nathan, d'Élie, que Dieu les rendit *grands* devant les rois de la terre; mais de saint Jean-Baptiste seul il a été écrit qu'il sera *grand devant le Seigneur*, devant Celui qui *sonde les cœurs et les reins* (2). « Être *grand* » devant les hommes, ce n'est rien ; être *grand* devant les » princes et les rois, qui sont les dieux de la terre, c'est peu, » puisque ces dieux de la terre sont eux-mêmes très petits; » mais être *grand devant le Seigneur*, comme Jean-Baptiste, » c'est être vraiment grand, parce que c'est être grand devant

(1) « Erit *magnus* coram Domino. » (Luc. I, 15.)
(2) « Scrutans corda et renes Deus. » (Ps. VIII, 10.)

» Celui qui est non seulement la grandeur même, mais la » source et la mesure de toutes les grandeurs (1). » Ce qu'un homme est aux yeux du Seigneur, voilà ce qu'il est réellement, et rien de plus.

Jean a donc une histoire avant de naître; il aura aussi une histoire posthume. Il n'a pas encore vu le jour, et la terre a déjà retenti de sa grandeur future et de l'éclat de son nom. Les prophètes l'ont distingué dans le lointain des âges, et un esprit céleste a été envoyé ici-bas pour l'annoncer au prêtre Zacharie au milieu des vapeurs de l'encens sacré. *Peuples, prêtez l'oreille* et saluez avec un saint respect un enfant déjà entouré de tant de mystères.

III

Jean vient au monde. Sa conception a été miraculeuse. Sa naissance, qui occupe toute une page de l'Évangile, donne lieu à un drame non moins merveilleux. Les voisins et les parents arrivent. Ils veulent donner à l'enfant le nom de Zacharie. Mais Élisabeth et Zacharie imposent à leur enfant le nom de *Jean*. « Jean est son nom. » Ce nom, venu du ciel, traversera les âges comme un météore, et sera porté par des papes, par des rois, par des milliers de saints, par des héros, par une grande partie du genre humain, et désignera sur la surface du globe une foule de cités, d'églises et de plantes. Zacharie, muet depuis neuf mois pour n'avoir pas cru à la promesse de l'ange, est guéri par son fils et entonne un cantique que l'Église a recueilli et qu'elle répète chaque jour.

Dieu avait illuminé d'une gloire jusqu'alors inconnue à tout autre mortel le front d'un enfant destiné à une mission incomparable. La Judée, frémissante d'impatience et d'espoir, interrogeait tous les horizons et tressaillait dans l'attente du Messie. Le bruit des prodiges accomplis sur le berceau d'un enfant de huit jours, se répand dans toutes les montagnes de la Judée. En les apprenant, « tous les voisins furent

(1) *Sermon pour la fête de Saint Jean-Baptiste*, par Bourdaloue.

» saisis d'une crainte religieuse (1) ». Ils *gravaient* dans leurs cœurs ce qu'ils avaient vu et entendu, et se disaient les uns aux autres : « Que pensez-vous que sera cet enfant? (2) » Au bout de trente ans, Notre-Seigneur, la *Vérité* même, répondra avec une sorte de serment : « *Non surrexit major.* »

Jean échappe au massacre des Saints Innocents par la protection du ciel. Orphelin à l'âge de trois ou quatre ans, il est nourri et gardé par des anges dans le désert. Loin des hommes, seul avec Dieu, il vivra comme personne n'a jamais vécu, *ne mangeant, ni ne buvant.* Pénitent sans crime, il crucifie sa chair, prie et contemple. Qui nous dira les secrets de cette vie surhumaine? Le B. Ange de Fiésole, le peintre chrétien par excellence, a essayé de les traduire sur la toile. Tentative impuissante. Le grand Donatello, le souverain de la sculpture, a fait palpiter le marbre par l'harmonie des lignes et la grâce des contours dans les nombreuses statues de saint Jean, son saint favori, qu'il nous a laissées; mais il s'y est montré peu soucieux de l'expression, tant la beauté morale est insaisissable à l'art humain. Plus un saint se rapproche de Dieu, plus son image est aérienne et impalpable.

Jean a atteint sa trentième année, âge de la virilité légale dans Israël. A l'appel de Dieu, il abandonne sa grotte et vient prêcher sur les bords du Jourdain à des foules qu'il n'a jamais fréquentées. Que va-t-il dire, cet homme qui n'a rien appris que de Dieu? *Faites pénitence.* Telle est sa première parole. Il est digne de remarque que Notre-Seigneur a commencé ses prédications par la même parole (3), comme pour sanctionner et confirmer la morale de son Précurseur.

Toute la Judée accourt auprès du nouvel Élie. La Synagogue doute s'il est le Messie et lui envoie une députation chargée de l'interroger.

Nous voudrions être bref et nous voilà diffus. Mais comment choisir ce qu'il y a de plus éclatant dans une existence où

(1) « Factus est timor super omnes vicinos eorum. » (Luc. I, 65.)
(2) « Quis, putas, puer iste erit? » (Ibid., 66.)
(3) Matth. IV, 17.

tout est merveille ! Un nouveau titre va s'ajouter à tant d'autres pour compléter le nom de notre saint, et le recommander à la vénération des siècles.

IV

Notre-Seigneur fait ses adieux à sa Mère, quitte Nazareth et *vient sur les bords du Jourdain auprès de Jean, pour être baptisé par lui.* « Il semble, dit saint Bernard, avoir abandonné » le genre humain tout entier ; il cherche Jean, il désire Jean, » il vient vers Jean (1). » Il demande à être baptisé ; Jean résiste. Lutte ineffable entre Celui qui est *doux et humble de cœur* et celui qui se croit indigne de dénouer les cordons *des sandales du Sauveur.* Mais Jésus ordonne. Jean obéit et de sa main tremblante plonge Jésus dans les ondes du fleuve sacré. Jean exerce donc une sorte de juridiction sur la personne adorable du Sauveur. Au baptistère de Florence, Jean est debout devant son Maître agenouillé pendant le baptême.

Un honneur plus grand est réservé à Jean. Durant la scène du baptême, le ciel s'ouvre, les trois personnes de la Sainte Trinité révèlent leur présence. « Jean, dit saint Bernard, se » trouve au milieu de la Sainte Trinité qu'il contemple sans » voile (2). » Il assiste à ce concile des trois personnes adorables et s'identifie, autant que l'humanité puisse le permettre, à la Divinité. Quel mortel fut jamais admis à de telles communications ?

Les écrivains sacrés, Notre-Seigneur lui-même, semblent affecter d'unir le surnom de *Baptiste* au nom de Jean, pour perpétuer sans doute le souvenir du grand drame du Jourdain. A leur tour, l'Église et la postérité ne séparent pas deux noms dont chacun est une gloire.

Aux foules qu'il a baptisées, Jean annonce le Messie. Il le

(1) « Relictâ hominum universitate, Joannem quærit, Joannem desiderat, ad » Joannem venit. » (*S. Bernardi opera omnia*, édit. Migne, t. III, col. 998.)

(2) « Adest totius medius Trinitatis..... absque totius velaminis obumbra- » tione. » (Ibid., t. II, col. 1000.)

fait d'abord désirer et espérer, puis il prévient qu'il est arrivé. Il adore, il exalte, il accrédite l'Homme-Dieu. La terre lui est donc redevable de lui avoir révélé son Sauveur. Il ne démontre plus, il montre *l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde.*

Durant son apostolat, un grand scandale afflige Israël. La Synagogue se tait ; mais le prophète des temps nouveaux brave la colère d'un tétrarque et lui fait entendre cette sentence, *non licet*, répétée plus tard par tant de défenseurs de la morale chrétienne. Sa sainte audace est punie. Jean est jeté dans les fers. Il souffre, mais sans se plaindre. Jamais pareille douceur, jamais semblable courage n'avait ravi les enfants de Juda. Du fond de sa prison, il prêche encore, mais au profit de son Maître auquel il adresse deux de ses disciples pour leur fournir l'occasion de le connaître et de s'attacher à lui.

Jean-Baptiste disparaîtra bientôt de la scène du monde. L'empire romain ne songe nullement au captif de Machéronte. Nulle puissance humaine ne se préoccupe de son innocence, ni de son sort. Mais le ciel qui laisse succomber le juste pour augmenter son mérite et sa gloire, le venge, même avant sa mort, des outrages et des calomnies des méchants. Celui que les flatteurs d'Antipas accusaient de conspiration, celui que l'infâme et féroce Hérodiade avait juré de faire périr, Notre-Seigneur l'exalte devant une foule immense par un discours qui vivra aussi longtemps que l'Évangile dont il est un des plus beaux fleurons. Cieux et terre, écoutez. Dieu va parler :

« *En vérité, je vous le dis : entre les enfants des femmes,* » *il n'en est point paru de plus grand que* JEAN-BAPTISTE. »

Après cette affirmation que les siècles n'ont pas atténuée, Notre-Seigneur loue la foi, la constance et l'austérité de Jean. Enfin, pour répondre aux flétrissures accumulées contre son bien-aimé Précurseur, il lui décerne le titre d'*ange* et l'élève par ce titre au-dessus de l'humanité.

Qu'on lise l'Évangile et on se convaincra que jamais créature humaine ne fut louée, chantée par une bouche divine ni aussi longuement, ni aussi magnifiquement. Jean-Baptiste n'a eu d'autres historiens que ceux de Notre-Seigneur lui-même; mais son panégyriste, c'est Dieu lui-même.

Dans une autre circonstance, trop peu remarquée, Notre-Seigneur établit une sorte de parallèle ou de parité entre sa personne adorable et Jean-Baptiste. Faisant allusion aux vexations dont saint Jean-Baptiste a été l'objet : « C'est ainsi, » dit-il, qu'ils traiteront le Fils de l'homme (1). »

Le martyre, cette pourpre de la société chrétienne, couronne une existence tissue de privations, d'austérités, de persécutions. La prédication de Jean avait précédé celle du Sauveur; son sang précède celui du Golgotha. La tête de notre saint est tranchée au milieu des joies immondes d'un festin ; elle est apportée à Hérodiade qui l'avait demandée. Cette tigresse, plus abominable que la sanguinaire Fulvie, frappe et mutile cette tête sanglante et laisse sur le front du saint la trace encore aujourd'hui visible de sa haine et de sa vengeance.

Les deux pôles de cette vie, la naissance et la mort, sont illuminés, comme l'aurore et le couchant de l'astre du jour, par d'incomparables rayons. La trame elle-même de cette vie, toute cachée en Dieu et pour cela même sans modèles et sans imitateurs possibles, ne laisse apercevoir que quelques rares faits et quelques courtes paroles. Les autres prophètes ont écrit leurs oracles ; Jean n'a rien écrit. Les évangélistes ne lui ont consacré que quelques lignes trop calmes pour notre enthousiasme, mais suffisantes pour notre admiration. Le prix de ces minces documents supplée au nombre et justifie les honneurs que le monde et l'Église ont décernés à notre héros. Déjà nous pouvons entrevoir qu'aucun élu ne peut supporter la comparaison avec un saint qui a réuni tant de prérogatives, tant de mérites, tant d'illustrations; avec un saint tant loué par un archange et par Notre-Seigneur lui-même.

Ne bornons pas là notre tâche. Nous avons à offrir à nos lecteurs d'autres témoignages, d'autres surprises, d'autres sujets d'admiration et de consolation.

(A suivre.) J.-B. PARDIAC.

(1) « Sic et Filius hominis passurus est ab eis. » (Matth. XVII, 12.)

MONOGRAPHIES PAROISSIALES

CASTILLON-DE-CASTETS *(Suite)*.

MAISONS NOBLES. — *Le Cau.* — Le Cau est une maison qui paraît avoir été construite pendant le XVI[e] siècle si l'on en juge par les moulures qui ornent le linteau de la porte; et par les chanfreins des fenêtres. Elle ne se distingue d'ailleurs que par ces caractères des autres maisons de paysans de la localité.

Une chambre attenante à cette maison sert de mairie à la commune de Castillon.

Le Cau nous est signalé, pour la première fois, dans une baillette, à fief nouveau, consentie le 26 janvier 1480, selon les fors et coutumes du Bazadais et les usages de La Réole (*et los usatges et stilles de la perbostat de La Reula*), par noble homme Jean de Piis, demeurant à La Réole, en faveur de Guilhem de la Cabe, habitant de la paroisse de Castillon, d'une pièce de terre située dans cette dernière paroisse et confrontant à la terre de Ramon du Cau (deu Caux) (1).

Le 30 mars 1484, un bail à fief est consenti en faveur d'Arnaud de La Cabe, voisin (*besin*) (2) et habitant de Castets-en-Dorthe, par vénérable homme Arnaud de La Brauste, comme mari d'honnête dame Yvête Gaula ou Greula, seigneur et dame de la maison deu Caul à Castets-en-Dorthe. J'ai tout lieu de croire que ces deux personnages, qui habitaient Castets-en-Dorthe, étaient seigneurs du Cau à Castillon et qu'ils avaient donné à leur maison de Castets le nom de la terre dont ils étaient seigneurs. Je pourrais citer une grande quantité d'exemples à l'appui de ce que j'avance. Ce qui me fortifie encore dans cette opinion, c'est que je trouve un bail d'une terre à Castillon daté du 2 novembre 1504, et qui a pour témoin Arnaud du Cau;

(1) Cet acte fut passé, dans le moulin de Piis à Bassanne, par Pierre de Fougueyrac, notaire royal à La Réole. (Voir ma notice sur le moulin de Piis, dans la *Guienne militaire*, t. I, page 31.)

(2) Nous trouvons dans les chartes du midi de la Gascogne ce mot *besin*, qui se traduit en français par *voisin*, employé assez souvent pour *habitant*. Ici on trouve *besin* et *habitant*.

cet Arnaud est propablement le même qu'Arnaud de La Brauste. On sait en effet que, bien souvent, le seigneur signait de son nom ou de celui de sa terre indifféremment.

Le Cau s'appelait aussi La Salle-du-Cau. Nous en avons la preuve par un bail à fief d'une terre dans la paroisse de Bassanne, au lieu de La Grabeyre, et mouvante de La Salle-du-Cau, consenti le 23 juillet 1513, par Jean Rossier, prêtre, au nom de nobles demoiselles Peyronne et Aline du Cra (1)

A la fin du XVI^e^ siècle, le domaine du Cau s'appelait aussi Maine de Beaulayne et se composait de deux maisons. La preuve nous en est fournie par un contrat d'échange passé, le 6 juin 1596, entre messire Jean de Fabas, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi,capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal de camp des armées de Sa Majesté, seigneur de Castets-en-Dorthe, et M^r^ M^e^ Jérôme de Chalup. Celui-ci reçoit, en échange de certaines rentes qu'il avait achetées au chapitre de la cathédrale de Bazas, dans la juridiction de Castets, les droits et rentes que Jean de Fabas et Louise de La Chassaigne, sa femme, avaient sur le « Mayne du Cau, autrement de Beaulayne, où il y a deux maisons... ».

A la fin du XVI^e^ siècle, le 10 mai 1593, la maison noble du Cau appartenait à Guillaume de Gaufreteau, écuyer, coseigneur de la juridiction de Blézignac (2). Cette famille de Gaufreteau, alors illustre, fort nombreuse, et alliée aux grandes familles du pays, paraît tirer son origine de la paroisse de Dardenac, voisine de celle de Blézignac (3). On trouve, en effet, que le 16 décembre 1511, noble et puissant seigneur Gaston de Ségur, chevalier, captal de Puchagut, seigneur de Théobon et soudan de Pressac, affranchit, en faveur de Jacques et Peyrot Gauffrateu, oncle et neveu, habitants de la paroisse de Dardenac, pour la somme de 60 francs bordelais, les agrières des vignes du lieu de Taulemeze ou Taulemize. On voit aussi, dans une reconnaissance, faite le 23 mars 1531, en faveur de M^re^ François de Pierre-Buffière, chevalier, baron de Châteauneuf,

(1) Le dernier mot a été, je crois, mal lu par le copiste ; il aurait fallu peut-être lire *du Cau* au lieu de *du Cra*.

(2) Registre de l'état civil de la commune de Camiac.

(3) J'ai donné l'origine de Gaufreteau dans mon « Etude de mœurs au XVII^e^ siècle » (*Revue Catholique*).

captal de Puchagut, soudan de Pressac et seigneur de Théobon et de Landerouat, mari de Catherine de Ségur, que le fief reconnu, situé au lieu de Taulemize, dans la paroisse de Dagnac, confrontait à la vigne et à la tenue des Guoffreteaulx. Enfin, Jeanne de Puch, damoiselle, veuve de Jean *Guoffreteaulx*, écuyer, sieur de La Graulat, achète, le 2 octobre 1596, des bâtiments situés dans le village de Grossombre, paroisse de Dardenac (1).

En 1589, ce Jean Gaufreteau est qualifié capitaine, et sa femme, Jeanne de Puch, est marraine d'un enfant (2).

Messire Pierre de Gaufreteau, conseiller, aumônier ordinaire du roi, général de l'ordre de Saint-Benoît, en France, et prieur de l'abbaye de La Sauve-Majeure, frère de Guillaume de Gaufreteau, était, au commencement du XVII[e] siècle, seigneur de la maison noble du Cau; il la donna à sa pupille et nièce, demoiselle Marguerite de Gaufreteau, fille de Guillaume de Gaufreteau, écuyer, sieur de Montaigne, des Gaufreteau et du Cau, et de demoiselle de Cazaux, lorsque, le 12 novembre 1638, elle passa contrat de mariage avec Jean-Baptiste de Peyrusse, écuyer, fils cadet d'Arnaud de Peyrusse, seigneur de la maison noble de Bonnegarde (3), et de demoiselle Peyronne de La Roze (4). Il est probable que Jean-Baptiste de Peyrusse n'eut pas d'héritiers et mourut jeune, puisque nous trouvons un hommage de la maison noble du Cau et de La Brette, rendu, le 3 janvier 1642, par son frère aîné Jean de Peyrusse, écuyer, seigneur des maisons nobles de Bonnegarde et de La Brette, à Jean de Fabas, vicomte de Castets-en-Dorthe. Ces deux maisons mouvaient de la vicomté de Castets au devoir d'un fer de lance doré de la valeur de 100 sols tournois.

Les Peyrusse restèrent seigneurs de la maison noble du Cau jusqu'à la fin du XVII[e] siècle; depuis cette époque, du moins, ce titre ne leur est plus donné, ni dans leur généalogie publiée par O'Gilvy, ni dans les papiers de cette famille que j'ai consultés avec soin, ni

(1) Archives du château de Pressac à M. le comte Henry de Lachassaigne.

(2) Registres de l'état civil de la commune de Camiac.

(3) Voir une étude sur la maison de Bonnegarde dans la *Guienne militaire*, t. II, p. 359.

(4) O'Gilvy. *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. II, p. III. — Généalogie de la famille de Peyrusse. Archives de M. de Peyrusse.

dans les registres de l'état civil de la paroisse de Castillon. Il est à croire qu'ayant voulu vendre ce fief, il avait été repris, par droit de prélation, par les seigneurs de Castets, ou qu'il était revenu dans leurs mains de toute autre façon, puisque dans un dénombrement fourni, le 8 mai 1775, à Mre André-Bernard du Hamel, vicomte de Castets-de-Dorthe, par Mre Jean de Baritault, écuyer, seigneur de Terssac et de la maison noble du Carpia, on trouve que Mre de Baritault dénombre certains domaines qu'il a acquis du seigneur du Hamel, entre autres les propriétés qui composaient les fiefs de la maison noble du Cau dans la paroisse de Castillon, que le seigneur de Castets-en-Dorthe avait remis dans ses mains à foi et hommage d'un fer de lance doré.

Depuis cette époque, il n'est plus fait mention, à ma connaissance, de la maison noble du Cau.

(A suivre.) Léo DROUYN.

ÉTYMOLOGIES GIRONDINES

(Suite.)

AURIOLES

Auriolles sur le calendrier des postes.

Auriol est un mot assez fréquent dans la topographie française.

Comme le nom d'*Aureolus* était bien employé durant la période gallo-romaine, on a le droit de voir dans *Aurioles* un *de Aureolis*. Et justement l'un des principaux lieutenants de notre empereur Gallien fut *Manilius Acilius Aureolus* qui l'accompagna dans les Gaules, lui fit remporter la victoire sur l'usurpateur Posthume, prit la pourpre à son tour et fut l'un des meurtriers de son prince.

RACINE latine : *Aureolæ*, blondes, aux cheveux d'or, de *aurum*, or ;... AUR, forme emphatique de AR, soleil, à cause de l'éclat du métal. — Cependant si la paroisse est bâtie sur de beaux

sables jaunes, cette circonstance expliquerait la désignation, sans qu'il fût nécessaire de recourir à des noms de famille.

N'oublions pas qu'*auriol* est aussi le nom d'un oiseau, le *loriot*, l'*auriòu* des Gascons, nom donné soit à cause de son plumage doré, soit à cause du chant.

Enfin, en gascon, *aure*, f., est le nom du vent doux et tiède, et *aure*, m., le nom de l'arbre.

AUROS

Pour ce nom de paroisse, nous accepterions volontiers comme sens, *aurosus*, qui n'est peut-être pas latin, mais qui voudrait dire : exposé à l'*aura*, au bon vent. Le mot *aure* est resté dans le vocabulaire gascon.

Racine latine : *Aura*, vent doux et tiède, du grec *auein*, souffler. — R. : AV, VA, le son le plus doux que l'on puisse produire avec les lèvres presque fermées ; imitation du vent.

Forme en OS, dérivée de la forme latine en *osus*.

Note : M. le curé d'Aillas a trouvé, dans les titres de la famille de Verduzan, une étymologie traditionnelle : *Auros* dériverait d'*Aurochs*, le taureau de l'Europe centrale : une tête de ce fier animal était sculptée sur les murs du château. Renversons les termes : les seigneurs d'Auros auront pris la tête d'aurochs pour leurs armes parlantes : usage tout à fait dans les mœurs de la féodalité.

AVENSAN

En gascon *Auensan* ; on trouve écrit *Aubensan* et *Aubensans*. — *Aventianum*, villa gallo-romaine d'*Aventius*, nom formé comme Vincentius, Fulgentius, Amantius, Constantius.

Racine latine : *Aventius*, désirable, de *avere*, désirer,... de AV, souffle. — Le souffle oblige a deux mouvements, l'*inspiration* et l'*expiration*, aspirer l'air, puis le souffler ; au figuré, le premier mouvement représente le désir *avide* ; le deuxième est une marque de répulsion, *va !*

Forme finale AN, équivalente aux adjectifs latins en *anus*, *ana*, *anum*. Cette forme est grecque, et surtout orientale, persane, en un mot, indo-européenne ; elle n'est pas sémitique. De fait, elle ne peut exister que dans une langue inverse.

Prenons *Romanus*. Que signifie ce mot ? « Un homme de Rome », ou, si l'on trouve trop précis le terme d' « homme », contentons-nous de dire « un être de Rome », la finale *us* indiquant le masculin. Donc le groupe AN signifie *un être :* or, en latin « être » se dit *en(s)*, en grec *ôn*, *on*. Ce sont deux mots bien simples et pourtant ce sont deux mots composés : car ce sont des participes présents dont la forme complète paraît à l'accusatif *ent(em)*, *ont(a)*. La notion du participe présent est celle d'un *être* qui est *dans* l'action ou *dans* l'état indiqué par le verbe : *aimant*, un être *en* amour ; *luisant*, un être *en* lumière. Mais dans *entem*, *onta*, quelles sont les lettres qui signifient « dans » ? Évidemment NT : car nous les retrouvons dans *inter*, dans le vieil *endo* conservé dans *indigena*, pour *in-gena*, *indigere* pour *in-egere*, *indoles* pour *in-oles*; dans le grec *endon*, dedans. Que reste-t-il pour signifier *un être* ? La lettre E latine, la lettre O grecque. Or, l'A est la seule lettre qui puisse par assourdissement donner E et par exagération donner O. C'est donc un A qui, voyelle primitive, porte la signification d'être, et le mot *Romanus* nous la montre vivante encore, comme elle vit dans le grec *Romaïkos*, Romain, *Athenaïos*, Athénien, *Keltai*, Celtes.

Si nous voulons pénétrer plus avant dans la connaissance intime de cet A, nous trouverons que, l'être par excellence étant l'homme, c'est l'homme même, *hominem*, *andra*, *anthr(opos)* ou *Adam* qui se cache sous cette lettre unique, et que, cristallisé sous cette forme, il sert à désigner tout genre et tout être. Donc *Romanus* doit s'analyser *Rom-a-n-us*, le homme en Rome; *Romana*, la homme en Rome; *Romanum*, la — chose homme en Rome. Laissant de côté ce sens primitif, gardons le terme plus vague « être » et traduisons *Aventianum* par *Aventi-an-um*, le être d'Aventius, la propriété d'Aventius.

S'il était prouvé que la vieille forme *Aubensans* est légitime, nous devrions traduire par *de Albentianis*, ou tout au moins par *de Aventianis*.

NOTE : En analysant les finales en AC, nous avons parlé du C que nous identifions avec le relatif *que*. — Maintenant nous pouvons ajouter l'explication de l'A qui est la même que dans les finales en AN.

BAGAS

Fait d'abord penser à *bagà*, vaguer, de *vagare*; ce serait alors pour *bagans*, vaguant, vagabond, avec perte de l'N. Puis se présente *vacant*, de *vacare* : mot qui s'emploie pour les terrains sans culture.

Mais après réflexion, l'on préférera *de paganis*, des paysans ou des payens, deux mots équivalents dans le vocabulaire gallo-romain; le culte des idoles, abandonné dans les villes après la conversion de Constantin, persista dans le fond des campagnes. — P adouci en B, comme dans *patere*, *badà*, bayer, ouvrir la bouche, bâiller; — *baganis, bagans;* — N tombée, usage du dialecte gascon *bagas*.

RACINE latine : *Paganus,* paysan, habitant du *pagus*, pays, désignation géographique qui a signifié village, puis territoire, à peu près comme chez nous le mot *canton*, qui signifie carrefour, gros bourg et territoire comprenant plusieurs communes. Racine première : PAK, que nous retrouvons dans *pactum*, pacte, *pacem*, paix, *compactus*, compact, avec le sens de « pressé, comprimé, uni », en grec *pectos*, figé. Le *pagus* est donc le nom d'une agglomération d'habitants, peut-être aussi d'un village bâti, par opposition avec un village nomade composé de tentes.

FORME en AS : Contraction de la forme latine *anis*, comme IS pour *inis* et ES pour *enis*: Bagas, Arbis, Arès.

UNE SOIRÉE A MAILLANE

Il y a une douzaine d'années, je ne connaissais Frédéric Mistral que par ses admirables poèmes, quelques lettres intimes — trop aimables — à l'adresse d'un humble rimailleur gascon, et la fière et fine eau-forte que le peintre Hébert a gravée au seuil du volume de *Calendal*. Je ne sais si beaucoup d'autres affectent la même prétention — un tantinet présomptueuse : pour ma part, quand je lis un ouvrage passionnant, je vois se dessiner peu à peu, au courant des pages aimées, une physionomie, — le profil du prosateur ou du poète qui m'enchante. L'image entrevue répond-elle toujours au portrait vivant ? Assurément non. Ce procédé original, inventé par la « folle du logis », ne fera jamais oublier celui de Daguerre, encore moins celui que l'illustre Edison poursuit, dit-on, et qu'il trouvera. Cependant, le croiriez-vous ? L'imaginaire portrait du chantre de *Mireille* se rencontra vrai sur plus d'un point, et la gravure d'Hébert ne m'étonna qu'à demi. Ces beaux cheveux clairs négligemment relevés, ce front large, fait pour les idées sublimes, ces yeux doux et, par instants, si vifs, ce nez grec, ces fines lèvres musicales, ce col puissant largement découvert, je les avais vus, je les revoyais, et je me surprenais à songer : C'est lui !

***

Vers la fin du mois d'août 1879, je me trouvais, comme on dit là-bas, « en Avignon-des-Papes » ; et, en ma qualité de touriste rêveur, — un rêveur est toujours poète quelque peu, — je désirais visiter la célèbre Fontaine de Vaucluse. Un matin, je me dirigeai vers la gare. A mi-chemin, je rencontrai un

homme qui marchait vers moi, d'un pas résolu : ce feutre gris crânement campé sur l'oreille droite, ce front, ces yeux, ce nez, cette bouche, c'était lui. Quand il passa près de moi, je n'osai saluer, mais je m'arrêtai un instant pour le suivre du regard, et — Pétrarque me pardonne ! — je remis au lendemain l'honneur de présenter mes devoirs à Madame Laure de Noves. Heureusement, je savais à quelle porte frappe le poète de Maillane quand il descend en Avignon, et j'escaladai tout droit la vieille rue Saint-Agricol. Au n° 19, au fond d'une minuscule boutique de librairie où sourit Roumanille (1), Frédéric Mistral était là, et l'on attendait Anselme Mathieu et Félix Gras — toute la lyre. Roumanille, — le bon « Rouma », — que je connaissais depuis la veille, me présenta au Maître, et pas n'est besoin d'ajouter qu'on s'embrassa de la bonne façon — à la méridionale. Mistral cause volontiers : il fut étincelant de verve, et d'une adorable bonhomie. « Vous » alliez à Vaucluse, me dit-il, allez-y ; mais poussez plus loin, » et venez à Maillane, le 28 au soir. Vous assisterez à la » procession votive : on y entend des cantiques en pure » langue d'Arles, on y voit des Mireilles authentiques, et je » serai charmé de vous donner le vivre et le couvert. » — J'acceptai... pour l'unique plaisir d'y revoir « lou bèu Frederi ».

J'arrivai à Maillane vers les deux heures du soir, par un soleil dont les ardentes flambées éblouissaient les yeux et grisaient les cigales. Sur le seuil du logis, beau comme un pâtre grec, Mistral parut, en bras de chemise, — c'est son costume de travail, — avec son sourire bon enfant, les deux mains tendues. J'entrai. Au coin de son bureau étaient entassés d'innombrables feuillets couverts d'une écriture fine : c'était le *Grand Dictionnaire provençal*, si justement appelé le *Trésor du Félibrige*, et qui tirait à sa fin. Un canapé, quelques fauteuils, la Vénus d'Arles sur la cheminée, le portrait du poète par Hébert, son buste par Amy, des livres empilés de çà, de là, c'était, je crois, à peu près tout ; mais tout cela m'apparaissait enveloppé de gloire : j'étais très ému.

(1) Joseph Roumanille est mort le dimanche 24 du mois de mai dernier.

Nous causâmes, ou, pour mieux dire, le Maître me parla et de la joie qu'il éprouvait à recevoir un félibre d'Aquitaine, et du soleil, et des cigales de Provence; et, comme j'adore le monologue sur les lèvres d'un charmeur, j'écoutai longtemps sans avoir la moindre envie de rompre le charme.

Enfin, je fus pris d'un scrupule de conscience littéraire. En voyant, près de la plume encore humide, une demi-page du *Trésor* inachevée, je me reprochai discrètement de prélever une trop large part sur les heures d'étude, et je témoignai à mon hôte le désir de faire un tour de flânerie solitaire aux environs du village, en attendant que la page fût finie. « Eh bien! soit, répond Mistral; seulement, vous allez » d'abord déguster ceci, et, comme disait le curé de Graveson, » vous m'en donnerez des nouvelles. » « Ceci » n'était rien moins que deux bons doigts « de cette liqueur verte, dorée, » chaude, étincelante, exquise », dont le Révérend Père Gaucher « avait l'estomac tout ensoleillé », trop ensoleillé, s'il faut en croire la légende. Je ne me « damnai » point comme le bon Père; mais quand je sortis, le palais tout embaumé de l'incomparable élixir, l'esprit tout plein du joli conte de Daudet, il me souvient — n'en souffliez mot à mes paroissiens — que je chantonnais entre les dents le joyeux couplet du saint homme :

« *Dans Paris, il y a un Père blanc*
« *Patatin, patatan, tarabin, taraban!...* » (1)

Et le reste.

***

De Maillane, je ne dirai presque rien, pour l'excellente raison qu'il n'y a presque rien à dire. Au moyen âge, ce fut, paraît-il, un lieu d'importance, et qui fournit un sérieux appoint à la « grandeur » légendaire « des Porcellets ». Depuis longtemps, hélas! cette grandeur s'est évanouie, comme tant d'autres : il n'en reste guère qu'un nom à bizarre

(1) *Lettres de mon Moulin* : l'Élixir du Père Gaucher.

étymologie et une chapelle à demi ruinée, au seuil de l'antique nécropole des *Aliscamps*.

Quand on arrive par le chemin de Graveson, à travers une plaine qui s'étend large, poudroyante, jusqu'aux Alpilles bleues, qui barrent l'horizon au sud, on aperçoit Maillane caché dans les platanes. On y entre par une porte fortifiée qui donne accès sur la grand'place. Mais, aux yeux du touriste lettré, Maillane ne compte qu'un seul monument, et qui demeurera célèbre au même titre que la villa de Tibur : la maison du Poète. Je devrais dire : les « deux maisons », car, sans parler du nid patrimonial — le *Mas-du-Juge* — blotti, là-bas, dans les ormeaux, à mi-chemin de Saint-Remy, où il a vécu sa jeunesse et rêvé l'idylle suave de *Mireille*, Mistral a deux maisons dans le village : l'une si pieusement décrite par Daudet, où il composa *Calendal* et où sa vieille mère habita longtemps ; l'autre, tout fraîchement bâtie, où il reçut sa jeune femme, et où le charmant couple chante le poème éternellement jeune des « Iles d'or ».

D'ailleurs, est-il besoin de le dire ? la demeure de Mistral est la simplicité même : elle est basse, petite, entourée d'un jardinet plein de lauriers et de fleurs : l'*aurea mediocritas* fut toujours l'idéal et le cachet des poètes de race. Il est vrai que la maison et l'enclos dominent la vaste étendue, et que de là, au loin, apparaît la silhouette du mont Gaussier, ce fameux « Lion d'Arles » dont la croupe fauve s'allonge au dessus des bouquets de cèdres, et dont le mufle rugissant raconta au poète l'une des plus belles pages de l'histoire provençale (1).

Pendant une heure ou deux, j'errai à travers champs, au hasard. Je l'avouerai sans détour : au premier abord, la teinte grisâtre des oliviers qui tordent leurs bras dans la plaine, le vert cru des cyprès qui longent les chemins ou abritent les métairies, n'ont rien qui séduise le regard. Habitués aux moelleuses nuances des prairies grasses ou des hautes futaies, à l'or blond des sillons où le blé mûr ondule, aux tons rouges et chauds des vignes aoûtées, les gens du Nord, du Centre ou

(1) *Lis Isclo d'or* : lou Lioun d'Arle.

de l'Ouest goûtent modérément — pour ne rien dire de plus — ce que d'autres appellent « le charme de la terre provençale ». Je sais même bon nombre de Méridionaux qui passeraient pour Auvergnats, Normands ou Gascons : tant il est vrai que « des goûts et des couleurs... ». Je m'exposerais à perdre mon temps en essayant de toucher à des sensations qui ne sont pas les miennes ; et si je parle ici d'impressions personnelles, c'est uniquement pour le plaisir de les analyser sans aucune arrière-pensée de les imposer aux autres. Que voulez-vous ? J'aime le feuillage de l'olivier, parce qu'il est pâle, et que cette pâleur douce, lunaire, relevée par le bleu profond du ciel, me fait songer à ces paysages élyséens où Puvis de Chavannes se plaît à peindre les Muses. J'admire ces cyprès groupés en vigoureux bouquets à l'angle des enclos, ou s'alignant en hautes rangées épaisses, mobiles, lustrées par les rafales du mistral, le long des terres labourées. Chez nous, le cyprès n'est guère qu'un arbuste chétif, noirâtre, pleurard, relégué au coin des cimetières: ici, c'est un arbre de mâle stature, d'un vert lumineux et riant, protecteur attitré des vivants et de la plaine. Oserai-je même le dire ? J'adore la cigale, cette amoureuse folle de musique et de soleil, incomprise, hélas ! du « bon » La Fontaine qui la sacrifie méchamment aux vertus pot-au-feu de la fourmi, mais qui, Dieu merci, trouve chaque matin sa gouttelette de rosée, et chante, « tout l'été », jusqu'au soir, parce que telle est sa destinée, insoucieuse du lendemain — qu'elle ignore, — et plus encore de l'hiver — qu'elle ne verra pas. — Et je m'explique sans peine qu'à Maillane-de-Provence comme à Téos, en Ionie, deux poètes également exquis l'appellent « une bestiole divine ». On m'objectera peut-être : Que pensez-vous de ce soleil chauffé à blanc, et de ce « vent terral » forcené, et de cette poussière aveuglante ? Je pense, avec le prince des Félibres, qu'il est beau et bon, « ce grand soleil de la Provence qui procrée le » travail et les chansons, et l'amour du pays natal, et sa douce » nostalgie », et j'ajoute avec lui : « Dieu nous garde qu'il se » cache, car ce serait la fin de tout ! (1) » Quant au reste, si

(1) *Lis Isclo d'or* : lou Cant dou Soulèu.

vous le voulez bien, nous n'en parlerons pas, et pour cause : c'est le revers d'une admirable médaille ; mais savez-vous une médaille qui n'ait pas de revers ? Lorsqu'on aime la Provence, — et je suis de ceux-là, — on l'aime telle que Dieu l'a faite, même avec le mistral ; on l'aime jusqu'à la Crau — inclusivement — et jusqu'à la Camargue. Il est vrai qu'il ne m'en coûte rien d'en convenir, ce qui me tiendra lieu de raison et peut-être d'excuse : on naît admirateur des choses de là-bas comme l'on naît, dit-on, rôtisseur... ou poète.

C'est à quoi je rêvais, tout en m'éloignant sur la route de Saint-Remy. Le soleil déclinait à l'horizon, je revins sur mes pas. Déjà, des villages environnants, piétons et voitures, de moment en moment plus nombreux, s'acheminaient vers Maillane, pour assister à la fête du soir. Ces braves gens, tout endimanchés, jasaient et riaient à pleine bouche — comme on le fait là-bas ; — je dois ajouter qu'ils saluaient le « Capelan » avec une bonne grâce charmante — comme on ne le fait pas chez nous. — Un attelage même, rempli de coiffes et... d'accent, — le tout à la mode d'Arles, — me fit l'honneur inattendu de s'arrêter près de moi pour m'offrir une place : j'eus le regret de refuser, mais je l'accompagnai d'un sincère « grameci » — à la mode de Gascogne.

Quand je rentrai, le poète me présenta à sa jeune femme. Mme Frédéric Mistral n'est pas née en Provence. C'est à Dijon que le beau « Vincent » — plus heureux que celui du poème — unit sa main à celle de la bien-aimée. Peut-être, pourtant, l'avait-il rêvée avec la blonde auréole de Mireille ou de Nerte : « Celle que vous savez, écrivait-il un jour, était » un blond rayon d'or fin : d'un rayon tel puisse Dieu » me dorer ! (1) » Le bon Dieu — pourquoi ? je l'ignore — lui réservait une de ces brunes Sulamites dont la grâce et l'amour ensoleillent le *Livre des Cantiques*. On se souviendra longtemps, à Maillane, de l'accueil fait à la « Novio » du « Capoulié » quand elle visita pour la première fois ses bonnes villes d'Avignon et d'Arles. Ce jour-là, les félibres crurent revoir la Reine Jeanne. Deux ans plus tard, en 1878,

(1) *Lis Isclo d'or* : la Princesso Clemenço.

ressuscitant les *Cours d'Amour* du moyen âge, ils l'acclamèrent Reine du Félibrige; et la gracieuse souveraine parut aux Jeux floraux de Montpellier coiffée du velours arlésien et parée du fichu de mousseline blanche. Ces honneurs étaient de tout point mérités. Mme Frédéric Mistral adore la Provence, elle parle le dialecte rhodanien comme on le parle sous son toit, et rien de ce qui se chante en Terre d'Oc n'échappe à la chaude sympathie de son esprit pénétrant et délicat. Elle voulut bien m'en donner une preuve à laquelle je ne m'attendais pas. J'avais publié quelques mois auparavant — à... Landerneau — un assez long poème en gascon bazadais, dont Mistral avait daigné louer la verve endiablée, et dont quelques fragments ont l'honneur de représenter la Gironde dans le *Trésor du Félibrige*. Parmi ces pages, presque toutes inspirées par la passion politique, — un péché de jeunesse, déjà vieux, hélas! — se rencontraient quelques récits sincèrement émus de l'Année Terrible. Mme Mistral exigea que je lusse *lous Casse-cans dou Pape* — les héros de Patay. Or, ce que reine veut... Je m'inclinai, et, tant bien que mal, je lus. Quand je relevai la tête, l'illustre Maître me tendit les deux mains, et je vis que la jeune femme avait des larmes plein les yeux. Littérairement, je le sais, l'épisode ne valait pas ce que l'on eut l'indulgence de me dire : la louange et le cri du cœur allaient droit à cette fière jeunesse tombée, autour du drapeau, auprès d'Henri de Verthamon. Il me tardait, et j'en avais le droit, je pense, de laisser la parole au chantre de *Mireille* et des *Iles d'or*, et je le suppliai de me lire n'importe quoi, au hasard. « Volontiers, me dit-il » bonnement; seulement n'oubliez pas que la procession va » sortir, et que c'est là pour vous le clou de la soirée. » Je l'oubliais, en effet; et il fut convenu que nous recauserions poésie à l'heure du souper.

***

La procession votive annuelle de Maillane date du choléra de 1854. Les registres communaux font foi que, sur quinze

cents habitants, une centaine tout au plus étaient restés dans le village : le reste avait succombé à la contagion ou s'était enfui. Et tous les Maillanais — Mistral comme les autres — témoignent que les survivants durent leur salut à Notre-Dame-de-Grâce. Le soir du 28 août, après un vœu formulé au pied de l'autel, — on devine avec quelle piété intense, — on promena le long des maisons désertes la vieille Madone, que suivait en priant une foule hâve, tout en larmes. A partir de cette heure-là, la peste ne fit plus une seule victime. Il est juste d'ajouter que la reconnaissance de Maillane ne s'est point démentie, et que tous les ans la cérémonie votive y retrouve l'éclat touchant et splendide des anniversaires passés. Une multitude énorme, accourue de plusieurs lieues à la ronde, emplit l'église paroissiale et déborde aux alentours ; et l'on se met en marche lentement, au son joyeux des cloches, en chantant l'hymne de la Vierge. La statue vénérée paraît enfin, soulevée au-dessus des têtes par d'anciens malades de l'année funeste : c'est un privilège qui leur revient et qu'ils ne céderaient à personne ; et je vois encore un pauvre vieillard aveugle, conduit par sa femme et réclamant en pleurant l'honneur de porter sa part du fardeau triomphal. Arrivée sur la place, la foule s'arrête en face d'une estrade colossale surmontée d'un autel resplendissant de lumières : on y dépose la Madone, au chant du *Sub tuum* liturgique, et l'un des prêtres assistants y adresse la parole aux fidèles. Si l'allocution que j'entendis ce soir-là était ou non un chef-d'œuvre, je l'ignore : ce que je sais, c'est que, sous le regard silencieux des premières étoiles, au milieu de cette foule muette qui croyait devoir à « la bonne Mère du ciel » l'ineffable joie de voir encore et d'embrasser des êtres doublement aimés, la voix de l'orateur, vibrante d'émotion, allait droit à mon cœur et y ouvrait la source sacrée des larmes. Et ne serait-ce point le secret de la vraie éloquence ? L'allocution finie, à travers les rangs, par centaines, les cierges et les torches s'allument ; les jeunes filles, par centaines, se groupent au centre de la foule, tenant à la main des lanternes de papier rose ; et le chœur entonne avec un entrain charmant le simple et beau cantique provençal dédié par Frédéric Mistral

à Notre-Dame-de-Grâce, et que toute l'assistance reprend à pleine voix :

Se vosto man, o Nosto-Damo!
Di mau dou cors nous a gari,
Garissés-nous di mau de l'amo
Que soun encaro plus marrit.

En écoutant cette entraînante mélodie et ces paroles dont je perdais plus d'une syllabe, j'éprouvais, je l'avoue, un vif désir de chanter à l'unisson avec ces braves gens, et je tendais l'oreille désespérément : une petite Mireille de quinze ans vint à moi fort à propos, et, par-dessus son coquet velours d'Arlésienne, à la lueur rose de la torche, je pus lire et chanter comme un vrai « capelan de Maiano » :

Sias lou soulas d'aquéu que plouro,
Sias lou remèdi di malaut ;
E de la mort vèngue pièi l'ouro,
Dou Paradis avès li clau!

La nuit tombait, une claire nuit d'été. La procession rentra dans l'église illuminée *a giorno*, pour y déposer la Madone, et la cérémonie fut close par un *Salut* solennel. La plupart des pèlerins se répandirent dans le village pour y prendre le repas du soir, en attendant l'heure du bouquet d'artifice et de l'inévitable farandole. Et je regagnai le logis du poète.

***

Le souper était prêt; on se mit à table. Que mangeâmes-nous ? Je l'ignore. En vérité, le menu m'intéressait fort peu. Ce que je puis dire, c'est que mon hôte l'asssaisonna d'esprit et de gaîté, et que, Dieu merci, l'appétit ne manquait point au convive gascon. On me servit là d'adorables légendes, d'inénarrables contes pimentés dont plusieurs ont paru depuis dans l'*Armana* de Roumanille, sous la signature du *Cascarelet*, et auxquels vous prendriez « un plaisir extrême » si quelque Paul Arène vous les traduisait à la bonne franquette. Naturellement, on causa du Félibrige longuement. Là-dessus, on le comprendra sans peine, Mistral est intarissable, et, ce

qui vaut mieux, absolument convaincu, plein de vues patriotiques et d'arguments lumineux. Estimant avec raison, comme Villemain, Saint-René Taillandier, Jules Simon et d'autres, que « la France est assez riche pour avoir deux littératures », il a tenté de faire revivre parmi nous cette vieille langue d'Oc, gaie, savoureuse, sonore, seule capable, croyons-nous, de traduire l'exubérance de notre vie morale et de rendre le coloris de nos paysages ensoleillés. Qui ne connaît *la Chèvre de M. Seguin*, cette fine perle des *Lettres de mon Moulin*, un écrin qui ne compte que des perles ? A coup sûr, c'est écrit en un français exquis, tout embaumé des senteurs de la *fërigoule* ; mais si vous lisiez avec moi *la Cabro de Moussu Seguin* écrite dans l'*Armana* de 1868 en pure langue d'Arles, peut-être regretteriez-vous, comme moi, qu'Alphonse Daudet ne soit pas resté, tout bonnement, l'incomparable félibre de Nîmes ou... de Tarascon. Et *Tartarin*, ce produit quintessencié du sol provençal, *Tartarin* dont le bouquet n'est déjà plus le même « sur les Alpes », que ne serait-il pas dans l'arome littéraire du cru ? Heureusement, plus fidèles à leurs champs d'oliviers que les Daudet, les Arène et les Fouquier, ces joyeux cigaliers si crânement partis à la conquête de Paris, et dont Paris raffole, il est resté ici nombre de cigales qui chantent — en prose et en vers — le pays où elles s'abreuvent de rosée et de soleil. Et quels maîtres chanteurs, quels délicats joailliers du rythme et de la rime, que Mathieu, Aubanel, Fourès, Gras, Roumanille, — le patriarche aimé de tous, — et Mistral, — le maître des maîtres !

A l'heure où j'avais l'honneur de m'asseoir à sa table, le grand poète était et devait rester longtemps encore le chef officiel, ou, comme on dit là-bas, le *Capoulié* des félibres. J'avais à cœur de le féliciter sur la direction exclusivement littéraire, sagement respectueuse des choses du passé, qu'il avait donnée au Félibrige, et qui, en dépit de quelques tentatives isolées, ne dévia jamais sous sa main. — « Eh ! je crois bien, observa le *Capoulié* vivement. Songez donc que ma situation m'impose la plus grande réserve : m'étant donné la mission, non pas seulement de sauver la retraite de ma

langue, mais de lui rendre la vie littéraire et la vitalité populaire, j'ai dû faire appel, non pas à un parti, mais à tout homme de bonne volonté, à tout le monde. Et de tous les camps sont venus à notre aide des esprits généreux. Ce n'est pas sans peine que le Félibrige, tout en étant essentiellement conservateur et religieux, a pu frayer sa voie en dehors des passions du jour. Il ne faut donc pas qu'un mot venu de moi puisse faire suspecter de visées politiques nos longs efforts pour le salut de notre langue maternelle. C'est bien assez que Paris, effrayé de ce mouvement décentralisateur, nous jette de temps à autre l'accusation de séparatisme et m'accuse de trahison. Tenez, connaissez-vous l'une de mes dernières chansons : *Les bons Provençaux*?... » Et souriant, à demi-voix, le Maître murmura ces jolis couplets, sur l'air :

Si le roi m'avait donné
Paris sa grand'ville,

— cette naïve mélodie si hautement prisée d'Alceste le misanthrope :

« Boufo au siècle mounte sian,
Uno auro superbo
Que vôu faire rèn qu'un tian
De toùti lis erbo :
Nautri, li bon Prouvençau,
Aparan lou viéi casau
Ounte fan l'aleto
Nosti dindouleto. »

« Il souffle, au siècle où nous sommes, un vent d'orgueil qui veut ne faire qu'un salmigondis de toutes les herbes : nous autres, les bons Provençaux, nous défendons le vieux logis sur lequel planent nos hirondelles. »

« D'engaugna Paris en tout
Cadun s'accoumodo,
Et lou mounde vèn pertout
Esclau de la modo :

Nautri, li bon Prouvençau,
Chivalié dou sant Grasau,
Faguén-nous félibre
E restaren libre. »

« De singer Paris en tout chacun s'accommode, et tout le monde devient esclave de la mode : nous, les bons Provençaux, chevaliers du Saint-Graal, faisons-nous félibres, et nous resterons libres. »

« Aro quau vanto Boustoun
Quau la Macedòni;
Aquest bramo per Catoun,
Aquéu per Antòni :
Nautri, li bon Prouvençau,
Au suffrage universau,
Voutaren per l'òli,
E faren l'aiòli. »

« A présent, qui vante Boston, qui la Macédoine; celui-ci braille pour Caton, celui-là pour Antoine : nous, les bons Provençaux, au suffrage universel, nous voterons pour l'huile, et nous ferons l'*aioli*. »

« L'un a pòu di Clericau
Mai que de la Prùssi;
L'autre cren li Radicau
Ben mai que li Rùssi :
Nautri, li bon Prouvençau,
Couchén aquèli mouissau,
E souto la triho
Canten la Patrio ! »

« L'un a peur des cléricaux plus que de la Prusse ; l'autre craint les radicaux bien plus que les Russes : nous autres, les bons Provençaux, chassons ces moustiques-là, et, sous la treille, chantons la Patrie. »

« Et voilà, conclut Frédéric Mistral, voilà notre politique à nous, félibres et bons Provençaux, et il n'est point démontré

que celle-là ne soit point la bonne. En attendant, nous luttons pour notre langue et pour nos mœurs, et nous lutterons jusqu'au bout. Le provençal est interdit dans nos écoles primaires, et l'on compte là-dessus pour nous fermer la bouche. Nous verrons bien un jour le fameux maître d'école qui doit nous enterrer. On disait la même chose du catalan, du tchèque, du roumain, du grec moderne... Qu'on aille y voir : ces langues savent bien et fort bien se débattre... »

Le Maître s'emballait sur cette idée, qui est son idée, et qui sera, je crois, l'une de ses meilleures gloires. Il ajouta : « Et pourquoi l'Aquitaine n'entrerait-elle pas dans ce mouvement de résurrection littéraire ? Ne pourriez-vous fonder à Bordeaux un groupe d'écrivains qui se réuniraient à certains jours, se concerteraient pour les questions d'orthographe et la propagande, et se rattacheraient au Félibrige ? »

Hélas ! il ne m'était que trop facile de répondre à l'invite de l'ardent *Capoulié*. Notre cher dialecte de Gascogne, si coloré, si pétillant d'esprit, recule peu à peu devant le maître d'école. Déjà, même au cœur de nos landes bazadaises, la grand'mère et le petit-fils ne se comprennent qu'à demi ; et quant à ce qui se parle à droite et à gauche de la Garonne, ce n'est guère qu'un fade patois dilué, où le gascon ne se reconnaît plus qu'à l'accent — cet arrière-goût alliacé qui est l'arome du terroir. D'ailleurs, les *ancêtres classiques* nous manquent — absolument. Avignon a Saboly, Montpellier l'abbé Fabre, Toulouse Goudelin, Agen Cortète de Prades, Pau et Tarbes d'Espourrins : Bordeaux n'a que « Meste » Verdié, et Verdié, le rimailleur poissard, dont la langue fut aussi incorrecte que grasse, ne passera jamais pour un poète. On se propose, dit-on, de lui élever un buste : pour moi, je ne l'estime bien placé qu'au centre de la halle des Capucins, couronné par les mains d'une *recardeyre*. A défaut d'ancêtres, il nous faudrait un jeune écrivain de génie, ayant assez d'érudition pour débarbouiller notre vieille langue, assez de *mens divinior* pour la rebaptiser dans une œuvre qui s'imposerait à l'admiration des lettrés et du peuple : quelque chose comme un Mistral gascon. Et, vraisemblablement, nous l'attendrons longtemps encore...

Mistral secoua la tête de l'air d'un homme qui n'en croit rien, et, sérieusement, me dit : « L'abbé, nous finirons par attaquer Bordeaux : Dieu le veut! » — Ainsi soit-il, Maître.

J'ajoutai : En attendant l'ouverture des hostilités... et du feu d'artifice de Maillane, vous seriez le plus aimable des amphitryons si vous daigniez me régaler d'une tranche de poésie. Maintes fois, j'ai lu et relu vos œuvres, mais je n'ose me flatter d'en avoir goûté toute l'harmonie. Je me suis promis d'en entendre une page de la bouche même de Mistral, et quand on s'est promis une chose... — « Les autres doivent tenir, n'est-ce pas ? » conclut le poète souriant. Il me récita *la Communion des Saints.*

Ce titre n'a rien ici de théologique. La scène dépeinte par le grand Félibre, et qui a pour cadre le portail roman de Saint-Trophime et les Aliscamps, — l'antique cimetière d'Arles, — a été inspirée par une légende naïve : on croyait que la terre des Aliscamps avait été consacrée par le Christ en personne, et que, chaque année, la nuit de la Toussaint, Jésus-Christ y célébrait la messe. Sur ce thème si simple, la main fée du poète a jeté d'adorables détails qui font de cette courte pièce un *quadro* exquis, rappelant les meilleures toiles du Ghirlandajo et de Botticelli. La jolie et chaste figure que cette petite Arlésienne, sortant de Saint-Trophime, les yeux baissés, dont les « Saints de pierre » du portail se sont épris, qu'ils suivent amoureusement des yeux, et dont ils s'entretiennent dans l'espace, quand la nuit est sereine ! Il faut entendre la voix de Frédéric Mistral, murmurant douce et grave :

Davalavo en beissant lis iue,
Dis escalié de Sant Trefume...

Dès le premier mot, vous êtes saisi, vos yeux ne peuvent se détacher de ces lèvres sonores. Mistral — il ne l'ignore pas, et peu lui importe — ne « dit » pas selon les règles de l'art : il ne lit pas si bien que Legouvé : il lit autrement — et mieux, ce qui est la perfection même. *La Communion des Saints* est dédiée à Charles Gounod. Je sais de bonne part que l'illustre maëstro, qui l'a traduite en belle et bonne

langue française, n'a point osé la mettre en musique, dans la crainte, assure-t-il, que la mélodie ne trahît la pensée de l'auteur. Je le regrette autant que personne, et j'admire sans les approuver les scrupules du grand artiste ; mais je demeure convaincu que rien ne vaudra jamais *la Communion des Saints* contée à demi-voix par celui qui la trouva dans son cœur de chrétien et de poète !

Ici on peut juger de mon embarras. Je voudrais donner une idée du poème original. Malheureusement, je n'ose lire du provençal, que l'on ne comprendrait pas, et je ne puis citer les vers de Gounod, qui seraient du fruit rare, à coup sûr, et vraisemblablement exquis, mais que je n'ai point. Mais bah ! une fois de plus, à défaut de grives... Vous savez le reste :

LA COMMUNION DES SAINTS

Elle descendait, en baissant les yeux,
Les degrés de Saint-Trophime. A la brise,
Les voiles du soir flottaient dans les cieux,
Les cierges éteints fumaient dans l'église.

Or, les Saints, debout au portail. du doigt,
Comme elle passait près d'eux, la bénirent,
Et, du seuil du temple au seuil de son toit,
Amoureusement des yeux la suivirent.

Car elle était sage ineffablement,
Et si jeune, et si belle, on peut le dire,
Et, dans le saint lieu, nul, un seul moment,
Jamais ne la vit parler ni sourire.

Et quand éclataient les orgues, tandis
Que montait vers Dieu l'hymne des louanges,
Elle se croyait en plein Paradis,
Nageant dans le vol radieux des anges !

Les Saints de granit, au jour finissant,
La voyant toujours sortir la dernière,
Glisser sous l'arceau d'art éblouissant,
Et doubler le pas, le cœur en prière,

Les Saints de granit, d'un zèle jaloux,
Les Saints avaient pris la fillette en grâce ;
Et lorsque, la nuit, le temps était doux,
Ils s'entretenaient d'elle dans l'espace :

— Je tremble pour elle, hélas! en songeant
Que le monde n'est qu'orage, avalanches,
Et je la voudrais, murmurait saint Jean,
Au moûtier, parmi les nonnettes blanches. —

Saint Trophime dit : Oui, sans doute; mais
Je la garde pour embaumer mon temple :
Il faut un flambeau dans l'ombre, et jamais
La Terre n'eut plus besoin de l'exemple.

— Frères, cette nuit, dit saint Honorat,
Du socle de nos colonnes fleuries
Nous descendrons quand la lune luira
Au loin, sur le fleuve et sur les prairies,

Car c'est la Toussaint : dès que sonnera
L'heure de minuit, selon sa promesse,
Le Maître au banquet nous appellera
Et lui-même nous chantera la messe... —

Saint Luc ajouta : Nous y conduirons
Cette chaste enfant que le ciel protège,
Et, pour la parer, nous lui donnerons
Manteau bleu d'azur et robe de neige. —

Et les quatre Saints de pierre, à minuit,
Légers comme la brise, s'en allèrent ;
Et de la fillette aimable, sans bruit,
Prirent avec eux l'âme, et l'emmenèrent...

Or, dès les premiers rayons du matin,
L'adorable enfant s'éveille et se lève :
Elle parle à tous les siens d'un Festin
Exquis, où son âme est allée en rêve :

Les Anges, sur les Aliscamps, dans l'air,
Encensaient l'autel de l'Eucharistie :
Saint Trophime avait l'étole du clerc,
Et c'est Jésus-Christ qui levait l'Hostie !

***

L'heure était déjà avancée. Nous sortîmes, et nous nous dirigeâmes vers la grand'place de Maillane. La fête de nuit battait son plein, demi-religieuse et demi-profane. Du feu d'artifice qui avait fait, paraît-il, l'admiration de ces braves gens, nous n'eûmes que le bouquet; mais les arbres étaient enguirlandés de lanternes multicolores; le long des larges allées de platanes, la jeunesse se promenait bras dessus, bras dessous; les plus intrépides farandolaient encore dans un coin, et c'était un murmure confus de pieux cantiques et de naïves mélopées que j'écoutais, l'oreille ravie, tandis que le bon Mistral m'en expliquait le sens. Nous allions et venions tous les deux, à pas lents, parmi cette foule bruyante; chacun saluait « nosto bèu Frederi » avec un sentiment où l'orgueil et l'amour se disputaient la première place; et le jeune *capelanot* qui marchait, *pécaïre!* à côté du grand poète, humait délicieusement ce parfum de franche et douce popularité qui honore également celui qui la reçoit et ceux qui la lui donnent, et qui est bien, je crois, le meilleur acompte de la gloire littéraire future. Frédéric Mistral jouissait de ces hommages unanimes bonnement et simplement. Car, c'est le trait qui le distingue de tel ou tel poète de sa taille. Depuis l'apparition de *Mirèio,* qui fut une révélation décisive, et que la collaboration de Gounod immortalisa une fois de plus, il est devenu l'âme incontestée de la Renaissance provençale. Ses œuvres, traduites dans toutes les langues, sont expliquées et commentées en Italie, et dans les universités de Suède et d'Allemagne; il a reçu — et, s'il vous plaît, pour les avoir mérités — les honneurs du bronze et des couronnes de laurier; Jules Simon et beaucoup d'autres — ils ne s'en cachent pas — l'accueilleraient à bras

ouverts sous la coupole de l'Institut de France... Et ce grand homme-là est resté un homme simple. En dépit des coquettes avances de la capitale, il a voulu demeurer fidèle obstinément au village qui le vit naître et qui a vu mourir « le bon maître François » son père, et « la douce Délaïde », sa mère. Né « paysan » dans le sens le plus élevé du mot, il vit fièrement en « paysan », faisant valoir ses bonnes terres — et son mâle génie. Et pas la moindre concession aux goûts dépravés du jour; pas l'ombre d'une compromission avec ces louches succès de librairie qui enflent la poche de l'auteur et aplatissent sa conscience; pas un outrage à Dieu ou aux choses sacrées; pas un défi au bon sens et à la majesté de l'Histoire : un équilibre constant entre la tête et le cœur, en un mot, une parfaite santé littéraire et morale. En pourrait-on dire autant de telle ou telle célébrité passée ou présente? Victor Hugo — Frédéric Mistral n'a rien à craindre de ce voisinage — le grand Hugo nous a dotés, de son vivant, d'un œuvre colossal ; il n'avait pas dit son dernier mot en mourant, et d'aucuns pensent, avec preuves à l'appui, que ses envois d'outre-tombe pourraient bien, à la longue, devenir encombrants. Il a écrit, je l'avoue, maintes choses sublimes; mais, outre que son génie ne sera jamais compris que de la caste des érudits et des lettrés, si l'on en retranchait les pages blasphématoires, haineuses, paradoxales, fastidieusement pleines de *Lui*, ce qui l'empêchera toujours d'être le poète favori de *tous*, combien d'*in-octavos* replets se réduiraient en maigres brochures ? Le Victor Hugo provençal nous a légué, sans parler de son *Trésor du Félibrige* : *Mireille, Calendal, les Iles d'or, Nerte, la Reine Jeanne*; il a éparpillé aux quatre coins de la littérature du Midi des *Préfaces* charmantes, des *Contes* savoureux, des *Discours* pleins de substance et d'idéal; il nous promet des *Mémoires* qui seront, à coup sûr, un régal — et le reste. Et, dans cet œuvre, si divers et si ample, pas un volume à dégonfler, pas une page qui froisse qui que ce soit, pas une ligne qui n'élève le cœur et ne réjouisse l'esprit. Quand, à la richesse géniale du fond, s'ajoutent les joyaux d'une forme impeccable, l'artiste a le droit de se dire tout bas

ce qu'Horace pensait de lui-même tout haut : *Non omnis moriar.*

Nous rentrâmes fort tard. Volontiers, j'eusse prolongé la promenade sous les grands arbres du village ; mais il fallait se ménager quelques heures de repos avant de reprendre le bâton poudreux du touriste.

Le lendemain, dès l'aube, je trouvai le poète debout. Il m'embrassa cordialement, et je partis.

***

J'ai voulu revoir, hier, dans le tiroir aux vieilles reliques, deux ou trois brindilles de laurier cueillies, ce matin-là, dans le petit jardin de Maillane. Pauvres feuilles grises depuis longtemps fanées, j'ose à peine les effleurer du bout des doigts, de peur de les réduire en cendres. Ce qui est resté vert et fleuri, c'est le génie du grand poète provençal, et ce qui n'a vieilli que pour devenir meilleur, c'est la religieuse amitié que lui voua, il y a douze ans, l'humble pèlerin d'Aquitaine.

A. FERRAND,
Curé de Baurech,
de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

24 octobre 1891.

PRÉÉMINENCE DE SAINT JEAN-BAPTISTE

(Suite.)

V

Le Seigneur, qui garde les os des justes (1), protégea ceux de Jean-Baptiste dans une circonstance mémorable. Le tombeau de notre saint fut violé, en 362, sous Julien l'Apostat. Ce tombeau, resté vide comme celui du divin Maître, n'est pas sans gloire, même aujourd'hui. Le chrétien le vénère, et le musulman lui-même s'incline devant une

(1) « Dominus custodit omnia ossa eorum. » (Ps. XXXIII, 20.)

demeure sépulcrale qui garda plus de trois siècles les restes d'un prophète plus grand que tous les prophètes. Les chrétiens avaient disputé aux flammes les ossements du saint dispersés aujourd'hui dans toute la catholicité. Le sang, les cheveux, les dents, les fragments du chef, les doigts, les mains et des parcelles sans nombre du corps de notre saint ont enrichi une foule d'églises et ont donné naissance à des pèlerinages, à des foires, à divers usages dans une grande partie du globe. Contentons-nous de citer Amiens, Bazas, Belley, Lyon, Nogent-le-Rotrou, Perpignan, Saint-Chamond, Saint-Jean du Doigt, Aix-la-Chapelle, Monza, etc. Nous ne pensons pas qu'aucun autre saint soit honoré en autant de lieux, ni avec autant d'éclat, ni sous autant de formes. Que n'aurions-nous pas à dire des jubilés johanniques de Lyon et de Chaumont auxquels nous avons assisté, si les limites de ce travail nous le permettaient!

La Providence a permis, non sans intention, que les reliques du Précurseur soient disséminées un peu partout comme la rosée du ciel. Mais la France est le pays chrétien qui en compte le plus grand nombre. A ce titre, elle peut le revendiquer comme son protecteur. Un pieux évêque de Toul, André du Saussay, prédicateur ordinaire du roi Louis XIII et auteur du *Martyrologe gallican*, attribue à la présence de tant de reliques une de nos gloires les plus enviables : « C'est un très grand bienfait du ciel, dit-il, que » la France ait été enrichie des saintes reliques de saint Jean-» Baptiste. Par elles, elle reste invincible ; par elles, elle » persévère dans la foi catholique (1). » Réjouissons-nous donc : le plus grand des amis de Dieu, le plus puissant des intercesseurs habite avec nous ; nous sommes sa seconde patrie; comptons sur son appui, en échange de nos hommages. S'il est par ses mérites à une hauteur incommensurable, il est par ses bienfaits un des saints les plus secourables pour nous.

(1) « Undè ditata, non sine maximo divinæ bonitatis munere, sanctissimis » S. Joannis Baptistæ reliquiis, *Gallia invicta manet, catholica perseve-» rat.* » (*Martyrologium gallicanum*, 24 junii.)

Cette diffusion des reliques de saint Jean-Baptiste n'étonnera personne, si l'on considère avec quel amour l'Église encourage le culte du Précurseur. La présence d'une relique johannique embrasait la prière, soutenait la reconnaissance et exhortait à la vertu.

Jadis l'Église ajoutait aux deux fêtes de la Nativité et de la Décollation celle de sa conception, depuis longtemps supprimée chez nous, mais conservée encore aujourd'hui en Orient. Elle autorisait des fêtes locales, par exemple celle de la *Translation du sang de saint Jean-Baptiste à Bazas*, ainsi qu'on le voit dans le dernier bréviaire de ce diocèse, au 13 juillet. L'Orient s'est maintenu en possession de plusieurs fêtes johanniques inconnues chez nous.

La Nativité, classée parmi nos fêtes les plus importantes, est aussi la plus populaire des fêtes, non pas seulement parce qu'elle annonce la moisson, espoir du laboureur, mais aussi parce que la joie en est le caractère dominant. Jadis nos rois se faisaient un honneur d'aller allumer le *feu de Saint-Jean* sur la place de Grève. Chaque village voulait avoir son *caudiot* et saluait avec allégresse la flamme pétillante. O temps! ô mœurs! Le peuple s'affranchit de l'Église qui est pourtant son meilleur ami; mais l'Église qui ne change pas garde ses saints, ses fêtes et ses coutumes pour les futures générations.

L'Église qui se prosterne avec amour devant les reliques de notre saint, l'Église qui l'honore chaque année dans deux fêtes, le signale encore chaque jour à notre vénération dans l'auguste sacrifice. Le nom du Précurseur est repété jusqu'à cinq fois dans les prières de la messe. Le saint qui avait été jugé digne de montrer l'*Agneau de Dieu* à la Judée, semble vouloir continuer son office et inviter le peuple chrétien à adorer Jésus-Christ sur le saint autel.

La pensée de la sainte Église sur la prééminence de saint Jean se révèle plus clairement dans la Ville Éternelle. Le premier temple du monde en dignité, la *sacrosainte* métropole de la catholicité, la *mère* et la *maîtresse* de toutes les églises, l'archibasilique de Saint-Jean de Latran est dédiée au Sauveur et placée additionnellement sous l'invocation de saint Jean-

Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste. Le Sauveur est entouré, *à sa droite*, à la place d'honneur, de l'*ami de l'Époux*; à sa gauche, de son disciple bien-aimé. Chose étrange! L'*église du Sauveur* n'a pas perdu son titre officiel; mais le nom prestigieux de notre saint a prévalu dans le langage commun. Par un entraînement irrésistible, le peuple a donné le nom de *Jean* au premier temple de la chrétienté, au temple où il va goûter chaque année les joies de la fête du Précurseur. Du sommet de ce temple, saint Jean, à la droite du Fils de Dieu, apparaît à toutes les nations, *urbi et orbi*. Les générations passent et repassent, emportées par le flot du siècle, et saluent dans sa gloire leur saint préféré.

A ces témoignages d'honneur il faut ajouter une démonstration qui nous semble péremptoire. Les *litanies des saints* sont une œuvre liturgique reconnue, acceptée par la sainte Église. Or, dans ces litanies, saint Jean-Baptiste est invoqué, à la suite des esprits célestes, avant tous les autres saints, même avant saint Joseph. L'institution de la fête du *Patronage de saint Joseph* n'a amené aucun changement dans ces litanies. Notre saint est resté en paisible possession de sa primauté. Celui-là est donc le plus grand, aux yeux de l'Église, qui est placé par elle au premier rang.

Bien plus, un bref apostolique du 7 juillet 1871 confirme saint Jean-Baptiste dans cette primauté en réglant que dans les suffrages des saints, saint Joseph sera invoqué après la Sainte Vierge et avant les patrons, sauf le cas où les saints anges ou saint Jean-Baptiste seront eux-mêmes les patrons. Dans ce cas, saint Joseph ne sera invoqué qu'après les saints anges ou saint Jean-Baptiste.

Le même bref fait la même réserve pour l'oraison *A cunctis*.

VI

Formés à l'école de l'Église, nos saints ont pensé comme elle et ont écrit sur le Précurseur des pages à peine croyables. Dans l'aréopage des docteurs nous distinguons d'abord saint Pierre Chrysologue : « Jean, dit-il, était supérieur aux

» hommes, égal aux anges (1). » Le Bordelais saint Paulin, évêque de Nole, l'a appelé un *demi-Dieu* (2) dans son *Poème sur saint Jean.*

L'admiration est montée plus haut et s'est exprimée en termes si étonnants, qu'on est tenté, après les avoir lus, de les accuser d'exagération. Écoutez, vous que notre thèse scandalise peut-être. Saint Augustin, l'*aigle des docteurs*, comme dit Bossuet, sondant les problèmes de l'homme et de Dieu, a osé écrire ces mots : « Jean était un grand homme, » mais il était un homme (3). — Jean était si grand qu'il a pu » être réputé le Christ (4). Il n'avait pas besoin d'en semer » la fausse croyance, il lui suffisait de la confirmer (5). — » Jean était si grand, que quiconque serait plus grand que » lui, serait Dieu (6). — Entre les hommes, le Christ *seul* est » plus grand que Jean (7). »

Des paroles si décisives devraient abréger et clore le débat. Nous tenons cependant à les appuyer par des textes empruntés à d'autres sources et non moins significatifs. Selon saint Maxime de Turin, le fils de Zacharie a atteint la *limite des mérites humains* (8). Saint Bernard le dit *plus que saint* (9); il assure que trois choses uniques, sans rivales, sont sorties des mains divines : *le Christ*, *Marie*, *Jean-Baptiste.* L'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* l'appelle le *plus excellent des saints* (10).

(1) « Major homine, par angelis. » (*S. Petri Chrysologi opera omnia*, edit. Migne, col. 549.)

(2) « *Semideumque* virum. » (*Patrol.*, édit. Migne, t. LXI, col. 447.)

(3) « Joannes magnus erat homo, sed homo. » (*S. Augustini opera omnia*, édit. Migne, t. V, col. 1301.)

(4) « Tam magnus erat, ut Christus posset putari. » (*Ibid.*, col. 1303.)

(5) « Non erat ei opus seminare errorem, sed confirmare. » (*Ibid.*)

(6) « Tam magnus erat homo, ut quidquid plus illo esset, Deus esset. » (*Ibid.*)

(7) « Joanne *solus* inter homines major est Christus. » (*Ibid.*, col. 431.)

(8) « Joannes humanorum limes est meritorum. » (*S. Maximi Taurinensis opera omnia*, édit. Migne, col. 657.)

(9) « Plus quam sanctus fuit. » (*S. Bernardi opera omnia*, édit. Migne, t. IV, col. 166.)

(10) « Excellentissimus sanctorum Joannes Baptista. » (*Imitatio Christi*, t. IV. cap. v.)

Le pieux *Jean* Gerson, chancelier de l'Université de Paris, détermine la place occupée dans le ciel par notre saint au-dessus des apôtres et des martyrs. Lucifer, le premier des anges avant son péché, voulut s'égaler à Dieu et lui refusa ses hommages. Saint Jean-Baptiste, au contraire, qui pouvait s'égaler à Dieu dans l'esprit des hommes, refusa des hommages qui n'appartenaient qu'à Dieu. S'il est vrai que les hommes doivent occuper la place des anges déchus, saint Jean-Baptiste, le plus grand des saints, sera mis en possession du trône perdu par Lucifer (1). Dans l'opinion de Gerson, saint Jean Baptiste est donc le saint élevé à la plus haute puissance, le saint le plus près de Dieu.

Un auteur anonyme a publié à Prague, en 1644, un livre curieux sous ce titre : *Année de Jean, ou Commentaire des jours qui, dans les martyrologes et les actes des saints, sont signalés par le nom d'un saint ou d'un bienheureux appelé Jean.* Chaque jour de l'année, un saint du nom de Jean est proposé à notre vénération. Qui s'appelle Jean, doit aimer Jean. Voilà donc de nombreux amis et admirateurs de notre saint.

Surabondance de témoignages pour une affaire déjà jugée, selon nous. Épargnons à nos lecteurs la trop longue nomenclature des dix-huit ordres religieux ou militaires, communautés ou confréries, et des trente-une corporations d'ouvriers qui honoraient ou honorent encore saint Jean-Baptiste comme leur patron. Mais nous ne résistons pas, dans l'intérêt de nos lecteurs, au plaisir de citer trois noms qui nous sont chers.

Nous lisons dans la vie de l'infortuné Christophe Colomb : « Maigré les fatigues de l'expédition de 1503, Colomb s'unit » à la pensée de l'Église catholique : il solennise avec elle la » fête de saint Jean-Baptiste dans le port de la Jamaïque, et » pendant le *jeûne* qu'il est obligé de subir avec son équipage, » sa piété célèbre en vers la naissance du bienheureux Précur- » seur du Messie (2). »

Ce que sainte Thérèse disait de saint Joseph, un pieux

(1) *Joannis Gersonis opera omnia.* Antuerpiæ, 1706, t. IV, p. 206.
(2) *Christophe Colomb*, par Roselly de Lorgues, t. II, p. 136 et 137.

auteur, Balthazar Fidèle, l'affirme de saint Jean-Baptiste : « Des faits anciens et nouveaux, dit-il, nous démontrent que » personne n'a jamais imploré en vain son intercession; » saint Jean-Baptiste n'abandonna jamais, soit durant la vie, » soit à la mort, soit après la mort, ceux qui se confient en ce » grand saint (1). »

Une chapelle de l'église Saint-Roch, à Lisbonne, est sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Le roi Jean V, qui gouverna le Portugal de 1706 à 1750, entra un jour dans cette église pour y prier. La chapelle de son glorieux patron, médiocrement ornée, pâlissait à côté des autres chapelles somptueusement entretenues par des confréries. Irrité de voir son cher patron éclipsé par d'autres saints, il commanda à Rome une chapelle qui devait surpasser en magnificence tous les monuments de sa capitale. Rien ne fut négligé ni pour la richesse et la beauté de la matière, ni pour l'exécution.

En 1744, la chapelle fut montée dans la basilique Saint-Pierre, à Rome. Le pape Benoît XIV la consacra et y célébra la sainte messe. De la Ville Éternelle elle fut transportée dans l'église Saint-Roch, en 1746.

Cette chapelle avait coûté deux millions au pieux monarque, qui avait satisfait non pas un orgueilleux caprice, mais le désir d'un grand cœur. Il se sentait heureux de transmetre à ses descendants l'éclatant témoignage de sa dévotion pour le saint immortel dont il portait le nom.

Des glorifications si multipliées, des louanges si excessives et si variées font supposer dans notre saint une vertu qui défie toute imitation, un mérite trop haut et trop étendu pour être mesuré. Nous sommes donc dispensé d'en parler. Qu'il nous suffise de citer quelques lignes admirables de Bossuet : « Toute la Judée accourt au désert. On vient voir, on vient » écouter, on vient admirer Jean-Baptiste comme un homme

(1) « Antiquis et novis exemplis cernimus neminem unquam illius auxi- » lium frustrà implorasse; qui nedùm in vitâ, sed in morte ac post mortem » sibi commissum nunquam dereliquit. » (*Balthasaris Fidelis juris V. Archipresbyteri Modoetiensis; de Prærogativâ beati Joannis Baptistæ libellus ad Leonem X pont. maximum.* Mediolani, 1514.)

» tout divin. Les peuples prennent saint Jean-Baptiste pour » le Messie; et je ne sais pas si ce n'est pas encore quelque » chose de plus glorieux, qu'en d'autres occasions on ait pris » le Messie pour notre saint Jean-Baptiste. Il n'est rien de » ce qu'on pense; il n'est point Élie, il n'est point prophète; » et bien loin d'être le Messie, il n'est pas digne, dit-il, de » délier ses souliers; car il se sert même de cette expression » basse, afin de se ravilir tout à fait; et cette main vénérable » de laquelle le Fils de Dieu a voulu être baptisé, cette main » qu'il a élevée jusqu'au haut de sa tête, n'ose pas même » toucher ses pieds (1). »

Qui s'abaisse sera exalté (2). L'oracle divin s'est pleinement accompli dans la personne de Jean-Baptiste. Non seulement son humilité ne l'a pas sauvé de la gloire, mais il a encore conquis une impérissable prééminence sur la terre et dans le ciel.

C'est une loi éternelle et une loi bienheureuse de notre croyance que les mérites des saints sont *réversibles* sur le monde et qu'ils attirent la miséricorde sur les pécheurs; comme toutes les lois divines elle se fait jour malgré tout et elle triomphe lorsqu'elle est le plus nécessaire. Les heures troublées de notre lamentable époque en ont besoin. Daigne la compassion divine nous faire participer aux mérites du plus grand des saints !

(A suivre.) J.-B. PARDIAC.

FÊTES CÉLÉBRÉES A BORDEAUX

LORS DE LA BÉATIFICATION ET DE LA CANONISATION DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Suite.)

C'est ce Triomphe de S. FRANÇOIS DE SALES, qui deuoit comme animer la pompe de tous ces ornemens, preparez auec tant de soin

(1) Abrégé d'un sermon de Bossuet pour le 3e dimanche de l'Avent.
(2) « *Qui se humiliaverit, exaltabitur.* » (Matth. xxiii, 12.)

et de diligence, et tout ainsi que la Consecration que fist le Roy Salomon, de son Temple, et qu'il solemnisa l'espace de huict jours auec des sacrifices et des prieres continuelles, fut comme la Couronne qu'il mit à cet Edifice le plus auguste qui eust iamais paru dans l'Vniuers; on peut aussi dire que les saincts Offices qui se sont solemnisés en ce lieu durant l'Octaue de ce Triomphe, à la gloire de Dieu, et à l'honneur de ce SAINT, ont esté comme la Couronne de toutes les magnificences qui ont esté rapportées.

La nouuelle Eglise ayant esté benite par Monsieur de Fonteneil, premier Archidiacre et Grand Vicaire de Monseigneur l'Archeuesque, Messieurs du Chapitre de l'Eglise Metropolitaine et Primatiale S. André, eurent la pieté de se rendre en grand nombre le Samedy troisiéme iour de Septembre à cette Eglise de la Visitation, auec leur bas Chœur et Musique, et firent l'ouuerture de la Ceremonie par les premieres Vespres, qui furent chantées fort solemnellement à trois Chœurs de Musique. L'Office se fit des Confesseurs Pontifes, comme aussi durant l'Octaue, excepté le iour de Nostre Dame.

Monsieur de Volusan, Doyen du Chapitre, et Conseiller au Parlement de Bourdeaux, officia. Le Chapitre estoit placé dans le Presbytere autour du Balustre sur des Sieges releuez, couuerts de Tapis : et la Musique fut placée dans vne Gallerie, que les Dames Religieuses auoient fait esleuer au costé droit de l'Eglise, d'où le concert et l'harmonie se faisoit agreablement entendre dans toute l'estenduë de cette Eglise. Les Vespres furent suiuies des Litanies du SAINT, que ces Dames chanterent durant toute l'Octaue, auec vne saincte et agreable melodie, où sans rien perdre de l'humilité dont elles font vne profession particuliere, elles firent éclater la jubilation de leur cœur, en ce commencement de Triomphe de leur tres aimable Patriarche.

Le soir du mesme iour, le carillon des cloches de toutes les Parroisses et Eglises de la Ville, annonça la solemnité, qui se deuoit faire le lendemain. Ce fut le Dimanche 4. iour de Septembre, que Monseigneur l'Archeuesque de Bourdeaux, vn Prelat aussi recommandable par sa Pieté que par sa naissance tres Illustre, ayant fait vne conuocation generale de tous les Corps Ecclesiastiques, Seculiers et Reguliers, dans la Metropolitaine, s'y rendit enuiron les neuf heures, et y dit la Messe Pontificalement, apres laquelle il se fist vne Procession generale de tout le Clergé. Monseigneur l'Archeuesque

y assista reuestu Pontificalement, la Mitre en teste, au deuant duquel alloient tous les Chanoines en Chappes. On y portoit deux Estendards du Saint, dont l'vn deuoit estre arboré au Chœur de la Metropolitaine : l'autre deuoit demeurer à l'Eglise de la Visitation. Le premier estoit porté par des Ecclesiastiques : et les RR. PP. Minimes, qui se sont employez auec beaucoup de zele pour sa Canonization, eurent l'honneur de porter le second. Les ruës par où la Procession deuoit passer furent tapissées, pour faire plus d'honneur aux Reliques du SAINT, dont le sacré Buste ayant esté mis dans vn Brancart, garni d'vn tres riche Dais de brocatel, auec des grosses houpes d'or et de soye, estoit porté en Triomphe par quatre Ecclesiastiques reuestus de Dalmatiques, au milieu de huict autres qui portoient des flambeaux. Apres le Clergé venoit la Cour de Parlement, et la Cour des Aydes, tous en Robes rouges. Suyuoient les Thresoriers, le Presidial, les Iurats, les Bourgeois, et vne foule extraordinaire de peuple de toutes conditions accourue à cette solemnité. Toute la procession reuint à l'Eglise d'où elle estoit sortie, et fut terminée par vn *Te Deum*, que commença Monseigneur l'Archeuesque, et par vn *Exaudiat*, et priere qu'il dit pour le Roy, sur la Royale Personne duquel, apres les instances qu'il auoit faites pour cette Canonization, il estoit necessaire d'implorer la protection de Dieu, par les intercessions de ce SAINT.

Outre ces honneurs publics qu'on luy rendoit dans l'Eglise Matrice comme au nom de tout le Dioceze, les Dames Religieuses ne manquoient pas à luy rendre leurs honneurs dans leur Eglise. Elles enuoyerent au Ciel leurs actions de graces, pour se voir dans le iour de la Solemnité qu'elles auoient si fort souhaitée. Le S. Sacrement y fust exposé par ordre de Monseigneur l'Archeuesque, Monsieur Allaire, Archidiacre de Cernes, et Chanoine de la Metropolitaine, l'exposa et y chanta la Messe, à laquelle elles répondirent en Musique, et on ne cessa d'offrir des Sacrifices à Dieu sur les trois Autels, depuis les quatre heures du matin, iusqu'à vne heure apres midy, ce qui continua durant toute l'Octaue auec vne grande affluence de peuple : le S. Sacrement demeurant tousiours exposé à ses adorations, deuant lequel et sur le Frontispice continuerent de brusler les lampes et les cierges des Chandeliers, des lustres et des bras d'argent, en tres grand nombre, jusqu'à la conclusion de cette solemnité.

A trois heures apres midy, les PP. Minimes s'estant rendus dans

la Metropolitaine, le Chapitre de cette Eglise accompagné de tout son Clergé, vint en Procession par des ruës tapissées à l'Eglise de la Visitation. Ces Peres portoient vn estendard du SAINT, comme aussi le Buste, qui auoit tousiours demeuré exposé depuis la Procession du matin sur le Maistre Autel de la Metropolitaine. L'Etendard fust mis à costé de l'Autel, la procession estant arriuée, et le Buste fust mis dans le lieu qui luy auoit esté preparé, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus : et Messieurs du Chapitre chanterent les Vespres comme la veille et auec les mesmes Ceremonies, Monsieur leur Doyen officiant. Après Vespres M. le Theologal du Chapitre monta en Chaire, et fist l'ouuerture des Panegyriques suiuans, par la preparation de son Auditoire, à écouter plus fauorablement les loüanges qui seroient annoncées par les Predicateurs qui le suiuroient. Et d'autant que l'on prend plaisir d'entendre loüer ceux que l'on aime, il prit pour son Théme, ces paroles du 5. des Cantiques, *Et totus desiderabilis*. Dans l'application duquel il fist paroistre S. FRANÇOIS DE SALES, vn objet des desirs et des affections de tout le peuple fidelle, dans les trois estats les plus illustres où il pouuoit estre consideré. Vn Prelat tout aimable dans la fonction de son ministere : vn SAINT tout aimable dans le Triomphe de sa Canonization : un Patriarche tout aimable dans l'établissement de son ordre : Tout aimable neantmoins, non pas pour arrester sur luy nos dernieres affections, mais sur celuy qu'il auoit tousiours desiré et aimé vniquement, sur Dieu, le dernier object de ses affections et de ses pensées.

Apres le Sermon, Monsieur le Doyen qui auoit officié, donna la benediction du saint Sacrement, auec vn Motet à l'honneur du SAINT, chanté par la Musique, et la Procession reuint à l'Eglise Metropolitaine. La Ville resta dans vne telle plenitude de joye et de consolation apres cette ceremonie, qu'il fallust la faire éclater par vn feu de joye, que Messieurs les Iurats auoient fait dresser deuant l'Eglise du Monastere, et qu'ils vindrent allumer, accompagnez de Monsieur le Curé de S. Eloy (dans la Parroisse duquel l'Hostel de Ville est scitué) et de ses Ecclesiastiques. Il fust allumé aux fanfares des Trompettes, au carillon des Cloches, et la symphonie de la grande bande de Violons : ce qui fust suiuy de la descharge des Canons de l'Hostel de Ville, du Chasteau Trompette, et des Vaisseaux qui estoient sur le Port, dont l'agreable Tonnerre qui se faisoit entendre sur la terre

et sur l'eau, estoit entremeslé des voix du peuple qui faisoit retentir Viue, Viue S. FRANÇOIS DE SALES, et termina cette celebre iournée par ces ioyeuses acclamations (1). La celebrité passa iusques bien auant dans la nuit, par les fusées et quantité de flambeaux allumez, qui furent mis aux fenestres des maisons voisines du Monastere, et ailleurs, et faisoient vn beau iour dans l'obscurité des tenebres.

Le Lundi, second iour de l'Octaue, les Messes basses commencerent à se dire à la pointe du iour comme le precedent. A huit heures, les RR. PP. Benedictins reformez de l'Abbaye de sainte Croix de cette Ville, vindrent processionnellement à l'Eglise, revestus de Chappes, portant l'estendard du SAINT. Leur Prieur (2) y chanta la grand Messe, à laquelle ils répondirent, et leur procession s'estant retirée, Monsieur le Curé de l'Eglise de S. Michel vint apres eux en procession avec ses Beneficiers en grand nombre, et chanta vne grande Messe, tous auec vne grande deuotion et edification de tout le public. Les mesmes Religieux y reuindrent à trois heures apres midy, comme le matin : leur Prieur y chanta Vespres : le R. P. Mége (3), digne Religieux de leur Ordre, fist la Predication, prenant pour son Théme ces paroles tirées de l'Ep. de la Messe des Conf. Pontif. *Dedit illi coronam gloriæ* : sur lesquelles il parla de la gloire de S. F. DE SALES, vne gloire que la nature auoit en quelque façon commencée, que la grace auoit faite, et que l'Eglise auoit declarée, monstrant de la sorte, que la Nature, la Grace, et l'Eglise, auoient contribué au Triomphe de ce glorieux Prelat. Apres le Sermon, le Pere Prieur donna la benediction du saint Sacrement, à laquelle assistoit la Musique de l'Eglise Metropolitaine, comme elle fist tous les soirs de cette Octaue, y chantant des motets à l'honneur du SAINT.

(*A suivre.*) Publié par Ant. DE LANTENAY.

(1) C'est ce qu'on lit, énoncé presque en mêmes termes, dans la *Chronique Bourdeloise*, édit. de 1672, p. 100.

(2) Lancelot Placide du Vergier, né à Bordeaux, profès dans l'Abbaye de S. Augustin de Limoges le 13 octobre 1639, nommé prieur de La Réole en 1660, de Notre-Dame de Sorrèze en 1663, de Sainte-Croix de Bordeaux en 1666 et en 1669, de La Réole en 1672, retiré en 1675 au monastère de Sainte-Croix de Bordeaux où il mourut saintement le 28 décembre 1678. Cfr. *Les Prieurs claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux et Saint-Pierre de La Réole depuis l'introduction de la réforme de S. Maur*; Bordeaux, 1884, in-8°, p. 74-76.

(3) Né à Clermont en Auvergne, Antoine-Joseph Mège mourut à Paris, en l'abbaye de Saint-Germain des Prés, le 15 avril 1691, âgé de soixante-seize ans. Il avait prêché, en 1660, le carême à Arles en Provence, avec l'applaudissement de la ville et la benédiction du ciel. On a de lui plusieurs ouvrages de piété. Cfr. D. Tassin, *Histoire littéraire de la Congregation de S. Maur*; Paris, 1770, in-4°, p. 132-140.

TABLE DES MATIÈRES

Encyclique de Sa Sainteté LÉON XIII. De la condition des Ouvriers, 353, 385.

S. G. Mgr GERMAIN, évêque de Coutances et Avranches. — « L'œuvre scolaire de la Révolution. » Lettre à M. l'abbé Allain, 673.

ALLAIN (E.). — Le livre du Père Didon, 23. — Le Congrès scientifique catholique, 225. — Les « Mémoires » du Cardinal Maury, 437. — L'Œuvre scolaire de la Révolution (fragments), 545. — Les dernières publications de la Commission des Archives municipales de Bordeaux, 693.

ANONYMES. — Un mot sur le Père Félix, 448. — A propos des conférences ecclésiastiques, 705.

AUDY (L.). — Lettres et pensées, 53, 113, 217, 285, 313, 347, 383, 413, 478, 511, 607, 635.

CAUDÉRAN (Hte). — Étymologies girondines, 63, 223, 319, 383, 415, 575, 639, 671, 702, 733. — L'Ermite de Cordouan, 127. — Le camp romain de Saint-Médard-en-Jalles et le Pujeau de la Capelle, 149. — La seigneurie de Tiran, à Saint-Médard-en-Jalles, 250. — Objets nouvellement trouvés au Pujeau de la Capelle, 254. — La Facade de l'église Saint-Bruno, 449, 486, 527. — Congrès géologique international, 603.

CHARAUX (A.). — Hippolyte Violeau, 334. — Les larmes de Madeleine (Hippolyte de la Morvonnais), 586.

CISTAC (J.). — A propos des « Chants de la Primatiale », 533.

DAVID (G.). — Éloge d'Émile Brives-Cazes, 193, 242, 274, — A travers l'invisible, 426, 462.

DECRUE (F.). — Montmorency à Bordeaux (extrait), 379.

DROUYN (Léo). — Monographies paroissiales : Castillon-de-Castets, 653, 676, 730.

DUBÉDAT. — Les excentriques disparus, 119. — Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc, publié et annoté par M. Philippe Tamizey de Larroque, 573.

DUPRÉ (A.). — Relation inédite d'excès commis, en 1622, dans le Bas-Médoc, par les huguenots, 257. — Projet de ligue catholique à Bordeaux, en 1562 et 1563, 372. — Le livre des Miracles de Notre-Dame de Verdelais, 417.

ESTÈVE. — Mlle Sivan, 210.

FERRAND (A.). — *Memorare*, 289. — Une soirée à Maillane, 737.

GAUBAN (O.). — La Religion et le clergé à La Réole pendant la Révolution, 97, 139, 182.

HAZERA (J.). — Un curé d'Ambarès au XVII[e] siècle, 15, 33, 65.

LACOSTE (F.). — Contraste, 79. — La commune de Bourg avant 1789, 513, 563, 577, 609.

LAFARGUE (A.-J.). — La loi sur le droit d'accroissement, 27. — L'Église catholique aux États-Unis, 58. — Le camp romain de Saint-Médard-en-Jalles et le Pujeau de la Capelle, 104. — Le culte de la Croix avant Jésus-Christ, 321. — Le banquet de Mussonville, 405. — Notre-Dame du Laus, 471. — Le général de Sonis, 499. — Incendie dans la lande, 537. — Un fabuliste bordelais, 659.

LALLEMAND (L.). — L'Office central des institutions charitables, 166.

LANTENAY (A. DE). — Fêtes célébrées à Bordeaux, lors de la béatification et de la canonisation de saint François de Sales, 641, 709, 762.

LATOUR (J.). — Les seigneurs de Cubzaguais et le château du Bouilh depuis le XIII[e] siècle, 232. — Confrérie du Saint-Esprit et du Saint-Sacrement dans la paroisse de Saint-André de Cubzac en 1600, 623.

LÉGLISE (S.). — Un transport de justice en Guyenne sous la domination anglaise, 290.

LELIÈVRE (H.). — Une religieuse Annonciade du monastère de Bordeaux sous la Terreur et le Directoire, 38.

LHERMITTE (A.). — Patrie (poésie), 687.

MESTIVIER (E.). — Chant maternel (poésie), 192.

NAUDET (P.). — L'abbé Estève, 266.

OLLIVIER (R. P.), O. P. — La Passion (extrait), 161.

P. (A.). — Misère et Charité, 87, 144, 187, 303. — Un recueil de lectures scientifiques, 630.

PAILHÈS (G.). — Les lettres de Chateaubriand à Fontanes, 4.

PARDIAC (J.-B.). Étude sur le *Stabat Mater*, 129. — Prééminence de Saint Jean Baptiste, 721, 755.

SCUSA (H. DE). — Le monument du Cardinal Donnet, 331.

SURGAND (M.). — Les sépultures de Saint-Médard au Pujeau de la Capelle, 109. — La seigneurie de Tiran à Saint-Médard-en-Jalles, 250.

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.). — Deux pièces nouvelles sur Soulac, 96. — Montmorency à Bordeaux, 378. — Notes et questions, 480. — Un éloge inédit du premier président du Bernet et de son beau-fils, le président de Montesquieu, 482.

PLANCHES ET VIGNETTES

Fouilles de Saint-Médard (2 pl.) en regard de la page 160. — Le culte de la Croix avant Jésus-Christ (6 vignettes), p. 321-330. — La façade de l'Église Saint-Bruno (3 vignettes), p. 457, 487, 489. — Notre-Dame du Laus (2 vignettes), p. 481.